

revue de l'enfance et de l'adolescence

Revue de l'enfance et de l'adolescence

RAFE F - GRAPE

Parution semestrielle

Directeur de publication

Philippe Petry

Responsable du numéro

Dominique Mahyeux

Comité de rédaction

Dr Patrick Alecian

Aziz Essadek

Dr Emmanuelle Granier

Tamara Guenoun

Marlène Iucksch

Dominique Mahyeux

Ségolène Payan

Philippe Pétry

Comité de lecture

Adèle Assous

Brune Compagnon

Léandro de Lajonquière

Dr Anne Perret

Gérard Reynier

Chloé Santamaria

Elisa Teixeira

Gilbert Tibi

Comité scientifique

Dr Isabelle Abadie

Pédiatre, médecin de l'adolescent,

Maison de l'adolescent du Val-de-Marne

Sophie de Mijolla Mellor

Professeur émérite université Paris 7

(UFR études psychanalytiques)

Rédaction :

RAFEF - GRAPE

(Recherche, Action, Formation, Enfance, Familles – Groupe de Recherche et d'Action pour l'Enfance et l'adolescence)

27, rue des Bluets - 75011 Paris

Tél. : 01 48 78 30 88

E-mail : enfance.grape@wanadoo.fr

Site : www.legrape.org

Les propositions d'articles sont à adresser au directeur de publication :

GRAPE - 27, rue des Bluets - 75011 Paris

Les appels à communication sont consultables sur le site www.legrape.org

Les propositions d'articles sont à adresser au directeur de publication :

GRAPE - 27, rue des Bluets - 75011 Paris E-mail : enfance.grape@wanadoo.fr

Les manuscrits adressés sous traitement de texte (de préférence Word), seront lus par le comité de rédaction et par le comité de lecture, en double aveugle. Le comité de rédaction reste seul juge de l'opportunité de la publication des textes. Il peut demander aux auteurs des corrections de forme ou de fond.

Les manuscrits ne sont pas retournés aux auteurs. Les textes sont publiés sous la seule responsabilité de leurs auteurs.

Tous droits de reproduction réservés.

Dr Jean-Marc Baleyte

Chef du Service universitaire de Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent du Centre hospitalier intercommunal de Créteil et Professeur de pédopsychiatrie à l'Université Paris-Est-Créteil

Dr Bruno Falissard

Professeur de santé publique à l'université Paris XI

Dr Jean-Marie Forget

Pédopsychiatre, psychanalyste

Membre de l'Association lacanienne internationale

Dr Catherine Joussemme

Professeur de psychiatrie de l'enfant

et de l'adolescent à l'université de Paris-Sud,

chef du Pôle enseignement

Dr Marie Rose Moro

Professeur de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent

(Université Sorbonne Paris Cité) Psychiatre,

psychanalyste, directrice de la Maison de Solenn

Éric Plaisance

Professeur émérite université Paris-Descartes,

laboratoire Centre de recherche sur les liens sociaux

(CERLIS, unité associée CNRS)

Denise Maurano

Professeur à l'université en psychologie et droit,

université fédérale de Rio de Janeiro, Brésil

Dr Laurence Robel

Pédopsychiatre Robert Debré

Angela Resende Vercaro

Professeur en psychopathologie de l'enfant,

université fédérale de Minas Gerais, Brésil

Maria Cristina Machado Kupfer

Professeur en psychologie du développement,

université de São Paulo, Brésil

Adolescence en exil : les parcours pluriels et singuliers des mineurs non accompagnés

**Récits, réflexions et pratiques
autour d'une situation paradoxale**

Adolescence en exil : les parcours pluriels et singuliers des mineurs non accompagnés

Récits, réflexions et pratiques autour d'une situation paradoxale

É D I T O R I A L

9 *Dominique Mahyeux*

D O S S I E R

I. Le parcours d'exil : les mots pour le dire ?

- 17 Chant premier du gosse qui est parti
Miguel Angel Sevilla
- 21 La culture comme dictionnaire
Marine Pouthier
- 53 Quel savoir adolescent pour les mineurs non accompagnés victimes de violence politique ?
Jacky Roptin
- x Le migrant
Miguel Angel Sevilla

II. Parcours d'exil et trauma

- 71 Trauma complexe et processus de reconstruction d'un jeune *bacha bazi* afghan
Hugo Rudy
- 81 « Mon corps est là, mais pas moi. »
Travail clinique autour de l'exil et du deuil traumatique
Juliette Leconte
- 93 Thérapie familiale chez les mineurs isolés étrangers nouvellement dénommés mineurs non accompagnés... Une impossibilité, un paradoxe, une solution ?
Pierre Duterte
- 109 Mettre des mots sur les maux. La consultation de médecine de l'adolescent pour les mineurs non accompagnés : entre besoins de santé réels et difficultés de suivi
Valérie Belien Pallet, Sevan Minassian, Pauline Lefebvre, Thierry Baubet

- 123 Épreuve du corps dans la migration chez une mineure non accompagnée
Michèle Sawaya, Sevan Minassian, Valérie Belien Pallet, Thierry Baubet
- 137 La migrante
Miguel Angel Sevilla

III. La multiplicité des parcours

- 141 Comment, chez un adolescent arménien, le lien à sa mère fut un facteur de survie au génocide
Janine Altounian
- 149 Adolescence et violence de l'exil : de la cause aux effets d'une parole falsifiée
Stéphane Weiler
- 163 « Je implore toi s'il vous plaît dormir couloir »
Rozenn Le Berre
- 175 Rencontre clinique d'un ancien enfant des rues du Maghreb. Enjeux contre-transférentiels dans la prise en charge des mineurs étrangers non accompagnés
Pauline Lefebvre, Thierry Baubet
- 185 L'accueil des mineurs non accompagnés en CMPP : la mise en question de l'engagement thérapeutique du professionnel
Andrée Bauer
- 199 C'est ça, une histoire vraie d'un garçon du Cameroun
Joseph Mbondo

IV. Les mineurs non accompagnés à l'épreuve des institutions

- 217 Crise de l'accueil et institutionnalisation du « soupçon » à l'égard des MIE : de la question politique à la question éducative
Julien Bricaud, Caroline Thibaudeau
- 233 Les MN A ou l'intégration sous haute contrainte
Camille Chalopin
- 245 L'accueil et l'accompagnement des mineurs isolés étrangers à Paris
Dominique Versini

- 251 Mineurs isolés étrangers :
à Paris, le parcours du combattant continue
Catherine Delanoë-Daoud
- 267 Enfants en danger en quête d'asile :
entre exclusion et protection, quel statut ?
Aurelia Malhou
- 281 La question des mineurs étrangers non accompagnés
pour la protection de l'enfance et le risque de bascule
déontologique de l'ASE
Marie Jacob
- 299 Des MIE aux ME D : l'indispensable prise en compte
des situations qui échappent au droit commun
Guillaume Lardanchet, Mathilde Archambault, Morgane Siri

V. Réflexions et savoir-faire autour de la prise en charge des MN A

- 317 Migrants et droits de l'homme
Miguel Angel Sevilla
- 321 Soutenir les jeunes migrants non accompagnés
par une approche qui soit aussi transitionnelle, transculturelle
Marine Pouthier
- 337 Le bricolage éducatif au service de l'action socio-éducative
auprès des mineurs et jeunes majeurs isolés étrangers
Soraya Hammouti
- 353 L'interdisciplinarité dans l'accompagnement des MN A :
une modalité étayant les éducateurs et les adolescents
Caroline Demarche, Gaëlle Le Guern

VI. Un poème

- 373 Où la lune gît
Miguel Angel Sevilla

377 R É S U M É S E T M O T S - C L É S

Administration:

Éditions érès

33, avenue Marcel-Dassault

31500 Toulouse

Tél. : 05 61 75 15 76

Fax : 05 61 73 52 89

E-mail : eres@editions-eres.com

Site Internet : www.editions-eres.com

Abonnement:

CRM ART - Éditions érès

CS 15245 - 31152 Fenouillet Cedex

E-mail : commandes.eres@crm-art.fr

Tél. : +33 (0)5 61 74 92 59

Fax : +33 (0)5 17 47 52 67

Site Internet : www.editions-eres.com

(Voir bulletin d'abonnement en dernière page)

Publié avec le concours du Centre national du livre

© **Éditions érès, 2017**

ISSN : 2101-6046

www.editions-eres.com

Aux termes du Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle de la présente publication, faite par quelque procédé que ce soit (reprographie, microfilmage, scannérisation, numérisation...) sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. L'autorisation d'effectuer des reproductions par reprographie doit être obtenue auprès du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris, tél. : 01 44 07 47 70 / Fax : 01 46 34 67 19.

Éditorial

Dominique Mahyeux

« J'avais perdu la douleur, elle était pour ainsi dire sans objet, elle se bâtissait sur le passé. Ici l'espoir est entier, la douleur est implantée dans l'espoir ».

Marguerite Duras, *La douleur*
éditions P.O.L., 1985, réédition Gallimard.

Je tiens à remercier ici très chaleureusement tous les auteur(e)s qui m'ont accordé leur confiance et ont contribué avec énergie et conviction à construire cet ouvrage consacré aux mineurs non accompagnés. Ce mouvement qui a pris corps – impulsé par l'équipe de la Maison des adolescents-CASITA – a constitué une belle aventure partagée, longue de plusieurs mois et pleine de sens, qui témoigne d'un engagement tant humain que professionnel.

Ce numéro audacieux propose une réflexion théorico-clinique vivifiante, il est une invitation au partage d'un état des lieux de pratiques professionnelles plurielles, confrontées aux contraintes sociétales. Nous l'avons imaginé comme un support susceptible d'élargir le champ des représentations, d'exhausser le paysage, de questionner les repères, de faire vaciller des certitudes peut-être – ancrées bien loin de la détresse de ce public vulnérable. Un corpus dense, nourri d'expériences diversifiées auprès de ces adolescents, qui témoignent d'une clinique fragile, mouvante, polysémique, déroutante. Des textes qui tentent de tisser de la pensée au vif du sujet, selon des axes nuancés. Des regards croisés qui visent sans équivoque à mettre en exergue une réalité, laquelle ne peut indifférer. Une mise en lumière enfin, qui révèle sa part d'ombre.

Dominique Mahyeux, psychologue clinicienne.

Les mineurs non accompagnés constituent un groupe très hétérogène du point de vue des trajectoires, des langues, de la culture. Les parcours d'exil de ces jeunes migrants relèvent de motivations multiples, contrastées, impérieuses, obéissant bien souvent à une logique de survie. Cherchant à fuir un pays en guerre, victimes de conflits d'origine ethnique, poussés par des conditions de vie précaires et mandatés pour assurer la subsistance de leur famille, exploités par des réseaux de prostitution ou déjà en situation d'errance dans leur pays d'origine, tous, au cours de la migration, subissent cette interférence majeure de la réalité extérieure sur leur économie psychique.

Chacun de ces parcours est singulier, pétri d'incertitude, soumis à la violence d'un réel qui vient faire effraction, aucun de ceux ou celles qui s'y engagent ne le fait de plein cœur. La plupart sont confrontés, dans ce moment de grande fragilité identitaire, à des expériences traumatiques, à l'indicible, à l'effroi, à l'anéantissement, au non-représentable, irréductible parfois à toute élaboration. S'y adjoignent la perte des repères familiers – l'environnement tissé de sons et d'odeurs, la langue maternelle, celle des affects, les liens devenus improbables – mais aussi dans l'isolement et la précarité, la rencontre énigmatique avec une autre culture. Tous ces facteurs configurent une situation de danger. Dès lors, c'est bien le travail pluridisciplinaire qui s'impose comme principe fondamental dans la prise en charge de ces adolescents sans référent parental dans la société d'accueil, dont les problématiques s'articulent étroitement entre corps, psyché et scène sociale – avec en filigrane pour la majorité d'entre eux, une absence de lisibilité quant à leur avenir.

J'espère que le lecteur trouvera *substantifique moelle* au fil de ce corpus – vingt-huit textes originaux et pertinents – reflet d'une réflexion multidimensionnelle dont l'objet est mouvant, polysémique, non réductible à des normes, qui rend compte d'une mosaïque d'engagements et d'intérêts portés à une thématique sensible. Cette publication accueille le remarquable récit de son propre parcours d'exil d'un jeune mineur isolé camerounais de 16 ans, Joseph, dont les mots fulgurants ont pu s'ordonner patiemment en narration, *via* l'écoute avisée d'une psychologue clinicienne – soit « l'art de faire accoucher les esprits », la maïeutique chère à Socrate ; ou encore les poèmes oniriques et inspirés d'un auteur argentin, dont l'exil fut le choix dans une autre conjoncture. Ces poèmes de M.A. Sevilla accompagnent le lecteur tout au long de cet ouvrage et en constituent aussi le préambule et l'épilogue. Ils font vibrer en deux langues – celles du cœur et de

l'esprit – des fragments de déracinement, comme autant d'expériences universelles et déchirantes.

À l'écoute de ces jeunes migrants, ne surtout pas transformer l'inconnu en connu. Repérer les implicites qui imprègnent nos représentations, afin de mieux s'en dégager. Ou la question du décentrage comme prérequis de la rencontre avec ces adolescents, afin d'entendre au bon endroit, ce qu'ils nous adressent. M. Pouthier propose, tel un guide des bonnes pratiques, un répertoire inventif et prolixe qui oscille entre les cultures et tricote de subtiles liaisons pour faire émerger du sens.

En corollaire, si « grandir est par définition un acte agressif¹ », l'adolescence constituant ce passage dangereux entre l'enfance et l'âge adulte où prédomine le ressenti d'inquiétante étrangeté, l'expérience de la migration est aussi en elle-même porteuse d'un risque identitaire majeur. Le sujet, extrait de sa trame sociale et relationnelle – son environnement humain protecteur mais aussi sa culture et sa langue – qui sous-tend les identifications et lui permet en tant qu'individu de se sentir exister dans une continuité psychique, est confronté à l'expérience d'une *solitude radicale*. Adolescence, migration et trauma sont donc étroitement intriqués dans les parcours d'exil. Or, l'évènement traumatogène est toujours une catastrophe, intime, singulière et démesurée pour celui qui le vit, et le vécu subjectif est suffisant pour qu'advienne le trauma. Chargé de représentations de mort et de destruction, cet évènement vient en effraction et c'est le syndrome post-traumatique qui en surgit, avec les symptômes associés. Plusieurs vignettes cliniques invitent le lecteur à réfléchir sur cette question du trauma lié au parcours d'exil ou au vécu qui l'a précédé, à entendre comme une véritable blessure susceptible en tant que telle de rompre l'intégrité psychique du sujet.

Pour ces jeunes migrants, en résonance avec cette disparition spatio-temporelle des référents sociaux et familiaux, les liens dans leur ensemble se trouvent bouleversés, sur les plans somatique, psychique et social. Cette dimension singulière et insistante du corps au terme d'un parcours d'exil, ou encore la place spécifique du corps féminin dans les soins psychiques, sont évoquées ici de manière sensible dans le cadre de l'approche transculturelle.

Se maintenir en vie et maintenir son sens dans un contexte éminemment coercitif, c'est la réflexion à laquelle nous convie J. Altounian, dans un texte émouvant évoquant l'indéfectible attachement à la mère, qui permit à l'adolescent qu'était son propre père de survivre. Parcours d'exil aussi, singulier et tragique, que celui de ce jeune Afghan

1. D.W. Winnicott, *De la pédiatrie à la psychanalyse*, Payot, 1989.

que S. Weiler met en lumière dans un bel article, qui reprend les aléas d'une histoire vouée inexorablement à la répétition – telle la chronique d'un (funeste) destin annoncé.

Les effets contre-transférentiels à l'œuvre dans le travail éducatif ou clinique auprès de jeunes migrants ne sont pas à négliger. Si le traumatisme n'est pas toujours représentable, il peut toutefois se transmettre et avoir des incidences destructurantes sur le clinicien. Impuissance, angoisse, culpabilité, doute, fascination, répulsion – autant d'affects déclinés dans le récit cathartique de R. Le Berre, qui livre des séquences saisissantes de sa pratique éducative au sein d'un dispositif chargé d'évaluer la minorité de ces jeunes migrants. Toujours dans ce registre contre-transférentiel, soulignons l'engagement du thérapeute qui peut être sollicité du côté des limites de son exercice et tenté de se substituer aux défaillances de la prise en charge administrative et sociale. L'acte de soin peut alors se révéler un engagement troublant et terrifiant, une traversée chaotique qui vient éprouver les certitudes, confrontant à un désarroi vertigineux et rendant périlleux le travail d'élaboration clinique.

« Parler, c'est mourir. » Pour nombre de ces jeunes migrants, la production d'un récit convenablement arrangé et recevable en place des bribes d'une histoire ravageuse, ni compréhensible ni supportable pour l'interlocuteur, représente souvent le seul moyen susceptible de leur conférer une identité. Beaucoup parmi eux souffrent en outre de troubles mnésiques et d'une perturbation dans la chronologie des événements, laquelle peut contribuer à une déréalisation. Soumis en permanence à la question des adultes du pays d'accueil, le mineur non accompagné doit répondre dans la réitération de ce qu'il est, ou plutôt de ce qu'il n'est pas, ce mode opératoire pouvant être vécu comme persécutant. Ou l'émergence du soupçon et comment il prend corps et s'institutionnalise, un débat délicat et d'une brûlante actualité auquel le lecteur est convié.

Un mineur non accompagné est, *de facto*, un adolescent dans une situation administrative précaire. En contrepoint de l'état des lieux des ressources existantes en termes d'accueil et de prise en charge de ces jeunes migrants, des juristes et des professionnels du champ associatif, éducatif ou clinique invitent à une discussion résolument contrastée, en examinant et en analysant les enjeux sociétaux, juridiques et administratifs autour de cette question.

Enfin, le travail en équipe, qui constitue un maillage humain et social susceptible de repérer et de contenir les effets destructeurs de la violence tant sur le plan somatique que psychique et identitaire, est au

cœur des pratiques éducatives. Et si la prise en charge de ces mineurs isolés nécessite un important travail d'étayage, elle exige également, de la part de ces professionnels du champ éducatif, de développer des compétences concernant toutes les procédures juridico-administratives. À partir de places et d'institutions bien différenciées, une éducatrice et une psychologue engagent une passionnante réflexion sur les modalités expertes d'accompagnement de ces adolescents – entre créativité et contraintes apprivoisées. Car, si le propos pour ces jeunes migrants est bien de vivre en dépit de la perte et de « construire une adolescence métissée entre deux mondes² », c'est aussi paradoxalement sans certitude de pouvoir investir durablement leur nouvel environnement.

Question fondamentale qui traverse tous ces textes, lesquels entretiennent entre eux un dialogue de connivence, une savante et féconde conversation, offrant au lecteur l'opportunité d'un parcours éminemment subjectif – à son rythme et à son gré – et libre à lui dès lors d'emprunter des chemins de traverse.

2. M. R. Moro, « Enfants mineurs isolés », Revue *Adolescence*, 2014/3.

***/
Le parcours d'exil :
les mots pour le dire ?***

Chant premier du gosse qui est parti

Miguel Angel Sevilla

Je suis venu il y a longtemps
Cherchant à trouver mon vent du large
De mes frères chéris.
Je suis venu muet et immobile.

Il y a longtemps que je ne suis plus
Il y a longtemps que je suis loin ;
Il y a longtemps... naviguant
Cherchant à trouver mon verbe.

Il y a maintenant longtemps
Que je n'entends plus les lamentations
Lorsque se taisent les grillons,
Lorsqu'on ne joue plus à la marelle.

Beaucoup de temps. Et je me souviens
Lorsque pleuraient les hommes,
Lorsque les vieillards pleuraient
Un vin amer, amer et sec.

Je me rappelle du bidonville
De la dure vie sans salaire
De l'achat d'espadrilles
Et des pleurs du Nouvel An.

Miguel Angel Sevilla, poète et écrivain de langue espagnole et française, né à Tucumán en Argentine. Vit à Paris depuis 1976, thèse en philosophie de troisième cycle dirigée par Paul Ricœur.

Je me rappelle que j'eus un jour
Les sortilèges du désir :
Une fiancée aux cheveux roux
Et une vie avec un bon salaire.

Je me souviens de tellement des choses !
Je m'immerge dans le souvenir
Et là je reste muet...
Et toujours non : JE NE ME VENDS PAS.

Canto primero del chango que se ha ido

Me vine ya hace mucho
Buscando encontrar mis vientos
De mis hermanos queridos.
Me vine callado y quieto

Hace mucho que no estoy
Hace mucho que estoy lejos
Hace mucho, caminando
Buscando encontrar mis versos

Mucho tiempo hace ya
Que no escucho lamentos
Cuando se callan los grillos
Y se oscurece el cielo

Mucho tiempo, y me acuerdo
Cuando lloraban los hombres
Cuando lloraban los viejos
Vino amargo, amargo, añejo

Me acuerdo del rancherío
Del duro vivir sin sueldo
Del no tener alpargatas
Del llanto que es Año Nuevo

Me acuerdo que un día tuve
Las sortijas del deseo
Una novia pelo rojo

Y una vida con buen sueldo
¡Me acuerdo de tantas cosas!
Me sumerjo en el recuerdo
Y allí callado me quedo
Y siempre no ¡NO ME VENDÓ!

La culture comme dictionnaire

Marine Pouthier

Pour François Laplantine (1974), les hommes communiquent par des symboles qui doivent être réappris à chaque génération. Pour lui, la culture est comme un dictionnaire, qui permet à chaque groupe humain de déchiffrer le monde. Ce dictionnaire est fait de toutes nos évidences, de toutes nos convictions, de tous les implicites que chacun de nous intègre par l'éducation qu'il reçoit de son groupe. Cette représentation m'a beaucoup aidée. Aussi me suis-je proposé de lister les items qui me semblent à explorer pour mieux nous comprendre, les jeunes et nous. Par ordre de sens, non par ordre alphabétique. J'ai conçu ce petit dictionnaire transculturel comme une aide, comme un pont.

– LA CULTURE. Il faut commencer par définir ce terme. Selon une formule attribuée aux sociétés africaines, la culture, c'est ce que l'on trouve en naissant. Pour G. Devereux (1970), la culture est la totalité des comportements humains appris et qui sont socialement transmissibles. Pour lui, il importe d'étudier à la fois la culture et la manière dont l'individu appréhende sa culture.

– L'IMPLICITE. C'est ce qui est sous-entendu, non formulé, présupposé, ce qui est évident pour tous au sein du groupe social. Par exemple la façon de dire bonjour, ou de manger, ou de se coucher. Lorsqu'un individu quitte son groupe, c'est avec ce dictionnaire d'implicites culturels qu'il part. Alors que beaucoup de ces implicites diffèrent entre les sociétés d'origine des jeunes et la nôtre, en particulier. Alors aussi que les nôtres, nous les croyons universels : nous

Marine Pouthier, psychologue auprès des jeunes migrants non accompagnés. Bureau de l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris, SEMNA.

sommes comme le poisson, qui voit dans l'eau, mais qui ne voit pas l'eau dans laquelle il nage, ni le bocal qui le contient.

– LES SOCIÉTÉS TRADITIONNELLES, COMMUNAUTAIRES, d'où proviennent la majorité des jeunes dont il est question ici, sont encore fortement intégrées, l'individu n'y a pas, comme en Occident, une conscience aiguë de son identité, au-delà du groupe auquel il appartient. En être séparé, et seul, provoque un véritable arrachement s'exprimant beaucoup dans le corps, car dans le mode de pensée traditionnel, le corps et l'esprit ne sont pas perçus comme des entités distinctes.

Les jeunes migrants le vivent et le disent fort à l'arrivée, et quelquefois longtemps après encore, mis à vif de se trouver seuls pour la première fois, loin de leur famille, loin de leur groupe, dans une culture dont ils n'appréhendent pas tous les ressorts.

– LE VOYAGE D'EXIL. Qu'il prenne quelques mois, voire quelques années, ou quelques heures, ce voyage n'est pas une partie de plaisir, à la différence des voyages auxquels nous rêvons ou que nous organisons. On ne quitte jamais son pays de gaieté de cœur. Et cela a des effets sur le plan psychique, encore plus chez des êtres en construction.

– LES AVENTURIERS. C'est ainsi que se nomment les jeunes Africains (Maliens, en particulier) qui décident de quitter leur pays.

Ces jeunes migrants d'Afrique, ou ceux du Maghreb, les *harraga*, les jeunes Afghans qui voyagent par terre et par mer, les jeunes filles prises dans des réseaux de traite des êtres humains et qui passent par la Libye, en particulier, ont des souvenirs traumatiques terribles, qu'il faut prendre le temps d'explorer avec eux, en leur ouvrant la voie, car ils en parlent rarement spontanément, et pourtant ces épisodes vécus reviennent pendant longtemps en cauchemars la nuit.

Et cependant, écrit Enaiat, jeune Hazara (Geda, 2011) : « Un jour j'ai lu que le choix d'émigrer naît du besoin de respirer. C'est vrai. L'espoir d'une vie meilleure est plus fort que tout autre sentiment. Par exemple, ma mère a décidé qu'il valait mieux me savoir en danger loin d'elle mais en route vers un futur différent que de me savoir en danger près d'elle, dans la boue et dans la peur pour toujours. »

– LES *HARRAGA*. Les *harraga* (*harrag* au singulier) sont des migrants clandestins qui prennent la mer depuis le Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) avec des embarcations de fortune pour rejoindre les côtes andalouses, Gibraltar, la Sicile, les îles Canaries, les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla, l'île de Lampedusa ou encore Malte.

Harraga est un mot originaire d'Algérie, qui désigne « ceux qui brûlent » (leurs papiers, les frontières, les lois, leurs attaches ?). Ce terme

est très présent dans le vocabulaire journalistique nord-africain. C'est ainsi que se reconnaissent les jeunes Maghrébins, en majorité algériens, qui traversent la Méditerranée.

– LE PASSEUR. Il est impossible de partir sans payer fort cher un passeur, trafiquant humain sans scrupule, l'actualité le démontre de façon dramatique. Pour les jeunes de milieux que je qualifie d'émergents – ils peuvent provenir d'Asie (Inde, Pakistan, Bangladesh, Afghanistan, Sri Lanka, Chine, Mongolie...), mais aussi d'Afrique (surtout du Congo, Guinée, Nigéria, Cameroun, Côte d'Ivoire, Kenya, Angola), garçons surtout mais aussi quelques jeunes filles, c'est la famille la plupart du temps qui a payé très cher le billet d'avion et le passeport fournis par le passeur-accompagnateur. Ce dernier est présenté au jeune par la famille comme un « oncle », signe de respectabilité. Il promet – il vend plutôt – un avenir en Europe mirobolant : études, argent, travail, logement, tout ce qui peut faire rêver des parents qui sont dans une démarche d'ascension sociale, et qui souhaitent un avenir meilleur, plus sûr, pour leurs enfants et pour eux-mêmes.

Le passeur s'engage à confier le jeune à la communauté à l'arrivée, mais la réalité n'est pas souvent celle-là : à Roissy, une fois le poste de police des frontières franchi, ou dans une gare, le soi-disant protecteur récupère systématiquement le passeport – par mesure de sécurité, dit-il ; puis il demande au jeune de l'attendre le temps d'aller acheter les billets pour Paris, ou un sandwich. Pour le ou la jeune, c'est l'attente confiante dans un premier temps, puis l'inquiétude qui monte, qui se transforme en angoisse et devient panique, terreur de se retrouver seul dans un pays dont bien souvent il ne lit ni ne comprend la langue, et pas du tout préparé à se débrouiller par lui-même : en effet, l'éducation reçue au pays a généralement pour base, dans ces familles en émergence, une surprotection, une grande dépendance à la mère, en particulier. Il arrive aussi que le passeur séquestre et profite sexuellement des jeunes filles (les jeunes migrantes sont en majorité africaines) avant de les abandonner. Cela arrive aussi à des garçons ; la blessure de honte empêche souvent de dire, de surmonter. À ce stade, nombre de jeunes disparaissent dans des réseaux, de prostitution en particulier.

– L'ÉVÉNEMENT MIGRATOIRE en lui-même, l'isolement du groupe d'origine, la découverte du mode de vie sociétal, anonyme, atomisé, de notre société occidentale, la souffrance de solitude, irréprésentable jusque-là, l'inadéquation des références culturelles anciennes pour se repérer ici, ont des conséquences psychiques qu'il ne faut pas sous-estimer. Tobie Nathan (2001) a souligné le fait qu'en migrant, le sujet perd son cadre culturel externe de référence, tout en

gardant le même en référence interne. Et c'est dans cette discordance, aussi intime que non consciente, non pensable, qu'il entre dans un monde nouveau, dont il ne connaît ni la langue, ni les règles. Un monde qu'il essaie de décoder avec ses références habituelles, sans arriver à retrouver une logique qui le rassure, et souvent sans oser le dire. Un monde plein de non-sens, de contre-sens, de précarité à tous les niveaux, qui met à vif, qui rend méfiant, qui déstabilise profondément, durablement.

– LA RELIGION fait partie de la tradition, c'est ce qui organise la vie dans la communauté. En anthropologie, la religion consiste en un ensemble de croyances et d'actes, envisagés par ceux qui s'y réfèrent comme ayant une valeur et une portée universelles : le monde existe parce que Dieu existe, c'est lui qui l'a créé, c'est un postulat, c'est-à-dire, selon *Le Robert*, un principe indémontrable, incontestable, qu'il est interdit de mettre en question, quelle que soit la religion, dans la société traditionnelle communautaire.

Pour Durkheim, la religion, production symbolique et culturelle, relie le monde psychique individuel au collectif : c'est ce que ces jeunes ont pu emporter avec eux de leur tradition, de leur transmission familiale. C'est sans doute cette capacité de « reliance » qui fait que plus les parents sont éloignés spatialement, plus les relations de l'adolescent avec Dieu peuvent être intimes, fortes. Alors qu'ici la religion ne joue plus ce rôle fondamental et fondateur. Ici, la croyance peut être interrogée. Aussi ces jeunes migrants peuvent-ils se sentir déstabilisés, en danger, dans un monde qui leur semble avoir perdu raison, qui met la leur en péril.

– LA LAÏCITÉ. Il est important de respecter cette référence qui les fonde, tout en leur expliquant les règles de la laïcité qui nous fonde ici. Pour *Le Robert analogique*, « la laïcité est une conception politique impliquant la séparation de la société civile et de la société religieuse, l'État n'exerçant aucun pouvoir religieux et les Églises, aucun pouvoir politique. L'État, neutre entre les religions, tolère tous les cultes et force l'Église à lui obéir en ce point capital. La laïcité est la garantie de l'unité morale d'une nation divisée sur le problème théologique ».

– LA DÉMOCRATIE. La notion de démocratie demande aussi à être introduite. Pour Paul Ricoeur, « est démocratique une société qui se reconnaît divisée, c'est-à-dire traversée pas des contradictions d'intérêt, et qui se fixe comme modalité d'associer à parts égales chaque citoyen dans l'expression de ces contradictions, dans l'analyse de ces contradictions et dans la mise en délibération de ces contradictions, en vue d'arriver à un arbitrage ». Il importe vraiment d'explicitier aux

jeunes migrants les implications des principes laïques, démocratiques, qui organisent la vie ici. Expliquer patiemment chaque fois que nécessaire, sans s'offusquer, sans s'inquiéter de leur difficulté à comprendre, confrontés qu'ils sont à un changement radical de référence de vie. Plus ils prendront leurs marques ici, plus ils comprendront ces notions, plus elles deviendront pour eux aussi garantes de liberté de pensée, de tolérance, plus ils pourront penser leur croyance sans craindre de la perdre, ou de perdre leurs racines.

– L'ÂGE, LE RESPECT, LES RELATIONS AFFECTIVES. Dans la société communautaire traditionnelle, les plus âgés ont un rôle très important, et sont l'objet d'un profond respect. Les enfants apprennent en général en observant les aînés et en écoutant, sans questionner, il serait irrespectueux de le faire. De même, le respect oblige à dire qu'on a compris même si on n'a pas compris, car ce serait mettre l'adulte en cause. Ce respect s'affiche en baissant les yeux et en souriant. On regarde encore moins une femme en face, c'est inconvenant. Aussi, comprenons qu'il faut du temps pour s'adapter à notre mode culturel de communication selon lequel ne pas regarder quelqu'un lorsqu'on lui parle signifie au mieux désinvolture, au pire manque de franchise. Selon lequel prétendre avoir compris lorsque ce n'est visiblement pas le cas est considéré comme un mensonge ou un désintérêt. Selon lequel sourire sans regarder évoque la moquerie. Comprenons aussi que le souci de faire « comme les autres » peut pousser à l'excès, le regard peut parfois devenir trop insistant, nous le qualifierions d'effronté selon notre code culturel. Sans pour autant tomber dans l'angélisme, acceptons qu'il puisse être question de temps nécessaire avant de trouver la bonne mesure, avant de bien intégrer les codes nouveaux.

– LA BONNE MESURE. Pour continuer avec cette notion de bonne mesure à trouver, nous pouvons nous sentir gênés lorsqu'un(e) jeune nous demande une relation trop exclusive, trop intense. Il ou elle peut se sentir non investie, nous pouvons nous sentir happés. Cette « longueur d'ondes différente » peut provoquer du malaise, de la culpabilité, de l'agacement, du rejet. Alors, souvenons-nous que la culture communautaire apprend aux individus à tisser à l'intérieur du groupe des liens affectifs forts, que les enfants doivent s'inscrire dans une relation de respect mais aussi de dépendance affective aux plus âgés, qui les encouragent et les maintiennent dans cette dépendance, norme commune. Nous pourrions alors plus facilement nous décentrer, expliquer que l'attente des adultes n'est pas la même ici de la part d'adolescents, qu'il n'est pas question d'indifférence, de désintérêt ou de rejet, mais d'apprentissage de l'autonomie, y compris affective.

– LA CLASSE D'ÂGE. Dans la société traditionnelle, l'éducation et la socialisation sont le fait des aînés, mais aussi de la classe d'âge. Les jeunes vivent beaucoup entre pairs, organisés de façon très structurée ; le respect s'impose des plus jeunes en direction des plus âgés, des nouveaux admis par rapport aux plus anciens, c'est un relais d'éducation très important (Hampâté Bâ, 2010).

– LES BANDES DE LA RUE. Mais lorsque cette socialisation par la classe d'âge traditionnelle vient à faire défaut, et lorsqu'elle est remplacée par la loi des bandes de la rue, régies par des rapports d'emprise, d'exploitation, de loi du plus fort, où les notions de respect, de confiance, de loyauté n'ont plus de sens, c'est à une désocialisation que l'on assiste. Si par la rencontre éducative le jeune arrive à prendre conscience de sa désinscription de rapports sociaux structurants et souhaite tenter de remonter le courant, alors une aide est possible, même si le chemin est long, compliqué. Mais il peut arriver que la relation éducative ne soit plus accessible à certains jeunes trop désocialisés.

– L'INITIATION. Les jeunes qui partent et nous arrivent n'ont en général pas connu l'initiation au sein de leur groupe, aussi est-il vraiment important, au sein de la culture d'ici, que nous assurions notre fonction de substituts parentaux, notamment en leur « présentant le monde à petites doses », selon l'expression de D.W. Winnicott (1975) : par petites touches, au fur et à mesure des écueils de compréhension rencontrés, s'efforcer de repérer ce qui a pu leur échapper, et leur expliquer, en partant de ce qu'ils pensent avoir compris. C'est ainsi que nous pouvons les « initier » progressivement aux codes du monde nouveau qu'ils découvrent. Car il leur faut apprendre explicitement ici les implicites dans lesquels nous baignons, afin de pouvoir s'acculturer.

– L'ACCULTURATION est le processus de modification de la culture d'un groupe ou d'une personne sous l'influence d'une autre culture.

– LE CO-SLEEPING. Dans les groupes encore fortement ancrés dans la tradition, le mode de vie est communautaire, durant la nuit aussi : toute la famille dort dans la même pièce, le plus souvent au sol, dans un couchage non individualisé – les Anglo-Saxons emploient le terme de *co-sleeping* – et le dernier enfant, garçon ou fille, dort à côté de sa mère tant qu'il est le dernier. Alors qu'ici, le jeune doit dormir seul dans son lit, et ce peut ne pas être simple. Tout seul, dans un lit individuel, sur pieds de surcroît, il peut ressentir une grande souffrance de solitude, doublée d'insécurité (peur de tomber de ce lit étroit et

surélevé), qui se traduit souvent par des maux du corps, par des troubles du sommeil persistants. Il arrive qu'un jeune s'obstine à dormir par terre dans sa chambre, ou qu'il veuille se coucher près de quelqu'un d'autre ; pensons à vérifier s'il n'est pas question d'une adaptation culturelle difficile, qui demande explicitation et temps, avant de passer à d'autres hypothèses.

– LE PÈRE. Dans les sociétés traditionnelles, l'âge n'a qu'une valeur relative, la notion de majorité n'est pas dominante, même si elle existe légalement. Le garçon demeure soumis à l'autorité absolue de son père tant que celui-ci est en vie ; il ne peut rien faire sans son autorisation. Mais à l'inverse, nous l'avons vu, il peut se retrouver chef de famille très jeune s'il est l'aîné. Quant à la fille, elle passe sous l'autorité de son mari après celle de son père.

– LA MÈRE. Dans les sociétés fortement patriarcales, la mère, qui est totalement soumise à l'autorité de son mari, ou de son fils aîné si le père n'est plus là, a dans le même temps un rôle affectif très fort, primordial, au sein de la famille. Ceci explique que plus d'un jeune, semblant très autonome et avoir intégré les modèles européens, puisse exprimer une profonde souffrance d'être séparé de sa mère et soit en lien téléphonique très fréquent avec elle, lui demandant son avis sur tout – même si elle n'a le plus souvent pas les représentations qui lui permettraient d'être de conseil avisé – et ce, même longtemps après son arrivée. Un interprète médiateur asiatique m'a expliqué que dans la société traditionnelle on dit que le père, c'est un quart, et la mère, trois quarts.

– L'ALLIANCE PAR LE MARIAGE. Aussi bien en Asie, au Moyen-Orient qu'en Afrique, la polygamie demeure la référence officielle dans beaucoup de sociétés musulmanes, alors qu'elle est interdite ici. Au-delà, les jeunes concernés peuvent nous faire découvrir par leur récit de vie deux pratiques polygamiques qui ont encore cours dans leur société, et que nous avons du mal à comprendre, tant il est vrai que pour nous aussi l'implicite doit être explicité :

– LE LÉVIRAT qui est l'obligation pour la femme veuve d'épouser un des frères de son mari défunt, donc un oncle paternel du jeune. Devenir co-épouse dans ce contexte n'est pas toujours aisé.

– LE SORORAT qui est l'obligation pour un homme, si sa femme décède, d'épouser une sœur cadette non encore mariée de sa femme, donc une tante maternelle du jeune.

Sur le plan anthropologique, ces pratiques rendent compte d'une volonté de perpétuer l'alliance, et permettent éventuellement de préserver les droits du défunt sur sa descendance.

De jeunes Pakistanais m'ont expliqué qu'au village, on peut être fiancé quasiment dès sa naissance, et de préférence à une cousine ou un cousin, en milieu connu. La rupture de cet engagement par le jeune migrant toucherait à l'honneur et entraînerait une rupture définitive entre les familles concernées. Seul ici, il porte une lourde responsabilité, qu'il se soumette ou, a fortiori, qu'il se démette. Connaître ces différences culturelles sans porter de jugement aide à mieux se comprendre, mieux communiquer, mieux accompagner.

Dans les sociétés traditionnelles, les filles sont mariées très jeunes (souvent autour de 15 ans) mais ce peut être dès qu'elles sont pubères, et à des hommes beaucoup plus âgés qu'elles, toujours sur décision des familles. Les garçons eux aussi peuvent être mariés dès qu'ils sont pubères et toujours sur décision des familles.

– LA GROSSESSE, LA NAISSANCE. Autre point de différence, dans la société traditionnelle, africaine notamment, la grossesse, puis la naissance, constituent un moment initiatique (Moro et coll., 2006) où la future mère est nécessairement portée par les femmes du groupe : accompagnement, préparation aux différentes étapes, interprétation des rêves, etc. La migration entraîne des ruptures dans ce processus de portage et de construction de sens. Une jeune mère peut rester distante de son nouveau-né, une pathologie du lien peut être évoquée : alors que la référence de la jeune femme, le plus souvent implicite mais qu'une jeune maman d'Angola a pu m'expliquer, est cet état de passage soutenu, surprotégé, ce statut privilégié, cette initiation, qui lui manque profondément en Europe.

– LE FILS AÎNÉ. Dans la société traditionnelle, le fils aîné devient l'homme responsable de la famille dès que le père n'est plus là pour remplir son rôle (or, plus d'un père des jeunes que nous connaissons, d'Afghanistan ou du Pakistan en particulier, ont été tués ou ont dû se cacher pour échapper au danger de mort). Il doit alors assurer la protection de sa mère et de toute la famille, voire en assurer les revenus en travaillant – je connais plusieurs jeunes qui ont dû gagner la vie de la famille dès 8 ou 9 ans. En compensation, il jouit du statut privilégié de chef de famille. Ceci me semble expliquer pourquoi un certain nombre de jeunes migrants rêvent d'aller en famille d'accueil, y projetant leur modèle culturel familial. Mais il est fréquent qu'après un premier temps, court, de « lune de miel », suive une période qui peut être très conflictuelle avec l'assistante familiale, éventuellement accusée

de tous les torts. La rupture provient de l'incompréhension mutuelle d'implicites différents : le jeune ne retrouve pas ce statut privilégié auquel il s'attend, l'assistante familiale ne comprend pas qu'un jeune si gentil, si serviable, refuse soudain son autorité, l'accuse de choses graves (comme boire, être sale, etc.).

– LA VENGEANCE. Nous l'avons vu, dans les sociétés traditionnelles, un garçon demeure soumis à son père tant que celui-ci est en vie. Il a les mêmes obligations que lui. Et s'il y a faute du père, ou logique de vengeance, les fils, et l'aîné en premier lieu, en répondent aussi. La vengeance, la dette de sang, le crime d'honneur, font partie des principes séculaires qui animent les groupes culturels en Asie, peut-être encore plus fortement en Afghanistan, et chez les Pachtoune (ethnie dominante d'Afghanistan), Le principe de la vengeance se trouve aussi au Pakistan : les personnes se sentant offensées décident de se faire justice elles-mêmes, c'est-à-dire que la punition se fait en dehors de l'État.

– LE KANUN. Ce principe a cours également en Albanie. Le Kanun est un code coutumier auquel se réfèrent encore certains clans des territoires albanais du Nord, ainsi qu'au Kosovo, au Monténégro oriental et en Macédoine occidentale, dans les régions enclavées. Le Kanun prescrit les pratiques de la vie quotidienne, les lois, les interdictions, les devoirs, les sanctions et les codes de comportement, incluant les règles régissant la vendetta.

– LA VENDETTA. C'est la vengeance d'un meurtre ou d'une offense, qui implique toute la parenté et engendre l'affrontement de deux familles sur une longue période. Qu'elle soit intestine ou qu'elle s'exerce sur d'autres ethnies ou clans, et bien qu'elle ait un rôle d'abord dissuasif, la vengeance ne fait que généraliser la violence. L'enjeu devient : tuer tous les masculins du clan ennemi – qui peut être interne à la famille élargie – pour les empêcher de se venger. La vengeance ne frappe que les hommes. Mais des femmes, de très jeunes filles, peuvent être violentées, enlevées par le clan qui cherche vengeance, voire livrées par leur propre clan pour temporiser. Cependant, seule la mort de tous les hommes du clan, ou le versement de sommes très élevées, fixées par le conseil des « barbes blanches », peuvent arrêter la vengeance. Le fils aîné n'a plus que l'exil pour y échapper, et le rêve de gagner beaucoup d'argent afin de tenter de s'acquitter de la dette d'honneur.

– L'HONNEUR est donc au centre des systèmes de vengeance. Et l'honneur du groupe familial est lié aussi au contrôle des femmes, comme dans les sociétés méditerranéennes. Le phénomène des crimes d'honneur a encore cours en Asie ; des jeunes d'Afghanistan, du Pakistan,

du Bangladesh en particulier, peuvent l'évoquer lorsqu'ils sont en confiance.

– LE CRIME D'HONNEUR (Bonte et Izard, 1991) est un crime perpétré en réaction à un comportement perçu par la culture comme ayant apporté le déshonneur à une famille. En criminologie, les crimes d'honneur invoquent les sentiments qui sont liés à la jalousie, à l'adultère ou même à la victime d'un viol. Ils sont considérés comme relevant du domaine privé, et les auteurs sont rarement poursuivis. La plupart des victimes de crimes d'honneur, et elles ne sont pas nécessairement les auteurs des faits reprochés, sont des femmes. Elles peuvent être attaquées à l'acide, comme cela arrive encore au Bangladesh, en Inde ou au Pakistan, ou elles peuvent être tuées de façon préméditée par des membres de la communauté, le plus souvent des membres de la famille même de la victime, car le contrôle incombe aux hommes, père, frère, époux. Le recours aux crimes d'honneur dépend du consensus social lié aux libertés des femmes, écrivent Bonte et Izard (1999). Je connais au moins deux jeunes Afghans qui ont pu me dire être partis parce qu'ils n'ont pas pu sauver sa sœur, pour l'un, sa mère, pour l'autre.

– L'ÂGE. Les provinces d'Afghanistan, notamment, vivent encore à ce jour sous le mode d'organisation sociale de la loi coutumière, orale ; les naissances, qui ont encore souvent lieu à la maison, ne sont pas toujours enregistrées, depuis le départ des Soviétiques en 1992. De plus les talibans ont beaucoup détruit en 1996, l'état civil en particulier. En Iran, les familles afghanes immigrées sont le plus souvent sans statut légal, aussi les naissances ne sont-elles pas enregistrées. Quant aux jeunes qui travaillent en Iran sur leur parcours d'exil, ils n'ont pas besoin de papiers, on les exploite sans les déclarer. C'est souvent une fois arrivés en Europe qu'ils découvrent la nécessité de posséder une pièce d'identité, en même temps que la notion de minorité/majorité, qui devient « *under age* » ou « *over age* », l'enjeu étant d'être « *under age* » pour ceux qui veulent bénéficier de la protection de l'ASE.

– LA TAZKERA. Le document d'identité afghan qui atteste de l'âge, à demander au pays, est établi le plus souvent par des personnes peu lettrées, d'où sa valeur relative. D'autant plus que beaucoup de jeunes – et leur famille – ne savent leur âge que de façon approximative et ne peuvent pas faire état d'une date de naissance précise – souvenons-nous que de surcroît, l'année, son début, et les mois de leur calendrier, différent du nôtre. Ainsi comprend-on mieux que dans la société traditionnelle, l'anniversaire ne soit ni un repère ni l'objet d'une attention particulière comme c'est le cas pour nous.

En ce qui concerne les jeunes Africains, dans la vie rurale communautaire, c'est la classe d'âge qui prime encore, liée à l'initiation, qui ne se fait plus chaque année ; aussi l'âge n'est-il pas toujours très précis, et n'a-t-il qu'une valeur relative. Quant aux grandes métropoles, leurs pourtours surpeuplés, mouvants, sont peu organisés encore. Ces différents éléments permettent de comprendre que l'âge puisse être une donnée variable pour certains jeunes migrants. Alors que nous, de France, vivons dans la culture des codes napoléoniens.

– LES CODES NAPOLÉONIENS. Il s'agit des cinq codes juridiques promulgués en France à l'initiative de Napoléon 1^{er} (dont le Code civil, le Code de commerce, le Code pénal). Le Code civil, en particulier, gère chaque étape de notre organisation sociale : l'identité et l'âge sont établis très précisément dès la naissance par l'état civil, ils font partie de la « définition sociale » de chacun de nous. Sans document légal d'identité, aucune démarche n'est possible en France. Et la falsification est un délit dont la sanction est codée.

– LA LOI. Elle est une règle juridique, une norme, une prescription ou une obligation, générale et permanente, qui émane d'une autorité souveraine et qui s'impose à tous les individus d'une société. Son non-respect est sanctionné par la force publique.

– LA COUTUME. Elle relève d'un usage juridique oral, consacré par le temps et accepté par la population d'un territoire déterminé. Dans la communauté rurale, la règle qui s'impose aux membres est celle qui est prononcée par le conseil des anciens selon la coutume (par exemple, le montant de la dette à régler pour arrêter la vengeance, ou la mesure à prendre lorsqu'un membre du groupe a transgressé).

– LE CONTRAT SOCIAL. Alors qu'en France nous sommes dans le droit du contrat social, base de notre organisation sociétale, avec ses codes juridiques et ses instances spécialisées pour les appliquer en fonction de chaque individu concerné.

– LE DROIT. En anthropologie (Bonte et Izard, 1991), le droit est envisagé dans sa dimension d'instance explicative de l'évolution sociale. Le passage de la coutume, prescrite par ceux qui ont le statut de l'énoncer dans la vie communautaire, au contrat, modalité de l'alliance dans la société moderne, est l'indice d'une émancipation de l'individu.

Nous devons avoir en tête cette conception du droit, de la loi et de son application selon la culture d'origine, sinon nous ne pourrions pas comprendre les références du jeune, ni lui faire entendre que les nôtres sont différentes, et que nous n'avons pas le pouvoir de les changer. Je pense à un jeune Guinéen qui s'était présenté comme mineur de 17 ans et qui avait été expertisé majeur. Après avoir épuisé tous les

recours proposés par les associations, et ses documents d'identité ayant été expertisés faux, il finit par reconnaître qu'il va avoir 19 ans, mais demande instamment qu'on l'admette tout de même, puisque d'une part il est venu pour permettre à sa mère gravement malade de se soigner, et que d'autre part il a fini par dire la vérité... La prise de conscience de toute cette relativité culturelle aide à ne pas entrer dans une logique dualiste, qui considère le MIE soit comme victime soit comme imposteur, catégorisations qui nous empêchent d'accéder à l'individu et de travailler avec lui sa problématique dans ses dimensions individuelle et culturelle.

– LA NOMINATION. Dans le groupe traditionnel, l'enfant est identifié comme « fils de » et porte en général le nom de son grand-père et celui de son père ou de son oncle maternel, selon que l'organisation est patri ou matrilineaire. Il peut arriver qu'un garçon se voie attribuer un nom différent de celui de sa fratrie, celui d'un autre de la parenté, pour qu'une lignée ne s'éteigne pas, par exemple. Arrivés en Europe, il faut que l'un de ces deux noms soit le patronyme, et l'autre le prénom, ce qui explique aussi certaines variations. Par ailleurs, en général, dans les groupes de culture chrétienne, le jeune porte un prénom du calendrier chrétien, de la Bible (certains très anciens, Dorcas, Shadrac...), ou occidental, avec parfois beaucoup de créativité (Junior, Giscard, Fiston, Russel...). Dans les groupes de culture islamique, le prénom est en général musulman.

– LA RELATION DUELLE. Dans la société communautaire traditionnelle, la relation duelle ne va pas de soi. Elle peut être interdite, vécue comme inquiétante, intrusive, dangereuse. Elle est bannie entre un jeune homme et une jeune fille. Alors que pour nous Occidentaux, la relation à deux est la plus rassurante, elle est notre modèle dominant. Là aussi les implicites sont très différents, il faut en prendre conscience. Un jeune étranger qui arrive d'une vie communautaire sera certainement plus communicatif si on ne le reçoit pas en tête-à-tête, surtout dans les premiers temps. C'est en ce sens aussi que la présence de l'interprète n'est pas une gêne mais souvent une aide – il vaut mieux cependant éviter le recours à un interprète homme pour une jeune fille, elle ne pourra pas s'exprimer spontanément, et encore moins pour aborder des choses de l'intimité.

– L'APPROCHE PSYCHOTHÉRAPIQUE GROUPE. Au-delà du recours à l'interprète ou à un tiers pour faciliter l'échange, les approches thérapeutiques en petit groupe, loin de bloquer la relation, comme l'écran de notre culture nous le ferait penser spontanément, peuvent être très soutenantes pour celui qui a grandi dans sa com-

munauté : c'est au sein du groupe, qui sert de témoin, que circulent la parole, la confiance, les valeurs. Il faut cependant se garder de généraliser : celui qui a dû vivre dans la rue livré à lui-même et à sa bande, en guerre permanente avec les bandes rivales, toujours sur la défensive pour assurer sa survie, se sentira en grande insécurité dans un groupe, si réduit, contenant, bienveillant soit-il. Il faut veiller à bien personnaliser les approches, aménager les dispositifs en fonction de chaque situation et de son évolution.

– LE TRAUMA OU PSYCHO-TRAUMA. L'état de rupture, de crise lié au départ peut à lui seul faire trauma, et entraîner des dysfonctionnements psychiques, qui peuvent rester silencieux longtemps mais qui peuvent être soudainement réactivés plus tard par la confrontation à une difficulté qui peut paraître anodine – c'est là un des traits qui caractérisent le trauma.

On parle en langue française de syndrome psycho-traumatique, ou d'état de stress post-traumatique (ESPT), en langue anglaise de Post Traumatic Stress Disorder (PTSD). La définition en est donnée dans la version du DSM 4 publiée en 1994 par l'Association américaine de psychiatrie : « 1) Le sujet a vécu, a été témoin ou a été confronté à un événement, ou à des événements, durant lesquels des individus ont pu mourir, ou être gravement blessés, ou bien ont été menacés de mort, ou de grave blessure, ou bien durant lesquels son intégrité physique, ou celle d'autrui a pu être menacée. 2) La réaction du sujet à l'événement s'est traduite par une peur intense, un sentiment d'impuissance ou d'horreur. »

– L'EFFROI (Freud tenait à ce que l'on fasse la distinction entre peur, angoisse et effroi) est le moment où l'image traumatique fait effraction dans l'appareil psychique. C'est un moment, souvent très bref, où le sujet se sent vide de toute pensée. Il ne ressent plus aucune émotion. C'est comme s'il y avait un blanc ou un intervalle, ou comme si le sujet ne faisait pas partie de ce qui se passe. L'effroi peut se prolonger quelques minutes, quelques heures, parfois quelques jours. Dans ce vide laissé dans la pensée peuvent se produire, comme sur un écran blanc, des hallucinations ou reviviscences, généralement visuelles ou auditives, qui prolongent l'action qui a fait traumatisme (Damiani et Lebigot, 2011).

Le psycho-trauma n'est donc pas l'événement traumatique en lui-même, c'est l'effet qu'il provoque à l'intérieur du sujet. Le trauma est un événement psychique individuel, et ce qui le définit, c'est la mise hors jeu brutale des processus de pensée. Sans plus aucun recours possible, ni interne ni externe, la psyché peut n'avoir plus d'autre recours qu'une sorte particulière de clivage.

– LE CLIVAGE. La réalité de l'expérience traumatique s'accompagne parfois d'une sensation de détachement intense provoquant un vécu d'irréalité. Ce clivage de survie est le mécanisme de défense qui provoque et répète cette cassure, pour tenter d'écarter l'expérience désorganisatrice. René Roussillon (2007) précise que c'est d'une partie de lui-même que le sujet se coupe, et c'est là le paradoxe : se couper de soi, faire mourir une partie de soi pour survivre. Je pense à des jeunes que j'ai reçus, qui racontent leur histoire terrible, sans affect, comme si elle était arrivée à quelqu'un d'autre, ou comme si elle n'était pas vraie. Ils sont souvent taxés d'imposture. Alors que c'est ce clivage extrême, de survie, qui peut être à l'œuvre.

Lorsqu'ils réussissent à faire confiance, lorsqu'ils arrivent à dire un peu de ce qu'ils ont enduré, ces jeunes peuvent être saisis par un effroi, par une détresse dont l'expression ne peut qu'être fulgurante. Il ne faut surtout pas les pousser à en dire plus qu'ils ne peuvent, ils y risquent la décompensation dont le clivage les protège.

R. Roussillon ajoute qu'il ne suffit pas de faire cesser la situation de trauma pour résoudre la problématique. En effet, quand la situation extrême a cessé au-dehors, elle revient de l'intérieur, elle hante le sujet, car elle est réactivée par la contrainte de répétition.

– LA CONTRAINTE DE RÉPÉTITION. C'est le retour interne de ce dont le sujet est coupé, qui tend toujours à revenir. Alors, au-delà de l'aide qu'un environnement soutenant va pouvoir apporter, les facultés de récupération du sujet vont dépendre de la durée effective de la situation psycho-traumatique, ainsi que du « bagage psychique » qu'il possédait au moment de sa survenue. Ce bagage est fait de la construction psychique de base du sujet, de la qualité du milieu et de l'éducation qu'il a reçue, ainsi que des expériences qu'il a préalablement vécues.

– LE SENTIMENT DE CONTINUITÉ D'ÊTRE. René Kaës (Kaës et coll., 1979) ajoute que ce bagage psychique – qui engage la continuité d'être de l'individu – n'a pas qu'une dimension personnelle, il a aussi une composante culturelle, puisque c'est par la culture que s'articulent le code psychique personnel et le code social.

– LES DROGUES. La prise de produits stupéfiants a souvent à voir avec le trauma, et la culture peut y contribuer : en Afghanistan, pays où la base de l'organisation et du pouvoir demeure très locale, l'autorité est exercée par les commandants, qui ont repris en partie les fonctions des anciens notables ; ils font la loi, ils sont les chefs des terres, du social, des armes, et de l'économie. Celle du PAVOT en particulier, assurée de façon extensive pour produire l'opium puis la

morphine et l'héroïne, et ainsi financer les guerres intestines. Aussi, au-delà de son usage traditionnel en médecine pour soigner, mais aussi pour s'évader du difficile de la vie, le pavot est-il devenu un produit de grande circulation. Le HASCHISCH est lui aussi cultivé, et consommé de façon usuelle, également comme médicament traditionnel.

Ces deux données permettent de comprendre que la drogue puisse faire partie de la vie des jeunes Afghans, et qu'au long du voyage, le recours aux stupéfiants, ou aux produits de substitution (souvent le Subutex acheté au marché noir, consommé en le fumant) pour s'évader de la pénible réalité, soit fréquent. Peu le disent ou même en sont conscients, mais beaucoup souffrent de dépendance dans leur corps, pour longtemps, dépendance qui peut se reporter sur l'ALCOOL, plus facile à se procurer ici.

– LA DÉPENDANCE est souvent très forte aussi chez les jeunes provenant du Maghreb, où la consommation de haschisch faisait partie de l'habitus culturel communautaire. Même si son usage est maintenant strictement interdit et réprimé, surtout en zone urbaine, le haschisch et d'autres stupéfiants sont très recherchés au Maghreb par les jeunes, pour échapper au mal-être familial, social, pour s'agréger aux pairs, aux bandes de la rue, pour arriver à résister, à survivre. La majorité des jeunes Algériens, Marocains, Tunisiens, ont la plupart du temps erré et « zoné » dans les grandes villes, les grands ports, avant d'arriver à s'embarquer pour l'Europe. Cette vie dans la rue est périlleuse, violente, traumatique, c'est la loi de la jungle, et le recours aux stupéfiants, ainsi qu'aux PSYCHOTROPES (notamment Rivotril, Valium, Artane) permet de résister, de se sentir plus fort, de survivre, en consommant, mais aussi en « dealant ».

Arrivés en Europe, ils se retrouvent souvent dans des situations tout aussi traumatiques, même s'ils n'en parlent pas, sous l'emprise de bandes qui les poussent à se droguer, les maltraitent et les exploitent rudement, pour toutes sortes de trafics, celui des stupéfiants en particulier. Il est question sans doute aussi de phénomènes d'identification à des aînés qui renvoient une image de pouvoir, d'opulence (vêtue, voiture, pouvoir d'achat...). Pour ces derniers, pousser les « nouveaux » à consommer les rend mieux dépendants.

– LES RÉFÉRENTS SOCIO-ÉDUCATIFS sont souvent très sensibles, parfois en souffrance, face à l'intensité de la détresse affective de ces jeunes, et font beaucoup pour les aider, les protéger des violences, des tourments qui suintent d'eux, bien que les jeunes n'en parlent pas, bien qu'ils puissent être agressifs, pour se protéger d'une relation qui

pourrait les mettre en position de vulnérabilité. L'ampleur du phénomène d'addiction aux produits, aux trafics, aux dealers, à la bande qui les contrôle, aux modes de vie déshumanisants de la rue, peut rendre ces jeunes, en état de précarité à tous les niveaux, hermétiques à toute forme d'aide, sinon matérielle. C'est en effet souvent la seule demande qu'ils peuvent encore adresser, avec insistance, parfois véhémence, et le référent en arrive fréquemment à un sentiment d'impuissance, de lassitude, qui peut l'accabler.

Aider ces jeunes à prendre conscience de ces dépendances, puis à s'en sortir, ne peut se faire en travaillant seul. Il faut : (1) une prise en charge éducative pointue, serrée, soutenue, bienveillante tout autant que contenante dans les espaces où ils vivent, permettant peu à peu, peut-être (2), qu'ils acceptent des soins spécifiques pour se « déprendre », pour se retrouver. Ces deux modes de prise en charge, qui ne peuvent aller l'un sans l'autre, demandent beaucoup de temps, de continuité, de professionnalisme. Des équipes spécialisées existent, des dispositifs, des associations assurent un soutien concret au quotidien. Il faut s'adresser à eux, leur déléguer ce mode de suivi spécialisé, sous peine de laisser le jeune s'enfoncer encore plus dans les tenailles qui l'emprisonnent. Quant aux référents, ils risquent de se perdre, ou de craquer.

J'ajoute que les mots ont une grande importance pour les jeunes dont il est question : s'ils acceptent de se reconnaître en danger de délinquance, de dépendance, ils ne se reconnaissent pas du tout « toxicos » et s'insurgent. L'usage de ce mot a mis fin à plus d'une prise en charge, sans plus d'explication, de communication possible. « Les toxicos, c'est pas nous, c'est les vieux avec des chiens » m'a dit un jeune. Vieux ? « Ceux qui ont 30 ans, comme ça... »

– LE LIEN TRAUMA-ADDICTIONS. Il faut encore souligner que le caractère terrifiant des effractions traumatiques subies par ces jeunes, clivées, impensables, incommunicables en l'état, permet de mieux comprendre le lien trauma-addictions : les experts rapportent deux fois plus de dépendance à l'alcool, et trois fois plus de dépendances aux drogues, chez les personnes souffrant de syndromes psycho-traumatiques.

– LA CONTAGION PAR LE TRAUMA. Le référent peut être gagné dans son contre-transfert par les mêmes sentiments négatifs (faute, honte, dégoût, désespoir), ou par des vécus de fascination, de sidération, de fusion ou de rejet.

– LE BURN OUT. Cette contagion du trauma peut amener au *burn out*, syndrome d'épuisement professionnel, bien repéré parmi les

spécialistes de l'aide, du secours, qui ne le détectent ni ne s'en déprennent facilement tout seuls et à temps : au-delà d'un sentiment de piètre accomplissement personnel et d'épuisement émotionnel (irritabilité, méfiance envers autrui, isolement, sentiment de manque de soutien), le professionnel peut en arriver à se protéger, comme dans la survie, par un mécanisme de défense de dépersonnalisation, au sens de « déshumanisation » de ses interlocuteurs. Alors que les études menées montrent que, dans plus de la moitié des cas, le *burn out* pourrait se régler par des réaménagements organisationnels et une gestion plus adéquate. Notamment ne pas rester seul dans la prise en charge d'un jeune porteur de psycho-trauma.

– LA MANIPULATION est souvent évoquée à propos de ces jeunes, de façon négative. Mais il faut vraiment retenir que chez des sujets dont le narcissisme a été effracté, la manipulation est un mécanisme de défense – inconscient, comme tous les mécanismes de défense – d'ultime recours, lorsqu'on n'a pas, ou plus accès à des mécanismes plus élaborés.

– « VENIR PRÈS ». Pour Denis Mellier (2007), dans ces situations extrêmes, souvent, la seule intervention qui puisse aider ne s'inscrit pas dans la démarche de prévention, ni de soin classique d'ici, elle est d'abord de l'ordre du « venir près » de l'autre en si grande souffrance. Cette démarche n'est pas facile à adopter ni à vivre, il vaut mieux être « outillé » pour concevoir de, puis réussir à, et pouvoir continuer à, s'approcher d'être aussi peu en relation avec eux-mêmes et avec l'extérieur.

– LES SOINS PSYCHIQUES. En anthropologie, lorsqu'il y a dysfonctionnement chez une personne, c'est la culture du groupe d'appartenance qui donne sens au symptôme, et par là-même rassure et protège ses individus. Dans les cultures en mutation, le modèle d'explication est souvent religieux, le sens et la guérison seront alors cherchés dans ce champ. Mais tant que la culture garde son ancrage communautaire, traditionnel, le mécanisme d'attribution de sens demeure la projection : ça vient de l'extérieur, et le sujet atteint n'est pas nécessairement celui qui était visé, un enfant peut être la cible pour toucher un parent, par exemple.

Aussi la recherche de résolution en thérapie traditionnelle est-elle groupale, et projective ; le problème est identifié par le thérapeute traditionnel, qui est nécessairement connu et reconnu par la communauté ; c'est lui qui désignera la personne source du dysfonctionnement, donnera le sens et prescrira les rituels à mettre en place pour retrouver l'équilibre. Et cela fonctionne, car telle est la référence commune au

groupe et au tradi-praticien. Et cette référence, c'est la sorcellerie : le fait de jeter un ou des sorts.

– LA SORCELLERIE. Dans son usage anthropologique (Bonte et Izard, 1991), la sorcellerie désigne avant tout les effets néfastes d'un rite ou d'un sorcier, être humain en apparence semblable aux autres mais secrètement doté de pouvoirs extrahumains, parfois à son insu. La nature et l'activité des sorciers échappant à la perception ordinaire, ses victimes doivent recourir à la pratique divinatoire d'un contre-sorcier. Celui-ci est pourvu de techniques, de dons de voyance lui permettant de démasquer le coupable et d'indiquer la parade. À noter que cette approche n'est pas si éloignée de celle de notre culture occidentale rurale, traditionnelle : une anthropologue et psychanalyste française, Jeanne Favret-Saada (1977), a mené une étude approfondie sur la sorcellerie et le « désorcèlement » comme mode de résolution thérapeutique dans le bocage du nord-ouest de la France, entre 1969 et 1972 ; ce n'est ni très loin ni très ancien, et fonctionne encore...

Cette approche communautaire traditionnelle diffère radicalement des conceptions que la psychologie dynamique a apportées au mode de vie sociétal, centré sur l'individu, selon lequel le dysfonctionnement est à rechercher à l'intérieur de la personne en souffrance. Le thérapeute quant à lui doit être extérieur au cercle proche de la personne concernée. Et cela fonctionne aussi pour les ressortissants des cultures sociétales.

– L'EFFICACITÉ THÉRAPEUTIQUE. C'est Tobie Nathan (2001) qui a insisté sur le fait que le soignant est indissociable de ses références culturelles, qu'elles soient traditionnelles ou plus contemporaines ; c'est parce qu'il a un cadre de référence auquel il s'affilie, qui l'habite, qu'il a une efficacité thérapeutique.

– LE CONTRE-TRANSFERT CULTUREL s'articule avec la dimension affective des mouvements de transfert et de contre-transfert. C'est le produit de tous les implicites qui proviennent de notre identité même : culture, histoire, langue, formation, engagement, expérience professionnelle, etc. Or, cet ensemble d'implicites, qui ne manquent pas d'influencer la relation sur un mode plus ou moins conscient, peuvent amener à des contre-attitudes improductives ou même négatives.

Alors que, lorsqu'ils sont pris en compte et travaillés, les mouvements de transfert et contre-transfert, dans leurs dimensions aussi bien affective que culturelle, sont des outils de connaissance, d'approfondissement indispensables au clinicien, qui l'éclairent autrement.

– L'EMPATHIE. Parmi ces mouvements contre-transférentiels, l'empathie demande une mention spéciale. C'est la capacité, très utile,

de se mettre à la place d'autrui, de se représenter son état psychique, de partager ses émotions. Il faut préciser ici, en nous référant à Serge Tisseron, psychanalyste, que le contraire de l'empathie, c'est l'emprise, le désir de contrôler, de maîtriser, qui entraîne à son tour l'angoisse d'être manipulé par autrui. Ce mouvement contre-transférentiel d'emprise demande à être repéré car il risque d'enfermer le professionnel, à son insu, dans un cercle vicieux qui déshumanise, qui empêche de penser. Le mouvement d'empathie est éminemment plus riche, car il permet de se représenter ce que l'autre vit. Mais il doit être tempéré, dit C. Lachal : il ne faut jamais oublier que le monde intérieur de l'autre n'est pas le nôtre. Nous pouvons imaginer, nous ne pouvons pas savoir.

– LES ANIMAUX DOMESTIQUES. Beaucoup d'autres différences existent encore entre nos implicites culturels, j'en oublie à coup sûr, mais je voudrais encore en souligner une : dans la culture traditionnelle, les animaux domestiques n'entrent pas dans la maison. Ceci permet de comprendre les réactions de rejet, de peur, de refus, de colère, voire les accusations fortes que peut porter un jeune étranger lorsqu'il découvre un animal, un chien notamment, à l'intérieur de la maison qui l'accueille.

Je pense à plusieurs jeunes Bangladais d'origine villageoise qui, les uns après les autres, confiés à un lieu de vie qui était une ferme équestre, n'ont pu y rester, certainement influencés par des compatriotes qu'ils rencontraient dans la ville de leur centre de formation. Le problème, qu'il a fallu repérer, était la cohabitation sous un même toit – mais dans des lieux très différenciés, comme dans les fermes traditionnelles françaises – d'humains et d'animaux, des chevaux en l'occurrence, qui dormaient dans l'écurie mitoyenne. Isam Idris, psychologue clinicien et anthropologue des religions, que j'ai interrogé, a pu me dire que la jurisprudence commune à toutes les branches de l'islam fixe que 11 mètres minimum doivent séparer l'habitat de l'homme de celui des animaux. L'humain est souillé, voire mis en danger, surtout dans le monde de la nuit, par la proximité des animaux, qui est *haram* (illicite), pour le Coran.

Des implicites si différents, qui s'expriment par des réactions pouvant amener à la rupture du projet du jeune, doivent être repérés, travaillés, mis en mots. Il se peut que le jeune n'ose même pas exprimer son conflit intérieur, muselé par des sentiments de honte, de déshonneur, de souillure ; il portera peut-être alors d'autres accusations graves pour tenter d'échapper à ce qu'il met en avant comme une discrimination, mais qui représente surtout pour lui une menace de

malédiction, indicible. En cas de blocage, proposer au jeune la médiation d'un imam peut aider, permettre de comprendre, de sortir de l'impasse.

Toujours à propos des animaux domestiques, je reviens sur notre culture d'ici : nous ne pouvons manquer de remarquer que, si nous parlons du chien, « meilleur ami de l'homme », nous évoquons aussi une « chienne de vie » ou un « temps de chien », démonstration de ce « capital commun symbolique » à la disposition de toutes les cultures...

J'ajoute une dernière observation, de C. Lévi-Strauss : ici, nous ne traitons pas les chiens comme du bétail, tandis que les pasteurs africains là-bas traitent le bétail comme nous traitons les chiens...

Cette différence souligne encore à quel point la relativité culturelle doit être au cœur de notre démarche de pensée, si nous voulons nous comprendre transculturellement. Et pour la continuer, je me centre maintenant sur le vécu des jeunes MNA lorsqu'ils arrivent. Beaucoup d'implicites qui ne cadrent pas avec leur univers d'origine jalonnent leur découverte du monde nouveau.

– L'EUROPE. Certains jeunes, africains notamment, ont la France pour but, mais pour les jeunes Asiatiques, la destination est plus généralement l'Europe, sans qu'ils sachent précisément où, c'est le plus souvent le passeur qui détermine le pays d'arrivée, en fonction de ses réseaux.

Ils découvrent souvent un certain temps après leur arrivée que l'Europe est constituée de beaucoup de pays différents (28 dans l'Union européenne), et de langues différentes (alors que les États-Unis, autre référence internationale, sont un seul pays, une seule langue).

– LES SAISONS. Les jeunes Africains, Indiens, Bangladais, Pakistanais ou Sri Lankais ne connaissent l'hiver et le froid que par la télévision, et en souffrent terriblement à leur arrivée. Ils ne connaissent pas non plus l'alternance de saisons bien différenciées, ni la façon de s'habiller pour s'y adapter. Une grosse chaleur comme un grand froid peuvent les amener à se désespérer, pensant que ce sera « toujours comme ça »...

– UN MONDE DE BLANCS. Pour les jeunes de couleur, débarquer dans un monde de Blancs est un choc culturel. Un jeune Pakistanais m'a expliqué que lorsqu'un Blanc arrivait dans les environs de leur village, ils se précipitaient tous pour voir cette curiosité. En effet, être albinos en milieu où la peau est foncée, c'est-à-dire être différent, représente dans la société traditionnelle un lien particulier aux ancêtres, qui donne un statut spécial qui peut être protecteur ou dangereux, et que l'on s'efforce de maintenir positif par des attentions

spéciales. Arrivés en Europe, les jeunes migrants de couleur voient beaucoup de Blancs partout, ce qui nécessite donc une certaine attention, et ce d'autant qu'ils n'arrivent pas bien à les distinguer les uns des autres ; pour eux au début, nous nous ressemblons tous, et cela rend difficile le repérage des différents interlocuteurs, m'ont confirmé des jeunes Bangladais que je recevais en petit groupe.

– LA MIXITÉ. Beaucoup de jeunes (d'Afghanistan, Pakistan, Bangladesh notamment) viennent de pays où la cloison est étanche entre les deux sexes, où très tôt les garçons n'ont plus le droit de parler aux filles – avec accès cependant, après la puberté, à des femmes que l'on n'épouse ni ne respecte. Arrivés dans un monde où les deux genres se côtoient au quotidien, les garçons n'osent pas s'adresser aux jeunes filles, ou, défense strictement inverse, le font de façon très crue, ne sachant gérer l'excitation que peuvent provoquer la proximité au quotidien en même temps que l'exposition à la vue de corps beaucoup moins couverts qu'au pays – l'habit traditionnel, de forme ample, dissimule le corps, aussi bien pour les hommes que pour les femmes.

Certains jeunes, pris dans leur implicite natif, peuvent décoder cette offre au regard comme signifiant que l'accès est possible, sans contrainte de respect. Je connais au moins deux jeunes pour lesquels il a fallu s'adresser à la psychiatrie car ils n'étaient pas en état de contrôler les pulsions dont leur corps était ainsi assailli. Il faut avoir en tête que la difficulté est encore accrue en période de RAMADAN, période où il est encore plus illicite, interdit (*haram*), d'être en situation de tentation. Plus d'un jeune m'a expliqué ne pas vouloir partir en vacances le mois du ramadan (qui a lieu l'été depuis plusieurs années), pour ne pas risquer d'être en état de péché par tentation, à la plage en particulier. Pour gérer puis intégrer ce fort décalage culturel, il faut du temps, et la présentation du monde à petites doses déjà citée.

– LES JEUNES FILLES ET LES FEMMES. Quant aux jeunes filles qui viennent elles aussi d'une éducation très stricte, de pays où le corps ne s'expose pas, où elles ont pu être voilées pour certaines, la situation n'est pas toujours simple non plus : elles peuvent porter ici des tenues vestimentaires hardies, sans s'en rendre compte, ayant du mal à gérer à la fois mode, féminité, liberté et pudeur, en même temps qu'elles s'effarouchent des approches des garçons. Elles ont besoin elles aussi d'être aidées dans la découverte et le décodage du nouveau contexte, à petites doses.

Rencontrer beaucoup de femmes, et des femmes jeunes, habillées à l'occidentale, dans des postes de responsabilité – les référentes socio-éducatives par exemple – est aussi une découverte pour ceux qui viennent

de groupes communautaires où la femme n'a pas d'autorité sociale. Au sein de la famille, le rôle de la mère, des sœurs aînées, des tantes, des grand-mères, peut être important, mais c'est un rôle matériel et affectif, pas un rôle décisionnaire. Certains jeunes peuvent avoir des réactions de refus plus ou moins subtilement exprimé, ou tenter de passer sur le plan essentiellement affectif, comme en famille, pour s'y retrouver.

Aussi, se présenter et présenter ses missions institutionnelles, puis tenir la « bonne présence », tranquillement en même temps que clairement est, surtout lorsqu'on est une jeune femme, le moyen de poser le cadre de la relation éducative, dans laquelle le jeune apprendra à s'inscrire.

Dire son appartenance à une équipe, à un service, mentionner l'existence et le recours possible à une hiérarchie – trianguler la relation – est aussi un élément important, pour se sentir moins seule, et pour que le jeune prenne conscience de la dimension institutionnelle qui motive notre action.

– L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE. Les jeunes ne connaissent pas l'institution ASE lorsqu'ils arrivent. Ou, s'ils en ont entendu parler, c'est en termes de « recettes » – parfois d'injonctions – transmises au pays ou en route, par les passeurs ou les compatriotes, sur ce qu'il faut dire/ne pas dire, ou faire/ne pas faire, pour pouvoir y entrer. Ils ne savent en général pas la différence de rôle entre le service public et le secteur associatif. S'ils ont pu entendre parler d'associations par des humanitaires qu'ils ont rencontrés dans leur pays avant de partir, ou sur leur chemin d'exil, ils n'ont en général aucune notion du service public institutionnel.

– LEUR RÉPRÉSENTATION DES ADULTES, de ceux qu'ils rencontrent dans les services sociaux, et en particulier à l'ASE ou dans les lieux qui en dépendent, varie sur une échelle qui peut aller du « bon humanitaire », qui va forcément les aider, jusqu'au « méchant », qui ne le veut pas. Ils ont du mal à délimiter les contours de l'action des différents intervenants, en fonction de l'institution pour laquelle ils travaillent et de la mission qui leur est impartie.

Aussi aider le jeune à sortir d'une compréhension essentiellement affective – positive ou négative – du rapport entre lui-même et ses interlocuteurs institutionnels – en référence au seul modèle familial ou communautaire qu'il a pu connaître jusque-là – est une étape indispensable à partir de laquelle il pourra mieux se situer ici, situer son référent puis envisager avec lui un déroulement de projet dans la réalité. Leur donner accès au « dictionnaire transculturel » facilite leur prise d'autonomie.

– L'ÉCOLE. En ce qui concerne la scolarisation, il me semble important de souligner deux points. D'une part le système scolaire et la dénomination des cycles ou des années de classe n'est pas partout la même à travers le monde, aussi la nôtre doit-elle être explicitée, beaucoup de jeunes n'ont pas de repères suffisants pour s'y retrouver. Pour nous aider, eux et moi, à faire ce décentrage, je commence par leur demander de m'expliquer le système scolaire d'où ils viennent, c'est ainsi que j'ai pu constater les variations qui existent d'un pays à l'autre.

D'autre part, certains arrivent avec le rêve de faire des études classiques très poussées, alors que seule la branche professionnelle courte peut donner accès au contrat jeune majeur, alors que cette orientation professionnelle courte, et en apprentissage de préférence, est la condition pour pouvoir obtenir un document officiel qui leur permette de travailler. De plus, pour ceux qui sont plus âgés et ont besoin d'un apprentissage accéléré du français, d'une remise à niveau, d'une sensibilisation à des techniques de base afin d'être à même de préparer à échéance courte une qualification en alternance, la formation a souvent lieu en dispositif interne à la prise en charge, pas à l'école publique, avec le commun des élèves, ce qu'ils peuvent vivre comme une discrimination.

Alors, la marge de choix s'avère étroite... Mais lorsqu'on leur explique, et qu'ils arrivent à entendre, qu'il est possible en France de faire des études par étapes, comme les étudiants d'ici qui ne sont pas riches, d'abord pour accéder à un « métier alimentaire », qui ensuite, en alternance ou en cours du soir, leur permettra de poursuivre les études dont ils ont envie et qu'ils pourront ainsi financer, ils retrouvent espoir et confiance en leur avenir. Car les jeunes migrants ont besoin de pouvoir rêver, comme tous les enfants, comme chacun de nous, pour avancer. Je connais plusieurs jeunes filles qui, à partir d'un CAP d'aide à la personne, ont préparé un concours d'aide-soignante puis d'infirmière. Plusieurs garçons aussi qui, après un CAP, ont fait un bac pro puis un BTS, et même un diplôme d'ingénieur pour l'un d'entre eux.

– LE WEEK-END. En ce qui concerne le temps libre, la majorité des jeunes ne connaissent pas la notion de week-end, fin de semaine de deux jours consacrés à la détente, qui est devenue une habitude ici : jusque-là, pour la plupart d'entre eux, le seul jour de repos et de prière était le dimanche pour les chrétiens, le vendredi pour les musulmans.

– LES VACANCES SCOLAIRES. De même l'existence et l'alternance en France de vacances scolaires fréquentes, environ tous les mois et demi, pendant lesquelles on n'a pas à travailler, est une grande

nouveauté, et peut pousser à la demande de séjours de vacances, d'activités de loisir, de moyens supplémentaires pour y avoir accès...

– LA MODE. Pour continuer sur ce chapitre de consommation, certains jeunes ne veulent que des vêtements à la mode et des marques, qui les faisaient peut-être déjà rêver au pays, en regardant la télévision – au pays, au quotidien, la vêtue est traditionnelle. L'importance de la publicité ici contribue bien sûr à cet engouement ; mais c'est surtout, me semble-t-il, le souci d'être conforme, d'être comme la majorité des pairs de l'école, de ne plus se faire remarquer, qui les met dans cette revendication – commune à beaucoup d'adolescents de notre culture, il ne faut pas l'oublier.

Et toujours à l'école, le fait de pouvoir avoir des livres neufs, des fournitures scolaires attrayantes, est souvent une nouveauté, source de beaucoup de plaisir.

– LA COMMUNICATION. De même, garçons et filles MNA voudraient bien avoir tout de suite un smartphone, un ordinateur dernier modèle, comme dans les films qu'ils ont vus, comme les copains à l'école ici, ou comme ils avaient à la maison au pays pour les jeunes de milieux émergents, surtout d'Asie ; ils sont tous aussi très vite au fait d'Internet, s'ils ne l'étaient déjà. Mais ils ne connaissent souvent pas le système de la Poste pour l'envoi et la réception rapide du courrier, qui les ravit lorsqu'ils le découvrent, leur dévoilant d'autres possibilités d'établir des liens à moindre coût.

– L'ARGENT. Tout ceci nous amène à la question des finances. Comme beaucoup d'autres adolescents confiés à l'ASE, les jeunes migrants ne savent pas d'où vient l'argent qui permet de les prendre en charge ; avec de plus le mythe de l'Europe-Eldorado en tête, ils le croient sans limite, et qu'il suffit de demander pour obtenir. Alors si nous refusons, c'est que nous les discriminons, phénomène qu'ils ont eu à subir durant leur passage – je me suis rendu compte en les écoutant que, pour la plupart, la France est le premier pays d'Europe à proposer une véritable prise en charge éducative dans la durée. Aussi des explications sur l'argent ici sont-elles indispensables, et clarifient-elles beaucoup de contresens. C'est le décentrage et la présentation du monde à petites doses, au fur et à mesure, déjà évoqués plus haut, qui donnent les repérages nouveaux nécessaires.

– RENDRE DES COMPTES. En matière d'argent toujours, le fait de devoir rendre des comptes, démarche éducative qui permet d'apprendre à gérer son budget, n'est souvent pas bien compris, en particulier par les jeunes provenant de cultures où l'honneur est une notion forte. Ils réagissent avec susceptibilité à ce qu'ils assimilent soit

à un manque de confiance, soit à ce qui peut se traduire par notre expression : « donner, c'est donner, reprendre, c'est voler », qui atteignent leur fierté.

Cela peut provoquer des blessures narcissiques, des ressentiments, et laisser des traces au long cours, chez des jeunes qui, pour certains, il faut le rappeler, travaillaient et gagnaient l'argent de la famille depuis longtemps, et/ou qui ont dû être autonomes tout au long du passage par terre et par mer vers l'Europe, maniant de grosses sommes d'argent (le passage coûte entre 10 000 et 15 000 euros), qu'ils ont su économiser et gérer pour payer les passeurs au fur et à mesure des étapes du voyage.

Aussi à l'arrivée, leur notion du coût de la vie et leur gestion de l'argent peuvent-elles être très irréalistes, et le rester longtemps. Avec de plus la confrontation à une offre abondante, après la traversée de régions de moindre niveau de vie, après les privations nécessaires pour arriver au but du voyage. Plusieurs jeunes m'ont dit qu'entre eux ils pensent que notre salaire est d'au moins 10 000 euros par mois. Il n'est pas rare que des jeunes arrivés assez récemment se plaignent de s'être fait voler des sommes pouvant aller jusqu'à 450 euros pour celui qui m'en a parlé, reste des sommes économisées pour payer les passeurs, comme s'il était question de sommes habituelles, comme si c'était de l'argent de poche.

Des explications simples, lorsque cette sensibilité d'honneur doublée de malentendus culturels est repérée, peuvent apaiser les tensions, éviter des blessures d'amour-propre, des incompréhensions de toutes sortes, et redonner un cadre mieux ancré cette fois dans la réalité matérielle et culturelle d'ici.

– LE RETOUR AU STATUT D'ENFANT. Certains jeunes étaient déjà chefs de famille au pays ; en majorité ils sont des garçons, ce qui donne des droits forts dans la société traditionnelle ; ils sont partis seuls, responsables d'eux-mêmes ; ils viennent de traverser le monde en roue libre, ils ont dû faire face seuls aux exigences et aux dangers du parcours d'exil ; ils ont pour certains continué d'être ici livrés à eux-mêmes, durant un temps prolongé avant d'intégrer un foyer. Or, à partir de là, d'un seul coup et pour tout le temps restant de leur prise en charge de mineurs, ils sont considérés comme des enfants, tout comme les autres jeunes d'ici de leur âge. Pour eux, devoir demander l'autorisation ne serait-ce que pour sortir ou rentrer plus tard, se la voir le cas échéant refusée et devoir obéir, devoir rendre des comptes, constitue un atterrissage brutal lorsque l'on pense de surcroît arriver dans un monde où tout est permis, accessible, possible.

En même temps, ce statut d'enfant, qu'ils découvrent ici dans la relation éducative, ne s'inscrit pas dans une relation fortement chargée affectivement que l'on peut « négocier », comme c'était le cas en famille, avec maman en particulier, alors même que la référente est une dame, de l'âge de maman, parfois plus jeune... Ce statut d'enfant définit des droits mais aussi des devoirs, il colle à la peau dans tous les domaines de la vie : c'est un revers de situation auquel il peut être difficile de faire face pour certains jeunes. Aussi les aider à se décentrer, à accepter les nouvelles règles du jeu s'ils veulent faire partie de ce jeu ; expliquer la place de l'enfant ici, en référence à la Convention internationale des droits de l'enfant ; dire le cadre, ce qui est négociable et ce qui ne l'est pas : cette initiation aidera le jeune à comprendre, à se situer, à admettre, même s'il a du mal. Ou à se démettre, ce qui peut arriver : des jeunes ne se manifestent plus du jour au lendemain, ou parfois téléphonent d'un autre pays pour dire qu'ils ont préféré tenter leur chance ailleurs...

– LE RAPPORT À LA RÉALITÉ. Les jeunes migrants connaissent souvent mal la géographie (comme bien des jeunes Européens...). Alors, en arrivant dans cette Europe inconnue, comment se repérer ? La référence aux affirmations du passeur ou le recours aux compatriotes sont souvent pour eux la seule solution, au risque de désinformation. Par la suite, le fait de s'accrocher aux idées colportées plutôt qu'aux faits s'explique au moins de deux manières. D'une part le rêve est souvent plus fort que la réalité ; si un compatriote essaie de dire la difficile condition du migrant en Europe (Diomé, 2003), c'est qu'il n'est pas gentil, m'a dit un jeune, c'est qu'il veut vous empêcher de profiter vous aussi de cet Eldorado, c'est qu'il ne veut pas partager avec vous.

D'autre part, quelle que soit la latitude d'origine, un compatriote ayant migré, rencontré au pays avant le départ, ou sur le parcours d'exil, ou en France, n'arrive le plus souvent pas à dire combien il est difficile de s'implanter en Europe. Sans doute est-il question de protéger sa dignité. En général le message du compatriote « initié » est qu'en Europe, c'est très dur, il faut travailler beaucoup, mais qu'à ce prix on y arrive, on y est bien, on gagne bien sa vie. Rien sur les démarches à faire pour pouvoir vivre en règle en Europe, rien sur les dangers, les exploitations, les mensonges, les tricheries, les abus des passeurs, rien sur les réactions de rejet, de mépris, qui blessent, humilient. Plus d'un jeune m'a dit qu'il s'attendait à être accueilli à bras ouverts, pensant que tout le monde était gentil en Europe, en référence aux propos de celui qui l'a fait venir, ou sur le modèle des humanitaires qui interviennent au pays.

Plusieurs m'ont dit ne pas avoir su qu'il fallait des papiers pour pouvoir rester en Europe, persuadés qu'il suffisait d'y être arrivé. De jeunes Afghans m'ont raconté comment le passeur les avait laissés en Normandie en disant que c'était l'Angleterre. Il leur a fallu du temps avant de bien comprendre la situation...

– LA COMMUNAUTÉ D'ORIGINE. En ce qui concerne les liens entretenus avec elle, j'ai pu constater deux mouvements : le plus souvent, un besoin de lien fort, qui contient, rassure, sans doute parce que le cadre interne ne donne pas accès à la compréhension des codes du nouvel environnement, et que le cadre externe ne permet pas encore de se repérer. De surcroît, là où un contrôle exacerbé avait permis de faire face pendant le passage, le sentiment de perdre la maîtrise des situations ici est très déstabilisant : seuls, ils ne peuvent déchiffrer tout ce qui se passe, tout peut devenir menaçant, la pensée peut avoir du mal à fonctionner, il y a besoin d'un espace de repli. Alors la tutelle du groupe de compatriotes vient servir de cadrage, qui pourra progressivement être intériorisé. Mais lorsque des compatriotes ont contribué à la maltraitance pendant le passage, à l'attaque de la capacité de confiance, le refus de tout contact avec tout ce qui et tous ceux qui viennent du pays, peut être fort, et renforcer le vécu de rupture. Cette position de défense peut amener à « faire comme si » tout était parfaitement compris, et peut se payer du prix d'un isolement, d'une fragilisation qui peuvent provoquer de profondes souffrances psychiques.

– PARIS. Beaucoup de jeunes veulent rester à Paris, persuadés qu'à l'image de là d'où ils viennent, sorti de la grande ville, c'est le désert. D'autres pensent qu'on veut les faire partir pour les « larguer ». Pour d'autres, c'est une marque de non-considération, voire de discrimination, lecture qui peut parler de résurgences de transfert culturel historique : « Mon grand-père s'est battu pour la France, alors j'ai le droit de rester à Paris, j'ai droit au respect, j'ai le droit de choisir où je veux vivre. » Cette posture me semble aussi relever d'un mécanisme de défense par déplacement (manifester ma colère contre ceux qui m'accueillent plutôt que contre ce qui m'a poussé à quitter mon pays et les miens, contre ceux qui m'ont maltraité pendant le voyage). Il est important alors pour le professionnel de ne pas être en réaction, mais de se mettre en position de méta-communication (le préfixe méta signifie « ce qui dépasse, englobe, un objet de pensée, une science »), pour aider le jeune à percevoir que ce mode de défense, qui signe une blessure, ne l'aidera pas à gérer la souffrance personnelle qu'il dit peut-être ainsi mais qui peut l'aggraver.

– LA VIE RURALE. À l'inverse, certains jeunes veulent absolument quitter Paris et leur communauté, se réfugier à la campagne, dans une famille. Mais pour les jeunes qui viennent de leur communauté villageoise, comme pour ceux qui ont grandi ou zoné depuis longtemps dans les grands centres urbains ou les ports, qui plus est en groupe, le rêve du refuge à la campagne est vite battu en brèche ; le jeune éprouve à quel point, à la différence de ce qu'il imaginait, il peut être angoissant, voire insurmontable, de vivre dans l'isolement géographique que suppose le plus souvent la vie rurale ici.

Il ne pouvait en avoir conscience, il ne pouvait pas se représenter un mode de vie qui n'a rien à voir avec celui qu'il a en tête, celui de son lieu d'origine où, comme me l'a expliqué un jeune Bangladais, on connaît tout le monde à 10 km alentour, de même que tout le monde vous connaît et intervient le cas échéant. Une fois qu'ils sont à la campagne ici, c'est l'impossibilité de s'y adapter qui démontre l'importance du problème ; aussi vaut-il mieux bien explorer le contexte d'origine ainsi que les représentations du jeune, au moment de la recherche d'orientation.

– LE PRINCIPE DE RÉALITÉ. Il peut cependant arriver que, malgré les informations données par les travailleurs sociaux ici, certains jeunes aient du mal à « atterrir », à se mettre dans une autre logique que celle de l'illusion qui les tenait jusque-là. Alors ils ne prennent vraiment conscience que tardivement, et douloureusement, à l'approche de la majorité, de toutes les conditions à remplir, des démarches administratives à entreprendre, longues, jamais gagnées d'avance, pour pouvoir rester. D'autres jeunes, à l'inverse, n'ont que « les papiers » en tête, et cette hantise fait blocage, empêchant toute véritable communication, tout déroulement de projet. Pour comprendre ces réactions, il faut revenir sur les psycho-traumas qui ont pu être vécus au pays et/ou sur le parcours d'exil.

– L'ALLIANCE. Il est des jeunes avec lesquels l'alliance a du mal à se construire, car la conjonction de facteurs innombrables pèse trop lourd, bloquant la possibilité de comprendre le nouveau cadre culturel, le sens de la mission des professionnels de la protection de l'enfance et de ses limites, par rapport à ce qu'ils attendent, se représentent, éprouvent, sans pouvoir le communiquer. Ces vécus indicibles peuvent rendre l'échange avec certains jeunes très complexe. On peut reconnaître parfois un mécanisme de défense fréquent chez les enfants d'ici ayant souffert de graves maltraitements : la société leur doit protection et réparation pour tout ce qu'ils ont enduré. Je pense notamment aux jeunes ayant vécu longtemps dans les dangers de la

rue, dans la survie, dans la maltraitance devenue banale au quotidien, à ceux qui ont dû se cacher, ou qui ont vécu la prison, ou la guerre, à ceux qui ont mis des années de galère pour parvenir enfin en Europe, à ceux qui sont bloqués par tout ce qu'ils ne peuvent pas dire, parfois ne plus sentir.

– LE DÉPLACEMENT, OU MÉCANISME DE DÉFENSE. Il peut aussi arriver que, bien que l'alliance ait pu s'établir, les complications des démarches, de l'adaptation culturelle, les obligations, les échéances, les attentes, provoquent chez le jeune, à certains moments de la prise en charge, un retour d'agressivité ou de méfiance qui peut dérouter. Il est alors très aidant pour le professionnel de penser qu'après tout ce que ce jeune a enduré, ne serait-ce que pendant le passage, il est moins dangereux pour lui d'être en colère contre son référent, il n'y risque pas sa vie. Ce mécanisme de défense déjà cité, le déplacement, témoigne d'un bon niveau d'élaboration psychique – rappelons encore que les mécanismes de défense nous viennent, ils ne nous sont pas conscients, nous ne les choisissons pas.

Dans la traversée de tels moments difficiles, lorsque le professionnel arrive à se décentrer, à ne pas prendre pour lui ces projections négatives, le travail qui se poursuit ensemble malgré les heurts peut aussi contribuer à renforcer la capacité de confiance encore défaillante du jeune : il faut en effet que le référent ait acquis suffisamment de crédit à ses yeux pour que le ou la jeune parvienne à lui dire ce qu'il ressent, que ce soit la colère, le chagrin, la perte d'espoir ou de confiance, le sentiment d'injustice, de trahison, d'abandon ; quand de plus la culture d'origine a appris à refouler l'expression de telles émotions.

La capacité du professionnel à accueillir ce qui peut prendre la forme d'assauts parfois rudes, en faisant le petit pas de côté du décentrage, lui permet d'être affecté – de rester humain – sans être trop blessé. Cela lui permet de pouvoir restituer au jeune ses éprouvés, mais apaisés, modulés, transformés par le travail mené ensemble, et c'est déterminant : le jeune peut alors intégrer ce qui lui revient, tolérable cette fois, et arriver à penser ses émotions en termes de conflits d'ambivalence – l'ambivalence est précisément le fondement de la vie pulsionnelle, la base d'un fonctionnement psycho-dynamique plus solide parce que plus souple.

Ainsi, au fur et à mesure de la découverte par le jeune migrant d'une culture différente, il peut apprendre – en même temps que nous – à se décentrer, à concevoir et à vivre l'altérité, à s'accorder avec la culture d'accueil, sans perdre celle de ses origines. Apprendre ensemble à communiquer avec des références autres, à nous « entendre ».

Bibliographie

- AREFI, A. 2009. *Dentelles et tchador*, Paris, éditions Pocket.
- AUBERT, A. E. ; SCELLES, R. et coll. 2007. *Dispositifs de soins au défi des situations extrêmes*, Toulouse, érès.
- BAUBET, T. 2003. *Effroi et métamorphose*, thèse de doctorat.
- BONTE, P. ; IZARD, M. 1991. *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Puf.
- BRICAUD, J. 2012. *Accueillir les jeunes migrants. Les mineurs isolés étrangers à l'épreuve du soupçon*, Lyon, Chronique sociale.
- CYRULNIK, B. 2002. *Un merveilleux malheur*, Odile Jacob.
- DAMIANI, C. ; LEBIGOT, F. 2011. *Les mots du trauma. Vocabulaire de psychotraumatologie*, Paris, Philippe Duval.
- DEVEREUX, G. 1970. *Essais d'ethnopsychiatrie générale*, Paris, Gallimard.
- DIOMÉ, F. 2003. *Le ventre de l'Atlantique*, Paris, Anne Carrière.
- DORRONSORO, G. 2002. *Afghans, peuple déchiré, 1992-2002*, Paris, Autrement.
- FAVRET-SAADA, J. 1977. *Les mots, la mort, les sorts. La sorcellerie dans le Bocage*, Paris, Gallimard.
- FISHER STAPLES, S. 2006. *Afghanes*, Paris, Gallimard.
- GATTI, F. 2008. *Bilal sur la route des clandestins*, Paris, Liana Levi, coll. « Piccolo ».
- GAUDÉ, L. 2006. *Eldorado*, Arles, Actes Sud.
- GEDA, F. 2011. *Dans la mer il y a des crocodiles, l'histoire vraie d'Enaiatollah Akbari*, Paris, Liana Levi.
- GIRIER, C. 1996. *Parlons soninké*, Paris, éditions L'Harmattan.
- HADDAD, H. 2011. *Opium Poppy*, Paris, Zulma.
- HAMPÂTÉ BÂ, A. 2010. *Amkoullel, l'enfant peul*, Paris, éditions J'ai lu.
- HOELTGEN, D. 2010. *Inde, la révolution par les femmes*, Paris, Picquier poche.
- HOSSEINI, K. 2005. *Les cerfs-volants de Kaboul*, Paris, 10/18.
- HOSSEINI, K. 2010. *Mille soleils splendides*, Paris, 10/18.
- JAMI, M. 2012. *Je savais qu'en Europe on ne tire pas sur les gens. Itinéraire d'un réfugié afghan*, Paris, Vendémiaire éditions.
- JEAMMET, P. 1980. « Réalité externe et réalité interne. Importance et spécificité de leur articulation à l'adolescence », *Revue française de psychanalyse*, tome 3-4, p. 481-521, Puf.
- KAËS, R. et coll. 1979. *Crise, rupture et dépassement ; Introduction à l'analyse transitionnelle*, Paris, Bordas.
- KAPLLANI, G. 2012. *Petit journal de bord des frontières*, Paris, éditions Intervalles.

- KHADRA, Y. 2002. *Les hirondelles de Kaboul*, Paris, éditions Julliard.
- KHADRA, Y. 2006. *Les sirènes de Bagdad*, Paris, éditions Julliard.
- LACHAL, C. 2003. *Comprendre et soigner le trauma en situation humanitaire*, Paris, Dunod.
- LACHAL, C. 2006. *Le partage du traumatisme*, Paris, La Pensée Sauvage.
- LAPLANTINE, F. 1973. *L'ethnopsychiatrie*, Paris, éditions Universitaires.
- LAPLANTINE, F. 1974. *Les 50 mots-clés de l'anthropologie*, Toulouse, Privat.
- MABANCKOU, A. 1998. *Bleu-Blanc-Rouge*, Paris, éditions Présence Africaine.
- MABANCKOU, A. 2006. *Mémoires de porc-épic*, Paris, Le Seuil.
- MELLIER, D. 2007. « La précarité psychique et la spécificité du travail d'accueil de la souffrance », dans A. E. Aubert, R. Scelles, *Dispositifs de soins au défi de situations extrêmes*, Toulouse, érès.
- MOHAMADI, D. ; BOURREAU, M. 2009. *Petite marchande d'allumettes à Kaboul*, Paris, Michel Lafon.
- MOHAMMADI, W. 2009. *De Kaboul à Calais*, Paris, Robert Laffont.
- MORO, M. R. 2002. *Enfants d'ici venus d'ailleurs*, Paris, La Découverte.
- MORO, M. R. 2010. *Grandir en situation transculturelle*, Paris, Fabert.
- MORO, M. R. et coll. 2004. *Avicenne l'Andalouse*, Paris, La Pensée Sauvage.
- MORO, M. R. et coll. 2006. *Manuel de psychothérapie transculturelle*, Paris, La Pensée Sauvage.
- NASREEN, T. 1993. *Lajja (la honte)*, Paris, Le livre de poche, 1996.
- NASREEN, T. 1998. *Enfance, au féminin*, Paris, éditions Stock.
- NASREEN, T. 2003. *Vent en rafales*, Paris, éditions Philippe Rey.
- NASREEN, T. 2005. *Rumeurs de haine*, Paris, éditions Philippe Rey.
- NATHAN, T. 1994. *L'influence qui guérit*, Paris, Odile Jacob.
- NATHAN, T. 2001. *La folie des autres, traité d'ethnopsychiatrie clinique*, Paris, Dunod.
- NAZIRAN ; MERCIER, C. 2010. *Brûlée à l'acide*, Paris, J'ai lu.
- OPFRA ; CNDA. *Rapport de mission en République populaire du Bangladesh*, 2 au 16 novembre 2010.
- PELLETIER, C. 2013. *Cinq femmes chinoises*, Paris, éditions Joëlle Losfeld/Gallimard.
- POUTHIER, M. 2010. *D'un espace métaculturel, transitionnel, au bureau de l'Aide sociale à l'enfance de Paris*, DU de psychiatrie transculturelle, Paris 13.
- POUTHIER, M. 2013. « Malakas figés ! Témoignage de Mamadou Saliou Diallo », *Revue transculturelle L'Autre*, vol. 14, n° 1.
- POUTHIER, M. 2015. « Pour un accompagnement transculturel, transitionnel des jeunes isolés étrangers accueillis en France », www.infomie.net/

- RAHIMI, A. 1999. *Terre et cendres*, Paris, éditions Kharavan.
- ROUSSILLON, R. 2006. « Psychanalyse et psychothérapie : débats et enjeux », *Le Carnet Psy*, n° 107, p. 38-41.
- ROUSSILLON, R. 2007. « Les situations extrêmes et leur devenir », dans *Dispositifs de soins au défi des situations extrêmes*, Toulouse, érès.
- SCHMITT, E.E. 2008. *Ulysse from Bagdad*, Paris, éditions Albin Michel.
- SCHÜTZ, A. 2010. *L'étranger*, Paris, éditions Allia.
- SHETH, K. 2010. *Un sari couleur de boue*, Paris, L'école des loisirs.
- VITTURI, L. ; NOURI KHAN ZAZAI. 2012. *Je suis un Pachtoune d'Afghanistan. Récit d'un jeune réfugié*, Paris, éd. du Cygne.
- WINNICOTT, D.W. 1975. *Jeu et réalité, l'espace potentiel*, Paris, Gallimard.
- XINRAN. 2012. *Funérailles célestes*, Paris, éditions Philippe Picquier.
- ZENATTI, V. 2005. *Une bouteille dans la mer de Gaza*, Paris, L'école des loisirs.

Quel savoir adolescent pour les mineurs non accompagnés victimes de violence politique ?

Jacky Roptin

Avant qu'elle soit mise au diapason des normes européennes, l'expression « mineurs isolés étrangers », désormais nommés, « mineurs non accompagnés », subissait déjà nombre de critiques dans le milieu soignant. Tout un chacun, œuvrant auprès de ces jeunes, s'inquiétait de la mise en relief avant toute chose de leur qualification d'étrangers, rappelant en quelque sorte les discours dans lesquels ce terme a émergés. Il faut rappeler surtout que les éléments de l'expression, pris isolément ou entendus dans leur articulation, évacuaient la logique adolescente pourtant à l'œuvre chez chacun d'eux. La logique administrative actuelle, rabattant le plus souvent, au grand dam des éducateurs eux-mêmes, l'accompagnement de ces jeunes sur l'unique considération des papiers, des contrats jeunes majeurs et des préconditions qui y sont associées, a fortement accentué cette forclusion de la question adolescente, comme en attestent régulièrement les équipes que nous rencontrons.

Il est important également de témoigner que l'expression « mineurs isolés étrangers » n'était pas une expression neutre. Non seulement elle était prise dans des discours qu'elle participait à ratifier ou à promouvoir, mais surtout elle portait éminemment ses effets. Elle tendait, là où elle voulait mettre l'accent sur leur vulnérabilité, par le terme d'isolés, paradoxalement, à construire une perception équivoque, où l'on aurait

Jacky Roptin, psychologue clinicien-psychanalyste, centre Primo-Levi – VIVRE APRÈS LA TORTURE, Soins aux victimes de la torture et de la violence politique.

presque à faire à des mineurs sans histoire, sans origine, réduits à ce qui se donne à voir de leur conduite ou de leur caractère d'étrangeté, où serait fait en quelque sorte table rase du passé. Or, les relations sur lesquelles ces mineurs se sont construits l'estent de leurs poids ou de leur absence leur récit intime et les relations qu'ils tissent, et demeurent un élément essentiel à rappeler.

Sans égard affiché pour le projecteur médiatique, qui aime à se saisir d'une certaine essence de ceux qu'il met en scène, on ne peut que reconnaître malgré tout, dans la manière dont ces jeunes construisent leurs liens et les relations à l'autre, la marque des événements ayant conduit à leur exil et des péripéties (mot on ne peut plus creux quand on écoute leurs récits) de ce même parcours. Pour ces jeunes, la mort n'a pas été qu'un discours des lointains, une rencontre malencontreuse, fugace. Bien réelle, elle s'est montrée souvent insistante, avec l'impression, comme l'évoquent certains, « qu'elle ne vous lâche plus » et qu'il y a des routes tout aussi ardues que les raisons qui vous les ont fait prendre. Pour certains, pourchassés dans leur pays pour les engagements par exemple de leurs parents, ils peuvent être rejetés dans le suivant pour leur appartenance communautaire, dans un autre pour leur appartenance religieuse, dans un énième pour franchissement illégal de frontière, et y être sujets à toute forme de trafic, au titre de leur absence de droits ou d'existence. Aussi chez ces jeunes, le doute quant à l'image qu'ils renvoient aux adultes est d'autant plus fort que les épreuves subies les ont prématurément éloignés de l'enfance et que l'expérience de l'exil a été subie sous le joug d'autres adultes.

D'autre part, cette plongée dans les corridors de l'asile qui, il faut l'affirmer avec force aujourd'hui, n'ont rien de corridors humanitaires, ne s'est pas faite sans un affranchissement ou un arrachement à une tutelle parentale. Leur absence criante (certains de nos patients n'en ont plus aucune nouvelle depuis des années quand ils ne sont pas décédés) n'en exerce pas moins, comme monde privé, ses effets, dans une période, ce passage de l'adolescence, où la logique des liens à ce monde privé comme au monde public implique de profonds réaménagements.

Aussi, l'arrivée dans un monde qui aimerait par la logique administrative qui le traverse les faire rentrer dans le rang, ne se fera pas par une simple normalisation des conduites, même menée au pas de charge (les échéances imposées aux équipes et aux jeunes par la logique gestionnaire empêche parfois toute rencontre avec l'adolescent derrière l'exilé, lui-même sommé de faire fi ou de censurer les interrogations qui le traversent à cet âge, dans un souci d'efficacité).

Tout autant, cette rencontre n'arrivera de même à être pensée sous le simple prisme culturaliste, dernier levier adaptatif, non seulement réducteur mais inapte à faire l'économie du sujet adolescent dans son universalité. À ce titre, Olivier Douville¹ rappelait dans son article « Incidences de l'exil dans les subjectivités adolescentes » que le sujet adolescent organise ses conflits non en fonction de grandes catégories culturelles mais en fonction de la manière dont il organise les héritages familiaux et les valide dans le social.

Toutes ces questions, que l'intitulé de l'article de cet auteur résume à lui seul, légitimeraient un recueil de textes. J'ai choisi, parce que c'est aussi une interrogation forte ces dernières années, face à l'accroissement du phénomène de ces jeunes exilés, et à l'observation de la dégradation violente de leur exil, de mettre l'accent sur la question du « savoir » dont ils seraient porteurs concernant cette violence, et sur les effets de celui-ci, au regard de la logique adolescente face au savoir.

L'opération proprement adolescente, comme passage de frontières, dont l'exil évoque de manière radicale sa logique fictionnelle de transition, doit être appréhendée comme lieu non seulement de réarticulation des héritages mais aussi des « savoirs insus » qui parcourent le trajet adolescent. Cette question, du rapport au savoir ou de son excès (au regard des événements dont ces jeunes témoignent), implique la prise en compte de la prévalence de la honte chez certains de ces jeunes au parcours particulièrement éprouvant et du rapport à leur parole, qui doit en répondre de la part de ceux qui les accompagnent.

L'opération adolescente : réarticulation des savoirs et des liens

Cette logique de passage qu'est l'adolescence s'estampille d'abord d'un irréductible éveil au corps, à la sexualité, et à toutes les découvertes concomitantes, et incidemment à ce qui doit en répondre, le désir. Cette logique, si elle s'avère le plus souvent comme élément moteur des dynamiques psychiques, peut être également, au-delà de cet aspect, un frein angoissant au déploiement existentiel, et cela à deux titres.

Le premier a trait non seulement au surgissement du corps mais plutôt à ce qui en excède, et non soumis aux ordres du signifiant, qu'il y a lieu d'appeler une jouissance. L'excès qui semble la caractériser tiendrait ici moins à l'imaginaire débordant dans lequel elle risque de verser qu'au trou ou au « manque dans le savoir » qu'elle articule chez

1. Voir le site internet d'Olivier Douville pour ses publications sur le sujet.

l'adolescent. Lacan qui avait l'art de la formule rappela un jour que « la pulsion est sans doute mythologique comme Freud lui-même l'a écrit », voulant de celle-ci interroger le fondement comme rapport au savoir². Ce trou dans le savoir concerne évidemment le sexe et la mort. Du sexuel, on doit même assumer chez l'adolescent une certaine volonté à n'en rien savoir de ce qui se vit d'ailleurs déjà dans l'imaginaire du miroir comme phénomène étrange. Chez certains mineurs non accompagnés, ce caractère peut être doublement étrange quand les changements corporels ont été concomitants à un long parcours d'exil, six mois, un an voire plus, et n'ont été vécus comme phénomène conscient que dans l'après-coup de l'arrivée au pays d'exil. Un jeune me demandera un jour en séance, non sans humour, qui n'en masquait pas pour autant toute l'angoisse qui y était associée, si toute l'acné qui lui constellait le visage et qu'il vivait étrangement n'était pas un ravage de l'exil et de tout ce qu'il avait vécu ou vu. L'adolescent, sans être un croyant, a besoin de ce lieu d'une figure Autre, lieu de recel d'un supposé savoir sur ces questions, qui rendrait imaginairement contrôlable la pulsion et offrirait une garantie à la limite à la jouissance. Cette croyance en passera souvent par une certaine déchéance des savoirs parentaux qu'il ressent comme inaptes à soutenir cette perspective. Au contraire la défaillance du grand Autre, c'est-à-dire d'Un qui saurait ce qu'il en est de ces questions ou de leur destin subjectif, que le sujet à l'adolescence commence à percevoir, peut devenir insupportable. Se lit ici la dualité nécessaire de ce rapport au savoir, une certaine déchéance des savoirs établis pour mieux soutenir ce lieu de recel d'une vérité du désir. La logique du fantasme à l'adolescence, qui soutient le désir, est alors double : mise à distance de ce trou dans le savoir (ou plutôt de la jouissance) pour y trouver mobile à son désir. Lacan ajoutera que « le fantasme rend la jouissance apte au désir ».

Cette angoisse du rapport au savoir qui surgit à l'adolescence en masque une autre. Elle concerne le fait que ces affects du corps et de la sexualité convoquent la relation très investie envers les parents dans l'enfance et les représentations incestueuses qui y sont associées. La logique adolescente est alors aussi séparation des premiers objets incestueux, deuxième procès de l'aliénation-séparation après l'Œdipe. Ainsi en raison de cette sexualisation des liens avec l'entourage, le jeune doit établir de nouvelles distances affectives, physiques et psychiques. Cette dynamique doit lui permettre de sortir de la logique œdipienne

2. J. Lacan, Le Séminaire, Livre XVI, *D'un Autre à l'autre*, 1968-1969, texte établi par Jacques Alain Miller, Paris, Le Seuil, 2006, p. 211.

et entrer dans l'échange. Moment exigeant ou dévorant pour le jeune, qui doit alors non seulement articuler une jouissance un peu plus aux ordres du signifiant, par la logique du fantasme, mais aussi de fait en faire le lieu d'exercice du déplacement du rapport à la mère, vers la recherche de nouveaux objets d'investissement un peu plus raisonnables et aimables ou reconnus par la communauté de discours afin de s'y inscrire³. Sur cette question, C. Melman notait que « Freud introduit là un dérangement majeur en nous disant que nous jouissons du fantasme, c'est-à-dire non pas d'une sorte d'accomplissement de la réminiscence non pas d'une retrouvaille mais de ce qui au contraire est construit sur une perte essentielle et dont les images aimables ne seront plus que du semblant⁴ ».

Le sujet investit une image en guise d'objet, et de l'enfant à l'adolescent ce n'est que passage d'une image à une fenêtre... sur le monde, c'est-à-dire une image, reconnue cette fois par la communauté de discours, à laquelle le sujet cette fois pourrait s'identifier. Le sujet espère, sinon récupérer une jouissance perdue, au moins y faire tout autant barrage, la recouvrir d'un voile. L'image constitue un voile qui masque au sujet ce qu'a d'irreprésentable ce qui le mobilise.

Il faut rappeler qu'aucun adolescent n'échappe à ces questions. Les logiques culturelles relèvent moins de logique structurale que de tentatives, plus ou moins réussies ou avortées, selon chacun, de traiter cette question de l'émergence du pubertaire et de ses effets dans le réaménagement du savoir et des liens.

Comment appréhender alors cette logique structurale adolescente dans le contexte éminemment singulier des mineurs non accompagnés ? Cette singularité de leur situation tient, pour ceux reçus à Primo-Levi, à la conjonction le plus souvent d'une logique traumatique et d'un passage adolescent affranchi d'une tutelle parentale légitime et protectrice, à même d'encadrer cette structure de passage et les enjeux qui y sont associés.

D'un savoir en excès chez les mineurs exilés

Notre expérience clinique nous rappelle que c'est cette logique du désir, articulée autour de ce trou dans le savoir comme lieu de la parole, organisant un espace d'échange pas trop sexualisé ou excitant (que Lacan nomme comme position du champ de l'Autre) qui est, au

3. Voir G. Chaboudez, « La logique adolescente », colloque « L'événement adolescent au regard de la psychanalyse », Espace analytique, déc. 2015.

4. C. Melman, *Travaux pratiques de clinique psychanalytique*, Toulouse, érès, 2013, p. 86.

premier chef, atteinte dans les phénomènes associés à la violence politique. Cet espace organise normalement une délimitation entre soi et l'autre, entre le dedans et le dehors, l'intime et le public. Les événements auxquels sont confrontés les mineurs isolés sur les routes colonisent et destituent cet espace.

Ainsi, nombreux dans nos consultations sont ceux qui rapportent avoir été témoins accidentels ou forcés de violences de tous ordres durant leur exil. La dimension perverse qu'on y suppose n'a d'ailleurs, le plus souvent, pas besoin d'être convoquée, ni le jeune d'être physiquement objet de ces violences pour être atteint par les effets de la dimension d'exhibition dont elle témoigne. Un jeune Tchadien me racontait comment il fut, à plusieurs reprises, témoins de viols dans les geôles libyennes, le geôlier lui assénant qu'il (ce jeune) aurait sûrement aimé être à sa place à son âge. Un autre jeune Érythréen relatait cette scène, où impuissant, il voyait des compatriotes jetés du camion en plein milieu du désert, parce qu'ils ne pouvaient plus payer leur trajet. Un jeune Congolais me racontait sa folle course poursuite dans les rues de Kinshasa, après une manifestation pacifique contre le pouvoir en place. Coincé dans une parcelle par des policiers ou militaires, il fut longuement passé à tabac. Il se rappela les yeux d'un soldat parmi d'autres, penché sur lui, qui scandait indéfiniment, lui semblait-il, « ça t'apprendra ce qu'il en coûte, ça t'apprendra ce qu'il en coûte ». Ce jeune se répétait chaque jour cette sentence sans en saisir l'horizon quant à ce qu'elle visait. Il conservait de cette scène un caractère d'effroi et de saisissement et restait le plus souvent interdit, comme dans son désir. Il se demandait inlassablement, avec un fort sentiment de culpabilité et de honte, ce qu'il pouvait avoir fait pour susciter autant d'agressivité et de haine, et plus étrangement de crainte, pour légitimer en retour une telle violence.

Cette déchéance du grand Autre, de cet espace, ce lieu de recel d'un savoir inviolable, qui normalement par sa structure de vide organise ce qu'il en est des tabous et interdits⁵, peut devenir insupportable pour le jeune, voire cette prise de conscience peut rendre ou faire percevoir la pulsion comme incontrôlable. Un jeune rappelait ses périodes de tension qui l'agitaient au foyer où il se sentait parcouru d'angoisses incoercibles, où il pouvait revoir les scènes de violences auxquelles il avait assisté. Cette tension qui pouvait le parcourir toute la

5. Pour Lacan « le sujet supposé savoir, c'est dieu un point c'est tout, ce bon vieux dieu est peut être difficile à pénétrer dans ce qu'il soutient de l'ordre du monde mais il n'est pas menteur, il est loyal, il ne change pas en cours de partie les données du jeu », p. 281 du Séminaire, *D'un Autre à l'Autre*, op. cit.

journée était tout autant une lutte contre ce qu'il vivait comme passivité qu'une résistance contre ce qu'il ressentait comme son propre débordement pulsionnel. Dans les conflits vécus au foyer, la peur de la perte du contrôle émotionnel, sans trop savoir distinguer ce qui vient de lui de ce qui vient des autres, l'obligeait régulièrement à s'enfermer dans sa chambre où à fuir une journée ou un week-end comme pour donner un autre destin à ce qu'il vivait intérieurement comme un envahissement d'images insupportable. Il lui arrivait aussi de se scarifier, semblant tenter par cet agir de donner forme par la coupure à ce qui n'a plus de contour ou se vivait comme sans limite entre l'intérieur et l'extérieur. C'est souvent pour certains d'en avoir trop vu dont ils ne peuvent se remettre. L'expression que ce jeune utilisait, comme d'autres d'ailleurs, « de ne plus pouvoir fermer les yeux », n'est plus ici une expression métaphorique censée faire limite à l'insupportable et pousse à l'action. Elle devient sans équivoque, elle fait abondance de sens, pur saisissement. Pour ces mineurs exilés, ne plus pouvoir fermer les yeux, c'est se sentir regardés de l'intérieur, devenir un objet public livré au regard et à l'emprise.

Du savoir au regard

Beaucoup des jeunes reçus à Primo-Levi, sûrement en raison des motifs liés à leur orientation au centre et du signifiant qui y est attaché, « victimes de torture et de violence politique », font émerger cette question du regard, cette impression d'en avoir trop vu. Les lieux de provenance de ces jeunes exilés, où séviraient des dispositifs de violence tels la violence de masse, les viols, la torture, n'ont plus le monopole, en quelque sorte, de l'exhibition de la violence. Les événements éprouvants, qui émaillent le récit de ceux reçus au centre Primo-Levi, rappellent que la mort ou la violence aujourd'hui s'exhibent tout au long du parcours. Et dans cette dimension, la pulsion scopophilique n'est pas simplement volonté de susciter effroi et/ou pudeur mais, comme le dit Lacan, « fait surgir au champ de l'Autre (lieu des signifiants et de l'échange) le regard⁶ ». Si ce regard peut être celui, comme nous l'avons évoqué, de ceux ayant exhibé en leur présence une scène de violence, cela concerne avant tout leur propre regard d'en avoir été témoin, témoin n'ayant pu parfois détourner les yeux. Bien sûr, ces regards qu'ils confrontent ne sont pas à sous-estimer dans leurs effets. Mais pour eux, fait effraction avant tout dans ces moments le sentiment

6. *Ibid.*, p. 254.

d'être vus au point le plus intime de soi-même⁷, ou dit autrement, d'être retournés comme un gant. Lacan rappelle ainsi que ce n'est jamais seulement qu'un regard vu mais toujours un regard par le sujet « imaginé au champ de l'Autre », c'est-à-dire pour le sujet *l'affolante sensation d'être vu, regardant*. Sartre rappelait la différence de l'œil et du regard ; Lacan dans son séminaire le signifiait par l'expression « la schize de l'œil et du regard⁸ ». C'est la castration symbolique dans sa dimension ici de non-savoir qui implique, cause la séparation de l'œil et du regard. Le regard est ce qui chute du fait de la castration. Mais il ne manquera jamais de réapparaître dans le désir de voir, de « ça-voir », renvoyant à la pulsion scopique, comme tentative de retrouvailles avec l'objet vécu comme préalablement perdu.

De la victime au témoin, une honte redoublée

Rappeler pour moi ici cette question du regard, c'est donc mettre l'accent d'abord sur cette place de témoin de la violence et de son exhibition tout au long de leur parcours. C'est aussi une caractéristique de la situation des mineurs non accompagnés que nous recevons actuellement. Les drames actuels de la Méditerranée ne font que rappeler que les routes de l'exil non seulement sont comme nous le disions auparavant, aussi éprouvantes que les raisons qui les ont fait prendre, mais peuvent prolonger la violence plutôt qu'y mettre fin. Et c'est aussi ce rôle de témoin tout autant que de victime dont ils peuvent avoir honte. « *De s'être vu, regardant* », fût-ce sous le mode du forçage, c'est la colonisation d'un se voir vu désirant au moment même où ce désir à l'adolescence se devrait d'en trouver des manières plus aimables à se présenter qu'un tel savoir. Se sentir au centre de cette jouissance, de ce trou dans le savoir, c'est également en devenir l'objet. C'est l'apparition de la honte qui finit par devenir, à la fin, la honte du fait même d'être là, d'avoir un corps et de se percevoir comme en-trop. C'est pour eux le point culminant de la honte d'être identifié à cette chose, comme un précipité de cet en-trop. Cette question nous rappelle les propos de Simone Veil lors de son retour des camps, dans son livre *La vie* : « À Paris, les rares fois où j'étais invitée quelque part je me sentais de trop. Je me souviens m'être cachée derrière des rideaux, dans des embrasures de fenêtres, pour ne parler à personne. Tout ce que disaient les gens me paraissait

7. Expression que je reprends de David Bernard qu'il associe à la honte : *Lacan et la honte, de la honte à l'hontologie*, Paris, éditions du Champ Lacanien, 2011.

8. J. Lacan, Le Séminaire, Livre X, *L'angoisse*, 1963-1964, Paris, Le Seuil, 2004.

irréal. Cette sensation est restée présente des années⁹. » C'est aussi ce sujet éhonté qui se présente en consultation. Un sujet parfois silencieusement par la présence du regard ou interrogatif quant à ce qui serait attendu de lui, interdit dans sa parole, rappelant le « que me veut-il ? » signant l'angoisse.

Le souvenir du suivi d'un jeune exilé reçu pendant plusieurs années évoque bien le ravage potentiel de ces rencontres à l'adolescence. O. vient d'Érythrée, qu'il quitte à l'âge de 14 ans, et met plus d'un an à arriver en France après un long parcours, qui le mènera au Soudan puis à travers le désert, jusque dans les geôles libyennes et à traverser la Méditerranée sur un bateau de pêcheur duquel de nombreux réfugiés tomberont et disparaîtront, pour arriver enfin en Italie. Il vient avec l'inconfort que je lui demande de raconter à nouveau son histoire. Je tente de savoir ce qui lui donne l'impression que c'est ce que l'on attend de lui. Il répond qu'il ne sait pas, que c'est toujours comme cela. Si O. se dit très désireux d'apprendre, pourtant il s'étonne de ses difficultés d'investissement dans les apprentissages et pense s'orienter vers l'alternance. Parfois, dans des moments qu'il dit d'abattement ou de tension, il met sa chambre à sac. Il exprime dans l'après-coup de cette conduite une très forte honte. Au bout de quelques mois de suivi, O. évoque une honte plus terrible pour lui que celle de détruire sa chambre, honte ayant trait non seulement au sentiment d'être dépositaire d'un savoir qui eût dû lui rester voilé, interdit, mais aussi à l'impasse quant à la parole qui pourrait en découler. Il ne veut pas en parler, en ressent un profond malaise, mais parfois dit en parler s'en sans rendre compte, « ça parle tout seul » dit-il, au point, parfois, d'avoir l'impression que ce n'est pas lui qui parle. On comprend par la suite que la honte de saccager sa chambre vient à masquer celle-là et peut même être une honte reconnue comme plus tolérable par les équipes du foyer. O. n'a pas d'amis et limite aussi beaucoup ses contacts. Ce qu'il a vécu ou vu sur la route, il a toujours peur qu'on lui pose des questions sur cela et de subir le rejet de ces révélations. Même en consultation où il lui fut pourtant au préalable expliqué la confidentialité, il disait « ne pas vouloir en parler de peur que les autres l'entendent, que les autres l'apprennent », attestant étonnement par cette phrase et la crainte associée, que son monde privé se vivait déjà comme chose publique. Cette hypertrophie du savoir sur la mort et le sexuel semble coloniser toute sa pensée. Ses apprentissages pris dans un désir fort de connaissance paraissent subir cette pression de l'interdit de savoir. Le plus souvent refoulé,

9. S. Veil, *Une vie*, Paris, Stock, 2007, p. 109.

parfois au mieux, ce désir de connaissance, sublimé, est réalisé de manière mécanique, sans investissement, presque détaché ou désincarné. Bien sûr, les éléments de culpabilité liés à l'absence des parents, les deuils multiples qu'impliquait son exil, traversent ses difficultés, mais la honte, liée pour O. à cette identification à cet excès de savoir, participe à inhiber tout désir et à l'entraîner dans une certaine agitation ou dans une certaine errance.

Ce qui est perçu à travers le récit du jeune O. est qu'en position de témoin la prise de parole ne transmet jamais ce que l'on voudrait, et pas seulement en raison du fait que ces événements les laisseraient sans voix. Claudine Kahan dans « La honte du témoin » note que « le fait d'avoir vécu cette expérience n'arrive pas à lui seul à donner autorité à la mise en parole¹⁰ ». Faisant intervenir la question de la honte, elle ajoute que « le terme de témoignage en marquant la relation qui se produit entre le témoin, le récit, son public, fait ressortir les modes de présence et de présentation qui le caractérisent et permet d'envisager une analyse de la place que la honte y occupe¹¹ ». Si être témoin n'exclut pas d'être victime, comme leurs récits nous le confirment, il n'en reste pas moins que c'est toujours aussi parler au nom des autres et, en quelque sorte, donner à voir et venir alors interroger le registre de l'obsène. Giorgio Agamben, dans *Ce qui reste d'Auschwitz*¹², le dira autrement. Pour lui l'impasse du témoin est que « le témoignage vaut essentiellement pour ce qui lui manque, il porte en son cœur cet intémoignable qui prive les rescapés de toute autorité. Les "vrais témoins", les "témoins intégraux" sont ceux qui n'ont pas pu témoigner et n'auraient pu le faire ». Et pourtant, en notant que témoin vient de *matis*, mot grec issu du verbe se rappeler, il reconnaît contradictoirement que le rescapé ne peut pas ne pas se rappeler¹³. Cette question dramatise le rapport du savoir et de la honte. La honte est toujours la proximité d'un savoir interdit ou non réprimé, forclos. Cette honte, à travers la situation du jeune O., montre comment cet excès de savoir leste de son poids le désir du sujet ou l'espace normalement laissé vacant qui le cause. Il n'est pas non plus sans marquer ses possibles effets de position de refus chez des jeunes désormais trop informés ou chargés du poids du visible. On saisit que l'enjeu thérapeutique s'inscrit d'un comment faire pour que ce refus adolescent soit disponibilité

10. C. Kahan, « La honte du témoin », dans *Parler des camps, penser les génocides*, texte réunis par C. Coquio, Paris, Albin Michel, 1999, p. 493-513.

11. *Ibid.*, p. 493.

12. G. Agamben, *Ce qui reste d'Auschwitz*, Paris, Payot et Rivages, 1999, p. 40.

13. *Ibid.*, p. 31.

pour autre chose ou désir d'autre chose, et non pas simple refus¹⁴, ou pire, destructivité de la négativité. Comment accompagner ces jeunes à ne pas faire le sacrifice sinon de leur existence, du moins de leur désir pour garantir attester de l'existence d'un lieu de recel ou plutôt, ici, de rétention du savoir, voire d'un père y tenant lieu, garantie de la limite à la jouissance ?

Transfert et rapport au savoir

Le rapport de l'adolescent au transfert est délicat si l'on se situe du côté du rapport au savoir évoqué préalablement. En général, les remarques de certains jeunes envers les psys – « c'est pour les fous ou pour nous en mettre plein la tête » – nous rappellent que l'on peut être aisément rangé, si l'on n'y prend garde, dans le champ des discours préétablis. Savoir surprendre les adolescents par un rapport au savoir qui ne soit pas son enfermement est un moment crucial du transfert avec les adolescents.

Le problème de ce rapport au savoir chez nos jeunes patients est que, pour une part, c'est d'en avoir trop vu ou d'en savoir un peu trop dont ils ne peuvent se remettre. Le rapport au gain de savoir que pourrait et doit procurer l'analyse ou le dispositif analytique chez l'adolescent prend alors une nouvelle tournure. Si le dispositif analytique ou le savoir qu'il promet ne doit pas se ranger dans les simples savoirs autorisés du monde adulte, il ne doit pas non plus s'instaurer ici comme nouvel instrument de pouvoir ou de pouvoir savoir. Un jeune me racontait qu'orienté vers nous sur l'injonction sincère d'une référente, lui disant « à lui tu pourras tout lui raconter, tu ne peux garder cela pour toi », il était plutôt enclin au départ pour ces mêmes raisons à s'y refuser et, sans l'expérience préalable d'un camarade qui l'avait aidé à dépasser ses appréhensions, il n'en aurait jamais fait la demande. Le thérapeute par la position qu'il occupe dans le transfert implique un double risque. En se posant comme objet d'investissement comme pour tout adolescent il peut bien sûr toujours, s'il n'y fait attention, réactiver les traumatismes œdipiens et les fantasmes incestueux que l'opération adolescente avait pourtant vœu dans son issue à lui faire quitter. Mais il peut tout autant réactualiser la jouissance de ce savoir

14. Il est à noter que ce refus au lieu d'être interrogé peut parfois nourrir les logiques administratives de prise en charge des mineurs non accompagnés, qui ont vœu souvent pour des raisons purement gestionnaires de limiter le champ du désir de ces jeunes, par exemple dans le domaine des études, donnant ainsi dans la réalité une assise ou une justification à ce qui est d'abord un vécu d'impasse psychique.

en excès à trop l'interroger ou le sonder. Les mineurs ne manquent jamais de rappeler que d'avoir raconté quinze fois leur histoire et les événements associés à des interlocuteurs différents, parfois contre leur gré mais le plus souvent pris dans la répétition, n'aura souvent eu aucunement les résultats escomptés de l'abrasion de leurs effets. Au contraire, diront certains. Au gain de lien espéré, le dévoilement de cet en-trop pouvait dans l'après-coup, par un effet de honte, d'un fort sentiment de nudité, les détourner de ceux dont la proximité leur semblait auparavant nécessaire.

De ces questions s'articule, se définit une ligne de crête du travail thérapeutique auprès de ces mineurs. À une demande adolescente d'un nouveau savoir qui ne serait pas du semblant, comme le serait tout savoir adulte sur eux, l'analyste, le thérapeute doit pourtant au mineur non accompagné victime et témoin de violence politique d'y déroger, non plus pour ne pas verser dans la pédagogie et la position du père ou du magistère, mais cette fois-ci pour ne pas plonger dans la répétition de l'ob-scène. La nudité, la honte pétrifiante ont trait ici non plus au dévoilement du corps, même si pour certains les violences en sont passées par là, mais aussi et surtout à l'arrachement de cet espace de construction qu'est ce désir de savoir. Le désir, l'adolescent, le sujet ne sait ce qui le cause, le mobilise, il n'en connaît pas véritablement l'objet, qui semble toujours se dérober. Il constitue fondamentalement un caché, son intimité, un espace d'innocence (au sens d'insu), un fantasme inconscient qui mobilisera sa séduction à la sortie de l'adolescence à l'endroit d'une figure imaginaire, et orientera ses identifications et ses choix d'objet, donc sa relation aux autres. Cet espace chez le jeune exilé d'un savoir insu sur ce qui le traverse est profondément à respecter et sinon, dans leur cas, à reconstruire.

On peut rappeler que la structure même de ce désir dans son articulation au savoir est la source la plus intime de la honte et de la culpabilité. Les passeurs, geôliers, miliciens, bourreaux qu'ils rencontrent sur leur parcours le savent bien, pour s'en présenter parfois sans pudeur comme figure la plus crue, la plus abjecte, perpétuant ainsi, dans des zones qui n'ont plus rien de corridors humanitaires, l'axiome stalinien « nul n'est innocent » auquel on peut ajouter « de désirer ».

Le parcours des jeunes exilés a la particularité d'affecter durablement leur désir chez certains. Le travail thérapeutique est alors, contrairement au sens commun et à ce qui pourrait parfois être attendu, même quand on s'en défend, d'une tout autre nature que celui rapporté par la parole cathartique, déposer son bagage ; le récit des faits peut fort

bien être un des éléments apparaissant au détour du travail clinique¹⁵, mais il n'en fonde pas le principe ni l'étoffe.

Le silence, les regards interrogateurs, les consultations manquées ou différées peuvent être vus comme une attitude de retrait face au sentiment chez le jeune d'une réactualisation, dans la scène thérapeutique, d'une relation où un autre s'intéresse un peu trop à lui ou à ce qui le traverse. Mais ils doivent être appréhendés d'abord et avant tout, dans le transfert, comme une tentative de dessaisissement du regard et du savoir, car cette pudeur, trame de travail auprès de ces jeunes reçus à Primo-Levi, c'est d'abord un non-savoir, non-savoir sur le désir du sujet. La pudeur pour l'analyste, c'est d'abord la défense chez l'adolescent de cette intimité du rapport au désir de savoir. Les sens interdits placardés sur la porte de leur chambre par nos ados, sous nos latitudes, rappellent que ce n'est pas seulement le corps mais aussi ce désir de savoir, de ce qui le mobilise, qui sont à préserver.

Conclusion

Chez certains jeunes exilés, ce lieu inconscient où le désir se déploie n'existerait plus comme espace intime, abri psychique et insu du sujet lui-même. Si les processus de violence sont inscrits dans une dimension d'exhibition, certains dispositifs de prise en charge voire de soin sont engagés parfois de leur côté dans la question de la vérité. Là où le mineur non accompagné semble devoir se donner à voir, s'exposer, pour être reconnu, pris dans une logique de la répétition ou dans une forme pathologique de la reconnaissance, comment redonner place, comme nécessité qui fonde l'opération adolescente, à un espace soustrait à la transparence et au regard de l'autre ? Il est important d'entendre cette demande de « pudeur » de la part des jeunes exilés et des adolescents¹⁶ qu'ils continuent à demeurer. La pudeur n'est pas seulement un affect ou un élément d'un discours social empreint de convention sociale ou de pudibonderie, mais une défense contre la honte, un traitement au dévoilement qu'elle constitue¹⁷. Face à cette expérience de jouissance qui chez ces jeunes est moins coordonnées inconscientes du sujet que le résultat d'une contingence, d'un forçage, liée à la

15. G. Agamben en parlant d'Auschwitz disait que dire par exemple qu'Auschwitz est indicible ou incompréhensible, cela revient à *euphemein*, à l'adorer en silence comme on fait d'un dieu, cela signifie donc, malgré les bonnes intentions, contribuer à sa gloire, *op. cit.*, p. 40.

16. Le terme est à prendre dans ce texte dans sa dimension clinique et non sociale où il tend à revêtir une connotation péjorative voire infantilisante.

17. Voir encore-là le livre de David Bernard, *op. cit.*

violence vécue sur leur parcours, il faut aider le jeune à se reconstruire avec confiance dans la parole, comme une parole qui peut cacher autant qu'elle révèle. Ce travail sur la pudeur, c'est aider le sujet à s'interroger sur l'idée que désormais il y aurait un savoir disponible sur son désir, sur ce qui le traverse, que plus rien ne ferait limite à ce qu'il éprouve comme nudité. Dans le travail sur la pudeur, le dispositif analytique n'est plus sollicité dans son lieu commun qui serait un tout dire, mais au contraire, il viserait la réhabilitation d'un dire restaurant l'idée qu'aucun être n'est entièrement visible, transparent. Aussi, le suivi psychologique par l'entremise de la parole ne vient pas seulement soulager le jeune en se faisant l'écho de ce qui résonne en lui mais, par le langage et la parole, doit viser à retrouver une demeure, un lieu, une fiction opérante à habiter. C'est par ce radical décalage, ce déplacement que le patient se réappropriera sa part de subjectivité à partir de laquelle il peut fonder à nouveau une intimité, un monde inviolé et une disponibilité à autre chose.

Bibliographie

- AGAMBEN, G. 1999. *Ce qui reste d'Auschwitz*, Paris, éditions Payot et Rivages.
- BERNARD, D. 2011. *Lacan et la honte, de la honte à l'hontologie*, Paris, éditions du Champ Lacanien.
- COTE, A. et PATSALIDES, B. (sous la direction de). 2008. *Transmettre et témoigner, les effets de la violence politique sur les générations*, Paris, L'Harmattan.
- DOUVILLE, O. « Incidences de l'exil dans les subjectivités adolescentes », site internet Olivier Douville.
- HORVILLEUR, D. 2013. *En tenue d'Ève, féminin, pudeur et judaïsme*, Paris, Grasset.
- KAHAN, C. 1999. « La honte du témoin », dans *Parler des camps, penser les génocides*, texte réunis par C. Coquio, Paris, Albin Michel, p. 493-513.
- LACAN, J. 2004. Séminaire, Livre X, 1963-1964, *L'angoisse*, texte établi par Jacques-Alain Miller, Paris, Le Seuil.
- LACAN, J. 2006. Séminaire, Livre XVI, (1968-1969), *D'un Autre à l'autre* texte établi par Jacques-Alain Miller, Paris, Le Seuil.
- MELMAN, C. 2013. *Travaux pratiques de clinique psychanalytique*, Toulouse, érès, p. 86.
- VEIL, S. 2007. *Une vie*, Paris, Stock, p. 109.

Le migrant

Miguel Angel Sevilla

La terre que j'ai quittée
Me manque en dessous les pieds
Je marche comme sans jambes
Je vole et ne suis oiseau
Je dis bonjour et au-revoir
Au plaisir et à bientôt
Je suis toujours de passage
Et j'émigre malgré moi
Au-revoir mes amis chéris
Mes amies et mes parents
Au-revoir les arbres, les fleurs
Les fleuves et les ruisseaux
Je m'éloigne de moi-même
Je me cherche au-delà
De la mer et de l'image
Que j'ai eue un jour de moi

La tierra que he dejado
Me falta bajo los pies
Camino como sin piernas
Y vuelo sin ser un ave
Digo adiós y buenos días
Con placer y hasta pronto
Estoy siempre de pasada
Y emigro pese a mi
Adiós queridos amigos
Mis amigas, mis parientes
Adiós arboles y flores
Adiós arroyos y ríos
Me alejo de mi mismo
Y me busco más allá
Del mar y de aquella imagen
Que un día tuve de mi

Miguel Angel Sevilla, poète et écrivain de langue espagnole et française, né à Tucumán en Argentine. Vit à Paris depuis 1976, thèse en philosophie de troisième cycle dirigée par Paul Ricœur.

II

Parcours d'exil et trauma

Trauma complexe et processus de reconstruction d'un jeune *bacha bazi* afghan

Hugo Rudy

À la Maison des adolescents d'Avicenne, nous recevons depuis de nombreuses années les jeunes que l'on appelle actuellement « mineurs non accompagnés » (MNA), appellation qui s'est substituée à celle de « mineurs isolés étrangers ». (Radjack, Benoit et coll., 2012).

Parmi ces jeunes, arrivés en France avant leurs 18 ans et sans représentant légal sur place, ceux que nous recevons sont en général pris en charge par les services de l'Aide sociale à l'enfance en application de la loi du 5 mars 2007, et bénéficient d'un suivi éducatif et d'un hébergement. Parfois, certains d'entre eux nous sont adressés en amont de cette prise en charge, lorsque ce sont encore des associations (La Croix-Rouge, France Terre d'Asile) qui les accompagnent dans leurs démarches de reconnaissance de leur statut de mineur et la protection consécutive. La Seine-Saint-Denis, département où est situé notre Maison des adolescents, fait partie des trois départements français qui prennent en charge le plus grand nombre de ces mineurs non accompagnés.

Ces jeunes mineurs isolés sont particulièrement à risque de troubles psychiatriques. L'état de stress post-traumatique (ESPT), la dépression, les troubles anxieux, les addictions sont fréquents dans cette population vulnérable (Derluyn, Mels, 2009). Ces troubles peuvent préexister à leur migration (notamment certaines addictions), ou bien être consécutifs à des événements survenus avant, pendant ou après le voyage qui les a conduits jusqu'en France, généralement émaillé

Hugo Rudy, pédopsychiatre, chef de clinique-assistant, Maison des adolescents (CASITA), hôpital Avicenne, Bobigny - Université Paris 13.

de péripéties qui sont autant d'événements traumatiques potentiels, qui viennent se cumuler dans l'histoire de ces jeunes.

Parmi les ESPT (désigné comme Trouble de stress post-traumatique (TSPT) dans le DSM 5), deux tableaux cliniques peuvent être individualisés, qui sont en lien avec deux types d'événements traumatiques. D'un côté, il existerait l'ESPT dans sa forme « simple », qui serait en lien avec ce que Terr nomme « traumatisme de type 1 » (Terr, 1991), c'est-à-dire en général un événement unique ou limité dans le temps. A contrario, les tableaux d'EPST complexe (ou *trauma complexe*) seraient l'apanage de patients victimes de traumatismes de type 2, c'est-à-dire lorsque les événements traumatiques sont répétés ou prolongés dans le temps, d'autant plus lorsque la violence est d'origine humaine, intentionnelle et/ou de nature sexuelle. Les effets de ce type de traumatisme affectent de façon plus durable et plus sévère ceux qui en sont victimes, notamment dans une période développementale comme l'enfance ou l'adolescence.

Cliniquement, le trauma complexe se caractériserait, en sus de la symptomatologie classique de l'ESPT, par des altérations dans la régulation des affects et impulsions (prise de risque, autoagressivité), des altérations plus fréquentes de la conscience (épisodes dissociatifs transitoires, dépersonnalisation/déréalisation), des altérations durables dans la perception de soi, dans les relations avec les autres, et dans le système de croyances et de sens du sujet (Herman, 1992 ; Roth et coll., 1997). Ces deux tableaux (ESPT et ESPT complexe) présentent de telles différences sur le plan clinique et épidémiologique qu'ils vont être individualisés en deux entités nosographiques différentes dans la prochaine version de la Classification internationale des maladies de l'OMS (CIM-11), à paraître en 2018.

Parmi les jeunes MNA suivis par les services de protection de l'enfance, seule une minorité nous est adressée pour un suivi psychologique, et à plus forte raison psychiatrique, extérieur à leur lieu de suivi éducatif ou d'hébergement. Ce sont souvent ceux-là qui présentent les psychopathologies les plus lourdes, se manifestant par des troubles externalisés, et donc entre autres les tableaux de trauma complexe.

Salim, un ancien *bacha bazi* afghan complexement traumatisé

Salim est un jeune mineur isolé d'origine afghane qui nous a été adressé en 2014 à la Maison des adolescents par la psychologue de France Terre d'Asile pour un suivi psychiatrique. Il est alors âgé de

16 ans et vit en France depuis quelques semaines seulement. Il est originaire d'une région centrale de l'Afghanistan, sa famille est issue d'une ethnie minoritaire (les Hazaras), ce sont des musulmans chiites. De son histoire de vie, il nous dira initialement peu de choses : son père l'a « placé » chez un homme, un Pachtoune. Là-bas il était forcé de danser devant une assemblée d'hommes, habillé avec des vêtements de fille. Ces hommes auraient ensuite profité de lui sexuellement. On aurait versé régulièrement de l'opium dans son thé.

Au cours de tout son suivi, Salim n'a évoqué qu'à demi-mots l'esclavage sexuel auquel il a été réduit dans sa jeunesse en Afghanistan. Cette pratique connue sous le nom de *bacha bazi*, qui signifie « jouer avec les garçons » en dialecte pachtoune, serait ancienne au Moyen-Orient mais persisterait essentiellement en Afghanistan, et serait répandue parmi les ethnies pachtounes.

Elle consiste pour des hommes de rang social élevé à acheter ou à enlever de jeunes garçons prépubères en général issus de famille pauvres. Ceux-ci seront ensuite utilisés comme danseurs, déguisés en fille et portant des clochettes aux pieds, mais également comme objets sexuels par ces hommes puissants, le plus souvent mariés et pères de famille. L'idée serait répandue parmi cette population que « les femmes sont là pour faire des enfants, les garçons sont là pour s'amuser ».

Cette pratique pédérastique perdure jusqu'à l'apparition de caractères virils (barbe), amoindriant l'attrait sexuel du jeune éphèbe. La *bacha bazi* était condamnée fermement par la loi islamique en vigueur sous le régime taliban, et avait donc décru (Jones, 2015). Depuis la chute du régime taliban et l'instabilité politique en Afghanistan, elle proliférerait de nouveau.

Salim a pu fuir l'Afghanistan par voie terrestre en passant par l'Iran, la Turquie, la Grèce avant d'arriver en France, où il a pu être pris en charge par les services de protection de l'enfance. Lors des premières consultations, qui ont lieu avec la présence d'un interprète dans sa langue maternelle, le dari, il présente une anxiété et une tristesse massives. Il se réveille chaque nuit en sueur, ne sachant pas faire la distinction entre ses rêves et la réalité, dans un vécu de déréalisation. Il vit en permanence dans des reviviscences traumatiques, avec l'image de son esprit comme un « mur tapissé de photographies ». Les sentiments de honte et de culpabilité l'envahissent constamment.

À un autre moment il évoquera un rêve avec une chambre pleine de miroirs, dans lesquels il peut se voir sous tous les angles, enfermé dans une prison intérieure, comme un insupportable Panopticon. Il a le sentiment de n'appartenir à aucun endroit, de n'être ancré nulle part.

Dans ses relations aux autres jeunes du foyer, il s'isole, peut manifester de la colère et de l'agressivité, se sent irritable. De l'Afghanistan, il garde l'image d'une mère idéalisée (« une sainte ») dans un pays où les femmes n'ont aucun pouvoir, et d'un père toxicomane à l'opium, incarnation du Mal. La fente labiale que porte Salim est interprétée par lui comme une punition divine pour l'addiction de son père.

Il a également une image des hommes très dégradée : il en qualifie un certain nombre de « pédophiles », terme utilisé pour désigner ceux qui ont abusé de lui avant son départ d'Afghanistan, bien entendu, mais aussi d'autres hommes croisés sur son chemin jusqu'en France, et même après son arrivée ici, qui auraient voulu profiter de lui. Ainsi, ce qu'il avait fui semble le poursuivre sans fin. Mais lui-même peut aller chercher ces situations de mises en danger en allant vagabonder dans les quartiers où ces « pédophiles » séviraient.

Son fonctionnement psychique est marqué par le clivage. Il se dit en effet habité par deux personnages, qui coexistent en lui et à qui il attribue deux noms différents. Salim – son prénom habituel – serait porteur de gentillesse et d'amabilité, de l'envie d'avancer dans ses projets, de la sagesse de celui qui étudie et va en cours, de la piété religieuse. C'est aussi le « bon » mineur isolé, celui qui se conforme aux attentes de ses éducateurs, de ses professeurs, etc. Son autre facette (à qui il donne le nom d'Ali, prophète de l'islam chiite) serait l'incarnation de toute sa partie « sombre » : l'auto et l'hétéroagressivité, la colère, la destructivité, les mises en danger, l'absence de religiosité.

Durant son suivi, nous avons été frappé par la tendance de Salim à mettre en acte de façon active des comportements ou situations qu'il a pu subir passivement dans le passé. Plusieurs exemples peuvent en être donnés.

Peu de temps après le début de son suivi, devant l'aggravation de sa symptomatologie mélancolique et l'apparition d'hallucinations, une hospitalisation programmée lui a été proposée. Salim était initialement favorable à cette proposition mais s'est rétracté après avoir visité le service qui devait l'accueillir. Par ce refus et l'aggravation continue de sa symptomatologie, Salim a forcé (inconsciemment) son psychiatre à s'identifier à ses agresseurs passés en faisant usage de la contrainte (recours à la contention mécanique, à une sédation par injection intramusculaire et hospitalisation sous contrainte), dans un vécu contre-transférentiel douloureux, et provoquant par la suite des conflits institutionnels (l'institution éducative de Salim reprochant au psychiatre d'avoir reproduit le traumatisme du patient) jouant le conflit entre ses propres parents au pays. Cependant, cette courte hospitalisation

eut des effets positifs, et la symptomatologie mélancolique de Salim s'estompa, permettant de poursuivre les soins ambulatoires et une approche psychothérapeutique en complément de la poursuite du traitement médicamenteux.

En poursuivant en France une consommation addictive d'antalgiques opiacés, Salim venait également créer une continuité avec son passé traumatique (et la consommation contrainte d'opium qui accompagnait son esclavage sexuel), là encore dans une attitude active. Il a fini par se débarrasser des opiacés, en s'infligeant un sevrage aussi brutal que la façon dont ils lui avaient été imposés. Dans ses relations affectives et sexuelles, Salim pouvait également agir une sexualité désaffectée, dénuée selon lui de tout sentiment amoureux, avec des filles de passage, suscitant un vécu de culpabilité et de honte car l'identifiant à ses agresseurs passés.

Le suivi thérapeutique de ce jeune se poursuit depuis bientôt trois ans à la Maison des adolescents. La présence d'un interprète n'a rapidement plus été nécessaire, étant donné les progrès rapides de Salim dans la maîtrise du français. Un traitement médicamenteux prolongé par antidépresseur a permis de faire céder les symptômes thymiques les plus prégnants, et de favoriser l'alliance thérapeutique.

Le fonctionnement de Salim s'est nettement amélioré au fur et à mesure de la prise en charge. À travers la mise en sens de sa symptomatologie, et notamment l'identification du caractère adaptatif de son fonctionnement psychique, en particulier du clivage, Salim a pu faire progressivement communiquer entre elles ses deux parties clivées ; lors de l'une de nos dernières séances il a pu dire que sa partie « sombre » commençait à faire de bonnes actions. Il a démontré des capacités créatives, notamment à travers des images poétiques ou métaphores issues de la tradition orale afghane, et a pu nouer de nouvelles relations sans se mettre en danger. Il s'inscrit bien dans un cursus scolaire qui doit l'amener jusqu'au baccalauréat, même s'il a pu se disputer jusqu'à presque se battre avec un professeur principal. Les figures d'autorité masculines, le renvoyant probablement à un imago paternel, suscitent des sentiments teintés d'ambivalence pour Salim. Il est notable que cela ne s'est pas manifesté dans le transfert, où la figure du médecin a été associée chez Salim à celle de son oncle, lui-même médecin, qui l'a aidé à quitter l'Afghanistan et donc à fuir sa situation traumatique.

La mise à l'abri de sa mère et de ses frères et sœurs, qui ont émigré en Allemagne au cours de son suivi, a contribué à cet apaisement, Salim en tant qu'aîné se sentant responsable de sa mère et de sa fratrie, et donc coupable de les avoir « abandonnés » au pays. Lors d'une séance

récente, après trois ans de suivi, il a pu manifester son souhait d'arrêter sa prise en charge par ces mots : « Je ne suis pas sûr que tout aille bien, mais je ne suis pas inquiet. [...] Ma famille est bien. Je ne m'inquiète pour aucun problème matériel. Je peux faire face à toutes les situations. Si je peux aider quelqu'un, je le fais ; sinon, je sais que personne ne viendra me le reprocher violemment. » Sans pour autant parler de guérison, on voit qu'à travers ces mots Salim exprime à sa manière être sorti du trauma dans ses manifestations les plus invalidantes.

Discussion

Le bacha bazi, archétype du traumatisme de type 2

On peut remarquer que le bacha bazi, dont Salim a été une des victimes, est une forme de violence combinant toutes les caractéristiques des traumas de type 2 selon Terr (Terr, 1991) : dans ce cas précis, la violence est d'origine humaine, intentionnelle et de nature sexuelle. Elle survient de façon répétée et prolongée à un âge précoce chez de jeunes garçons. Les conséquences psychiques de cette violence sont donc d'autant plus grandes et durables. Dans la littérature sur le trauma complexe, la répétition des épisodes traumatiques durant l'enfance et la durée de ce temps d'exposition sont des facteurs déterminants pour la survenue ultérieure d'un tableau de stress post-traumatique complexe.

Le cas de Salim illustre bien que les mises en danger, l'auto et l'hétéroagressivité, les sentiments de honte et de culpabilité retrouvés chez ces patients seraient des mécanismes adaptatifs, des façons pour le sujet « d'externaliser une souffrance interne profonde et de reprendre activement le contrôle d'une réalité qui s'est imposée à lui » (Tarquinio, Houllé, Tarquinio, 2016). D'un point de vue psychodynamique, cela fait appel entre autres à des mécanismes de défense tels que l'identification à l'agresseur et l'identification projective.

Soigner le trauma complexe chez les mineurs isolés

Selon François Lebigot, c'est dans un lien transférentiel que va pouvoir se résoudre le traumatisme, ou plutôt la névrose traumatique du sujet : « Dans cette parole adressée à l'Autre du transfert, le sujet découvre comment la rencontre avec la mort réelle a pu s'inscrire durablement en lui et provoquer la symptomatologie qui actuellement le fait souffrir » (Lebigot, 2015). Le trauma complexe ne fait pas

exception à cette affirmation. Il est d'autant plus inscrit dans l'histoire du sujet que certains symptômes post-traumatiques deviennent des traits de sa personnalité. Cependant, pour qu'un lien transférentiel puisse exister et se prolonger dans le temps chez ces jeunes mineurs isolés, un certain nombre de préalables nous semblent nécessaires.

Le premier est l'accompagnement du milieu éducatif vers les soins, non seulement par l'adressage mais par la présence physique d'un éducateur (dans l'idéal référent du jeune) lors des premières consultations.

En effet, de la même manière que Winnicott nous dit qu'un bébé n'existe pas seul (Winnicott, 1947), un mineur isolé n'est jamais totalement seul. D'une part, il a gardé le plus souvent des relations (familiales, amicales) dans son pays d'origine. D'autre part, il n'est pas seul ici, puisqu'il bénéficie – théoriquement – d'un accompagnement éducatif en France. Le suivi éducatif constitue d'une certaine manière le « méta-cadre » du suivi thérapeutique du jeune. Ce suivi, lorsque les jeunes sont correctement pris en charge, a lui-même des effets thérapeutiques et permet de diminuer la symptomatologie psychiatrique (Oppedal, Idsoe, 2015). Pour cela, la symptomatologie externalisée que présente un certain nombre de ces mineurs traumatisés doit pouvoir être tolérée et mise en sens par le milieu éducatif qui les prend en charge au quotidien.

Malheureusement, lorsque la symptomatologie addictive est au premier plan et masque les symptômes traumatiques, les attitudes de rejet vis-à-vis de ces jeunes qui « dérangent » peuvent conduire à une rupture prématurée du suivi éducatif et, par ricochet, du suivi psychologique et psychiatrique. Dès que ces jeunes sont replongés dans des enjeux de survie par l'interruption de leur prise en charge éducative, notamment au passage des 18 ans, la rupture avec les soins est inéluctable et s'accompagne d'une résurgence symptomatique (Derluyn, Mels, Broeckart, 2009).

La durée du suivi est un facteur capital pour l'issue favorable des soins psychiques à ces jeunes. La possibilité de poursuivre leur prise en charge éducative, leur scolarité et donc leurs soins au-delà des 18 ans par le biais d'un contrat jeune majeur nous semble nécessaire. Raison pour laquelle nous n'hésitons pas à produire un certificat médical allant dans ce sens à destination de l'inspecteur de l'Aide sociale à l'enfance, décisionnaire pour les contrats jeune majeur. Dans le cas de Salim, c'est bien grâce à l'obtention d'un tel contrat pérenne jusqu'à ses 21 ans que les soins psychiques ont pu se poursuivre durant trois ans.

Le deuxième de ces préalables est la prise en compte des aspects culturels par le biais de la présence d'un interprète-médiateur lors des

consultations, y compris dans des entretiens auxquels participe l'éducateur du jeune. Cette présence favoriserait une meilleure compréhension mutuelle (Sturm et coll., 2012) mais aussi la mobilisation de représentations culturelles du trauma. Dans le cas de Salim, la présence d'un interprète en dari, qui plus est une figure masculine bienveillante, a favorisé l'accroche aux soins. Cette présence ne fut ensuite plus nécessaire dans le second temps du suivi.

Enfin, une prescription médicamenteuse dans le cadre d'un suivi psychiatrique est souvent nécessaire chez les jeunes présentant une symptomatologie bruyante. Ce traitement (en général, un antidépresseur sérotoninergique) est susceptible de renforcer l'alliance thérapeutique :

- en amendant rapidement certains symptômes invalidants (cauchemars, troubles du sommeil) ;
- en créant un objet commun entre le jeune et son ou ses éducateurs, en conférant un rôle actif à ses derniers, souvent confrontés à un vécu d'étrangeté face à ces jeunes (Goudet-Lafont et coll., 2016).

Conclusion

Par leurs parcours de vie, les mineurs non accompagnés sont à risque de développer un tableau de trauma complexe. Les soins psychiques de ces tableaux psychopathologiques font appel à un lien thérapeutique dans un cadre sécurisant et adapté à leurs besoins spécifiques, dans une temporalité souvent longue (et donc contradictoire avec l'urgence administrative), qui permet de laisser entrevoir pour chacun d'entre eux un futur plus serein.

Bibliographie

- BATES, L. ; BAIRD, D. ; JOHNSON, D. et coll. 2005. « Sudanese refugee youth in foster care: The "lost boys" in America », *Child Welfare*, 84 (5), p. 631-648.
- DERLUYN, I. ; MELS, C. ; BROEKAERT, E. 2009. « Mental health problems in separated refugee adolescents », *The Journal of Adolescent Health: Official Publication of the Society for Adolescent Medicine*, 44 (3), p. 291-297.
- GOUDET-LAFONT, B. ; LE DU, C. ; MARICHEZ, H. ; RADJACK, R. ; BAUBET, T. 2016. « L'accompagnement éducatif des mineurs isolés étrangers : discours et représentations des éducateurs », *L'Autre*, 17, (1), p. 16-34.

- HERMAN, J.L. 1992. « Complex PTSD: a syndrome in survivors of prolonged and repeated trauma », *Journal of Traumatic Stress*, 1992B, (5), p. 377-91.
- JONES, S. V. 2015. « Ending bacha bazi: boy sex slavery and the responsibility to protect doctrine », *Ind. Int'l & Comp. L. Rev.*, p. 25, 63.
- LEBIGOT, F. 2015. « À l'origine de la névrose traumatique, l'effroi ou le stress. Discussion, approches thérapeutiques » dans *Annales médico-psychologiques, revue psychiatrique*, 173, (10), p. 819-827.
- OPPEDAL, B. ; IDSOE, T. 2015. « The role of social support in the acculturation and mental health of unaccompanied minor asylum seekers », *Scandinavian Journal of Psychology*, 56, (2), p. 203-211.
- RADJACK, R. ; BENOIT, A. ; STURM, G. ; MORO, M. R. 2012. « Accueillir et soigner les mineurs isolés étrangers dans les Maisons des adolescents, une approche transculturelle », *Adolescence*, 30 (2), p. 421-432.
- RADJACK, R. ; MINASSIAN, S. ; MORO, M. R. 2016. « Grandir quand on est mineur isolé », *Revue de l'enfance et de l'adolescence*, 93, (1), p. 49-62.
- ROTH, S. ; NEWMAN, E. ; PELCOVITZ, D. ; VAN DER KOLK, B. ; MANDEL, F.S. 1997. « Complex PTSD in victims exposed to sexual and physical abuse: results from the DSM-IV field trial for PTSD ». *Journal of Traumatic Stress*, (10), p. 539-59.
- STURM G. ; MORO, M. R. ; BAUBET, T. 2012. « Mental Health Care for unaccompanied minors in France: Towards a comprehensive approach to the needs of a vulnerable minority », dans Ingleby D., Chiarenza A., Devillé W., Kotsioni I. (sous la direction de), *Inequalities in Health Care for Migrants and Ethnic Minorities. COST Series on Health and Diversity*, II. Antwerp/Apeldoorn: Garant, p. 207-220.
- TARQUINIO, C. ; HOULLÉ, W. A. ; TARQUINIO, P. 2016. « Discussion autour du traumatisme complexe : émergence du concept, étiologie et critères diagnostiques », *Sexologies*, 26(2), p. 79-86.
- WINNICOTT, D. W. 1947. *L'enfant et le monde extérieur : le développement des relations*. Paris, éditions Payot, 1997.

« Mon corps est là, mais pas moi. »

Travail clinique autour de l'exil et du deuil traumatique

Juliette Leconte

« C'était tellement difficile, je n'étais plus moi-même », « C'est toujours dans ma tête, je n'arrive pas à oublier », « Depuis je ne suis plus pareil, je ne suis plus le même ». Ces paroles, nous les entendons souvent dès qu'apparaît le sujet du trauma. Ces jeunes mineurs non accompagnés sont amenés à vivre de multiples traumas. L'événement traumatique peut arriver à différents moments de leur vie : au pays, durant leur enfance ou peu de temps avant de partir, sur la route d'exil, ou encore à l'arrivée en France. Pour les jeunes que je suis amenée à rencontrer, le trauma est causé par différentes situations : des violences de guerre, des violences familiales, des violences sexuelles, le voyage d'exil avec son lot de violence et de deuil, ou simplement lors de la situation d'exil (du changement de pays et de culture). Durant le voyage d'exil, les conditions se dégradent de manière concomitante aux fermetures des routes. Aujourd'hui, les situations traumatiques sont quasiment le lot de tous, contrairement à une dizaine d'années. Ils sont presque tous amenés à penser qu'ils vont mourir ou que l'autre (à côté d'eux) va mourir. Ils perdent des compagnons ou voient mourir des inconnus. Ils vivent des peurs très intenses, des frayeurs. Sur la route, ils vivent tous des moments d'humiliation, de maltraitements physiques et psychiques.

Au vu de leur âge (entre 13 et 18 ans), ces jeunes sont encore en construction identitaire. Dans le travail psychologique, il va donc falloir travailler notamment avec la problématique de l'exil et celle du trauma, mais avec également la problématique adolescente. Prenons le temps,

Juliette Leconte, psychologue clinicienne.

tout d'abord, de nous arrêter sur ces trois aspects fondamentaux dans le travail clinique auprès de ce public. Je vous propose ensuite de nous appuyer sur une vignette clinique pour décrire le travail réalisé autour du vécu traumatique. Puis, avant de conclure, élargir la réflexion sur ce thème du deuil et du trauma.

La problématique adolescente

Ces jeunes migrants sont des adolescents. Même s'ils arrivent d'un ailleurs où cette notion est peu présente, même s'ils ont vécu dans un pays où la transition d'enfant à adulte est plus continue, il n'en demeure pas moins que pour tous les enfants, les changements physiologiques liés à la puberté sont inquiétants et déclenchent des mécanismes de défenses spécifiques. L'adolescent, dit Philippe Jeammet (1980), a une forte propension à exprimer ses souffrances et ses conflits par des troubles agis des conduites, à utiliser son corps comme moyen d'expression et de communication, avec une nette prédominance du *vécu* sur le *pensé*. Ainsi, certains de ces jeunes ne vont pas être en capacité de verbaliser leurs ressentis. Ils vont plutôt exprimer leur mal-être par des passages à l'acte (opposition, violence autoagressive, etc.).

Adolescence et culture

De plus, au pays, ces jeunes n'ont pas encore fini l'apprentissage des connaissances traditionnelles. J'entends par là la connaissance des étiologies traditionnelles (comme les djins, la sorcellerie ; tout ce qui a trait au monde de l'invisible). Ils peuvent ressentir des choses (une présence la nuit, par exemple) mais, à la différence d'un adulte, ils n'ont pas toutes les clefs pour comprendre. Il est alors nécessaire de permettre la verbalisation de leurs inquiétudes afin de faire des liens et qu'ils soient en capacité de trouver des réponses ou des protections. Il s'agit, ici, de s'appuyer sur une analyse pluridisciplinaire, comme l'a développé Devereux. Pour ce psychanalyste et anthropologue, le développement repose sur deux principes. D'une part l'universalité psychique : ce qui définit l'être humain, le fonctionnement psychique est le même pour tous. Et d'autre part la particularité de sa culture d'appartenance : la culture permet à chacun de lire le monde d'une certaine manière. Ainsi, il s'agit de faire cohabiter *l'universalité psychique* et le *codage culturel*. La culture s'ancre notamment dans les perceptions, les sensations, le développement de l'enfant. Nous sommes

des *êtres culturels*. Chacun de nous a ses propres représentations culturelles de la maladie, de la famille, de l'éducation, de la mort, etc. Tout cela permet de lire le monde d'une certaine manière, de comprendre et d'expliquer les choses de façon spécifique. Afin de tenir compte de ces multiples regards, la psychologie transculturelle est un outil précieux.

La problématique de l'exil

Pour Tobie Nathan (2001), en migrant, le sujet perd son cadre culturel externe de référence (la culture et les représentations du pays), tout en gardant le même en référence intérieure (les représentations de l'individu). Et c'est dans cette discordance, aussi intime que non consciente, non pensable, qu'il entre dans un monde nouveau, dont il ne connaît ni la langue ni les règles. Les représentations culturelles communes vont servir de grille de lecture pour appréhender la société. Auparavant, le cadre interne et externe était en harmonie, alors que lorsque l'individu arrive dans un autre pays, il n'est plus du tout le même. Il entre dans un monde qu'il essaie de décoder avec ses références habituelles, sans arriver à retrouver une logique qui le rassure, et souvent sans oser le dire. Un monde plein de « non-sens », de contresens, de précarité à tous les niveaux, qui met à vif, qui rend méfiant, qui déstabilise profondément, durablement.

Ainsi, pour T. Nathan, toute migration est traumatique car elle rompt l'homologie entre le cadre culturel interne intériorisé et le cadre culturel externe. Mais il précise que lorsque ce trauma de l'exil arrive, il n'est pas forcément pathogène. Il peut être porteur d'une nouvelle dynamique pour l'individu, voire souvent germe de métamorphose et source d'une nouvelle créativité.

Pour certains, c'est l'exil, avec la séparation de la famille, de l'environnement et de la culture, qui fait surgir une fragilité jusqu'ici contenue par le cadre familial et culturel. Cette perte de repères entraîne une perte du sens mais aussi de sa place. Le jeune peut avoir le sentiment de ne plus avoir de place familiale (de par la distance et l'isolement), donc plus de place tout court, et s'ensuit parfois la sensation qu'il n'a alors plus de raison de vivre. Le choc de l'exil gèle les défenses du jeune. Il se retrouve dans l'impossibilité de se protéger, d'apaiser ses angoisses. C'est comme s'il n'avait plus accès à ses défenses, à ses ressources personnelles.

La problématique du trauma

Le trauma psychique est basé sur un sentiment d'effroi. Cet événement hors norme, le non-sens de la violence, va créer un stress intense, puis une effraction psychique. L'individu est plongé dans un état de sidération psychique. Comme l'explique Thierry Baubet, la vie psychique s'arrête, le discours intérieur qui analyse en permanence tout ce qu'une personne est en train de vivre est interrompu. Il n'y a plus d'accès à la parole ni à la pensée, c'est le vide. Il n'y a plus qu'un état de stress extrême qui ne pourra être ni calmé, ni modulé par des représentations mentales en panne. Au moment du traumatisme, se crée une dissociation entre les émotions, les pensées et les perceptions. Il est impossible d'effectuer le traitement habituel de toute expérience, qui consiste à associer l'événement traumatique au connu, au déjà-vécu, afin de l'intégrer dans la continuité de la personne. Le trauma est un événement psychique individuel défini par la mise hors jeu brutale des processus de pensée. Sans aucun recours possible, ni interne ni externe, la psyché n'a plus d'autre recours que le clivage. René Roussillon (2007) précise que c'est d'une partie de lui-même que le sujet se coupe, et c'est là le paradoxe : se couper de soi, faire mourir une partie de soi pour survivre.

Je reçois Ali peu de temps après son arrivée dans la structure. Son éducatrice est inquiète car elle le trouve triste. Il a tendance à s'isoler et s'est effondré en larmes lorsqu'ils ont parlé de l'absence de contact avec sa famille. Ali a grandi en Afghanistan, dans une région en guerre. Il a eu des parents aimants et présents. Le décès de son père dans des conditions traumatiques, suivi de son exil en France, l'a plongé dans un état psychique très fragile. Ali a accepté ce travail psychologique, malgré sa difficulté à verbaliser ses ressentis et ses pensées. Je le rencontre dans le cadre de permanences psychologiques que je réalise de manière hebdomadaire dans une association qui accueille les mineurs non accompagnés peu de temps après leur arrivée en France. Le suivi psychologique dure généralement le temps de leur prise en charge dans cette structure temporaire d'accueil.

Dès le premier rendez-vous, Ali parle de sa famille. Il souffre de l'absence de contact avec eux. Depuis le départ d'Afghanistan, il n'a pu parler à son frère qu'une seule fois à son arrivée en France. Mais ensuite, il n'est plus arrivé à le contacter. Il vient d'une région où les talibans

sont présents et coupent régulièrement les lignes téléphoniques. Il me parle immédiatement de la blessure de son frère à la jambe, de son besoin d'argent pour se soigner. Il a le sentiment que son père décédé lui reproche d'avoir ainsi laissé sa famille derrière lui. Il dépose immédiatement sa culpabilité d'être en France sans la famille.

Ali a 15 ans lorsque je le rencontre. Il est assez menu, avec un visage d'enfant. Il montre souvent un grand regard triste. Son visage, très expressif, est parfois souligné par un large sourire. Son père était Malek, chef du village. Il est donc né dans une famille reconnue et respectée. Il ne manquait de rien. Mais il a grandi dans un climat de guerre. Son père, en tant que chef, était amené à être en lien avec l'armée française. Plusieurs fois menacé par les talibans, il a été blessé mortellement par ses derniers qui ont réussi à entrer dans leur maison la nuit. Son grand frère a également été blessé à la jambe. Plusieurs mois après, sa famille a décidé de faire partir Ali. Les militaires français avaient promis de s'occuper de la famille, mais ils ne l'ont finalement pas fait. Sa mère a donc décidé d'envoyer elle-même son fils en France.

Tout le travail psychologique va tourner autour de deux problématiques : sa place en France, trouver un sens à sa présence ici, accepter de pouvoir vivre en étant loin de la famille, arriver « à vivre » la France ; un travail autour du deuil traumatique de son père.

Deux semaines après notre rencontre, Ali se scarifie. Il éprouve de grandes angoisses et des idées de mort. Il perd l'appétit et a des insomnies massives. Il a des reviviscences visuelles et auditives. Une médication va être mise en place par un psychiatre pour apaiser ses angoisses et faciliter le sommeil. Lors du suivi psychologique, l'alliance thérapeutique s'est rapidement installée. Il se rend compte du soutien que notre travail lui apporte, et l'exprime, mais il vient parfois à contre-cœur, car verbaliser ses ressentis est difficile.

C'est inacceptable pour lui d'être seul ici. Il a l'impression d'abandonner sa famille. Cette culpabilité le ronge. Il rêve que son petit frère lui demande du matériel scolaire qu'il n'est pas en mesure de lui donner. Cela correspond au moment où il découvre qu'en France il n'est pas autorisé à travailler (car mineur) et que les démarches de prise en charge sont très longues. C'est un jeune Pachtoune, ethnie majoritaire qui domine le pays politiquement. Pour eux, encore plus que pour d'autres cultures, la famille est primordiale. L'identité est plus groupale qu'individuelle (on retrouve le principe d'honneur du clan dans le pachtounwali). Pour Ali comme beaucoup d'autres Pachtounes que je rencontre, sa fonction et son rôle sont liés à la famille. Sa raison de

vivre l'est également. Bien souvent les jeunes pachtounes expriment n'avoir aucune raison de vivre si ce n'est pour la famille. C'est le cas d'Ali, qui est comme suspendu à cette recherche de contact avec sa mère.

Comment continuer à avancer sans le contact avec la famille ? Je vais l'accompagner dans cette attente. Plusieurs semaines après, quel n'est pas son sourire lorsqu'il m'apprend qu'il a enfin réussi à parler à sa mère !!

Après l'émotion du contact retrouvé, sa mère lui explique, très émue, qu'elle le pensait mort. Les exilés rendent souvent compte de la crainte fantasmatique d'être « mort » pour ceux qui sont restés. Selon Freud, la spécificité la plus marquante du deuil de l'exil résulte d'un paradoxe : si l'exilé est bien *sujet de la perte* de la terre natale, il est, aussi, *objet perdu* pour les siens. De ce fait, contrairement à la situation courante du deuil, il se trouve ainsi mis à la place imaginaire du mort. Et cela d'autant plus que le contact est coupé plusieurs mois durant ce trajet d'exil si dangereux.

L'échange téléphonique avec sa mère le réinscrit dans la famille. Cela s'avère un étayage considérable et l'aide à sortir un temps de ce sentiment de culpabilité. Auparavant, seul ce sentiment faisait le lien avec la famille. Le manque, le vide et l'absence commencent à être remplis. À la suite, il rêve de son père. Ce dernier a les mêmes habits qu'autrefois. Les talibans arrivent et attaquent la maison. Mais cette fois Ali est là pour défendre son père : « Ils nous ont tiré dessus et moi aussi, je leur tire dessus. Mais c'est de l'eau qui sort des armes. » Il semble apaisé. Son père le défend et lui défend son père. Il arrive à apaiser un peu cette culpabilité de n'avoir pu défendre son père.

Sa mère est considérablement fragilisée par le décès de son mari. Depuis, elle est constamment malade. Elle s'effondre en pleurs à chaque appel avec son fils. Je propose à Ali de faire connaissance avec sa mère, par téléphone. Le but est d'essayer de rassurer sa mère en expliquant la situation de son fils en France et ainsi éviter à Ali de le faire chaque fois. Cet appel permet également de faire du lien entre la famille et les adultes ici, entre l'Afghanistan et la France. Un pont psychique pour éviter le clivage.

Nous ferons donc connaissance. Lors de cet appel, elle verbalise ses inquiétudes pour son fils, explique qu'il est fragile, qu'il est parti très jeune de la maison. Mais elle verbalise également sa confiance envers les adultes qui entourent Ali et sa bénédiction pour que tout se passe bien pour lui ici. Ali entend ces paroles. Elles ont pour conséquence de diminuer un temps son sentiment de solitude et à

l'autoriser à vivre la France, et non plus seulement survivre psychiquement ici.

Suite à un vol de tickets-restaurant dont il est victime, sa position va changer : son questionnement initial qui est « comment ma famille peut vivre sans moi » se transforme en « comment arriver à vivre sans ma famille ». Il se sent seul, personne ne le défend. Cela fait référence au statut d'orphelin, à l'absence de son père pour le défendre. Ce sentiment d'intrusion, causé par le vol, doit aussi le renvoyer à l'intrusion qui a causé la mort de son père. Comment protéger son espace, espace physique mais également espace psychique ?

En même temps, il apprend que sa mère est partie se faire soigner au Pakistan. Il se sent impuissant face aux besoins de sa mère. Il a terriblement peur de la perdre. Il semble absent. Il est incapable de parler de lui. Son sommeil est perturbé, il fait beaucoup de cauchemars. Au tableau clinique habituel, s'ajoutent des moments d'absence. Une fois, en traversant la route, il a failli se faire renverser par une voiture car il traversait en étant dissocié et il a fallu qu'on l'aide à traverser car il ne réalisait pas ce qui se passait : « mon corps est là, mais pas moi ». Se retrouver dans des situations telles que celle-là l'inquiète beaucoup.

Puis il explique qu'il ne se sent pas soutenu ici et parle du sentiment d'injustice qu'il ressent. Il a l'impression que l'équipe éducative ne fait pas attention à lui. Le vol, additionné aux problèmes de santé de sa mère, vient déconstruire la fragile stabilité qu'il avait trouvée. S'ajoutent à cela des questionnements quant à son investissement vis-à-vis des adultes de la structure. D'une part, s'attacher à une personne peut le mettre en danger, car toute rupture de lien sera douloureuse et ouvrira une blessure pas encore cicatrisée (que sont la perte de son père et la séparation d'avec sa famille). Tout lien entraîne un risque de rupture traumatique auquel il n'est pas prêt à faire face. D'autre part, cela fait naître un conflit de loyauté par rapport à sa mère. Si je m'attache aux éducateurs, est-ce que j'oublie mes parents ? On peut également interpréter ce ressenti par le fait qu'il s'en veut d'investir les adultes autour de lui. Il a peur d'être déloyal à l'égard de sa mère et de son père défunt.

Nous travaillons alors l'importance d'arriver à verbaliser ses ressentis. Nous réalisons un travail pour différencier les sentiments qu'il ressent comme la colère, la culpabilité, la tristesse. « Ma mère me manque. Quand ce sentiment vient, impossible de le faire disparaître ni de m'occuper. » Il enchaîne sur un moment de reviviscence qu'il a vécu ces derniers jours où « je voyais mon père arriver, avec beaucoup

de sang sur ses habits blancs ». Ali s'était alors mis à trembler, à avoir très froid. Il s'est mis dans sa couverture, mais avait l'impression que son lit bougeait. Il avait envie de pleurer et de rire en même temps. Aujourd'hui, il s'inquiète également pour son frère blessé. Il s'inquiète de ne pouvoir arriver à combler l'absence du père auprès de la famille. C'est-à-dire remplacer son père. Avec le ramadan qui arrive, il ne sera pas encore en mesure d'acheter des habits neufs à ses petits frères, comme cela se fait d'habitude à l'aïd. Il enchaîne en disant que, lorsqu'il s'occupait de son petit frère peu de temps après le décès de son père, le petit lui disait : « Papa ne faisait pas comme ça, il faut faire comme papa. » Il a dû mettre beaucoup de cœur à combler l'absence du père auprès de son petit frère. À sa souffrance d'être loin de la famille, et à la culpabilité de ne pouvoir répondre aux besoins de ses frères, s'ajoute la douleur de ne pouvoir encore une fois être à la hauteur de son père. Ce sentiment le renvoie à ces moments post-deuil qui furent terribles pour Ali.

Il enchaîne avec un souvenir au lendemain du décès de son père : « Je n'étais pas capable de changer les habits de mon petit frère qui avaient du sang. C'est ma cousine qui s'en est occupée. » Il continue ensuite sur un moment de reviviscence qu'il a eu ce matin en quittant le foyer où il dort : « J'étais absent. Je fixe un point mais il n'y a rien. Les images défilent dans ma tête. »

Comment s'individualiser, arriver à vivre sa vie en France, à se restaurer avant de pourvoir aux besoins de la famille, besoins financiers mais également affectifs ? Comment arriver à se séparer psychiquement de la famille un temps ? Impossible !

La semaine suivante, il arrive à notre rendez-vous avec une attelle à la jambe. Après avoir eu sa famille au téléphone, il est retourné en classe, s'est penché avec sa chaise et est tombé. Dans sa chute, son genou a cogné fortement la table et il s'est blessé. Lorsqu'on revient sur cet appel téléphonique qui a précédé sa blessure, il dit que ça lui a fait beaucoup de bien, il a pu parler à son petit frère et à sa mère. Mais il a également essuyé les reproches de son petit frère : « Pourquoi tu ne m'appelles pas ? » La santé de sa mère va mieux. Il est rassuré, même si la communication a coupé avant qu'ils aient terminé leur conversation. Et en même temps, il ressent une joie si intense de les entendre qu'il me dira : « Ça m'a fait tellement du bien de leur parler que je n'ai même pas senti la douleur ! » Sa blessure rappelle celle de son grand frère à la jambe, qui l'oblige à boiter... maintenant tous deux boitent ! Ils sont liés dans la douleur.

Cela fait clairement écho à ce processus d'individualisation qu'il doit réaliser. Cette blessure mettra beaucoup de temps à être soignée car il ne va pas suivre les consignes du médecin. Comme si cette blessure physique l'aidait à accepter sa situation. Car sa vie, même s'il souffre psychologiquement, est bien plus confortable que celle de sa famille : accès aux soins, alimentation, scolarité, etc. Mais cela ne lui permet pas pour autant de subvenir aux besoins de sa famille (frais de scolarité des enfants, frais de santé de sa mère, etc.). Est-ce que cette blessure physique permet d'apaiser sa souffrance psychique ?

Durant cette période, il développe d'autres troubles. Il explique que toute la journée, il ne pense qu'à la famille. Il souffre de maux de tête. Il n'a plus d'appétit, mange très peu. Il exprimera sa peur de devenir fou. Lorsqu'il pense à son père, arrivent des reviviscences auditives.

Nous allons plus particulièrement parler de son père et de ce deuil traumatique gelé. Même s'il a eu lieu il y a plusieurs années, la douleur est la même qu'au début. Le processus de deuil ne s'est pas encore déroulé. Il arrive alors à parler de sujets très intimes : du soir où son père fut mortellement blessé, du trajet vers l'hôpital, de l'arrivée à l'hôpital lorsqu'il a pris conscience qu'il était mort. Il parle également des rituels d'enterrement et de veille du corps, des images du sang, de l'annonce de la mort, des regrets de n'avoir pas été plus grand pour pouvoir mieux l'aider et le sauver. Il évoque également le respect qu'il portait à son père et l'amour que ce dernier avait pour lui.

Puis l'Aide sociale à l'enfance informe Ali qu'il va bientôt quitter cette structure temporaire pour une structure pérenne. C'est une bonne nouvelle, mais cela implique la fin de ce travail clinique. Petit à petit, il arrête d'évoquer les choses particulièrement sensibles en entretien. Les élaborations sont moins développées. Il parle de son quotidien et non plus du deuil de son père. Il explique qu'il arrive maintenant à gérer les choses difficiles (il parvient désormais à contenir ses symptômes). Il me semble que c'était sa manière de conclure le travail réalisé ensemble, de négocier cette séparation. Séparation et non rupture, car j'ai pu faire le lien avec le psychologue qui le suivra ensuite, et également le revoir à plusieurs reprises après son départ.

Même si certaines fragilités persistent, Ali a réussi à trouver un équilibre et une place en France. Il a de très bons résultats scolaires, il a obtenu son statut de réfugié, il ne pose pas de difficultés au niveau éducatif. Il débute même des démarches pour faire venir sa famille !

Plus globalement, un certain nombre de mineurs non accompagnés portent en eux des deuils dont ils ne savent que faire. Comment

réaliser son deuil dans un pays qui n'est pas encore sien ? Les rituels aident au déroulement du deuil, encadrent l'endeuillé et le conduisent dans le cheminement du deuil. En France, ni la famille ni l'entourage n'est là pour les guider dans leur processus de deuil et leur expliquer les rituels à suivre. Comme le dit Françoise Sironi, ni le groupe familial ni le groupe culturel ne peuvent fonctionner comme contenant pour ces enfants, puisqu'ils ne sont ni avec leur famille ni dans leur pays. Ils sont alors ouverts, effractés. L'exil marque une rupture avec les enveloppes culturelles, familiales et des pairs. Notre travail consistera à pointer ces manques, chercher des solutions (que ce soit en eux, dans les rêves ou auprès de compatriotes) afin de reconstruire une clôture.

De même, comment faire le deuil d'un ami ou d'un frère dont le corps a été jeté à l'eau durant la traversée de la Méditerranée, ou laissé pour mort dans le désert de Lybie ? Ils sont parfois obligés de laisser les morts sans sépulture, alors que les rituels autour de la mort sont fondamentaux pour permettre au défunt d'accéder au monde des morts et devenir ancêtre. Sans cela, il sera obligé d'errer entre le monde des vivants et celui des morts. La vie des vivants peut alors être obstruée, selon Nathalie Zadjé (1995), par la présence des morts « mal-morts » qui ne cessent de réclamer leur dû (des prières, des rituels) car ils n'ont pas été traités selon les règles. Ainsi, une jeune Éthiopienne se plaint de sentir sa mère derrière son épaule. En effet, sa mère étant morte par suicide, mort considérée comme une *mal-mort* car interdit dans sa religion, elle n'a eu droit qu'à un enterrement partiel. Certaines prières n'ont pas été dites. En plus du deuil traumatique difficile à élaborer, l'absence de rituel est un obstacle au bon déroulement du processus de deuil.

Chaque mineur isolé étranger que je reçois exprime sa souffrance d'une manière singulière. Certains arrivent à verbaliser leur peine. Pour d'autres, cette souffrance est encore indicible. Ils semblent avoir peur de leur peine, peur d'être submergés, peur de s'effondrer, peur de ne plus contenir ni gérer leur tristesse s'ils ouvrent la porte de leur douleur. Ces deuils traumatiques ainsi que ces deuils gelés, jamais élaborés, sont petit à petit mis en mots, symbolisés, par la parole (souvent par le biais des rêves). Nous allons proposer des élaborations en lien avec les représentations culturelles du jeune. Comme le dit Françoise Sironi (1999), le travail avec le psychologue revient à « tuer le mort une seconde fois », afin qu'il puisse devenir ancêtre, afin qu'il puisse avoir accès au monde des morts, qu'il arrête de hanter les nuits du jeune. Le défunt viendra alors « nourrir le vivant et non pas s'en nourrir.

Ça permet à nouveau de rétablir l'ordre habituel, où les vivants ont des obligations envers les morts ». Et par ailleurs : « Ce n'est qu'après avoir enterré les morts qu'on peut s'intéresser aux choses du vivant. » Ainsi, ces jeunes, bien souvent, ne sont pas en mesure d'investir un projet jusqu'au bout.

Christian Lachal nous rapporte les émotions particulières qui peuvent être éprouvées par le sujet blessé par le trauma : sentiments de faute, de honte, de dégoût, de désespoir. Ils se sont inscrits en profondeur, quand l'effraction subie et l'effroi éprouvé ont fait franchir les limites de l'humanité.

Michelle Bertrand (2007) écrit que dans les cas de traumatisme psychique grave, les capacités de symbolisation, de pensée, de mise en récit sont défaillantes, surtout chez les enfants. On constate alors un retournement sur le corps, la douleur s'exprime surtout par des symptômes somatiques. Elle note aussi une incapacité à faire revivre une relation avec les autres. Aussi propose-t-elle de commencer par rétablir un cadre contenant, qui passe par la parole : « une parole porteuse de sens, pas seulement par son contenu, mais par le fait qu'elle apaise, enveloppe, protège, un peu comme une berceuse pour un bébé. Elle indique au sujet qu'il est investi ». « Si le thérapeute, par son travail, contribue à rétablir une confiance en la stabilité et en la solidité du monde extérieur, les liens de confiance détruits peuvent être restaurés petit à petit », ajoute-t-elle.

Avant de conclure, il est important d'évoquer ce que nous font vivre ces jeunes. En travaillant avec des patients traumatisés, le thérapeute va rencontrer du matériel brut non symbolisé. Cette rencontre produit un effet traumatique. On sait que le trauma est contagieux. Le thérapeute peut en arriver à être gagné dans son contre-transfert par les mêmes sentiments négatifs (faute, honte, dégoût, désespoir), ou par des vécus de fascination, de sidération, de fusion ou de rejet. On constate souvent aussi, chez les sujets atteints par le trauma, des troubles relationnels, de l'attachement, des troubles de la personnalité, du narcissisme. Ces troubles peuvent susciter des vécus de fusion ou de froideur, une amplification des phénomènes d'empathie ou de rejet. Les troubles de la personnalité, du narcissisme, peuvent donner à vivre – aux thérapeutes comme aux éducateurs – des sentiments d'incohérence, de confusion, avec parfois l'impression d'être manipulé. Il faut préciser ici que la manipulation est, chez des sujets dont le narcissisme a été effracté, un mécanisme de défense – inconscient, comme tous les mécanismes de défense – d'ultime recours, lorsqu'on n'a pas ou plus accès à des mécanismes plus élaborés.

En conclusion, il me semble indispensable de prendre en compte tous ces éléments psychiques lors de la prise en charge éducative. On sait que la temporalité psychique n'est pas la même que la temporalité éducative (et administrative). Ceci est d'autant plus vrai dans les situations de trauma. Ali avait suffisamment de ressources psychiques pour faire face à ses souffrances, les travailler, arriver à investir la France et mettre en œuvre les projets dans la réalité française actuelle. Mais d'autres jeunes n'arrivent pas à faire face à leurs angoisses et symptômes traumatiques. Certains jeunes qui ne sont pas en mesure de faire ce qu'il leur est demandé (projets scolaires, régularisation) se trouvent menacés d'un arrêt de prise en charge. Comment anticiper cette problématique et éviter une nouvelle rupture ?

Bibliographie

- BAUBET, T. 2008. *Effroi et métamorphose, psychothérapie transculturelle des névroses traumatiques en situation d'impasse thérapeutique*, thèse, Université Paris 13.
- BERTRAND, M. 2007. « Situations extrêmes : le difficile chemin de la subjectivation », dans A. E. Aubert et coll., *Dispositifs de soins au défi des situations extrêmes*, Toulouse, érès, « Études, recherches, actions en santé mentale en Europe », p. 2-6.
- DEVEREUX, G. 1972. *Ethnopsychanalyse complémentariste*, Paris, Flammarion.
- JEAMMET, P. 1980. « Réalité externe et réalité interne : importance et spécificité de leurs articulation à l'adolescence », *Revue française de psychanalyse*, 44, 3-4, p. 481-522.
- NATHAN, T. 2001. *Nous ne sommes pas seuls au monde*, Paris, Les Empêcheurs de penser en rond.
- SIRONI, F. 1999. *Victimes et bourreaux. Psychologie de la torture*, Paris, Odile Jacob.
- SIRONI, F. 2007. « Psychose traumatique et métamorphose de l'identité », *Stress et trauma*, 7(1), p. 17-26.
- ZADJE, N. 1993. *Enfants de survivants*, Paris, Odile Jacob.

Thérapie familiale chez les nouvellement dénommés mineurs non accompagnés... Une impossibilité, un paradoxe, une solution ?

Pierre Duterte

Il est important de penser d'emblée que traumatisme ne se réduit pas à coups, violence physique, l'écoute doit aussi entendre les autres formes de violence. Me revient toujours à l'esprit ce jeune Chinois, pour qui, devant une tristesse profonde que je ressentais en le croisant dans la cour du foyer où il était hébergé, j'avais dû insister auprès de « l'équipe éducative » pour avoir le « droit » de le recevoir ceux qui l'avaient en charge n'en voyait pas l'utilité, « il ne posait pas de problèmes », « il savait pourquoi il était là, il avait été envoyé pour travailler » ! Peu de temps après le début de la première consultation, il me déclare « j'étais gentil, pourtant ! ». Intrigué, je lui demande de m'expliquer ce qu'il voulait me faire comprendre par ses mots. « Pourquoi mes parents m'ont jeté comme une poubelle, ça, je ne comprends pas. » Et le voilà qui s'effondre en larmes, en proie à un désespoir profond. Il était certes missionné, en effet il savait pour quelle raison il était là, il était aisé de croire (rassurant ?), de penser qu'il n'avait pas été maltraité, mais il souffrait intensément.

De ceci découle ce qui est pour moi une évidence, comme le montre la situation de ce jeune homme, le constat que lorsque l'on parle de MNA, on parle de victimes ! Il y a toujours présence d'un traumatisme. On ne peut pas être mineur ou même jeune majeur, être seul loin de tout ce qui faisait « la vie » (les amis, les voisins la famille au

Pierre Duterte, médecin, psychothérapeute, thérapeute familial. Médecin directeur du centre de soins Parcours d'exil. Expert IFEG.

sens large, les vêtements, la nourriture, sans parler des coutumes, des règles de vie) et n'éprouver aucune difficulté psychique ! Que dire de ceux qui ont traversé l'horreur indicible ? C'est ce passage du jour des 18 ans qui est (dramatiquement le plus souvent) vécu avec terreur par les adolescents pris en soins en France. Ce jour fatidique, dont le compte à rebours commence parfois plus d'un an avant l'anniversaire, est assimilé au moment où il va, *une fois encore*, « être jeté ». Comme si un jour (J-1) vous étiez mineur et donc aviez droit à une protection, et le lendemain, jour de vos 18 ans, vous êtes majeur donc « beaucoup plus grand dans votre tête ! ».

Il me semble absurde de croire, ou même de feindre de croire qu'en termes psychologiques, il y ait des caps aussi tranchés, surtout avec la maturation post-traumatique. Cette maturation traumatique qui n'impacte pas tout le monde de la même façon. Même en reprenant l'image de Ferenczi, du fruit piqué par un oiseau, tous les fruits piqués ne changent et ni mûrissent pas à la même vitesse. Être mineur isolé, c'est être mineur, sans sa famille (quelles que soient les nuances à apporter au terme « famille »), et vivre cette séparation à l'étranger, parfois à des milliers de kilomètres de son pays d'origine. Tous ces termes réunis font le lit d'une histoire systématiquement, au moins, douloureuse, et dans mon expérience, si souvent particulièrement tragique et insoutenable.

On m'objecte parfois que tous ne sont pas isolés, qu'ils ont de la famille en France, qu'ils ont quelqu'un à qui ils téléphonent, qu'on se demande si tout cela n'est pas que manipulation pour les faire prendre en charge etc. Et même si... une famille qui, pour quelque raison que ce soit, de la moins mauvaise à la pire, vous laisse seul vous débrouiller dans le système de « protection de l'enfance », n'est-ce pas une famille « traumatisante » ? C'est a minima une famille qui fait défaut au moment présent !

Globalement, ce *faire défaut* peut être lié à différentes causes. Par exemple la guerre, qui a fait que les parents sont morts ou disparus ; le défaut de fonctionnement de la famille, qui a fait que celle-ci à un moment donné n'a pas vu d'inconvénients à ce qu'un enfant quitte le pays avec quelqu'un plus ou moins de confiance ; ou bien encore, la disparition, l'emprisonnement, la mort de membres de la famille. Les causes peuvent s'additionner, comme dans le cas de ce jeune Sri-Lankais reçu après le tsunami : une partie de sa nombreuse famille avait été tuée par la guérilla, le reste (mis à part lui et un seul de ses frères) emporté par le tsunami !

J'entends souvent parler de ces « situations » comme une espèce de fatalité liée à un état socio-économique, mais si tous les parents de tous les pays où l'on ne mange pas à sa faim, où le travail n'est pas assez rémunérateur envoyaient leurs enfants à l'étranger, cela se saurait ! Et combien de Français devraient alors émigrer vers un autre Eldorado ? Ce sont, me semble-t-il, des situations qui poussent à se questionner sur la nature de ces familles, et le vécu de l'enfant dans ces *familles-là* ; la globalisation n'est pas de mise ici.

Leur statut « d'étranger » n'implique pas n'importe quel éloignement de la famille. Certains enfants quittent ou perdent leur famille à l'intérieur de leur pays, le plus grand nombre de réfugiés est celui des « déplacés », mais les enfants ou adolescents que je reçois sont éloignés de leur famille et de tout ce qui faisait leur milieu de 500 à 5 000 kilomètres, voire plus.

Ceux qui ont encore des parentés au pays, considérés comme les plus chanceux, ou les moins vulnérables, sont le plus souvent soumis à des pressions financières de la part de leurs familles, et doivent endurer en silence la détresse de n'avoir aucun contact avec leur maman, leur papa, leurs frères et sœurs, des années durant. Au mieux ces contacts se font par Skype ou par téléphone (quand ils ont un numéro). Il y a aussi la cohorte de ceux qui savent qu'il n'y a pas de retour possible sans mettre en jeu leur vie, ou celle de leurs proches. Ceux qui craignent pour la santé de parents, ou ne supportent pas les pleurs entendus au téléphone ou les propos culpabilisants.

Tout ce qui précède permet de penser (impose de penser) que la situation de mineur non accompagné est systématiquement traumatique du fait de la grande vulnérabilité inhérente à leur situation. Vulnérabilité qui les met dans des situations où ils ne peuvent jamais être « tranquilles » très longtemps, obligés qu'ils sont sans cesse de veiller à se protéger, de se méfier de tout, d'être responsables, de ne jamais pouvoir souffler, de gérer les pressions qui leur sont imposées.

Comment vivre comme un « jeune » ?

Outre toutes les situations de maltraitance de tous ordres, à l'origine, bien souvent, de la fuite de l'enfant, le projet de se servir de l'enfant comme d'un investissement qui pourra procurer des revenus une fois à l'étranger, il y a aussi les sévices, les tortures (car les enfants sont aussi emprisonnés et torturés, même si cela reste impossible à entendre) mais aussi les horreurs qu'ont endurées le père, la mère, les frères et sœurs, le trajet migratoire dont le récit est le plus souvent impossible, toutes ces horreurs qui hantent leur séjour en France, qui habitent les cauchemars et qui peuplent de reviviscences les journées.

Une thérapie familiale mais avec quelle famille ?

Par le biais de ce qui représente la famille au sens le plus large, au sens que certains MNA ont compris quand, même face à l'effroi pudibond, dogmatique ou dû à un sens autre donné à ces dénominations par certains intervenants, ils en viennent à demander à être autorisés à appeler leur thérapeute « tonton » ou « papa », leur éducatrice « maman » ou « tata », ou plus simplement les intitulent-ils ainsi tranquillement dans le répertoire de leur téléphone portable. Ces appellations peuvent faire ressortir chez certains intervenants une crainte, une frayeur, voire un rejet¹.

Combien de jeunes m'ont fait part, avec surprise et déception, des réactions parfois violentes de celui ou celle à qui ils pensent faire un cadeau. Ce qualificatif ayant un tout autre sens « chez eux ». Le cadeau est pourtant tellement intéressant quand il vient donner une connotation protectrice à des institutions qui parfois ne le sont pas !

Il y a peu, un mineur s'est vu réprimander par son éducatrice quand il demandait un rendez-vous avec moi : « Mais qu'est-ce qu'il te fait donc pour que tu veuilles ainsi aller le voir si souvent ?... Ce n'est quand même pas ton père ! » À cette étrange conception de la relation d'aide, ce jeune homme brillant devait répondre : disons que je vais voir mon beau-père ! Probablement pour avoir le dernier mot, l'éducatrice devait ajouter : tu verras, lui aussi, il te laissera tomber ! Étrange répétition de l'abandon inéluctable proposée comme soutien éducatif².

Le terme famille peut être ici appliqué si l'on accepte donc de considérer que la « famille » peut être composée par un réseau comprenant des intervenants de l'Aide sociale à l'enfance, la famille d'accueil, ou les éducateurs référents ou « choisis » comme tels par le mineur. Ces personnes devenant peu ou prou, volontiers ou à leur corps défendant, des « substituts parentaux ». Pour le moins des personnes qui portent la responsabilité de faire « grandir » un jeune en difficulté.

Ce n'est pas toujours situation aisée ; elle l'est d'autant moins que si le traumatisme atteint bouleverse celui qui l'a vécu et qui se sent « hanté » par lui, il se transmet, et peut aussi bouleverser ceux qui en reçoivent le récit ; le terme de thérapie familiale se voit ainsi donner

1. P. Duterte, *Le photothérapeute*, Paris, Michel de Maule éditions, 2014.

2. M. Elkaim, *Si tu m'aimes, ne m'aime pas. Une approche systémique des psychothérapies des familles et des couples*, Paris, Le Seuil, 1989.

toute sa portée. Les membres de la famille sont aussi des victimes « collatérales ».

La pâte à modeler

Le traumatisme structure tous les êtres humains : c'est-à-dire qu'après un traumatisme, il n'est plus possible de vivre sur les repères « d'avant ». C'est le traumatisme qui crée les nouveaux jalons ; c'est la nouvelle expérience de référence par rapport à laquelle on fonctionne. Chez les enfants, ce constat est encore bien plus puissant.

L'adulte a eu le temps de se forger une personnalité avant le traumatisme, même si le traumatisme a pu modifier, interférer, faire bifurquer ce qui est constitutif de son psychisme, il restera toujours des « vérités », des croyances qui seront étayages pour tenir. Étayages qui peuvent servir d'appui à la thérapie et ouvrir l'idée de « possible à nouveau ».

Chez les enfants et les adolescents, la traduction du traumatisme ne passe pas par les filtres multiples qui ont forgé la personnalité de l'adulte. La traduction est beaucoup moins complexe, beaucoup plus directe ; même s'il existe, l'étayage dû aux années et à l'expérience est bien plus ténu. Il y a un lien souvent très direct entre les comportements, les dires et les attitudes des enfants et leurs expériences vécues.

Cette réalité est souvent difficile à entendre, car en tant qu'adulte, elle nous met en face de nos responsabilités, de nos compétences. Parce que cela nous met tous en cause finalement, si l'on n'est pas tous parent, on a tous été enfant, et l'enfant se construit par rapport à ses références. Et quand surgit une expérience aussi puissante que le traumatisme, elle ne peut qu'avoir un effet très fort sur les comportements, les attitudes, les croyances de l'enfant.

La pâte à modeler de mon enfance en est une métaphore. On n'en trouve plus guère comme celle que mes parents me donnaient, en bâton de différentes couleurs, réunis en forme de cube. Au début, à la sortie de l'emballage, elle était souple, malléable. Après un moment d'utilisation, elle avait tendance à durcir, à se rigidifier..., à ne plus supporter les déformations, à perdre des morceaux, à ne pas vouloir totalement se recoller.

Je suis convaincu que l'on peut comparer les capacités plastiques du psychisme de ces jeunes gens à cette pâte à modeler. Je n'ai jamais vu un adulte récupérer *ad integrum* de la torture (ne traverse pas à pieds une rivière sans ressortir mouillé et, même séché..., il reste toujours un peu de poussière !). Mais j'ai vu une grande majorité de

ces jeunes garçons et filles se redresser, se remettre en route, réussir. On a eu beau taper fortement sur le bloc de pâte à modeler, on a pu l'écraser, l'aplatir, il est possible, si on s'y prend avec soin(s), de redonner la forme quasi originelle à l'ensemble, la couleur est un peu mélangée certes, mais la forme est redevenue celle d'origine.

Chez les adultes, c'est beaucoup moins évident. Les coups ont fait sauter, se détacher des fragments durcis, plus ou moins importants. La partie plus malléable se reforme, se remet en forme, mais on n'arrive pas à réintégrer les petits ou les gros fragments qui ont été brisés, détachés. Les séquelles sont plus évidentes, plus gênantes. Contrairement à ce que certains ont pu déclarer, je suis convaincu que l'on ne peut *guérir* de la torture, des traumatismes graves, au sens médical du terme³. Je suis par contre tout aussi convaincu que l'on peut *consolider*, toujours au sens médical du terme⁴, les séquelles laissées par cette effroyable machine à déstructurer. Bien sûr, même chez les jeunes que nous recevons, l'étendue des séquelles est variable, le mélange des couleurs de la pâte à modeler est plus ou moins marqué, mais la plasticité est là. C'est un formidable gage d'espoir⁵.

Le constat que la modification de l'état psychique d'un membre de la famille retentit sur le système familial est très puissant dans le cas de traumatisme, et vient parfaitement s'appliquer au concept de la thérapie de réseau. Ce que j'essaie de faire avec ce qui peut sembler être un assemblage familial hétéroclite, qui n'aurait de familial en apparence que le nom, est de débloquent une situation en proposant une alternative au scénario écrit, accepté voire... habituel. Essayer de sortir du système n'est pas forcément simple en thérapie familiale, il peut être plus compliqué en thérapie de réseau du fait du traumatisme, des différences culturelles, de l'absence de la famille d'origine, et des résistances institutionnelles, ces institutions pouvant parfois vivre cette thérapie comme une mise en accusation, plutôt que d'essayer de donner un sens entendu par tous à des difficultés. Ces « familles » sont récentes et n'ont que peu de culture familiale commune.

Il n'y a d'ailleurs pas que l'institution qui se sente mise en accusation, le ou la mineur(e) peut parfois, de par sa simple appartenance « ethnique », se sentir accusé(e).

Un exemple, ce que j'ai vécu avec les enfants de Sierra Leone, du Nigeria ou du Liberia, et qui a été ma première rencontre avec des

3. Guérir est la disparition (d'une maladie) avec retour à l'état antérieur.

4. La consolidation est l'état de stabilisation d'une blessure à un stade qui ne permet plus d'amélioration et où il devient possible d'apprécier l'étendue de l'invalidité éventuelle qui en résulte. Il n'y a pas de retour à l'état antérieur.

5. Dans *Terres inhumaines*, Paris, J.-C. Lattès éditeur, 2007.

mineurs enfants soldats ou ayant vécu des exactions pires que tout ce que j'avais pu entendre jusque-là. Je pensais en effet, après quatre ou cinq ans de soins aux victimes de torture, avoir touché le fond des récits horribles. Ça pouvait sembler vrai jusqu'à l'arrivée de ces adolescents martyrisés au-delà de tout. Leurs récits effroyables m'ont contraint à dégringoler bien plus bas dans l'escalier de l'horreur. Le simple fait pour ces jeunes de se dire sierraléonais signait l'horreur, l'accusation.

Faire d'enfants des acteurs d'actes insoutenables est à mon sens un des pires crimes contre l'humanité. C'est une insondable violence qui leur est faite. Je me souviens de l'effet que me firent les propos de ce mineur, qui avait tué à maintes reprises, quand il me déclara « c'est seulement en te rencontrant que j'ai compris que ce que j'avais fait n'était pas bien ». Ce jour-là j'ai compris que parfois l'acte thérapeutique pouvait se résumer à un « désenseignement ».

Comment ne pas vouloir « désenseigner » quand ce qui a été appris relève de l'absurdité pure et simple comme de vouloir transformer un enfant en soldat !

La place de l'enfant est constamment foulée aux pieds dans le monde moderne, sur fond de discours solennels sur la fin de l'esclavage, de respect des droits de l'enfant, d'égalité des chances, d'éducation pour tous, de démocratisation par Internet, et j'en passe.

J'ai croisé beaucoup de ces enfants qui avaient souffert au-delà de tout d'avoir été mis, par la folie, l'incompétence des adultes, à une place impensable : celle de soldats. Ces adolescents, à l'âge d'enfant (le plus jeune que j'ai reçu avait 7 ans au moment des faits), avaient vécu outre le drame d'avoir été enrôlés, utilisés, après avoir vécu « l'expérience initiatique » d'être confrontés à la violence dans ce qu'elle doit avoir de plus absolu. Contraints qu'ils avaient été, sous menace de mort, d'assister qui au viol de sa mère, de ses sœurs, parfois par le père sous la contrainte d'armes ; à l'amputation sauvage de bras, de jambes de ses frères, sœurs ou voisins, au massacre de toute la famille ; un des jeunes patients, parmi les plus éprouvés, avait été contraint de jouer au football avec la tête tranchée de son père. J'arrêtai là des faits bien réels, sachant ce que les mots peuvent faire mal. Pareils « spectacles » transforment ces adolescents en témoins impuissants. Toute réaction, si dérisoire soit-elle, les mettrait immédiatement en danger de mort, l'inimaginable colère qu'ils emmagasinent fait le lit de la violence, de l'identification à l'agresseur.

Comment imaginer qu'il existe aujourd'hui encore des adultes capables de « donner cet exemple » ? Capables de mettre des kalachnikovs

dans des mains d'enfants, et de leur faire croire qu'un gri-gri, qu'une piqure ou qu'une cigarette magique les rendra invincibles.

Comment ces gamins peuvent encore croire que le rôle de l'adulte est de protéger, de donner des règles et que les règles doivent être respectées ? Certains avaient été au combat à 8 ans, ils avaient été nommés « sergent-chef » à 11 ans parce que ceux sous leurs ordres n'avaient que 9 ans !

Les médias ont diffusé de nombreuses images d'enfants combattants ; ils n'ont montré souvent que des regards durs, des mains trop petites pour les AK 47 ou les machettes, vignettes du pittoresque atroce dont l'époque est friande, mais il est frappant que l'on ne montre que des enfants noirs. Comment ne pas penser aux enfants colombiens embrigadés par les FARC ? Mais aussi, pourquoi ne pas balayer devant nos portes, si près de chez nous ? Pas seulement en se rappelant ces images terribles d'un Hitler qui, sortant un instant de son bunker, quasiment seul dans Berlin en ruines et en feu, pinçait « paternellement » la joue d'un gamin, pour lui faire croire qu'il pourrait par son combat sauver le III^e Reich de l'abîme. Mais aussi en pensant aux enfants utilisés en Irlande du Nord, ou en se révoltant du fait qu'il y a quelques années, quinze mineurs britanniques furent envoyés combattre en Irak et, parmi eux, quatre filles, en dépit de la ratification par la Grande-Bretagne d'un protocole de l'ONU sur les enfants-soldats. Il n'y a pas que Daech ou les talibans qui utilisent les enfants comme kamikazes ou comme bourreau, exécuteurs d'otages (comme ce pauvre gamin toulousain⁶).

Que l'enfant soit anglais, irlandais, arabe, tchétchène ou africain, il est d'abord un enfant. Son monde a été détruit et son psychisme cabossé en même temps.

Heureusement que le psychisme de l'enfant est un peu comme de la pâte à modeler et qu'il a cette plasticité qui le rend si malléable, mais permet aussi toutes les reconstructions. Convaincu que la thérapie ne passe pas que par le « thérapeutique pur et dur » mais aussi par tout ce qui est thérapeutique « sans le savoir... », nous essayons d'organiser

6. « L'enfant de 12 ans qui exécute un otage dans une vidéo mise en ligne par le groupe terroriste Daech a été reconnu par ses anciens camarades de classe du collège Vauquelin à Toulouse, selon les informations de La Dépêche Premium. Sur les images dévoilées par le groupe terroriste, on voit un djihadiste s'exprimant en français avec l'accent de Toulouse en compagnie d'un enfant d'une douzaine d'années qui semble exécuter avec un pistolet un homme présenté comme un espion d'Israël. L'homme serait Sabri ESSID, le demi-frère de Mohamed Merah, parti en Syrie au printemps 2014. Une enquête a été ouverte en France, notamment pour assassinat. Une cellule psychologique aurait été mise en place dans l'établissement toulousain où l'enfant était scolarisé », *Frédéric Abela*, La Dépêche.fr. Publié le 13/03/2015 à 12:51.

régulièrement des auditions de concerts, des sorties à thèmes, des visites dans les musées, moments ludiques, instructifs, de découvertes. Se soigner sans le savoir, merci Monsieur Jourdain⁷.

Il y a maintenant quelques années, au retour d'une visite au musée des arts africains, de jeunes patients sierraléonais étaient radieux. « C'était formidable, génial, extraordinaire... ! » Devant cet enthousiasme, je leur demandai si cela avait été intéressant parce qu'ils avaient vu des objets qu'ils connaissaient, qui leur « parlaient ». « Oh non, pas du tout, on n'a jamais vu ce qui est exposé, on n'a jamais vu cela en Sierra Leone, à part peut-être un petit chien couvert de clous ! Mais c'est la première fois depuis qu'on est en France que l'on voit le nom de notre pays accolé à quelque chose correspondant à une mise en valeur, à quelque chose de "beau". »

Avant cet « événement » à chaque fois que leur pays était évoqué, c'était en termes d'enfants-guerriers, de prostitution sur les boulevards des Maréchaux, ou de « manches courtes et manches longues » – référence à la hauteur à laquelle les bras allaient être coupés. Leur pays réduit pour eux, mais aussi et surtout, pour ceux chargés de les soutenir, de les accompagner, à des images d'horreur absolue.

Le changement c'était *le beau*, c'était le fait que la Sierra Leone n'était plus rétrécie à la seule guerre qu'elle traversait mais s'élargissait aussi à une culture riche, une culture qui avait des siècles. Qu'elle ne se limitait plus à une histoire, mais entraînait dans le cadre élargi de l'Histoire. La culture de ce pays ne pouvait se résumer à quelques années de guerre civile, si atroce et insoutenable soit-elle ! Être sierraléonais, nigérian, ou libérien n'était plus, par la magie de cette exposition, une accusation en soi.

Pour le médecin que je suis, comparer le potentiel de réparation physique apprend aussi qu'une blessure psychique correctement traitée peut se réparer beaucoup plus vite qu'une blessure laissée à l'abandon. C'est ce qui fait qu'à l'inverse, je ne peux qu'être particulièrement inquiet quant au devenir de ces jeunes laissés tout seuls, je dirais sans « soutien humain ». La métaphore est certes terrible, mais elle est très évocatrice de ce que j'imagine : sans un soutien spécifique et approprié, ces adolescents deviennent pour moi pareils à des *grenades dégoupillées* qui peuvent très bien tenir quelques années. On en voit qui réussissent à s'adapter seuls, mais qui risquent, à tout

7. *Le bourgeois gentilhomme* est une comédie-ballet de Molière, en trois puis cinq actes en prose, présentée pour la première fois le 14 octobre 1670, devant la cour de Louis XIV. M. Jourdain venait d'apprendre que tout langage serait classé selon la façon de le dire, en poésie ou en prose, et fut réjoui de constater qu'il faisait de la prose à tout moment sans le savoir.

moment, parfois le plus imprévisible, d'exploser, comme explose la mine enfouie qui n'explosera que lorsque l'on marchera dessus. Parfois au moment le plus inattendu, conséquence d'un événement qui semblera anodin à l'éducateur, à l'intervenant social, à l'enseignant, mais qui viendra pour cet adolescent s'arrimer, de façon plus ou moins compréhensible pour lui, au vaisseau extraterrestre de l'horreur.

La thérapie de réseau trouve toute sa place, son efficacité, quand elle permet de faire le lien entre l'événement anodin et « l'acte posé », mais surtout quand elle permet de détricoter ce qui est arrivé et quand elle permet de faire un lien entre l'enfant, les intervenants et... le thérapeute. Quand l'incompréhensible commence à faire sens.

Ceci amène, d'un point de vue psychique, à considérer que le principal enjeu, dans un premier temps, est la structuration. Ce que ces interventions de thérapie familiale de réseau vont permettre est bien de déconditionner par rapport aux expériences traumatiques, et donc de leur donner un cours différent. C'est aussi de faire comprendre aux intervenants, à la famille d'accueil que, par exemple, les colères brutales, les comportements étranges, ne sont pas aussi « déplacés » que cela mais font bien sens. Un sens qui nous est étranger, mais qui est une évidence pour le psychisme, conscient ou pas de ce mineur isolé et étranger, dit « non accompagné ! ». Étranger à ce qui est état de droit, mais aussi à la notion de protection.

On voit comme le danger est bien la non-intervention, ou les interventions qui échouent. L'expérience traumatique qui fonctionne comme modèle structurant de la personnalité, va être confortée comme étant une « réalité », un état auquel on ne peut échapper, et dans ce cas tout devient, tout est possible, même, de nouveau, le pire.

Il est important de garder en mémoire la claire définition de Sándor Ferenczi : « Le choc est équivalent à l'anéantissement du sentiment de soi, de la capacité de résister, d'agir et de penser en vue de défendre le soi propre⁸. » Définition simple, mais où tout est dit : la personnalité du sujet n'a plus d'utilité face à l'événement. Pour l'enfant (comme d'ailleurs pour l'adulte), tout ce qui a permis de fonctionner, de s'adapter aux colères des parents, aux ennuis de la vie quotidienne, devient caduc face à cet événement majeur, incroyable... sidérant. Les ressources personnelles sont devenues absolument inefficaces et annulent ce sentiment d'être quelqu'un.

C'est à ce moment que les traumatismes, quels qu'ils soient, physiques ou psychiques, ont à voir avec la mort. Qu'ils font côtoyer

8. S. Ferenczi, « Réflexions sur le traumatisme » (1931-1932), dans *Psychanalyse IV*, Paris, Payot, 1982, p. 139-147.

la victime avec cet effroi. Car si la mort physique n'est pas au rendez-vous, la mort psychique est là, tout près. La victime est totalement réifiée, le présupposé est qu'elle n'a plus de volonté, de désir propre et, finalement, d'existence en tant que personne. La mort est sa seule voisine.

La place de témoin, de victime indirecte

Les enfants se retrouvent très souvent à cette place terrible. Il n'est pas obligatoire d'avoir été atteint physiquement pour approcher d'aussi près la mort. S'il paraît évident qu'être violé est un traumatisme à la fois physique et psychique, il est facilement concevable, pour ne pas dire évident, qu'assister à un viol est aussi un traumatisme psychique d'une extraordinaire violence, même si le physique n'est pas touché. Pour les jeunes qui nous occupent, assister à un massacre est un traumatisme psychique, devoir porter des roquettes à ceux du front en est un autre.

Autre terrain miné, celui qui est nourri de l'identification à l'agresseur. Cette « protection » essaie de rendre la victime un tant soit peu acteur de son destin. Accepter l'image que le tortionnaire a de vous c'est se retrouver amené à finir le travail, d'où les actes qui vont de « se faire mal » au suicide réussi, avec tous les intermédiaires : conduites addictives, suicidaires, automutilations, tentatives de suicide, ou même, comme m'expliquait un jeune patient : « quand je ne suis pas bien, je ferme les yeux et je traverse la rue »... Jeux dangereux, défis, tests ? Cela l'amenait régulièrement à se faire copieusement invectiver par des chauffeurs, par ses éducateurs. Il se plaignait, ne comprenant pas qu'ils ne comprenaient pas ! Ça l'a amené aussi trois ou quatre fois aux urgences de l'hôpital ! Cette identification à l'agresseur peut amener à des conduites dangereuses voire délinquantes, la victime alors se pare du masque de l'agresseur. Et souvent, ce qui motive la demande de consultation est ce côté « sale gosse » qui peut exaspérer.

L'horreur même de ce qui a été commis confère parfois une puissance extraordinaire aux agresseurs. Très souvent ils ne parviennent pas à les nommer quand ils les connaissent. Quelques très rares patients ont pu donner le nom de leurs tortionnaires, en particulier des femmes-tortionnaires de Guinée. Mais la crainte que ce simple nom inspire se lisait dans leurs yeux. Qu'il est difficile d'accepter avoir croisé une vision du diable !

Il est exceptionnel que les patients puissent décrire autrement que de façon fragmentée leurs agresseurs. Alors quant à le nommer, c'est

déjà l'invoquer... quand les victimes connaissent le nom de leur agresseur, elles ne peuvent souvent pas le dire, parce que ce serait déjà lui redonner une présence auprès d'elles. Mais ainsi, il n'est plus possible de jamais retourner la violence contre l'agresseur ni d'obtenir justice. Il est clair que ces jeunes n'obtiendront jamais justice contre l'agresseur réel, que dire des enfants-soldats ? Comment obtenir réparation de celui qui vous a envoyé au front alors qu'il était celui qui savait ! Alors qu'il est actuellement au pouvoir ! Ils ne verront jamais sur le banc des accusés leurs agresseurs, ni ces adultes qui ont si lamentablement jeté aux orties le rôle protecteur des adultes. Jamais ils n'entendront que ce qu'ils ont subi était abject, injuste ! La reconnaissance possible du statut de réfugié ne peut être que le pâle édulcorant d'un procès. C'est tout juste le versant « victime » qui est reconnu, seulement une hypothétique reconnaissance peut être trouvée dans cette décision. Certainement pas une réparation. Jamais l'agresseur ne sera sanctionné.

Les portes de l'enfer

Recréer une « famille », dans le cabinet de thérapie, c'est un peu essayer de réparer une enveloppe protectrice déchirée, c'est tenter de refermer une des portes de l'enfer. Essayer de la repousser est sûrement déjà mieux (moins mal) que de la laisser grande ouverte ! Essayer de refermer cette porte, c'est par exemple expliquer à tout le « réseau », jeune compris, que l'identification à l'agresseur se déplace sur des adversaires beaucoup moins dangereux tels le référent de l'Aide sociale à l'enfance, l'éducateur, le directeur du foyer, l'enseignant ! Que dire de l'OFPPRA ! Quel ennemi parfait... Non seulement il fait un travail qui oblige à revisiter son drame, mais en plus il représente l'autorité, celui qui s'appelle *Officier* de protection !

Combien de fois ai-je entendu : « Les éducateurs ne nous aiment pas, ils ne font cela que pour l'argent, ils s'en fichent complètement de nous, ils nous maltraitent » ? Ferenczi appelle cela une falsification optimiste, c'est-à-dire que l'enfant se dit : « les éducateurs me maltraitent parce qu'ils ne me respectent pas, parce qu'ils ne m'aiment pas, parce que je ne suis rien d'autre pour eux qu'un objet, que je justifie leur salaire, ils vivent grâce à ma douleur ». C'est insupportable, un enfant ne peut pas grandir avec une idée pareille, même dans un foyer, ce n'est pas possible. Une solution est donc de falsifier de façon optimiste la réalité en se disant : « ils font ça pour mon bien, pour m'apprendre, pour m'éduquer ». Et combien de fois réapparaissent des images de parents « sévères pour mon bien », d'enfants « élevés à

la dure ». C'était pour notre bien ! Mais ce n'est bien souvent qu'au prix de cette falsification optimiste que le traumatisme sera admis à la conscience.

Expliquer cela lors d'une thérapie de réseau, c'est aborder le cheminement étroit qui fait qu'être, par exemple, « mieux que les parents d'origine » devient très vite insupportable. Le chemin est très étroit, et comprendre que ce que l'on a enduré n'était pas normal peut être tout aussi insupportable. Éviter la répétition est peut-être le plus beau but de ces thérapies de réseaux. Dans ces séances il est primordial d'essayer de faire tourner les rouages dans un sens commun à tous, très vite il apparaît que cela est plus efficace que de forcer un rouage à bouger en espérant que les autres « vont suivre ».

Il est nécessaire souvent de rappeler aux intervenants que ces mineurs ont, en tant que mineurs, traversé des guerres, ont survécu, ont réussi à fuir, à arriver à des milliers de kilomètres de chez eux, à survivre et à se retrouver dans nos villes inconnues pour eux, aux codes parfois étranges et que tout cela les a vieillis, qu'ils sont mineurs surtout en référence à l'état civil. Leur vécu chez nous n'a souvent rien à voir avec l'insouciance habituelle de la minorité ; comment se comporter en enfant quand on n'a jamais eu cette place ?

Pour moi, thérapeute, quel plaisir de voir ces faux adultes « régresser » vers un comportement d'adolescent, réinvestir une place de « jeune » ! La contradiction se situe souvent dans le fait qu'il leur est donné en même temps une place d'enfant qu'ils ne connaissent pas et une place d'adulte qui n'est que maturation post-traumatique. Étant capables de faire un certain nombre de démarches, de gérer eux-mêmes leur argent, de s'habiller, ils peuvent alors ne vivre certaines règles que comme brimades et déni de leur vécu. Ils ont fait 5 000 kilomètres voire plus pour arriver dans ce foyer de banlieue, et on leur interdit d'aller faire leurs courses, seuls à Paris. Quel monde extraordinaire quand même !

Ils se retrouvent également revictimisés par le simple fait que, de façon pragmatique, il ne leur est proposé que des études de courte durée. Parfois la manière de proposer n'y est pas : j'ai suivi un jeune homme brillant, qui a eu le « choix » entre un CAP de maçon ou de carreleur alors qu'à la question « qu'est-ce que tu voudrais faire ? Exprime ton choix ! », il avait répondu archéologue ! Il m'arrive de trouver beaucoup plus sain que, devant un tel non-choix, devant un tel décalage entre la demande et la « réponse », ils se fâchent. Pour ce jeune homme qui voulait être archéologue et à qui fut proposé un stage de carreleur, quand il a manifesté son étonnement et sa colère en

rentrant le premier soir, il lui fut rétorqué : « C'est pareil, tu es à genoux et tu grattes le sol ! » : il n'est pas retourné au stage et a quitté le foyer. Comment aussi ne pas comprendre le désarroi de son éducateur de ne pouvoir lui proposer qu'un métier qui ne correspondait pas à ses rêves !

La colère peut toutefois être préférable à la résignation ; peut-on se satisfaire qu'un adolescent formaté par les expériences traumatiques accepte sans broncher de renoncer à ses compétences, à ses désirs, à ses rêves ! L'incompréhension qui vous retransforme en victimes, associée au fait qu'ils n'existent que comme victimes, peut vite élaborer un cocktail particulièrement explosif !

Victime et rien d'autre

Est-il possible d'exister durant tout le trajet jusqu'en France, autrement que comme victimes ? Car qui dit demande d'asile, qui dit mineur arrivant sur le sol français, dit présomption de mensonge ! Contrôle de l'âge par ces examens grotesques de détermination de l'âge osseux et contrôle, comme souvent, des dires de la victime... « Est-ce que c'est vrai ? », certaines institutions « d'aide » ayant même établi l'obtention de la « vérité » en dogme.

Comme si la validation du statut de victime passait par la validation de leur histoire traumatique. Je suis victime donc j'existe... Voilà un détournement bien cartésien. Eux qui n'ont jamais eu leur vraie place, les voilà placés une fois encore dans une place particulièrement inconfortable.

Combien de jeunes filles me sont amenées parce qu'elles « ont un comportement provoquant vis-à-vis des hommes, quand on ne va pas comme récemment jusqu'à me les présenter comme des érotomanes ! Puissance du diagnostic ! Est-il envisageable de croire que leur trajet migratoire et que le seul avenir que ces jeunes filles (ou ces jeunes garçons) cherchent en France serait de venir se prostituer sur un trottoir de la capitale ? La vraie question à se poser, la seule à réfléchir « en réseau », est plutôt, me semble-t-il : qu'a-t-il pu se passer dans sa vie pour en arriver là ?

C'est un peu comme cet « adage » : « ils viennent manger notre pain... » ; de quel pain s'agit-il ? Celui qui se ramasse dans les poubelles, celui trouvé dans les colis du Secours catholique, des Restos du cœur ? Est-ce vraiment cela qui a pu les pousser à venir chez nous ? Comment accepter d'être vu ainsi quand on a souffert de façon insupportable ?

La thérapie de réseau pour les MNA peut proposer l'ébauche d'un cadre éducatif qui n'ignorerait pas l'histoire traumatique de l'enfant, qui n'essaierait pas de faire l'économie de la compréhension de la souffrance mais qui ne résumerait pas l'histoire à l'événement ou malheureusement aux événements traumatiques à répétition.

Mettre des frontières à l'agresseur qui sommeille dans le psychisme de ces jeunes victimes fait que la partie victime sait que l'on ne laisse pas faire l'agresseur. Ceci ébauchant le message que les agresseurs ne sont pas toujours les plus forts. Ceci venant diminuer la puissance de l'identification à l'agresseur. Il faut pouvoir dire à la victime « je ne peux pas te laisser agresser les éducateurs mais je peux comprendre que ce qui s'est passé te renvoie souvent à ce que tu as vécu, mais même si tu te sens très mal en ce moment, je ne peux pas te laisser te comporter comme ça ». Le réseau est très utile dans ce travail compliqué et nécessite en permanence un travail sur soi-même ; il devient nécessaire de remettre tout le temps en question ce que l'on ressent.

L'identification à l'agresseur peut être double, par exemple, devant une insulte de type raciste proférée à un enfant déjà maltraité et victime de racisme : double identification aux deux agresseurs, l'une à l'agresseur raciste, par exemple « si je suis mauvais, c'est parce que je suis noir », l'autre « ils sont bienveillants et ils sont bons parce qu'ils sont blancs. Mais moi qui suis noir, je suis de cette grande famille des mauvais ». Sujet délicat mais qui doit être abordé, car qui peut faire l'économie de l'expression « voir tout en noir » ? La famille d'accueil, le ou la référent(e) qui exprime cela devant un désarroi par exemple, n'a pas le moindre « racisme » à l'esprit au moment où elle le dit, ni la moindre intention désagréable, mais il y a fort à parier que pour le jeune Noir, cela puisse être reçu très différemment !

Conclusion

La thérapie familiale de réseau pour des mineurs non accompagnés peut devenir le lieu où les difficultés, les incompréhensions, les contraintes institutionnelles peuvent s'expliquer, se dire, essayer de se comprendre. S'apaiser. Elle demande un effort de tous, mais c'est justement la preuve que tout le monde fait cet effort, ou ces efforts, dans le but primordial que « cela aille mieux », qui ouvre le champ des possibles pour ces jeunes, garçons ou filles.

C'est ce réseau, cette « famille hors du commun » qui leur permet d'entrevoir autre chose, eux qui n'ont le plus souvent jamais vécu de situations autres qu'arbitraires, de pouvoir qu'abusif ou que perte des

repères « confiances » et « protection ». Ceci impose de « tenir bon » ! Mais à ce prix, à l'aune des efforts des différents intervenants, se mesurent les progrès et peut s'ouvrir une vie apaisée.

Bibliographie

- FERENCZI, S. 2004. *Confusion de langue entre les adultes et l'enfant*, Paris, Petite Bibliothèque Payot.
- FERENCZI, S. (1931-1932). « Réflexions sur le traumatisme », dans *Confusion de langue entre les adultes et l'enfant*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, p. 139-147.
- DUTERTE, P. 2007. *Terres inhumaines*, Paris, J.-C. Lattès éditeur.
- DUTERTE, P. 2014. *Le photothérapeute*, Paris, Michel de Maule éditions.
- ELKAÏM, M. 1989. *Si tu m'aimes, ne m'aime pas. Une approche systémique des psychothérapies des familles et des couples*, Paris, Le Seuil.

Mettre des mots sur les maux

La consultation de médecine de l'adolescent pour les mineurs non accompagnés : entre besoins de santé réels et difficultés de suivi

***Valérie Belien Pallet, Sevan Minassian,
Pauline Lefebvre, Thierry Baubet***

La Maison des adolescents (MDA) d'Avicenne propose aux adolescents qui s'y présentent des consultations de médecine de l'adolescent qui sont l'occasion d'une approche globale, dite « holistique », de ces patients. Elle est l'occasion de dépistages, d'informations de prévention et permet d'aborder les éventuelles problématiques somatiques comme psychologiques. La MDA reçoit parmi ces adolescents des jeunes dits « mineurs isolés étrangers » (MIE) ou « mineurs non accompagnés » (MNA), le plus souvent dans le cadre d'une consultation dédiée de pédopsychiatrie, à la demande des professionnels de l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Souvent, ces jeunes ont laissé derrière eux leurs famille et amis, et sont arrivés en France après un parcours difficile, et parfois minés par un vécu traumatique.

Dans le contexte de ces consultations, il n'est pas rare que ces adolescents fassent part à leur pédopsychiatre d'une symptomatologie somatique amenant ce dernier à recommander une consultation médicale dans l'objectif d'explorer ce ou ces symptômes rapportés.

Valérie Belien Pallet, pédiatre, Sevan Minassian, Pauline Lefebvre et Thierry Baubet, pédopsychiatres. Maison des adolescents CASITA, APHP, Hôpital Avicenne, Service de psychopathologie de l'enfant, de l'adolescent, psychiatrie générale et addictologie spécialisée, Université Paris 13 SPC, Bobigny.

À travers l'énoncé de cinq situations cliniques, il s'agit d'évoquer quelques exemples de ces consultations de médecine toujours singulières, occasions d'une véritable rencontre et d'échanges au cours desquels sont proposés un bilan médical complet, ainsi que des explorations voire des traitements adaptés lorsque cela s'avère indiqué. Elles permettent également de mettre en évidence les difficultés parfois rencontrées.

Situations cliniques

Amad, 17 ans et demi, originaire de Sierra Leone, est adressé à la consultation de médecine des adolescents devant des douleurs abdominales et des céphalées récidivantes. Il est accompagné par une éducatrice du foyer où il réside alors, et est reçu en présence d'une interprète. Il rapporte en effet des céphalées fréquentes pouvant évoquer des accès migraineux mais dont l'atypie a déjà motivé un certain nombre d'explorations. Par ailleurs, il existe des épigastralgies récurrentes accompagnées d'une perte d'appétit depuis plusieurs mois. La consultation est également l'occasion d'évoquer des troubles du sommeil à type d'insomnies et de réveils nocturnes dans un contexte d'anxiété. Par ailleurs, Amad rapporte avoir eu des relations sexuelles non protégées il y a environ deux ans. L'examen médical retrouve effectivement une insuffisance pondérale ainsi que des douleurs épigastriques à la palpation. Le reste de l'examen est sans particularité, et notamment l'examen neurologique complet s'avère tout à fait normal. À la différence de bon nombre de patients mineurs isolés vus à la consultation, Amad a déjà bénéficié d'un grand nombre de consultations et d'examens complémentaires. Cependant, il n'a pas de médecin traitant identifié, et les différents avis neurologiques et gastroentérologiques ainsi que les examens prescrits n'ont pas été revus. Ainsi, Amad a bénéficié de plusieurs examens d'imagerie cérébrale, et de plusieurs traitements anti-migraineux ainsi que de la prescription de lunettes, mais il a vu des neurologues différents, sans réelle réévaluation des traitements entrepris et n'a pas eu les séances d'orthoptie recommandées. De la même façon, plusieurs gastroentérologues ont été consultés, mais les premiers examens évoquant une infection possible de l'estomac à *Helicobacter pylori* n'ont pas été pris en compte, et les examens complémentaires prescrits dans ce sens, en vue de la consultation de suivi, sont restés en attente. Par ailleurs, Amad a bénéficié d'un bilan médical à son arrivée en France, mais il n'a pas été l'occasion de prescrire l'ensemble des dépistages ni des vaccinations recommandées.

Aussi, au cours de la consultation, la synthèse des différents éléments est faite avec Amad, permettant d'établir une synthèse de ce qui a déjà été fait et de ce qui reste à faire. Un rappel est fait sur les séances d'orthoptie restées en attente. La recherche d'*Helicobacter pylori* est prescrite par un test respiratoire à l'urée, complétée par une intradermoréaction à la tuberculine et une radiographie de thorax pour éliminer une infection tuberculeuse dans le cadre du bilan de primo-arrivant. Par ailleurs, c'est également l'occasion de prescrire un bilan complet à la recherche d'éventuelles infections sexuellement transmissibles, de délivrer des informations et conseils de prévention et de proposer la mise à jour des vaccinations recommandées en France. Nous évoquons également les interactions possibles entre ses troubles du sommeil et son anxiété, et une éventuelle participation de cette dernière au renforcement de ses symptômes. La consultation est enfin l'occasion d'insister auprès d'Amad, mais aussi et surtout de son éducatrice, sur l'intérêt d'un parcours de soins orchestré par un médecin traitant identifié qui soit son référent. Amad est de toute évidence satisfait de cette consultation qui lui permet de poser des questions, de lever certains de ses doutes et de faire des liens. Cependant, la consultation de suivi qui avait été programmée avec une certaine difficulté pour pouvoir bénéficier à nouveau d'une interprète ne sera pas honorée, les éducateurs devant l'annuler au dernier moment faute d'avoir pu s'organiser de façon adéquate pour l'accompagner.

Mahdi, 16 ans et demi, d'origine afghane, vit en appartement éducatif avec trois autres jeunes. Il est adressé à la consultation de médecine car il rapporte des douleurs dans les membres inférieurs, des céphalées et des troubles du sommeil avec des insomnies prononcées et des cauchemars. Il rapporte une longue traversée pour arriver en France, pendant laquelle il aurait failli perdre ses jambes, gelées par le froid, l'empêchant de marcher pendant un mois. Certaines situations telles que l'immobilité ou le froid font resurgir les douleurs ressenties alors. Il fait part également d'un passé d'errance, d'une alimentation très limitée et de consommations antérieures d'opium contre les douleurs puis de cannabis et d'alcool, interrompues toutefois depuis plusieurs mois. Il évoque également son passé traumatique et évoque ses craintes concernant des injections qu'il se souvient d'avoir eues et des cicatrices cutanées qu'il constate sur ses membres à présent.

L'examen clinique retrouve effectivement un aspect carencé, de petites tuméfactions des avant-bras et, lors de l'examen neurologique,

des anomalies fluctuantes de la sensibilité des membres inférieurs. Au cours de la consultation un bilan biologique et un électromyogramme lui sont proposés dans l'éventualité d'une neuropathie carencielle ou en lien avec ses consommations antérieures de toxiques. Par ailleurs, étant donné la vive inquiétude que suscite chez lui l'idée d'être porteur de corps étrangers qui lui auraient été implantés dans les avant-bras, des examens radiologiques sont prescrits pour tenter de le rassurer. Cette consultation permet d'évoquer les liens également possibles entre les symptômes rapportés et l'anxiété provoquée par les traumatismes passés et les incertitudes présentes. C'est enfin l'occasion de proposer la mise à jour des vaccinations et d'apporter à Mahdi des informations de prévention.

Les consultations de suivi somatiques, comme pédopsychiatriques, sont peu honorées par la suite. Il faut dire que Mahdi vient le plus souvent sans accompagnant. Il a de plus été, à cette période, très affecté par les attentats commis en France qui ont fait resurgir son anxiété. Mahdi dit pourtant avoir fait une partie des examens demandés, qui seraient normaux, mais ne les rapporte pas. Cependant, les symptômes neurologiques s'amendent progressivement et l'examen clinique se normalise. Le suivi permet d'insister sur l'importance de l'hygiène de vie alimentaire et sur les effets possibles de la consommation de toxiques. Mahdi peut évoquer le lien fait entre les douleurs ressenties et les moments où il repense à ses traumatismes passés et à sa famille restée au pays, dont il n'a plus aucune nouvelle. Il cesse progressivement de venir à la consultation de médecine mais poursuit son suivi psychothérapeutique.

Nabil, 17 ans et demi, d'origine algérienne, est arrivé en France cinq ans auparavant. Il a vécu dans une famille d'accueil avant d'intégrer récemment un foyer d'urgence en raison de troubles du comportement. Il bénéficie d'une aide éducative et un possible contrat jeune majeur est envisagé. Il consulte pour des malaises à type d'étourdissement ainsi que pour des vomissements récidivant avec anorexie. L'alimentation est effectivement irrégulière, et Nabil rapporte des consommations de toxiques passées et présentes, avec actuellement une consommation alcoolique au premier plan, qui évolue depuis l'âge de 14 ans. Il évoque également avoir été victime d'agressions avec brûlures de cigarettes dans l'enfance, et plus récemment d'attaque au couteau, alors que l'équipe éducative s'interroge sur de possibles accès d'autoagressivité. Il bénéficie déjà d'un suivi pédopsychiatrique dans notre structure.

L'examen met en évidence des douleurs de l'épigastre à la palpation ainsi que des cicatrices cutanées de brûlures et de plaies multiples. Il est également l'occasion de constater un aspect de scoliose douloureuse. Nous discutons des effets possibles de ses carences alimentaires et de ses consommations sur sa santé, mais également des risques liés à un sevrage trop brutal sans suivi adapté. C'est également l'occasion de proposer à Nabil de réaliser quelques examens complémentaires. Cependant, un séjour éducatif de rupture est prévu peu de temps après et ces examens seront donc réalisés sur son lieu de vie. Un rendez-vous de suivi est proposé auquel Nabil ne vient pas.

Il repassera spontanément seul quelques mois plus tard. Ses symptômes sont peu modifiés, et il existe un amaigrissement avec insuffisance pondérale. L'alimentation est toujours fluctuante. Certains des examens proposés semblent avoir été faits mais n'ont pas été apportés. Les tentatives pour joindre l'équipe éducative restent infructueuses. De plus, Nabil est très véhément à leur rencontre, leur reprochant de ne pas remplir leur contrat à son égard. Tout cela participe à entraver les échanges entre les équipes médicales et éducatives, rendant le suivi compliqué, les éléments de notre consultation ne pouvant pas être relayés par l'équipe éducative en raison de ce clivage opéré.

Les rendez-vous proposés ne sont à nouveau pas honorés, et Nabil continue à passer de temps à autre, avec à chaque fois de nouveaux griefs rapportés. Il semble également accumuler, dans le cadre de ses consommations, des problématiques sociales et judiciaires compromettant la possibilité d'un contrat jeune majeur à venir.

Une réunion tardive entre les deux équipes médicale et éducative ne suffira pas à inverser la tendance, et Nabil n'obtiendra pas son contrat jeune majeur. Il est orienté vers une consultation pour jeunes consommateurs mais ne s'y rendra pas.

Belvie, 16 ans, d'origine congolaise est en France depuis deux ans, et vit en foyer. Elle bénéficie d'un suivi pédopsychiatrique dans le cadre d'un syndrome anxio-dépressif.

Elle consulte en médecine des adolescents, à sa demande, pour des céphalées récidivantes, des sensations vertigineuses, ainsi que des douleurs abdominales avec constipation. Elle évoque par ailleurs son inquiétude concernant des brûlures cutanées abdominopelviennes en lien avec un accident domestique dans l'enfance.

L'examen clinique est sans particularité en dehors des cicatrices évoquées précédemment, pour lesquelles une intervention de chirurgie

réparatrice est déjà prévue. Cependant, la consultation est l'occasion pour Belvie d'exprimer ses craintes concernant la possibilité d'une entrave du fonctionnement de ses organes et de sa sexualité par ces brûlures anciennes. Elle permet de la rassurer, et de l'aider à se réapproprier ce corps qu'elle n'ose plus montrer. Nous rediscutons également des modalités de l'intervention prévue.

Par ailleurs, les céphalées sont rapidement mises en lien avec des troubles visuels motivant une consultation spécialisée en ophtalmologie. Enfin, un temps particulier est consacré à échanger sur son alimentation, dont les déséquilibres constatés peuvent tout à fait suffire à expliquer la symptomatologie digestive ainsi que les étourdissements. La consultation est également l'occasion de proposer un bilan d'infections sexuellement transmissibles, de discuter des possibilités de contraception et de compléter les vaccinations recommandées. Enfin, étant donné son statut de primo-arrivant, un dépistage de la tuberculose est recommandé.

La consultation de suivi permet de constater que les céphalées se sont amendées depuis le port de lunettes et que les modifications alimentaires ont fait cesser les sensations de malaise antérieures. En revanche, Belvie rapporte un épisode d'idéation suicidaire, après la réalisation de l'intradermoréaction à la tuberculine dont la positivité a ravivé la crainte d'une maladie. Elle est vite rassurée, puis adressée dans une consultation spécialisée afin de discuter de l'intérêt d'un éventuel traitement. Le suivi pédopsychiatrique est également rapproché.

Wassim, 17 ans, est d'origine afghane et est arrivé en France trois mois auparavant lorsqu'il consulte. Il bénéficie d'une prise en charge éducative. Il a subi de nombreux traumatismes dont des sévices sexuels, pour lesquels il bénéficie alors d'un suivi pédopsychiatrique.

Il est adressé pour une symptomatologie digestive à type de douleurs gastriques, de diarrhée aqueuse, d'anorexie et d'amaigrissement, dans un contexte de dysphagie. L'examen clinique est sans particularité en dehors d'une douleur à la palpation de l'épigastre. Il n'existe pas de franche insuffisance pondérale, mais un amaigrissement est rapporté qui ne peut être objectivé, faute de mesure antérieure. Par ailleurs, sont constatées des lésions à type de condylomes de la verge ainsi que des signes d'urétrite, évocateurs d'infections sexuellement transmissibles. En accord avec Wassim et ses éducatrices, une hospitalisation courte est programmée afin de pouvoir effectuer l'ensemble des examens nécessaires et de débiter les éventuels traitements requis.

Les bilans infectieux peuvent être réalisés, mais les explorations digestives doivent être différées car Wassim ne supporte pas de devoir rester hospitalisé, cela lui rappelant certaines conditions de détention ou d'hospitalisation contrainte durant son parcours. Il demande une permission et refuse d'y revenir.

Discussion

Les situations cliniques évoquées sont autant d'illustrations des besoins de santé multiples de ces adolescents, mais également des difficultés qui existent parfois à leur proposer des soins qui soient adaptés ainsi qu'à en assurer le suivi.

Ces mineurs sont le plus souvent adressés à la consultation de médecine de l'adolescent par leur pédopsychiatre, qui leur propose de faire un point médical global étant donné leur parcours de vie ou la symptomatologie rapportée. Ces orientations paraissent tout à fait indiquées, mais il serait justifié que ces consultations médicales soient systématiques et précoces, dans l'intérêt individuel de ces mineurs tout d'abord, mais également en termes d'intérêt de santé publique.

En effet, ces mineurs non accompagnés consultent pour une symptomatologie donnée, mais comme pour les autres adolescents reçus, leurs besoins de santé dépassent largement ce motif initial de consultation (Monpierre et coll., 2016 ; InfOMIE, 2015). Peu d'entre eux se souviennent d'avoir bénéficié d'examens médicaux antérieurs. Par ailleurs, ils n'ont le plus souvent en leur possession aucun document susceptible d'étayer l'anamnèse médicale. La consultation se doit donc de s'inscrire dans une démarche de prise en charge globale (COMEDE, 2015), mais également orientée selon les antécédents personnels et familiaux rapportés, et selon le parcours de vie de chacun, qui s'avère souvent traumatique.

Dans le contexte d'un examen clinique général, la croissance staturo-pondérale ainsi que la puberté sont systématiquement évaluées. Malheureusement, la plupart du temps, il ne s'agit que de points isolés qui ne peuvent être mis en perspective, faute d'examens antérieurs et qui ne rendent pas compte de la cinétique globale. Toutefois, cette approche peut permettre à ces adolescents de se situer et de se rassurer concernant leur développement corporel. Elle permet de rechercher des arguments pour une éventuelle carence nutritionnelle et d'introduire des questions d'importance telles que l'alimentation ou la sexualité.

Cet examen peut également être l'occasion d'observer et de revenir sur des cicatrices cutanées ou muqueuses, qui apparaissent aux yeux de ces adolescents comme autant de stigmates de leur vie passée, qu'elles soient en lien avec des blessures infligées ou avec des scarifications qui témoignent tout autant de la souffrance vécue. Les donner à voir à un tiers bienveillant, parfois pour la première fois, leur permet d'élaborer à leur sujet, et parfois de se libérer un peu de leur poids.

L'examen clinique a aussi évidemment pour objectif de préciser la situation médicale du patient en rapport avec les troubles initialement rapportés. Il doit également être l'occasion de nombreux dépistages (COMEDE, 2015) tels que le contrôle de la tension artérielle, la recherche de troubles cardiaques, respiratoires, digestifs ou urinaires, de déficits sensoriels, et d'anomalie de la statique rachidienne, à un âge où des maladies chroniques peuvent déjà exister (Redditt et coll., 2015).

Les infections à type de tuberculose (Bennett, Erickson, 2017), d'hépatites virales ou de parasitoses ne sont pas rares (Pfeil et coll., 2016 ; Redditt, 2015) également dans cette population, bien que leur symptomatologie soit parfois fruste. Ainsi, seul leur dépistage systématique peut en permettre un traitement et un suivi adaptés en consultation spécialisée. De même le dépistage d'infections bactériennes et virales sexuellement transmissibles s'avère souvent utile. Le dépistage précoce de toutes ces infections peut permettre de les traiter et d'en limiter ainsi la transmission (Marquardt et coll., 2016).

La consultation permet par ailleurs de délivrer des informations de prévention concernant les questions de la sexualité, de la contraception, des consommations de toxiques, ainsi que des enjeux en lien avec d'éventuelles violences. L'indication des vaccins est également revue, ces jeunes n'ayant souvent reçu dans le meilleur des cas que la vaccination dite « obligatoire » contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite depuis leur arrivée en France, alors même qu'ils devraient pouvoir bénéficier avec leur consentement de l'ensemble des vaccinations recommandées (Ford et coll., 2014 ; Phillips, Benson, 2007). Les éléments anxieux et les éventuels troubles de l'humeur, bien qu'ils soient souvent déjà pris en charge dans d'autres espaces lorsqu'ils existent, sont enfin questionnés. Ils peuvent revêtir des aspects trompeurs qu'il faut savoir interpréter, avec l'aide si besoin d'outils adaptés (InfomIE, 2016). La possibilité d'un lien entre les symptômes évoqués et l'état psychique du sujet est parfois suspectée voire énoncée. Cependant, si cela permet au patient d'envisager d'autres causes que purement somatiques à ses troubles, la poursuite des évaluations, afin d'éliminer d'autres étiologies organiques associées, reste le plus souvent indiquée.

Tout cela met bien en avant les besoins de santé réels et multiples de cette population vulnérable. Cependant, peu de mineurs isolés étrangers bénéficient en pratique d'une consultation aussi complète. En effet, nombre d'entre eux ne sont pas identifiés comme tels et ne profitent donc pas d'une mise à l'abri (Ferrara et coll., 2016). Or, seuls les mineurs non accompagnés relevant d'une prise en charge par l'Aide sociale à l'enfance ou confiés à la Protection judiciaire de la jeunesse accèdent actuellement à la couverture médicale universelle (CMU), leur permettant de se voir proposer des soins avec leur unique consentement (Infomie, 2014). Si les autres mineurs non accompagnés peuvent toutefois prétendre à l'aide médicale état (AME), seuls les traitements médicaux indispensables à la protection de leur santé peuvent alors leur être proposés en l'absence du consentement de leurs représentants légaux. Le caractère indispensable des soins est alors laissé à l'appréciation des soignants.

Les besoins de soins de ces mineurs non accompagnés sont immenses et les structures de soins adaptées sont restreintes en nombre et en moyens. Les consultations sont longues et nécessitent souvent les services d'interprètes professionnels, qui permettent de lever la barrière linguistique lorsque cela s'avère nécessaire, mais également de mieux appréhender certaines particularités culturelles (Spallek et coll., 2016). Cela ne peut s'envisager actuellement que dans des structures spécialisées, et encore, non sans difficultés. Le coût de ces consultations avec interprète n'est en effet pas négligeable, mais il doit être évalué au regard des bénéfices de santé individuelle et publique escomptés, pour des consultations qui méritent sans doute de relever de missions d'intérêt général. Il en va de la responsabilité de tous les intervenants concernés que ces consultations soient alors honorées.

Les circuits d'accès aux soins de ses patients ne sont pas toujours bien codifiés selon les départements, les structures et les acteurs de soins sollicités, et fonctionnent parfois plutôt au cas par cas. Or, si chaque mineur a une histoire et des attentes qui lui sont propres, il apparaît également qu'un certain nombre de problématiques et de besoins sont partagés et méritent d'être pris en compte de façon systématique (ONPE, 2017). Par ailleurs, leur évaluation nécessite des examens complémentaires multiples dont la réalisation en externe n'est pas toujours aisée. Les hospitalisations conventionnelles peuvent parfois être mal vécues par certains patients, et posent également le problème de la prévention de la transmission des bactéries résistantes, dont le portage est plus fréquent parmi ces populations migrantes (Heudorf et coll., 2016). Tout cela doit amener à repenser le schéma

de soins et peut plaider pour l'intérêt d'évaluations centralisées sous la forme, par exemple, d'hôpitaux de jour, permettant d'optimiser le déroulement des évaluations spécialisées ainsi que la réalisation des examens nécessaires.

Toutefois, la prise en charge de ces patients ne s'arrête pas à une évaluation unique, mais doit absolument s'inscrire dans un suivi. Dans cet objectif, la stabilisation de leur lieu de vie est un prérequis d'importance qui n'est cependant pas toujours aisé à obtenir. En effet, ces mineurs sont susceptibles de changer de lieu de vie au gré de leurs placements, ou de la poursuite de leur migration. Les informations médicales d'intérêt risquent alors d'être perdues, et les traitements éventuellement instaurés d'être interrompus.

Les mineurs non accompagnés doivent également être soutenus dans leurs soins et dans leurs suivis par un adulte référent. Or, si ces mineurs isolés étrangers sont souvent accompagnés initialement à la première consultation par un de leurs éducateurs, il ne s'agit pas toujours de leur éducateur référent, et cela s'avère souvent difficile à maintenir dans la durée. En effet, les équipes éducatives apparaissent en effectif parfois trop limité pour assurer la pérennité de l'accompagnement personnalisé de chaque mineur dont elles ont la charge.

Toutefois, d'autres motifs peuvent parfois expliquer le fait que ces mineurs viennent seuls en consultation. En effet, nombre de ces mineurs, faisant preuve de maturité et de résilience, semblent être en mesure d'assumer leurs soins. Ce serait une erreur cependant de leur faire porter la responsabilité de ce suivi, qui vient bien souvent s'ajouter à bon nombre de préoccupations sociales et juridiques, difficiles à hiérarchiser. Par ailleurs, la clinique des mineurs isolés étrangers mais également leur accompagnement socio-éducatif ne sont pas exempts de contre-transferts (Helfter, 2010) qui se doivent d'être identifiés, analysés et parfois nuancés, dans l'intérêt de la qualité du travail institutionnel et donc de la prise en charge de ces mineurs. En effet, cet accompagnement s'avère la pierre angulaire indispensable à la poursuite et surtout à l'efficacité des soins proposés, au même titre que les soins proposés peuvent permettre d'accompagner et de soutenir le projet éducatif envisagé.

Ainsi, les points importants relevés lors de la consultation doivent pouvoir être repris, dans le respect du secret médical, avec le mineur, puis avec son accord, en présence d'un adulte responsable qui veillera à ce que les recommandations médicales puissent être suivies et qui accompagnera le mineur dans son parcours de soins. Sans cette présence, les soins proposés risquent de rester sans écho,

et les risques de clivage entre institutions peuvent être importants. Un certain nombre de ces patients sont malheureusement perdus de vue. Les propositions de soins qui leur ont été faites et qui sont restées sans suite risquent alors de participer à leur désillusion. Or, tout comme le projet social et de formation (Plener et coll., 2017), l'accès à la santé apparaît être une des clefs permettant leur bonne intégration sociale.

Conclusion

Les besoins de santé des mineurs non accompagnés sont réels et multiples. La consultation de médecine des adolescents, dans sa démarche holistique de soins, semble adaptée pour permettre l'évaluation de ces besoins. Toutefois, il semble nécessaire de repenser la forme sous laquelle les explorations, les éventuels traitements et les suivis sont ensuite proposés. Par ailleurs, la responsabilité de cette prise en charge médicale ne peut pas reposer seulement sur le mineur, ni être confiée à la seule préoccupation du soignant. La pérennité de l'accompagnement éducatif est indispensable car seul un travail en partenariat interinstitutionnel entre les acteurs des domaines médical et socio-éducatifs est susceptible de garantir un projet de soins de qualité.

Bibliographie

- BENNET, R. ; ERIKSSON, M. 2017. « Tuberculosis infection and disease in the 2015 cohort of unaccompanied minors seeking asylum in Northern Stockholm, Sweden », *Infect. Dis.* (Lond.), 49, p. 501-506.
- COMEDE. 2015. *Guide pratique. Soins et accompagnement des migrants étrangers en situation précaire*. <http://www.comede.org/guide-comede/>
- FERRARA, P. ; CORSELLO, G. ; SBORDONE, A. ; NIGRI, L. ; CAPORALE, O. ; EHRLICH, J. ; PETTOELLO-MANTOVANI, M. 2016. « The “invisible children”: Uncertain future of unaccompanied minor migrants in Europe », *J. Pediatr.*, 169, 332-3 e1.
- FORD, C.A. ; SKILES, M.P. ; ENGLISH, A. ; CAI, J. ; AGANS, R.P. ; STOKLEY, S. ; MARKOWITZ, L. ; KOUMANS, E.H. 2014. « Minor consent and delivery of adolescent vaccines », *J. Adolesc. Health*, 54, 183-9.
- HELFTER, C. 2010. « La prise en charge des mineurs isolés étrangers par l'Aide sociale à l'enfance. Une protection nécessaire et perfectible. », *Revue d'informations sociales*, 160, p. 124-132.

- HEUDORF, U. ; KRACKHARDT, B. ; KARATHANA, M. ; KLEINKAUF, N. ; ZINN, C. 2016. « Multidrug-resistant bacteria in unaccompanied refugee minors arriving in Frankfurt am Main, Germany, October to November 2015 », *Euro Surveill.*, 21.
- INFOMIE. 2014. *Accès aux soins*. <http://www.infomie.net/spip.php?rubrique204>
- INFOMIE. 2015. *Rapport d'activité. Programme mineurs isolés étrangers, Médecins du monde*, <http://www.infomie.net/spip.php?article3217>
- INFOMIE. 2016. *Outils. Le repérage des signes de souffrance chez le/la jeune isolé-e étranger/ère*. <http://www.infomie.net/spip.php?article3542>
- MARQUARDT, L. ; KRAMER, A. ; FISCHER, F. ; PRUFER-KRAMER, L. 2016. « Health status and disease burden of unaccompanied asylum-seeking adolescents in Bielefeld, Germany: cross-sectional pilot study », *Trop. Med. Int. Health*, 21, 210-8.
- MONPIERRE, O. ; BAUDINO, P. ; RIO-RENE, P. ; MAURICE, S. ; MALVY, D. ; RECEVEUR, M.C. 2016. « Global health of unaccompanied refugee minors in Gironde (France) between 2011 and 2013 », *Bull. Soc. Pathol. Exot.*, 109, p. 99-106.
- OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE. 2017. *Mineurs non accompagnés. Quels besoins et quelles réponses ?* <http://www.onpe.gouv.fr>
- PFEIL, J. ; KOBBE, R. ; TRAPP, S. ; KITZ, C. ; HUFNAGEL, M. 2016. « Recommendations for the diagnosis and prevention of infectious diseases in pediatric and adolescent refugees in Germany: Statement of the German Society of Pediatric Infectious Diseases, the Society of Tropical Pediatrics and International Child Health, and the Professional Association of Pediatricians », *Internist (Berl.)*, 57, p. 416-33.
- PHILLIPS, C.B. ; BENSON, J. 2007. « Better primary health care for refugees - catch up immunisation », *Aust. Fam. Physician*, 36, 440-2, 444.
- PLENER, P.L. ; GROSCWITZ, R.C. ; BRAHLER, E. ; SUKALE, T. ; FEGERT, J.M. 2017. « Unaccompanied refugee minors in Germany: attitudes of the general population towards a vulnerable group », *Eur. Child. Adolesc. Psychiatry*, 26, p. 733-742.
- REDDITT, V.J. ; GRAZIANO, D. ; JANAKIRAM, P. ; RASHID, M. 2015. « Health status of newly arrived refugees in Toronto », « Part 2: Chronic diseases », *Can. Fam. Physician*, 61, e310-5.
- REDDITT, V.J. ; JANAKIRAM, P. ; GRAZIANO, D. ; RASHID, M. 2015. « Health status of newly arrived refugees in Toronto », « Part 1: Infectious diseases », *Can. Fam. Physician*, 61, e303-9.

SPALLEK, J. ; TEMPES, J. ; RICKSGERS, H. ; MARQUARDT, L. ; PRUFER-KRAMER, L. ; KRAMER, A. 2016. « The health situation and health care needs of unaccompanied minor refugees - an approximation based on qualitative and quantitative studies from Bielefeld, Germany », *Bundesgesundheitsblatt Gesundheitsforschung Gesundheitsschutz*, 59, p. 636-41.

Épreuve du corps dans la migration chez une mineure non accompagnée

***Michèle Sawaya, Sevan Minassian, Valérie Belien
Pallet, Thierry Baubet***

Depuis plus de dix ans, la nécessité d'accueillir les mineurs non accompagnés à l'hôpital Avicenne, dans un contexte de demande croissante en Seine-Saint-Denis, afin notamment de faire face aux difficultés rencontrées par les professionnels de l'accompagnement socio-éducatif de ces jeunes, a permis de construire un cadre spécifique (la consultation Jeunes isolés étrangers) adossé aux leviers thérapeutiques existant dans le service en psychiatrie transculturelle.

Alors que jusqu'à présent cette population était principalement masculine, prépondérance retrouvée dans le cadre des prises en charge à la Maison des adolescents (CASITA), nous rencontrons actuellement de plus en plus de jeunes filles chez qui le rapport au corps tient une place centrale.

Michèle Sawaya, doctorante à l'Université Paris 13 SPC, Bobigny, psychologue clinicienne à la Maison des adolescents CASITA, APHP, Hôpital Avicenne, Service de psychopathologie de l'enfant, de l'adolescent, psychiatrie générale et addictologie spécialisée.

Sevan Minassian, pédopsychiatre à la Maison des adolescents CASITA, APHP, Hôpital Avicenne, Service de psychopathologie de l'enfant, de l'adolescent, psychiatrie générale et addictologie spécialisée, Université Paris 13 SPC, Bobigny.

Valérie Belien Pallet, pédiatre à la Maison des adolescents CASITA, APHP, Hôpital Avicenne, Service de psychopathologie de l'enfant, de l'adolescent, psychiatrie générale et addictologie spécialisée, Université Paris 13 SPC, Bobigny.

Thierry Baubet, professeur en pédopsychiatrie APHP, Hôpital Avicenne, Service de psychopathologie de l'enfant, de l'adolescent, psychiatrie générale et addictologie spécialisée, Université Paris 13 SPC, Bobigny.

De manière générale, à l'adolescence, le recours au corps est un moyen privilégié d'expression. A fortiori pour les adolescents non accompagnés, puisqu'il permet l'expression de leur mal-être en lien avec leur parcours migratoire et le récit de leurs épreuves. Le corps constitue alors une sorte d'enveloppe universelle qui porte des empreintes invisibles et des stigmates visibles, témoins de leur histoire très souvent marquée par des traumatismes et des ruptures. « Ce corps est [...] un repère fixe pour une personnalité qui se cherche et n'a qu'une image de soi encore flottante » (Jeammet, 1980), et qui doit de plus composer avec un ailleurs en instance, au gré d'aménagements psychiques et physiques qui se révèlent à l'adolescence.

Dès lors, comment comprendre l'expression du corps, interface de communication, dans la prise en charge des jeunes filles non accompagnées ? À la lumière d'une vignette clinique, où le corps a tenu une place centrale dans l'élaboration des soins psychiques d'une jeune adolescente, nous proposons une réflexion autour de la question du corps féminin dans les soins psychiques.

Description de la situation clinique

Suite à une demande de suivi des professionnels référents de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), nous recevons Béatrice en binôme (psychologue clinicienne/pédopsychiatre), cadre habituel de la consultation spécifique d'accueil des jeunes mineurs non accompagnés à la Maison des adolescents. Elle vient alors d'arriver depuis quelques jours dans un foyer pérenne, après être passée par deux autres structures d'urgence.

Originaire du Congo-Kinshasa, cette jeune fille de 16 ans est en France depuis deux ans. Envoyée par sa mère, elle a été hébergée dans un premier temps par une tante qui lui impose très vite des tâches ménagères ardues et ne lui permet pas de s'inscrire dans un cursus scolaire. Elle fugue une première fois et se réfugie chez son oncle qui habite également en région parisienne. Elle y reste quelques semaines mais doit à nouveau s'enfuir et se retrouve alors dans un centre d'accueil pour adolescents. Elle est tout de suite prise en charge par l'ASE, qui met en place un suivi socio-éducatif lui permettant d'accéder assez rapidement à un lieu de vie et à une formation. Par ailleurs, depuis le début de sa prise en charge éducative, Béatrice suit une scolarité ordinaire en lycée professionnel. Elle s'investit avec application dans une formation en vente (une des raisons pour lesquelles elle a décidé de quitter le domicile de sa tante qui l'en empêchait).

Lors de notre première rencontre, nous tâchons avant tout d'identifier la demande explicite des professionnels, qui rejoint sous certains aspects les plaintes de la patiente. Béatrice va subir une opération chirurgicale dont les modalités restent encore à définir. Il s'agit d'une chirurgie de réparation au niveau du bas-ventre, du pubis et des cuisses. En effet, Béatrice a subi pendant sa petite enfance un « accident domestique » : elle dit avoir reçu de l'eau bouillante sur le ventre qui lui a laissé une grande cicatrice. Mis à part ces informations-là, elle restera très discrète sur les circonstances de l'accident. Cette opération étant une source d'angoisse croissante et de symptômes de plus en plus difficiles à surmonter pour Béatrice (insomnie, cauchemars, asthénie diurne, tristesse), les éducateurs font donc appel à nous dans l'optique de les aider à appréhender l'intervention et de la soulager au mieux. Alors que les éducateurs restent dans une gestion pragmatique des étapes de leur accompagnement, Béatrice acquiert pour sa part la possibilité, au fil des séances, d'exprimer une inquiétude quant aux conséquences redoutées sur sa vie quotidienne et ses difficultés à envisager sa vie d'adulte sereinement.

Face aux demandes clairement formulées par la patiente et ses éducateurs, nous envisageons l'entame de la prise en charge non plus sous l'angle du trauma (tout juste effleuré pour ne pas l'exposer) ou de la culture (qui sous-tend notre réflexion clinique sans en être la ligne directrice), mais comme un moyen d'explicitier et de comprendre les manifestations du corps qui prennent une part importante dans le quotidien de Béatrice. Outre l'accompagnement psychologique pour préparer Béatrice à l'intervention chirurgicale, nous axons le suivi autour de la prise en charge des symptômes dépressifs, et nous explorons de manière approfondie les enjeux sous-jacents de sa relation aux autres, éducateurs et pairs.

L'expression du corps chez Béatrice

La mise en avant du corps dans le discours de Béatrice, ainsi que dans celui de ses éducateurs, impose une prise en compte du langage du corps comme composante du suivi. « L'image du corps appartient pour l'adolescent(e) au registre symbolique imaginaire : il est un processus symbolique de représentation d'une limite qui a fonction d'"image stabilisatrice" et d'enveloppe protectrice » (Anzieu, 1974). Béatrice décrit en effet un rapport douloureux au corps qui est apparu vers 11 ans, avec le début de la puberté. Face à ce corps marqué par une histoire traumatique, elle amène en filigrane lors de plusieurs

entretiens la question de la féminité : un rapport au corps sexué, barré par la cicatrice qui vient entamer son intimité, puisqu'elle s'interroge par exemple sur son rapport à la maternité. Pourra-t-elle un jour porter un enfant, malgré la cicatrice, même après réparation ? Avec l'adolescence, sa cicatrice, qui existe depuis son plus jeune âge, est désormais une plaie à vif, qu'il faut panser. Cette « opération » vient donc, dans un même temps, réparer une blessure physique, effacer une cicatrice, tout en portant l'enjeu de réparation d'une blessure psychique.

En effet, l'image qu'a Béatrice de son corps se réalise en écho à une grande fragilité narcissique. Elle va parfois jusqu'à souhaiter l'invisibilité : dans le quotidien, cela peut se traduire par une volonté de « cacher son corps » par des vêtements amples, par des régimes alimentaires successifs dans l'objectif de perdre du poids. Elle admet ainsi qu'elle a perdu beaucoup de poids depuis son arrivée en France : « je ne fais que du 36 depuis que je suis arrivée », mais cela est encore loin des objectifs qu'elle souhaite atteindre. Alors que « le Moi [peut être perçu comme] dilué dans le corps, parfois l'individu vit son corps comme un autre, l'autre le plus proche avec lequel il faut coexister pour le pire » (Le Breton, 2003). Comme dans une tentative de contrôler un corps dont l'image lui échappe, elle souhaite maîtriser ce qui la fait souffrir. Elle attribue le désir de perdre du poids au regard que portent sur elle les jeunes du foyer, notamment les garçons qui peuvent lui faire des remarques désobligeantes. Même si le moteur principal semble être un besoin de se sentir désirable, Béatrice dit surtout « c'est pour moi aussi [que je veux perdre du poids], pour m'aimer ». Être aimée, par les autres et par elle-même, passe ainsi par une transformation corporelle, celle de la perte de poids, ainsi que celle de la chirurgie.

Face à ce corps source de souffrance, Béatrice décrit des symptômes dépressifs, notamment une grande tristesse qui s'accompagne d'idées suicidaires avec scénarii : boire la bouteille de détergent qui est dans sa chambre. Si elle n'arrive pas à élaborer sa tristesse et en comprendre l'origine, elle dit souvent « ça ne va pas », « je ne sais pas pourquoi mais parfois j'ai envie de disparaître ». Un corps qui se voit trop, qui prend une telle place, doit être caché, dans une sorte de désir d'anéantissement. Le seul moyen pour elle de lutter contre la détresse est de se retirer dans sa chambre, de s'isoler, de ne plus voir, et de ne plus être vue.

De fait de sa mise en retrait, elle éprouve une grande difficulté à solliciter l'aide des éducateurs ou des jeunes du foyer, « je n'aime pas qu'on me voie pleurer, après j'ai honte ». Elle n'arrive pas à dire ce qui la rend triste. La tristesse semble lui tomber dessus, sans cause

apparente mais en lien avec de fortes angoisses. En se comparant aux autres jeunes filles du foyer, elle peut dire « quand Audrey va mal, elle vient pour que je la prenne dans mes bras, pour me parler. Moi, ça reste là (en montrant son thorax) ». Elle donne les clefs de compréhension de cette incapacité à recevoir de l'affection : « moi, je ne sais pas prendre dans les bras ». La proximité physique et psychique lui paraît impossible. Bien qu'elle puisse, dans d'autres moments, tolérer le rapproché physique, voire le rechercher, dans ses moments de tristesse, elle a recours à l'isolement. Le corps comme lieu et moyen primaire d'échange avec autrui, notamment dans le cas des crises d'angoisse, est entamé. Dès la petite enfance, le Moi-Peau (Anzieu, 1980), cette figuration de son corps par Béatrice comme surface d'échange, expérientielle, expressive, limitante et contenant, s'est développée dans la douleur et le stigmat, avec une incapacité à être soulagée et réparée. Ce corps objet de souffrance est donc devenu le moyen électif d'expression de son mal-être. C'est d'ailleurs par la description des douleurs physiques, entre céphalées, douleurs oculaires, douleurs abdominales, que Béatrice et son accompagnateur amorcent chacun des entretiens. Le symptôme fil conducteur reste cependant le facteur sommeil : les insomnies quasi quotidiennes que Béatrice décrit. Les cernes et les yeux gonflés, indicateurs de la qualité de la nuit passée, constituent ainsi une sorte de marqueur corporel. À cela s'ajoute une asthénie diurne contre laquelle elle lutte pour continuer à aller en cours et assurer sa présence au stage.

Alors qu'elle arrive à anticiper les insomnies, « quand je n'ai pas faim le soir et que je ne mange pas bien, je sais que je vais mal dormir », elle ne parvient pas à en comprendre les éléments déclencheurs. Face à cette possibilité de percevoir en amont les signes précurseurs de l'insomnie, un traitement pharmacologique est mis en place pour soulager Béatrice et lui permettre de maintenir un rythme moins éreintant.

Par ailleurs, lorsque les symptômes deviennent trop bruyants, Béatrice est orientée en parallèle de notre suivi auprès de notre pédiatre, qui prend soin du corps au sens premier et apportera certaines réponses susceptibles d'apaiser les céphalées (une myopie est découverte qui sera appareillée), les vertiges (des conseils diététiques pour des repas réguliers), mais aussi d'explicitier les détails du changement physique que pourrait représenter l'opération chirurgicale. La pédiatre tient pour Béatrice le rôle d'interprète du langage du corps changeant. Nous avons d'ailleurs pu remarquer que la prise en charge du corps souffrant par un somaticien était à double détente : pour Béatrice, le

bilan de tuberculose (radiographie thoracique, intradermoréaction) est pourvoyeur de nouvelles craintes. Le débordement possible de cette défaillance sur les poumons, qui apparaît alors que la patiente tente de conserver bon an, mal an une certaine maîtrise de son corps changeant et souffrant (une souffrance cartographiée de longue date et confinée aux plaies héritées de l'enfance), la plonge dans une impuissance et une passivité qui l'exposent à penser au passage à l'acte suicidaire comme solution de révolte face à l'hémorragie narcissique (Bergeret, 1984) à l'œuvre. L'étayage de nos consultations respectives, parfois à un ou deux jours d'intervalle, permet de ménager une place à l'angoisse suscitée par moments par anticipation de résultats qu'elle suppose forcément mauvais, puisque le corps est vécu comme défail-lant a priori.

À travers ces symptômes divers, Béatrice investit un corps qui parle pour elle, en même temps qu'il souffre pour elle. Comme le souligne Bergeret (1984) : « Dès que les atteintes de la poussée dépressive touchent le corps (sommeil, appétit, céphalée, troubles digestifs...) l'entourage se manifeste, ce qui complique la relation de dépendance en augmentant la réciprocité des éprouvés ambivalents. »

Relation aux éducateurs/adultes « caregivers », investissement de l'objet

La spécificité de la situation de Béatrice réside dans le fait que son entourage est constitué des éducateurs, comme pour la plupart des mineurs non accompagnés que nous recevons en consultation. De manière générale, le mineur non accompagné pris en charge par l'ASE a un éducateur référent. Celui-ci a un rôle de coordination auprès des différents intervenants. C'est habituellement avec les « éducateurs du quotidien » que nous recevons les jeunes, les personnes qui les côtoient et qui peuvent apporter des éclairages au même titre que les parents dans un suivi habituel. Au foyer où réside Béatrice, chaque jeune a un éducateur référent et un coréférent, qui vient en support.

Béatrice investit beaucoup ses éducateurs, notamment ceux qui la voient quotidiennement. Elle les sollicite souvent et exprime des mouvements d'ambivalence (quête d'affection/rejet) qui s'apparentent aux mouvements d'ambivalence d'un adolescent envers ses parents. Elle a un besoin de proximité physique pour se rassurer quant à la présence de l'autre. Ceci rend difficile pour les éducateurs le maintien de « la distance professionnelle » qu'ils souhaitent préserver, et définissent comme une exigence professionnelle. Béatrice admet : « j'aime

trop qu'on me réconforte », ce qui se traduit par un besoin de se sentir portée, contenue, cocoonée avec des demandes régulières de « câlins ». À la recherche d'une contenance efficace, elle tente d'abolir la distance instaurée par les éducateurs à travers la quête d'un rapproché physique. Ces mouvements régressifs dans la recherche de proximité peuvent présenter un certain paradoxe vis-à-vis de la maturité dont peut faire preuve Béatrice, et sembler contradictoires avec certains de ses comportements, notamment lorsqu'elle s'isole lors des moments de détresse. La maman de Béatrice, qui est au Congo et ne l'a pas vue depuis 2014, aura l'occasion de dire aux éducateurs : « c'est encore une enfant, ma fille », leur conférant le soin de la rassurer et de la porter comme une enfant.

Les mouvements d'ambivalence de Béatrice vis-à-vis des éducateurs seront de plus en plus probants au fur et à mesure des changements qui interviendront au sein du foyer. En effet, lors de notre première rencontre avec Béatrice, nous la recevons avec Carine, son éducatrice de référence. Celle-ci la prend en charge depuis quelques jours, et s'est trouvée assez vite aux avant-postes dans l'accompagnement vers les soins de Béatrice. Assez vite, nous percevons que ce holding efficace (Winnicott, 1971), ce lien qui retient et garantit dans un même temps, tout en « gardant », lui confère une grande proximité avec Béatrice. Carine, à la lumière de ce que nous pouvons aborder en entretien sur les enjeux de la relation entre les éducateurs et Béatrice, s'ajuste et s'adapte à ses besoins, parfois même aux dépens de la sacro-sainte « distance professionnelle ». Elle s'autorise, forte de son rôle de « caregiver », à prendre Béatrice dans les bras, et ainsi restaure une enveloppe psychique et physique protectrice.

En cours d'année, le départ précipité et non préparé de Carine surprend Béatrice et l'expose à d'importants mouvements ambivalents. Cette séparation est vécue par Béatrice comme un réel abandon. « Chaque fois que je m'attache à quelqu'un, directement il part. » De par son vécu jalonné de ruptures, sa quête d'une permanence de l'objet investi comme étayant a abouti à des abandons répétés. Cet étayage ayant été un temps assuré par Carine, sa quête encore une fois mise à mal aboutit à une réactivation de son vécu abandonnique.

Face à ce nouvel abandon, l'objet est perçu comme défaillant, mauvais, avec toute l'agressivité que cela peut engendrer. Béatrice nous raconte, « la semaine avant j'ai été méchante, je suis allée dans la chambre, j'ai été agressive après, pour me faire pardonner je lui ai écrit un mot, un petit cadeau ». La réparation (par le mot) apparaît ainsi comme un moyen de lutter contre les angoisses dépressives suscitées

par la culpabilité d'avoir haï l'objet initialement investi comme bon objet. Pour M. Klein (1982), afin de dépasser l'angoisse dépressive, l'enfant doit arriver à un degré suffisant d'inhibition de la haine et de pouvoir de réparation de l'objet. Ce que Béatrice parvient, tant bien que mal, à faire, sans arriver à l'élaborer ni à l'exprimer. Ainsi, elle déplacera sa haine et son angoisse d'abandon sur l'éducatrice qui remplacera Carine comme sa référente au sein de l'institution.

François, son éducateur coréférent, personne stable mais peu investie jusqu'au départ de Carine, accompagne lors du relais Béatrice aux entretiens. Carine puis François permettront au fur et à mesure du suivi de donner un rôle et une fonction de référence dans le cadre des soins à l'adulte accompagnant, convié à chaque fois lors d'une partie au moins de l'entretien, afin d'assurer la constance dont Béatrice a besoin. François explique d'ailleurs sa position professionnelle et la distance qu'il peut mettre parfois, en admettant être « conscient que nous ne sommes qu'un grain de sable dans la vie des jeunes ». Ce qui fait réagir Béatrice, puisque cela entre en contradiction avec la manière dont elle perçoit sa vie au foyer. Elle rétorque alors qu'elle « considère que c'est comme une famille. Mon éducateur, c'est comme mon papa ». Si François est autant investi par Béatrice, c'est qu'elle est très défiante envers Annick, la nouvelle éducatrice qui remplace Carine, devenue une fois absente un objet idéalisé. Annick peut ainsi en miroir nous dire que Béatrice est « méchante et agressive », parce qu'elle refuse par exemple de manger quand Annick le lui propose, ou refuse de lui parler. Dans les mêmes mouvements de réparation, Béatrice essaye néanmoins de restaurer le lien mis à mal à travers de petites attentions, « ensuite je m'en veux donc je lui ai offert une boîte de chocolats ». Cependant, ce nouvel objet semble toujours être défaillant, donc mauvais pour la patiente, puisqu'il est inévitablement comparé à l'objet perdu.

Les colères et rancœurs que Béatrice ressent envers sa nouvelle éducatrice se cristallisent autour de son intervention chirurgicale dont l'échéance est imminente. À l'approche de la première date prévue, Béatrice déplore qu'Annick n'ait pas tenu la promesse de faire des courses, de préparer sa chambre... Elle lui reproche également de ne pas avoir posé toutes les questions nécessaires à l'anesthésiste pour pouvoir être préparée de sorte à apaiser ses angoisses. Ces « oublis » sont vécus par Béatrice comme un manque d'intérêt, d'investissement, voire d'amour de la part d'Annick, et constituent l'activateur régulier de son sentiment d'abandon. Sa nouvelle éducatrice devient alors le mauvais objet abandonnique, ainsi que la surface de projection des mouvements agressifs de Béatrice. Les entretiens sont dès lors centrés autour de la

frustration ressentie face à sa nouvelle éducatrice et de la manière de la gérer. Le cadre que nous proposons permet ainsi à Béatrice de mettre sa colère en mots, dans un espace dédié, un réceptacle nécessaire de mise en commun des interprétations qui dialectalise ses affects ambivalents. Cela lui offre la possibilité, une fois au foyer, de trouver des stratégies de réparation. Elle nous demande un rendez-vous en présence d'Annick afin de pouvoir lui exprimer ce qu'elle ressent. Ces tentatives de réparation sont cependant toujours suivies d'une déception, car Béatrice a le sentiment de ne pas être comprise par sa nouvelle éducatrice.

De son côté, face aux nombreuses sollicitations de Béatrice, Annick montre une certaine défiance vis-à-vis du suivi. En effet, malgré le fait qu'Annick soit l'éducatrice référente de Béatrice, nous ne l'avons rencontrée qu'une seule fois, après plusieurs rendez-vous qu'elle n'a pas pu honorer (pour cause de congés annuels ou d'une nécessité de présence dans la structure). L'organisation des rendez-vous est devenue très compliquée et a nécessité des négociations avec Annick afin de trouver des dates qui pourraient lui correspondre (des rendez-vous par la suite annulés, ou bien suppléés par un collègue). Cela renforce le sentiment d'abandon ressenti par Béatrice : la comparant avec son ancienne référente, elle nous dira « Carine, elle, venait sur ses jours de congé pour m'accompagner à mes rendez-vous médicaux. »

La résistance d'Annick d'une part, et l'angoisse d'abandon de Béatrice d'autre part, entraînent une incompréhension et un décalage des représentations. La communication semble impossible entre la jeune et son éducatrice, et les négociations, amorcées au cours du suivi, semblent difficiles à mettre en place au foyer. La crainte d'Annick de devoir abolir la distance qu'elle a mise de plus en plus afin de se protéger des sollicitations et mouvements agressifs de Béatrice l'empêche par ailleurs de venir sereinement en consultation conjointe avec Béatrice.

Dans le même temps, l'opération chirurgicale réparatrice est annulée quelques jours avant la date fixée, sans explication de la part des médecins, et reportée. Les éducateurs apprennent la nouvelle par téléphone et l'annoncent à Béatrice. Cela suscite chez elle une grande colère envers les nouveaux éducateurs qui n'auraient pas fait ce qu'il fallait, pense-t-elle, pour faciliter l'opération. Ceux-ci ne parvenant pas à appréhender la situation et à lui expliquer les raisons du changement de date, elle dit s'être sentie « abandonnée par le foyer » et attribue le changement de date au foyer, qui n'a pas pu mettre en place les aménagements nécessaires afin de pouvoir faciliter son retour au

foyer après son opération. De cette incompréhension découle une consolidation de ses rapports tendus avec la nouvelle éducatrice. Béatrice s'enferme alors, et refuse d'exprimer quoi que ce soit aux éducateurs. Elle accepte la décision, se montre résignée mais est animée d'un profond sentiment d'injustice. Ce sont les symptômes, exacerbés (notamment l'insomnie et les céphalées), qui parviendront à mobiliser les éducateurs.

Les difficultés relationnelles prennent le pas sur le reste, et touchent également son lien avec les jeunes du foyer. Elle est de plus en plus défiante. D'après son éducatrice de l'ASE, Béatrice adopte « position haute, un rôle d'adulte et de collègue vis-à-vis des éducateurs ». Cela lui vaut un rendez-vous de mise au point en présence de ses différents éducateurs de référence (ASE et foyer), au cours duquel ils se montrent « plus durs » avec Béatrice, qui dit ne pas comprendre les motifs d'une telle colère. Elle accuse le coup, et nous confie qu'elle essaye d'être plus gentille au foyer, mais qu'elle n'a pas compris ce qu'on lui reprochait. Elle se dit que ses éducateurs ne sont pas « contents d'elle » et cette idée lui fait à présent peur. Elle souhaite se détacher le plus possible de ces adultes chargés de l'accompagner dans ses démarches (le passeport, la convalescence, les cours, l'habillement, le stage), mais dont elle se dit déçue. Cependant, elle aimerait en parler et nous sollicite pour organiser une réunion en sa présence et en la présence de ses éducateurs pour pouvoir dire ce qu'elle ressent. Nous répondons à cette demande, et au cours de cet entretien nous jouons le rôle de médiateur entre les adultes « caregivers » et Béatrice, une place qui ressemble étonnamment à la place à laquelle nous mettent les adolescents vis-à-vis de leurs parents.

Relations aux pairs : le poids du regard

Sa relation avec les éducateurs mise à mal, Béatrice est aussi en difficulté dans son lien avec les autres jeunes du foyer. En constante dévalorisation vis-à-vis d'elle-même, elle dit qu'elle se sent différente, « pas comme les filles d'ici » (du foyer) qui se sentent plus à l'aise, et qui peuvent s'amuser. Même si elle préfère la compagnie des garçons, toute relation lui paraît menaçante, tant au niveau de l'image que les autres lui renvoient que par la crainte d'abandon que tout lien ou engagement suscite en elle.

Elle parvient néanmoins, au fil du temps, à tisser des liens avec deux jeunes filles du foyer. Sa position au sein de ce lieu de vie change. Elle se rapproche de deux jeunes filles avec qui elle entretient

des liens amicaux, mais nous révèle qu'elle se sent quand même seule. Elle déplore le fait de ne pas pouvoir leur dire non, quand elles veulent par exemple emprunter son maquillage alors que « c'est personnel ». Elle voudrait imposer sa volonté sans agressivité mais n'y arrive pas. Toute expression d'une opinion ou d'une position se fait selon elle soit dans une attitude de retrait brutal, donc perçu comme agressif, soit dans le conflit. François, son éducateur coréférent, la décrit comme « Maman Béatrice » pour les filles du foyer. Une maman qui fait preuve à la fois d'autorité et d'affection. Ce « rôle » l'empêche de se montrer fragile vis-à-vis des autres. Elle se renferme, s'isole, disparaissant du regard des autres lors des moments de grande fragilité. Alors que, quand elle ne s'isole pas, Béatrice s'active : « je bouge, je fais plein de trucs », en décrivant une agitation maniaque à caractère défensif. Béatrice nous confie par ailleurs qu'elle ne se sent « pas bien. J'ai l'impression que je ne suis pas chez moi ». Béatrice se plaint de ne pas pouvoir investir sa chambre. L'éducateur nous dit que les limites instituées quant à l'appropriation de la chambre (décor, objets personnels) sont une décision de l'administration du foyer, afin de permettre aux jeunes de se détacher de ce lieu plus facilement par la suite.

Elle a cependant changé les draps « pour que ça fasse moins hôpital ». Cela permet de lui apporter un certain sentiment d'appropriation des lieux, dégagés de l'image d'un lieu de corps souffrant, et d'instituer un espace « qu'[elle] ne partage avec personne ». Elle a également mis dans sa chambre une photo d'elle, enfant, en robe et faisant une mimique (un sourire), que sa mère avait prise au Congo. Cette photo lui rappelle le regard que sa mère posait sur elle quand elle était petite. Une photo en guise d'objet transitionnel, qui permet d'instaurer également une figuration du lien entre l'ici et l'ailleurs.

Bien que cela n'ait pas été au centre de notre début de prise en charge, le travail de lien entre la France et le Congo tient une place importante, notamment lors de l'exploration de la question de l'image de la femme au Congo. Béatrice témoigne notamment de sa détermination à réussir la formation qu'elle entreprend : « Quand on a vécu des galères, on sait que ce n'est pas facile, donc on se met des objectifs. » Parmi ses « objectifs » pour l'avenir, Béatrice rêve d'obtenir son permis de conduire et de devenir indépendante. « Les femmes qui conduisent au Congo, sont des femmes intelligentes. » Elle souhaite ouvrir une boutique de vêtements « français » au Congo, gérée par sa sœur. « Au Congo, tout ce qui vient de la France est beau. » « Quand je suis arrivée, j'ai vu beaucoup de Blancs. Pour moi les Blancs, c'était la France,

comme dans les films ou les séries. » « Maintenant je ne regarde plus la télé, je suis plus ancrée dans la réalité. Alors qu'avant, pour moi la télé, c'était la vie. » Cela la renvoie encore une fois à une image de son corps, différent et marqué par son histoire et par ses origines. Dans ce vécu de ruptures entre passé (ailleurs) et présent (ici), elle tente de conscientiser la mutation physique attendue suite à l'opération, qui lui paraît alors salutaire, susceptible de restaurer une image de soi souvent mise à mal. Elle décrit l'opération chirurgicale comme une forme de rituel de passage, qui lui permettra de changer son corps, afin d'opérer en elle les changements nécessaires pour devenir adulte et accéder, peut-être, à la maternité... Cette opération devient dès lors dans son discours l'étape qui lui permettra de se réapproprier son corps devenu adulte, dans une perspective d'individuation qui correspond à l'adolescence elle-même, mais aussi à la construction symbolique que la société accorde au corps en France, celle d'un corps « enceint du sujet, lieu de sa limite, de sa différence, de sa liberté » (Le Breton, 1990). Vécu jusqu'alors dans une forme de passivité douloureuse, son corps a acquis à l'adolescence un langage nouveau, celui d'un corps où se projettent diverses pulsions libidinales et agressives, un objet relais qui fait à la fois partie du moi et du non-moi (Marcelli et Braconnier, 1988), « un point de rencontre entre le dehors et le dedans en marquant les limites [...]. Une présence tout à la fois familière et étrangère » (Jeammet, 1980).

Permettre à Béatrice de s'approprier ce corps parlant, l'amener à envisager son corps dans sa nature même comme « une métaphore vivante, une fiction opérante » (Le Breton, 1990) en l'historicisant, se raconter ce changement tout en n'éludant ni les craintes ni les questionnements nouveaux suscités par ce changement, lui ont permis de rendre un tel changement envisageable, voire souhaitable. Ce corps a été pris en charge lors du suivi non seulement comme un véhicule de la souffrance mais aussi comme un corps souffrant en soi (grâce au suivi pédiatrique). Il a été enfin pris en compte comme une interface de communication de plus en plus efficace sur la scène relationnelle, puisqu'il ne s'agit plus de le fuir ou de le faire disparaître mais de l'approprier. Alors qu'il fallait absolument faire taire ce corps qui parlait, seul, une langue qu'elle ne saisissait plus, Béatrice apprend ainsi à identifier les manières de comprendre son corps et d'en saisir les capacités qui s'offrent à elle, afin de l'utiliser non seulement comme réceptacle de ses émotions mais aussi comme une image renvoyée aux autres. Lors de son stage dans un magasin de vêtements, elle exprime ainsi pour la première fois une forme de satisfaction quant à cette

image. Elle nous raconte : « Pour mieux vendre, je mettais les vêtements du rayon. Les clientes voulaient me ressembler et acheter les mêmes vêtements que je portais. Le patron a fini par me les offrir. » L'expérience d'un corps non plus supplicié mais désirable, « un message adressé aux autres » (Jeammet, 1980).

Bibliographie

- ANZIEU, D. 1974. « Le moi-peau », *Nouv. rev. psychiatr.*, 9, p. 195-208.
- BERGERET, J. 1992. *La dépression et les états limites*, Paris, Payot.
- JEAMMET, P. 1980. « L'adolescence comme conflit », dans *Le bien-être de l'enfant dans sa famille*, Paris, ESF, p. 69-80.
- KLEIN M. 1982. « Contribution à l'étude de la psychogénèse des états maniaco-dépressifs » (1934), dans *Essais de psychanalyse*, Paris, Payot, p. 311-340.
- LE BRETON, D. 1990. *Anthropologie du corps et modernité*, Paris, Puf.
- LE BRETON, D. 2003. *Le peau et la trace. Sur les blessures de soi*, Paris, éditions Métailié, p. 21-82.
- MARCELLI, D. ; BRACONNIER, A. 2013. *Adolescence et psychopathologie, collection âges de la vie*, Paris, Elsevier Masson, p. 124-173.
- WINNICOTT, D.W. 1971. *De la pédiatrie à la psychanalyse*, Paris, Payot.

La migrante

Miguel Angel Sevilla

J'ai quitté ma patrie
Pour une terre étrangère
Que je savais amie
Et j'ai quitté ma vie
Pour pouvoir la sauver
Là-bas c'était la guerre
J'ai perdu mes amis
Et un jour je suis venue
En traversant la mer
Trouver d'autres amis
Et je vous dis merci
De m'avoir accueillie
Si loin de ma patrie
Et m'en offrir une autre
Précieuse et nouvelle :
Je les porte à jamais
Je les porte toutes deux
Comme une fleur dans mon cœur

He dejado mi patria
Por una tierra extranjera
Que yo sabía amiga
Y he perdido mi vida
Queriendo salvarla
Allá había guerra
Perdí mis amigos
Y un día he venido
Atravesando el mar
A buscar otros amigos
Y ahora les doy las gracias
Por haberme acogido
Tan lejos de mi patria
Y de ofrecerme otra
Tan nueva y tan preciosa.
Las llevo para siempre
A ambas yo las llevo
Cual flor en mis cabellos

Miguel Angel Sevilla, poète et écrivain de langue espagnole et française, né à Tucumán en Argentine. Vit à Paris depuis 1976, thèse en philosophie de troisième cycle dirigée par Paul Ricœur.

III

La multiplicité des parcours

Comment, chez un adolescent arménien, le lien à sa mère fut un facteur de survie au génocide

Janine Altounian

Il m'a fallu lire un très grand nombre de fois le témoignage de déportation de mon père, que j'ai découvert en 1978 – huit ans après sa mort –, publié d'abord en 1982 aux *Temps modernes*¹, puis cité ou commenté dans tous mes livres², pour réaliser qu'il restituait une expérience vécue par un jeune adolescent de 14 ans et qu'indépendamment des indubitables facteurs de chance dont celui-ci avait pu bénéficier pour pouvoir survivre, son aptitude à faire face aux multiples programmes dut dépendre davantage de son attachement à son héritage culturel et familial que d'un investissement nostalgique

Janine Altounian, essayiste et traductrice. De 1970 à 2012 cotraductrice des Œuvres complètes de Freud aux Puf (sous la direction de Jean Laplanche) et responsable de l'harmonisation dans l'équipe éditoriale.

1. *Les Temps modernes*, fév. 1982, n° 38/427, « Terrorisme d'un génocide »/« Tout ce que j'ai enduré des années 1915 à 1919 », Janine Altounian, Vahram Altounian, Krikor Beledian ; repris dans « Ouvrez-moi seulement les chemins d'Arménie ». *Un génocide aux déserts de l'inconscient* (Préface de René Kaës), Les Belles Lettres/Confluents psychanalytiques, 1990, puis dans *Mémoires du Génocide arménien, Héritage traumatique et travail analytique* de Vahram et Janine Altounian, avec la contribution de K. Beledian, J.-F. Chiantaretto, M. Fraire, Y. Gampel, R. Kaës, R. Waintrater, Puf, 2009. On peut lire ce *Journal de déportation* sur ce lien : Mémoires du génocide arménien. Héritage traumatique et travail analytique | janinealtounian à la rubrique : Table des matières. Le texte intégral de cet ouvrage, y compris les pages en arménien du fac-similé, est disponible sur ce site <http://memoires.ommx.org/book>

2. « Ouvrez-moi seulement les chemins d'Arménie », *op. cit.* ; *La Survivance ; Traduire le trauma collectif* (Préface de Pierre Fédida, Postface de René Kaës), Dunod, Inconscient et Culture, 2000 ; *L'intraduisible. Deuil, mémoire, transmission*, Dunod, Psychismes, 2005 ; *Mémoires du Génocide arménien, op. cit.* ; *De la cure à l'écriture. L'élaboration d'un héritage traumatique*, Puf, 2012.

de ses souffrances, de ses pertes et de la haine impuissante de ses bourreaux.

Je vais donc me borner à citer de nombreux passages de son témoignage intitulé : « 10 août 1915, mercredi. Tout ce que j'ai enduré de 1915 à 1919 », qui font état de ses attachements salvateurs qui l'ont soutenu dans ces épreuves insoutenables, notamment celui qui, après la mort du père, le lie à sa mère dont il devient responsable pour la guider, la sauver et vis-à-vis de laquelle il se comporte toujours comme si l'autorité de cette figure maternelle était devenue l'unique référence de son maintien en vie – que ce soit face à la mort imminente ou le moment où pointe l'espoir de vivre :

« Bref, j'ai raconté tout cela à ma mère et elle était très contente (...) J'ai reçu mon premier salaire journalier, je l'ai mis dans ma poche, je suis parti tout content voir ma mère à la caserne. J'étais heureux, ma mère aussi le fut, car nous n'allions plus avoir faim, nous avions peur de la faim que nous connaissions bien³. »

J'ai souvent pensé que ce « nous » qui lia l'adolescent et sa mère dans cette lutte contre la faim détermina l'être fondamental de mon père face à la vie. Je me souviens, vaguement, de la sensation de bonheur avec laquelle, lors des récits qu'il faisait dans mon enfance à ses amis, il esquissait le geste de sa mère faisant du pain lorsque, enfin sauvés, ils purent pour la première fois se procurer de la farine à Alep. Son plaisir au geste maternel, le réveil de sa mémoire sensorielle, donnaient sans doute tout son sens à ce qu'il disait parfois à la fin de nos repas : « Aujourd'hui encore nous avons pu manger ! »

Ce qui m'a donc aidée à cette prise de conscience du jeune âge de mon père à la survie duquel je devais ma naissance, c'est que je ne pouvais souscrire au constat de certains commentateurs qui voyaient en son témoignage le récit objectif, dépersonnalisé, d'une déportation qui avait mené son témoin narrateur de Boursa⁴ aux déserts de Mésopotamie. Ils y lisaient un enchaînement rigoureux de faits, d'actions accomplies pour survivre, l'écriture sèche d'un rapport d'étapes sans larmes. S'il en était ainsi, pourquoi étais-je alors si fortement émue en le lisant ? L'explication selon laquelle aucun des mots de ce scripteur n'accueillait l'assassinat du père, que celui-ci maintenait le trauma hors langage et que c'était ce silence du texte qui se muait chez moi en larmes ne me satisfaisait pas. Je finis par comprendre que j'étais profondément ébranlée par les valeurs qu'exprimaient les actes et les

3. *Mémoires du génocide arménien*, op. cit., p. 35. Voir la photo du couple mère-fils p. 147.

4. Voir la carte p. 147.

comportements de cet adolescent parce qu'elles m'étaient familières pour m'avoir été implicitement transmises d'un père qui ne me parlait guère, et dont le manuscrit abandonné au fin fond d'une armoire⁵ ne mentionnait aucun assignataire.

Le double attachement de l'adolescent aux valeurs de sa famille, de son défunt père, en même temps que celui à sa mère qui le rend actif, ingénieux et courageux face à la menace de mort, se manifeste éloquentement dans cette scène qu'il va rapporter quatre ans plus tard, probablement en 1919 d'après son traducteur⁶. Il s'agit du moment où, à la mort du père, il devient chef de famille pour sa mère et son jeune frère :

« Le jour du décès de mon père, ils ont de nouveau déporté. De nouveau ils se sont mis à battre ma mère. Nous, deux frères, nous pleurons. Nous ne pouvions rien faire, ils étaient nombreux comme une meute de chiens. Ils ont dit à ma mère : "Ton malade est mort." Et ma mère : "Nous partirons quand nous aurons enterré le mort." Ils ont répondu : "Non, vous ferez comme les autres." Les autres, en fait, abandonnaient les morts et la nuit les chacals les dévoraient. J'ai vu que ça n'allait pas et qu'il fallait faire quelque chose. J'ai pris un flacon de 75 *dirhems*⁷, je l'ai rempli d'huile de rose⁸ et je suis allé voir tout de suite le chef du convoi de déportation. Je lui ai dit : "Laisse-nous aujourd'hui, nous partirons avec le prochain convoi avec les autres." Heureusement il n'a rien dit. Nous sommes restés encore un jour. Nous avons creusé une fosse longue de deux *archines*⁹ et ayant payé cinq *kourouchs* au *derder*¹⁰ nous avons enterré mon père¹¹. »

On lit certes dans ces quelques lignes la réaction d'un garçon œdipien qui, meurtri par le spectacle de sa mère battue, veut la défendre, mais également le partage avec sa mère d'un rituel anthropologique de l'humanité et de sa culture, d'un devoir sacré accompli par cette Antigone au péril de sa vie : inhumer le corps de l'époux. Ces deux motivations se rejoignent dans sa prise de décision quand il voit « que ça n'allait pas et qu'il fallait faire quelque chose ». Décision qui amène les « je » salvateurs qui suivent : « j'ai pris un flacon », « je l'ai rempli »,

5. Cf. ma contribution à *Mémoires du génocide arménien*, op. cit. Janine Altounian, « Parcours d'un écrit de survivant jusqu'à son inscription psychique, ou temporalité d'élaboration d'un héritage traumatique ».

6. Krikor Beledian, écrivain de langue arménienne, maître de conférences à l'Institut des langues et civilisations orientales, poète, romancier.

7. Note du traducteur : un dirhem est un poids équivalent à un peu plus de 3 grammes. 8. *Ibid.* : « Le père de l'auteur possédait des champs de roses dont on extrait cette huile utilisée comme produit dermatologique ou cosmétique. » Par ailleurs, mon père désigne plus loin dans son Journal en ces termes l'activité de son père : « Je suis le fils d'Abraham Agha, l'épicier. »

9. *Ibid.* : « un archine mesure approximativement 75 cm ».

10. *Ibid.* : « prêtre marié de l'Église arménienne ».

11. *Mémoires du génocide arménien*, op. cit., p. 25.

« je suis allé voir », « je lui ai dit », puis le « nous » qu'il forme avec la mère : « nous sommes restés », « nous avons creusé », « nous avons enterré » pour y inclure le « mon » de son lien au père, « nous avons enterré mon père ».

Le contenu de ce *Journal de déportation*, découvert par moi quelque soixante ans après sa rédaction, transmet un message certain : il montre ce qui soutient l'aptitude de l'adolescent à résister à la menace de mort – bien évidemment dans l'infime mesure où l'entreprise exterminatrice montre quelques négligences dans son exécution. Le sens qu'il restaure, celui notamment des liens de loyauté du scripteur envers ses appartenances, renvoie certes à cette scène princeps de l'inhumation du père (mon grand-père), mais il renvoie surtout à ses effets. On peut notamment penser que cette scène appela, à la génération suivante et dans un environnement non menaçant, en France, à Lyon, son expression symbolique dans la mise en mots par le fils de cette mise en terre du père par la mère. Grâce à l'observance des valeurs familiales et culturelles, cette inébranlable fidélité à soi enjoignit probablement à l'adolescent devenu un jeune homme de 18 ans, d'être également le chroniqueur d'un témoignage que je pus lire dans sa traduction et transmettre. La restauration qu'effectuent les pages de ce manuscrit représente en somme celle des liens affectifs, culturels, politiques qui, dans une transmission, unissent les générations entre elles.

Une fois le père enterré, commence alors un périple infernal en compagnie de cette mère à laquelle il se voit arraché :

« Nous n'avions plus d'argent, c'est pourquoi nous avons commencé à manger des herbes. Nous avons essayé de continuer ainsi pendant un mois, mais on a vu qu'on allait mourir. On faisait à peine deux pas et on tombait par terre. Ma mère a réfléchi : "Moi, pour mourir, je mourrai, vous, il ne le faut pas." C'est ainsi qu'elle nous a donnés, nous deux, aux Arabes. L'Arabe nous a monté sur son âne. Six heures plus tard, nous sommes arrivés à son campement. Il nous a donné du pain, nous avons bien mangé, il m'a pris dans sa tente¹². »

La personne de cette mère est du reste plusieurs fois introduite par ces mots qui semblent la caractériser : « Ma mère a réfléchi. » L'adolescent l'admire certainement pour prendre soin de la doter ainsi d'une capacité à penser qu'il perçoit en elle au sein même des moments où règne l'imminence de la mort. Elle est en somme une « femme de tête », son repère de vie dans un chaos mortel ! Il s'identifie certainement à elle quand il écrit : « J'ai vu que ça n'allait pas et qu'il fallait faire quelque chose¹³ », « J'ai pensé, *Ça va mal tourner*. Elle ne mangeait

12. *Ibid.*, p. 28.

13. Cf. p. 143, note 11.

rien¹⁴. » Comme tous les êtres sensibles à la hiérarchie des urgences, cette grand-mère que je n'ai pas connue « réfléchit » en mettant rapidement en comparaison sa propre mort qui n'interrompra pas la lignée et celle de sa descendance, qu'il faut empêcher à tout prix. À une mort certaine de l'enfant s'il reste auprès d'elle, elle préfère donc l'incertitude de son destin auprès d'un étranger auquel elle l'abandonne. Elle se sépare de son fils qui donnait sens à sa vie pour qu'il risque de survivre et de reprendre un jour le cours de ce sens interrompu.

Mais séparé d'elle pour survivre, le fils désire aller la rechercher, pour la prendre avec lui et la soigner quand elle attrape le typhus :

« Mais moi, je ne pouvais pas rester tranquille, je voulais m'enfuir auprès de ma mère¹⁵. »

« Je n'étais plus en état de marcher, mais j'étais content, car j'allais voir ma mère¹⁶. »

Ces phrases où les affects sous-jacents sont discrètement affleurés dans le texte peuvent se regrouper en gros sous quatre rubriques : l'attachement naturel d'un garçon de 14 ans à sa mère, sa capacité à la retrouver puis à la sauver d'une maladie mortelle, l'estime qu'il a pour cette femme qui dans l'urgence de la menace « réfléchit », l'attachement qui le lie à son identité. Ces passages où l'on croirait voir uniquement de la factualité trahissent au contraire les points d'ancrage de sa résistance aux épreuves mortelles car ils constituent les traces des liens affectifs qui le soutiennent. On peut constater à chaque fois que l'énergie avec laquelle il affirme son attachement à sa mère ou à son appartenance culturelle est également celle qui donne un sens à son propre maintien en vie :

« J'ai conduit ma mère à ma tente, je lui ai donné à manger. Mon Arabe me demande : - Qui est-ce ? Bon, c'est ma mère, ai-je répondu, désormais je ne la laisserai plus seule, il n'y a plus d'autre solution¹⁷. »

« Je me suis présenté tout de suite et j'ai dit : Je suis arménien. Ma mère et moi, nous sommes chez les Arabes [...]. Je me suis dépêché d'aller auprès de ma mère. Je lui ai tout raconté. Le lendemain nous sommes partis à Racca. Les Arabes ne voulaient pas nous laisser partir. Je leur ai dit : - Est-ce qu'un homme peut renoncer à sa patrie¹⁸. »

14. Cf. p. 147, note 22.

15. *Mémoires du génocide arménien*, op. cit., p. 28.

16. *Ibid.*, p. 29.

17. *Ibid.*, p. 30.

18. NdT : le mot *watan* d'origine arabe se réfère ici non pas tant à l'Arménie, que l'auteur n'a jamais connue, qu'à une certaine identité. C'est la crainte d'une perte d'identité, que représente la vie parmi les Arabes nomades, qui incite l'adolescent et sa mère à partir. *Mémoires du génocide arménien*, op. cit., p. 32-33.

« J'ai appris parfaitement l'arabe, si bien que les Arabes ne pouvaient savoir si j'étais un Arménien ou un Arabe. Je disais que j'étais un Arménien¹⁹. »

Concernant la capacité d'exprimer les affects d'anxiété, les désarrois dans l'abandon, les bouleversements traumatisants, j'aimerais renvoyer au principe de réalité selon lequel un adolescent en proie aux souvenirs de telles violences ne peut qu'être totalement incapable de les exprimer. Voici néanmoins ce que dit son traducteur, Krikor Beledian, sur la scolarité interrompue de cet adolescent de 14 ans :

« Un examen sommaire du manuscrit montre que nous avons affaire à un texte "sauvage" écrit par un jeune homme. Il a dix-neuf ou vingt ans en 1920-1921. Il a fort probablement commencé ses études au lycée arménien de Brousse, chef-lieu du villayet du même nom, à 250 km de Constantinople. La lettre de Manoug et Haroutioun Altounian, qui complète le Journal de Vahram, précise que la famille possédait quatre propriétés à Set-Bachi, le quartier arménien, situé au cœur de la ville célèbre pour ses jardins, son climat tempéré, son industrie de ver à soie. Dans ce quartier se trouvaient justement l'évêché dépendant du Patriarcat arménien de Constantinople, l'église, le lycée, plusieurs écoles primaires. À son départ en déportation Vahram a quatorze ans. Il n'a sûrement pas encore terminé le cycle des études secondaires, comme cela semble être le cas des frères aînés. Dans un lycée arménien de l'époque, l'enseignement comprend l'étude des langues : l'arménien, le français, le turc osmanli qui est la langue officielle de l'Empire ottoman. En outre, les matières "scientifiques", surtout l'arithmétique, l'histoire religieuse, peu ou pas d'Histoire nationale, totalement interdite pendant le règne du Sultan Hamid II (1876-1908). L'examen attentif du Journal de Vahram montre que son auteur ne maîtrise pas complètement le code de la transcription phonétique du turc par les caractères arméniens²⁰. »

Avant de rapporter quelques passages où nous voyons l'adolescent soigner sa mère et la sauver du typhus mortel, je dirais pour résumer que le fait de se sentir responsable de sa mère, de désirer retourner vers elle, quand il a dû être séparé d'elle pour survivre, de l'admirer, respecter son autorité et de se conformer aux valeurs qui l'habitent, a été ce qui lui a permis de rester en vie. Il devait la ramener donc se ramener au monde de ceux qui ont le loisir de pouvoir vivre en paix.

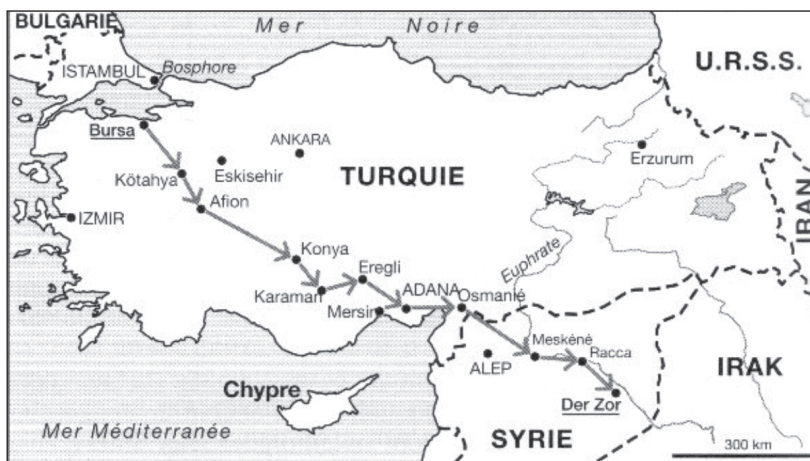
« Ma mère est tombée malade de nouveau. C'était la maladie des "frissons". De jour en jour elle maigrissait. Je ne savais que faire. Il n'y avait pas de médicaments. J'ai pensé : "Ça va mal tourner". Elle ne mangeait rien. Les Arabes qui attrapaient cette maladie mouraient au bout de dix, quinze jours. Une nuit j'ai pris le chemin de Racca, mais sans rien dire à personne. [...] J'ai fait avaler deux cachets à ma mère, mais à jeun [...]. Ce jour-là ses frissons ont diminué. À midi elle a pris un autre cachet, et puis le soir. Le lendemain elle ne tremblait plus. Après la maladie ne reprenait que tous les deux jours. Les Arabes étaient étonnés, car chaque jour il y en avait qui mouraient. Ils ne savaient pas ce que c'étaient

19. *Ibid.*, p. 29.

20. Cf. Krikor Beledian, « Traduire un témoignage écrit dans la langue des autres », dans *Mémoires du génocide arménien*, *op. cit.*, p. 99.

les *solfatos*. Ma mère se remit avec quatre cachets. Elle a recommencé à manger du pain. Sa santé s'améliorait de jour en jour²¹. »

Que d'affection, de sollicitude chez ce fils de 14 ans, et que de débrouillardise aussi, la même que celle qu'il a eue pour obtempérer à l'exigence maternelle de donner une sépulture au père.



Trajet de déportation de Vahram Altounian, établi par Krikor Beledian lors de la première parution de sa traduction en 1982.



Légende de la photo d'après le traducteur du manuscrit, Krikor Beledian :
« Vahram Altounian et sa mère, Nahidé, à Brousse vers 1919. »

21. *Ibid.*, p. 30-31.

Adolescence et violence de l'exil : de la cause aux effets d'une parole falsifiée

Stéphane Weiler

Il s'agit d'une population à la croisée d'enjeux sociétaux et politiques. La question subliminaire à ce changement de sigle est de savoir si ces jeunes relèvent de la protection de l'enfance, à traiter de manière non spécifique, ou d'une question politique, relevant donc d'un choix de les prendre en charge. Si le traitement de ces enfants relève d'un problème social, alors il impose un dispositif spécifique qui justifie une prise en charge adaptée (interprètes, juristes, psychologues, chargés d'insertion...) et permet aussi de le traiter en tant que problème politique et social : désengorger les points de chute, les départements submergés, équilibrer et répartir ces mineurs sur le territoire, prévenir le communautarisme et soutenir les parcours individuels de formation et d'intégration¹.

Selon le législateur, la désignation de MNA remet au premier plan leur condition de mineurs, d'enfants, les libérant ainsi du poids politique de leur identité de migrant ou de demandeur d'asile. Elle engage aussi l'État à une inconditionnalité de leur prise en charge². Dans les

Stéphane Weiler, psychologue clinicien, psychothérapeute.

1. Articles 48 et 49 de la loi du 14 mars 2016. Selon la loi, pour permettre l'orientation des mineurs non accompagnés signalés par un service de l'Aide sociale à l'enfance, chaque président de conseil départemental doit transmettre au ministre de la Justice les informations dont il dispose sur le nombre de mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille dans le département. Le ministre fixe ensuite les objectifs de répartition proportionnée des accueils de ces mineurs entre les départements, en fonction de critères démographiques et d'éloignement géographique.

2. Le 7 mars 2016, le garde des Sceaux a présidé le Comité de suivi du dispositif national de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés étrangers. Le ministère explique que le remplacement de la notion « mineurs étrangers isolés » par l'expression « mineurs non accompagnés » « rappelle que ces enfants et adolescents relèvent du

faits, elle prédétermine une vaste entreprise de triage et ouvre la possibilité d'exclure du système quantité de jeunes que l'on va considérer comme majeurs. Elle accorde également le droit à un désengagement non moins inconditionnel dès le jour de leur 18^e anniversaire, réduisant les parcours de soin et d'intégration de ces jeunes à leur forme la plus linéaire et séquentielle. Nombre de ces jeunes ne sont pas en état psychique de répondre aux critères d'obtention d'un contrat jeune majeur, et deviennent, une fois la responsabilité de l'État assumée, des sans-abris, sans-papiers, sans-domicile, sans droit de travail.

La rencontre clinique qui sera ici le fil conducteur de notre propos a eu lieu au centre d'écoute et de soins destiné aux demandeurs d'asile ouvert par MSF en 2007, et fermé en 2013. Il s'agissait, de fait, d'une initiative humanitaire éphémère, ce qui est en soi évocateur des impasses, limites et contradictions dans lesquelles les logiques institutionnelles publiques échouent à traiter cette question, d'autant qu'elles ne renoncent pas à se réclamer d'une forme de rationalité, voire de vérité.

On y proposait des psychothérapies à des individus démunis de l'essentiel, imprégnés par l'odeur des feux de fortune, sans hébergement ni statut administratif, à des adolescents placés en hôtel, les yeux cernés par les insomnies et l'errance. Des individus dans un temps et un espace suspendus aux aléas bureaucratiques. On y érigeait le tissage d'une parole singulière en besoin primaire, fondamental, vital. On se libérait des schémas pyramidaux censés dicter l'ordre et la hiérarchie des besoins humains pour réhabiliter l'être de parole. Certes, rarement sans travail de déconstruction, pour des patients souhaitant régler de manière médicale, clivée, les manifestations somatiques de leurs traumatismes, de leur isolement, de la condamnation à l'errance liée à leur incertitude administrative. Pour finir par rencontrer le soulagement d'être encore attendu sur le terrain d'un récit singulier, lié à des affects où l'on s'engage, nous, en tant que cliniciens, à aller au bout de l'éprouvé contre-transférentiel, à s'en trouver remués aussi physiquement, corporellement.

Les jeunes dont il est ici question sont des mineurs isolés étrangers, éventuellement demandeurs d'asile, qui sont confiés par un juge à l'ASE qui décide à son tour soit de les confier à une famille d'accueil, ou à un foyer, soit de les mettre à l'hôtel. Leur parcours pour arriver jusqu'à cette consultation n'est pas linéaire. Elle est une résurgence des

dispositif de protection de l'enfance ; il signifie aussi que l'origine géographique importe peu lorsqu'il s'agit de prendre en charge un enfant privé de ses parents et que des drames ont poussé sur les voies de l'errance ».

impasses et des effets de répétition qui ont inscrit l'exil dans une solution ultime et radicale.

L'on se gardera d'analyser ici le fonctionnement de l'ASE ou la politique de la France à l'adresse des mineurs isolés étrangers. Nous tenterons de souligner en quoi un cadre administratif, législatif, censé structurer la prise en charge d'une population, peut induire des relations construites sur un malentendu fondamental entre ses acteurs, dans les identifications et les projections réciproques à l'œuvre, souvent en miroir, conduire à des impasses thérapeutiques, susciter des effets de répétition dans lesquels les intervenants sont pris malgré eux.

Pour ceux de ces jeunes qui sont dans le cadre d'une demande d'asile, l'enjeu d'être entendu par l'OFPRA n'est pas ressenti comme l'opportunité d'être reconnu dans son vécu et son besoin de protection. Le premier dispositif qu'ils rencontrent en se déclarant sur le territoire est une évaluation sociale de cinq jours financée par l'État. Période durant laquelle un intervenant social a pour but d'évaluer non pas la condition et les besoins de la personne mais d'évaluer la réalité de sa minorité, de son isolement, de son origine, de son vécu. Les travailleurs sociaux se voient pour cela enseigner des techniques pour poser des questions croisées qui permettent de déceler les incohérences de discours.

Ils seront souvent amenés à faire un examen d'âge osseux, malgré toutes les controverses autour de cette mesure. L'approche actuelle de l'ASE est grossièrement de les placer en famille d'accueil s'ils sont jeunes (12-14 ans), de les placer en foyer s'ils le sont moins (15-16 ans), et de les mettre à l'abri à l'hôtel s'ils sont de « vieux » mineurs (17 ans). Pour autant, ils sont tous susceptibles de passer des mois à l'hôtel et sans scolarité. Et ils seront toujours soumis à des questionnements sur la vérité de leur condition. Dans cette prise en charge, parfois *a minima*, l'inconditionnalité ne s'oppose en rien à la tendance toujours plus forte à contractualiser l'accompagnement, soumettant les jeunes à des objectifs à atteindre. Cette tendance entraîne souvent une dénégation des aspects psychopathologiques, et entrave les processus adolescents.

Ce sont ces processus adolescents qui sont par là-même déniés. Ces jeunes sont soumis à l'injonction de se comporter comme des adultes alors qu'ils sont « mineurs », comme des personnes autonomes alors qu'ils sont « isolés », comme des personnes intégrées alors qu'ils sont « étrangers ». En effet, ils doivent se conduire dans une conformité totale avec la loi et le règlement. Tout manquement sera signalé à la référente ASE, mentionné à leur dossier adressé à la préfecture en vue de leur régularisation et de l'obtention d'un contrat jeune majeur.

Donc s'ils ramènent une fille au foyer, s'ils se bagarrent, s'ils sont en conflit avec un éducateur, s'ils se font arrêter avec un joint, s'ils boivent une bière, s'ils ne rentrent pas à l'heure..., ils mettent leur avenir en danger là où les adolescents français font des expériences.

Mais lorsqu'ils ont des comportements régressifs et des demandes affectives, on les renvoie à leurs obligations et on l'interprète souvent comme de la manipulation. Lorsqu'ils ont des relations qui échappent aux intervenants, on les soupçonne de mentir sur leur isolement, d'être malhonnêtes en se débrouillant par eux-mêmes, n'ayant par là même pas besoin des éducateurs, et certainement pas l'envie de s'intégrer. Lorsqu'un jeune fait valoir un savoir-faire acquis au pays, on lui dit qu'il ne sait pas assez bien écrire, ou qu'ici la mécanique auto comporte trop d'électronique. Les bulletins sont aussi joints au dossier, donc s'ils ne sont pas en état d'aller à l'école, trop déprimés, dans un évitement de l'échec scolaire, leurs absences sont mentionnées dans leur dossier. Par ailleurs, ils doivent faire preuve de leurs capacités d'apprentissage de la langue alors que l'accès à la scolarité passe par de longs délais.

Le psychologue qui intervient dans ce contexte ne peut pas partir d'un travail d'anamnèse classique, il doit renoncer à son envie de comprendre le pourquoi du comment des traumatismes passés et du récit de l'exil. Il s'agit de restaurer une parole non fonctionnelle, de l'articuler à un vécu intérieur et actuel, d'entendre les plaintes somatiques, les angoisses de perte de cheveux, les colères, afin qu'une parole subjective puisse advenir sans exigence ni conséquence.

Il s'agit pour nous de souligner le paradoxe entre les motifs éthiques justifiant, obligeant à une prise en charge, et les motivations politiques et économiques d'administration d'une population soumise à des contraintes susceptibles de constituer de réelles maltraitances, de falsifier leur rapport à la parole, à travers, notamment, la menace permanente d'un arrêt de prise en charge, d'exclusion et de non-reconnaissance de leur vécu, pathogènes par leurs effets de reviviscence.

Je vous présente ainsi le suivi psychothérapeutique qui eut lieu au centre d'écoute et de soins entre 2010 et 2011 d'un jeune Afghan de 16 ans. Faysal est grand, imposant, il fait un peu peur. Il a le crâne rasé et de nombreuses cicatrices sur les bras et les mains. Son visage est marqué, fatigué. Il gardera toujours un air de gravité durant notre année et demie de suivi.

Il a fui un conflit familial pour mettre fin à une escalade de représailles. Il évoque en particulier la vision du corps de son père assassiné, qui le hante et ne lui permet pas d'échapper à une spirale de violence. Il se sent très nerveux depuis la mort de son père. Quand il est arrivé en

France, il y a un an et demi, il a passé un an à l'hôtel près de la gare de Lyon, sans scolarité ni cours de français. Il a ensuite été envoyé en province, dans un foyer à Bergerac, dont il a été récemment renvoyé. Il évoque ce foyer de Bergerac comme un deuxième paradis perdu après l'Afghanistan, même s'il y a vécu des faits très violents, comme en Afghanistan.

Au sein de ce foyer, il avait une relation privilégiée avec le directeur de l'établissement. Il appréciait beaucoup leurs échanges et les conseils qu'il lui donnait sur un registre informel et paternel. Il pouvait le protéger en lui disant que l'alcool était mauvais pour lui, que ça attisait les conflits et les passages à l'acte. Mais un jour où Faysal dénigra la nourriture du foyer, le directeur lui fit une remarque : « Tu me dis que je suis comme ton père uniquement pour avoir de l'argent, c'est pour ça que tu es venu en France. » Cette remarque a eu pour lui un effet d'effondrement, il s'est senti abandonné, exclu de toute possibilité de renouer avec une figure identificatoire cohérente et sécurisante. Il fut alors pris dans un violent conflit avec un autre jeune, au cours duquel il retourna l'arme de son agresseur contre lui-même, ce qui conduisit à son exclusion effective du foyer.

Faysal fut alors renvoyé à l'hôtel à Paris, où il dépérit au moment où je le reçois pour la première fois en consultation. Ce renvoi a été vécu comme un second exil. Actuellement à l'hôtel, il perd tout repère temporel. Désormais, son suivi se réduit à un rendez-vous hebdomadaire à l'ASE pour venir chercher son argent de poche. Après ce foyer où il retrouvait une forme de support identificatoire, d'enveloppe dans une relation avec une figure paternelle qui se conflictualise autour de l'argent, de la jouissance et de l'agressivité, Faysal est directement renvoyé à une logique de guichet où il vient chercher son argent de poche toutes les semaines, en dehors de toute relation.

Il a des médicaments, la première nuit il en prend trois et ça ne fait rien. Il déambule dehors et rentre à 6 heures du matin, puis dort jusqu'à midi. L'hôtelier, prenant tant bien que mal le relais du directeur, le questionne sur cette errance. Faysal lui explique qu'il souffre de maux de tête. Il fume beaucoup de tabac, et voudrait une assistance pour arrêter le tabac. À Paris il ne se sent pas bien, il n'a pas d'amis, il y a trop d'Afghans. Il se sent triste et rêve de Bergerac tellement ça lui manque. Il dit que quand il sera mort, son cœur ira là-bas. Il écoute la musique qu'il écoutait là-bas. Pourtant il a connu à Bergerac des problèmes de violence, de deal, de relations avec le banditisme.

On fait alors lien entre le cadre de ce foyer où il essaye de s'accrocher à des paroles pour qu'elles fassent trace, autrement que par les

coupures qu'il s'inflige, mais que ce conflit et ce malentendu sur cette relation avec le directeur l'ont précipité vers un environnement sans parole (hormis celle de l'hôtelier), sans repère.

Bien que Faysal soit un homme de grands principes, avec une volonté de contrôler sa violence, il m'explique qu'ici à Paris, il n'y arrive pas. Quand quelque chose l'énerve, il boit de l'alcool et tout peut arriver. Ses promesses sont toujours rattrapées par une logique de répétition qui échoue à faire trace, à ouvrir sur du symbolique et une parole paternelle structurante. Ici il ne comprend pas ce qui est bien ou pas, à Bordeaux il avait des repères, quand il est arrivé ici il a ressenti un vide et une peur.

Il s'ennuie tellement qu'il a l'impression que son corps va exploser. Il vient à plusieurs reprises avec un foulard sur la tête pour que, me dit-il, sa tête n'explode pas. Il évoque aussi la violence dont il est témoin à Paris, les conflits entre communautés dans la rue. Pour venir à la consultation il fait un détour pour ne pas passer par gare de l'Est où il y a trop d'Afghans. Il constate que cette mesure prétendument de « protection » suite à ses problèmes à Bergerac l'expose à plus de violence. Il finit par être arrêté, accusé de blessures et de vol. Il est convoqué chez le juge et bénéficiera d'une mesure judiciaire, avec un éducateur de la Protection judiciaire de la jeunesse. Il me racontera par la suite un incident où il voit dans la rue une femme se faire arracher son sac. Il n'intervient pas pour ne pas avoir de problèmes, ce qui le rend très triste.

S'il avait eu encore son père, il n'aurait pas quitté l'Afghanistan. Faysal est l'aîné d'une fratrie de trois enfants, il a déposé les photos de son père et de sa sœur à l'ASE, je peux demander les preuves de la véracité de son récit. Son père a été tué par un chef de guerre de district qui en voulait à ses terres, arborées et fleuries. Un oncle a réagi étrangement en disant « vous pouvez aussi tuer son fils ». Son père et son oncle étaient aussi en conflit pour de la terre. Lui était ami avec son cousin, ce qui était très mal vu par les pères. Un jour son père a été enlevé au domicile, puis son corps retrouvé une semaine après, gelé dans un puits, corps auquel il est exposé pendant quinze minutes. Après sa mort son oncle a proposé d'épouser sa mère, ce qui a précipité son départ. Sa famille est désormais en fuite au Pakistan.

La fois suivante il me raconte avoir eu mal aux dents, il est allé aux urgences pour des antidouleurs, des filles l'interpellent, ils passent la soirée ensemble, ils boivent du champagne et il rentre à 2 heures du matin avec la musique forte. Le lendemain c'est bien sûr la relation avec l'hôtelier qui prend un mauvais tour : il se fait exclure de l'hôtel,

ses vêtements sont sortis de sa chambre en son absence. L'assistante sociale de l'ASE dit ne rien pouvoir faire pour lui, mais il est retourné à l'hôtel. Comme il sait que l'hôtelier est dans l'illégalité en mettant plusieurs mineurs par chambre, il le lui fait savoir et obtient ainsi sa réintégration.

Par la suite un éducateur me demande de soutenir un dossier pour que Faysal soit envoyé en province, mais le problème est que son dossier est très lourd depuis son renvoi de Bergerac. L'été approche, il reste encore trois mois à l'hôtel, sans cours de français, c'est l'ennui mortel. Lorsque je le revois, il est rongé par l'attente, il s'est brûlé les mains avec une cigarette. Après deux mois d'interruption du suivi, Faysal parvient à faire le lien entre les brûlures qu'il s'est infligées et le fait de ne pas avoir eu de nouvelles du foyer en Dordogne. Pour ma part je m'abstiens de faire le lien avec nos deux mois d'interruption de suivi. Lors du rendez-vous suivant, il me dira avoir enfin bien dormi, comme s'il venait de naître.

Il a aussi rendez-vous chez le juge pour faire le point sur sa prise en charge. Il ne comprend pas ce qui se joue autour de son âge, il a donné un acte de naissance mais on lui a fait un examen d'âge osseux. Il s'inquiète beaucoup des conséquences de ce flou sur son avenir. Il a des cours de français de 16 à 19 heures mais ce n'est pas suffisant, il se dit prêt à vivre dehors pourvu qu'il soit inscrit à l'école. Il a très peur de son rendez-vous chez le juge car celui-ci pourrait lui reprocher de n'avoir rien fait pendant deux ans. Or, s'il dit la vérité, qu'on ne l'a pas envoyé à l'école, il n'aura pas le courage de regarder sa référente ASE dans les yeux, car cela l'accuserait indirectement de l'absence de scolarité.

Il me dit par la suite que son rendez-vous chez le juge s'est bien passé, on lui parle d'une prise en charge jusqu'à ses 21 ans, mais il y a eu un problème avec son année de naissance, il ne comprend pas pourquoi les choses durent comme ça, en Afghanistan les problèmes se règlent directement. Finalement il craignait qu'on lui fasse des reproches, mais il n'a tout simplement pas eu de réponses à ses questions. Du coup il ne pense plus à ses douleurs ou à la mort de son père, il ne pense plus qu'à ces problèmes. Il me dit d'ailleurs que depuis qu'il vient me voir, il ne m'a parlé de sa vie en Afghanistan que deux ou trois fois, car ce qu'il vit ici prend toute la place.

Nous apprendrons bientôt que le jugement, malgré son acte de naissance, maintient le verdict de l'âge osseux. Il sera considéré comme majeur dans un mois et doit négocier rapidement un contrat jeune majeur, mais le problème est que Faysal n'a durant ces années pu construire aucun projet professionnel. Il n'a fait qu'un bref stage

en « carrelage », et risque de sortir du dispositif dans les trois mois qui viennent. Il est sous liberté surveillée jusqu'à sa majorité.

Par ailleurs, il est finalement inscrit à l'école, mais a beaucoup de mal à y aller et les oublis perdurent. L'école n'est plus adaptée à l'urgence, et plus personne, me dit-il, ne l'oblige à y aller. On va lui proposer autre chose dans un mois mais il ne sait pas quoi. Il voudrait une formation en alternance français, carreleur, et faire de la boxe. On lui dit qu'il aura une formation d'ici un mois, il ne sait de quoi il s'agit, mais il n'a plus le courage de demander. Alors que se bricole en urgence un projet d'orientation en foyer jeunes travailleurs, l'éducatrice PJJ met l'accent sur l'importance du soin et du suivi éducatif. J'y contribue en envoyant également des notes soutenant l'importance de la psychothérapie.

Il vient un jour sans rendez-vous. Il a fait un tour en scooter après avoir bu, klaxonné une voiture de police et passé douze heures au commissariat. Il m'explique en effet que sa référente ASE lui a parlé d'un foyer en Île-de-France, il est absolument furieux. Lors de son rendez-vous avec elle, il n'a pas pu lui parler de son envie de tout plaquer, elle ne peut pas comprendre pourquoi il refusera un foyer à Paris. Il veut aller récupérer les photos de son père qu'il a laissées à l'ASE, puis dit qu'il va plutôt les laisser, il veut partir en Suède ou en Norvège et dit que là-bas il ne parlera pas du passé. Il ne parlera que de son vécu en France pour demander l'asile. Il ne voit pas d'autre choix que de partir, comme d'Afghanistan.

« J'oublie la mort de mon père, et je me concentre sur les problèmes d'ici. » La semaine suivante il revient sur ses propos : il ne peut pas quitter la France. La semaine précédente il subissait trop de pression mais ça fait maintenant deux ans qu'il vit en France et ne se voit pas partir. Il réalise qu'il ne pourrait pas changer de pays, car il ne veut pas tourner en rond tous les deux, trois ans et mourir dans un coin.

Dans ce renoncement au départ, il y a cette confrontation à une limite dans le réel et le retournement d'une destructivité contre lui-même, qu'il met en lien avec la mort de son père. En effet, dans le contexte local il était soumis à l'obligation de venger son père. Le fait de s'être soustrait à cet engagement d'honorer la mort de son père a déterminé pour Faysal l'inversion et l'incorporation de cette destructivité, comme une condamnation à se sacrifier, à se scarifier, pour protéger les autres. Ce vécu d'une vengeance impossible, d'évitement du conflit, semble lui interdire irrémédiablement la possibilité d'une conflictualisation névrotique. Car il n'y a aucune reconnaissance, aucune parole au sujet de ce que Faysal tente à chaque fois de sauver,

d'épargner en retournant ainsi contre lui cette destructivité, ni en Afghanistan ni en France.

Il me dit que le meurtrier de son père est tellement puissant que même en soixante-dix générations on ne pourrait pas le venger. Il a dû partir car sinon il aurait été obligé de venger son père, s'exposant ensuite à de nouvelles représailles. Quel que soit son choix l'issue semble pourtant fatale, puisque « même le renoncement à la vengeance est impossible, puisque l'enfant qui grandit pensera un jour à venger son père ». On revient sur son exil pour tenter de l'aborder autrement que comme une soumission mortifère mettant fin au lignage, comme une condamnation à une fuite éternelle réitérant sans cesse la confrontation à des figures paternelles détériorées qui le bannissent. Je tente tant bien que mal de ranimer ce que cet exil revêt de pulsion de vie, de possibilité d'un nouveau point d'origine qui ait valeur d'acte de résistance et d'insoumission.

Et il est bien vrai que la suite de son épopée s'est jouée autour d'une relation amoureuse. À ce moment-là Faysal est à bout, il veut déchirer ses papiers. Il veut faire du trafic de drogue, taper des policiers, il veut changer de pays. Il doit s'organiser avec un ami pour qu'il lui garde ses affaires sorties de l'hôtel. Il souhaite aussi plus que tout aller passer des vacances à Bergerac. Je me mets en lien avec son éducatrice référente à la PJJ, qui est réticente à mon égard. Elle n'a pas le numéro de téléphone de Faysal, mais accepte de le recevoir. Ils trouvent un accord sur les vacances pour qu'il puisse retourner une semaine à Bergerac. Les choses semblent alors en bonne voie, que ça soit pour les papiers, les vacances, le contrat jeune majeur. C'est lors de ces vacances, qu'il qualifiera d'excellentes, que Faysal tombe amoureux. À son retour il signe un contrat jeune majeur, mais il le déchire, il est gêné de me révéler ça. Il veut être sûr de pouvoir retourner voir son amoureuse en février, parce qu'à travers cette relation il me dit apprendre beaucoup de choses sur les relations humaines. S'il ne retourne pas là-bas, me dit-il, c'est son cœur qui sera déchiré.

Parallèlement on lui demande de faire ses papiers tout seul, il doit aller à la préfecture, déposer son dossier de demande d'asile à l'OFPPA, mais ne sait pas quels sont les papiers nécessaires. Donc il n'a pas déposé son dossier en préfecture, manque d'information et d'accompagnement. Il semble résigné, il est parti d'Afghanistan depuis cinq ans mais a le sentiment de n'avoir rien fait. Sa colère se ravive lorsque le foyer en Dordogne lui est refusé, au motif que là-bas les gens ont peur de lui. Il ne comprend pas qu'on ait pu le lui proposer pour lui refuser une fois qu'il a accepté. Pourtant, j'apprends que ses vacances

à Bergerac ne furent pas aussi idylliques que cela. Selon les éducateurs, il a été menaçant avec les autres, ce qui a justifié le refus de son orientation dans la région.

Cette manière, troublante pour lui, de faire peur aux autres, le renvoie encore une fois à son père. Celui-ci était, me dit-il, du côté des talibans. Il passait de temps en temps dans un gros 4x4, mais était le plus souvent absent, en fuite. Faysal voyait son père rendre justice en mettant, par exemple, de l'huile brûlée pour noircir le visage d'un voleur de vache en lui imposant de crier « celui qui volera une vache aura mon destin ». Selon ses propres termes, le père de Faysal était d'une grande cruauté. Dans son enfance, son père lui conseillait de respecter les aînés, quand il y avait un problème Faysal allait le voir et si celui-ci considérait qu'il était fautif il le punissait sévèrement, jusqu'à lui casser le bras. Il voudrait appeler sa famille, mais l'oncle surveille les communications pour empêcher Faysal de leur envoyer de l'argent. Il me raconte que lorsqu'il est parti d'Afghanistan, il a voulu embrasser la main de son oncle, mais celui-ci l'a frappé.

La figure paternelle fera également retour au sujet de sa relation amoureuse. Il m'explique qu'il fait parfois attendre sa copine aux rendez-vous pour la taquiner. Il s'amuse aussi parfois à lui dire qu'il ne viendra peut-être pas, pourtant cette fois il est contrarié car il l'a fait pleurer. Il me questionne alors sur le 14 février, la Saint-Valentin, car il voudrait pouvoir cueillir et lui offrir des fleurs. Une fois, alors qu'ils se promenaient dans leur précieux jardin arboré et fleuri, son père lui a demandé de cueillir une fleur, Faysal a obéi, alors son père lui a mis la main sur une pierre et a tapé dessus avec une autre. En Afghanistan les fleurs sont très importantes, ses parents avaient un jardin luxuriant et son père en était obsédé.

La semaine suivante il a appris qu'un de ses amis, avec qui il fumait, était mort à Calais, il ne sait pas comment, il est très nerveux, tremble. Il ne sait rien sur sa mort, suppose une bagarre. Au foyer ils buvaient beaucoup, et beaucoup de conflits venaient du fait que les autres Afghans lui traduisaient délibérément mal des mots et il s'énervait, ce qui générait des bagarres. Il me dit que tous ses problèmes viennent de là, je fais le lien avec l'histoire des fleurs de son père. Comme si ce malentendu originel ne cessait de se rejouer. Il veut en finir avec le foyer, partir rejoindre sa copine et donner ses empreintes là-bas. Il fume beaucoup de haschisch, boit pas mal d'alcool. Il évoque les morts qu'il a vus après son père, ça ne le touche plus, même son frère qui s'est fait poignarder au Pakistan. Pourtant il est très nerveux et tremblant sur sa chaise.

Maintenant c'est sa copine qui le fait pleurer en lui disant qu'elle va le quitter, puis dit qu'elle rigole. Il dit qu'elle est tellement intelligente qu'elle peut emmener avec elle cinquante personnes assoiffées et les ramener sans soif. La semaine précédente il a pris le train pour la rejoindre et lui offrir ses fleurs pour la Saint-Valentin, il a eu une amende. Il me dit savoir ce qui est bon pour lui, que dans cette ville il trouverait la voie, un travail, et saurait devenir modeste.

Il ne va pas à l'école pour profiter du beau temps, le problème de n'apprendre qu'à travers les textos avec sa copine, c'est qu'il n'apprend que des choses romantiques, et qu'il y a des malentendus car il répond toujours « moi aussi », comme avec l'ASE, l'hôtelier, le directeur, le père. Il s'est engagé à tout faire pour cette fille, il lui a fait une promesse qu'il doit tenir, et si on l'empêche de la tenir, il abandonnera tout. Comme lorsqu'il a renoncé à la vengeance en Afghanistan.

On lui demande s'il veut continuer l'école, il voudrait dire oui mais il sent une réticence dans le regard de sa référente, alors il dit non. Ensuite, l'assistante sociale veut tout savoir de sa vie en Afghanistan, pour son récit et son dépôt de demande d'asile, il a l'impression de ne plus avoir le temps. Je travaille avec lui cette idée de double exil, d'être poursuivi par une forme de violence, de nostalgie, de retour impossible. On lui demande pourquoi il dépose sa demande d'asile si tard, il ne sait pas. Il dit tout oublier dans la journée, il réfléchit « comme une poule ». Il souffre beaucoup de sa relation détériorée avec sa copine, il dit que tomber amoureux en France, c'est comme « manger de la merde, c'est une grande erreur ». Il pense que sans cette assistante sociale il ne serait pas séparé de sa copine. Il se sent comme anesthésié, l'autre jour une fille lui a dit « je suis folle de toi », il a répondu « moi, je suis déjà fou », il lui a montré ses cicatrices, elle lui a répondu que « oui, tu es vraiment fou ».

Sa souffrance dans les relations amoureuses est comme condamnée à rejouer la souffrance de l'événement traumatique de la mort du père. Après la mort du père, il y a cet exil qui l'expose à une dérégulation pulsionnelle et au clivage. L'accompagnement social l'expose à des figures paternelles détériorées qui ne supportent pas les identifications projectives de Faysal, qui poussent l'autre à se protéger de ses attaques, l'exposant à revivre la destitution de sa place dans le lignage, de sa capacité à protéger les autres, et au retournement contre lui de l'agressivité.

Nous arrivons à un point où il ne va plus au cours de français langues étrangères. Il ne peut pas aller en apprentissage car il n'est pas encore régularisé et qu'il n'a pas un niveau suffisant en français. Le

dispositif PJJ ne peut pas davantage, l'assistante sociale ne sait plus quoi faire, l'ASE arrête sa prise en charge prochainement.

C'est aussi à ce moment-là que se dessine la fin de notre travail, non pas qu'il soit arrivé à un niveau satisfaisant ou que Faysal manque ses rendez-vous, mais mon contrat d'intervenant humanitaire dans une mission circonscrite dans le temps touche à sa fin. Si j'ai eu le sentiment pendant un an et demi de pouvoir proposer à Faysal un espace tiers, essentiel, je me trouve alors moi aussi contractuellement déchargé, le laissant seul dans un paysage désertique et dépeuplé. Faysal perdit au même moment ses perspectives scolaires, professionnelles, devint un jeune sans domicile, sans suivi psychologique. Je n'ai plus eu de ses nouvelles, conservant simplement mes notes cliniques comme des traces me préservant d'être happé dans ses sables mouvants. Je saisis l'occasion d'un colloque sur la question du soin et de la maltraitance pour présenter sa situation. Les hasards de la vie me remettent en lien avec celle qui a assuré la coordination de ce numéro, qui a également connu ce jeune dans le cadre de son travail clinique, m'offrant l'opportunité d'asseoir encore davantage mon salut en écrivant cet article. Mais aussi, c'est ainsi que j'appris que le jeune Faysal, devenu sans abri, se réfugia un soir dans un parking pour trouver un peu de chaleur sous un autocar qui au matin se mit en route, mettant fin à la vie de celui-ci. Il m'avait bien prévenu que le renoncement à la vengeance n'exemptait pas de l'issue fatale. Maigre consolation d'apprendre qu'il ne fut pas celui qui déclencha l'absurde dernier rouage de ce destin si puissant, car j'étais si bien placé pour savoir qu'il ne voulait pas mourir dans un coin.

Bibliographie

- GOUDET-LAFONT, B. ; LE DU, C. ; MARICHEZ, H. et coll. 2016. « L'accompagnement éducatif des mineurs isolés étrangers : discours et représentations des éducateurs », *L'Autre*, 1, 17.
- HELFTER, C. 2010. « La prise en charge des mineurs isolés étrangers par l'Aide sociale à l'enfance. Une protection nécessaire et perfectible », *Informations sociales*, 4, 160, p. 124-132.
- LABADIE, F. (sous la direction de) 2015. *Parcours de jeunes et territoires. Rapport de l'Observatoire de la jeunesse 2014*, La documentation française, 240 p., ISBN : 978-2-11-009812-2.
- PAQUET, M. 2010. « Les mineurs étrangers isolés au cœur des impasses des politiques publiques », *Actualités sociales hebdomadaires*, 2647, 19 février.

PETILLÉON, P. 2013. « Quand les mineurs étrangers isolés viennent questionner l'identité professionnelle des éducateurs spécialisés », *VST – Vie sociale et traitements*, 4, 120, p. 34-39.

« Je implore toi s'il vous plaît dormir couloir¹ »

Rozenn Le Berre

Récit

« *Je implore toi, s'il vous plaît, dormir couloir.* » Mirjet est fatigué. Il me demande de lui trouver un hébergement. Toutes mes chambres sont prises. Impossible de lui trouver un hébergement tant qu'il n'est pas reconnu mineur. Ces mots, il ne me les dit pas. Il écrit en albanais sur l'ordinateur. C'est Google Traduction qui me les dit. C'est plutôt marrant, d'habitude, les traductions déformées par le logiciel. Là, ce n'est pas marrant du tout. La tristesse, la fatigue et la colère s'unissent pour former des larmes au fond de ses yeux bleus. Quand il claque la porte du bureau en sortant, résigné, j'ai l'impression d'être aussi exténuée que lui. Et comme souvent, je me demande ce qui m'a pris d'accepter ce travail.

Je suis éducatrice auprès des mineurs isolés étrangers, les MIE. Les MIE sont, comme l'indique la petite case administrative dans laquelle ils doivent se contorsionner pour gagner leur place dans l'eldorado européen, des personnes de moins de 18 ans ; de nationalité étrangère ; ne disposant pas de famille en France pouvant les prendre en charge. Ces jeunes sont inexpulsables et ont le droit d'être placés en foyer. On est un enfant à protéger avant d'être un étranger à expulser, jusqu'à nouvel ordre. Sauf qu'il ne suffit pas de se déclarer mineur, isolé et étranger pour s'assurer une place au chaud et la garantie de ne pas être renvoyé dans son pays en charter. Le département, collectivité disposant de cette compétence *via* l'Aide sociale à l'enfance, doit d'abord évaluer la situation de chacun ces jeunes. Il s'agit de vérifier

Rozenn Le Berre, éducatrice.

1. Voir p. 174.

s'ils ont vraiment moins de 18 ans et s'ils sont vraiment tout seuls en France. Derrière la formule « évaluation de la situation », il y a notamment un entretien avec mes collègues et moi. On recueille les documents d'identité et les déclarations du jeune en question – sa vie dans son pays, les raisons de son départ, son parcours migratoire, ses projets, etc. On envoie ensuite un rapport au département qui est chargé de reconnaître cette personne comme mineur isolé étranger, ou non. En attendant la décision, les jeunes doivent être « mis à l'abri ».

En théorie. Car nous n'avons pas assez de places d'hébergement pour tout le monde. Mirjet en est un parmi des dizaines d'autres ce jour-là. Puis, au bout de la procédure, la décision du département tombe. Positive ou négative. On est mineur et protégé, ou majeur et sans papiers. Le foyer ou la rue. On vous rattrape sur la rive ou on vous jette dans la houle. Je n'ai pas vraiment le temps de chercher à savoir si Mirjet a trouvé un refuge pour alléger sa fatigue.

Mathilde avait 12 ans

Il est 14 heures, nous avons rendez-vous avec une jeune fille. Mathilde, 17 ans, le sourire timide et le regard un peu fuyant. Des jolis cheveux au garde-à-vous sur le sommet de son crâne, une petite douleur au fond des yeux. Une fossette creusée dans sa joue, l'air de rien, comme la marque finale de l'artiste qui a créé ce visage de poupée. Fragile, Mathilde. Pourtant, personne n'a pris soin d'elle. Son cousin l'a brisée, le jour où il a perforé son corps d'enfant. Mathilde avait 12 ans. Ce n'est pas un âge pour sentir une vie gonfler dans son ventre. Son corps trop petit s'est déchiré. Quelque part à Brazzaville, une enfant a donné naissance à un enfant. Le bébé a grandi, sans savoir que sa mère n'avait que douze ans de plus que lui. Le bébé a grandi, et il a pris petit à petit les traits de son père. Les voisins ont commencé à parler. Les langues accusatrices se sont déliées. Et si le cousin de Mathilde était aussi le père de l'enfant ? Cet homme a menacé le bébé. Il devra disparaître, sinon il le tuera. Mathilde a placé son bébé dans un bus, donné l'adresse d'une tante à un des passagers, en espérant qu'il y emmènera le petit. Puis le cousin a éloigné sa cousine de sa vie : il a payé un passeur pour envoyer l'adolescente en Europe.

Voilà comment Mathilde se retrouve devant moi à me raconter cette histoire, son histoire, avec ses cheveux au garde-à-vous, sa fossette creusée et son sourire timide. Je pose une question obligatoire et prie pour que la réponse soit oui. Est-ce que le passeur a été gentil avec toi ? Non. « Lui aussi, il me force à coucher avec lui. » Le corps de

Mathilde n'est plus à elle. Objet d'échange, il est baladé par des ordures qui la détruisent à chaque fois un peu plus. Le pire, c'est qu'elle en a honte. Elle se sent responsable de tout. Je ne sais pas si tu vas me croire, mais je veux que tu saches que les coupables, ce sont eux, ce n'est pas toi. « J'ai honte de moi. Je me demande pourquoi ma mère m'a pas prise avec elle. » Sa mère est décédée. Dix-sept ans, ce n'est pas un âge pour avoir envie de mourir. J'ai du mal à mener l'entretien jusqu'au bout. J'essaie de trouver des mots qui n'aient pas la forme de couteaux.

Je ne voudrais pas la blesser encore plus. On approche de la fin. Les paroles de Mathilde ont tissé un gros nœud au fond de mon ventre. Enfin, je peux poser une question banale, innocente. Et qu'est-ce que tu veux faire quand tu seras plus grande ? Mais la réponse nous rapatrie immédiatement dans la réalité. « J'aimerais bien être mannequin mais j'ai trop de cicatrices. » On s'en fiche, Mathilde. Tu seras un très joli mannequin. Je prends une grande bouffée d'air en sortant du bureau. Je me place sous le soleil brûlant, avec l'envie que mes pensées s'évaporent de la même manière que les flaques déposées au sol par l'orage de la veille. Que ces atrocités entrées dans ma tête à travers les mots d'une enfant s'échappent vite, loin, longtemps.

Pour tenter de repêcher un peu d'espoir, je me force à me convaincre que tout va aller mieux pour Mathilde désormais. Elle a un bon dossier : des papiers d'identité corrects, une histoire qui tient la route, un visage d'adolescente. Le département a de grandes chances de croire à sa minorité et à son isolement, et donc de lui donner une réponse positive à la réception du rapport que nous lui transmettrons. C'est sûr, tout va aller mieux, désormais. Elle sera reconnue mineure isolée étrangère et sera placée en foyer pour soigner son corps et ses fantômes.

Elle me fait d'ailleurs penser à Fatoumata, une jeune fille passée par notre service quelques mois plus tôt. C'était quelques semaines avant ça, je visitais un foyer d'accueil pour mineurs isolés étrangers. Soit un des endroits où les jeunes habitent après être passés par chez nous. J'étais curieuse de revoir tous ces visages. De voir où ils en étaient, quelques mois après leur arrivée en Europe. J'étais dans la bonne rue, je cherchais l'adresse exacte. Une jeune fille avec une coupe afro est accourue dans ma direction à coups de sourires et de grands « Hé ! ». Jamais vu cette fille. Je me suis retournée pour chercher à voir qui elle saluait derrière moi. Personne. Elle est arrivée à ma hauteur, essoufflée : « Bah, madame, vous me reconnaissez pas ? »

Et pour cause. La dernière fois que j'avais vu Fatoumata, elle était mangée par la tristesse. Elle ne s'alimentait presque pas, avait

mal au creux d'elle-même. Des hommes avaient enfoncé leur sexe dans son corps. Fatoumata avait un vide dans les yeux, une sorte de non-expression permanente. Et là, j'avais en face de moi une ado pimpante qui rayonnait dans un haut flashy à vous exploser la rétine. Ses cheveux dansaient gaiement à dix centimètres au-dessus de sa tête. Et ce sourire ! Elle m'a prise par le bras et m'a entraînée au foyer en sautillant. Je sais que cette façade éclatante cache bien des douleurs. Je sais qu'elles sont encore là. Elles creusent des galeries dans le ventre de Fatoumata, griffent la pointe de ses seins et escaladent sous le tee-shirt flashy pour montrer le bout de leur répugnant museau. On ne se remet pas en quelques mois d'un enfer. Mais quand même.

« Qu'est-ce que t'es belle, Fatoumata. » Les jeunes filles sont peu nombreuses parmi les MIE. Elles représentent environ 10% des jeunes que nous avons reçus. Originaires pour la plupart du Congo, du Nigeria et de la Guinée-Conakry, elles font en général le trajet jusqu'en Europe en avion, accompagnées de passeurs qui savent déjouer la vigilance des douaniers. Mais le voyage en avion est réservé aux familles les plus riches, celles qui ont pu payer un passeur et un voyage confortable, sans risque, pour leur enfant. Pour les moins fortunés, il y a l'autre solution, plus économique mais terriblement plus dangereuse, le voyage par la terre et la mer. De deux mois à plusieurs années, selon le pays d'origine, le budget disponible et les aléas du parcours. Une longue odyssée s'étirant dans le sable ardent du Sahara et la houle virulente de la Méditerranée, qui laisse dans les esprits son lot de douleurs et de fantômes.

Moussa, jeune Burkinabé vu le mois dernier, en trimballe tout un sac.

Le visage de Moussa est très marqué. Une panique constante dans le regard. Ses pupilles jonglent dans tous les sens. Tout dans l'environnement de notre bureau semble susciter de la crainte. On commence à poser des questions, Moussa commence à essayer d'y répondre. Il a beaucoup de mal à décrire sa vie dans son pays. À chaque fois, le voyage jusqu'en Europe arrive en trombe dans son esprit. Il ne pense plus qu'à « ça », ne sait plus vraiment ce qu'il a fait avant « ça », comment il vivait, ce qu'il aimait, ceux qu'il aimait. Quand arrive le moment de raconter « ça », ce voyage, Moussa déballe tout de manière un peu anarchique, les souvenirs surgissent sans prévenir, ils s'amuse à jouer des claquettes dans son crâne. Tout se mélange : les rebelles sur la route au Nord-Mali ; la traversée du désert du Sahara, dans un pick-up surchargé ; les travaux d'esclaves dans le bâtiment, dans chaque ville-étape, pour trouver l'argent nécessaire à la poursuite de la route ; la traversée du fleuve entre l'Algérie et le Maroc ; la vie dans les

« ghettos », ces maisons délabrées où s'entassent les corps fatigués des voyageurs ; les « chefs de ghettos », rois de ces royaumes de misère, de fatigue et de solitude. Autoproclamés « chairman », « consul » ou « président », ces marchands de sommeil instaurent une domination totalement arbitraire qui leur permet de soutirer à leur guise le peu d'argent disponible dans les poches déjà percées des migrants.

Et surtout, Moussa se souvient des sept mois à Gourougou. Tous les migrants la connaissent, cette Gourougou. C'est une forêt, juchée sur la montagne qui surplombe l'enclave espagnole de Melilla au Maroc. Gourougou, c'est l'Afrique. Melilla, c'est l'Europe. Sept mois à vivre dans des tentes de fortune, à se faire déloger par les policiers marocains, à tenter de survivre. Et surtout, sept mois à attendre le bon moment pour « partir choquer », soit tenter d'escalader la triple barrière de six mètres de haut pour mettre un pied sur le sol européen. Car une fois le pied posé de l'autre côté de la barrière, on a le droit à une analyse de sa situation, on est placé dans un centre d'accueil et on peut, au bout, gagner le « laissez-passer », sésame permettant l'entrée dans « la grande Espagne », là-bas, de l'autre côté de la Méditerranée.

Moussa a pris la précaution, avant de partir choquer, de fixer des clous dans la semelle de ses chaussures. Les mailles de la barrière sont volontairement très fines, pour empêcher un pied de s'y accrocher. Moussa a échoué six fois, avant de réussir. Six fois l'adrénaline, six fois la peur, six fois les mains qui tremblent et les pieds qui dérapent, six fois les barbelés qui mordent, six fois les matraques, six fois le refoulement à la frontière algérienne. Six fois l'espoir qui explose au sol en tombant. Au moment où il le raconte, il touche machinalement le haut de sa main gauche, marquée d'une cicatrice. La barrière a sorti les griffes et mangé la chair. Sur le haut de son crâne aussi. Il ne dira pas si c'est l'œuvre de l'intransigeante barrière ou d'une matraque marocaine un peu trop zélée. De ces matraques qui visent principalement les bras et les jambes, afin que les membres ainsi meurtris aient moins de force pour escalader la barrière lors de la prochaine tentative.

« Je ne veux pas en parler »

Le parcours migratoire de Moussa n'est pas singulier. Il ressemble à mille autres, malgré la violence qui imprègne chacun d'entre eux. Ces jours et ces nuits sur le chemin de l'Europe sèment des traumatismes au creux de l'esprit de chaque voyageur. Je me souviens de Pierre, un Camerounais baraqué comme un déménageur suédois.

Dix mille kilomètres dans les jambes, dont une centaine dans le Sahara. C'était comment, la traversée du désert ? « Difficile, difficile... Il y a... Il y a les cadavres, là. » La buée salée s'est déposée au coin de ses cils et a brouillé sa pupille. Un instant seulement, à peine quelques secondes. D'un clignement de paupières, Pierre a relevé la tête, asséché les yeux qui avaient trahi sa fragilité secrète et s'est raclé la gorge doucement. « Je ne veux pas en parler. » Souleymane aussi a ses souvenirs coupants, ceux de Libye, quand il ramassait des dattes dans une palmeraie où les balles tombaient davantage que la pluie. Ahmadullah, lui, ne peut oublier l'asphyxie qui s'est emparée de ses poumons, quand il était dans le camion entre la Grèce et l'Italie. Et Mamadou, terrorisé par la vue de la mer depuis qu'il a passé trois jours dans un bateau à se demander à quel moment il chavirerait dans les vagues. Alpha voyait la mer pour la première fois. Il ne savait pas nager.

À l'arrivée en France, pour mériter sa place en foyer, il faut tout raconter devant nous. C'est la procédure. Il faut creuser chacune des fissures ouvertes dans ses souvenirs. En moins de deux heures, s'il vous plaît. On manque de temps, et ça se bouscule au portillon. Les entretiens ont lieu dans un tout petit bureau. Avec le jeune, un collègue, parfois un interprète. Une horloge qui fait tic-tac comme dans les maisons de nos grands-parents. Pendant une heure ou deux, ce bureau est une bulle. La personne qui est en face de nous répond à toutes nos questions. Sur sa famille, sur sa vie quotidienne, sur les difficultés qui l'ont amenée à quitter son pays – la Guinée, l'Algérie, l'Afghanistan, le Mali, le Congo, l'Albanie, le Cameroun ou un autre.

Dans cette bulle, il y a beaucoup de stress, de larmes, de rires parfois. Entretien avec Alpha. Comme pour tout le monde, on l'a prévenu au début : « Essaie de répondre précisément aux questions, s'il te plaît, ça nous aidera pour la rédaction de tes déclarations. » Le Sahara ? Cinq jours, en 4 x 4 avec les passeurs touaregs. La Libye ? Dix jours dans un ghetto, en attendant le feu vert du passeur. La Méditerranée ? Deux jours en bateau, puis quelques heures sur le bateau des garde-côtes italiens venus en sauvetage. L'Italie ? Quinze jours, dans un foyer d'accueil pour migrants. OK, c'est noté. Puis une question nous revient : « Mais, au fait, il est où ton ami qui faisait le voyage avec toi ? » « Il y a deux personnes qui se sont noyées durant la traversée. L'une des deux, c'était lui... » « Désolés. Pourquoi tu ne nous l'as pas dit avant ? Tu n'avais pas envie d'en parler ? » « Non, c'est pas ça. Vous m'avez dit de répondre à vos questions, non ? » « Oui. » « Vous ne m'avez pas posé cette question. »

Un jeu très difficile et très dangereux

D'une phrase, Alpha pointe les dangers vicieux qui guettent notre manière de travailler : la routine et la précipitation. Deux entretiens d'une heure et demie en moyenne, pour nous. Une à deux journées pour rendre au département le rapport. Parfois, sur une phrase d'un ton sec, sur un souffle d'agacement, sur des yeux qui montent au ciel face à un jeune qui peine à raconter son histoire de manière cohérente, je prends peur. Qu'est-on en train de faire ? Oui, c'est fatigant d'entendre toujours les mêmes histoires, surtout quand elles ont été vendues avec le passeur dans un cynique package « voyage + histoire » : en t'emmenant en Europe, il te raconte un récit de vie que tu dois apprendre par cœur. Cette vie devient la tienne.

Mais en face de nous, il y a un jeune pour qui c'est le moment décisif. Celui où il faut convaincre les interlocuteurs, nous, qu'il est bien un mineur isolé étranger. La réalité des parcours de vie est souvent modifiée : il faut qu'elle s'adapte aux cases de l'administration, alors on la déforme pour la faire rentrer. On supprime des années de vie, car quand on a 25 ans et qu'on dit en avoir 16, il faut avoir préparé le coup. On dit que maman est morte alors qu'elle vit à dix kilomètres, car si maman est là, alors on n'est plus « isolé ». On dit qu'on s'appelle Boubakar alors qu'on s'appelle Ousmane, car le passeur vous refille l'acte de naissance qu'il a sous la main, il s'en fiche que ce ne soit pas votre nom. C'est un jeu très difficile et très dangereux. Il ne faut pas se tromper. Ne pas s'embrouiller. Alors souvent, la panique envahit le bureau d'évaluation. Comme lors de l'entretien avec Adama.

Adama entre, la confiance en lui au ras des semelles. L'homme, plus âgé que moi, est angoissé. Il sait déjà qu'il y a peu de chances que « ça passe ». Il a 30-35 ans peut-être, mais sûrement pas 15. Et il sue, tremble et bafouille. Sa parole ne tient pas en équilibre car les mensonges portés à bout de bras pèsent trop lourd. Elle est à deux doigts de basculer dans le vide. Ses mots sont des fourches qui rappent sur sa langue. Il ne sait plus ce qu'il faut dire. « Tu avais quel âge quand tu as commencé l'école ? En quelle année ? Et quand tu as déménagé à Conakry, tu étais en quelle classe ? Tu avais quel âge ? Ton père est mort en quelle année ? Tu avais quel âge ? » Mes questions s'immiscent dans son cerveau comme des boulets de canon. Elles se cognent partout. Les mots ont chaussé des crampons. Ça lui crée un mal de tête terrible. Il s'était pourtant probablement préparé à cet entretien. Tout le monde y avait sûrement été de son conseil. « Tu dis que tu as 15 ans ; tu calcules bien tous les âges ; si

tu as commencé l'école à 6 ans, du coup, ça donne 2005 ; pour chaque question qu'ils te posent, il faut calculer. » Ça paraissait simple hier et là, ça ne l'est plus du tout.

C'est la première fois qu'il se retrouve dans un bureau face à deux Blancs à raconter sa vie. Quand il faut la déformer, cette vie, pour essayer d'avoir l'air d'être âgé de 15 ans, c'est encore plus difficile. Et terriblement violent. De sa vie, on efface ses enfants, sa femme. On prend la gomme et hop, quinze ou vingt ans de vie en moins. Sauf que la gomme n'efface pas les rides, la calvitie naissante, parfois les cheveux blancs. Elle n'efface pas non plus les attitudes. On sait quand on se parle entre adultes. L'odeur de la transpiration envahit la pièce. C'est une lutte qui se joue et son corps est en train de le trahir. Tout ça me met mal à l'aise. Le système est mal fait. Pourquoi des hommes trentenaires viennent s'humilier devant moi, jouer l'adolescent qu'ils ne sont bien évidemment pas ? Pour trouver une place au chaud. Pour avoir l'estomac plein. Pour espérer avoir des papiers un jour. On serait prêts à tout, nous aussi. Alors dans ces cas, on respecte la procédure. On pose toutes les questions habituelles, comme si on avait un adolescent en face de nous. Situation absurde, grotesque. On joue un jeu, tous ensemble.

Bienvenue au grand théâtre du mensonge. Et on sait tous, au fond, qu'il risque d'y avoir un refus au bout de la procédure. À la fin de l'entretien, Adama est épuisé comme s'il avait couru un marathon.

Abdoulaye entre dans le bureau et me sort de mes pensées maussades. Abdoulaye n'a plus peur, il a eu une réponse positive du département et attend d'être accueilli dans un foyer. Il est rigolo, ce gamin. Il pose toujours des questions aux réponses impossibles – du genre « pourquoi t'es pas musulmane, toi ? » Il fait croire aux filles qu'il est américain pour les draguer. Abdoulaye ne parle pas un mot d'anglais et s'exprime avec un accent malien à couper au couteau, mais ce n'est pas grave, avec un peu de chance, elles y croiront. Il me fait écouter du rap malien sur YouTube. Échange de bons procédés, je lui fais écouter du rap français : Sexion d'Assaut. Abdoulaye regarde l'écran, fronce les sourcils, et me présente un sourire très dubitatif. Puis : « Mais ce n'est pas des Français, ça ! Regarde, ils sont tous noirs ! [...] Il y a des Français qui sont noirs ? » Je ris. Je lui explique qu'il y a des Français qui sont noirs. Et qu'un jour, lui aussi, je l'espère, il sera français. Même s'il est noir.

Comment savoir l'âge d'une personne ?

« Mais comment vous faites pour savoir l'âge du jeune ? » Dès que je parle de mon travail, cette question, innocente et fondamentale, revient. Je n'ai pas vraiment de réponse. Personne n'en a, d'ailleurs. Rien ne permet d'établir de manière fiable l'âge d'une personne. Au niveau biologique, un os situé au niveau du poignet est censé arriver à maturité à 18 ans. Une radiographie permettrait donc d'évaluer l'âge d'une personne. La marge d'erreur ? Plus ou moins dix-huit mois. La population sur laquelle est basé le référentiel ? Des enfants blancs bien nourris, en 1930. Nombreux sont les médecins qui, à raison, ont élevé la voix pour s'indigner contre cette pratique douteuse où la science qui soigne devient un outil qui expulse. En théorie, le recours à cet examen n'est possible que « si les entretiens ne permettent pas une appréciation fondée de la minorité ».

Au niveau des papiers d'état civil, la fiabilité est fragile. La plupart sont émis dans des pays où la corruption est une discipline nationale, où l'on peut acheter un acte de naissance au marché, où les enfants ne sont pas forcément enregistrés lors de leur naissance, où les registres d'état civil brûlent ou disparaissent. Au niveau de l'apparence physique, peu d'éléments crédibles sur lesquels se baser. Certes, la distinction entre un trentenaire et un préado ne pose a priori que peu de difficultés. Mais pour les autres ? Ceux à qui on donnerait 16 ans comme 25 ? Ceux qui « font plus grands » ou « plus petits » que leur âge ? Sans oublier l'œuvre de la souffrance, la fatigue ou la peur qui labourent les visages, étirent les traits et percent des rides... Qui suis-je pour affirmer que Soheib « fait jeune » alors que Mustafa « fait vieux » ?

À l'écoute du récit de vie, on est chargés d'observer si l'histoire est « cohérente ». Mais là encore, quelle fiabilité ? Le jeune éduqué saura jongler sans problème avec les dates et les âges, calculer, trouver la réponse attendue, là où l'analphabète n'y arrivera pas. Rien de fiable. Donc les textes régissant l'accueil des MIE, et notamment la circulaire Taubira, recommandent l'utilisation d'un « faisceau d'indices », merveille juridique permettant de piocher des éléments qui, seuls, ne prouvent pas grand-chose, mais combinés à d'autres, commencent à peser. Une tambouille intellectuelle : on regarde les papiers, les déclarations, l'apparence physique, l'attitude. On fournit tous ces éléments au département dans un rapport chargé de faciliter la décision. C'est donc lui, le département, institution sans visage ayant la capacité de trancher des destins dans le vif, qui est le décideur final. Ça nous protège. On essaie de se convaincre que ce n'est pas notre impression

subjective qui joue. Dans le grand marché aux papiers, les analphabètes sont les plus mal lotis. Sory présente un tampon comportant la mention « Vill de Conakry », Mamadou un document émis par la « Préfecture de Labé ». Les trafiquants ont vendu leur pire marchandise à ceux qui étaient incapables de déchiffrer les mots, et par conséquent les fautes d'orthographe contenues dans ces mots.

Parfois, c'est encore plus cynique, le document de Bengaly en est le triste témoin. Sur les actes de naissance maliens, il y a toujours sur l'en-tête du document une mention « NINA ». C'est un numéro d'identification national. Il n'est jamais rempli, en général. Bengaly nous montre son document, où, fait exceptionnel, il y a quelque chose d'écrit sur les petites cases du numéro NINA. Quelqu'un a écrit « NINA : RICHIE. » Je ne sais pas s'il faut rire ou pleurer. Lorsqu'il nous présente un document de ce style, le jeune en question a de grandes chances de recevoir de la part du département une invitation à se rendre à la police aux frontières pour faire contrôler ses documents. Si on accepte l'invitation, on prend un risque, immense : le centre de rétention.

Ibrahima a reçu cette invitation. Ibrahima est malien, paysan, analphabète, non francophone. Chaque démarche en France se grime en tribulation herculéenne pour lui. On lui explique de quoi il s'agit. Ibrahima sort de sa poche son acte de naissance plié en quarante. Il fronce les sourcils, regarde le papier dans tous les sens, cherche à comprendre ce qui ne va pas. Comment lui expliquer que ce n'est pas logique qu'il y ait un tampon de Bamako alors qu'il est né dans le Cercle de Diema ? Les lettres et les mots n'ont aucun sens pour lui, personne ne lui a appris à s'en servir. Il n'est pas armé pour comprendre. On essaie de lui expliquer les enjeux, d'utiliser des mots simples *via* l'interprète. La peur met le grappin sur son visage. Elle s'accroche, ne lui laisse aucun répit. Elle force ses lèvres à prononcer deux phrases, toujours les mêmes : « Mon papier est pas bon ? La police va me frapper ? » Ibrahima nous demande ce qu'il doit faire. On ne sait pas vraiment quoi lui conseiller. Je pense que lui-même ne sait pas si son papier est vrai ou faux. Il part, revient l'après-midi. Avec deux nouveaux actes de naissance sortis de derrière les fagots de Bamako. Les deux nouveaux actes ont l'air encore plus douteux que le premier. Ibrahima s'enfonce, boit la tasse, il n'a pas les bouées pour résister dans l'océan administratif européen. Il cherche une solution avec l'énergie du désespoir. Ici, il ne maîtrise rien. Je me rappelle une phrase d'un autre jeune, regrettant d'avoir quitté son pays : « Tu quittes ta vie normale et c'est comme si tu n'avais plus de vie. » Ibrahima n'est pas allé à la police.

La peur a gagné. Il a eu une décision négative du département quelques jours après.

La boîte à histoires

Je regarde la liste de noms sur ma clé USB. Tous les rapports que j'ai rédigés depuis les dix-huit derniers mois. Tous ces noms, et en un clic, la boîte à histoires qui s'ouvre. Ce n'est pas qu'un document Word 97. Derrière chaque petit onglet, une histoire avec du vrai espoir et de la vraie souffrance dedans. Avec des mensonges aussi, mais on s'en fiche. La vérité est parfois bien plus douloureuse que le mensonge qu'on leur a conseillé de raconter. Derrière chaque petit onglet, surtout, une décision finale. Oui ou non. Mineur ou majeur. L'école ou la rue. L'espoir de régularisation ou le risque d'expulsion. Pour chacun de ces noms, pour chacun de ces jeunes ou moins jeunes, j'ai contribué à orienter la décision. Pas toute seule, certes. Mais un bout de leur destin a un moment tenu entre mes mains. C'est effrayant, quand on voit l'étendue de la liste. Alors je décide d'arrêter. Avant d'être lassée, avant de devenir un monstre, avant d'oublier que ces filles et garçons ne sont que des jeunes ayant eu l'absurde ambition de survivre, de trouver mieux ailleurs, d'aider les leurs, là-bas, au bled. Je décide d'arrêter ce travail. De quitter ces jeunes qui m'ont transmis malgré eux des bribes de ce qu'ils sont. Et qui, probablement sans le savoir, ont façonné des bribes de ce que je suis. Quelques semaines avant mon départ, un jour de congé, je vais acheter du scotch et des pinces à linge dans un bazar de mon quartier. Je croise un jeune homme dans le rayon des casseroles et des tajines. Son visage me dit clairement quelque chose. Je sais que je l'ai vu au travail, mais impossible de me rappeler comment il s'appelle et quand c'était. Je n'oublie pas les visages, en général. Par contre, les noms, les situations et les histoires dansent la valse dans le grand placard de ma mémoire. J'ouvre souvent les portes en grand, je fais circuler de l'air frais pour laisser s'échapper les douleurs, les désillusions et les solitudes. Sinon elles roulent dans tous les tiroirs et je n'ai plus de place pour les belles choses. Je ne sais donc plus qui est ce jeune. Lui par contre, il sait exactement qui je suis. « Je suis venu le 17 novembre. Je vous ai trouvée là dans le bureau. Vous m'avez donné à manger et un pull. J'avais faim et il faisait froid. Je n'oublie pas. »

En retournant au bureau le lendemain, j'ouvre son dossier par curiosité. C'est bien moi qui l'ai accueilli. Sur la fiche de renseignements, j'ai noté : « Aucune affaire / A faim + froid / Demande à dormir dans le couloir / Lui ai donné un pull et à manger / Orienté vers

la Croix-Rouge demain. » Il s'appelle Souley. Cette fois, je ne l'oublierai pas. J'ai rangé son nom dans un tiroir spécial du placard, celui des petits moments qu'on n'a pas envie de laisser s'échapper. Dedans, il y a les larmes de joie de Mohamed quand il a su qu'il irait à l'école ; le sourire de Jamshid, le premier en trois semaines où je l'avais vu quotidiennement, lorsqu'il a reçu une écharpe pour se protéger du froid ; les yeux humides de soulagement d'Abdoulkader, 1,95 m et au moins 80 kilos de muscles, lorsqu'il retrouve « les claquettes de [s]a maman » ; le retour du premier jour d'école d'Anatullah, fier comme un coq de savoir compter jusqu'à dix en français – un, deux, trois, cinq, quatre, sept, six, huit, neuf, dix ; dans ce tiroir, il y a des regards et des épaules qui se relèvent, des sourires qui se déploient, des adolescents avec des montagnes sur le dos mais qui parviennent à nouveau à marcher, à courir, à danser, à ne plus avoir peur au moindre uniforme bleu marine croisé dans la rue – même si ce sont des employés d'EDF –, à se mettre du gel dans les cheveux pour draguer les filles, à être pénibles et idiots comme des adolescents, à vivre au lieu de survivre.

Alors ce tiroir à belles choses est fermé à clé, et je l'ouvre toujours avec précaution. Il ne faudrait pas que le courant d'air emporte les jolies histoires que j'y ai rangées depuis les dix-huit derniers mois. Celles qui font que je comprends ce qui m'a pris d'accepter ce travail.

Tous les prénoms ont été modifiés.
Article paru dans *Libération*, janvier 2016.
Rozenn Le Berre a écrit un livre témoignant de son expérience,
De rêves et de papiers, paru en janvier 2017
aux éditions La Découverte.

Rencontre clinique d'un ancien enfant des rues du Maghreb

Enjeux contre-transférentiels dans la prise en charge des mineurs étrangers non accompagnés

Pauline Lefebvre, Thierry Baubet

À CASITA, la Maison des adolescents de l'hôpital Avicenne à Bobigny, nous prenons en charge de nombreux mineurs étrangers non accompagnés. Nous nous questionnons sur les enjeux spécifiques à cette clinique en lien avec les mouvements contre-transférentiels qu'elle suscite. Lors du suivi de ces situations souvent complexes, différents niveaux de contre-transfert apparaissent et se superposent. Nous allons reprendre l'histoire de l'une de ces prises en charge et nous explorerons la dynamique contre-transférentielle en œuvre et ses effets. Ainsi, nous suivons à CASITA depuis quatre ans Karim, âgé de 18 ans aujourd'hui.

Le temps de la rencontre à la Maison des adolescents

Karim nous est adressé pour prise en charge d'un psychotraumatisme complexe. Il est né au Maghreb, dans une grande ville portuaire. Son parcours est marqué depuis la petite enfance par l'errance au pays

Pauline Lefebvre, pédopsychiatre, PH responsable de la Maison des Adolescents, CASITA, APHP, hôpital Avicenne, Bobigny, service de psychopathologie de l'enfant et l'adolescent, psychiatrie générale et addictologie spécialisée, service du Pr T. Baubet.

Thierry Baubet, professeur de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, AP-HP, Hôpital Avicenne, chef de service de psychopathologie de l'enfant, de l'adolescent, psychiatrie générale et addictologie spécialisée – CESP, Inserm U1178, Université Paris 13 Sorbonne Paris Cité, EA 4403 (UTRPP).

puis au sein de l'Union européenne. Ces « jeunes isolés étrangers » que nous recevons représentent une population hétéroclite, avec des problématiques cliniques et éducatives diverses. Karim était déjà « un enfant des rues », il était depuis son plus jeune âge dans une situation d'errance dans son pays d'origine, ses pérégrinations l'ont amené à franchir plusieurs frontières avant d'arriver en France. Son histoire, comme celles d'autres adolescents souvent originaires du Maghreb, le différencie d'autres mineurs étrangers non accompagnés aux profils parfois très différents. Certains sont ainsi exilés : ils fuient la guerre ou des persécutions, leurs possibilités de retour sont grandement compromises, ils sont par conséquent souvent demandeurs d'asile ; d'autres sont mandatés : envoyés en France par leurs parents pour y faire des études ou travailler afin d'envoyer de l'argent à leur famille restée au pays ; ou encore exploités : victimes de la traite des êtres humains et contraints à un travail illégal et clandestin (réseaux de prostitution, mendicité, esclavage, activités illicites...) ; fugueurs : ils sont en rupture avec leur famille au pays suite à des maltraitements ou des relations conflictuelles ; rejoignants : ils ont pour projet de rejoindre un parent ou un membre de leur famille élargie, une fois arrivés en France, ils ne parviennent pas toujours à retrouver la personne recherchée, ou bien celle-ci refuse de les accueillir ; ou encore aspirants : ayant rejoint la France suite à une décision personnelle, ils ont une vision plus politisée de leur migration, sensibles aux discriminations qu'ils ont pu subir dans leur pays d'origine, ils cherchent à améliorer leurs conditions de vie. Ainsi sont définies ces différentes « catégories de jeunes isolés étrangers » par Angelina Etienne et Omar Zanna (2003). Mais ils précisent aussi que leurs motivations et leurs profils de parcours migratoire peuvent se cumuler et sont susceptibles d'évoluer au cours du temps. Ainsi en est-il de Karim.

Comme avec de nombreux mineurs étrangers non accompagnés, au début de la prise en charge les demandes de Karim sont très factuelles et ne touchent qu'à la réalité extérieure. Le monde interne, la vie psychique semblent inaccessibles ou comme déconnectés. Ce sont des plaintes par rapport à sa prise en charge éducative, l'argent, les papiers, l'école, par rapport au soin bien sûr aussi, parfois... Nous retrouvons également des plaintes somatiques nombreuses. Pour le pédopsychiatre, ce temps de la prise en charge peut laisser un sentiment de frustration, un sentiment de ne pas faire notre métier de thérapeute. Nous sommes souvent mis, ou nous mettons nous-mêmes aussi parfois, à une place (nous pourrions dire toutes les places) qui peut

nous apparaître ne pas être la nôtre. Nous répondons aux demandes parfois urgentes de négociations diverses des conflits extériorisés, de rédactions de certificats multiples (pour le contrat jeune majeur, le titre de séjour...) et de mises en lien avec toutes les institutions, tous les professionnels en jeu dans la prise en charge. Si cela peut être éprouvant à certains moments, ce temps apparaît aussi nécessaire alors que l'adolescent est encore bien souvent dans la temporalité de « la survie » (subvenir à ses besoins primaires inscrits dans la réalité extérieure).

Le travail de liaison est également primordial pour permettre au jeune de s'inscrire, d'éprouver le lien, la contenance et la continuité qui autoriseront un accès à son monde interne, sa vie psychique. Il est aussi question ici des enjeux transférentiels à l'œuvre. Nous savons que le traumatisme vient rompre les liens, la filiation (Moro, 2006). Les adolescents sont particulièrement vulnérables lorsque les liens symboliques et donc familiaux sont attaqués dans le contexte de désorganisation engendré par l'expérience traumatique et migratoire. Leur grande vulnérabilité s'explique par leur dépendance au lien à l'autre, et en particulier à leurs parents et aux figures parentales. Cette dépendance est en lien avec le fait qu'ils sont dans une phase de séparation (psychique) propre à l'adolescence, en train de constituer leurs imagos identificatoires et donc dans le besoin d'avoir un système de projection fiable. Que peut-il en être pour les mineurs étrangers non accompagnés dont les parcours sont marqués par les deuils et les ruptures ? Avec Karim comme avec nombre d'autres adolescents, un lien transférentiel (que nous percevons plus ou moins consciemment) maternel peut s'établir parfois massivement, nous assignant alors à une place parentale laissée vacante dans la réalité externe voire interne, une place maternelle. Dans ce transfert massif favorisé par le contexte particulier de ces prises en charge, l'imgo maternel que nous représentons peut être aussi celui d'une mère non suffisamment bonne à certains moments, et susciter une certaine agressivité. Ces mouvements transférentiels animent bien sûr en retour des réactions contre-transférentielles (et inversement) chez le thérapeute et tout professionnel.

Au début du travail en thérapie, Karim était très vulnérable. Nous pouvions assister à des reviviscences lors des entretiens, le récit « traumatique » s'accompagnait de différents symptômes physiques, psychiques, émotionnels. Karim n'était alors plus dans la réalité actuelle mais dans la répétition du trauma, comme hors du temps, hors de la pensée. Ces moments de dissociations traumatiques pouvaient se

manifester à tout instant dans la vie quotidienne de Karim, en dehors du cadre contenant du soin, le mettant très à mal. Il a été ainsi hospitalisé plusieurs fois en urgence, mais ses symptômes traumatiques sévères l'entravaient également grandement dans la socialisation à tous niveaux et dans les apprentissages à l'école. La capacité à penser était alors trop endommagée par l'expérience traumatique. Karim se retrouvait ainsi fréquemment en conflit avec ses éducateurs, ses professeurs, ou avec des représentants de l'ordre en France (lors de contrôle d'identité, de titres de transport...). Les uns et les autres ont pu être identifiés à des « persécuteurs ou des agresseurs » pour Karim. Des crises très violentes ont pu survenir, dont Karim ne garde que peu de souvenirs ensuite, et pouvant le laisser totalement « anéanti ».

Quand un patient traumatisé, à l'image de Karim, se retrouve exposé dans la vie quotidienne à des situations évoquant pour lui le traumatisme, surtout si celui-ci est du fait de l'agression par d'autres êtres humains, il peut lui-même devenir cet autre persécuteur et donc agresseur. Pendant cette phase qui peut être chronique, le patient va user de différents mécanismes de défenses comme le morcellement, le clivage ou encore l'identification à l'agresseur (Lachal, 2006). Les débuts de la prise en charge de Karim sont marqués par des demandes répétées, en urgence, de soutien du psychiatre (et psychothérapeute) dans ces contextes de crises avec passages à l'acte hétéro-agressifs et problématiques de négociation du cadre éducatif. Mais malheureusement, le suivi clinique en psychothérapie, soin de première intention dans la prise en charge des patients souffrant d'état de stress post-traumatique, est malmené et très irrégulier, notamment du fait de l'errance de Karim, mais aussi, des mouvements en miroir qu'il suscite chez les professionnels (oublis d'accompagnement à des rendez-vous à la Maison des adolescents, non-transmission de consignes de soins au sein de l'équipe éducative...). Tous, nous sommes mis à mal par la violence et la discontinuité. Les places sont confuses. Le trauma est, comme nous le savons, pourvoyeur de clivage. Dans cette situation, chacun se sent tantôt très seul, désabusé voire désespéré, ne sachant comment soutenir ce jeune, tantôt surpuissant se mettant à toutes les places, tantôt épuisé et lassé, se dégageant alors de la prise en charge, se disant « ce n'est pas mon domaine mais celui du psychiatre ou de l'éducateur, ou de l'ASE » etc.

Clinique transculturelle et clinique du trauma : les enjeux contre-transférentiels

Les enjeux contre-transférentiels doivent prendre en compte deux niveaux chez le pédopsychiatre ou tout professionnel prenant en charge des jeunes isolés étrangers : celui de la situation transculturelle et celui du traumatisme. Ces adolescents présentent effectivement des singularités, à la fois celle de venir d'ailleurs, d'avoir une autre culture, et celle d'avoir été directement exposés à des expériences de grandes violences voire de déshumanisation. Nombre d'entre eux, comme Karim, souffrent d'un état de stress post-traumatique. Une étude récente retrouvait ainsi pour ce trouble une prévalence de 52% à leur arrivée dans le pays d'accueil, 44% pour la dépression et 38% pour les troubles anxieux (Verliet et coll., 2014).

Georges Devereux dans *De l'angoisse à la méthode* (1980) parle de contre-transfert culturel, il rapproche les réactions contre-transférentielles des psychothérapeutes vis-à-vis de patients et les réactions des ethnologues vis-à-vis des gens de culture différente, et notamment de l'angoisse qu'ils peuvent ressentir. L'ethnologue est déstabilisé et peut ressentir de l'angoisse parce qu'il est confronté, lors de ses enquêtes de terrain, à des phénomènes, des pratiques qui sont contraires à ses valeurs, qui lui paraissent transgressives, dégoûtantes, répulsives. Mais ces pratiques correspondent dans l'inconscient de l'ethnologue à des fantasmes qu'il refoule. Pour cette raison il éprouve à la fois une sorte de fascination, que Devereux appelle « séduction », et de l'angoisse. Christian Lachal (2006) met en parallèle ces réactions contre-transférentielles de l'ethnologue ou du thérapeute à la situation particulière de la prise en charge par un thérapeute d'un patient traumatisé.

Il développe la notion de contre-transfert traumatique. Sous l'effet de la frayeur, de la menace vitale, de l'horreur induite par des transgressions majeures, le choc traumatique est d'abord une menace d'anéantissement de soi. Le patient traumatisé est alors dans un état d'effroi, de sidération psychique, d'irreprésentable. Face à cette menace il va mobiliser des mécanismes de défense pour se protéger, tels que les symptômes de l'état de stress post-traumatique... Cela est à l'origine de réactions fortes chez le clinicien qui s'occupe de lui. Ces réactions contre-transférentielles témoignent d'une transmission ou d'un partage des expériences traumatiques vécues par ces patients singuliers. Si le traumatisme n'est pas toujours représentable, il peut néanmoins se transmettre, cette transmission n'est pas sans effet, nous pouvons parler alors de rencontre traumatique. Le psychiatre se retrouve alors

confronté au traumatisme et à ses effets destructurants. Il peut ressentir divers sentiments qu'ils soient centrés sur lui : l'effroi, la perte de contrôle et l'impuissance, l'angoisse, la dépression et le désespoir ; ou tournés vers le patient : l'hostilité et la répulsion, la gêne, l'indifférence et le détachement, le doute ou encore la fascination. Ce sont autant de réactions émotionnelles, souvent intriquées, qui suscitent divers mécanismes de défenses, des contre-attitudes en retour chez le thérapeute. À propos de l'exercice des professionnels sur le terrain humanitaire que nous pouvons rapprocher, Lisa Ouss-Ryngaert (2002) explique qu'il est quatre écueils à surmonter : la sidération qui empêche toute capacité de penser ou d'agir, la fascination, la distance excessive, enfin le savoir comme refuge derrière une position de « spécialiste » (du trauma, du soin, de l'action à entreprendre...) qui ferme toute coopération possible. C'est la reconnaissance et la prise en compte de ces différents effets du contre-transfert qui vont aider et permettre la mise en place d'une relation juste et empathique, support du soin.

Le temps du récit

C'est après plusieurs mois de prise en charge que Karim va pouvoir se raconter, se mettre en histoire, que son récit va prendre forme. Le temps de l'alliance a été long mais nécessaire pour permettre à Karim d'éprouver un sentiment de continuité et de sécurité tant externe qu'interne. Le travail en thérapie va permettre de faire retrouver à Karim les pensées, souvenirs, jugements, raisonnements mobilisés pendant l'expérience traumatique. C'est un travail de (re)mobilisation de la pensée pour maintenir la cohésion psychique et situer le traumatisme sur un axe temporel qui va d'avant à après (Lachal, 2006). Comme bien souvent dans les récits de vie de ces jeunes, le rapport au temps de Karim est un peu confus, s'étirant ou s'accélégrant parfois, présentant des distorsions, des ellipses, des scotomes, véritables trous noirs. Karim n'a pas connu son père et a perdu sa mère très tôt, à l'âge de 4 ans, semble-t-il. Karim et sa mère n'avaient pas d'autre famille et étaient à la rue, sans ressource, aussi loin que remontent ses souvenirs. Lorsque sa mère est morte, il a grandi au sein de bandes d'enfants et d'adolescents orphelins comme lui, dans la mendicité. Il a été de façon répétée confronté aux violences des forces policières et autres au pays. Après plusieurs tentatives très périlleuses, il a réussi à quitter le nord de l'Afrique pour l'Europe, caché dans une cale de bateau (de même l'âge reste incertain, Karim parle de 9 ans !). Il a alors été pris en charge comme mineur isolé en Espagne quelques années, puis en France.

Vint le rêve des chiens

Karim souffre d'insomnies, il ne peut dormir la nuit. Longtemps, il ne pourra parler de ses rêves, arguant qu'il ne dort pas donc ne rêve pas. Cependant, un jour il explique qu'il n'a pas pu dormir à cause des aboiements d'un chien à l'extérieur. Il confie avoir eu très peur cette nuit, lui qui dit souvent n'avoir crainte de rien, et explique que les « chiens policiers » du pays reviennent souvent dans des cauchemars qui le terrifient et contre lesquels il lutte par l'hyper vigilance et l'insomnie nocturne. Il raconte alors pour la première fois les scènes de grandes violences vécues : les morsures de chiens, les coups de matraques, les humiliations verbales, l'enferment en prison là-bas, les tentatives répétées de fuite caché sous les remorques de camions embarquant pour l'Espagne, les morts violentes de compagnons et amis, candidats à l'exil comme lui, et dont il est témoin. Ces récits, d'abord traumatiques comme expliqués ci-dessus, vont se répéter alors mais contenus dans l'espace thérapeutique, dans la relation sécurisante et empathique du soin. Ils activent en retour des potentialités de créativité du thérapeute qui, mises en forme, donnent naissance au scénario émergent. Pour Lachal (2006), le scénario émergent est une forme de pensée, de représentation mentale, qui permet un certain degré de connaissance de l'autre par l'intérieur, et qui est produit par un élan endogène du thérapeute qui effectue cette construction dans un espace psychique à la limite du conscient et du préconscient, ce qui lui permet, par ailleurs, de poursuivre son travail avec son patient. Quand Karim raconte, répète, ce qui lui est arrivé, mais aussi lorsque le thérapeute explique comment il imagine la scène traumatique, ce qui est au niveau mental passe au niveau oral ou écrit et prend alors la forme d'un récit. Le scénario émergent est donc une forme de participation du clinicien à l'élaboration du récit par le patient traumatisé. Ainsi la rencontre entre le patient et le thérapeute permet-elle au premier d'accéder à la narration, à l'inscription du traumatisme dans son histoire individuelle. L'expérience traumatique qui se répète à l'identique en marge de l'histoire personnelle y est réintroduite, le vécu est requalifié et recouvre sens et signification.

Des enjeux contre-transférentiels à différentes échelles

Lors de la prise en charge de ces adolescents se croisent de nombreux professionnels appartenant à différents corps de métiers, à différentes institutions, porteurs chacun d'un savoir propre lié

à l'apprentissage et à l'exercice de son métier, porteurs aussi d'expériences et d'une histoire familiale, individuelle et intime singulières. Les éducateurs de foyers et les familles d'accueil, les éducateurs référents de l'Aide sociale à l'enfance, parfois les éducateurs de la Protection judiciaire de la jeunesse, les enseignants, les psychologues et psychiatres ..., vont devoir s'articuler pour harmoniser l'accompagnement. Le travail de mise en liaison est primordial autour de ces jeunes dont l'histoire est marquée par des ruptures multiples. Dans la relation (thérapeutique ou éducative) duelle, nos rapports à nos institutions d'une part, et au contexte plus général (social, politique), national voire international d'autre part, vont également tinter la dynamique contre-transférentielle à l'œuvre. Les différents professionnels concernés lors des prises en charge sont comme tout le monde impactés par le contexte migratoire en France et en Europe, largement politisé et médiatisé, à grands renforts d'images montrant aux yeux de tous les conditions de voyages extrêmes des candidats à l'exil...

Dans la rencontre singulière de ces mineurs étrangers non accompagnés qui pour nombre d'entre eux ont vécu ce qui peut être qualifié largement de « catastrophe humanitaire », nous pouvons être traversés par des scènes effroyables, traumatiques en lien avec nos propres représentations et qui vont venir possiblement en collusion ou parfois en opposition avec le discours des patients. Qui n'a pas vu les images des naufrages en Méditerranée ou des conditions de passage en Espagne à Melilla... ? Nous pouvons tantôt nous identifier à ces jeunes, à leurs familles ou proches restés au pays quand ils en ont encore, à nos institutions d'appartenance, à nos pouvoirs publics éventuellement... Comme l'explique Daniel Derivois (2010), la prise en charge d'un enfant ou d'un adolescent se fait souvent dans un rapport de force où s'affrontent théorie du professionnel, de son institution de rattachement, du contexte social de la rencontre... Il parle de la géohistoire de la rencontre clinique qui permet d'accueillir et d'apprécier les niveaux macro, méso et micro du contre-transfert. Les enjeux du micro contre-transfert sont ceux liés à la relation duelle intersubjective développés précédemment. Mais la dynamique de la prise en charge de ces jeunes par les professionnels va être marquée également par toute une autre série d'émotions et de sentiments. Les travaux de Kaës sur le groupe (1976 ; 1993) ont développé également la dynamique transféro/contre-transférentielle et ses effets à l'œuvre au sein des différents groupes d'appartenance, qu'ils soient institutionnels ou familiaux. C'est là le niveau méso qui influence beaucoup le niveau micro de la relation duelle. Enfin, la dynamique du transfert/

contre-transfert dépasse les institutions, elle se repère à l'échelle d'un pays, ici la France, marqué par son histoire et les relations internationales qu'il entretient. Ce niveau macro influe aussi subtilement sur ce qui se passe au sein des institutions, et dans la rencontre entre un jeune et un professionnel.

Suite de la prise en charge de Karim

Karim continue à venir à la Maison des adolescents. Si les symptômes traumatiques se sont pour une bonne partie amendés, il demeure néanmoins très vulnérable. L'insécurité permanente dans la réalité extérieure, à savoir les questions de passage à la majorité avec l'obtention puis les prolongations de contrat jeune majeur, les démarches très complexes et longues pour avoir un titre de séjour, les changements fréquents de références éducatives et de logements (en hôtels multiples)... le fragilisent. L'accompagnement de Karim, comme en miroir de sa problématique, reste marqué par la discontinuité et l'errance. Encore régulièrement, les rendez-vous et prescriptions de soins ne sont pas honorés, malgré l'implication des éducateurs et de tous les professionnels concernés. Cependant, bien que ces difficultés persistent, Karim est « inscrit » à la Maison des adolescents et y éprouve une expérience « suffisamment bonne » et sécurisante pour autoriser et poursuivre son travail d'élaboration et de réinscription dans son histoire. Il peut doucement commencer à se projeter, comme jeune adulte aujourd'hui, dans un avenir possible.

Conclusion

La prise en charge des mineurs étrangers non accompagnés est un exercice clinique à la fois riche et complexe qui demande au thérapeute de prendre en considération différents aspects et niveaux de la dynamique contre-transférentielle, influant sur ce qui se passe dans l'intimité de la rencontre thérapeutique mais aussi sur le travail de liaison entre les différents professionnels et institutions impliqués dans ces suivis. Nous sommes amenés notamment à devoir négocier avec les effets déstructurants du traumatisme pour pouvoir créer un espace de soin à l'empathie juste. Il en va de même pour l'éducateur au cours de son accompagnement éducatif au quotidien, et pour tout autre professionnel concerné. Pour le clinicien, c'est aussi un exercice qui soulève des questions telles que celles du codage culturel des troubles, celle de l'histoire traumatique et de ses effets, celle de l'élaboration d'un cadre

thérapeutique efficient (Baubet, 2000). Si ces prises en charge peuvent susciter l'anxiété et le repli, elles font également appel à la créativité des différents professionnels impliqués et à l'ouverture sur leur propre altérité et celle de l'autre.

Bibliographie

- BAUBET, T. ; MORO, M. R. 2004. « L'approche ethnopsychiatrique », *Enfances & Psy*, 2000/4, 12, p. 111-117.
- DERIVOIS, D. 2010. « Éléments pour une géohistoire de la rencontre clinique : un aperçu dans le champ de la Protection de l'Enfance en France », texte ayant fait l'objet d'une communication dans le colloque « Accompagner l'Enfance et l'Adolescence en difficulté : nouveaux enjeux et pratiques émergentes », Association Le Prado Rhône-Alpes, Lyon.
- DEVEREUX, G. 1980. *De l'anxiété à la méthode dans les sciences du comportement*, Paris, Flammarion.
- ETIEMBLE, A. ; ZANNA, O. 2013. « Des typologies pour faire connaissance avec les Mineurs Isolés Étrangers et mieux les accompagner », Convention de recherche n° 212.01.09.14, *Actualiser et complexifier la typologie des motifs de départ du pays d'origine des mineurs isolés étrangers présents en France*, Topik/Mission de Recherche Droit et Justice, p. 12-13.
- KAËS, R. 1976. *L'appareil psychique groupal*, Paris, Dunod.
- KAËS, R. 1993. *Le groupe et le sujet du groupe*, Paris, Dunod.
- LACHAL, C. 2006. *Le partage du traumatisme : contre-transfert avec les patients traumatisés*, Grenoble, La Pensée Sauvage, collection Trauma.
- MORO, M. R. 2006. « Narrativité et traumatisme », *Le Carnet Psy*, 2006/8, 112, p. 47-51.
- OUSS-RYNGAERT, L. ; DIXMÉRAS, J.P. 2003. « Que vivent les équipes dans les situations extrêmes ? ». Dans Baubet T., Le Roch K., Bitar D., Moro M. R. (sous la direction de), *Soigner malgré tout. Trauma, cultures et soins*, Grenoble, La Pensée Sauvage, p. 53-68.
- VERLIET, M. ; LAMMERTYN, J. ; BROEKAERT, E. ; DERLUYN, I. 2014. "Longitudinal Follow-up of the Mental Health of Unaccompanied Refugee Minors", *European Child & Adolescent Psychiatry* 23, 5, p. 337-346.

L'accueil des mineurs non accompagnés en CMPP : la mise en question de l'engagement thérapeutique du professionnel

Andrée Bauer

« Seul. Qui dit : seul ? [...]
Celui qui s'en va seul
Porte avec lui les autres¹. »

Le CMPP de Strasbourg accueille chaque année 1 700 consultants, enfants et adolescents du département du Bas-Rhin, qui présentent des difficultés relationnelles, comportementales en relation avec différents tableaux psychopathologiques. Les soins sont essentiellement ambulatoires et sont organisés et assurés par des équipes pluridisciplinaires, chacune composée de psychiatres, psychologues, orthophonistes, psychomotriciens et psychopédagogues, ayant été ou étant encore en poste à l'Éducation nationale, et une assistante sociale.

Ces dernières années, nous avons reçu en consultation des jeunes gens mineurs non accompagnés d'adultes, arrivés en Alsace après un périple qu'ils ont accompli seuls ou avec d'autres jeunes gens croisés au fil d'un long trajet de migration. Dans les premiers temps, dès leur arrivée dans notre département, ces adolescents étaient hébergés par des foyers d'accueil auxquels ils étaient adressés par le conseil départemental. Ce sont les équipes d'accueil de ces foyers qui nous les

Andrée Bauer, psychiatre, directrice de CMPP.

1. E. Guillevic, « En cause », dans *Sphère*, Paris, Gallimard, 1963, p. 113.

confiaient pour un avis diagnostic et, le cas échéant, une prise en charge thérapeutique.

Depuis plusieurs mois, nous avons été amenés à accueillir des mineurs non pris en charge par le conseil départemental, se retrouvant seuls dans la rue, soutenus par des bénévoles particuliers ou associatifs. Ceux d'entre nous qui les ont accueillis se sont trouvés bouleversés dans leur travail clinique, interrogés dans leur pratique et au-delà dans leur vie de citoyen. J'ai souhaité témoigner ici de ce cheminement en rendant compte à la fois de la réponse institutionnelle du CMPP dont j'ai la direction et de mon expérience en tant que thérapeute. À l'écriture de ce texte, je m'aperçois qu'il met en relief, de manière forte, le lien entre engagement thérapeutique et engagement personnel, et alerte sur l'importance d'un accueil sécuritaire et bienveillant pour ces jeunes gens, si l'on ne veut pas redoubler leurs difficultés.

Prendre en charge des mineurs étrangers sur le plan psychothérapeutique

En cette fin juin 2017, le CMPP accueille essentiellement ces jeunes mineurs sur l'antenne de la ville de Strasbourg. S'ils nourrissent souvent nos conversations, ils ne sont toutefois qu'une dizaine environ à être actuellement suivis régulièrement. Le centre, depuis plusieurs années, a fait le choix de travailler quand cela est nécessaire avec des interprètes. Nous sommes conventionnés avec l'association Migration Santé Alsace² qui forme et propose des interprètes dans le champ de la santé depuis plus de trente ans dans la région.

Les motifs de consultation

Dans un premier temps, les jeunes gens qui nous sont adressés le sont par nos collègues psychologues des foyers d'accueil. Ces derniers, dotés d'une équipe pluridisciplinaire³, nous appellent la plupart du temps pour :

Des questions diagnostiques

Comment comprendre les troubles d'un consultant : précèdent-ils l'exil ? Y sont-ils réactionnels ? Ces questions diagnostiques concernent

2. Plus d'informations sur l'association à l'adresse : <https://www.migrationssante.org/> (consultée le 24 juillet 2017).

3. Nous renvoyons à l'article de Caroline Demarche et Gaëlle Le Guern dans cette même revue.

des difficultés somatiques, telles que des troubles du sommeil, des douleurs de type céphalées, des troubles de l'appétit ou de la digestion. Elles concernent aussi des troubles des apprentissages : les difficultés à investir la scolarité souvent très désirée amènent à s'interroger. Ainsi lorsqu'un jeune homme se présente avec une grande difficulté pour investir le travail écrit, est-ce lié à un trouble de la personnalité antérieure ? Est-ce une réaction de rejet ou une angoisse d'échec au moment de réinvestir le travail intellectuel ? S'agit-il de l'aider sur le plan psychothérapique, pédagogique ? Est-ce un trouble spécifique du langage, auquel cas l'aide d'un orthophoniste sera bienvenue ?

Une proposition thérapeutique

Au-delà de l'aide à la réflexion diagnostique, la plate-forme thérapeutique du CMPP permet également d'organiser des prises en charge concertées avec les foyers et à l'intérieur de la structure elle-même puisque les praticiens du CMPP réfléchissent à l'articulation de leur prise en charge à l'intérieur d'équipes pluridisciplinaires.

Une prescription médicamenteuse

L'absence de médecin psychiatre au sein des foyers amène à avoir aussi recours au CMPP pour envisager l'intérêt d'une prescription médicamenteuse pour des troubles anxieux, du sommeil et plus rarement des troubles productifs tels que des hallucinations ou troubles de la perception dont l'aspect structurel ou réactionnel est à définir.

Une clinique d'anxiété et de traumatismes

La clinique qui s'ouvre là renvoie la plupart du temps à des problématiques anxieuses et post-traumatiques. Comme dans les descriptions princeps du tableau de stress post-traumatique, c'est au moment de la mise à l'abri que se déclenchent les troubles anxieux post traumatiques. L'installation dans le foyer, la reprise d'une vie régulière voit se déclarer des troubles sérieux du sommeil avec une insomnie rebelle, un sommeil – quand il survient – souvent intermittent et qui est ressenti comme non réparateur, des cauchemars. Les patients évoquent également ces fameux *flash-backs* : reviviscence de scènes traumatiques survenant à des moments inattendus et imprévisibles et générateurs d'une angoisse massive. Je ne reviens pas sur ces tableaux cliniques, aujourd'hui largement décrits, si ce n'est pour rappeler la difficulté à les soigner et l'intérêt de construire un travail psychothérapique

permettant d'intégrer l'expérience traumatique, aventure difficile puisqu'elle peut amener l'évocation d'éléments traumatiques tant redoutée par le patient. Ce travail, qui peut être comparé à une tentative de cicatrisation psychique, nécessite patience, respect absolu de la demande du jeune patient.

C'est le cas par exemple d'Awa⁴ qui, mariée de force dans un pays d'Afrique, s'est enfuie une première fois avant d'être victime de graves violences et de s'enfuir à nouveau vers l'Europe. Awa nous est adressée par la psychologue de son foyer qui juge intéressant que le suivi psychothérapique de la jeune fille se fasse à distance de son lieu d'accueil, mettant effectivement une distance apaisante entre son quotidien et le suivi psychothérapique. Awa ne vient pas à chaque séance, elle arrive en retard ou en avance, et dans ce deuxième cas n'attend pas toujours. Je la rappelle, propose d'autres rendez-vous. Elle revient, elle me confie avoir des soucis vestimentaires et je comprends progressivement qu'il s'agit pour elle du rêve de porter un short comme d'autres jeunes filles de son lycée, mais elle ne veut ni ne peut supporter de mettre un short puisqu'il offrirait à la vue les nombreuses cicatrices de son corps. Elle parle à mots couverts de contraception, de douleurs gynécologiques, de la liberté verbale des jeunes filles d'ici, liberté qu'elle désapprouve, mais qui l'interroge. Il est rarement question d'évoquer le passé, seule l'image de sa mère en surgit et ses questions sur comment rassurer cette mère dont elle souffre d'être si loin. Le travail psychothérapique se poursuit ainsi au gré de ses évocations.

Une équipe interrogée

L'arrivée de ces jeunes patients bouleverse les professionnels du CMPP qui les rencontrent ; ces jeunes gens, leurs récits, l'impressionnant périple qu'ils ont réalisé nous arrêtent, nous bousculent dans nos repères. Conscients de notre inexpérience face à ce public, nous avons cherché à travailler en collaboration avec plusieurs partenaires (foyers d'accueil, Éducation nationale).

La clinique au cas par cas d'inspiration psychanalytique du CMPP, envahie actuellement par la demande d'évaluation des pratiques et la question diagnostique, s'en trouve recentrée sur celle du soin : Comment aider et soigner au mieux, ces jeunes patients ?

Concernant leur investissement des apprentissages scolaires, il est difficile de faire la part des choses entre des difficultés liées à la

4. Son prénom a été changé.

scolarité antérieure, à l'arrêt souvent long de leur scolarité quand il y en a eu une, celles liées à l'adaptation dans notre milieu scolaire, mais aussi en lien avec des conditions d'existence actuelle marquées par des troubles du sommeil, des troubles anxieux, des troubles de l'humeur, rendant l'implication dans leur scolarité difficile malgré leur motivation exprimée. Les services de l'Éducation nationale ont toujours accueilli les enfants sans discrimination aucune et dans des délais très brefs, et c'est une grande chance dans notre pays. Depuis plusieurs années ont été créées différentes modalités de scolarité permettant aux enfants migrants de rejoindre un enseignement leur étant adapté : classes réservées aux nouveaux arrivants, classes spécialisées pour enfants et adolescents allophones, intégration progressive, procédures spécifiques d'évaluation et d'orientation au sein des CIO (centre d'information et d'orientation), etc.

Nos liens avec ces partenaires se sont beaucoup resserrés, la prise en charge de ces jeunes mineurs étrangers nécessite, en effet, une inventivité permanente de ces services car, en particulier après 16 ans, de nombreux jeunes gens restent en attente d'une scolarisation, faute de place dans les lycées, et ce malgré des compétences certaines et un désir soutenu d'étudier. Orthophonistes et psychopédagogues ont alors adapté leurs prises en charge pour accompagner l'investissement par ces jeunes patients de la langue française et du champ scolaire. Pour ce faire, ils ont travaillé parfois avec des interprètes ou aménagé leur procédure d'évaluation, comme celle des prises en charge. Ils tentent ainsi de soutenir ce « désir d'école » qui au-delà d'un souhait de reprendre une « vie normale » a une dimension de sauvegarde personnelle. De plus, cet accès au travail intellectuel structuré permet une véritable pacification intérieure. Ainsi Joseph, dont nous parlerons plus loin, commençait chaque séance de psychopédagogie en relatant son histoire et surtout son périple migratoire à son thérapeute, puis après une dizaine de minutes, c'est lui-même qui disait au pédagogue : « Bon maintenant, au travail, j'en ai besoin. »

En parallèle, se pose la question de savoir si notre structure correspond bien à ces demandes : ne vaut-il pas mieux adresser tel jeune patient à une association d'aide à l'apprentissage de la langue française, plutôt que lui proposer de l'orthophonie puisqu'il est dans une grande difficulté pour écrire, l'ayant à peine appris ? Est-ce judicieux de proposer un suivi psychothérapique en dehors du foyer d'accueil ? Cette psychothérapie est-elle opportune, le jeune homme ou la jeune fille étant alors en question sur son devenir social ? Toutes ces questions restent vives, aujourd'hui, dans notre institution.

De nouveaux enjeux pour soigner : violence administrative et engagement personnel

Quand la violence administrative redouble la violence vécue

L'arrivée de mineurs non accompagnés, qui ne peuvent pas être pris en charge par la protection de l'enfance, a modifié encore plus notre prise en charge puisque désormais aux propositions de prise en charge soignante s'ajoute une préoccupation constante et concrète pour l'existence quotidienne de ces adolescents. Notre assistante sociale est encore plus mise à contribution et notre carnet de contacts, avec diverses associations caritatives et des particuliers « bienveillants », s'enrichit de nombreuses adresses. Restons-nous thérapeutes ? Ne perdons-nous pas – ou le risquons-nous – notre dimension potentiellement thérapeutique lorsque nous offrons gîte et couvert à ces jeunes gens ? Nos interventions « dans leur tissu quotidien » empêchent-elles les soins, faut-il y surseoir le temps de les mettre à l'abri ? La frontière entre soins et aide concrète s'effrite. Comment dès lors travailler ? Comment notre spécificité pourrait-elle venir en aide dans ce contexte ? Mais au-delà même de ces questions éthiques, ce sont des problématiques administratives qui surgissent, ainsi que nous le montre le parcours de Joseph.

Joseph arrive au CMPP adressé par l'aumônier des universités qui l'héberge. Il vient pour des troubles du sommeil et des moments de crise anxieuse. Joseph nous relate son périple, petit à petit, il met en mots ses cauchemars nocturnes : « Il y a une couleur blanche, je vois des visages d'un blanc comme de la craie. » Par association d'idées, il évoque la traversée sur un bateau de type Zodiac, de la mer Méditerranée, quelques mois auparavant. Au sein du groupe de fortune qui était dans l'embarcation, il était devenu chef de bord ; c'est lui qui a dû prendre la décision de rejeter à la mer le corps d'une jeune fille morte d'épuisement. Il se souvient de ce visage si blanc et lui repasse en mémoire l'image de ce corps. Joseph a une mère restée au Cameroun, suite à des conflits familiaux graves, après les décès de son père et de son frère, il a décidé de partir en France pour y travailler, avoir un métier et pouvoir soutenir sa maman. Il boite de manière importante suite à des violences policières au Maroc, son pied gauche a été cassé et s'est mal ressoudé. Joseph a l'âge de mon dernier fils, il est né en 2001.

Je me suis dès notre première rencontre étonnée qu'il ne soit pas pris en charge par les services de protection de l'enfance du département. Le juge, m'explique-t-il, met en question la véracité de son état civil, et devant mon incrédulité, il amène à l'entretien suivant les

conclusions écrites du juge en mai 2016 : un non-lieu à l'assistance éducative a été prononcé en raison du fait que son certificat de naissance a été contesté par la police des fraudes. Ce certificat ayant été délivré un dimanche, il est supposé faux. Était aussi mis en question le fait que Joseph avait joint sa mère par téléphone pour faire confirmer ce certificat, la justice interrogeait ladite précarité de cette mère « puisqu'elle possédait un téléphone portable ». À cela s'ajoutait que, je cite, « le jeune homme présentait un physique mature correspondant à un âge adulte et qu'il était peu probable que le périple décrit par le jeune homme ait été accompli alors qu'il était âgé de 12-13 ans ». L'ensemble de ces éléments avait amené le juge à prononcé un non-lieu à l'assistance éducative, et Joseph s'était retrouvé à nouveau seul, dans la rue. Abasourdie, je joins avec son accord son avocate – une procédure en appel de cette décision est prévue – et rédige un certificat médical à l'intention de la justice. Le 15 novembre 2016, la chambre spéciale des mineurs rend un nouvel arrêt :

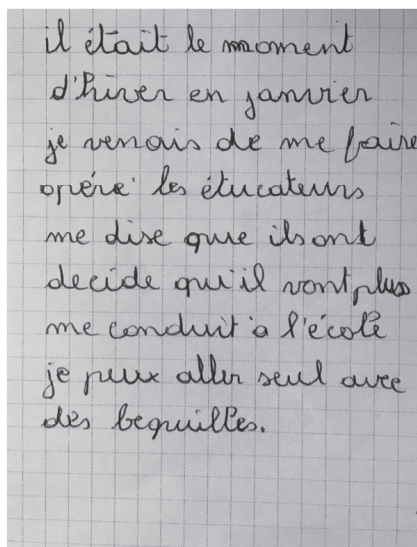
« Dès lors, les motifs ayant conduit à considérer l'acte de naissance [de Joseph] comme non probant, ne peuvent en l'état être admis. [...] les mentions d'état civil [...] sont confortées par les mentions portées dans le carnet de notes pour l'année 2011/2012 [de Joseph] dont l'authenticité apparaît pour le moins très probable au regard de l'aspect du document et des tampons apposés. Il est en outre produit un duplicata du diocèse d'E. en date du [...] indiquant le numéro du registre du baptême pour [Joseph] et portant le tampon du prêtre signataire.

Enfin, les données extérieures avancées pour écarter la présomption de minorité relatives au “physique mature” de l'intéressé et aux “éléments du parcours migratoire décrits par l'intéressé témoignant de conditions de vie qui nécessitant un degré de maturité avéré”, tirées de considérations subjectives, ne sauraient suffire à renverser la présomption de minorité tirée des documents versés en procédure.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, il convient de considérer que [Joseph] est bien né le [...] 2001. »

Joseph est ainsi reconnu mineur pour une durée d'un an, la procédure aura duré six mois, menée par Joseph et son avocate avec le soutien de l'aumônier des universités. Six mois pendant lesquels Joseph s'est retrouvé à nouveau seul dans la rue, dans des conditions qu'il a vécues comme très blessantes et humiliantes puisqu'étaient mises en cause sa sincérité et son identité. À partir de novembre 2016, Joseph est donc *re*-confié au service de protection de l'enfance pour un an. Pendant plusieurs mois nous restons sans nouvelles de Joseph. Il sera pendant cette période opéré pour reconstruction chirurgicale de son pied.

En janvier 2017, c'est un appel angoissé de Joseph, lequel se plaint de devoir aller au collège avec ses deux béquilles, qui va m'amener à prendre contact avec son nouveau foyer d'accueil. Il fait très froid, l'académie a affecté Joseph dans le collège qui se trouve à l'autre bout de la ville. L'éducatrice du foyer, avec qui je partage le souci de Joseph, est excédée : « il est déjà hébergé ici, nous, on ne peut pas plus, il faut qu'il fasse avec... », me dit-elle. C'est grâce à l'intervention du médecin scolaire que nous trouverons une solution de transport pour Joseph.



il était le moment
d'hiver en janvier
je venais de me faire
opérer les éducatrices
me dire que ils ont
décidé qu'il n'ont plus
me conduit à l'école
je peux aller seul avec
des béquilles.

Première page du journal de Joseph,
transmise avec son accord.

Nous serons alertés de manière espacée par Joseph qui se plaint des conditions d'accueil. En mars, il m'appelle, inquiet, ses éducateurs n'ont pas rempli sa fiche de stage de troisième, il craint de ne pouvoir réaliser ce stage et que cela ait une incidence sur la réussite de son brevet. Je joins le collège, la secrétaire d'accueil connaît Joseph, elle parle avec bienveillance du jeune homme et se renseigne. J'apprends le soir même que la principale du collège a sollicité les éducateurs et permis de finaliser *in extremis* le dossier de stage. Dans le collège, Joseph est apprécié, il a de bons résultats. Au printemps 2017, Joseph ne vient plus à ses séances thérapeutiques organisées au CMPP et ce n'est pas, me dit son psychothérapeute, faute de le solliciter. Début avril, l'aumônier m'appelle, inquiet, Joseph va mal et parle de mettre fin à ses jours. J'insiste alors auprès de Joseph pour qu'il vienne me

rencontrer. J'apprends que la semaine passée, une bagarre a éclaté au foyer, un jeune homme a débranché l'ordinateur sur lequel Joseph travaillait et un coup de poing est parti. Il pleure. On lui a dit, me confie-t-il : « Si tu ne supportes pas les conditions de vie ici, tu n'avais qu'à rester chez toi. » Pour « supporter », Joseph a commencé à tenir un journal, il me le montre, il accepte de me le transmettre en partie pour que je puisse partager cela avec notre assistante sociale dans la perspective d'une rencontre avec son foyer.

Fin juin 2017, nous rencontrons la psychologue et l'éducatrice référente de Joseph à son foyer d'accueil. Progressivement elles nous exposeront la situation. En fait, Joseph avait été accueilli dès son arrivée à Strasbourg dans ce foyer. Conformément aux dispositions de l'article L. 223-2 du code de l'action sociale et des familles (CASF), Joseph avait fait l'objet d'un recueil provisoire d'urgence avec activation de la procédure de mise à l'abri, en date du 19 février 2016 : « [...] l'ensemble des éléments [ayant] jeté un doute sur la vulnérabilité et sur le besoin de protection renversant la présomption de minorité : le SPE avait mis fin à l'accueil de M. M... le 24 février 2016 » (extrait de l'arrêté de la cour d'appel). Joseph, assisté de l'aumônier des universités, avait alors saisi le juge des enfants et refait une demande d'accueil ; une ordonnance datée du 13 mai avait confié Joseph à la protection de l'enfance, mais le 23 mai était prononcé un « non-lieu à assistance éducative » eu égard au refus de reconnaissance de la minorité du jeune homme.

Les accueillantes du foyer nous indiquent que cette procédure avait dû être rapidement exécutée : « D'habitude quand un jeune doit sortir on a un mois devant nous, le temps de lui trouver un lieu pour vivre, mais là cela n'a pas été possible, on nous a dit, il doit partir tout de suite, c'est même une des secrétaires qui a donné de l'argent pour qu'il puisse se débrouiller. » Le 15 novembre 2016, comme nous l'avons indiqué plus haut, le juge infirmait la décision du 23 mai 2016 et Joseph revenait dans le même foyer. Depuis, les choses « ne sont pas toujours faciles avec lui, il est très susceptible, sollicite des attentions particulières : par exemple être aidé par des plus jeunes pour porter son plateau-repas quand il a ses béquilles, a tendance à se sentir persécuté : il a toujours besoin d'être en place d'exception. Nous, on lui dit : ici tu es comme les autres, tu dois faire comme tout le monde ». Peut-être Joseph ne demanderait-il pas mieux ? L'assistante sociale du CMPP reprend alors en indiquant que toute remarque, toute injustice prend dans le vécu de Joseph une violence particulière. N'est-ce pas comme jeter du feu sur une brûlure encore mal cicatrisée ? Joseph sera-t-il un jour à l'abri pour poursuivre ses études ?

Il a demandé à s'inscrire à un BEP de mécanique des bateaux, qui se prépare à Sète. L'éducatrice indique : « Je ne veux pas qu'il tombe de haut, je lui ai expliqué que cela l'obligerait à changer de département d'accueil et actuellement, faire passer un dossier à un autre département, on ne sait pas pourquoi c'est très difficile, alors il vaut mieux qu'il se rabatte sur un BEP de navigation fluviale ici en Alsace. » S'installer sur un long fleuve tranquille ? On lui souhaite. J'ai revu Joseph à l'occasion de la préparation de cet article, il va mieux et est rassuré sur la poursuite de ses études. Il est très apaisé, me dit-il, du fait d'avoir pu travailler à l'écriture de son histoire, ce travail, il l'a réalisé avec la psychologue du foyer, ce qui le soutient beaucoup.

On ne peut qu'observer la violence de l'application de cette norme administrative qu'est l'âge de la minorité. Ces jeunes gens sont précipités par leur histoire dans un âge où ils sont seuls, sans protection ni tutelle, contraints à une autonomie qui est plus le résultat de nécessité que de désir. Dans de telles circonstances, notre obligation n'est-elle pas d'entendre ce qu'ils nous demandent, avant de leur opposer la barrière d'une date de naissance ? Que signifie de plus cette mise en question immédiate de leur parole, concernant un élément basique de leur identité : « Vous n'avez pas l'âge que vous nous annoncez » ?

On dit aujourd'hui que ces mineurs sont « déboutés » de leur demande d'accueil ; sait-on que ce terme vient d'un mot du XII^e siècle qui signifie « repousser, chasser » ? Plus qu'un rejet administratif, cette attitude a aussi de graves conséquences psychiques puisqu'elle conteste la véracité de la parole de l'autre, dénie son témoignage, l'accuse de mensonge et de manipulation. Au niveau intrapsychique, cela a des effets sur le vécu traumatique : non reconnu par l'autre à qui je l'énonce, le souvenir traumatique en est encore moins intégrable, il est confirmé dans son statut d'étrangeté et accentue la culpabilité que le sujet en éprouve de n'avoir pas su se protéger, y échapper, d'avoir été l'objet de cela. Un événement traumatique ne blesse pas tant par ce qu'il est que par ce qu'il induit d'altération de l'image de soi, confusion, de culpabilité, par l'impossibilité qu'a le sujet d'y reconnaître une part de lui-même.

Je voudrais plaider ici pour « une présomption de minorité » ; ne serait-ce pas à nous, pays d'accueil, de prouver que ces jeunes gens ont plus de 18 ans, plutôt que les rejeter à la rue, sans argent, sans domicile au risque de les contraindre à vivre d'expédients ou de mendicité, à se mettre en danger ? S'il s'agit d'organiser au mieux l'accueil des jeunes migrants afin de ne pas mettre en péril notre équilibre social, ne prenons-nous pas un risque bien supérieur en rejetant leur demande d'aide, en les précipitant dans une vie qui ne peut qu'être « en marge » ?

Un engagement nécessaire

Depuis le début de l'année 2017, j'ai été confrontée à plusieurs reprises à ces situations où la minorité de l'adolescent était mise en cause pour justifier un refus d'accueil. Face à cela, je vais m'impliquer personnellement.

Roland est né en 1999 ; il quitte seul son village du Cameroun à 13 ans. N'ayant jamais connu son père, il est accusé de sorcellerie par la famille de son beau-père après le décès de sa mère et de sa seule sœur⁵. Violenté, en danger, Roland s'enfuit. Il traversera seul, parfois avec des compagnons de rencontre, le Niger, l'Algérie puis l'Espagne avant d'arriver en novembre 2016 à Paris. Le voyage aura duré quatre ans. À Paris, il a froid, souffre d'errer dans les rues et avec l'argent qui lui reste, il choisit de quitter cette ville, prend un bus qui le mène à Strasbourg. À son arrivée, on lui conseille de se rendre au service de protection de l'enfance, il a égaré son sac et ne dispose pour tout papier que d'une photo sur son portable de son acte de naissance. Voici un extrait de la lettre datée du 23 janvier 2017 qui lui a été adressée. Cette lettre a été rédigée le jour même de sa rencontre avec le service d'accueil, alors que l'article L. 223-2 du CASF cité ci-dessus indique qu'un accueil provisoire d'urgence de cinq jours doit être mis en place, le temps de faire cette évaluation, avant de refuser l'accueil :

« Votre récit comporte de nombreuses incohérences :

Ainsi vous déclarez être en France depuis 14 novembre 2016 et vivre dans les rues de Paris de mendicité et d'entraide solidaire.

Vous expliquez avoir quitté votre pays, le Cameroun, en raison de problèmes familiaux. Votre mère serait décédée en 2009 et depuis vous seriez en conflit avec votre belle-mère [...].

Vous ne disposez d'aucun document original permettant de vous identifier, mis à part une copie d'acte de naissance de mauvaise qualité que vous auriez imprimé, de votre compte Facebook.

En outre, vous décrivez une situation d'errance de plusieurs mois qui n'est pas constatée. En effet, votre apparence physique et vestimentaire est propre et soignée.

Enfin, votre apparence physique correspond à celle d'une personne d'âge majeure. »

5. A. Cimpric, « Les enfants accusés de sorcellerie : étude anthropologique des pratiques contemporaines relatives aux enfants en Afrique », UNICEF – Bureau Afrique de l'Ouest et du Centre (BRAOC). Dakar. (URL : https://www.unicef.org/wcaro/wcaro_Enfants-accuses-de-sorcellerie-en-Afrique.pdf, consulté le 24 juillet 2017).

Pour toutes ces « raisons », Roland ne sera pas accueilli par le service de protection de l'enfance. Il se retrouve dans la rue.

Ici le refus de prise en charge par le service de protection de l'enfance s'articule sur : « l'évaluation de la situation de (la) personne au regard notamment de ses déclarations sur son identité, son âge, sa famille d'origine, sa nationalité et son état d'isolement » (article R. 221-11 du CASF). Peut-on admettre que cette évaluation se fasse sur la base d'un entretien unique et aboutisse au refus immédiat d'un accueil :

- d'un jeune homme qui s'avèrera être réellement mineur ;
- ce, après un périple solitaire et dangereux de quatre ans ;
- dans un contexte d'accusation de sorcellerie à propos duquel Aleksandra Cimpric dans le rapport UNICEF daté de 2010 écrit : « Accusés de sorcellerie, ils (les enfants concernés) sont ensuite stigmatisés et discriminés à vie. Davantage vulnérables et pris dans le cycle des accusations de sorcellerie, ils risquent de nouvelles accusations. Ils sont soumis également à des pratiques telles que l'infanticide. [...] Ces enfants sont davantage vulnérables aux violences physiques et sexuelles ainsi qu'à celles exercées par les autorités » ;
- et ce en plein mois de janvier, alors que, comme il nous l'a raconté ensuite, « il n'y avait ces jours-là plus de place au 115 » ?

Je le rencontre quelques semaines plus tard, adressé par un collègue de l'association Parole sans frontière⁶, il consulte au CMPP. L'assistante sociale du centre, alertée par son état d'épuisement et de désespoir, me prévient. En accord avec ma famille, je propose d'héberger Roland. Je signifie que je ne participerai pas à l'accueil thérapeutique qui associera consultations auprès d'un psychiatre, suivis psychologique et psychopédagogique. Progressivement Roland retrouvera sommeil et un peu d'équilibre, il se rend à ses consultations, organise son dossier de demande d'asile. Lorsqu'il parle de son hébergement, il dit « la maison ». Son plus grand désir est, nous dit-il, de vivre « une vie normale » et surtout de reprendre ses études. Il a, d'après notre psychopédagogue, un niveau de classe de troisième, il a toujours été bon élève auparavant, lit beaucoup, aime étudier. Les relations avec lui sont agréables et riches, il s'exprime volontiers sur son pays. Son périple, il en parle rarement, avec des gestes d'angoisse. Un soir, il regardera le film *Hope* et nous dira que « c'était tout à fait comme cela ». Fin juin, nous avons pu accompagner son inscription dans un lycée

6. Plus d'informations sur l'association à l'adresse : <http://www.parole-sans-frontiere.org/> (consulté le 27 juillet 2017).

professionnel. Voici le SMS qu'il m'enverra au soir de son inscription :
« Je suis avec des amis, nous fêtons mon retour à l'école. C'est la joie ici. »

En conclusion : la nécessité de témoigner

« *Niemand zeugt für den Zeugen.* » Paul Celan
« *Qui témoigne pour le témoin ?* » Yannick Haennel⁷

La qualification « mineur non accompagné » renvoie à une situation sociale et n'est pas un diagnostic psychopathologique. Au CMPP de Strasbourg, nous nous sommes interrogés sur l'opportunité de proposer des soins à ces jeunes gens. Leurs difficultés scolaires, d'adaptation, de langage relevaient, selon plusieurs d'entre nous, avant tout d'un accompagnement dans le tissu social. Nous avons émis l'idée d'organiser des prises en charge « uniquement quand il y avait des troubles psychopathologiques associés ». Mais comment marquer cette frontière ? Celui qui a traversé la longue solitude, l'isolement, le rejet, l'horreur, se trouve en place d'exception ; c'est cela qui le met en marge de l'humanité et rend son témoignage si difficile à entendre. Il y a fort à penser que c'est l'insupportable de sa parole qui nous amène à le catégoriser malade, fou ou menteur. N'est-ce pas à nous de le soutenir pour permettre son retour parmi nous ? Ces jeunes gens sont des témoins de notre temps, s'ils ont quitté leur pays, c'est en quête d'un ailleurs plus juste, plus vivable. Leur quête nous honore et confirme la nécessité fondamentale de l'hospitalité. La seule attitude acceptable, à mes yeux, dans un pays respectueux des droits fondamentaux de l'homme, est qu'à cet espoir nous tendions l'oreille, que cet autre soit majeur, mineur, déficient, schizophrène ou quel qu'il soit. Il nous est apparu indispensable de relayer ici leur témoignage.

Bibliographie

- HAENNEL, Y. 2009. *Jan Karski*, Paris, Gallimard.
LEVINAS, E. 1972. *Humanisme de l'autre homme*, Saint-Clément de Rivière, éditions Fata Morgana.
LEVINAS, E. 1986. *De Dieu qui vient à l'idée*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin.

7. Cette phrase est le dernier vers du poème « Aschenglorie » de Paul Celan dans son recueil *Altmwende*, est a été traduite librement par Yannick Haennel par : « Qui témoigne pour le témoin ? » et mise en exergue de son ouvrage *Jan Karski*, Gallimard, 2009.

FERENCZI, S. 2006. *Le traumatisme*, Paris, Payot.

LEBIGOT, F. 2011. *Le traumatisme psychique*, Paris, éditions Fabert.

COMPRIS, A. « Les enfants accusés de sorcellerie : étude anthropologique des pratiques contemporaines relatives aux enfants en Afrique », UNICEF, Bureau Afrique de l'Ouest et du Centre (BRAOC), Dakar, https://www.unicef.org/wcaro/wcaro_Enfants-accuses-de-sorcellerie-en-Afrique.pdf, consulté le 24 juillet 2017).

PIRET, B. ; DOUVILLE, O. (sous la direction). 2017. « Migrants, réfugiés, la politique interroge la clinique. », *Psychologie clinique*, 43.

C'est ça, une histoire vraie d'un garçon du Cameroun

Joseph Mbondo

Enfance

Je m'appelle Joseph Mbondo. Je suis né le 13 juin 2001 dans un village du nom de Minka (c'est un tout petit village dans le département du centre du Cameroun), d'une mère très formidable qui a donné naissance à deux fils (mon frère aîné, E..., né en 1999, et moi-même). Je n'ai pas connu mon père, parce qu'il nous a abandonnés quand j'avais 3 mois ; ma mère nous a dit qu'il aimait beaucoup trop d'autres femmes et a refait sa vie. Mais notre grand-père maternel nous a reconnus comme ses enfants.

Mon grand-père avait eu sept enfants avec sa première femme – donc ma grand-mère maternelle. Avec sa deuxième femme il a eu cinq enfants et avec sa troisième femme il n'a pas eu d'enfants.

Mais le véritable problème de mon grand-père était les champs : lorsque vous avez un certain âge (7-8 ans), il vous donne une machette et la faux pour aller défricher et faire des sillons. C'est de ça que j'ai grandi. Et ma mère avait toujours des problèmes avec son père à cause de nous. Pourquoi ? Parce qu'elle-même n'avait pas beaucoup fait d'études, elle voulait que nous, on en fasse et qu'on puisse relever la famille, demain ou après-demain. Et ma mère avait toujours connu échec sur échec. Pourquoi ? Parce que mon grand-père l'avait maudite : ils n'étaient pas d'accord sur notre destin, et à force de se disputer, il l'a chassée. Elle est alors partie en ville. Je suis resté des années avec mon frère et mes grands-parents, mais un jour elle est rentrée au village

Lycéen, mineur non accompagné.

pour nous récupérer, notre grand-mère ne prenait pas bien soin de nous, on était tout sales, maigres et avec des chiques aux pieds.

Ma mère a donc quitté la capitale pour rester auprès de nous, elle a commencé à acheter du poisson pour faire frire des beignets et avoir juste un peu d'argent de poche, et moi j'étais au dos et mon grand frère était sur sa main et elle marchait en disant « beignets, beignets ». Et ceux qui mangeaient sans payer, elle ne trouvait même pas de bénéfice de tout ce qu'elle avait acheté. C'est par ce chemin qu'on a grandi et je n'ai connu ni jeux dans ma vie, ni rires avec des jeunes du village, rien du tout. À l'âge de 8 ans, je partais à l'école sans manger et revenais ainsi, et ma mère cherchait du manioc au champ pour le faire cuire et il fallait réviser avec une lampe.

Mon grand-père est mort en 2012. Par testament il a donné deux parts égales à mon frère et à moi. Le reste de son héritage a été partagé entre les six enfants de la première femme, et les cinq enfants de la deuxième femme. Les enfants de la deuxième femme n'étaient pas d'accord avec ce partage. Et c'est à partir de ce moment-là que notre malheur a empiré. Il y a eu des bagarres.

Il y a eu des blessés, il n'y a pas eu d'entente. Les oncles avaient dit que cette affaire n'allait pas se terminer comme ça ; ils ont dit que ça allait continuer. Le lendemain matin mon grand frère E... s'est plaint de maux de tête. Il s'est couché le soir dans son lit, et après la nuit, quand j'ai voulu le lever pour qu'il nous rejoigne manger, je pensais qu'il dormait, je l'ai secoué, mais il était déjà froid. Je ne savais pas encore à quoi ressemblait un mort. Ma mère est arrivée, elle m'a demandé de sortir de la chambre et ce n'est qu'en voyant les gens pleurer que j'ai compris. Sans maladie apparente, mon frère était décédé dans la nuit.

Ma mère était très angoissée et elle a décidé de quitter le village. Je ne savais pas ce qui se passait, ce n'est qu'après que j'ai compris qu'elle avait peur pour moi. La nuit suivante nous avons fui à Makak. Et de là nous sommes allés à Yaoundé, capitale du Cameroun. De ce fait ma mère n'a même pas pu assister à l'enterrement de son fils.

Yaoundé

Après la mort de mon grand frère ma mère est montée sur Yaoundé avec moi. Tout était nouveau, je ne connaissais jusqu'alors que les maisons en terre battue. Au village, on était très renfermés, on ne parlait pas français, il y avait plein de choses qu'on ne connaissait pas. La ville, c'était l'inconnu, rencontrer d'autres jeunes, découvrir ce que c'est

de jouer, de faire du vélo : des choses qui paraissent aujourd'hui très simples mais dont je ne savais rien jusqu'alors... ça faisait peur mais aussi très envie ! Et ça changeait des champs tout le temps et à tout moment. C'était vraiment recommencer à zéro, et connaître la liberté. On avait une brutalité au village, on avait tout à apprendre. J'étais fier d'être en ville, mais je n'ai jamais regretté la dureté de mon enfance.

Ma mère a eu la possibilité de faire des ménages pendant un certain temps. La rentrée de revenus était devenue très difficile et il fallait payer le loyer, l'électricité et surtout mon école. N'ayant pas retrouvé un travail régulier ma mère a commencé à « faire la rue », ce qui veut dire sortir à vingt-deux heures pour rentrer à cinq heures. Cette vie la rendait malheureuse et elle pleurait souvent.

Nous vivions dans un appartement de quelques mètres carrés, une pièce divisée par un rideau. Je dormais à terre sur une fine natte, elle était sur le lit de l'autre côté du rideau. J'entendais tout, quand un homme venait, je percevais tout. Des hommes qui non seulement faisaient les choses qu'ils faisaient mais ne payaient pas, la violentaient. Et la honte de ce que les voisins pouvaient entendre. Ça me dérangeait, je ne pouvais pas supporter.

Ma mère a fait tant de choses pour moi, une mère est le meilleur de tout dans la vie, elle s'est sacrifiée pour moi, fait des choses qu'elle ne devait pas faire : elle voulait que je sois un enfant chouchou, me gâter pour que tout ce qu'elle faisait ne me dérange pas, alors que c'était malgré elle. Tout ça pour que je n'aie pas volé ou mendier, pour payer mon école, pour que je puisse manger du riz blanc avec de l'huile de palme.

Mais malgré tout, elle n'a pas eu les moyens nécessaires pour payer une deuxième scolarité et de ce fait j'ai donc quitté l'école. Ne me voyant pas traîner à la maison à ne rien faire, j'ai décidé de me débrouiller de mon côté. Je suis devenu « pousse-pousse », c'est-à-dire transporteur de marchandises et de bagages. C'est à ce moment-là que je pouvais jouer avec des amis et que j'ai pu rire et faire connaissance d'autres amis, comme ceux qui sont devenus mes meilleurs amis – paix à leurs âmes – Alain A., 19 ans, et Martin E., 25 ans.

Après six mois mes deux copains me disent vouloir partir à l'aventure, c'est-à-dire quitter le pays pour aller en Europe. C'est que malgré les rires que nous partagions, la vie n'était pas facile, et on ne peut pas se nourrir que d'amitié ! Ma mère qui m'aimait beaucoup a été très difficile à convaincre, mais finalement avec des voisines elles ont réussi à me constituer un petit pécule. Elle ignorait autant que moi ce que signifiait cette « aventure », sinon elle ne m'aurait pas laissé partir.

Moi non plus, je ne savais pas ce qui m'attendait. Aujourd'hui je ne sais pas si je partirais maintenant que je sais. Quand quelqu'un décide de tout quitter, il ne sait pas ce qui est devant, ce n'est qu'après, tu es obligé de continuer, tu ne peux plus aller ni derrière, ni à gauche, ni à droite ; tu dois aller devant, tu es déjà mort.

Ma mère a réussi à réunir la somme de 250 000 CFS dont elle m'a donné 200 000 CFS. Mon travail m'ayant rapporté 50 000 CFS, je suis donc parti avec 250 000 CFS, soit 280 euros.

Le désert, l'Algérie

Nous nous sommes mis en route pour le Nigéria ; la confiance et la joie du départ ont été de courte durée. Les premières frappes ont commencé tout de suite, quand les policiers nous ont arrêtés, ils nous ont traité de djihadistes parce qu'à ce moment il y avait eu au nord du Cameroun le combat de Bokoharam. Ils nous ont emmenés dans une forêt, ont braqué les armes sur nous, nous demandant où nous allions et qui nous étions. On s'est présenté, ils ont fouillé nos sacs pour chercher les papiers et vérifier si c'était vrai qu'on était camerounais. Ils nous ont dépouillés. Heureusement, sur les sacs qu'on portait, on avait coupé et caché de l'argent à l'intérieur des lanières... Ils ont pris le peu d'argent qu'on avait dans nos poches et nous ont dit de partir. C'est là qu'on a compris que ça n'allait pas être facile. Déjà là j'ai rencontré la vraie peur, la peur de mourir, mais il était déjà trop tard, tout était bloqué, on ne pouvait plus choisir de revenir en arrière, et les Nigériens ne veulent pas d'étrangers.

Puis on a continué vers le Niger en voiture 4x4 où nous étions entassés à cinquante personnes. Ces voitures ont des bâches derrière, comme des Jeep de guerre... Elle était blanche et noire, on était entassés, serrés avec des femmes qui n'arrivaient plus à respirer. Je me rappelle d'une femme enceinte qui souffrait. Le sang ne circulait plus dans nos pieds, on s'arrêtait parfois faire des pauses pour calmer les crampes mais ce n'était jamais très long parce qu'on avait peur que les pirates viennent nous agresser : ils savent où sont les pauses et pillent les migrants. Mon copain Alain est sorti du véhicule, ankylosé des jambes. On s'est réfugié sur le toit, il s'est mal agrippé, il est tombé, et a été abandonné. J'étais en haut avec lui, j'ai cogné sur la voiture pour qu'on s'arrête mais ils n'ont rien fait : une fois qu'ils ont été payés, ils s'en fichent que tu meures. Le parcours était parsemé de cadavres, dévorés par de grands oiseaux.

Tous ces déplacements étaient payants et notre pécule fondait à vue d'œil. Quand les passeurs venaient, ils étaient nombreux, on essayait de reconnaître les gentils, qui nous montreraient les bons chemins. Mais il y avait ceux qui menaçaient avec la force, le couteau, ceux qui promettent mais partent avec l'argent et ne reviennent jamais. On a essayé de s'entraider, avec Martin nous nous sommes promis de rester ensemble, et c'est ce que nous avons fait.

Les Touaregs nous ont amenés à travers le désert en Algérie. Les Algériens ne nous font pas bon accueil ; le travail est rare et difficile. Nous subsistons en mendiant et en faisant le gros œuvre dans le bâtiment : porter des sacs de ciment jusqu'au sixième étage. Nous vivions dans une vieille maison qui appartenait au patron. C'était un homme qui nous cachait parce qu'il craignait la police ; tout se faisait en cachette. Il nous protégeait d'une certaine façon, mais c'était surtout pour se protéger lui. Il nous donnait ce qu'il voulait comme argent, sinon c'était la rue. Nous étions coincés, et reconnaissants en même temps. Quand tu n'as pas le choix, tu ne vois plus les choses de la même manière.

En ayant reconstitué un peu notre pécule et après environ un an, nous passons au Maroc.

Arrivée au Maroc

L'accueil est toujours aussi difficile. Avec d'autres migrants nous prenons nos quartiers dans une forêt près de Tanger. Les clans se forment selon nos nationalités. Nous sortons uniquement la nuit pour mendier. On coupait du bois en forêt, et on les piquait à terre, on les pliait comme des tentes. La nuit, on sortait voler des couvertures, on achetait des bâches en plastique pour couvrir en haut, et par terre on dormait sur des petits matelas. On pouvait être deux ou trois à l'intérieur, moi j'étais avec Martin E. Ça a duré une longue période, très difficile, parce que les militaires venaient tous les jours ou presque, en une semaine ils pouvaient venir trois fois par surprise déchirer nos tentes. Pour se protéger on avait organisé des tours de garde sur les miradors, on permutait.

On perdait l'espoir, on ne pensait plus, je croyais que je ne pourrais jamais traverser : on pouvait rester une semaine entière en forêt, on était comme des bandits, la mer mais aussi la route nous étaient interdits. J'ai même cru que je devrais rester comme ça toute ma vie. Mais dans mon cœur il restait dix pour cent d'espoir, parce qu'on entendait les histoires de ceux qui avaient pu rentrer en Europe, ceux

qu'on avait croisés, nos anciens voisins, avaient pu trouver une autre vie, ils avaient réussi à passer de l'autre côté. Grâce à ça je ne suis pas devenu fou. D'autres sont devenus fous ; si tu n'es pas fort, tu te mets à parler seul ou à arrêter de manger dans la forêt au Maroc. On devait enterrer ceux qui mouraient en forêt, on mettait des petites pierres comme font souvent les musulmans, et on quittait l'endroit.

Au Maroc, ils ouvrent les migrants morts pour prendre leurs organes. Un ami s'était blessé sur les fils barbelés de la frontière espagnole. On l'a emmené à l'hôpital pour le soigner. On est revenu le lendemain, il était à la morgue et son ventre avait été ouvert. Et il y a eu beaucoup de jeunes comme ça.

Le 12 février 2015 une descente de militaires nous disperse avec des gaz lacrymogènes. Ils ont mis le feu après avoir percé nos tentes et pris toutes nos affaires. On a perdu deux Camerounais, les Maliens, les Ivoiriens : ils habitaient dans la grotte et ils se sont asphyxiés. Mon deuxième copain Martin a été pris dans les flammes. On ne sait même pas ce qu'ils faisaient des corps ; j'ai cru qu'il s'était enfui pendant que moi j'étais arrêté et emmené en camion, mais j'ai appris plus tard qu'il était mort comme tant d'autres ce jour-là. Tant d'autres dont on n'a jamais vu les corps.

Chaque jour je pense à mes deux amis perdus dans le chemin d'Europe, mais je sais qu'un jour leur mémoire sera honorée parce qu'ils étaient des vrais guerriers qui ont combattu le vrai combat. Même si ça n'a pas été positif. Je me rappelle d'Alain A. et de Martin E. Je sais une chose : c'est que leur âme ne vagabonde pas partout, parce qu'ils sont quelque part là-haut.

Alain A. m'a aidé avec sa veste quand j'avais très froid ; lui, il est resté sans se couvrir. Et comme il était très cachottier, un jour où il n'y avait plus rien à manger, il avait encore deux billets de 10 000 CFA dans son sac, il est parti nous acheter quelque chose pour manger. On était tous très contents ce jour-là, on a commencé à jouer comme des gamins, et lorsque l'un d'entre nous avait des problèmes avec un autre, après quelques minutes tout allait bien.

On était unanimes, on savait que le chemin qu'on a pris n'était pas facile, mais nous étions un seul cœur, c'est ce qui faisait notre force. On se battait les uns pour les autres, on partageait le moindre bout de pain : ça ne pesait pas parce que nous étions ensemble. Une chose que j'ai toujours réalisée, c'est qu'une personne a un caractère, avec des aspects bons et mauvais, et le bon peut un jour devenir mauvais. Si on veut et qu'on sait le voir, il y a du bien dans chacun de nous.

Ils me manquent vraiment. Je ne sais pas si à présent leurs parents sont au courant que leurs fils sont quelque part là-haut pour avoir une vie heureuse. Mais je dirai un jour qu'ils ont combattu le vrai combat comme des guerriers, c'est pour cette raison que je veux saluer leur mémoire.

Arrestation

J'ai été fait prisonnier et maltraité pendant une semaine, d'où ma cheville cassée par les bastonnades.

Quand les Marocains ont mis le feu, chacun partait de son côté, pour s'en sortir. Alors que Martin est resté coincé, moi, j'ai été emmené. Ils m'ont d'abord frappé : quand ils t'arrêtent, ils te frappent d'abord franchement avec des gros bâtons noirs, des matraques, à cinq, sept ou huit sur vous, tu ne peux plus te défendre. Ma cheville était cassée : je ne sentais plus mon pied. Comme nous tous : je voyais autour de moi, ils avaient des bras cassés, des têtes percées. Ils vous jettent comme un corps dans le camion. La vie, c'est quoi... Ce n'est rien.

Ils nous emmènent en cellule, on était tous entassés à l'intérieur. On avait tous peur, on ne pouvait pas aller aux toilettes. Excuse-moi de le dire, mais l'homme marocain est méchant. Moi, j'ai été forcé de faire des choses que je ne voulais pas dans la prison par les policiers marocains. En me tapant comme un serpent dans la boue, passer ses pieds sur ma tête et baisser mon pantalon, il me dit de sucer son pénis. Je ne pouvais pas faire autrement. J'ai été obligé de le faire sinon je suis mort, mordu par les chiens : lorsqu'ils veulent jouer avec vous, ils laissent les chiens sur vous. Ils sont très fiers de voir ça, et après ils vous mettent en prison et dans la nuit ils vous font ce qu'ils veulent. Ils nous traitaient comme des animaux. Mais j'ai compris une chose : la haine ne résout pas le problème dans la vie, et je remercie le grand Dieu de tout ce qu'il a fait pour moi et pour les autres. J'avais la colère contre les Marocains, les Arabes, mais j'ai compris que je devais enlever ça de mon cœur et ne pas vivre avec cette haine. Pour avancer il fallait que je sois plus fort que ma colère.

Après une semaine on se débarrasse de nous et en voiture on nous lâche à trente-cinq kilomètres de la frontière avec l'Algérie. Ils nous ont mis dans les trois camions et nous ont laissés dans le désert : ils savent qu'on ne peut plus rentrer et comme ils ne s'entendent pas avec l'Algérie ils préfèrent qu'on aille là-bas. On était coincés entre les Touaregs et les militaires. On avait peur d'être tués mais on a pris la route à pied. J'ai déchiré mon habit, pour attacher ma cheville sur

laquelle je ne pouvais pas du tout m'appuyer, j'ai coincé un bâton sous le bras comme une béquille. Une dame marocaine m'a aidée, elle a eu pitié de nous, elle m'a donné une pastèque, j'avais tellement faim que je l'ai cassée par terre, on se l'est divisée, à pleine bouche, ça nous a permis d'arriver jusqu'à Tanger et recommencer à zéro.

Tanger : on recommence à zéro

Après trois jours de marche nous arrivons à Tanger où je me retrouve le seul de mon pays. Après une semaine je fais partie d'un groupe de onze personnes de nationalités différentes : des Ivoiriens dont une femme, des Sénégalais, des Maliens, des Congolais. Il n'y a pas de travail et nous vivons de mendicité. C'était vraiment tout recommencer à zéro : les abris, les tours de garde. La même chose qu'avant, sauf qu'il y avait eu tous ces morts entre-temps...

Révélation

Je revenais de la route pour essayer de récolter des dhirams, les autres avaient mangé mais ne m'avaient rien laissé, alors je suis parti pour être seul. Et pleurer. J'étais inquiet et désespéré. Je pensais à ma mère, au travail qu'elle faisait pour me rendre heureux, qu'est-ce que je suis venu faire ici, je suis venu pour mourir... J'étais au plus bas dans mon cœur quand j'ai vu une lumière qui m'est apparue et une voix qui m'a dit : « Tiens bon, je ne vais pas te laisser seul, ne t'inquiète de rien je suis avec toi. Je t'ai choisi pour me servir. » Pour moi c'était comme un rêve, mais c'était vrai et je me suis demandé pourquoi moi, j'étais choisi.

Après une semaine mon comportement a changé. Moi avant, je fumais et je buvais de l'alcool, j'ai arrêté tout d'un coup et c'est à partir de là que j'ai commencé à avoir les songes et même à prier, et pourtant je ne connaissais pas toutes ces choses-là qui ont troublé ma vie. Beaucoup de choses ont changé ; j'ai arrêté subitement et on a commencé à faire un groupe de prière en forêt avec des jeunes.

Nous avons fait une prière à mon père qui est mon Dieu et mon papa. Cette prière disait : moi-même je ne peux pas, mais par le sang de ton fils Jésus qui s'est livré sur la croix du calvaire, je te prie de nous accorder ta grâce de pouvoir traverser cette eau, comme Jésus a marché sur les eaux. Et chose dite, chose faite. Si on a survécu, c'est grâce à ces prières : j'ai vu la main de Dieu. Le jour où on a posé le Zodiaque il n'y avait aucun militaire, c'était un miracle. On a ramé, ramé sans

rencontrer un seul bateau qui fouille : Dieu avait exaucé nos prières qu'on faisait en forêt avec les jeunes. De toute façon il n'y avait que lui qui pouvait nous aider.

Mon frère, ma sœur, le moment est arrivé de dire aux êtres humains la vérité par tout ce qui se passe dans le monde entier. Pour certains d'entre nous, et je parle de nous, les migrants, la vie peut se montrer cruelle et sans amour. On traverse des choses qui nous font oublier le confort de la vie mais bien plus grave : le sens de la vie. On oublie ce que c'est que l'amour. Ce que c'est qu'être humain. Et après c'est très dur de guérir quand d'autres personnes ont pris le pouvoir de vous faire du mal. Dans Jean 1.1.6, nous sommes poussière et nous tous nous retournerons poussière et ce monde-ci va rester. Pourquoi se faire du mal entre nous ? Pourquoi certains humains décident de faire du mal à d'autres ?

Je ne veux plus vivre dans cette cruauté et cette violence. Je veux changer de vie. La vie que j'ai vécue est passée : maintenant je donne ma vie au Christ pour vivre une nouvelle vie. L'apôtre Paul dit : « Si je vis ce n'est plus moi qui vis, mais c'est le Christ qui vit en moi, Christ de l'espérance de la vie qui nous avait montré le chemin par lequel nous passerons. » C'est ce que je ressens désormais.

La Bible dit, dans Jean 6, verset 33, que le salaire du péché c'est la mort, mais le don gratuit de Dieu c'est la vie éternelle en Jésus, notre Seigneur. Vous saviez que le riche est mort, il est parti en enfer, il souffrait là-bas et a dit à Abraham d'aller dire à ses frères de ne pas marcher comme lui pour qu'il ne se retrouve pas aussi là-bas. Abraham lui dit : « Il y a les prêtres, les parleurs, les évangélistes pour leur enseigner la parole du père. »

Alors, mes frères et sœurs, il est encore temps pour ceux qui sont encore vivants de changer, parce qu'après la mort il n'y a plus moyen. Jésus dit : « Laisse les morts enterrer les morts », c'est une parole de sagesse...

Quelque part, je suis comme le riche. J'ai vu l'enfer, mais moi, je l'ai vu avant de mourir. C'est pour ça que je veux choisir la parole de Jésus parce qu'elle est parole d'amour. Je peux encore choisir de ne pas faire le mal, je peux aussi choisir de raconter aux autres. Raconter ce à quoi l'enfer ressemble mais aussi qu'on peut choisir le bien. Même après avoir traversé l'enfer.

La vie dans les bois

Je me souviens très bien de cette dame, connue dans la forêt, qui nous aidait à faire du bon bancous². Elle restait dans la forêt pendant que nous partions dans la rue pour quémander de l'argent, pour pouvoir acheter du couscous et de la tomate pour préparer dans les boîtes de sardines. Il y avait une grosse marmite, elle faisait le couscous dedans, et elle le faisait très bien ! On piégeait les sangliers en forêt, un jour on a tué un gros sanglier, on l'a mangé en un mois tellement il était gros (presque comme un cheval !) ; on creusait des trous, on versait les arêtes de poissons et les nageoires : la nuit ils viennent manger, c'est là qu'on les tuait avec des lances qu'on avait taillées dans les bâtons. On avait tout divisé, et on a mangé à onze pendant un mois, on n'avait plus besoin d'aller sur la route. Manger, dormir, ne pas prendre de risque : une petite période plus calme grâce à ce sanglier !

Un jour les Marocains sont venus en forêt pour violer la femme qui était avec nous et un autre parmi nous est vite rentré ce jour-là, par la grâce de Dieu. La route n'avait pas mordu à lui (il n'avait pas réussi à faire de l'argent) alors il rentrait, parce qu'il ne voulait pas perdre son temps. Et c'est là qu'il a trouvé les Marocains qui voulaient faire tout avec cette dame, et il a pris le bâton pour se battre avec eux. Alors ils sont partis ; il nous a raconté ce qui s'était passé quand on est rentrés. On avait peur qu'ils reviennent pour chercher la femme mais ils ne sont plus venus.

Elle était pour nous comme une mère et on l'appelait Mama. Elle était jeune, peut-être 28 ans, elle était belle. Sans doute elle avait des enfants. Elle était tellement gentille, elle faisait toujours des blagues, ça faisait du bien à tous. On rêvait franchement d'arriver avec elle. Elle aurait dû être heureuse.

Le séjour à Tanger se prolonge ; il dure jusqu'en janvier 2016. Après deux années nous avons assez d'argent pour acheter un pneumatique gonflable. Je me rappelle, vraiment comme un petit bateau de piscine, en plastique noir pour ne pas être vus.

Le bateau

De nuit nous nous mettons à l'eau et payons pour avancer vers le continent. Le bateau faisait trois mètres de longueur ; on était onze, la dame était au milieu et vidait l'eau que les vagues faisaient rentrer

2. Couscous africain.

à l'intérieur. Les vagues faisaient deux mètres de haut, tout le monde avait tellement peur. Certains s'évanouissaient, avec le mal de mer certains vomissaient. On n'arrivait plus à ramer à cause des crampes, les pagaies ont été jetées. Ça criait « je ne veux pas mourir ici ! Je veux arriver en Europe ». On râlait sur tout le monde, d'autres pleuraient, tout ça est encore dans ma tête, c'est comme si c'était hier. On se disputait. Le Zodiac a chaviré avec une vague, on était déséquilibrés mais heureusement comme je connais bien l'eau, j'avais la place de capitaine et je leur ai dit d'aller tout de suite de l'autre côté. On s'est bien assis et il n'y avait plus le déséquilibre. Mais nous étions tellement fatigués.

Et tous ces corps qu'on voyait dans l'eau. Les vagues les ramenaient au bord : la mer ne veut pas voir la saleté, comme les chats ! Les chats n'aiment pas la saleté. La mer réfléchit comme un être humain et ne veut pas garder la saleté dans son cœur. Et les corps étaient rejetés vers le France ou vers le Maroc. Il n'y avait plus les yeux, parfois le ventre ouvert, explosé, parfois les pieds mangés par les poissons. Et nous sommes tous pareils dans l'eau : le sel rend la peau blanche. Tous ces morts étaient blancs. Franchement Dieu est grand. Ce que j'ai vu, c'est plus que la mort, l'être humain ne peut pas me tuer, je n'ai plus peur de rien. Il n'y a que Dieu qui pourra me rappeler à lui. Je n'ai plus peur de la mort, je n'ai plus peur de l'être humain.

Après deux jours et demi nous sommes épuisés, la femme ivoirienne est morte. Elle était vraiment comme une mère pour nous, lorsqu'il y avait un petit morceau de pain elle ne pouvait pas manger sans nous et on mangeait toujours ensemble. Je me rappelle dans le Zodiac dans la nuit il n'y avait plus rien à manger ni à boire et un oiseau noir est venu sur notre tête du Zodiac, elle a commencé à prier très fort et bien après l'oiseau est parti. À partir d'une heure de la nuit elle s'est endormie. On s'est dit qu'elle dormait et pourtant elle était déjà partie. Pour notre santé et notre survie on a été obligés de jeter son corps dans l'eau. Ça n'a pas été facile pour nous, notre Mama qui est partie. Elle nous a laissés tous très troublés de sa mort, en se disant comment faire. Et c'est comme si elle nous avait encore donné une force de plus : c'est comme si elle nous avait dit « mes enfants, allez-y, ne lâchez rien je suis avec vous ». Et je sais une chose, c'est qu'elle est toujours avec moi, comme le sont mes deux copains. Ils sont dans mon cœur, et si j'ai survécu c'est aussi grâce à eux.

Par chance nous sommes repérés par un hélicoptère. Un bateau espagnol, *Salvamento Marítimo*, vient à notre secours et nous débarque à Tarifa. Les policiers étaient gentils mais nous avions tellement peur...

Pour nous, les policiers allaient forcément nous faire du mal comme au Maroc. On était trop habitués à être maltraités. On était traumatisés. Et puis nous ne comprenions pas l'espagnol. On nous habille, nous soigne (médicaments), on nous met trois jours en quarantaine puis en cellule pour nous « ré-humaniser » pendant un mois. Mais ça rappelait vraiment la prison, chaque jour tu te demandes comment tu vas sortir de là. Ils nous mettent un numéro sur la main. Il y a une heure pour dormir, les gros cadenas sont fermés. Une heure trente minutes pour aller dans la cour, on est comptés. Puis les portes ferment. On est comptés. Puis on mange. On est comptés. Puis enfermés. Puis il faut dormir. Et tant qu'ils ne trouvent aucune famille à l'extérieur tu restes enfermé (une enquête suit pour nous chercher de la famille en Europe). Ça n'est pas la vie.

Mon voisin de cellule a un frère établi à Paris ; je le suis. Il fallait qu'on ait une destination pour pouvoir sortir. Alors je l'ai suivi en disant que c'était mon frère. Mais la belle-sœur n'envisage pas de m'héberger. On me donne donc un billet pour Strasbourg, pour pouvoir continuer vers la France.

Strasbourg

En résumé je suis parti de Limbé (frontière Cameroun-Nigéria) en janvier 2014 et je suis arrivé le 20 février 2016 à Strasbourg. J'ai traversé le Nigéria, le Niger, l'Algérie, le Maroc, la France.

Nous sommes en février et je dors dans la gare de Strasbourg. Je suis repéré par un passant qui s'inquiète de mon sort car j'étais couché et j'avais faim. Personne ne se souciait de moi. Le passant a pitié de moi et m'envoie à Themis. Themis me prend en charge et me dirige vers le conseil général. Par l'association SAMI je suis placé dans un hôtel pour mineurs. On arrive à reprendre contact avec ma mère qui doit rassembler tous les dossiers me concernant pour les faire parvenir au conseil général.

Et c'est là que commence l'embrouille, car mon acte de naissance a été établi un dimanche (je suis né dans un petit village qui ne compte pas les jours de la semaine), ce qui est incompréhensible pour une administration française. Au tribunal mon acte de naissance pose problème et on attend une autre justification pour prouver que je suis bien un mineur. Un recours a été fait auprès du tribunal de Colmar avec de nouveaux papiers et une affirmation du maire de mon village certifiant l'authenticité des actes produits. Mon avocate est Nathalie G.... Le 18 octobre une deuxième séance du tribunal statue

sur mon cas à Colmar. Le 15 novembre la chambre spéciale des mineurs me confie aux services de protection de l'enfance du conseil départemental du Bas-Rhin pour une durée d'un an.

J'ai connu l'enfer du désert, l'enfer de la mer, et voilà que je découvre l'enfer des papiers. À cause de cette histoire, le foyer qui m'avait accueilli quelques semaines ne pouvait plus me prendre en charge (il dépend du conseil général). J'ai donc dormi dehors en plein hiver, ça a duré six mois. Je ne savais pas quoi faire, je suis allé dormir devant le conseil général, mais ils m'ont chassé. J'avais l'impression d'être un chien. Et je boitais toujours, avec cette cheville toujours pas soignée depuis la prison marocaine. Heureusement le père T... et le père M... m'ont recueilli. Je n'ai pu retourner au foyer que le 23 novembre 2016. Et c'est d'ici que je raconte mon histoire.

Le combat n'est donc pas terminé. Au début, je pensais que l'homme blanc me sauverait. J'ai compris qu'il n'en serait rien. Que tous les hommes blancs ne sont pas bons. Qu'ici aussi certains ne savent pas aimer. J'ai compris que je devais continuer le combat. Certains ont plus de chance, et sont acceptés directement par la France. Cette société n'est pas toujours juste. Je ne m'attendais pas à être jeté à la rue, sans même que personne ne se demande ce que j'avais traversé. J'étais à terre... blessé. Je n'ai rien compris. Mais je voulais prouver que je valais autant qu'un autre, et prouver que j'avais bien mon âge, que mes papiers étaient vrais. Je ne le ferai pas pour ces gens injustes, mais pour ceux qui peuvent encore être bons, et ceux que j'ai laissés derrière moi.

Aujourd'hui

Je sais que j'ai encore un très long parcours devant moi mais je sais une chose : que je ne suis pas seul. Je suis avec eux, ceux qui sont morts sur la route, et tout ce que je vis, un jour je vais dire : j'ai combattu le vrai combat.

C'est pas facile de vivre toutes ces choses dans ma tête : tu ne peux pas dormir, ni jouer avec d'autres, tout le monde devant toi n'existe plus. Il y a une colère en toi que tu ne peux plus maîtriser. Aide-moi : je veux retrouver Joseph. Je me sens déjà mort enterré parfois. Depuis pour moi la vie n'a plus de sens, je ne sais plus quoi faire, je me sens très seul en me disant que personne ne me comprend.

Avec tout ce que je fais comme efforts très loin de ma pauvre mère, je ne sais plus si elle vit encore, je n'ai plus de nouvelles d'elle. Maintenant ça fait environ trois mois que je n'ai plus de nouvelles de ma mère, ni entendu sa voix. Je ne peux rien faire, je suis dans les faiblesses

mais je sais que Dieu ne me laissera jamais tout seul. Je sais qu'un jour tout ira mieux. La Bible dit que Job est passé à travers les maladies, et les souffrances ; il est même arrivé à perdre tout ce qu'il avait, mais un jour Dieu a récompensé tout ça. Dans la vie, tant qu'il y a de la vie il y a de l'espoir.

Pour moi-même si je quitte ce monde maintenant, j'ai fait plus qu'un garçon de mon âge et je sais une chose : qu'il y a une autre vie quelque part que nul ne sait.

J'ai pensé chaque jour aller me suicider à la rivière mais j'ai eu la pensée de cette pauvre femme derrière moi : ma mère, qu'allait-elle devenir sans moi, et mes petits cousins, et cousines... Ce sont toutes ces choses qui me donnent encore plus de force pour avancer dans le bon chemin. Mais une chose que nous, les êtres humains, nous ne devons pas oublier : partout où nous irons nous aurons toujours des ennemis dans notre vie. Mais il faut toujours rester fort et savoir ce que tu veux dans la vie pour ton prochain, ou celui qui est auprès de toi. Je sais que ce n'est pas facile mais c'est Dieu la force en toute chose.

J'ai été rejeté, c'est pour cette raison que d'avoir confiance en un être humain c'est très difficile pour moi. Même avoir les sentiments amoureux, c'est pas facile pour moi. Mais je sais qu'un jour Dieu me donnera une épouse qui pourra essuyer mes larmes de tout ce que j'ai vécu et comprendre pourquoi je n'ai pas oublié toutes ces choses que je vis chaque jour de ma vie. Avoir une famille... Oui, un jour. Mais je ne crois pas que maintenant c'est possible.

Et je pourrai faire ma vie ici en France, parce que je n'ai plus la vie au Cameroun. Faire venir ma mère auprès de moi. Merci.

J'ai fait ces écrits pour que le monde sache ce que nous, les migrants, nous vivons chaque jour et chaque heure.

Donne à n'importe quelle personne ma vie une journée, et on verra s'il peut bien la supporter.

Merci.

Je remercie encore l'association CARITAS, une dame du nom de Vanessa et Germain qui m'ont soutenu, ainsi qu'une dame du nom de Catherine qui était en stage,

Et Thémis, monsieur Thomas,

Et le père Thomas du centre Bernanos,

Et monsieur Louis Pierre,

Et le père Muller des Pères rédemptoristes,

Et le docteur Bauer du CMPP,

Et tous mes professeurs qui m'ont aidé à avoir un bon niveau d'étude après trois ans de parcours,

Et enfin, tout le peuple français qui m'a aidé à me faire opérer de la cheville et pour les soins de près et de loin, merci encore pour tout ce que vous faites pour nous, c'est pas obligé mais c'est de votre plein gré de le faire et de votre bonne volonté. Tous les migrants vous disent merci, au nom des migrants... merci.

Joseph fait partie des nombreux « mineurs non accompagnés » que les services de protection de l'enfance placent dans les foyers comme celui où je travaille en tant que psychologue. Joseph est venu vers moi à la recherche d'une oreille qui voulait bien entendre. Il raconte. Au fil des mots, des larmes et des rires, il formule son besoin d'extérioriser, pour mieux apprivoiser son histoire, et s'en libérer. L'écriture sera notre outil. Le soir, dans mon petit bureau, il recommence. Par morceaux, parfois des bribes sur lesquelles je reviens quelques semaines plus tard. Il parle, j'écris, toujours ses mots. Parfois il continue de son côté et revient avec des pages manuscrites sans ponctuation. À deux nous lions, amenons du sens quand c'est possible, dans ce chaos dont il veut aujourd'hui témoigner « parce que le monde doit savoir ».

Camille Chan, psychologue

IV

Les mineurs non accompagnés à l'épreuve des institutions

Des regards croisés confrontent des témoignages de praticiens, éducateurs, avocats, politiques. Cette diversité d'approches comprend un exposé du bureau de D. Versini, présentant le dispositif d'accueil et d'accompagnement à Paris. Viennent en contrepoint plusieurs articles rédigés par des avocats et des juristes, mais aussi des praticiens de terrain, éducateurs, psychologues, responsables d'associations. Ces controverses font apparaître les logiques d'action plurielles qui marquent le parcours d'épreuves des jeunes mineurs étrangers.

Philippe Petry

Crise de l'accueil et institutionnalisation du « soupçon » à l'égard des MIE : de la question politique à la question éducative

Julien Bricaud, Caroline Thibaudeau

« Pensez-vous vraiment que nous soyons toute la misère du monde¹ ? »

Depuis une vingtaine d'années désormais, des jeunes étrangers isolés arrivent par centaines chaque année sur le territoire français. Leur entrée dans le giron de la protection de l'enfance continue de poser question. Et, plutôt que de reconnaître qu'elles ne veulent pas, qu'elles ne peuvent pas ou qu'elles ne savent pas accueillir, les institutions chargées de l'accueil finissent par faire porter aux jeunes eux-mêmes la responsabilité de ne pas être accueillis. Ce déplacement de responsabilité est notamment en jeu dans le soupçon persistant que ces jeunes tenteraient d'abuser de nos systèmes de protection. En mentant sur leur âge, leur parcours, leur isolement, ils nous obligeraient à chercher à les démasquer pour préserver nos institutions et nos lois ainsi menacées. Se développe donc une véritable culture du soupçon. L'obsession de la fraude est particulièrement problématique quand elle vient contaminer le cœur même des pratiques des travailleurs sociaux : l'écoute singulière et le travail relationnel propres à l'accompagnement éducatif. Au risque d'aboutir à « l'effacement de

Julien Bricaud, philosophe.

Caroline Thibaudeau, psychologue clinicienne.

Collectif BABEL.

1. Paroles d'exilés, Mohamed et Diallo, dans *Passeur* de Raphaël Krafft, Éd. Buchet Castel, 2017.

l'éducatif² ». Cette situation permet de légitimer la médiocrité de l'accueil des jeunes qui finissent par accéder à une protection ainsi que le refus de toute assistance à ceux qui, de plus en plus nombreux, n'y parviennent pas.

Bien souvent, c'est la peur d'être manipulé qui déforme le regard porté sur les jeunes migrants. On en vient à penser que tout en eux est guidé par une visée stratégique unique : « profiter » d'une prise en charge et obtenir des « papiers ». Un tel soupçon laisse dans l'ombre tout ce qui, dans leurs comportements et dans leurs éventuels « mensonges », ne trouve pas son explication dans cette visée stratégique : la peur, la pudeur, la réserve, les sentiments ambivalents de celui qui migre à l'égard de ceux qu'il a quittés comme de ceux qu'ils rencontrent dans le pays d'accueil, et toute autre raison de cacher ou de transformer la réalité, comme celle simplement de ne pas être capable, là tout de suite, d'en rendre compte...

« Ainsi, si on fait l'expérience³ de demander à ces jeunes de tracer sur une carte avec des fils de laine la trajectoire accomplie, les différentes étapes du voyage, *par où ils sont passés pour arriver là* et ce qu'ils ont vécu *puisque'ils y étaient*, il apparaît toujours qu'ils n'en ont en fait pas vraiment pris conscience. Ce n'est qu'en effectuant ce "tracé", sous le regard et en présence d'un autre en position d'*inter-locuteur*, que l'expérience vécue pourra se relier et se figurer subjectivement, dans l'après coup : l'expérience du "tracé" comme "marqueur d'être"⁴ et figuration de soi, d'un soi en mouvement, d'un soi vivant là où le langage a pu rester muet, dans ce temps de suspension du transport d'un lieu à l'autre. La reconstruction opérée par le récit, dans un lien de transfert véritable à nouveau établi, ne pourra donc venir que dans l'après-coup et se modeler progressivement. C'est elle, qui permettra de rapatrier l'expérience vécue "hors sujet", dans le champ cette fois symbolique de la parole adressée, pour s'inscrire dans une continuité historique personnelle et faire sens. »⁵

La mécanique du soupçon

Les jeunes étrangers font l'objet de perceptions contrastées. Ils suscitent à la fois l'empathie, l'admiration, la méfiance et le rejet. Les réactions possibles sont fortement polarisées entre deux représentations exclusives l'une de l'autre : le bon mineur isolé qu'il

2. J. Marpeau, « Protection de l'enfance : que reste-t-il d'éducatif ? », contribution pour *Avenir Éducs*, février 2016.

3. Cette expérience a été filmée par Xavier Crombé dans son documentaire *Sur leur chemin*, Alter Ego Production, 2012.

4. F. Deligny, « Traces d'être et bâtisse d'ombre », dans *Œuvres complètes*, l'Arachnéen, 2007.

5. C. Thibaut et J. Bricaud pour le collectif BABEL, « Pour une prise en compte du projet migratoire : aménager des espaces d'accueil, de rencontre et de pensée », dans *Mineurs non accompagnés, quels besoins et quelles réponses ?*, février 2017, dossier thématique de l'ONPE.

est légitime d'aider ou le migrant irrégulier indigne du dispositif d'aide aux enfants en danger. Le *passage de la bienveillance à la défiance* est notamment l'effet d'un processus singulier, processus que nous nous proposons d'appeler : *le soupçon*. Ce phénomène, qui naît de la confrontation aux mensonges réels ou supposés que les jeunes adressent aux services sociaux, opère comme un instrument de discrimination entre ceux qui méritent leur prise en charge et ceux qui ne la méritent pas car *ils trichent*⁶.

Tout le monde en convient pourtant : le premier contact avec ces jeunes est souvent positif. On s'émeut de leurs parcours périlleux, on s'étonne des ressources dont ils font preuve pour supporter l'isolement, on loue leurs efforts pour apprendre le français, leur volonté de travailler, bref on se réjouit des qualités qu'ils manifestent pour « s'intégrer ». Ces jeunes suscitent l'empathie, et avec l'empathie, c'est le désir de les aider qui est renforcé.

Si l'analyse des discours tenus sur ces jeunes permet de faire émerger la figure du « bon mineur étranger », elle permet également de repérer d'autres discours moins favorables.

Des « doutes », des « interrogations », voire un certain « malaise » s'expriment de temps à autre et les professionnels sont alors plus critiques à l'égard des jeunes : « pas si jeunes, pas si fragiles, pas si victimes que ça »... Les soupçons se focalisent sur les « mensonges » que ces jeunes présenteraient aux travailleurs sociaux. Que ces « mensonges » soient réels ou supposés, révélés ou restés secrets, importe peu ; le soupçon qu'ils puissent exister suffit à abandonner un discours protecteur pour adopter une posture de réserve, voire de rejet. Ils participent ainsi à une *conversion* des acteurs de la prise en charge, disposés désormais à se défier systématiquement de ce que disent et font les jeunes.

Sur quoi les jeunes mentiraient-ils ? Ils mentiraient sur leur âge – c'est évidemment la grande affaire. Nombreux sont les jeunes qu'on soupçonne d'avoir un âge différent de celui qu'ils annoncent. Mais ce n'est pas la seule question. Ils mentiraient sur leur nationalité, sur le parcours suivi ; ils maquilleraient les raisons et le sens de leur voyage, dissimuleraient la présence de proches dans le pays d'accueil, escamoteraient les relations avec la famille au pays... Voilà qui fait beaucoup !

6. Cet article reprend en partie des éléments d'une conférence prononcée par J. Bricaud dans le cadre d'une journée d'étude à l'IRTS Poitou-Charentes le 16/06/2016, intitulée « Une minorité oubliée : les mineurs non accompagnés, entre protection et suspicion ». On pourra aussi se référer à l'ouvrage de J. Bricaud, *Accueillir les jeunes migrants. Les mineurs isolés étrangers à l'épreuve du soupçon*, Lyon, Chronique sociale, 2012.

À partir de là, le soupçon recouvre un spectre d'attitudes diverses. Au sens le plus faible, il désigne une incertitude quant à la vérité. En un premier sens, il est synonyme de doute. En somme, c'est une posture de prudence intellectuelle. À un degré supérieur, il implique qu'on se fasse une certaine opinion sur ce qu'il en serait réellement de la vérité. C'est le cas quand je dis « je soupçonne quelque chose ». Je présuppose alors qu'il y a comme une imposture. Je ne me contente pas de douter, je présuppose que ce qui m'est présenté est plutôt faux. Quelque chose est masqué. À un degré plus fort encore, le soupçon peut enfin renvoyer à une suspicion de culpabilité sans preuves tangibles : « s'il nous cache quelque chose, c'est qu'il a quelque chose à se reprocher dont il doit être coupable ». Ici, je ne dispose pas en tant que telle de la preuve de l'imposture. La suspicion s'installe à partir d'un faisceau de signes que je pense devoir lire d'une certaine façon, mais il ne s'agit pas de preuves irréfutables.

Il y a donc différents degrés dans le soupçon. Ce qu'on peut déjà souligner, c'est que le doute fait place à la suspicion quand le mensonge supposé devient le facteur d'explication dominant pour rendre compte de l'ensemble des comportements d'un individu. C'est ce qui se passe par exemple quand on insinue que l'obtention des papiers motive l'ensemble des actes de quelqu'un qui n'a pas de papiers : il se marie pour avoir des papiers, il fait des enfants pour avoir des papiers, etc.

Naturellement, c'est là un processus de pensée qui est hautement problématique. En effet, de nombreuses choses disparaissent au passage : il n'y a plus de place pour des motivations éventuellement contradictoires, plus de place pour des actes gratuits, des actes manqués, ou des actes absurdes. Non, à chaque fois, il y a une visée, une stratégie unique.

La notion même de secret en sort fortement transformée. Dès lors qu'on soupçonne quelqu'un, un secret ne peut avoir comme fonction pour lui que de nous masquer ses véritables intentions. Plus de place, donc, pour imaginer que le secret pourrait servir à autre chose, à se protéger soi de réalités trop douloureuses, ou à protéger quelqu'un d'autre pour les mêmes raisons ou pour d'autres raisons encore.

Il en ressort que le soupçon agit comme une mécanique : un processus interprétatif qui se nourrit lui-même en prenant comme point d'appui des conceptions toutes personnelles (même si souvent en libre circulation dans l'air du temps...), en tout cas des représentations *déjà-là* qui agissent comme un stéréotype. C'est donc le préjugé qui apparaît, et qui, ne pouvant pas rester du côté de l'observateur, se trouve projeté sur l'objet : s'il y a de l'invisible, ce n'est pas le point

de vue qui est limité, c'est l'objet qui se dérobe, qui masque, qui recèle des secrets... On entrevoit alors que les soupçons portent sur ce qui est, en définitive, déjà su par le sujet qui les forme. Le soupçonneux ne chercherait pas tant la vérité, car il *sait* déjà. Le lien qu'il entretient alors avec l'autre dans la rencontre n'est plus dès lors marqué par l'écart de la différenciation, dans un rapport de dialogue et d'altérité reconnue.

Quelle relation le soupçon entretient-il avec le registre du savoir et de la connaissance, et donc par extension avec celui de la vérité ? Dans sa définition courante, celle du dictionnaire, le soupçon renvoie à « une conjecture par laquelle on attribue à quelqu'un des actes blâmables, des intentions mauvaises, plus ou moins fondées⁷ ». Il se réfère à un mouvement d'anticipation et à l'intuition. Notons qu'étymologiquement, le terme d'intuition relève du langage de la vision : *intueor, intuitus*, qui se rapporte à l'acte et à l'attention du regard, la captation par le simple fait de voir... Il y aurait dans le mécanisme du soupçon une connaissance et une saisie directe de l'objet, sans médiation ni même signe à interpréter. Sans écoute ni interlocution... Le savoir est déjà-là. L'écart, ou la distance, qui instaure un rapport où le sens reste à être délivré est, lui, inexistant. Ainsi, la question de la recherche de la vérité ou du mensonge, qui est toujours convoquée quand il s'agit de soupçon, se présenterait en fait comme un leurre, une fausse piste. En effet, la rencontre véritable et la recherche de compréhension de l'autre, dans le cas du processus suspicieux, se trouve comme stoppée ou mise en impasse. Ce qui est en jeu renvoie davantage à un *refus de l'incertitude* (ou angoisse de l'ignorance) à l'origine de l'émergence d'un savoir qui se voudrait sans lacune, mais qui demeure en fait enfermé, forclos et comme auto-produit : « CQFD⁸ », pourrait-on dire... Dans ces conditions, le langage n'est plus un vecteur relationnel, ni l'écoute la métaphore du lien et d'un espace potentiel où se crée et se réinvente la rencontre qui devrait être singulière et ouverte. La parole recueillie devient l'instrument de la preuve par laquelle la vérité sera faite ou l'imposture révélée. Le soupçon et l'exigence de vérification colonisent alors les esprits et colorent la relation, se nourrissant entre autres choses de représentations tantôt péjoratives, tantôt méritoires. Celles-ci conditionnent de façon arbitraire l'accueil réservé à ces jeunes étrangers, au risque cette fois bien réel de leur rejet ou de leur exclusion. Le soupçon comme le préjugé seraient les manifestations symptomatiques d'une

7. A. Rey (sous la direction de), *Dictionnaire culturel*, Le Robert.

8. CQFD : sigle d'usage courant pour « ce qu'il fallait démontrer ».

collusion entre deux réalité, interne et externe, qui font se confondre la personne réelle, l'autre-de-la-rencontre, avec les projections fantasmatiques inconscientes dont il est l'objet, sans distanciation psychique ni symbolique et donc effaçant tout repère de différenciation. Le jugement de valeur ou le passage à l'acte discriminatoire viennent dire ce défaut d'intégration de la fonction symbolique où le sujet réel, ici le jeune migrant, devient *pour de vrai* le mauvais objet fantasmé, et s'y confond.

Soupçon, stéréotype et traitement de masse

Depuis son expérience des camps de concentration⁹, B. Bettelheim livre une situation personnelle vécue où il se voit contraint d'aller à l'infirmerie parce qu'il souffre de gelures aux doigts. Il sait alors qu'il y a risque de gangrène et redoute l'amputation. Par ailleurs, il n'ignore pas non plus les restrictions punitives et arbitraires d'accès au soin pour les juifs, exceptées pour les accidents de travail, ce qui n'est pas son cas. Il se résout malgré tout à demander des soins. Dans la file d'attente qui est longue pour le dispensaire du camp, chacun sait qu'il aura à plaider sa cause et prépare ses arguments avec stratégie en fonction de la représentation supposée qu'il se fait du ss de service, perçu comme « haineux » et « stupide », « comme tous les autres ». B. Bettelheim tente d'analyser a posteriori pourquoi, étant le seul à ne pas avoir préparé de « plan » pour se faire admettre, il aura pu néanmoins se faire entendre en exposant simplement son cas, suscitant du côté du ss un mouvement inattendu mais bien réel de sollicitude.

L'exposé de cette expérience permet d'analyser la manière dont les stéréotypes agissent et forment comme des « illusions paranoïdes » entre deux groupes opposés, en l'occurrence d'un côté les juifs, minorités persécutées, et de l'autre, les ss. Quant aux conditions qui favorisent de tels processus projectifs, relevons qu'il s'agit de situations discriminantes où le traitement de masse, qui est ici à son paroxysme, tend à l'effacement de toute individualité.

Dans la situation rapportée, le stéréotype auquel les prisonniers juifs paraissent correspondre, et dont la partie visible serait « les fausses lamentations » et autres arrangements avec la vérité pour accéder à l'infirmerie, véhicule en miroir pour celui qui les reçoit ce que B. Bettelheim appelle « l'image mythique du ss » : non pas un individu singulier doué de raison, mais la réplique à l'identique d'un type d'être sans valeur morale ni humanité, borné, un imbécile facile à duper...

9. B. Bettelheim, *Le cœur conscient*, Paris, éd. Robert Laffont, coll. Pluriel, 1972, p. 285-300.

B. Bettelheim postule que le recours au stéréotype renvoie en définitive à des mécanismes de défense psychique qui auraient ici pour fonction de gérer un vécu d'impuissance réelle et par trop angoissante du côté des victimes. Ainsi, *l'idée déjà-là qu'on se fait de l'autre* et de sa supposée prévisibilité permettrait, face à des situations critiques et à la précarité de l'existence, de maintenir une illusion de sécurité et de maîtrise, même si elle n'en demeure pas moins fugitive et inefficace dans les faits. Par ailleurs, le stéréotype aurait également pour fonction du côté des prisonniers, et dans ces situations de dépendance et de soumission inévitable, de se préserver narcissiquement du vécu d'indignité : « quoiqu'il en fût en réalité, il fallait que l'agresseur passât pour stupide [et non humain] afin que le prisonnier pût préserver un minimum le respect de lui-même [dans le fait de se soumettre à sa force brutale] ».

« Lorsque le jeune migrant se présente aux travailleurs sociaux, son discours apparaît souvent comme préparé à l'avance, tenant compte parfois des lois et des dispositifs de protection des mineurs en vigueur en France... Sa parole qui semble instrumentalisée, notamment par des passeurs peu scrupuleux, donne le sentiment d'un discours plaqué parfois jusqu'à l'absurde, en décalage avec la gravité et les enjeux mêmes de la situation critique qui est la sienne. L'absence de recul et de discernement quant à l'effet produit surprend... Mais il s'y raccroche coûte que coûte car ce discours stéréotypé a avant tout une fonction de pare-angoisse et donne l'illusion de maîtriser une situation qui pourtant le dépasse ; il contribue, de plus, à préserver les liens intériorisés avec la famille laissée au pays : être fidèle à ce qu'on lui a demandé de dire, aux engagements pris porteurs d'espoir... ou pour certains, préférant penser *je sauve ma famille* plutôt que *ils m'ont sacrifié*¹⁰. »

B. Bettelheim relève au passage que les stéréotypes valent dans les deux sens et fonctionnent en miroir quitte à s'autoalimenter. À la figure mythique *du ss*, répond la figure mythique *du juif*. Il précise néanmoins, et c'est important, qu'il y a une différence considérable entre la position de l'agresseur et celle de la victime : « l'agresseur se défend surtout contre des dangers qui ont leur origine en lui-même [des conflits internes, de valeurs ou de représentations de soi par exemple...] alors que la victime, elle, se défend surtout de dangers qui proviennent de l'environnement », c'est-à-dire contre la menace réelle de persécution ou d'anomie.

10. C. Thibaut, « Mineurs isolés étrangers, l'expérience brutale de la séparation », *La Lettre du Grappe*, 64, *La séparation*, juin 2006.

Ulysse¹¹, « l'homme aux mille ruses », et ce qu'il reste de son équipage au début de son voyage de retour, cherche le passage d'un monde à l'autre. Il navigue dans une brume épaisse et s'échoue sur un îlot invisible dans une obscurité complète. Il s'agit du « pays des Yeux ronds », l'île des cyclopes, monstrueux géants dévoreurs de chair humaine et buveurs de lait...

Ulysse va se trouver très vite pris au piège dans la caverne du monstre Polyphème. Pour sauver sa vie ainsi que celle de ses compagnons, il va jouer de supercherie en se présentant au fameux Cyclope comme étant « Personne », *Outis*. Il s'agit ici d'une astuce, d'un jeu de mot où Ulysse va utiliser un double langage car *ou-tis* (personne) peut se remplacer en grec par une autre façon de dire *mêtis*, qui signifie la ruse. *Ou* et *mè* sont en grec les deux formes de la négation.

Ainsi, lors de cette première étape de son voyage de retour vers Ithaque, Ulysse se présente comme n'étant *personne*. Dans ce processus de subjectivation en cours, au sortir de la terrible guerre de Troie, il ne serait à ce stade encore rien. En tout cas, rien de prédéfini qui ne le détermine et ne le fasse réintégrer l'ordre symbolique d'une affiliation humaine. Il se présente comme *Personne*, signe de son identité flottante où il semble s'effacer pour être remplacé par sa qualité principale : la *mêtis* (intelligence, esprit rusé) qui agit certes par déguisement, en lui conférant *le don de dire des mensonges semblables au vrai*, mais qui lui permet aussi d'instituer une différenciation et une distance entre vérité et réalité, entre mensonge et illusion.

En effet, Ulysse se trouve dans cet épisode face à la force brute qu'incarne le Cyclope. Celui-ci n'a qu'un œil, c'est-à-dire qu'il est dépourvu de la vision en profondeur qui donne relief à ce qu'il perçoit en le maintenant dans une sorte d'obscurité psychique, celle de sa toute-puissance et de l'assouvissement sans transformation ni délai de ses pulsions cannibaliques. Cette caractéristique du Cyclope ne lui donne a priori pas accès à la subjectivité humanisante (absente pour lui-même, ignorée chez l'autre) car elle colle au Réel pulsionnel. Il y a un effet d'écrasement de la dimension symbolique et d'abrasion des frontières d'articulation et de différenciation qui rend possible toute relation à l'autre. Le Cyclope incarne la force brutale qui fait d'un homme une chose ou un animal.

Ulysse confronté à la menace de mort, à la dévoration, se donne une fausse identité qui n'en demeure pas moins signifiante car elle s'adresse à l'inconscient de l'Autre, à l'esprit de la *Mêtis*, comme

11. Homère, *L'Odyssée*, chant IX, Armand Colin, collection Le livre de Poche, 1931.

un point de croyance de ce qui serait en partage dans une relation humanisée...

Par cet artifice, Ulysse transforme son bourreau, le monstrueux Cyclope, en interlocuteur. Une relation personnelle, un rapport hospitalier semble alors s'ébaucher qui écarte pour un temps le Réel mortifère. Ulysse dompte et déjoue la force brute indifférenciée de l'instinct, le temps d'endormir Polyphème et de crever avec un pieu son unique œil, créant ainsi les conditions de son évasion.

Mais laissons-là maintenant ce qui vient de *l'objet* du soupçon, c'est-à-dire ce qui vient des jeunes, et intéressons-nous à la position des professionnels. « Nous ». Nous qui pouvons être sujets au soupçon, nous qui pouvons formuler des doutes, imaginer des impostures, soupçonner que quelque chose de trouble nous est masqué. Car il s'agit de porter l'attention sur ce que sont les conditions d'intervention et de travail des professionnels qui sont chargés de les accueillir, pour tenter de comprendre comment et pourquoi la mécanique du soupçon est particulièrement développée concernant cette population.

Les limites de la fonction d'évaluation

Le terme même d'évaluation a pris une connotation très particulière depuis quelques années. Il y aurait sans doute beaucoup à dire sur cette question en général, mais retenons ici certains points.

D'abord, concernant ces jeunes migrants, ce qu'il s'agit d'évaluer, ce n'est pas tant la situation du mineur au sens large, ce qui supposerait de comprendre ce qu'il en est de son parcours, de ses fragilités, de ses besoins, de ses ressources, de sa famille, de son projet de migration... S'il s'agissait de ce type d'évaluation, alors évidemment, il faudrait du temps, du temps pour protéger, pour soigner, pour faire connaissance, pour voir évoluer le jeune avant de commencer à penser à son avenir, faire des projets...

Non, ce qu'il s'agit d'évaluer, c'est autre chose : doit-il ou non faire l'objet d'une mesure de protection ? Pour comprendre cette question, il faut évidemment avoir en tête le contexte. Comme l'accueil des mineurs isolés est perçu comme une charge supplémentaire, potentiellement illégitime, les autorités redoublent d'efforts pour s'assurer que les jeunes qui se présentent remplissent les conditions qui entraînent une protection. Dans cette perspective, la feuille de route, c'est donc : « surtout évitez de prendre en charge de "faux" mineurs ».

Par ailleurs, concernant ces jeunes, le problème auquel on se heurte inévitablement, c'est que cette fonction d'identification est

une fonction fragile. Car finalement, pour vérifier à qui on a affaire, on dispose de moyens par nature limités. En particulier, il n'est décidément pas possible de s'en remettre à un examen médical pour déterminer l'âge de quelqu'un. D'abord parce que cet examen est humiliant et porte atteinte à sa dignité, ensuite parce que cet examen n'est pas probant. De même, il est illusoire d'espérer d'un simple entretien (ou même de deux...) qu'il permette de dire si quelqu'un est mineur ou non. Et puis, du côté de l'état civil, les choses ne sont malheureusement pas toujours plus simples. En effet celui-ci peut être très difficile à établir et il y a des réalités qu'on ne peut pas ignorer et qu'il faut accepter d'affronter : un certain nombre d'États dans le monde sont dans une situation bien trop instable pour que leurs ressortissants accèdent à l'état civil, à la délivrance de documents d'identité ou de documents de voyage selon les standards qui sont les nôtres.

Enfin, cette fonction d'évaluation telle qu'elle s'est développée n'est pas une fonction éducative. C'est une fonction de justice, une fonction d'enquête et d'administration de la preuve. Or, on ne peut pas demander à une même instance d'être à la fois celle qui juge et celle qui organise l'accueil. C'est là un enjeu crucial, il s'agit de veiller à ce que ces questions soient étanches l'une de l'autre car l'un des effets, entre autres, de cette confusion entre fonction de justice et fonction éducative c'est le risque, justement, de contagion du soupçon et donc d'un jugement par trop arbitraire.

Car, en effet, on n'en a jamais fini d'« évaluer » et dans certains cas, il est clair qu'on peut être tenté d'« oublier » qu'une décision favorable à la protection d'un jeune a été prise. Le risque existe qu'on le remette en cause au motif que quelque chose apparaît suspect, que le jeune n'est pas conforme à ce qu'on attendrait d'un « bon » mineur isolé.

La peur d'être manipulé

Laissons de côté la question des « évaluateurs » et de leurs conditions d'exercice et centrons-nous à présent sur les prises en charge éducatives elles-mêmes. Quand les mensonges sont mal vécus par les professionnels, c'est d'abord l'effet de la crainte d'être « utilisé ». Les termes de « passeur », de « filière », de « réseau » sont par exemple facilement mobilisés sans que les référents de ces signifiants soient toujours bien identifiés. Ce qui transparaît néanmoins avec ces termes, c'est l'idée de projets cachés, de projets clandestins. On entend aussi le terme de « détournement », ainsi qu'un terme plus terrible encore :

« l'instrumentalisation ». Tout cela nous conduit à l'idée de « manipulation ».

Dans le jargon des travailleurs sociaux, le terme de manipulation est connoté de façon très négative. Être manipulé, c'est être l'objet d'une stratégie maîtrisée par quelqu'un d'autre. Or, celui qu'on aide est supposé ne pas avoir de stratégie. Il est là pour recevoir et accepter, pas pour mettre en œuvre sa propre stratégie.

On retrouve aussi la peur d'être manipulé dans la crainte d'être assimilé au dernier maillon de la chaîne du passage irrégulier d'étrangers en France. Autrement dit, on craint d'encourager l'immigration clandestine.

On en arrive ici à la célèbre théorie de l'appel d'air qui prétend que « plus on en accueille, plus il en arrivera ». En cultivant la peur ancestrale de « l'invasion », cette théorie rencontre un succès certain. Pourtant, son contenu reste plus qu'approximatif. Obnubilée par les questions qui se posent dans le pays d'accueil, cette théorie néglige que le moteur des flux migratoires est d'abord la situation économique, politique et sociale des pays d'émigration.

Il y a donc des enjeux politiques et des enjeux idéologiques. Il y a aussi des enjeux pragmatiques. Parmi ceux-là, il y a la nécessité pour les acteurs du travail social de rester crédibles. Mettre en doute systématiquement les informations transmises par les jeunes permet de se prémunir (à peu de frais) du risque de passer pour un idiot. L'enjeu ici, c'est la peur de passer pour celui qui s'est « fait avoir », celui qui est naïf. Si la naïveté est une marque de faiblesse pour les professionnels, alors il vaut mieux toujours argumenter sur une ligne « dure » plutôt que de défendre un point de vue plus clément.

On peut craindre de passer pour un idiot auprès de ses collègues ou auprès de partenaires, mais il est tout aussi redoutable de craindre de passer pour un idiot auprès du jeune lui-même. Quand on fait l'expérience de découvrir qu'un jeune a caché au service dans lequel on travaille son âge ou ses liens avec sa famille, diverses réactions existent. Le moment de la « révélation » est un moment clé de la vie d'une équipe, au cours duquel les réactions peuvent varier entre « il nous a menti et nous a utilisés » et « il reste victime, nous devons avant tout le protéger ». Ces variations, qui rappellent les oscillations entre enfance victime et enfance coupable, vont soit entraîner détachement et rejet, soit laisser place à une redéfinition de l'accompagnement du jeune.

Prenons une situation en particulier dans laquelle ce sont les forces de police qui appellent le foyer pour leur indiquer : 1. Que l'un des jeunes

accueillis fait l'objet d'une surveillance particulière pour déterminer la nature des relations qu'il entretient avec des personnes soupçonnées de relever de l'islamisme radical. 2. Que ce jeune ne doit surtout pas savoir qu'il est surveillé ni, non plus, naturellement, que l'équipe éducative à qui il est confié est prévenue.

Que se passe-t-il alors ? Eh bien... Rien. Non pas que ce coup de téléphone ne change rien à la prise en charge. Non, pire que cela, les éducateurs se tiennent autant que possible en retrait du jeune, prennent leur distance avec lui, le travail relationnel cesse (on n'est pas sûr d'ailleurs qu'il ait véritablement commencé auparavant). Le jeune est livré à lui-même à l'intérieur du foyer, la prise en charge se limitant à assurer ses besoins primaires, toute démarche est suspendue (sur le plan scolaire notamment) et les adultes s'écartent de lui.

Dans cet exemple, c'est la sidération et la paralysie qui opèrent. Neuf mois plus tard, la police rappellera pour indiquer qu'il s'agit d'une fausse alerte, que les soupçons ont été levés. Il n'y a rien à reprocher à ce jeune.

La mécanique du soupçon a des effets très profonds sur l'accompagnement proposé aux jeunes. Dans un contexte où l'insécurité juridique est déjà très forte, c'est-à-dire qu'on ne sait plus toujours très bien dans quelle direction il est permis ou souhaitable d'accompagner les jeunes, le soupçon a des effets redoutables. Il peut entretenir « l'attentisme » des différents acteurs, quand il ne conduit pas tout bonnement à bloquer les mécanismes de protection.

Si l'on prend l'exemple de ces situations nouvelles dans lesquelles un jeune fait l'objet d'un signalement de « radicalisation », on observe alors des choses très similaires à ce qui a été déjà mentionné : le risque de confusion entre les fonctions de police, les fonctions d'enquête et les fonctions éducatives. La peur que cette posture qu'on soupçonne et qu'on juge déviante contamine les autres jeunes, voire l'ensemble de l'institution. Le retrait enfin, presque instinctif, qui en découle du côté des éducateurs.

On voit alors que c'est le processus d'accompagnement lui-même qui est impacté. Dans un premier mouvement, toute démarche est suspendue : c'est le versant de l'assistance qui est manifestement touché. Mais pas seulement ! C'est aussi le processus éducatif qui est attaqué. On se tient à distance. On a peur. De quoi ? On ne sait pas vraiment. Quoi qu'il en soit, on évite de s'approcher trop, on neutralise les liens qui pourraient se tisser, on évite que la relation se construise. De quoi retourne cette peur ? Évidemment, elle est singulière. Mais elle a aussi quelque chose de commun avec la peur de la fraude. C'est la

peur d'être trahi probablement, mais plus fortement encore il y a la perception d'une menace, quelque chose qui pèse sur l'ordre social qu'il s'agirait de protéger. On ne s'approche pas de l'autre car il va tout gâcher, il va peut-être même attaquer ce à quoi nous sommes attachés.

La projection de représentations négatives sur un jeune entrave le travail relationnel lui-même. On s'éloigne, on se détourne, on désinvestit, ce qui a nécessairement un coût dans l'évolution à venir du jeune. Plus largement, on peut dire que quelque chose s'appauvrit, dès lors qu'on anticipe sur un avenir qu'on imagine sous le signe de la catastrophe ou de la déviance. Quand on ne parvient pas à se projeter aux côtés du jeune dans un avenir, quelque chose s'appauvrit dans la relation qu'on entretient avec lui au présent.

Et puis dans le même mouvement, on arrête de penser. Le niveau d'exigence que l'on peut avoir par rapport à la compréhension d'une situation diminue. Le risque existe de tirer les prises en charge vers le bas. Autrement dit, on finit par traiter les jeunes de façon indifférenciée. Cela fait tache d'huile, et contrairement à ce qu'on prétend parfois, ce n'est pas pour mieux s'occuper des « autres jeunes ». Bien au contraire, le délitement des mécanismes de protection s'étend. Ça commence avec les jeunes étrangers isolés, ça s'étend à l'ensemble des jeunes étrangers, même non isolés, et ça pourrait bien continuer de s'étendre vers les nationaux.

Derrière le soupçon, le rejet et l'exclusion

Aujourd'hui, ce qu'il faut savoir reconnaître, c'est que le soupçon n'est qu'un mécanisme. Au fond, il sert de levier à une logique plus profonde qui est celle du rejet et de l'exclusion. Le soupçon s'habille alors de fausses rationalités, de méthodes, de procédures ou de statistiques... Mais ces savoirs, mal recyclés, deviennent les arguments d'une normativité qui abuse de ses prérogatives. Rentrés comme par effraction dans la sphère sociale en général, et par voie de conséquence dans les psychés individuelles, ils semblent désormais bien établis du côté du travail social, de l'éducation spécialisée et même du soin psychique...

Sylvie Beaumont¹² rappelle pourtant que « ce qui fonde le geste clinique de la pratique éducative, ce ne sont pas les savoirs théoriques scientifiques, pourtant essentiels et nécessaires à l'analyse de la situation, ce qui fonde l'acte éducatif, c'est finalement une anthropologie ».

12. S. Beaumont, « Le défi de la transmission dans un contexte de postmodernité », dans *Les cahiers de l'EFPP*, 25, printemps 2017.

En effet, c'est bien la vision de l'homme et de sa dignité qui permet d'orienter fondamentalement le travail éducatif vers l'humanisation de la personne accompagnée. « Or, poursuit-elle, dans le nouveau contexte sociétal, la pluralité des anthropologies devient première au point de remettre en cause les repères anthropologiques fondamentaux traditionnels et de ne plus partager une définition commune de ce qui fait l'homme et son humanité. »

Alors, derrière le soupçon, derrière les logiques d'évaluation qui se déploient, ce sont les questions de l'accueil et du rapport à l'Autre qui sont posées : « Si vous n'avez rien à cacher, alors vous devez tout dire et nous pouvons tout demander et tout vérifier par la preuve¹³. » On voit ici que le soupçon, dans sa dimension d'intrusion et de contrôle aliénant, est bien ici l'indicateur d'une pathologie du lien plus profonde où la question de la différence et de l'Altérité n'est plus dialectisée.

Qui pouvons-nous accueillir ? Jusqu'où pouvons-nous accueillir ? Notre hospitalité doit-elle être limitée ? Les plus compétents méritent-ils davantage que les plus fragiles qu'on leur ouvre la porte ? Qu'est-ce qu'être vulnérable aujourd'hui et comment en tenir compte ?

Si on ne parvient pas à penser de façon positive l'accueil, à voir les bénéfices qui en résultent, si à l'inverse on ne le perçoit que comme une charge, un fardeau, une menace, alors c'est une logique d'exclusion qui inexorablement s'installe. Le refoulement, l'exclusion, la mise à l'écart sont inévitables dès lors qu'on accepte le partage du monde social entre « eux » et « nous ». Ce discours qui oppose eux et nous ne doit pas être réduit à un simple discours xénophobe. Il ne s'agit pas là de manifestations xénophobes qui viseraient exclusivement les étrangers. Ce discours d'exclusion auquel aboutit le soupçon concerne tout aussi bien d'autres catégories sociales. D'autres jeunes, d'autres adultes évidemment aussi, étrangers ou non, peuvent se retrouver pris dans des mécaniques semblables.

Alors, qu'y pouvons-nous, nous qu'y sommes éducateurs, travailleurs sociaux, professionnels, soignants au sens large engagés auprès de publics vulnérables ? Il y a d'abord et évidemment une réponse sur le terrain, du côté des pratiques. Il s'agit de résister à la pression administrative propre aux situations que nous avons en charge. Résister à cette pression, qu'est-ce que cela veut dire ? Il s'agit de réaffirmer ce que sont les conditions de possibilité du travail éducatif, à commencer par le besoin de temps. Besoin de temps pour accompagner bien sûr,

13. S. Tomasella, *La perversion, renverser le monde*, Paris, Eyrolles, coll. « Les mots de la psychanalyse », 2010.

mais aussi besoin de temps pour penser, besoin de temps pour laisser grandir, mûrir, évoluer.

Fabriquer de l'humain prend du temps. C'est coûteux, c'est vrai. Ça ne se mesure pas facilement, c'est vrai aussi. Et quand quelqu'un veut l'évaluer, le constater... le voir, ce n'est guère facile à montrer. Mais ça vaut le coup quand même. Puisque fabriquer de l'humain, notre avenir en dépend.

Les professionnels doivent savoir résister à la pression administrative propre à l'accueil de ces jeunes et s'autoriser à faire autre chose que de les « évaluer ». Résister, c'est donc refuser que le travail éducatif soit réduit au seul travail d'insertion socioprofessionnel, avec ses indicateurs positifs et mesurables mais qui conduit surtout à ce que Jacques Marpeau appelle l'« effacement de l'éducatif ». Face à la crise de la protection de l'enfance, il s'agit, simplement, humblement, de réclamer qu'on s'intéresse à chaque jeune, à ce qu'il est, avec ses difficultés et ses ressources. Avec comme seul objectif de l'aider à grandir.

Bibliographie

- BEAUMONT, S. 2017. « Le défi de la transmission dans un contexte de postmodernité », *Les cahiers de l'EFPP*, 25.
- BETTELHEIM, B. 1972. *Le cœur conscient*, Paris, éd. Robert Laffont, coll. Pluriel, p. 285-300.
- BRICAUD, J. 2016. *Une minorité oubliée : les mineurs non accompagnés, entre protection et suspicion*, conférence prononcée dans le cadre d'une journée d'étude à l'IRTS, Poitou-Charentes.
- BRICAUD, J. 2012. « Accueillir les jeunes migrants, les mineurs isolés étrangers à l'épreuve du soupçon », *Chronique sociale*.
- BRICAUD, J. ; THIBAudeau, C. 2017. « Pour une prise en compte du projet migratoire : aménager des espaces d'accueil, de rencontre et de pensée », dans *Mineurs non accompagnés, quels besoins et quelles réponses ?*, dossier thématique de l'ONPE, pour le collectif BABEL.
- CROMBÉ, X. 2012. *Sur leur chemin*, documentaire, 52 min., Alter Ego Production.
- DELIGNY, F. 2007. « Traces d'être et bâtisse d'ombre », dans *Œuvres complètes*, l'Arachnéen.
- HOMÈRE, 1931. *L'Odyssée*, chant IX, Paris, Armand Colin, rééd. Le livre de Poche.
- KRAFFT, R. 2017. *Passeur*, Paris, Buchet Castel.
- MARPEAU, J. 2016. *Protection de l'enfance : que reste-t-il d'éducatif ?*, contribution pour Avenir Educ.

- THIBAudeau, C. 2006. « Mineurs isolés étrangers, l'expérience brutale de la séparation », *La Lettre du Grappe, La séparation*, 64.
- THIBAudeau, C. 2013. « Psychanalyse du soupçon, l'Altérité mise à l'épreuve », *Topique, Le lien social à l'épreuve de la violence, L'esprit du Temps*.
- TOMASELLA, S. 2010. *La perversion, renverser le monde*, Paris, Eyrolles, coll. Les mots de la psychanalyse.

Les MNA ou l'intégration sous haute contrainte

Camille Chalopin

Je travaille depuis trois ans auprès de MNA, que j'accompagne dans leurs démarches d'accès au séjour. À Strasbourg comme en France, la majorité d'entre eux a déjà 16 ans lorsqu'ils sont confiés à l'ASE¹. Leur âge à ce moment-là est primordial, puisqu'il conditionne leur droit à rester en France au-delà de leur majorité.

Les MNA confiés à l'ASE avant l'âge de 15 ans sont les seuls à bénéficier d'un séjour pérenne : ils deviennent français par simple déclaration. Paradoxalement, alors que l'accès à la nationalité française est ailleurs verrouillé par une condition d'assimilation, cette procédure-ci ne prévoit aucune vérification de leur intégration². Antérieure à la refonte de la politique migratoire opérée depuis 2003, cette disposition du Code civil présumait encore que l'ancienneté du séjour en France suffisait à garantir l'intégration de l'étranger dans la société française. Ces jeunes, les moins nombreux parmi les MNA, sont effectivement bien intégrés : sous obligation scolaire, ils rejoignent les bancs de l'école, apprennent le français, choisissent leur formation, puis travaillent. Leur parcours est rapidement similaire à celui des jeunes « issus du territoire ».

Passé 15 ans, le statut des jeunes diffère grandement. Ils restent étrangers, et leur séjour est conditionné à leur intégration en France. Mais la carte « vie privée et familiale » qui leur est délivrée est stable

Camille Chalopin, juriste.

1. En 2016, près de 60% des mineurs ont été pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) après l'âge de 16 ans, selon le rapport annuel 2016 de la mission mineurs non accompagnés, ministère de la Justice, mars 2017.

2. La Cour de cassation a condamné, à plusieurs reprises, l'appréciation de l'intégration du jeune dans la société française dans le cadre de la déclaration de nationalité, au motif que cette condition n'était pas prévue par la loi. Cour de cassation, 4 octobre 2015.

et sécurisante. Elle leur est de plus délivrée de plein droit, c'est-à-dire que le préfet dispose d'un pouvoir d'appréciation réduit. Autrement dit, les MNA de 15 ans peuvent eux aussi se projeter dans un avenir en France qu'ils auront commencé à construire dès leur minorité.

Il est en tout autrement pour les MNA confiés à l'ASE après l'âge de 16 ans. C'est à cette catégorie de jeunes que je propose de m'intéresser, à la fois parce qu'ils sont les plus nombreux, mais encore parce que l'injonction d'intégration faite à ces jeunes est singulièrement paradoxale.

Présomption de non-intégration

Depuis la loi du 26 novembre 2003, l'objectif d'intégration des étrangers pèse non plus sur l'État mais sur les étrangers eux-mêmes. L'inversion de la charge de la responsabilité vise à réguler les étrangers « subis », qui ne pourront rejoindre la catégorie des étrangers « choisis », autorisés à rester durablement en France, qu'en rapportant la preuve de leur volonté d'intégration. Pour opérer ce tri, Nicolas Sarkozy a défini à partir de 2003 une politique d'exigences envers ces étrangers non désirés, dont font incontestablement partie les MNA. N'oublions pas en effet que la majorité d'entre eux sont arrivés clandestinement en Europe.

C'est dans ce contexte de sélection accrue qu'a été introduit l'article L. 313-15 au CESEDA³, en 2011, qui prévoit le séjour des MNA confiés à l'ASE après l'âge de 16 ans. À proprement parler, ils n'ont pas de droit au séjour. Ce n'est qu'« à titre exceptionnel » qu'ils pourront rester en France au-delà de leur majorité. La régularisation de leur séjour est pensée comme une faveur, conditionnée à leur intégration en France.

Absence de trouble à l'ordre public, scolarité sérieuse et assidue, suivi d'une formation professionnelle qualifiante depuis au moins six mois, avis de la structure d'accueil sur leur insertion dans la société française, nature des liens avec la famille restée dans le pays d'origine : voilà le faisceau d'indices au crible desquels sera jaugée leur volonté à rester en France, dont l'appréciation est entièrement laissée au préfet.

Pour cela, la charge leur revient de s'intégrer – et non plus d'être intégrés. En dehors de leur prise en charge, ces jeunes venus sans visa n'ont pas encore le droit de bénéficier des mesures d'intégration : droit à un statut juridique, à la formation, à l'emploi, et plus globalement à l'insertion sociale et professionnelle. Elles ne leur seront

3. Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

accordées qu'après avoir fait, au préalable, la preuve de leur capacité d'intégration.

Or, dans les faits, le respect de ces conditions est à bien des égards indépendant de leur volonté et résistant à leurs efforts. Dépasser ces résistances peut sans doute être interprété, dans une logique plutôt perverse, comme un indice supplémentaire de leur détermination. Mais sous une autre perspective, on est tenté de voir dans ces critères posés à leur régularisation des leurres, rendus inaccessibles pour les empêcher de pouvoir rester sur le sol français.

Un parcours d'intégration verrouillé

En 2014, la politique publique d'intégration est réorientée et priorise la phase d'accueil : « la réussite de la phase d'accueil et d'insertion est considérée comme la condition d'une unité complète et durable dans la société⁴ ». À regarder le parcours des MNA retracé ci-après à grands traits, on constate plutôt un manque de volonté à créer ces conditions de leur « unité complète et durable dans la société ».

En effet, pour réunir le faisceau d'indices nécessaires à leur titre de séjour, les MNA sont confrontés à une multitude de freins, de résistances, voire parfois de pratiques à la limite de la légalité, qui tapissent ainsi l'ensemble de leur parcours. On a la désagréable impression que le droit au séjour des MNA est conditionné à un parcours d'intégration dissuasif. Cette injonction contradictoire semble s'expliquer sous le postulat suivant : si « l'immigration choisie » est promise à une « intégration réussie⁵ », l'intégration des « immigrés subis » semble plutôt à l'inverse défavorisée.

Apprendre le français sur liste d'attente

À commencer par l'école. Délivée de l'obligation de scolariser les jeunes de plus de 16 ans, l'Éducation nationale se garde de tout excès de zèle pour engager des moyens au bénéfice de ces jeunes étrangers.

Alors qu'un effort a clairement été fait en faveur des moins de 16 ans, il n'existe à l'heure actuelle qu'une seule classe d'apprentissage du français pour les jeunes allophones de plus de 16 ans, et ce malgré le nombre croissant de jeunes primo-arrivants. L'engorgement qui

4. Circulaire du 2 février 2015.

5. Colloque de l'UMP en 2005 : « Une immigration choisie pour une intégration réussie ».

en résulte provoque des listes d'attente de plusieurs mois. Le retard de scolarisation a un impact majeur sur l'intégration du jeune en France, car il engendre des difficultés persistantes dans la maîtrise du français – qui pourront lui être reprochées comme défaut d'intégration.

Si ce n'est l'absence de place, d'autres jeunes sont confrontés à l'absence de classe. Le Bas-Rhin vient tout récemment de créer un dispositif pour les jeunes de plus de 16 ans allophones et non scolarisés antérieurement. En revanche, les jeunes francophones analphabètes sont eux, après 16 ans, privés de classe adaptée à leurs besoins spécifiques.

Pour pallier les carences de l'Éducation nationale, nous orientons les jeunes vers des dispositifs qui ne leur correspondent pas. N'est-ce pas un comble que d'inscrire dans un dispositif de lutte contre le décrochage scolaire des jeunes qui demandent tous les jours à pouvoir aller à l'école ?

Et il ne s'agit là que de jeunes reconnus mineurs. À Paris par exemple, ceux dont l'évaluation n'est pas terminée⁶ n'ont pas encore le droit d'être sur liste d'attente. La loi française prévoit pourtant que « le droit à l'éducation est garanti à chacun⁷ », mais cette garantie est rapidement éclipsée par le « risque d'intégrer aux classes des personnes potentiellement majeures⁸ ». Ainsi, le Sénat valide la primauté de la lutte contre l'immigration illégale sur le droit à l'éducation. Aux yeux de l'Éducation nationale comme de la protection de l'enfance, « ces enfants sont plus étrangers que mineurs, étrangers avant d'être mineurs⁹ ».

Des métiers de relégation

La classe de FLE n'est cependant qu'une étape, car elle n'est pas considérée comme une formation professionnelle ouvrant droit à un titre de séjour. Or, le temps joue contre les jeunes : les MNA doivent, avant leur dix-neuvième anniversaire, être inscrits en formation depuis déjà six mois. Après avoir longtemps attendu une place, les jeunes doivent donc s'atteler à la libérer rapidement à nouveau.

Quand leurs efforts leur permettent enfin d'être orientés en lycée professionnel, les jeunes n'ont pour choix que les places restantes.

6. Cette évaluation n'étant inscrite dans aucun délai légal, elle peut durer plusieurs mois.

7. Article L 111-1 du Code de l'éducation.

8. « Mineurs non accompagnés : répondre à l'urgence qui s'installe », Rapport d'information du Sénat, juin 2017, p. 82.

9. J.-F. Martini, « Mineurs étrangers : le tri qui tue », *Plein droit* 2012/1.

Ils ne sont pas prioritaires face aux collégiens – parmi lesquels se trouvent notamment les MNA confiés plus jeunes à l'ASE. Il leur faudra alors être sérieux et assidus dans une formation souvent par défaut, de relégation, qu'ils n'auront pas choisie.

Si, par faute de place ou parce que leur niveau est insuffisant, certains n'ont toutefois pas cette « chance » d'intégrer une formation en voie directe, il est possible d'entamer un apprentissage. Mais, nouvel obstacle, la formation en alternance est cependant soumise à la délivrance d'une autorisation de travail. À la difficulté de convaincre un employeur s'ajoute celle d'une démarche administrative entravée.

Le Code du travail énonce clairement que cette autorisation n'est soumise à aucune condition de régularité du séjour. Pourtant, les DIRECCTE¹⁰ ont tendance à refuser de délivrer une autorisation de travail en l'absence de titre de séjour. La circulaire du 25 janvier 2016 a entériné cette pratique, en conditionnant la délivrance d'une autorisation de travail aux MNA de plus de 16 ans à l'examen des critères de délivrance d'un titre de séjour. Pour le Sénat, « ces pratiques, en plus d'être illégales, placent le mineur dans la situation kafkaïenne d'avoir à produire un titre de séjour pour suivre une formation professionnelle, elle-même condition nécessaire à l'obtention de ce titre de séjour¹¹. » Il aura fallu attendre une décision du Conseil d'État condamnant ces pratiques pour « atteinte grave et manifestement illégale à l'intérêt supérieur de l'enfant et à l'exigence constitutionnelle d'égal accès à l'éducation ! »¹²

L'état budgétaire de leur accompagnement

Pour relever ces défis, les MNA ne bénéficient que d'un accompagnement « au rabais ». Sans que l'on revienne sur les nombreuses critiques adressées aux conseils départementaux relatives aux conditions d'accompagnement des MNA, les modalités de leur prise en charge empêchent les jeunes de lever ces obstacles.

Il faut en effet des moyens pour les contourner ou les contester, moyens dont manquent majoritairement les structures d'accueil. Tant d'obstacles et si peu de leviers : cette combinaison laisse penser que la politique de découragement à l'œuvre, au nom de la peur de l'appel

10. Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Elle est notamment chargée de la délivrance des autorisations de travail pour la main-d'œuvre étrangère.

11. « Mineurs non-accompagnés : répondre à l'urgence qui s'installe », *op. cit.*, p. 88.

12. CE, 15 février 2017.

d'air, semble ici viser non seulement les mineurs eux-mêmes mais aussi les professionnels les accompagnant.

Malheureusement, les structures d'accueil, dans leur avis sur l'insertion du jeune dans la société française qu'elles adressent aux préfetures, ne sont pas tenues de faire état de leurs capacités à favoriser ou non cette insertion. Du reste, je m'inquiète que cet avis ne soit nullement encadré, ce qui laisse un large pouvoir à ces dispositifs pour apprécier cette notion floue qu'est l'insertion.

Au-delà de la majorité, les services préfectoraux mesurent encore la volonté d'intégration des MNA à la poursuite de leur prise en charge sous contrat jeune majeur. Or, cette compétence facultative des conseils départementaux répond de plus en plus à une logique purement financière, découplée du parcours du jeune. Le législateur a d'ailleurs dû légiférer¹³ en la matière, pour éviter des fins de prise en charge brutales en cours d'année scolaire.

Certains conseils départementaux réfléchissent l'ensemble de la prise en charge des MNA en termes de rentabilité. De nombreux MNA qui arrivent en France âgés de plus de 17 ans se voient refuser une prise en charge, quand bien même leur minorité est avérée, au motif que « ça n'en vaut plus la peine ». Un tel refus, bien sûr illégal, est tout à la fois choquant et inquiétant. Considérant ces jeunes comme déjà « trop vieux » pour remplir les conditions d'obtention d'une carte de séjour, les conseils départementaux garantissent ce faisant qu'ils ne pourront pas s'intégrer – avant tout parce que la prise en charge par l'ASE est indispensable pour se prévaloir de l'article L 313-15 du CESEDA.

« Gagner les papiers »

Au terme de ce parcours d'obstacles, les jeunes n'ont pas de garantie de voir leurs efforts récompensés. S'ils parlent de « gagner les papiers », c'est sans doute parce qu'ils ont bien compris qu'il leur faut aussi compter sur une dose de chance. Leur séjour relève en effet de l'admission exceptionnelle. Il n'y a pas obligation pour le préfet à délivrer un titre de séjour, quand bien même les conditions seraient remplies : « tout ça pour ça ».

Face au pouvoir d'appréciation du préfet, le juge n'exerce qu'un contrôle restreint de l'erreur manifeste d'appréciation. La jurisprudence est des plus hétérogènes en matière de droit au séjour des

13. Article L 222-5 du Code de l'action sociale et des familles, modifié par la loi du 14 mars 2016.

étrangers, privant les jeunes étrangers d'une perspective d'avenir sécurisée.

J'ai récemment lu une jurisprudence de la cour administrative d'appel de Bordeaux¹⁴ qui illustre parfaitement cette ambivalence. On se félicite que la cour retienne le besoin d'apprentissage du français en préalable à l'inscription en lycée professionnel, pour justifier que le jeune ne soit pas encore inscrit depuis six mois en formation professionnelle. Ce retard de scolarisation ne saurait être imputé au jeune, qui a par ailleurs fait preuve d'une grande motivation dans la recherche d'un apprentissage. Cependant, dans la foulée, le juge estime que le jeune, qui est dorénavant âgé de plus de 19 ans au moment de la procédure d'appel, ne peut plus se prévaloir des dispositions de l'article L 313-15 du CESEDA !

Fort heureusement, la jurisprudence semble faire émerger une ligne directrice qui encadre le pouvoir des préfets sur le droit au séjour des MNA : celle de l'appréciation globale de la situation du jeune¹⁵.

Ainsi, la bonne intégration des jeunes majeurs est souvent retenue pour justifier l'annulation d'une obligation à quitter le territoire. De sorte que ce sont finalement les jeunes qui gagnent le pari de leur intégration. Mais on ne peut que déplorer qu'il faille une longue procédure juridictionnelle avant que leur intégration ne leur soit reconnue. Je regrette encore les juges apprécient l'intégration des jeunes à l'aune de leur engagement associatif et dans la vie locale, ce qui me semble ajouter une condition d'intégration non prévue par la loi. Enfin, il serait souhaitable que les liens personnels noués par les jeunes – leurs amis, mais aussi les adultes qui font repère dans leur vie – soient davantage valorisés par la jurisprudence, qui privilégie d'ordinaire les liens familiaux. Or, ces jeunes sont isolés sur le territoire : leurs attaches ne peuvent être que personnelles et non familiales.

La précarité pour s'intégrer

Quand, enfin, au terme de ce parcours d'obstacles, les MNA obtiennent un titre de séjour, la contrainte à l'intégration ne faiblit pas. Depuis 2014, la préfecture du Bas-Rhin délivre systématiquement aux MNA confiés à l'ASE après 16 ans un titre « étudiant ». Je me souviens des deux premiers jeunes qui ont reçu une carte étudiant. Ils ont protesté, incrédules, en colère et frustrés, mais ils étaient avant tout

14. CAA Bordeaux, 27.03.2017.

15. Voir par exemple CAA Lyon, 14.02.2017 ; CAA Lyon, 22.02.2016.

décus. Parce que la perspective d'un séjour stable leur reconnaissant leur place en France leur était dérobée.

Dérobée en effet, car ce statut est contraire à la loi : l'article L 313-15 du CESEDA prévoit exclusivement la délivrance d'une carte « salarié » ou « travailleur temporaire ». La carte étudiant avait été pensée, en 2012¹⁶, comme une extension du droit au séjour pour les MNA qui seraient inscrits en cursus secondaire ou universitaire. Cette disposition a cependant été détournée par de nombreuses préfectures qui en font une interprétation restrictive.

Les deux jeunes avaient déjà compris que ce premier titre de séjour était une mise à l'épreuve, un sursis. Il s'agit d'un titre temporaire délivré aux étrangers qui n'ont pas vocation à rester sur le territoire français. Les droits attachés à ce statut sont donc réduits.

Or, parce qu'elle est précaire, la carte étudiant met en péril le parcours d'intégration des MNA. À l'issue de la formation professionnelle, l'inscription à la mission locale, dispositif d'aide à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes, leur est refusée. Par ailleurs, les employeurs craignent de recruter un jeune sous ce statut, par peur d'être dans l'illégalité. Car ce titre de séjour est assorti d'une autorisation de travail à titre accessoire¹⁷. Un changement de statut est certes possible, mais cette procédure pénible conduit régulièrement des entreprises à renoncer à recruter ces jeunes étrangers. Il semble que ce sont ici les employeurs que l'on cherche à décourager.

Pourtant, l'emploi, et plus globalement l'insertion professionnelle, est un élément clé d'intégration. Les jeunes majeurs doivent donc composer avec ce statut précaire pour continuer de montrer les gages de leur volonté d'intégration, sans quoi ils risquent un refus de séjour. Là encore, on le voit, ils doivent s'intégrer sans qu'on leur en donne les moyens.

Parce qu'ils n'ont pas vocation à rester sur le territoire, la sortie de ce statut précaire vers un séjour durable est difficile – et la difficulté s'accroît. La loi du 7 mars 2016 renforce le lien entre droit au séjour et intégration. Cette réforme simplifie et sécurise le séjour des étrangers « choisis », notamment avec la création des cartes pluriannuelles, tandis que celui des autres est davantage précarisé. Ainsi, la carte salarié est désormais réservée aux seuls titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée¹⁸ tandis que la carte travailleur temporaire est généralisée

16. Circulaire du 28 novembre 2012.

17. 60% d'un temps complet, soit 964 heures par année civile.

18. Auparavant elle était conditionnée à un contrat de travail d'une durée supérieure à un an.

pour tous les CDD. Les jeunes majeurs quittent donc en général un premier statut précaire pour un autre statut précaire¹⁹, une seconde mise à l'épreuve alors qu'ils ont pourtant réussi la première.

Pire, cette loi crée un droit de retrait de titre de séjour à tout moment dès lors que les conditions de délivrance ne seraient plus respectées²⁰. À cette fin, le préfet est doté d'un pouvoir de contrôle étendu. S'il est encore aléatoire, ce contrôle a vocation à être systématisé²¹. Pour les MNA, dont le droit au séjour est le reflet de leur intégration, introduire la possibilité permanente de leur retirer leur titre de séjour pour ce motif, c'est leur signaler que leur intégration n'est finalement jamais acquise.

Dernier exemple de ces contradictions dont est pétri le séjour des jeunes majeurs en France, le contrat d'intégration républicaine, signé à l'OFII²². La Loi du 24 juillet 2006 généralise le contrat d'accueil et d'intégration et le rend obligatoire pour les étrangers titulaires d'un titre de séjour durable. Ce qui exclut, par définition, les cartes étudiant et travailleur temporaire délivrées aux jeunes majeurs. Alors qu'ils seront en France depuis des années, les anciens MNA, devenus majeurs, ne viendront que très tardivement signer ce contrat d'intégration, où ils formalisent leur engagement à s'efforcer de s'intégrer en France ! C'est nier leurs efforts antérieurs. Et c'est pour le moins déconcertant de voir l'État s'engager à favoriser l'intégration de ces jeunes après avoir pris grand soin de vérifier qu'ils étaient déjà intégrés. La totalité de nos jeunes sont d'ailleurs dispensés des formations linguistiques. Les convoquer à la formation civique apparaît peut pertinente : les valeurs de la République française ne sont-elles pas transmises en lycée professionnel ou dans les établissements de prise en charge des services de protection de l'enfance ?

Le processus d'intégration se poursuit encore jusqu'à l'obtention, *in fine*, de la carte de résident, mais surtout de la nationalité française, qui est souvent le seul statut « valable » aux yeux des jeunes. Ils perçoivent

19. La carte travailleur temporaire n'est valable que pour le CDD visé, sa durée de validité est alignée à celle du contrat de travail, elle n'est pas renouvelée en cas de perte involontaire d'emploi.

20. Il existait déjà des motifs de retrait de titre de séjour, tels que la menace à l'ordre public, ou en cas de dépassement du nombre d'heures de travail autorisées pour un étranger sous statut « étudiant ».

21. Circulaire du 2 novembre 2016.

22. Office français de l'immigration et de l'intégration. L'OFII a été créé en 2008 et est chargé de l'accueil des étrangers titulaires d'un premier titre de séjour durable. Parmi ses missions, régulièrement élargies, figurent l'accueil des demandeurs d'asile, mais aussi le retour et la réinsertion dans le pays d'origine.

nettement que les cartes de séjour temporaire les laissent à la merci d'un changement de législation.

Selon l'article L 314-2 du CESEDA, la carte de résident est « subordonnée à l'intégration républicaine de l'étranger dans la société française, appréciée en particulier au regard de son engagement personnel à respecter les principes qui régissent la République française, du respect effectif de ces principes et de sa connaissance de la langue française ». D'une part, l'intégration des anciens MNA est à nouveau passée sous contrôle. De l'autre, les critères de cette intégration républicaine sont à la fois renforcés et plus flous : en quoi consiste un tel engagement personnel ? Quant à la procédure de naturalisation, elle dépasse les critères d'intégration : les textes continuent d'exiger l'assimilation de l'étranger à la société française.

L'intégration gâchée

La légitimité de la présence en France des MNA est fréquemment déniée, depuis l'évaluation de leur minorité, où ils sont largement considérés comme des majeurs en situation irrégulière, jusqu'à l'obtention de la nationalité française. Les cartes de séjour précaires dont ils doivent se contenter leur nient un droit au séjour durable, quoi que leurs efforts puissent dire de leur volonté à rester en France.

Leur assurer un statut pérenne, en réponse logique à un parcours accessible, valorisé et valorisant, serait par trop risquer l'appel d'air.

Pourtant, malgré les contraintes, à Strasbourg, beaucoup transforment l'essai. La stratégie du découragement échoue, les jeunes restent en France, avec beaucoup de courage et de détermination. L'objectif de maîtrise des flux migratoires n'est pas atteint.

Mais je m'inquiète de voir que l'autre objectif de la politique migratoire n'est pas non plus atteint : les jeunes ne sont pas intégrés, au sens où ils n'ont pas eu suffisamment à sentir qu'une place leur a été faite. S'ils sont déterminés à rester en France, c'est aussi par cohérence aux nombreux efforts qu'ils ont dû fournir. Renoncer n'est plus possible aux termes de toutes ces épreuves. Ils ne restent pas, ou plus tellement, par reconnaissance. Je sens nos jeunes fatigués de l'injustice dont ils se sentent prisonniers, à devoir mériter une place qu'on ne cesse de leur refuser.

Étape ultime de l'intégration, la naturalisation est conditionnée à l'assimilation de l'étranger en France, qui est mesurée, entre autres, à l'adhésion de l'étranger à la République française. L'adhésion. Celle-là même que tout le parcours contraint des MNA de plus de 16 ans tend

à empêcher en leur rappelant régulièrement qu'ils n'ont pas leur place sur le territoire. Quels Français aura-t-on fait d'eux ? Les stigmates de ces longues années probatoires auront manqué, on peut le craindre, à susciter chez eux un sentiment d'appartenance.

Ils méritent pourtant une bien meilleure politique d'intégration, au regard des efforts que ces jeunes sont capables de fournir, de leur très bonne intégration malgré ces obstacles, et de la reconnaissance dont ils témoignent pour peu qu'on soit prêt à leur donner une chance.

Bibliographie

- COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES. 2017. « Mineurs non-accompagnés : répondre à l'urgence qui s'installe », Rapport d'information n° 598 (2016-2017) de Mme Élisabeth Doineau et M. Jean-Pierre Godefroy, 28 juin.
- DICTIONNAIRE PERMANENT DU DROIT DES ÉTRANGERS. 2016. Étude « Intégration », mise à jour décembre.
- GISTI, 2016. *Précarisation du séjour, régression des droits*.
- GISTI, 2017. « La carte de séjour pluriannuelle », *Note Pratique*.
- Immigrer en France. De l'ONI à l'OFII, histoire d'une institution chargée de l'immigration et de l'intégration des étrangers, 1945-2010*, Paris, Cherche Midi, 2011.
- LOCHAK, D. 2006. « Le tri des étrangers : un discours récurrent », *Plein droit*, p. 4-8.
- LOCHAK, D. 2006. « L'intégration comme injonction. Enjeux idéologiques et politiques liés à l'immigration », *Cultures & Conflits* [en ligne], 64, mis en ligne le 6 mars 2007.
- LOCHAK, D. 2008. « L'intégration à rebours », *Plein droit*, 1, p. 7-10.
- MARTINI, J.-F. 2012. « Mineurs étrangers : le tri qui tue », *Plein droit*, 1, 92, p. 11-15.
- MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. 2016. *Guide de réglementation du séjour et du travail des étrangers en France*, 2 novembre, p. 273-279.
- RIBERT, E. 2006. *Liberté, égalité, carte d'identité. Les jeunes issus de l'immigration et l'appartenance nationale*, Paris, La Découverte.

L'accueil et l'accompagnement des mineurs isolés étrangers à Paris

Dominique Versini

En tant que capitale, Paris accueille naturellement depuis les années 2000 des arrivées importantes de mineurs non accompagnés. Ce sont ainsi plus de 80 millions d'euros par an qui sont consacrés par la Ville de Paris à cette question.

Les arrivées de mineurs non accompagnés se sont amplifiées de manière significative depuis 2010, augmentation qui s'est accentuée ces dernières années, le ministère de la Justice recensant 8 000 jeunes reconnus mineurs isolés étrangers en 2016, contre environ 5 000 en 2015 et 2 500 en 2013. Au 13 juillet 2017, ce sont 6 521 mineurs qui ont été confiés à l'ensemble des départements métropolitains. On observe ainsi une augmentation exponentielle du nombre de mineurs isolés étrangers arrivant en France¹.

La prise en charge de ces derniers a dû être repensée par la Ville de Paris pour faire face à cette augmentation substantielle des flux d'arrivées et garantir la qualité de leur accueil et de leur accompagnement. Âgés pour la majorité d'entre eux de plus de 16 ans, un accompagnement adapté à leurs besoins a été mis en place sur le plan éducatif et social, ainsi que sur l'apprentissage de la langue française, l'insertion sociale et professionnelle rapide et l'accompagnement dans les démarches administratives nécessaires à leur régularisation, afin de leur assurer un avenir durable en France.

Dominique Versini, maire-adjointe de Paris chargée de la solidarité, des familles, de la petite enfance, de la protection de l'enfance, de la lutte contre l'exclusion, et des personnes âgées.

1. Ministère de la Justice, rapport annuel d'activité de la mission mineurs non accompagnés 2016, mars 2017, http://www.justice.gouv.fr/art_pix/RAA_MMNA_2016.pdf

L'article 20 de la Convention internationale des droits de l'enfant rappelle à ce titre très clairement que « tout enfant qui est temporairement ou définitivement privé de son milieu familial [...] a droit à une protection et une aide spéciales de l'État ». En droit interne, la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant déclare que « la protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits ». Le législateur ajoute que « la protection de l'enfance a également pour but de prévenir les difficultés que peuvent rencontrer les mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille et d'assurer leur prise en charge ». Ainsi, et quelle que soit la terminologie finalement retenue – « mineurs isolés étrangers », « mineurs non accompagnés », « mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille » – ces mineurs sont avant tout des enfants en danger.

Dès ma nomination comme adjointe à la maire de Paris en charge de la protection de l'enfance, il m'a semblé essentiel de contribuer aux réflexions menées au niveau national à partir de notre expérience parisienne. Nos services étaient en proie à une forte pression en raison des arrivées très importantes des mineurs non accompagnés dans la capitale, aussi nous avons élaboré, en lien étroit avec les services du Département et le secteur associatif habilité, un plan d'accueil et d'accompagnement des mineurs isolés étrangers à Paris qui a été adopté à l'unanimité du Conseil de Paris en avril 2015.

À Paris, nous comptons, au 31 décembre 2016, 1 400 mineurs non accompagnés et jeunes majeurs « ex-MIE » pris en charge par la collectivité parisienne, sur un total de 4 900 enfants et jeunes majeurs confiés, soit 28% de l'ensemble des mineurs et jeunes majeurs accueillis.

En outre, la circulaire Taubira de 2013 a joué en la matière un rôle très important en consacrant un principe de répartition nationale, et dans ce cadre, une réorientation géographique des jeunes mineurs isolés et étrangers. Chacun connaît les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de cette circulaire qui n'était pas appuyée sur une base légale, et qui a été annulée partiellement par le Conseil d'État. La loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant pallie ce manque en donnant un fondement légal à ce principe de répartition nationale. Par ailleurs, pour continuer à assurer une adaptation permanente du dispositif aussi bien local que national, la maire de Paris a présenté en juillet dernier aux parlementaires et au gouvernement une proposition de loi pour mieux accueillir et intégrer les migrants humanitaires.

Cette approche globale de la situation migratoire propose notamment une recentralisation par l'État des missions d'évaluation de la minorité et de l'isolement, afin d'harmoniser les pratiques au niveau national et garantir une équité de traitement sur l'ensemble de notre territoire.

Le plan d'accueil et d'accompagnement des mineurs isolés étrangers à Paris, adopté en 2015, comprend quinze mesures qui visent à améliorer la prise en charge de ce public en renforçant l'évaluation mais aussi le suivi des enfants qui nous sont confiés. Cet article propose de revenir sur le contenu de ces deux axes de travail.

L'entrée dans le dispositif de protection de l'enfance : la mise à l'abri et l'évaluation de la minorité

Dans le cadre du plan parisien d'accueil et d'accompagnement des mineurs isolés étrangers le dispositif de premier accueil et d'évaluation a été intégralement revu, ce qui permet aujourd'hui de garantir :

- Une ***mise à l'abri immédiate*** du jeune dans l'attente de son rendez-vous d'évaluation et jusqu'à la notification d'une décision définitive des services de l'aide sociale à l'enfance ;
- Une ***évaluation pluridisciplinaire*** qui réponde aux recommandations du Défenseur des droits.

Un nouveau dispositif d'évaluation des mineurs isolés étrangers (DEMIE) géré par la Croix-Rouge a ouvert ses portes le 18 janvier 2016.

Le DEMIE comprend désormais une *équipe pluridisciplinaire*, avec des évaluateurs polyglottes aux compétences professionnelles variées (juristes, travailleurs sociaux, médiateurs). L'équipe comprend également une psychologue et une infirmière afin de prendre en compte la santé des jeunes.

Cette équipe recueille tous les éléments relatifs à la minorité et à l'isolement des jeunes qui se présentent et les transmet au Secteur éducatif des mineurs non accompagnés (SEMNA) de la Ville de Paris qui prend la décision d'admission ou de non-admission du jeune au titre de l'Aide sociale à l'enfance.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la décision écrite du département est notifiée aux jeunes lors d'un entretien. Dans ce cadre, le jeune est informé des voies de recours possibles contre cette décision mais aussi des dispositifs de droit commun qu'il peut solliciter en tant qu'adulte. Il est à noter que depuis la décision du Conseil d'État du 1^{er} juillet 2015, les recours sont portés à la connaissance du juge des enfants et non du juge administratif. Cette jurisprudence doit

permettre de faciliter l'accès à la justice à la personne qui se déclare mineure et lui assurer une protection rapide adaptée à ses besoins. Le renforcement de l'ensemble de ce dispositif d'évaluation a permis une baisse significative du nombre d'examens physiologiques requis par la justice.

Pour répondre à l'augmentation importante du nombre de jeunes se présentant comme mineurs non accompagnés entre la fin de l'année 2016 et le premier semestre 2017, des mesures complémentaires ont été mises en œuvre fin 2016, notamment :

- l'adaptation permanente des places de mise à l'abri pour veiller à satisfaire en continu l'ensemble des besoins. Le nombre de places a ainsi été quadruplé entre octobre 2016 et juin 2017, et un centre d'accueil collectif a été créé ;
- le doublement de l'équipe du dispositif d'évaluation des mineurs isolés étrangers (DEMIE) géré par la Croix-Rouge française, et l'installation d'un poste avancé du DEMIE au sein du Centre de premier accueil humanitaire de La Chapelle, géré par Emmaüs ;
- le renforcement de l'équipe du Secteur éducatif des mineurs non accompagnés de l'Aide sociale à l'enfance (SEMNA).

Par ailleurs, un groupe de travail a été mis en place pour améliorer qualitativement l'évaluation de la minorité et de l'isolement. Ce groupe partenarial, réunissant notamment les services de la ville, les représentants des associations partenaires, de la justice (président du tribunal pour enfants, cheffe du parquet mineurs et cheffe de la mission mineurs non accompagnés au ministère de la Justice, avocates du barreau de Paris), de la préfecture de police, de l'OFPPRA, s'est réuni entre décembre 2016 et avril 2017. Il a permis de répondre de la recommandation du Défenseur des droits du 26 juillet 2016.

Assurer la protection des jeunes et garantir leur insertion sociale et professionnelle

La question des mineurs non accompagnés fait ainsi partie intégrante du schéma parisien de prévention et de protection de l'enfance qui s'attache entre autres à assurer la continuité et la cohérence du parcours des enfants placés avec, notamment, un projet personnalisé pour chaque enfant ou encore le maintien des liens au sein des fratries.

Les mineurs non accompagnés bénéficient également de l'aide proposée par la Ville en direction des jeunes majeurs sortant du

dispositif de protection de l'enfance. La Ville de Paris a à ce titre créé un service dédié en octobre 2015 : les secteurs éducatifs « jeunes majeurs ». Parmi les 1 200 jeunes majeurs accueillis au 31 décembre 2016 au sein du dispositif de protection de l'enfance, près de 50% d'entre eux sont d'anciens mineurs isolés étrangers.

S'ils sont traités comme tous les autres enfants, les mineurs isolés étrangers nécessitent une attention particulière afin de prendre notamment en compte leur parcours migratoire souvent traumatique. Dans ce cadre, la Ville de Paris a cherché à développer la connaissance sur les besoins des mineurs non accompagnés. Elle a ainsi participé et soutenu financièrement une recherche action pilotée par le centre Babel, qui a donné lieu à un colloque le 19 octobre 2016. Cette recherche a été réalisée en lien étroit avec les éducateurs du SEMNA de la Ville et a permis de créer des outils supports à destination des professionnels pour les aider à mieux comprendre le parcours et les besoins des jeunes, mais aussi leurs cadres d'intervention et les moyens de mettre en place un lien de confiance avec le jeune en se fondant sur une approche transculturelle.

Par ailleurs, la Ville de Paris a développé, en lien avec le secteur associatif, des dispositifs innovants, adaptés aux besoins des mineurs isolés étrangers, pour permettre la construction d'un projet scolaire et professionnel pour et avec chaque jeune, prenant en compte ses besoins, ses ambitions et ses attentes. Une plate-forme d'autonomisation de 65 places a ainsi été instituée pour permettre aux jeunes de 17 ans et plus de construire un projet global en vue d'une autonomisation rapide. Il s'agit ainsi de les héberger mais aussi de les accompagner dans un projet de formation et d'insertion professionnelle, et plus globalement dans les démarches à mener sur le plan de la santé, de la régularisation administrative, ou encore de l'accès aux droits.

Si les enfants étrangers arrivés avant l'âge de 15 ans à l'Aide sociale à l'enfance peuvent demander la nationalité française, il n'en est pas de même pour les jeunes arrivés après 16 ans, qui doivent déposer un dossier devant les services de la préfecture et montrer leur isolement ainsi qu'une volonté d'insertion durable en France. Le plan voté en avril 2015, conforté sur ce point par la circulaire interministérielle du 25 janvier 2016², prévoit de faciliter le dépôt des demandes de titres de séjour pour les jeunes sortant de l'Aide sociale à l'enfance. Un protocole a ainsi été signé entre la Ville de Paris et la préfecture de police

2. Circulaire interministérielle relative à la mobilisation des services de l'État auprès des conseils départementaux concernant les mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille et les personnes se présentant comme tels.

permettant notamment aux mineurs isolés étrangers de déposer une demande de titre de séjour au cours de leur dix-septième année, et ainsi de disposer d'un document les autorisant à séjourner en France dès leurs 18 ans.

Paris se veut être exemplaire vis-à-vis de tous ces mineurs isolés étrangers en leur offrant à tous une protection et un accompagnement adaptés à leur besoins et conformes à leurs droits.

Il y a, au sein des services parisiens de l'Aide sociale à l'enfance, de nombreux jeunes qui sont des exemples de résilience et de réussite. C'est pourquoi, nous travaillons sans relâche à l'amélioration du dispositif pour inventer des solutions innovantes assurant à chacun de ces jeunes un avenir meilleur et durable en France.

Bibliographie

MINISTÈRE DE LA JUSTICE. 2017. *Rapport annuel d'activité de la mission mineurs non accompagnés 2016*, mars, http://www.justice.gouv.fr/art_pix/RAA_MMNA_2016.pdf

Mineurs isolés étrangers : à Paris, le parcours du combattant continue

Catherine Delanoë-Daoud

*À T., jeune Erythréen qui, je l'espère,
a fini par rejoindre son oncle en Angleterre.*

Les MNA, une catégorie de justiciables « à part »

En France la justice spécifique des mineurs concerne à la fois :

- les enfants en danger (dans le cadre de la justice civile au titre de l'article 375 du Code civil relatif à l'assistance éducative) ;
- et les enfants ayant commis des actes de délinquance (dans le cadre de la justice pénale, au titre de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante).

Ces textes ne font aucune référence à la nationalité des enfants : en théorie, les mineurs présents sur le territoire français relèvent tous des mêmes lois et juridictions, quelles que soient leur nationalité et leur situation administrative.

Cependant, force est de constater qu'au tribunal pour enfants, les mineurs isolés étrangers (MIE), également dénommés mineurs non accompagnés (MNA), ne sont pas traités de la même façon que les autres enfants. Que ce soit en assistance éducative, où la principale préoccupation des magistrats est de démasquer les « faux mineurs » (que l'on soupçonne de vouloir indûment profiter de l'Aide sociale à l'enfance) ou au pénal, où l'on constate des taux de déferrement et de détention provisoire supérieurs à la moyenne et des sanctions systématiquement plus sévères que celles infligées aux enfants dits « domiciliés ».

Catherine Delanoë-Daoud, avocate. Antenne des mineurs du barreau de Paris, pôle MIE.

En pratique, devant le tribunal pour enfants les MNA constituent bien une catégorie de justiciables « à part », qui subissent en raison de leur extranéité un traitement défavorable par rapport aux autres enfants.

Cet état de fait est d'autant plus choquant que la situation des MNA les rend particulièrement vulnérables et les expose aux abus et à la maltraitance (tels que mendicité ou délinquance forcées, ateliers clandestins, prostitution...), ce qui devrait au contraire inciter le parquet des mineurs et les juges des enfants à les protéger au moins autant, sinon plus, que les autres enfants.

Au lieu de quoi, on inflige aux MNA des maltraitements supplémentaires et ce, au mépris des principes édictés par la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE¹) et notamment par ses articles :

- 2 (non-discrimination),
- 3-1 (prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant dans toute décision le concernant),
- 3-2 (obligation d'assurer à tout enfant la protection et les soins nécessaires à son bien-être en cas d'incapacité de ses responsables légaux) et
- 20 (obligation de l'État d'assurer une protection spéciale à l'enfant privé de son milieu parental).

En 2011 la Cour européenne des droits de l'homme a précisé² que les États, en vertu de l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme, ont une obligation positive de protection des mineurs non accompagnés, dans la mesure où ces mineurs se trouvent « incontestablement dans la catégorie des personnes les plus vulnérables de la société ».

Le présent article est centré sur la procédure d'assistance éducative, telle qu'elle est actuellement appliquée aux MIE devant le tribunal pour enfants de Paris.

Qui sont les MIE ou MNA ?

Selon les textes européens et internationaux, l'enfant « non accompagné » est :

1. CIDE : Convention ratifiée par l'assemblée générale de l'ONU le 20 novembre 1989, entrée en vigueur en France le 6 septembre 1990.

2. Rahimi c/ Grèce, CEDH 5 avril 2011.

- « tout enfant qui est temporairement ou définitivement privé de son milieu familial, ou qui dans son propre intérêt ne peut être laissé dans ce milieu » (CIDE, article 20-1) ;
- « toute personne âgée de moins de 18 ans [...] qui est séparée de ses deux parents et n'est pas prise en charge par un adulte ayant, de par la loi ou la coutume, la responsabilité de le faire » (Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) - *Note sur les politiques et procédures à appliquer dans le cas des enfants non accompagnés en quête d'asile*, févr. 1997).

En France, la loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance³, reprenant les principes de la CIDE, rappelle que « la protection de l'enfance a également pour but de prévenir les difficultés que peuvent rencontrer les mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille et d'assurer leur prise en charge » (article L. 112-3 alinéa 5 du Code de l'action sociale et des familles, CASF).

Selon les textes de droit international et de droit interne précités, le MNA est toute personne qui réunit les trois conditions suivantes :

- il/elle est âgé(e) de moins de 18 ans (donc juridiquement incapable),
- il/elle se trouve en dehors de son pays d'origine,
- il/elle n'est pas accompagné(e) d'un parent ou d'une personne exerçant l'autorité parentale.

Il est à noter que les MNA ne sont pas en situation irrégulière : en France les mineurs n'ont pas l'obligation de détenir un titre de séjour et ne peuvent en principe faire l'objet ni d'une obligation de quitter le territoire français, ni d'une expulsion (articles L. 511-4-1° et L. 521-4 du Code des étrangers, du séjour et du droit d'asile – le CESEDA).

Selon les chiffres du ministère de la Justice, la France connaît une augmentation importante du nombre de MNA au cours de ces dernières années : en 2016, 8 054 nouveaux mineurs étrangers non accompagnés ont été enregistrés par la cellule nationale du ministère de la Justice, à comparer aux chiffres des années précédentes : 2 555 en 2013, 5 033 en 2014, 5 990 en 2015. Au 15 septembre 2017, ce chiffre était déjà de

3. Complétée notamment par le décret du 24 juin 2016, l'arrêté du 17 novembre 2016 : « La personne est considérée comme isolée lorsque aucune personne majeure n'en est responsable légalement sur le territoire national ou ne le prend effectivement en charge. »

9 000 nouveaux arrivants, ce qui correspond à environ 6% des 150 000 enfants pris en charge par l'ASE⁴.

La grande majorité des MNA sont des garçons (94,9% contre 59% pour l'ensemble des enfants de l'ASE), âgés de 15 à 17 ans. On observe néanmoins un rajeunissement des MNA pris en charge par l'ASE au cours de ces dernières années.

Selon le SEMNA (Secteur éducatif auprès des mineurs non accompagnés, créé en octobre 2011 au sein du bureau de l'Aide sociale à l'enfance de Paris), les MNA sont majoritairement issus de l'Afrique subsaharienne (Mali, Guinée, Soudan), mais on observe depuis le mois d'août 2016 une augmentation de jeunes originaires d'Afghanistan, d'Irak, de Syrie et du Bangladesh.

Les MNA sont devenus un sujet de préoccupation plus « visible » depuis quelques années, pour plusieurs raisons parmi lesquelles :

- un contexte global d'augmentation des flux migratoires vers l'Europe : selon le HCR et l'UNICEF, il y aurait au moins 25% d'enfants parmi ces migrants politiques, économiques et/ou climatiques, et plusieurs milliers d'enfants seront privés de parent au terme de leur parcours ;
- selon le HCR, il y aurait actuellement en Europe 100 000 MIE ;
- en janvier 2016, l'agence de coordination policière EUROPOL a déclaré que plus de 10 000 MNA auraient « disparu » en Europe au cours des derniers 18 à 24 mois⁵ ;
- la concentration des MIE sur quelques zones géographiques : Paris reçoit environ 2 000 MNA par an, suivi de la Seine-Saint-Denis avec environ 800 MNA (chiffres 2012) ;
- la mise en place de dispositifs d'accueil centralisés, à Paris en 2011.

Tenant compte de ces évolutions, l'antenne des mineurs du barreau de Paris (groupe d'avocats spécialisés dans la défense et l'assistance des mineurs au civil et au pénal) a créé en 2011 un pôle spécifique pour les MIE/MNA composé d'une trentaine d'avocats qui interviennent pour assister les jeunes lors des audiences devant les juges des enfants de Paris et de la cour d'appel de Paris.

4. *La Croix*, 6/07/2017 : « Le nombre des mineurs étrangers isolés explose ». À noter que cet article fait état de 13 000 MNA pris en charge par l'ASE en 2016. Il s'agit du nombre total des MNA pris en charge au 31/12/2016, le nombre des « nouveaux » pris en charge au cours de l'année 2016 étant bien de 8 054 mineurs.

5. *The Observer*, 30 janvier 2016 : « 10,000 refugee children are missing, says Europol ».

L'antenne des mineurs tient des permanences tous les après-midi dans ses locaux du Palais de Justice. Deux permanences par semaine sont dédiées aux MNA et, face à l'accroissement des besoins, la mise en place d'une troisième permanence spécifique est à l'étude.

Les MNA, enfants particulièrement vulnérables, ne bénéficient pas du droit commun de la protection de l'enfance

La législation française sur la protection de l'enfance est applicable sans condition de nationalité à tous les enfants « privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille ».

En théorie, les MNA devraient donc relever des dispositifs de droit commun de la protection de l'enfance, à savoir d'une prise en charge par les services départementaux de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) visant à apporter aux enfants isolés un soutien matériel, éducatif et psychologique le temps de leur minorité (construction d'un projet de vie), avec une possibilité de soutien prolongé jusqu'à 21 ans.

Mais en réalité, ils sont soumis à un système dérogatoire, spécifiquement créé à leur intention, qui les contraint à passer par un véritable parcours du combattant avant d'être protégés.

Première étape du parcours du combattant : l'évaluation par le DEMIE

Avant toute prise en charge par l'ASE, le MNA doit prouver sa minorité et sera soumis à une *évaluation de sa minorité et de son isolement familial*.

Le conseil départemental et municipal de Paris a délégué cette mission d'évaluation sociale à la Croix-Rouge française, qui a créé en mars 2016 une structure spécifique à cet effet : le DEMIE (Dispositif d'évaluation des MIE), dont les bureaux sont situés rue du Moulin-Joly (métro Couronnes), avec un « poste avancé » au sein du Centre humanitaire ouvert en novembre 2016 à la Porte de la Chapelle.

L'objectif de l'évaluation est de s'assurer que le SEMNA ne prendra en charge que des « vrais » mineurs, le tri consistant à donner rendez-vous à l'enfant pour un « entretien pour évaluation de sa situation au titre de sa minorité déclarée ».

Concrètement, l'enfant orienté au DEMIE (par toute personne qui l'a trouvé errant dans la rue : police, association, passant...) doit être mis à l'abri dans le cadre d'un « accueil provisoire d'urgence d'une durée de 5 jours », délai pendant lequel il sera reçu en entretien par un évaluateur du DEMIE.

Quelles sont les compétences requises de la part des évaluateurs ? Selon les textes, il doit s'agir de professionnels disposant « d'une formation ou d'une expérience leur permettant d'exercer leur mission dans des conditions garantissant la prise en compte de l'intérêt de l'enfant », et justifiant « d'une formation ou d'une expérience notamment en matière de connaissance des parcours migratoires et de géopolitique des pays d'origine, de psychologie de l'enfant et de droit des mineurs ». L'évaluateur doit également être « attentif à tout signe d'exploitation ou d'emprise dont peut être victime la personne évaluée⁶ ».

À noter que la période d'« accueil provisoire d'urgence » est remboursée par l'État au Département, à hauteur de 250 euros par jour et dans la limite de 5 jours.

Au cours de son entretien d'évaluation, le jeune devra (selon l'arrêté précité) être interrogé a minima sur les six points suivants : son identité, la composition de sa famille, ses conditions de vie dans le pays d'origine, les motifs de son départ et son parcours migratoire, ses conditions de vie en France, et son projet en termes de scolarité et de demande d'asile, sous le regard critique d'un évaluateur chargé d'observer son physique et son comportement, d'évaluer la crédibilité de son discours, la cohérence de la chronologie de son histoire et l'authenticité de ses documents d'identité, s'il en possède.

Selon l'arrêté précité du 17 novembre 2016 :

- l'évaluation est composée d'une évaluation sociale et, le cas échéant, d'investigations complémentaires ;
- l'évaluateur analyse la cohérence des éléments recueillis au cours d'un ou de plusieurs entretiens, si nécessaire en demandant le concours de professionnels d'autres spécialités ou en effectuant des vérifications auprès de particuliers concernés ;
- l'évaluateur applique la présomption d'authenticité des actes de l'état civil émanant d'une administration étrangère (article 47 du Code civil) ;
- les entretiens d'évaluation peuvent être le moment propice à l'amorce d'une recherche de la famille en vue d'une prise de contact ;
- l'évaluateur prend en compte l'évolution géopolitique du pays dont le jeune est ressortissant (...).

6. Arrêté du 17 novembre 2016 relatif aux modalités de l'évaluation des mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille.

Cependant, les pratiques observées à Paris ne sont pas conformes au dit arrêté.

En effet, dans les dossiers des jeunes qui se présentent aux permanences de l'antenne des mineurs de Paris, on observe les pratiques suivantes :

- la très grande majorité des évaluations est constituée d'un seul entretien d'une durée moyenne d'une heure, ce qui est déplorable dès lors que la mise en confiance nécessite du temps, surtout s'agissant de jeunes ayant survécu à des parcours particulièrement dangereux. Nous n'avons pas, à ce jour, vu de dossiers dans lesquels le DEMIE aurait réalisé des « investigations complémentaires », des « vérifications » (par exemple, auprès du consulat du pays d'origine du MNA), ou encore des « recherche de la famille en vue d'une prise de contact » ;
- la présomption d'authenticité des actes d'état civil étrangers, posée par l'article 47 du Code civil, n'est pas appliquée. En effet, si le jeune ne possède pas de document d'identité mais seulement un ou plusieurs actes d'état civil (documents généralement dépourvus de photographie d'identité), le DEMIE ou la DASES considèrent généralement qu'en l'absence de photo, rien ne prouve que ledit acte d'état civil « se rapporte » au jeune qui le présente ;
- alors que, selon les textes, tout jeune se présentant comme mineur isolé doit être accueilli et hébergé en vue de son évaluation, la réalité du terrain est tout autre : de plus en plus de jeunes ne bénéficient ni d'un accueil provisoire d'urgence, ni d'aucun entretien d'évaluation.

En effet, quel que soit le pays d'origine du jeune et même s'il est ressortissant d'un pays en situation de guerre ou de violence généralisée (Soudan, Afghanistan...), dès lors que le jeune ne possède ni document d'identité ni acte d'état civil, il risque fort d'être refoulé par l'agent d'accueil dès la grille d'entrée du DEMIE. Une phrase revient souvent chez les jeunes qui se présentent aux permanences de l'antenne des mineurs : « Le DEMIE nous a dit qu'on ne sera pas évalué si on n'a pas de papiers d'identité. » Or, comment un jeune livré à la rue peut-il contacter sa famille au pays pour se faire envoyer un acte d'état civil⁷, surtout lorsque son pays est en guerre ? Pire encore : si le jeune se rend

7. Attention : par la suite, il pourra être reproché au jeune de s'être fait établir des documents au pays en son absence ou pire, par un compatriote qui sera soupçonné d'être un passeur/falsificateur... et cela pourra entraîner la non-prise en charge ou l'exclusion du MIE de l'ASE (mais aucune poursuite contre les adultes).

aux services consulaires de son pays d'origine pour demander la délivrance de documents d'état civil, cette démarche (étant considérée comme une entrée sur le territoire de son pays) lui interdira de déposer par la suite une demande d'asile.

En 2017, le nombre de jeunes refoulés du DEMIE sans aucun entretien d'évaluation s'est accru de façon exponentielle, avec un « pic » pendant le mois d'août (probablement dû à la baisse des effectifs d'évaluateurs) : c'est ainsi que plusieurs dizaines de jeunes se sont présentés aux permanences de l'antenne des mineurs, sans aucun rapport d'évaluation.

Si le jeune est considéré comme mineur au terme de son entretien d'évaluation au DEMIE, il est pris en charge par la cellule d'accueil du SEMNA et mis à l'abri au sein de dispositifs d'accueil provisoires spécifiques (quelques foyers, mais majoritairement des hôtels parisiens), en attendant une orientation à Paris ou vers un autre département. Malheureusement, cette phase « provisoire » peut durer plusieurs mois, pendant lesquels le jeune ne bénéficiera (sauf exception) d'aucune scolarisation, ni d'un suivi éducatif, administratif ou médical personnalisé (le rendez-vous mensuel avec l'un des quatre travailleurs sociaux de l'équipe d'accueil, qui a en charge 100 à 120 jeunes, ne permettant pas un suivi individuel effectif).

À défaut de pouvoir présenter des papiers d'identité permettant d'attester de sa minorité, et sauf à avoir un physique de très jeune enfant, le MIE se verra remettre, dans les locaux du DEMIE, une décision de refus de prise en charge signée par la DASES (Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé du conseil départemental de Paris).

Avec cette décision de refus, le DEMIE remet au jeune une « fiche d'information aux droits » mentionnant notamment la possibilité de se faire assister par un avocat de l'Antenne des Mineurs au titre de l'aide juridictionnelle.

Selon les intervenants associatifs, environ 80% des jeunes qui se présentent au DEMIE sont rejetés : soit après évaluation soit, pire encore, comme mentionné ci-dessus, sans aucune évaluation, par simple tri au faciès opéré par l'agent d'accueil posté à l'entrée.

C'est ainsi que l'évaluation sociale pluridisciplinaire, qui a été pensée comme « clé de voûte » du système, est faite à la va-vite, voire pas faite du tout. Selon Guillaume Lardanchet (association Hors la Rue) : « On devrait les accompagner dans leur recherche de documents plutôt que de les laisser seuls en charge d'une quête impossible, qui en fait des proies faciles pour les réseaux⁸ ».

8. *Politis* du 2/02/2017, dossier spécial « Mineurs isolés étrangers : que fait la France ? ».

Suivons le parcours du jeune Adam, qui vient de recevoir une décision de refus de prise en charge.

Question : Adam peut-il contester la décision de rejet de la DASES ?

Réponse : en tant que mineur, Adam n'a pas la capacité de faire un recours hiérarchique ni un recours contentieux (devant les juridictions administratives) contre la décision de la DASES. Son seul « recours » est de saisir le juge des enfants pour lui demander de le protéger de la situation de danger dans laquelle il se trouve⁹.

Deuxième étape : la saisine du juge des enfants

Le seul recours des MNA rejetés par l'ASE est la saisine directe du juge des enfants, conformément à l'article 375 du Code civil aux termes duquel : « Si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises, des mesures d'assistance éducative peuvent être ordonnées par la justice à la requête des père et mère conjointement, ou de l'un d'eux, ou de la personne ou du service à qui l'enfant a été confié ou du tuteur, *du mineur lui-même* ou du ministère public. [...] Le juge peut se saisir d'office à titre exceptionnel. »

Le jeune Adam peut donc saisir le juge des enfants directement, par lui-même, par une simple lettre adressée au Tribunal.

Encore faut-il que le DEMIE ait fait l'effort d'aviser Adam, de préférence dans sa langue maternelle, de son droit à saisir le juge des enfants, et que le jeune ait compris de quoi il s'agissait.... Ce qui n'est pas toujours le cas. Fort heureusement le milieu associatif¹⁰ est actif et bien informé, qui conseille généralement aux MNA exclus de la prise en charge administrative de se rendre aux permanences de l'ADJIE ou à l'antenne des mineurs, pour rédiger un courrier de saisine du juge des enfants, et demander (s'ils le souhaitent) la désignation d'un avocat.

Le délai moyen d'audiencement des juges des enfants de Paris est actuellement de deux mois.

En attendant l'audience, Adam n'est pas hébergé : il doit être patient et se débrouiller pour survivre. On lui souhaite surtout de ne pas tomber dans les griffes de certains prédateurs adultes et autres réseaux friands de mineurs vulnérables.

9. Conseil d'État - juillet 2016.

10. Et notamment l'association ADJIE, qui organise de nombreuses permanences et activités boulevard de Flandre, à Paris.

Pour pallier les carences de l'État et du département en matière de protection de l'enfance, des réseaux de bénévoles se sont constitués dans tout Paris et la périphérie, afin de trouver des solutions d'hébergement pour les MNA en cours de procédure. Après le démantèlement de la « jungle de Calais », des intervenants et associations se sont alarmés de la situation catastrophique des MNA en région parisienne et sont venus à Paris pour mettre en place des maraudes, des soins et des solutions d'hébergement d'urgence¹¹.

Adam s'est présenté à la permanence de l'antenne des mineurs : l'avocat a rédigé son courrier de saisine et lui a promis qu'il serait prochainement convoqué par le juge des enfants.

Vu la détresse du jeune, l'avocat a contacté plusieurs « citoyens solidaires » pour lui trouver un hébergement, et a également téléphoné au centre Primo-Levi et à l'association Parcours d'Exil afin de prendre rendez-vous pour un suivi psychologique. Enfin, Adam s'est vu remettre les coordonnées du centre médical de médecins du Monde pour un bilan de santé. En effet, à ce stade le jeune, très affaibli après des mois de parcours migratoire et qui pensait pouvoir enfin être mis à l'abri et aller à l'école, est sur le point de « craquer » face à l'absence d'accueil à Paris.

Troisième étape : l'audience – à Paris le sort du MIE dépend de sa chance à la loterie des juges des enfants

Observation préliminaire : l'assistance de l'avocat n'est pas obligatoire lors de l'audience devant le juge des enfants statuant en matière civile

Tous les juges du tribunal pour enfants de Paris peuvent se voir attribuer des dossiers « MIE/MNA ». Mais ils sont actuellement quinze et chacun d'entre eux a sa conception personnelle de la matière. En principe, la mission du juge des enfants au civil consiste à vérifier si, dans son intime conviction, les conditions du danger et de la minorité sont réunies pour justifier que l'enfant bénéficie d'une ordonnance de placement. En pratique, les audiences se déroulent d'une façon totalement différente d'un juge à l'autre.

Voici une liste (non exhaustive) des obstacles que le jeune pourra avoir à surmonter :

11. Cf. les interventions et actions d'Utopia 56 et de Médecins sans frontières.

- certains juges ne convoquent pas les MIE en audience, au motif que le jeune doit d'abord prouver qu'il est mineur pour pouvoir rencontrer le juge des enfants (cercle vicieux et procédure illégale, car contraire à la fois au droit international et au droit français qui imposent que l'enfant soit entendu dans toute procédure le concernant) ;
- d'autres regroupent leurs dossiers « MIE » en une seule audience par trimestre, ce qui allonge encore la durée du parcours ;
- certains juges refusent de tenir compte des documents d'identité au motif qu'« on peut se procurer tous les papiers du monde au métro Stalingrad » ;
- pour préparer l'audience, l'avocat n'a pas droit à un interprète. Il faut donc se débrouiller : si le jeune ne parle pas du tout le français, on lui demande de venir avec un compatriote qui pourra assurer l'interprétariat ;
- certains juges procèdent à un véritable interrogatoire, digne d'une procédure pénale. L'avocat d'Adam l'a prévenu et lui a expliqué que le juge se comporte ainsi avec tous les jeunes, et qu'il ne doit pas penser que le juge lui en veut personnellement. En effet, il ne faut pas qu'Adam soit déstabilisé par le ton intimidant ou le regard sévère du juge, car ce dernier risquerait alors de lui reprocher de ne pas avoir été assez clair ou assez sûr de lui dans ses réponses sur son parcours migratoire, sur les modalités d'obtention de ses papiers d'identité, etc.
- Adam est originaire d'un pays d'Afrique subsaharienne, où il est très malpoli de regarder les adultes dans les yeux. Son avocat lui expliquera qu'en France, son attitude très réservée et le fait qu'il baisse les yeux risquent d'être interprétés par le juge comme un manque de franchise, voire comme la preuve qu'il ment sur son âge ;
- Adam a la chance d'avoir été temporairement hébergé par une famille avec des adolescents de son âge, qui lui ont donné des vêtements tout neufs et la dernière paire de chaussures de sport à la mode : il vaut mieux qu'il ne les exhibe pas à l'audience, car le juge risquerait de mettre en doute son isolement et sa vulnérabilité ! Nul besoin de venir à l'audience en hillons, mais une tenue sobre est préférable...

Quatrième étape : les mesures d'investigations complémentaires

Le juge des enfants peut ordonner les mesures d'investigations suivantes pour vérifier la minorité du jeune :

L'expertise documentaire

En vertu de l'article 47 du Code civil, les documents d'état civil étrangers sont présumés valides : « Tout acte de l'état civil des Français et des étrangers fait en pays étranger et rédigé dans les formes usitées dans ce pays fait foi, sauf si d'autres actes ou pièces détenus, des données extérieures ou des éléments tirés de l'acte lui-même établissent, le cas échéant après toutes vérifications utiles, que cet acte est irrégulier, falsifié ou que les faits qui y sont déclarés ne correspondent pas à la réalité. »

Or, pour les MNA cette présomption de validité s'est renversée depuis quelques années en une présomption de fraude. De fait, pendant l'audience le jeune doit être capable d'expliquer de façon détaillée les conditions d'obtention de ses papiers d'identité, et la moindre incohérence peut lui être fatale.

Si le jeune remet des papiers d'identité, le juge des enfants peut décider de les communiquer à la DEFDI¹² pour authentification.

Dans un délai moyen d'un à deux mois, la DEFDI émet sur le document étranger transmis un avis favorable, défavorable ou « autre », en fonction de la présence ou non d'un document ou d'une matrice similaire répertoriée dans sa propre banque de données. En effet, la DEFDI ne procède pas à des levées d'actes ni à quelque vérification que ce soit auprès des autorités étrangères ayant délivré les actes.

Ces modalités de vérifications aboutissent parfois à des avis successifs contradictoires au sein même de la DEFDI (cela peut se produire, par exemple, lorsque celle-ci est sollicitée par le juge des enfants et, quelques mois plus tard, par la cour d'appel) ou, plus fréquemment, à des avis défavorables de la DEFDI française, contredits par une authentification ou une légalisation émanant de l'autorité consulaire étrangère. Mais les juges des enfants parisiens n'accordent que peu de crédit aux attestations ou légalisations émanant des autorités consulaires étrangères.

12. La division de l'expertise en fraude documentaire et à l'identité (DEFDI) de la police aux frontières (DCPAF) est un service centralisé dépendant du ministère de l'Intérieur composé de membres de la police nationale et de la police aux frontières et ayant pour mission de permettre aux administrations de disposer d'un outil de détection des faux documents d'identité et de voyage.

Lorsque le document d'identité présenté par le jeune revient du DEFDI avec un avis « défavorable » ou pire, la mention « faux » ou « contrefaçon », le jeune n'a aucune chance d'être reconnu mineur par le juge des enfants. Cela est déplorable pour au moins deux raisons :

- d'une part, le fait que le document soit considéré comme un « faux » par le DEFDI ne signifie pas nécessairement que le jeune n'est pas mineur. Mais aucun juge des enfants ne perdra son temps à aider le jeune à contacter sa famille ou les autorités de son pays d'origine, ou le Bureau d'entraide judiciaire internationale, dans le but de l'aider à établir son identité et son âge ;
- d'autre part, on « oublie » totalement que les détenteurs de faux papiers, qu'ils soient mineurs ou non, sont avant tout des victimes des réseaux de passeurs (mais ces derniers sont rarement poursuivis).

L'expertise d'âge biologique

Plusieurs juges persistent à ordonner une expertise d'âge physiologique (confiée au service des UMJ de Paris), avec pour mission de déterminer l'âge biologique du MNA, cette expertise comportant un examen physique externe et un examen dentaire et osseux par radiographies, alors même que le manque de fiabilité de ces examens est dénoncé depuis des années par l'ensemble de la communauté médicale et judiciaire¹³.

Selon le nouvel article 388 du Code civil, issu de la loi du 14 mars 2016 : « Les examens radiologiques osseux aux fins de détermination de l'âge, en l'absence de documents d'identité valables et lorsque l'âge allégué n'est pas vraisemblable, ne peuvent être réalisés que sur décision de l'autorité judiciaire et après recueil de l'accord de l'intéressé. Les conclusions de ces examens, qui doivent préciser la marge d'erreur, ne peuvent à elles seules permettre de déterminer si l'intéressé est mineur. Le doute profite à l'intéressé. »

En dépit de cette précision apportée par la loi du 14 mars 2016, plusieurs magistrats parisiens continuent leurs pratiques actuelles consistant, au mieux, à n'ordonner une expertise d'âge osseux qu'en

13. Notamment : le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, le Haut Conseil de la santé publique, le Défenseur des droits, la Commission nationale consultative des droits de l'homme (dans son avis du 26 juin 2014), et plus récemment (2016) la Société suisse de pédiatrie.

l'absence de tout document d'identité et au pire, au mépris de la loi, à ordonner une expertise d'âge osseux systématique d'entrée de jeu et ce, même en présence de documents d'identité dont l'authenticité n'a pas été contestée (argument souvent entendu : le jeune ne peut pas prouver que l'acte de naissance produit est bien le sien, et non celui de son petit frère, cousin ou voisin).

Vérification de la situation de danger et d'isolement

Concernant la vérification de la situation de danger et d'isolement, certains juges s'attacheront à des considérations vestimentaires, « il a des chaussures toutes neuves, il n'est sûrement pas isolé », ou sanitaires, « il est tout propre, il ne dort certainement pas à la rue », pour rejeter la demande de protection du jeune. D'autres rechercheront plutôt des éléments permettant, au contraire, de l'accueillir (exemple d'un jeune qui avait conservé dans sa poche des tickets prouvant qu'il avait été hébergé pendant plusieurs semaines dans un gymnase réquisitionné par la Mairie de Paris).

Si les expertises et vérifications ordonnées par le juge des enfants concluent à la minorité du MNA, il pourra enfin prétendre à bénéficier d'un placement auprès de l'Aide sociale à l'enfance.

C'est le cas d'Adam : après deux mois d'attente, la DEFDI a indiqué que son acte de naissance était « conforme ». De plus, il est chanceux : « son » juge fait partie de ceux qui n'infligent pas systématiquement aux MIE une expertise d'âge biologique. Après la réception du rapport due la DEFDI, et sur la base des explications très précises et cohérentes données par le jeune lors de son audience, le juge des enfants a été convaincu de la minorité d'Adam et a décidé de le confier à l'Aide sociale à l'enfance.

À Paris, la durée totale du parcours du combattant devant le juge des enfants est comprise entre 2 et 6 mois, selon les délais d'audience des juges et des mesures d'investigation complémentaires ordonnées.

Quel est le sort du jeune pendant la durée des investigations complémentaires ? Quelques (rares) magistrats confient le MNA au SEMNA lors de leur première audience, en attendant le résultat des investigations complémentaires ordonnées. Cela permet au jeune d'être logé (à l'hôtel) et nourri (une à deux fois par jour) jusqu'à l'audience suivante. Mais la majorité des juges préfèrent attendre l'issue des investigations, ce qui signifie que le jeune doit continuer à se débrouiller seul (ou à demander de l'aide aux associations et citoyens

solidaires) jusqu'à ce que le DEFDI et/ou l'UMJ aient adressé leurs rapports respectifs au juge.

Quant à Adam, il aura attendu quatre mois au total, à compter de l'envoi de son courrier de saisine du juge des enfants, pour être placé. Il a donc manqué la moitié de l'année scolaire mais, grâce à la décision de placement du juge, il a retrouvé toute sa motivation et son énergie, et il compte bien rattraper le temps perdu.

Cependant, le jeune ne sera jamais « dédommagé » de cette attente (dont il n'est aucunement responsable), alors même que celle-ci peut lui causer de graves préjudices : non seulement sur le plan de sa santé physique et psychique, mais aussi sur le plan administratif car, à sa majorité, lorsqu'il devra régulariser sa situation administrative, la préfecture tiendra compte seulement de sa date de prise en charge effective par l'ASE (or, la situation est très différente selon que le jeune a été pris en charge avant 15 ans, avant 16 ans, ou entre 16 et 18 ans).

Le parcours ne se termine pas avec la décision de placement prise par le juge des enfants : le juge doit encore saisir la Cellule de répartition nationale créée en 2013, afin que celle-ci détermine à quel département le jeune sera affecté. À moins que le MNA prouve au juge qu'il est dans son intérêt supérieur de rester à Paris (inscription dans un établissement scolaire depuis plusieurs mois, suivi médical devant impérativement se poursuivre à Paris...), il pourra être transféré dans tout autre département du territoire métropolitain. À noter que l'accueil réservé aux MIE n'est pas le même selon les départements : certains départements obligent le jeune à recommencer tout le processus d'évaluation, en ne tenant aucun compte de l'autorité de la chose jugée attachée à la décision de placement prise par le juge des enfants ! Dans ces cas extrêmes (mais véridiques), le jeune aura besoin de patience, de courage, et du soutien continu de son avocat.

Lorsque le jeune ne parvient pas à convaincre le juge des enfants de sa minorité, ce dernier prend une décision de « non-lieu à assistance éducative ». Il reste alors au jeune un dernier recours : la saisine de la cour d'appel de Paris, dont les délais moyens d'audiencement sont supérieurs à six mois. Encore faut-il qu'il ait des éléments sérieux à faire valoir en appel, pour espérer infirmer la décision du juge des enfants.

D'ici là, le jeune sera peut-être devenu majeur. En attendant, il ne sera pas protégé et n'aura toujours pas d'hébergement (autre que les solutions provisoires des citoyens solidaires).

De toute évidence, ce parcours du combattant imposé aux MNA est en totale contradiction avec l'intérêt supérieur des enfants et ne

peut que susciter l'indignation et des interrogations : quelle est la volonté réelle des pouvoirs publics ? Doit-on avec Yannick Le Bihan déplorer que l'action des pouvoirs publics « se résume à une politique délibérée de dispersion afin de rendre les gens – et donc le problème – invisibles. Cette politique est indécente, inutile et hypocrite¹⁴ ». Souhaite-t-on réellement que des milliers de jeunes migrants non accompagnés continuent à « disparaître » chaque année en Europe, et notamment, en France ?

Comme l'écrit Jean-Pierre Rosenczveig, ancien président du tribunal pour enfants de Bobigny : « Objectivement le juriste peut affirmer que dans nombre de situations, la puissance publique d'État et territoriale est coupable de non-assistance à personne en péril pour des jeunes laissés à la rue alors qu'ils sont en danger pour être isolés en France, sans toit, sans ressources¹⁵. »

Espérons que, grâce notamment à l'implication du Défenseur des droits, très engagé sur ce sujet, notre pays mettra en œuvre un plan d'action et de solidarité plus ambitieux et mieux adapté à la réalité, permettant à ces jeunes de trouver en France la protection à laquelle ils ont droit.

Bibliographie

LE BERRE, R. 2017. De rêves et de papiers. 547 jours avec les mineurs isolés étrangers, Paris, La Découverte.

JOURNAL DU DROIT DES JEUNES. 2016. Dossier spécial « MIE ou MNA, que tout change... pour que rien ne change ! », décembre.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE, page « Mineurs non accompagnés », Site infomie.net : Centre ressources sur les mineurs isolés étrangers.

14. Propos de Yannick Le Bihan (directeur des opérations France de Médecins du monde) cités dans l'article : « Quel devenir pour le centre humanitaire de la Porte de la Chapelle, à Paris ? », *Télérama*, 14 septembre 2017.

15. Article publié le 23 avril 2017 sur le blog jprosen.blog.lemonde.fr

Enfants en danger en quête d'asile : entre exclusion et protection, quel statut ?

Aurelia Malhou

Quel que soit le motif de son parcours d'exil, l'enfant qui se retrouve isolé sur le territoire français, c'est-à-dire sans adulte qui le prend en charge, en dehors de son pays, est dans une situation de danger et doit pouvoir bénéficier de la protection de l'enfance.

Une des premières questions qui se posent est, pourquoi cet enfant se retrouve-t-il dans cette situation ? De multiples raisons ont pu le conduire sur le chemin de l'exil : la guerre, la violence politique, l'enrôlement forcé dans l'armée ou dans des groupes armés non étatiques, la recherche d'un membre de la famille, une dette familiale, de mauvais traitements au sein de la famille, une volonté d'étudier, de travailler et ainsi subvenir aux besoins de sa famille restée au pays, une situation d'errance de longue date..., ces motifs peuvent se cumuler. Au long de son parcours, l'enfant peut aussi être victime de réseaux de prostitution, de traite des êtres humains. Il a pu être séparé de ses parents, ceux-ci peuvent avoir été tués ; il se retrouve orphelin sans protection dans son pays d'origine. Cet enfant cherche asile parfois malgré lui. Les rencontres qu'il pourra faire, à son arrivée en France, seront déterminantes pour lui ; pour qu'il puisse bénéficier d'une prise en charge par l'Aide sociale à l'enfance (ASE), adéquate à sa situation.

Connaître le parcours du mineur est essentiel pour l'aider et l'accompagner dans ses démarches administratives mais aussi pour l'équipe éducative qui doit le soutenir dans son projet de vie.

Aurelia Malhou, juriste. Centre Primo-Levi – VIVRE APRÈS LA TORTURE. Soins aux victimes de la torture et de la violence politique.

Les traumatismes sont souvent multiples pour ces jeunes (liés à la perte, au deuil, à la violence subie ou dont ils ont été témoins) ; comme nous pouvons constater au centre Primo-Levi, centre de soins et de soutien aux personnes victimes de la torture et de la violence politique, où je suis amenée à rencontrer ces jeunes en tant que juriste. Parmi les patients suivis, des jeunes mineurs sont orientés au centre Primo-Levi afin de bénéficier d'un suivi psychologique par les équipes éducatives ou des associations qui les accueillent. Dans ce cadre, certains jeunes me sont adressés pour que je puisse les accompagner, en lien avec les éducateurs ou le référent ASE, dans leurs démarches administratives et juridiques. Il est souvent question de leur parler de la demande d'asile, d'étudier avec eux les différentes possibilités qu'ils ont ou non pour qu'ils puissent, eux-mêmes, prendre une décision et s'engager en connaissance de cause dans telle ou telle démarche, tout en sachant que dans certaines situations le jeune pourra d'abord faire une demande d'asile, puis une demande de titre de séjour en parallèle.

À tous les niveaux, le droit – qu'il soit international, européen ou français – est assez protecteur pour ces enfants, en faisant primer leur intérêt supérieur, notamment sur son statut d'étranger. Cependant dans la pratique, c'est tout autre chose : encore faut-il que le jeune qui se dit mineur soit considéré comme tel par les autorités françaises pour être pris en charge. C'est souvent un enjeu économique. La mise en œuvre des droits pour ces enfants suppose la mise en place de moyens importants et dépend de la volonté des gouvernements en place, qui est continuellement en prise avec les politiques d'immigration.

La Convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989 est un texte essentiel qui n'invoque pas explicitement la situation des mineurs non accompagnés, mais un certain nombre de ses dispositions sont particulièrement utiles à leur prise en charge par les institutions françaises. Plusieurs de ses articles permettent de définir des lignes directrices pour leur accueil et leur protection.

L'article 20 pose par exemple le principe de la protection par l'État des enfants isolés : « tout enfant qui est temporairement ou définitivement privé de son milieu familial ou qui dans son propre intérêt ne peut être laissé dans ce milieu, a droit à une protection et une aide spéciale de l'État ». Ce texte prévoit également d'autres dispositions particulièrement intéressantes pour les mineurs non accompagnés : « la protection des enfants qui demandent l'asile », « le droit pour l'enfant dépourvu d'état civil de bénéficier d'une assistance et d'une protection et d'une aide spéciale de l'État », « l'obligation pour les États de ne priver de liberté un enfant qu'en dernier ressort et pour une durée

aussi brève que possible ». Le Comité des droits de l'enfant des Nations unies a publié une observation générale sur le traitement des enfants non accompagnés et des enfants séparés en dehors de leur pays d'origine, considérant ce groupe comme particulièrement vulnérable. Il ressort notamment de ce texte qu'autoriser l'enfant à entrer sur le territoire de l'État concerné constitue une condition préalable à la détermination de son intérêt supérieur.

Cette notion de vulnérabilité se retrouve au niveau du droit européen avec la directive du 27 janvier 2003 qui a fait l'objet d'une refonte *sur les normes minimales pour l'accueil des demandeurs d'asile* pleinement transposée en France par la loi du 29 juillet 2015. La situation des mineurs non accompagnés est abordée. La minorité, élément de vulnérabilité, est donc à présent expressément stipulée en droit français. L'article L. 744-6 du Code de l'entrée et de séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) prévoit par l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides) l'évaluation de la vulnérabilité qui vise, en particulier, à identifier les mineurs, les mineurs non accompagnés, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les femmes enceintes, les parents isolés accompagnés d'enfants mineurs, les victimes de la traite des êtres humains, les personnes atteintes de maladies graves, les personnes souffrant de troubles mentaux et les personnes qui ont subi des tortures, des viols ou d'autres formes graves de violence psychologique, physique ou sexuelle, telles que des mutilations sexuelles féminines.

Ainsi apparaît l'appellation « mineurs non accompagnés » dans le cadre du droit européen pour l'accueil des demandeurs d'asile et qui a été repris dans le cadre de la protection de l'enfance. Lors du comité de suivi du 7 mars 2016, la ministre de la Justice a voulu changer la dénomination de MIE (mineurs isolés étrangers) en MNA (mineurs non accompagnés) pour être en conformité avec la directive européenne et mettre ainsi l'accent sur la protection de l'enfance avant toute chose, c'est-à-dire avant toute considération liée à sa qualité d'étranger.

Le droit de l'Union européenne définit un mineur non accompagné comme « un mineur qui entre sur le territoire des États membres sans être accompagné d'un adulte qui, de par le droit ou la pratique de l'État membre concerné, en a la responsabilité, en tant qu'il n'est pas effectivement pris en charge par un tel adulte ».

L'arrivée de ces enfants isolés provenant de l'étranger sur le territoire français date des années 1990. Estimés à une centaine en 1997, 3 600 auraient été pris en charge en 2004. Le HCR a considéré qu'en 2016 la France a accueilli 8 054 personnes qui ont été déclarées « mineurs non

accompagnés » ou « enfants non accompagnés » contre 5 990 en 2015. Se basant sur les chiffres du ministère de la Justice qui montrent une augmentation constante de l'arrivée de ces enfants, le HCR a demandé, dans ses recommandations pour renforcer la protection et l'intégration des réfugiés en France en juillet 2017, un accueil et une prise en charge adéquats, déplorant que des enfants se trouvent de plus en plus en situation d'errance, sans possibilité de mise à l'abri. Pourtant selon Médecins du monde, ils ne représentent que 6 à 10% des jeunes accueillis par l'ASE en France.

Conformément au cadre juridique défini par la loi relative à la protection de l'enfance modifiée le 14 mars 2016, la prise en charge de ces jeunes relève de la responsabilité financière des départements, ce qui n'est pas sans incidence sur l'accès et la qualité de la prise en charge, car ces deux éléments seront fonction de la volonté politique d'accueil des MNA du département. De grandes disparités sont constatées d'un département à l'autre avec des départements qui ont parfois refusé de prendre en charge même un seul de ces jeunes.

Cette loi donne compétence à la garde des Sceaux pour fixer des objectifs de répartition des mineurs isolés entre les départements et prévoit une mise à l'abri de cinq jours prise en charge par l'État.

Ce texte trouve en partie son origine dans la circulaire Taubira du 31 mai 2013 « relative à la mise à l'abri, l'évaluation et l'orientation des mineurs isolés étrangers présents sur le territoire », qui prévoyait notamment déjà ce délai de cinq jours.

Pour les mineurs non accompagnés plusieurs enjeux d'ordre juridique se posent donc : la question de leur prise en charge par les institutions françaises de protection de l'enfance, son accès et sa durée, ainsi que la question de leur statut à 18 ans.

L'accès à la protection de l'enfance, une question d'âge, décidée par l'État français : mineur ou jeune majeur ?

Tout d'abord, pour bénéficier de la protection de l'enfance, le jeune doit être sur le territoire français. Il doit pouvoir y accéder. Un certain nombre de mineurs peuvent donc être soumis à un contrôle, à une évaluation de leur minorité et de leur situation dès leur arrivée en France s'ils sont interceptés à la frontière et donc maintenus en zone d'attente. Cette zone d'attente peut être aéroportuaire, ferroviaire, portuaire mais aussi être à tout endroit sur le territoire français s'il est intercepté ou orienté par le département vers la police aux frontières

(PAF). Depuis la loi du 16 juin 2011, une zone d'attente provisoire peut aussi être créée par l'autorité administrative sur n'importe quelle partie du territoire national lorsqu'il est manifeste qu'un groupe d'au moins dix étrangers vient d'arriver en France en dehors d'un point de passage frontalier, en un même lieu ou sur un ensemble de lieux distants d'au plus dix kilomètres.

La zone d'attente est un lieu d'enfermement, souvent appelée par les associations « zone de non-droit », car avant d'être admis sur le territoire français, le droit français ne peut encore s'y appliquer pleinement. Il existe cependant un certain nombre de règles de droit, des garanties procédurales qui doivent être respectées, notamment pour les mineurs non accompagnés et les demandeurs d'asile ; règles qui n'ont pas toujours existé et qui ont évolué au fil du temps vers plus de droit, comme c'est le cas de « la désignation d'un administrateur *ad hoc* sans délai » depuis une circulaire de 2005.

Le principe est que les mineurs sont soumis aux mêmes règles que les adultes, pour lesquels l'accès au territoire est soumis à un certain nombre de conditions : les étrangers doivent être en possession d'un passeport et d'un visa consulaire ; ils doivent aussi être en mesure de produire les documents relatifs à l'objet et aux conditions de leur séjour, à leurs moyens d'existence en France. S'ils n'ont pas ces documents ou si ceux-ci sont considérés comme faux, l'entrée peut leur être refusée et ils peuvent être placés en zone d'attente le temps de leur renvoi dans leur pays d'origine. Mais ces conditions ne peuvent être opposées à celui qui demande l'asile.

Le maintien en zone d'attente peut durer jusqu'à 20 jours sous le contrôle du juge. Pendant ce maintien, la personne peut avoir accès à un interprète, à un avocat, à la demande d'asile.

Les mineurs auront accès quant à eux à un administrateur *ad hoc*. S'il formule une demande d'asile, la minorité étant un élément de la vulnérabilité qui est constatée par l'OFPPRA, le maintien en zone d'attente doit cesser. Il reste cependant quatre cas prévus par la loi où le mineur peut être malgré tout maintenu en zone d'attente : *s'il provient d'un pays d'origine sûr, s'il présente une demande de réexamen, en cas de fraude, et s'il est considéré comme pouvant constituer une menace à l'ordre public, la sécurité publique ou la sûreté de l'État*. La demande d'asile en zone d'attente est soumise à un examen tendant à déterminer si celle-ci n'est pas « manifestement infondée ». La personne peut alors faire l'objet d'un refus d'entrée au titre de l'asile et dispose d'un délai de recours de 48 heures.

Ainsi, après examen de leur âge, des mineurs peuvent être considérés comme majeurs et faire l'objet d'un refus d'entrée sur le territoire

français avec un renvoi vers leur pays, ou bien être considérés comme mineurs mais ne pas être admis sur le territoire.

Selon une note du HCR en date du 8 avril 2014 intitulée « Les mineurs non accompagnés se retrouvant bloqués à la frontière », des mineurs isolés sont renvoyés dans le pays de provenance sans que toutes les précautions de vérifications, de garanties aient été prises.

Ce placement d'enfant isolé en zone d'attente par les autorités françaises fait l'objet de beaucoup de critiques de la part d'associations, mais aussi de la part du Défenseur des droits, de la Commission nationale consultative des droits de l'homme, qui considèrent que cette situation est incompatible avec la Convention internationale des droits de l'enfant selon laquelle l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale. La Cour de cassation a également précisé dans un arrêt du 25 mars 2009 que même si la zone d'attente bénéficie d'un statut d'extraterritorialité, elle est « sous contrôle administratif et juridictionnel national » et que, par conséquent, l'obligation de protection des mineurs en danger s'applique.

Néanmoins, un certain nombre sont admis sur le territoire français mais ne sont pas non plus tout de suite pris en charge. Ils devront se soumettre à une procédure.

Ainsi, l'enfant qui parvient à accéder aux services sociaux en ayant été ou non soumis aux règles liées au contrôle des frontières est mis à l'abri en principe pendant cinq jours – temps prévu pour évaluer sa minorité et son isolement. Cette durée semble cependant bien trop courte, ne laissant pas le temps au jeune de se poser, notamment pour s'exprimer, souffler, raconter son histoire dans un lien de confiance. De plus, ce délai est très souvent largement dépassé dans la pratique. Pendant cette période, certains départements n'hésitent pas à contacter la PAF, à envoyer pour authentification des actes d'état civil en possession des jeunes.

Car si le jeune est en possession d'un acte d'état civil, celui-ci est présumé valable jusqu'à preuve du contraire. Cette présomption de validité des actes étrangers est prévue par l'article 47 du Code civil. Dans la pratique, les documents en possession des jeunes sont très souvent remis en question, souvent considérés comme « non authentiques » sans que les motifs soient précisés.

Qu'ils aient ou non des documents, les MNA sont soumis très souvent à une évaluation de leur âge par l'administration, surtout pour les plus de 16 ans. Les plus jeunes, pour lesquels il est plus difficile de contester leur âge, bénéficieront plus rapidement d'une mise à l'abri dans une structure éducative.

Lors du projet de loi relative à la protection de l'enfance en date du 14 mars 2016, la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale avait proposé un amendement posant le principe de l'interdiction du recours aux examens radiologiques pour déterminer l'âge osseux d'un mineur, faisant valoir que le recours à cette pratique était trop variable selon les territoires, qu'elle n'était pas fiable scientifiquement (marge d'erreur de 18 mois) et qu'elle faisait l'objet de profondes réserves de la part des institutions comme pour le Défenseur des droits. Mais le Parlement a néanmoins admis, retenant un amendement du gouvernement allant dans ce sens, le principe des tests osseux sous réserve qu'ils soient opérés « dans un cadre exclusivement judiciaire et après le recueil de l'accord de l'intéressé ».

Ainsi, selon l'article 388 du Code civil, « les examens radiologiques osseux aux fins de détermination de l'âge, en l'absence de documents d'identité valables et lorsque l'âge allégué n'est pas vraisemblable ne peuvent être réalisés que sur décision de l'autorité judiciaire et après recueil de l'accord de l'intéressé [...] Les conclusions de ces examens qui doivent préciser la marge d'erreur, ne peuvent à elles seules permettre de déterminer si l'intéressé est mineur. Le doute profite à l'intéressé. »

Dans ce même article, le législateur a par ailleurs interdit l'évaluation de l'âge à partir d'un examen du développement pubertaire des caractères sexuels primaires et secondaires ; cet examen très intrusif pouvait être particulièrement choquant voire traumatisant pour des jeunes qui en ont été l'objet.

La circulaire du 25 janvier 2016 qui renvoie en grande partie à la circulaire Taubira du 31 mai 2013 donne des indications aux professionnels sur l'évaluation de la minorité : « *celle-ci doit s'appuyer sur la combinaison d'un faisceau d'indices, tout d'abord sur les entretiens conduits avec l'intéressé, puis sur la vérification de l'authenticité des documents d'état civil* », soulignant que l'expertise médicale de l'âge ne peut intervenir qu'en cas de doute persistant, en dernier recours : « si le doute persiste au terme de cette étape et seulement dans ce cas, il peut être procédé à une expertise médicale de l'âge sur les perquisitions du parquet ». Le rappel de cette exigence qui a été reprise dans la loi du 14 mars 2016 se trouve justifié par la nécessité de recourir à des moyens d'évaluation de l'âge les moins invasifs possibles pour un mineur en situation d'extrême fragilité, et par l'absence de fiabilité avérée de l'expertise médicale.

L'évaluation de l'âge, et particulièrement le recours à l'examen osseux qui est encore pratiqué, n'est pas sans effet sur le mineur. Tout

d'abord parce que son âge – qui fait partie de son identité – est remis en question, sa parole est mise en doute, son acte de naissance, seul document souvent qu'il a gardé sur lui, la seule chose matérielle qui lui reste de son pays, de ses origines, est contestée. S'il est considéré comme majeur alors qu'il est mineur, il peut se retrouver dans une situation folle, difficile à comprendre et à expliquer d'autant plus que les conséquences auront un impact certain sur sa vie. Exclu de la protection de l'enfance, il peut se retrouver à la rue, en situation d'errance. D'autres vont pouvoir tout de même être accompagnés par des associations qui œuvrent auprès de ces jeunes exclus de l'ASE. Beaucoup se retrouvent à l'hôtel avec le 115, livrés à eux-mêmes, considérés comme des adultes, et pourtant dans une situation de grande fragilité. Un sentiment de grande injustice peut les habiter – celui de ne pas être cru, d'être rejeté – et les atteindre psychologiquement surtout lorsque cela s'ajoute à un vécu traumatique.

Si le jeune est considéré comme mineur après l'évaluation, il peut donc être pris en charge. Même s'il est considéré majeur après une expertise osseuse, le juge des enfants peut tout de même décider qu'il soit pris en charge. Il n'est pas lié par l'expertise osseuse. Il ordonne le placement à l'Aide sociale à l'enfance. Il prend une ordonnance de placement provisoire considérant que « la santé, la sécurité et la moralité sont en danger et que les conditions de l'éducation sont gravement compromises ».

Le jeune pris en charge pourra ainsi bénéficier d'un accompagnement éducatif, d'un cadre sécurisant, d'une stabilité bénéfique pour son état psychologique. Cependant, plusieurs difficultés se poseront à lui : l'établissement d'un acte de naissance pour ceux qui n'en ont pas, l'obtention du passeport (indispensable pour l'obtention d'une carte de séjour), la demande d'asile (démarche possible sans avoir des documents d'identité ni actes d'état civil), obtenir un statut à 18 ans pour pouvoir rester en France...

Entre la demande de titre de séjour et la demande d'asile : quel statut ?

Les mineurs étrangers sont souvent confrontés à de multiples difficultés liées à leur statut d'étranger pendant leur minorité et aussi à leur majorité. La mise en œuvre des démarches administratives et juridiques qu'ils devront effectuer va dépendre de leur prise en charge par l'Aide sociale à l'enfance ou pas et de l'âge qu'ils auront au moment de cette prise en charge.

Plus ils seront jeunes au moment de leur prise en charge, plus l'équipe éducative sera en mesure de déployer leur accompagnement dans la mise en œuvre de leurs droits et de leurs projets scolaires, ce qui aura un impact certain sur l'obtention d'un statut juridique dès leurs 18 ans.

Le projet éducatif est souvent difficile à mener car ces démarches pour l'obtention d'un statut peuvent occuper beaucoup de place, en termes de temps mais aussi psychiquement. Elles peuvent empêcher d'une certaine façon les éducateurs d'occuper pleinement leur mission première, qui est de construire un projet éducatif avec l'enfant surtout lorsque celui-ci est pris en charge seulement quelques mois avant sa majorité et dont la continuité de la prise en charge, grâce à la signature d'un contrat jeune majeur après 18 ans, est de plus en plus incertaine.

Quel que soit son âge à son arrivée en France, un mineur étranger pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance se demande quels seront ses droits à 18 ans. Mineur, il est comme tous les autres enfants. On ne peut dire qu'il est en situation irrégulière, qu'il est « sans papiers ». Les mineurs n'ont pas l'obligation d'avoir un titre de séjour comme les adultes et ils ne peuvent donc faire l'objet d'une décision d'obligation de quitter le territoire français pour être renvoyés dans leur pays d'origine.

Il est certain que pour les jeunes qui ont été exclus de la protection de l'enfance car considérés comme majeurs, l'accès à une carte de séjour peut s'avérer nettement plus difficile. Ils ne pourront notamment pas prétendre à l'application de deux articles du CESEDA, l'article L. 313-11 alinéa 2 bis et l'article L. 313-15 qui prévoit la délivrance d'une carte de séjour temporaire pour ceux qui ont été pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance, faisant une distinction en termes de droit entre ceux pris en charge avant et après l'âge de 16 ans et qui doivent « produire l'avis de la structure d'accueil sur l'insertion de cet étranger dans la société française ». Ils pourront néanmoins se prévaloir d'autres dispositions mais peut-être après plusieurs mois voire années, s'ils arrivent tout de même à être scolarisés, à trouver un employeur, à montrer qu'ils sont « intégrés » en France. Sinon, ils pourront effectuer une demande d'asile s'ils craignent des persécutions en cas de retour dans leur pays d'origine, et même s'ils ont été considérés comme majeurs, ils pourront dans leur dossier maintenir qu'ils sont mineurs, l'OFPRA se basant sur les déclarations du demandeur d'asile. Il faudra néanmoins qu'ils aient un représentant légal pour être entendus. Ainsi, un jeune peut se retrouver dans une situation tout à fait

paradoxe, exclu de la protection de l'enfance car considéré comme majeur mais faisant sa demande d'asile en tant que mineur.

Pour les jeunes qui ont été contraints de fuir leur pays d'origine pour survivre à la violence, politique qu'ils l'aient subie directement ou indirectement, et dont les parents ont parfois disparu ou ont été assassinés, l'angoisse d'être renvoyés dans leur pays d'origine est particulièrement présente. À 18 ans, auront-ils des papiers qui leur permettront de rester en France ? Avec quel statut ? Auront-ils le droit de travailler ? Peuvent-ils déjà faire une demande d'asile, obtenir l'autorisation de travail, avant leur majorité ? Vont-ils pouvoir continuer à être pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance au moins le temps de terminer leur formation ?

Au centre Primo-Levi, ces jeunes qui sont suivis sont en effet très préoccupés, angoissés, par ces questions dont ils font part aux psychologues qui me les orientent pour tenter de répondre à leurs angoisses. Ils peuvent avoir le sentiment que rien n'est fait pour eux. Parfois, ils souhaitent faire une demande d'asile mais se confrontent à un référent ASE ou un éducateur qui les décourage à aller dans cette voie, et ceci pour plusieurs raisons : la procédure d'asile est perçue comme une procédure trop longue, trop aléatoire, donc périlleuse pour encourager le jeune dans cette voie et qui ne donne pas le droit de travailler – pourtant le demandeur d'asile peut tout de même demander l'autorisation de travail au bout de 9 mois de procédure et s'il peut bénéficier d'un titre de séjour à 18 ans, il peut solliciter cette autorisation pour les besoins, par exemple, d'un contrat d'apprentissage.

Idéalement, le jeune devrait pouvoir mener les deux procédures en même temps mais là encore, il peut se confronter à un discours longtemps véhiculé par certains services de préfecture : il n'est pas possible de faire les deux démarches, il doit faire un choix, « il ne peut pas frapper à toutes les portes » ; pourtant, il a bien le droit de mener les deux démarches en parallèle. De plus, davantage avant la réforme de 2015, des préfectures avaient tendance à décourager le jeune à faire sa demande d'asile pendant sa minorité, surtout lorsqu'il se présentait à quelques mois de ses 18 ans. Ce qui était aussi le cas de l'OFPRA qui avait tendance à attendre les 18 ans du jeune avant de le convoquer à un entretien. À présent, avec l'introduction de la notion de vulnérabilité en droit français découlant du droit européen qui impose aux États membres de prendre des mesures pour mieux considérer les demandeurs d'asile identifiés comme vulnérables, dont les MNA, la demande d'asile de ces derniers – qui avait fortement diminué avec 273 MNA qui ont introduit une demande d'asile pour l'année 2014 – semble être

d'avantage encouragée. Le rapport d'activité de l'OFPRA, tout en notant pour l'année 2016 une augmentation avec 474 mineurs isolés qui ont demandé une protection, constate que « ce nombre reste cependant très inférieur à celui des mineurs étrangers isolés pris en charge par les services de l'aide sociale à l'enfance des départements ». Pour la même année, 67,5% de ces mineurs ont obtenu une protection (décisions de l'OFPRA et de la Cour nationale du droit d'asile confondues), plus de la moitié des mineurs isolés demandeurs d'asile. Un groupe d'officiers de protection référents « mineurs isolés » a été institué à l'OFPRA à partir de 2013 – cinq groupes au total –, pour mieux prendre en considération les besoins spécifiques des mineurs et mieux adapter la procédure à leur vulnérabilité.

Un jeune de 16 ans qui m'a été orienté s'est présenté avec son éducateur dans une PADA (plateforme d'accueil pour demandeurs d'asile) de la région parisienne puis a obtenu le rendez-vous à la préfecture qui lui a remis le formulaire OFPRA dans lequel il devait écrire son récit alors qu'il n'avait pas encore de représentant légal. J'ai rempli le dossier avec lui puis il a été envoyé à l'OFPRA, et l'OFPRA s'est chargé de saisir le procureur pour que celui-ci lui désigne un administrateur *ad hoc* afin de l'accompagner dans la suite de la procédure de demande d'asile. Ce jeune patient a donc pu accéder à la demande d'asile sans obstacle. Dans certains cas, la préfecture refuse de remettre le dossier OFPRA parce qu'il n'y a pas de représentant légal sans elle-même saisir le procureur de la République qui désigne l'administrateur *ad hoc*.

Si un jeune n'a pas pu effectuer sa demande d'asile mineur ou n'a pas encore de réponse de sa demande d'asile, il devrait obtenir à 18 ans une carte de séjour temporaire d'un an à laquelle il pourrait avoir droit en ayant été pris en charge par l'ASE, tout en menant sa démarche de demande d'asile. Démarche qu'il peut donc effectuer en étant mineur, et plus tôt il le fera, mieux ce sera pour lui pour l'examen de sa demande d'asile. La Convention de Genève relative au statut de réfugié de 1951 n'impose en effet aucun âge minimum pour déposer une demande d'asile. Si le mineur est pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance, il peut saisir le juge aux affaires familiales pour qu'une tutelle désigne l'ASE comme son représentant, mais là encore, il arrive que cette tutelle soit difficile d'accès : elle peut être refusée par le juge (un appel est néanmoins possible), le département peut ne pas y être favorable...

Il est certain que la demande d'asile n'est pas une procédure facile. L'entretien à l'OFPRA est souvent une épreuve douloureuse pour les

jeunes patients que nous accompagnons. Soumis à une série de questions qui les renvoient à un vécu traumatique et auxquelles ils n'ont pas toujours les réponses, ils peuvent voir leur demande faire l'objet d'une décision de rejet à l'OFPRA. Ils pourront néanmoins faire un recours à la CNDA et obtenir le statut de réfugié par ce biais ou auront encore une décision de rejet, ce qui peut être éprouvant pour le jeune.

Il n'en demeure pas moins que cette démarche a souvent un sens pour celui qui a été victime de violence politique et qui craint des persécutions en cas de retour dans son pays. Surtout s'il se voit reconnaître la qualité de réfugié. Cette reconnaissance lui donne droit à une carte de résident de dix ans, statut bien plus protecteur qu'une carte de séjour temporaire d'un an, même si celle-ci peut être par la suite pluriannuelle. Elle lui apporte une stabilité au niveau administratif, sur le long terme, lui permettant de se projeter dans l'avenir avec plus de sérénité.

Après plusieurs entretiens de discussion, d'échange avec une jeune patiente du centre Primo-Levi qui était mineure au moment où je l'ai reçue et prise en charge par l'ASE, cette dernière a décidé de formuler une demande d'asile. Cette jeune fille qui avait été enlevée par des militaires, violente et interrogée sur son père, un militant, pour qu'elle donne des informations sur lui, craignait énormément de subir de nouveau « un interrogatoire » à l'OFPRA et que des questions lui soient posées sur les violences qu'elle avait subies. Certes, à l'OFPRA la personne est convoquée à « un entretien » et pas à « un interrogatoire », il n'en demeure pas moins que la personne doit répondre à une série de questions et que l'exercice est loin d'être facile ; qu'il peut s'apparenter à un interrogatoire – tout dépendra de la manière dont il sera mené. Je lui ai proposé d'écrire à l'OFPRA pour faire part de son inquiétude, ce qui l'a rassurée. Par rapport au combat que son père avait mené pour son pays, qu'elle faisait sien, elle a tenu à faire une demande d'asile, d'autant plus que son père qui s'était rendu pour la libérer a été retrouvé mort le lendemain. C'était une jeune patiente très fragile mais entourée, qui m'avait fait part de son souhait de déposer une plainte contre l'homme qui l'avait violé. Après son entretien à l'OFPRA, elle m'a laissé une feuille avec toutes les questions qui lui avaient été posées. Elle a obtenu le statut de réfugié puis n'est plus revenu me voir laissant de côté sa demande de porter plainte contre son pays comme si la décision de l'OFPRA lui reconnaissant le statut de réfugié venait faire justice là où, dans son pays, il y avait eu impunité. Cette décision est venue réintroduire chez elle un élément symbolique, et réhabiliter la mémoire de son père qui n'a pas pu la protéger.

Il est certain que cette double protection – la protection de l'enfance et celle du statut de réfugié – peut s'avérer extrêmement nécessaire pour ces jeunes qui sont en quête d'asile, isolés, et qui craignent des persécutions dans leur pays d'origine.

Bibliographie

- ANAFE. 2016. *Voyage au centre des zones d'attente*, Rapport d'observation dans les zones d'attente, novembre.
- CAPOGNA-BARDET, G. 2014. *Clinique du trauma*, Toulouse, érès.
- HCR. 2017. *Recommandations du HCR pour renforcer la protection et l'intégration des réfugiés en France*, juillet.
- OFPRA. 2016. Rapport d'activité 2016.
- REVUE MÉMOIRES. 2014. *Quel asile pour les mineurs isolés ?*, n° 61, mai, publication du centre Primo-Levi.

La question des mineurs étrangers non accompagnés pour la protection de l'enfance et le risque de bascule déontologique de l'ASE

Marie Jacob

Les MNA sont-ils des enfants ? Si oui, en retenant le terme « mineurs » ils relèvent du dispositif de protection de l'enfance, du droit commun. Caractérisés par l'absence d'autorité parentale ou sans représentant légal, ils seront considérés comme étant en danger et par conséquent admis à l'Aide sociale à l'enfance, pour y bénéficier d'un accompagnement socio-éducatif jusqu'à la majorité. Sinon, ils sont considérés comme étrangers sur le territoire. Ils relèvent du droit d'asile et des politiques d'immigration, donc de l'État.

Pour un mineur isolé étranger, terme qui a été escamoté par un très consensuel *non accompagné*, la portée de la réponse est immense dans sa stratégie de survie au quotidien, et ses perspectives d'avenir. Pour l'ASE, cette réponse, dans ses dimensions politique, financière, mais aussi morale, révèle actuellement des dysfonctionnements et des difficultés croissantes. Au point de renoncer à certaines missions « facultatives », comme l'indique un courrier de refus de contrat jeune majeur¹. Selon les collectivités territoriales, les MNA représentent un coût exorbitant qui devrait être à la charge de l'État.

1. « Le contrat jeune majeur a vocation à accompagner des jeunes adultes de moins de 21 ans qui « éprouvent des difficultés d'insertion sociale faute de ressources ou d'un soutien familial suffisants », conformément à l'alinéa 6 de l'article L. 222-5 du Code de l'action sociale et des familles. Je vous informe que cette prestation a un caractère facultatif. En outre, il convient de rappeler que cette décision est à la discrétion du président du Conseil départemental. » Extrait d'un courrier type adressé aux candidats à un contrat jeune majeur. Notons qu'il est subtilement intitulé « trame courrier refus CJM MNA ».

De cette partie de ping-pong, les mineurs étrangers non accompagnés font sévèrement les frais par la mise en œuvre de procédures de contournement, d'évitement, de tri, parfois à la limite de la discrimination, comme le pointent divers rapports émis par des instances nationales (Défenseur des droits, 2015 ; Sénat, 2017), et par les associations. Ces dérives constituent des atteintes graves au droit de l'enfance et de la famille, au droit international. Ce renoncement pourrait se mesurer à long terme.

Il y a certes des départements où il fait bon vivre en protection de l'enfance, probables paradis des enfants confiés, des travailleurs sociaux et des MNA, et il serait intéressant de les mettre en lumière, ne serait-ce que pour valoriser et s'inspirer de ces pratiques. On trouve quelques bonnes pratiques recensées dans le rapport d'activité de la mission « mineurs non accompagnés » (2016). Mais certains départements, en première ligne dans l'accueil (Nord, Île-de-France, Alpes-Maritimes notamment), se déclarent saturés et débordés par une problématique qui n'entre pas dans leur champ de compétences. Il sera plus particulièrement question de l'Île-de-France à partir d'une expérience de plusieurs années dans un service ASE de cette région. En cherchant par tous les moyens à ne pas prendre en charge les MNA, l'ASE et l'État prennent une position risquée sur cette question. Comment cette situation prend place à un niveau collectif ? Quelles sont les conséquences et les risques ?

État des lieux de l'ASE, un système dégradé

Avant de nous intéresser à la relation complexe que l'ASE entretient, ou plutôt n'entretient pas avec les MNA, commençons par dresser un tableau de la situation assez critique dans laquelle se trouve ce service public en France, notamment en Île-de-France, en tentant d'en comprendre les ressorts.

*Restriction des actions de prévention
et accélération des mesures d'urgence*

Une évolution du système à contretemps des besoins

La situation financière des départements et de l'ensemble des collectivités territoriales s'est dégradée dans les années 1990, en raison d'un ensemble de facteurs : crise économique, maintien ou augmentation du chômage, précarité croissante des ménages modestes, mutations de la famille. Ce nouveau public sollicite les directions des

solidarités, et mobilise des moyens qui ne sont plus adaptés. En protection de l'enfance, les mesures sont trop lourdes, et trop coûteuses par rapport à de nouvelles dynamiques familiales, donc le budget enfle. La réforme de protection de l'enfance en 2007 entend ajuster les pratiques à ce nouveau contexte social en donnant la primauté aux mesures administratives plutôt qu'aux mesures judiciaires.

Un calendrier électoral court pour des mesures de long terme

Les orientations budgétaires sont parfois liées au mandat politique. La prévention est une action à longue portée et il en faudrait de l'audace pour qu'un élu mette en place une politique coûteuse sans qu'elle lui rapporte un résultat électoral. Ainsi, les mesures prises par le conseil départemental doivent tenir entre deux élections, ce qui suppose des échéances courtes, des réponses immédiates aux problèmes rencontrés par les habitants du territoire (annonce de systèmes de vidéo surveillance aux abords des collèges, par exemple). Les économies se font sur les actions de prévention dont les effets sont moins visibles, et sur la réduction des ressources humaines, notamment dans le champ de l'enfance (puéricultrices, infirmières scolaires, éducateurs...). Dans ce département d'Île-de-France évoqué plus haut, au sein des circonscriptions d'action sociale, les postes sont gelés, c'est-à-dire non remplacés pendant trois mois, en cas de départ d'un agent. Les services ASE ont dû batailler pour que cette mesure ne s'applique pas à eux afin de maintenir des conditions de suivi des enfants décentes. Cependant, elle s'applique au service de Protection maternelle et infantile et au Service social départemental. Cela se traduit par moins d'intervenants pour conduire les évaluations en protection de l'enfance, pour se rendre en visite à domicile en soutien à la parentalité, pour intervenir à l'école, entre autres... Réduire les moyens d'actions revient à réduire les missions.

Conséquences de ces choix institutionnels : la dégradation des situations et des moyens

Des enfants qui vont plus mal

Ce choix de l'urgence au détriment des actions de prévention entraîne une dégradation des situations signalées, suivies, repérées. Moins d'actions et moins de personnels autour de l'enfance ont des répercussions qui émergent au fil du temps. Faute de prévention ou d'accompagnement en amont, les situations sont devenues plus complexes. Les retards et/ou les délais de prise en charge ont des

conséquences manifestes sur le développement des enfants, qui nécessitent davantage de soin et d'attention. Puis finalement, des prises en charge spécialisées s'imposent. À terme, les troubles des enfants débordent les capacités de prise en charge des établissements traditionnels, passant parfois au registre du handicap, mais les internats (ITEP, IME, IMPRO, etc.) affichent complet. Les enfants ne trouvant pas leur place demeurent dans les établissements liés à l'ASE, qui entre-temps se sont appauvris en ressources humaines et en qualité professionnelle, là encore principalement en raison de nécessités budgétaires.

Dégradation des moyens

Les établissements parent au plus juste, avec de plus en plus de stagiaires (qui coûtent moins cher, voire sont subventionnés), moins d'éducateurs matures et solidement formés, des rémunérations peu attractives, des contraintes horaires fortes, et donc une certaine instabilité des équipes dans les établissements type foyers de l'enfance. Il faut de préférence que les enfants entrent dans le moule, dans un dispositif aux contours fragiles, peu contenant la plupart du temps. En gros, il faudrait que les enfants confiés à l'ASE aillent bien. Trop agités, trop fugueurs, trop agressifs, trop perturbés, trop déficients, trop carencés, trop mal attachés, ils mettent à mal les institutions et se font mal.

Fragilité des ressources humaines

En l'absence de solution fiable, solide et pensée sur le long terme, ces enfants sont actuellement confiés... en familles d'accueil. Le placement familial, qui devrait être une indication, devient alors une alternative à privilégier. Certes, les familles d'accueil offrent un cadre sûr et relativement protégé, mais peu étayé et peu étayant au regard des carences que certains enfants présentent et du faible niveau de formation des assistantes familiales. Un diplôme existe désormais, attestant d'un certain nombre d'heures de formation, mais il n'est pas obligatoire à ce jour. Certaines d'entre elles sont admirables d'implication, de présence, de finesse dans la relation. D'autres assurent un service minimum et ne souffrent d'aucun contrôle ou presque. Au sein des services, des cadres sont catapultés à des responsabilités en ayant obtenu un concours administratif qui ne recouvre pas le champ des compétences requises, notamment éducatives. Règne une dynamique hiérarchique rigide, éclatée et diffuse, par la multiplication des services, des sous-directions, des missions... Les éducateurs jonglent avec des listes d'enfants à suivre surchargées et passent un temps infini à écrire des rapports, des notes, servant à justifier,

contrôler, calibrer leur activité, à assurer leurs actions pour protéger l'institution. Autant de temps qui n'est pas passé avec l'enfant. Spirale de paperasse, tourbillon administratif, heures supplémentaires, diversification des missions, la relation éducative est engloutie dans un naufrage institutionnel. L'éclatement des responsabilités et la réduction des espaces de réflexion nourrissent ce sentiment d'effritement et d'urgence. Dans le secteur médico-social, les relais, les partenariats, les collaborations, et les alliances interdisciplinaires ou interinstitutions sont voués à la même précarité, même pauvreté. La psychiatrie cherche à sauver les meubles, en s'évertuant à ne pas faire d'admission. « Ce n'est pas un problème psychiatrique, c'est un problème éducatif. »

Limites de l'ase et prises en charge limites

Chaque jour les limites du dispositif sont approchées, explorées, frôlées, entre protocolisation extrême et situations particulières, sur des moyens toujours plus réduits. « Seule la volonté des professionnels peut encore faire la différence », prononce, découragée, une éducatrice ASE, dans un espace de réflexion sur les pratiques. Mentionnons aussi l'ombre des grands procès très médiatisés qui plane..., qui parfois conduisent à des mesures hors normes, parmi lesquelles des placements abusifs, ou des retours précoces. Ces faits divers dramatiques mettent à mal un service et laissent une empreinte durable sur les pratiques et les fonctionnements. L'ASE est une institution qui se protège parfois plus qu'elle ne protège. Voilà pour l'exposé du contexte dans le champ de l'aide sociale à l'enfance. Les situations sont variées selon les départements, les orientations politiques, les facteurs socio-économiques des territoires. Mais la question des mesures exceptionnelles, des normes, des formats, des standards d'accueil et de prise en charge, bousculés quotidiennement par la nécessité de s'ajuster à une réalité sociale, à une temporalité moderne dominée par l'urgence, aux réformes, et aux remous de la famille, ainsi qu'à une actualité géopolitique, devient particulièrement sensible dans la problématique d'accueil des MNA.

Les MNA, enjeu des chiffres et objet du discours, point de bascule déontologique

Dans ce contexte tendu pour les conseils départementaux et l'action sociale, le nombre de MNA accueillis par les services de protection de l'enfance devient un outil politique, s'inscrivant dans un rapport de force entre l'État et les collectivités territoriales.

Les ressorts de la réticence à la prise en charge

Rétrospective des réponses à l'arrivée des mna sur le territoire

Depuis presque vingt ans, la réticence, plus ou moins manifeste selon les départements, à accueillir ces jeunes arrivant de l'étranger et qui sollicitent protection et accueil, est constante. Elle s'appuie sur l'argument du droit d'asile relevant des compétences de l'État. Les dispositifs élaborés à partir de cet argument servent davantage à filtrer qu'à permettre d'accéder à une protection (LAO, dispositif « Versini », FTDA, PAOMIE). La revue *Plein droit* du GISTI (2014) dresse un historique de ces atteintes aux droits des mineurs étrangers au nom de la saturation et de la spécificité des besoins : prises en charge parmi les adultes, défaut d'agrément ASE et/ou Éducation nationale, normes non respectées...

Le caractère « exceptionnel » attribué à cette population susceptible d'entrer dans le cadre des missions de l'ASE justifierait des mesures exceptionnelles, voire dérogatoires, et dans certains cas une véritable discrimination organisée à un niveau institutionnel. Sur quels ressorts se fonde cette tendance ?

L'ASE organise la non-prise en charge sur deux axes : les services arrivés à saturation face à l'arrivée massive de jeunes « présumés MNA » ; la spécificité de cette prise en charge, qui ne relève par conséquent pas de ses compétences.

Un thème saturé : la saturation des dispositifs

Les mineurs isolés étrangers, non accompagnés représenteraient une charge trop lourde pour certains départements, affirmant depuis plusieurs années être arrivés à saturation. Ce discours, réitéré chaque année, appelle à être nuancé. Si quelques départements sont en première ligne et ont connu une véritable modification démographique dans les services ASE, d'autres départements n'ont vu arriver aucun mineur de façon spontanée. De nombreux départements ont su adapter l'existant et proposer une prise en charge dans les dispositifs de droit commun. En Île-de-France, les MNA seraient coupables d'avoir désorganisé toute la protection de l'enfance qui, on l'a vu, s'est bien dispensée de ce soutien pour se dégrader elle-même. Plutôt que d'en être la cause, ils en sont le révélateur. Les atteintes à répétition au droit, leur errance faute d'accueil, ont attiré l'attention sur les carences d'un système fragilisé, dégradé, et sur des pratiques limites. Isolés, vulnérables, ne trouvant pas d'abri sous cette tutelle,

rejetés, renvoyés au bord du gouffre où ils demeurent en équilibre entre deux critères, ni adultes ni majeurs, ils sont le symptôme d'un malaise plus général, nous rendant visible la situation critique où se trouve l'ASE. Les rapports du Défenseur des droits s'accumulent.

– Décembre 2012 : le défenseur des droits constate « des situations de mineurs étrangers en errance sur le territoire national, qui ne parviennent pas à être pris en charge ».

– Août 2014 : « les conditions matérielles étaient apparues peu dignes d'un établissement pour mineurs dépendant des services de protection de l'enfance, (...) peu adaptées à l'accueil d'adolescents ».

– Février 2015 : le Défenseur des droits recommande de prendre les mesures suivantes : « conformément à ses recommandations générales de 2012, garantir les mêmes droits aux mineurs isolés étrangers qu'à tout autre enfant présent sur le territoire, en matière d'accueil, d'évaluation et d'accompagnement socio-éducatif ».

Ces recommandations demeurent sans effet, tandis que le discours se poursuit, à peu près selon les mêmes termes au fil des années.

« Approche spécifique »

D'autre part, les services impliqués se sont rapidement déclarés incompétents, en raison des problèmes de langue, de culture, ou de problématiques administratives et juridiques sur le droit d'asile. En 2001, on pouvait entendre une éducatrice ASE en synthèse dans un foyer accueillant des MIE : « Nous ne sommes pas formés, on n'a pas les moyens, ce n'est pas du ressort de notre service. » Accompagner des adolescents vulnérables du fait de l'absence d'une autorité parentale : qui le serait davantage que l'ASE ? Des associations spécialistes du droit d'asile ? C'est ainsi que « saturation » et « étrangers » sont très tôt les ressorts d'une prise en charge spécifique, autrement dit différenciée. Que ce soit dans le processus d'évaluation qui détermine l'âge et l'isolement du jeune pendant la durée duquel il est mis à l'abri, ou dans les dispositifs d'accueil et d'accompagnement. Paradoxalement, alors que le discours insiste sur les besoins spécifiques des MNA auxquels les services classiques de protection de l'enfance ne répondraient pas, la prise en charge des MNA, en général, est très nettement inférieure aux prix de journée moyens à l'ASE. Même s'il est difficile d'en témoigner compte tenu des disparités de prise en charge sur le territoire.

Certains acteurs revendiquent l'intégration d'office des MNA dans le droit commun, donc indifféremment des enfants confiés à l'ASE. D'autres recourent à des arguments qui plaident en faveur d'une prise en charge singulière, pluridisciplinaire, tenant compte du parcours

migratoire, de la maturité voire de l'hypermaturité qui en découle, des effets d'un éventuel traumatisme. Laquelle nécessiterait d'inclure une prise en charge thérapeutique, la nécessité d'un accompagnement juridique pour garantir le droit au séjour, par exemple, dans une attention particulière à la vulnérabilité due à la jeunesse extrême et aux conséquences de l'exil, forcé ou non, qui, conjugué à l'adolescence, bouleverse les repères. Ces enjeux sont détaillés par F. Stevenin et J.-P. Martin, qui témoignent des modalités d'accueil et de leurs limites dans le cadre d'un programme d'accueil de MNA... rejetés par l'ASE. Mais « prise en charge différenciée » s'entend la plupart du temps dans son sens discriminant. Il serait surtout opportun de rappeler que si les MNA présentent une spécificité, c'est bien celle de l'âge qui les distingue des adultes.

Le trou noir déontologique de l'évaluation

Ainsi se crée ce « trou noir déontologique », terme d'astrophysique qui désigne une zone compacte qui happe et engloutit la matière, d'où rien ne s'échappe, signifiant la disparition dans un champ inaccessible. Les enjeux et modalités de l'évaluation représentent une question délicate tant il est difficile de mettre un œuvre un système qui pourrait déterminer l'indéterminable, comme la majorité...

Le cadre de l'évaluation

Avoir 18 ans, c'est être à un carrefour politique, déontologique, éthique. À la croisée des compétences de l'État garant du droit des étrangers et de celles du département responsable de la protection de l'enfance, existe un néant opportun dans lequel sombrent les MNA. Depuis tout ce temps, il semble que les départements aient déployé beaucoup de moyens pour ne pas admettre ces jeunes (évaluation, tri, expertise, circuits spécifiques), sans jamais mettre en œuvre une politique d'accueil, encore moins de protection et d'éducation. Dernièrement, ces dispositifs d'évaluation sont devenus un enjeu crucial entre l'État et le département. En 2013, l'assemblée des départements de France a obtenu que ces cinq jours, durée de placement provisoire en l'absence d'autorité parentale permettant de mener l'évaluation soient à la charge de l'État. Le problème actuel est que ces cinq jours ne suffisent pas, et que les jeunes sont mis à la rue en attendant la détermination de leur situation. L'attente dure parfois plusieurs semaines. Cette mesure qui crée donc un sas d'évaluation différencié de l'ASE est-elle discriminatoire ? Par exemple, un enfant, ou un(e) adolescent(e)

non étranger qui se présenterait dans un commissariat en déclarant qu'il ne souhaite pas rentrer au domicile familial en raison de maltraitance mais ne communique pas les coordonnées de ses parents serait d'office accueilli en foyer de l'enfance avec le même principe d'OPP cinq jours, et tout sera fait pour évaluer sa situation familiale et administrative, ainsi que pour évaluer la notion de danger. Il ne viendrait pas à l'idée d'un éducateur de chercher à savoir s'il est majeur ou non, ni de lui dire d'aller dormir dehors ou au 115, en attendant qu'ils déterminent cette situation. Il est précisé que le doute doit bénéficier au jeune, ce n'est pas toujours le cas. 85% des jeunes qui se présentent à Paris sont déclarés majeurs. L'ultime outrage est le « refus guichet », c'est-à-dire le barrage dès l'entrée, sur simple appréciation physique, sans étude du dossier, ni écoute du sujet en entretien individuel.

La notion très limite d'évaluation

Rappelons que 18 ans est une convention internationale, l'âge de la majorité civile varie dans le monde de 15 à 21 ans. Pour la Convention internationale des droits de l'enfant, elle est fixée à 18 ans. L'évaluation de l'âge implique des concepts non quantifiables, insalissables d'enfance, de jeunesse, de maturité, et convoque des représentations parfois qui peuvent se télescoper entre deux interlocuteurs. La teneur subjective est puissante dans un face-à-face avec un jeune épuisé mais déterminé, parti enfant il y a parfois plusieurs mois, arrivé vieilli au terme d'un voyage tragiquement initiatique. Le contenu de l'évaluation consiste en une recherche des éléments objectifs à partir d'une trame, tout en rappelant que le doute doit bénéficier au sujet. Deux jeunes filles, suivies à l'ASE, témoignent sans mots de cet indéterminable auquel nous faisons face. « Si Solange est mineure, alors moi je suis le pape », s'exclame la secrétaire. Solange incarne en silence ce paradoxe. À 17 ans, son visage de vieille femme posé sur un corps frêle est la trace d'un drame visible au creux de son ventre balafre d'une cicatrice. Après son accouchement, pour protéger son bébé de la fureur familiale, elle a fui, mais l'enfant est tombé malade puis est mort. Jusqu'à cette consultation avec l'infirmière de l'ASE, Solange n'en a jamais parlé, surtout pas lors de son entretien d'évaluation où elle a livré un récit standard. Sa vérité est bien pire que son mensonge... Victoire régresse et ronronne dans une famille d'accueil devenue presque une famille adoptive. Son chagrin chaque soir est hanté par ses deux jumeaux raptés par sa famille qui a disparu ensuite. Prostituée, errante, devenue l'objet d'un expatrié qui la ramène dans ses bagages à son retour en France et cherche à se faire rembourser les frais de son voyage en la

déposant sur un trottoir d'une grande ville. À 16 ans, Victoire a déjà plusieurs vies, comment déterminer son âge ? « Impossible à se représenter, le mineur isolé étranger constitue l'espace idéal de projections contradictoires qui participent d'une assignation impossible », conclut Roman Petrouchine (2015) dans un article qui recense les paradigmes d'une difficile tentative d'adéquation entre spatialité subjective et spatialité institutionnelle dans l'évaluation et l'accompagnement des MNA.

Usage des chiffres et fonction dissuasive du discours...

En s'intéressant aux données chiffrées sur les MNA, il ne s'agit pas de dresser un panorama quantitatif, mais plutôt de souligner un usage de ces données. Il ne s'agit pas de contester l'accroissement de l'arrivée des MNA dans certains départements, mais plutôt de tenter de déchiffrer comment cette situation n'est pas résolue, bien que repérée et déplorée depuis plusieurs années, et dont le renvoi des compétences de l'État au département et inversement est le symptôme. Il s'agit plutôt de décoder le discours tel qu'il circule, diffusé par les départements « arrivés à bout », son influence et ses effets.

Utilisation d'un discours sur la crise comme stratégie dissuasive

Prenons trois exemples de l'usage politique d'un discours sur l'urgence dans le cadre du mouvement migratoire. Une hypothèse émise par Claire Arjun, consultant chercheur en affaires humanitaires, sur la stratégie de dissuasion des migrations en Grèce. En janvier 2017, alors que l'hiver est particulièrement rude, les exilés sont véritablement parqués dans des conditions indignes dans les hotspots de Samos et de Lesbos, à neuf cents mètres de la côte turque. La situation de catastrophe explose alors qu'elle était parfaitement prévisible (et prévue). La catastrophe demeure comme en « suspension », et ses conséquences mobilisent les ONG dépassées qui s'indignent, communiquent largement sur le sort déplorable des réfugiés aux marges de l'Europe. Et par conséquent participent, malgré elles, à une politique de dissuasion.

Même hypothèse proposée par J.-F. Martini pour le GISTI, qui envisage que ce discours sur la saturation permet de légitimer l'indigence des mesures prises en s'appuyant sur une situation de crise, et aurait ainsi pour résultat de dissuader les futurs candidats. Des conditions d'accueil trop favorables pourraient créer le fameux « appel d'air » dont il est question depuis les années 1990. Cette impréparation délibérée, cette « suspension catastrophique » ressemble à ce qui s'est

produit pour les MNA lors du démantèlement de la jungle à Calais. Les associations avaient alerté sur la présence d'un grand nombre de mineurs qui n'avaient pas été recensés, et qui n'entraient pas dans le dispositif de répartition vers les CAO. Malgré ces alertes, émises tôt dans le processus de démantèlement, rien n'a été prévu par les autorités en charge de l'action, et le lendemain du départ des majeurs, des images tragiques circulaient de ces très jeunes silhouettes emmitouflées, hagardes, et errantes dans les ruines de l'ancien campement.

Un discours qui légitime une dérive des pratiques

L'empreinte du discours évoqué plus haut sur la saturation induit une suggestion implicite de niveaux, de quota, de dépassement qui infuse sur les agents, le personnel, les travailleurs sociaux et contribue donc à définir les MNA comme un groupe indistinct, mais surtout comme une charge. A. Étiemble souligne les effets de ce discours : « La sympathie des professionnels à l'égard des jeunes isolés est ainsi nuancée par les soupçons quant à leurs mensonges sur l'âge, l'isolement, la nationalité, les raisons du départ de leur pays d'origine... Du mensonge à la manipulation, la frontière est ténue dans l'esprit des professionnels. La crainte d'être manipulés, voire abusés, rejoint alors la théorie de "l'appel d'air". Cette théorie laisse à penser que les mineurs ne seraient pas réellement en danger ; ils n'auraient par conséquent pas besoin de protection et "détourneraient" le dispositif de ses missions. »

Des écarts déontologiques institutionnalisés

La stratégie dissuasive, ce discours de crise, d'urgence, d'appel d'air, ou de flux conjugué à la précarité des moyens justifie la nécessité d'endiguer « le flot », et donc la mise en place de pratiques « limites ». C'est ainsi que certaines consignes peuvent être suggérées et appliquées en dépit de leur caractère discriminatoire. Évaluation au faciès, non-inscription dans un établissement scolaire, non recours au juge des tutelles alors que l'absence d'autorité parentale le rend systématique, prix de journée au rabais, conditions de vie indignes, négligence dans le suivi des courriers et des démarches administratives qui ralentissent ou compromettent le processus de régularisation, accès au soin limité, absence de traduction..., sont quelques exemples de pratiques contestables mais non contestées qui ont cours dans l'accompagnement des MNA. Le Défenseur des droits est saisi et émet des recommandations, mais peu sont suivies.

Et des stratégies de défenses en marge

Mais par ailleurs, cette limite et la tension liée à la situation de crise passent au filtre de la subjectivité des travailleurs sociaux, et conduisent aussi à mettre en place ces conduites paradoxales, voire transgressives, protectrices, ou des actions extraprofessionnelles qui vont être soutenues implicitement par la hiérarchie, dans le cadre des prises en charge, c'est-à-dire où l'éducateur est davantage inscrit dans une relation d'accompagnement, donc... transférentielle et contre-transférentielle. La vulnérabilité et la précarité singulières du jeune étranger isolé mobilisent des affects puissants qui sont abordés sur plusieurs registres.

La grande fragilité des MNA et la violence de la non-reconnaissance de leur statut évoquent la figure de « l'étranger à la vie nue » décrite par E. Pestre, P. Baligand et L. Wolmark sur la relation soignant-soigné à l'hôpital. Dans cette relation, en miroir de celle du travailleur social et du mineur étranger non accompagné, l'exilé s'incarne dans une figure en errance de lieu et de lien, dont les droits (ici l'accès au soin) se définissent par restriction à d'autres droits, ce qui revient à l'inclure tout en l'excluant d'autres champs.

Comme le serait le mineur étranger non accompagné, n'appartenant à aucune case, ou à toutes : étranger ? Mineur ? Faute de l'assigner, il demeure dans un entre-deux suspendu, précaire. Figure absolue de l'exclusion, plongé dans une immense vulnérabilité qui s'étend à tous les niveaux (médicaux, sociaux, psychiques ...) il suscite des mouvements transférentiels et contre-transférentiels massifs, avec une composante mélancolique chez le soignant et des désirs de réparation, d'assistance, de réalisations hors de sa pratique. Au risque d'un épuisement ou de l'effondrement d'un idéal professionnel voire de conduites défensives par le rejet, qui se traduisent par un sentiment d'impuissance et de culpabilité. F. Stevenin et J.-P. Martin à propos d'un dispositif hors ASE, mais accueillant néanmoins des MNA, décrivent très simplement ce procédé induit par les innombrables paradoxes de la prise en charge et qui conduit à occuper les interstices institutionnels (accordant le bénéfice du doute, ou en tolérant les entorses manifestes du règlement...). Ces pratiques délicates des éducateurs auprès des MNA forment une chorégraphie en équilibre, où un seul des funambules aurait un harnais de sécurité au-dessus du vide de l'exclusion absolue. Ce harnais tel que le décrivent les professionnels est l'arrimage au droit commun qui représente une garantie des droits du jeune qu'ils accompagnent. Car ces non-prises en charge et les gestes solidaires sont risqués à plusieurs niveaux.

Risques et périls des MNA, de leurs accompagnants et du politique

Dans ces espaces intermédiaires, délaissés par un service public et tout ce que son action incarne de liberté, d'égalité et de fraternité, quels sont les risques encourus du maintien de ces pratiques limites ? L'ASE et l'État courent le risque de se perdre dans cette faille déontologique dans laquelle sont escamotés les MNA. Quels risques représente la non-remise en question de certaines pratiques limites ? Car à ce stade, ce sont ces adolescents qui subissent les conséquences les plus immédiatement graves, notamment pour leur sécurité. Mais à plus long terme, nous pouvons interroger la notion de risque sur l'essence même du travail social, dans un contexte politique aussi tendu, et sur un clivage qui se creuse entre les institutions et la société civile, les citoyens.

Risques pour les mineurs

De nombreux textes recensent les effets de l'exil en collision avec l'adolescence, avec une psychopathologie dominée par les états de stress post-traumatique. Si tous les MNA ne présentent pas de traumatisme, le parcours migratoire et les événements qui le ponctuent accroissent néanmoins le risque. Psychopathologie aggravée par les conditions d'évaluation et de prise en charge telles qu'elles sont mises en place dans certains départements. L. Woestelandt questionne : « À l'adolescence, comme lors de la migration, la question de l'identité est centrale : comment continuer à être soi et maintenir un sentiment de continuité de soi, de son histoire, comment s'inscrire dans une filiation et laisser place à de nouvelles affiliations ? » En consultation, le jeune T. confie : « Au moment de remplir le formulaire, à la ligne du nom de mes parents, je n'ai pas pu écrire car je ne me souvenais plus... »

Certains auteurs ou certaines équipes s'intéressent aux effets de ces pratiques discriminatoires sur le processus de subjectivation, et sur la perspective thérapeutique. « La précarité de la situation et l'urgence perpétuelle font émerger des stratégies de survie qui bloquent tout processus d'élaboration psychique. Elles provoquent une amnésie de la pensée qui empêche le sujet d'anticiper un avenir même proche et de se remémorer son passé » (R. Petrouchine).

Un autre risque de ces pratiques, c'est d'aller trop loin dans l'auscultation obscène, au risque du viol symbolique. Malgré les précautions et mises en garde, l'appréciation du physique entre en jeu dans le

processus d'évaluation de la minorité. Le référentiel élaboré pour guider la procédure d'évaluation stipule que les signes de développement de la puberté ne doivent pas être recherchés. Néanmoins, comment éviter le regard qui examine, qualifie, juge, détermine, et enfin sanctionne ? Toutefois, les recours aux très controversés tests osseux sont de moins en moins fréquents. Le corps adolescent en jeu dans l'exil, loin de ses repères, mis à mal, mis en péril dans le parcours migratoire, est paradoxalement soumis à la contrainte en entrant dans le dispositif de protection. « Alors que l'enfant arrive en France avec le besoin explicite et évident d'être protégé, il est "dés-identifié" et littéralement mis à nu » (R. Petrouchine et coll., 2015).

« Dans le domaine des postes, on appelle "épave" un colis en souffrance, qui n'est réclamé ni par son destinataire ni par son expéditeur. » L'analogie tracée par P.-L. Assoun (2016) dans une réflexion sur le corps de l'exilé fait singulièrement penser au jeune livré à lui-même sur le rivage d'une Europe rêvée, mais hostile. En rupture avec une famille disparue, fuie, ou maltraitante, il n'est pas réclamé non plus au titre de la protection de l'enfance. P.-L. Assoun poursuit : « Tel est l'exilé, c'est celui qui flotte, et qui, quand il ne coule pas, s'échoue sur le rivage devenant ainsi une image saisissante de la détresse », et pointe la douleur de l'exil, qui s'incarne dans le corps et rend parfois malade dans un déclenchement somatique qui apparaît comme une forme d'extimité, où l'intime se joue en dehors de soi.

Risques pour les professionnels

Le poids de l'incertitude, de cette précarité et du défi que représente pour un jeune l'intégration du dispositif de protection de l'enfance, que ce soit au moment de l'évaluation, ou au cours de la prise en charge dans ce qu'elle peut avoir de provisoire, d'incomplet, d'inadéquat représente un risque pour les MNA, mais aussi pour les équipes qui les accompagnent. Le risque s'étend au sens du travail social, ici au service du politique, mais d'un politique qui ségrège, discrimine, ne protège pas...

A. Étiemble souligne le risque d'une atteinte au sens du travail social : « La sollicitation des professionnels pour signifier une "insertion dans la société française", déterminante pour l'obtention d'un titre de séjour, ne manque pas d'interroger les principes du travail social. » Néanmoins, peu encore déplorent l'absence de « dispositif général de formation permettant aux agents d'appréhender une législation aussi complexe et floue » et, donc, le défaut d'analyse collective des situations,

permettant de s'extraire des interprétations trop personnelles de ce que serait l'insertion sociale ou l'« intégration républicaine ». Sans ce garde-fou que représente la formation, militants et professionnels redoutent de voir le travail social, qui a peiné à sortir d'une logique originelle de contrôle social, y retourner « par la porte du droit des étrangers ».

Les institutions, faute de moyens le plus souvent, n'offrent pas ou peu de formation, et donc peu de gardes-fous. Néanmoins, 2017 voit un progrès : la mission mineurs non accompagnés a organisé cette année deux sessions sur l'évaluation de la minorité et de l'isolement, et compte en étendre l'accès à un maximum de travailleurs sociaux. Une prochaine étape intéressante serait une formation qui renforcerait la qualité de l'accompagnement sur des plans fondamentaux pour les MNA : le volet juridique, l'accès aux soins, la scolarité et la formation. Trop peu connaissent leurs droits et les mettent en œuvre.

Quelques précautions prises indiquent que certains responsables se saisissent de la difficulté à laquelle sont confrontées les équipes. Les décisions se prennent par une autre personne que celle qui évalue. Dans un département d'Île-de-France, l'annonce de l'interruption des contrats jeunes majeurs pour les MNA se fera par le chef de service, afin d'épargner cette tâche au référent des jeunes. Les répercussions de cette prise en charge sensible viennent bouleverser les équipes et les travailleurs sociaux, ainsi que leurs pratiques.

Pris dans des chronologies et des injonctions qui s'inscrivent dans un contexte de précarité extrême (matériellement, mais aussi en termes de perspectives), les travailleurs sociaux vivent des mouvements identificateurs très puissants. Les échéances et le risque omniprésent de la rupture objectale sont de nature à freiner tout travail de pensée chez les professionnels. Le recours à la formation et aux espaces de réflexion commune sont nécessaires et protègent les équipes, afin qu'elles poursuivent leur mission de protection des adolescents. A. Étiemble insiste sur cet aspect afin de garantir la qualité des accompagnements. À ce jour, la dégradation des moyens, les carences et les négligences dont les MNA sont l'objet dans la prise en charge par certains départements sont à l'origine d'une crise de confiance dans les institutions, qui ne sont plus perçues comme garantes des droits, du secours et de la sécurité.

Risque pour le politique

Ce risque d'une faillite déontologique, institutionnelle, morale, menace le service public dans le champ de l'action sociale et de la solidarité. Les structures d'action sociale telle l'ASE, par leurs défaillances actuelles, l'opacité des procédures, leurs incohérences, et leur incapacité à prendre la mesure des événements suscitent la méfiance. Des associations, nationales ou internationales se mobilisent et plaident en faveur du respect du droit des MNA. Elles agissent dans leur domaine d'intervention : juridique, médico-social, apprentissage et formation. Faut-il s'inquiéter que l'associatif et le privé prennent la main, en quantité et en qualité sur des missions qui relèvent de l'État ?

Dans leur sillage, des collectifs de citoyens souvent inexpérimentés à l'origine ont déployé des ressources inattendues pour se substituer aux carences de l'État et du département, au point d'acquérir une certaine expertise sur le sujet, de l'hébergement à l'apprentissage du français en passant par l'accompagnement socio-juridique. Ces circuits « parallèles » animés par des réseaux de citoyens ordinaires, réussissent parfois mieux qu'une équipe de professionnels, ou s'engagent à titre personnel dans des responsabilités (domiciliation, signature en cas de soin, caution pour l'ouverture d'un compte en banque, inscription scolaire...). Leurs motivations, leurs modes de fonctionnement, leur souplesse, leur réactivité nourrissent une dynamique intéressante et proposent des cadres décomplexés et originaux. Toutefois, ils requièrent une certaine vigilance, notamment sur la motivation et l'intégrité morale des hébergeurs, qui accueillent ces adolescents en dehors de tout agrément. Ces nouvelles pratiques marquent peut-être un tournant dans le champ de la solidarité, voire de l'action sociale ?

Optionnelles, décrédibilisées, substituables, les institutions de l'État, ministères et collectivités territoriales par leur inadéquation à la situation creusent un clivage préoccupant. Le service public est la garantie d'une égalité de droits, de traitement pour tous. Or, l'ASE en créant des dispositifs à deux vitesses, sous-estimés, sous-équipés, adopte une posture limite et dans certains cas franchement discriminatoire. En ignorant la dynamique parallèle qui se met en place, elle cautionne une inégalité profonde qui fragilise l'idée même du politique, du vivre-ensemble, de la solidarité.

Les enjeux politiques et éthiques liés à l'accueil des MNA se posent actuellement pour les départements et l'État qui doivent désormais s'en saisir, comme le souligne le titre du rapport du Sénat en juillet 2017 « Mineurs non accompagnés : répondre à l'urgence qui s'installe ».

L'accueil des MNA, en se développant, mobilise d'autres acteurs, associatifs, privés, bénévoles, qui, témoins des défaillances de l'ASE, se sont approprié un champ d'intervention laissé vacant par le service public, tandis que les institutions, fragilisées par un contexte socio-économique critique, compromettent leur pratique et le sens du travail social. Le risque est envisagé du seul point de vue de l'institution. En ignorant les risques courus par les jeunes avec cette illusion empoisonnée qu'ils sont assez grands, assez autonomes. Au risque intellectuel, politique, et moral, ajoutons un risque concret, fondé sur la notion de sécurité. Car un grand nombre de ces enfants, « dés-accueillis », disparaissent, fuguent. Des suites du démantèlement de Calais, ils sont environ 700 à avoir disparu. Ce chiffre est vertigineux.

En ne s'occupant pas des mineurs étrangers non accompagnés, en signifiant qu'il y aurait des enfants à protéger plus que d'autres, en repoussant les limites de la déontologie, l'ASE prend le risque d'une perte de lien, de confiance, et d'un repli.

Sommes-nous sur le point de tolérer une prise en charge à deux vitesses, avec des enfants qui seraient moins à protéger que d'autres ?

BIBLIOGRAPHIE

- ARJUN, C. 2017. « De l'humanitaire comme outil de dissuasion en Grèce », *Alternatives humanitaires*, 5, p. 14-29.
- ASSOUN, P.-L. 2016. « Corps séparé, corps échoué : le sujet de l'exil », *Cliniques méditerranéennes*, 2, 94, p. 37-50.
- Défenseur des droits. 2015. Rapport au Comité des droits de l'enfant, des Nations unies.
- ÉTIEMBLE, A. 2010. « Le rôle de la formation permanente des professionnels dans l'accompagnement socio-éducatif des mineurs isolés étrangers. Réflexions d'une "sociologue-formatrice" », *Migrations société*, 3, 129-130, p. 181-196.
- LE BERRE, R. 2016. « Je implore toi s'il vous plaît dormir couloir », *Libération* du 7/03/2016.
- MARTINI, J.-F. 2014. « Allez-vous faire protéger ailleurs ! », *Plein droit*, 3, 102, p. 3-8.
- PESTRE, É. et coll. 2016. « Ségrégations à l'hôpital. De quelques figures de l'étranger dans la relation de soin », *Cliniques méditerranéennes*, 2, 94, p. 51-68.
- PETROUCHINE, R. et coll. 2015. « Les mineurs isolés étrangers. De l'assignation paradoxale comme épreuve de professionnalité », *Enfances & Psy*, 3, 67, p. 113-124.

- RADJACK, R. et coll. 2012. « Accueillir et soigner les mineurs isolés étrangers ? Une approche transculturelle », *Adolescence*, 2, 80, p. 421-432.
- WOESTELANDT, L. et coll. 2016. « L'incertitude menaçante qui pèse sur les mineurs isolés étrangers : conséquences psychologiques », *L'Autre*, 1, 17, p. 35-43.
- STÉVENIN, F. ; MARTIN, J.-P. 2017. « Accueillir les mineurs étrangers non reconnus par l'Aide sociale à l'enfance. Les paradoxes d'une prise en charge à la marge des CHRS et des dispositifs de l'ASE », *VST - Vie sociale et traitements*, 1, 133, p. 26-31.
- SÉNAT. 2017. Rapport de Mme Élisabeth Doineau et M. Jean-Pierre Godefroy, juillet.

Des MIE aux MED¹ : l'indispensable prise en compte des situations qui échappent au droit commun

***Mathilde Archambault, Morgane Siri,
Guillaume Lardanchet***

Travailler au quotidien avec des personnes étrangères autour de leurs problématiques sociales, sanitaires, psychologiques et juridiques nous confronte à des phénomènes en constante évolution. L'adaptation est donc une nécessité permanente et elle impose à de nombreux services de définir non seulement les objectifs des actions menées, mais aussi les publics auxquels elles s'adressent. Or, ces définitions sont souvent contraintes par des appellations médiatiques et politiques, parfois issues du champ social, mais qui sont susceptibles de contribuer à entretenir des approches parcellaires qui laissent de nombreuses situations sans réponse. Il est à ce titre frappant d'observer la confusion, entretenue de manière volontaire ou non, entre les termes « migrants » et « réfugiés » qui limite les réflexions quant à l'accueil des personnes étrangères sur notre territoire : les propositions de renforcement du système de l'accueil au titre du droit d'asile sont donc limitées aux personnes fuyant les traumatismes de la guerre et de la migration, mais l'accueil des populations traumatisées par des transits et traversées éprouvantes à plus d'un titre est négligé,

Mathilde Archambault, responsable de l'équipe éducative.

Morgane Siri, psychologue.

Guillaume Lardanchet, directeur association Hors la Rue.

1. MED : Mineur étranger en danger.

au motif que ces personnes ne sont que « des migrants » (sous-entendu « économiques »).

Ce phénomène de l'appellation « restrictive » existe également s'agissant des phénomènes de migration impliquant des mineurs. Les appellations, souvent transformées par l'usage en acronymes de spécialistes, sont souvent la première étape vers la création de dispositifs dédiés, présentés comme des solutions innovantes, humaines et réalistes alors qu'elles renforcent dans le même temps l'exclusion de celles et ceux qui ne « rentrent pas dans les cases ».

Il est donc primordial aujourd'hui de rappeler que s'agissant des enfants, l'accès à la protection, à l'éducation et aux soins est un droit imprescriptible auquel on ne peut opposer aucune restriction quelle que soit la situation administrative, juridique, familiale. Il faut aussi avoir à l'esprit que ces migrations revêtent des réalités certes très différentes mais qui doivent toutes être prises correctement en compte : pour une association comme Hors la Rue, il s'agit évidemment d'un impératif juridique et d'une obligation « morale ». Mais dans une période où les valeurs de générosité et d'accueil sont mises en doute en ce qu'elle coûteraient « trop », il est également nécessaire de rappeler qu'un enfant en danger mal ou pas protégé aujourd'hui sera très certainement un adulte en grande difficulté, enfermé dans une précarité extrêmement coûteuse à différents niveaux : économique, sociétal, sanitaire...

Après avoir présenté nos réflexions sur l'utilisation des appellations concernant les mineurs étrangers, nous procéderons à une présentation forcément quelque peu schématique des situations relevant de l'enfance en danger que nous rencontrons sur le terrain et qui imposent, selon nous, un renouvellement de l'approche notamment politique et institutionnelle.

Quand les appellations reflètent les approches politiques

Depuis environ un an, les termes de « mineurs non accompagnés » (MNA) se sont imposés dans les textes et appellations « officielles » pour désigner des enfants de nationalité étrangère présents sur notre territoire et sans référent légal. Le site du ministère de la Justice dispose ainsi d'une mission mineurs non accompagnés, chargée de coordonner le dispositif national de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation de ce public. Si cette appellation vise, semble-t-il, à se rapprocher de la dénomination européenne (mineurs étrangers non accompagnés),

il est toutefois intéressant de procéder à une analyse de l'évolution par rapport à l'expression officielle précédente. En effet, jusqu'il y a peu, l'appellation « mineurs isolés étrangers » prévalait largement. Nous en voulons pour preuve l'utilisation de ces termes pour nommer plusieurs dispositifs dédiés en Île-de-France : le Pôle d'évaluation des mineurs isolés étrangers (PEMIE) en Seine-Saint-Denis, le Dispositif d'évaluation des mineurs isolés étrangers (DEMIE) à Paris, la Mission d'accueil des mineurs isolés étrangers (MAMIE) en Essonne, la Mission d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés étrangers (MEOMIE)... Les exemples sont très nombreux et témoignent de l'ancrage de cette expression qui cohabite avec celle désormais officielle.

Comment peut-on analyser cette évolution ? Tout d'abord, le terme mineur reste d'actualité : il désigne juridiquement toute personne âgée de moins de 18 ans. Il semble futile de le préciser, mais, sur le terrain, il n'est pas rare de devoir rappeler qu'en France et dans d'autres pays, on reste un enfant jusqu'à ses 18 ans révolus. Il est ensuite important de souligner que le terme « étranger » a disparu de la nouvelle appellation. Cela est a priori positif, puisque conformément à notre corpus législatif en matière de protection de l'enfance, qui découle pour partie de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), tous les enfants, sans distinction de nationalité, ont les mêmes droits en matière d'accès à la protection, à l'éducation, et aux soins. Si l'extranéité de ces enfants peut avoir des impacts sur leur parcours en France, il est toutefois primordial de noter qu'elle ne peut justifier un traitement différencié. Dès lors, il est bienvenu que la notion d'extranéité n'ait pas été remise en avant dans cette nouvelle appellation.

La grande évolution réside donc dans la notion « d'isolement » remplacée par celle « d'absence d'accompagnement ». La notion d'isolement vise, selon notre compréhension, à décrire la situation de l'enfant par rapport à ses référents légaux. Comme indiqué, elle est soumise à interprétation puisque aucun texte juridique ou règlement ne semble en donner une définition. L'expression « mineur non accompagné » se retrouve quant à elle dans les textes régissant par exemple les autorisations de sortie du territoire des « mineurs non accompagnés par un titulaire de l'autorité parentale ». L'absence de la référence à l'autorité parentale dans l'appellation aujourd'hui retenue laisse cependant encore la place à des interprétations illégales et fallacieuses : il nous arrive régulièrement d'accueillir des jeunes ayant essuyé un refus de prise en charge au titre de la protection de l'enfance, au motif de la présence d'un grand frère ou d'un oncle, qui ne sont pourtant

pas titulaires de l'autorité parentale. D'autres intervenants n'hésitent pas à contester l'isolement ou le non-accompagnement, dès lors que le jeune est accompagné et suivi par une association dans ses démarches d'accès au droit. Les appellations MNA et MIE laissent donc une part d'interprétation trop grande en ce qu'elles utilisent des notions du langage commun qui n'ont aucune base juridique claire. Plus récemment, en novembre 2016, des textes réglementaires concernant notamment l'évaluation des mineurs non accompagnés, ont employé l'expression « mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille ». Bien qu'à rallonge, cette désignation présente l'avantage de décrire avec plus de précision – et de robustesse juridique – la situation des mineurs non accompagnés : en effet, la notion de privation temporaire ou définitive de la protection de la famille est, par exemple, citée dans l'article 375-5 du Code civil, qui précise notamment le rôle du procureur de la République dans le domaine de la protection de l'enfance en danger.

Ces appellations continuent donc à entretenir « des angles morts » s'agissant de la protection de ces enfants. Elles encouragent également la création de dispositifs pensés pour évaluer la situation de jeunes considérés d'une manière générale comme demandeurs d'accompagnement, plutôt volontaires et adhérant aux propositions éducatives qui leur sont faites. Ces dispositifs se révèlent en effet souvent inopérants pour celles et ceux qui ne sont pas en demande – mais pour autant tout aussi privés de protection – et dans le rejet des propositions : à ceux-là aussi et surtout nos institutions doivent protection. C'est pourquoi nous tenons depuis maintenant plusieurs années à mettre en cause ces appellations et à défendre une approche et des définitions qui permettraient de prendre en compte l'ensemble des situations relevant de la protection de l'enfance en danger s'agissant des mineurs étrangers. Pour reprendre une citation célèbre de Boileau, « ce qui se conçoit bien s'énonce clairement »...

Nous estimons en effet que la privation temporaire ou définitive de la protection de sa famille est un critère de danger justifiant une mesure d'assistance éducative. Mais malheureusement, nous le décrivons plus bas, nous rencontrons également des enfants en danger alors même qu'ils sont accompagnés de référents légaux. Et il est parfois reproché à ces enfants de ne pas correspondre aux attendus des dispositifs conçus pour les enfants « isolés ». La création de services dédiés aux mineurs étrangers au sein des services de protection de l'enfance a en effet pour conséquence une approche restrictive, qui revient à

exclure les enfants étrangers qui ne rentreraient pas dans les « cases ». Cela n'est heureusement pas le cas sur tous les territoires.

Nous ne nous arrêtons cependant pas à une simple mise en cause : nous estimons également important de proposer une désignation plus complète et plus robuste. Nous désignons ainsi l'ensemble de nos publics sous le terme « mineurs étrangers en danger ». Ces trois notions ont l'avantage de disposer de définitions juridiques claires : nous ne revenons pas sur la définition de mineur, un étranger est une personne qui n'a pas la nationalité française. Quant au danger, l'article 375 du Code civil en donne une définition assez précise qui se confronte aisément aux situations rencontrées sur le terrain. Ces trois notions sont également suffisamment « simples » pour être comprises par tous, même sans connaissance juridique. Elles permettent enfin d'intégrer dans le champ de nos actions des situations nouvelles qui sont par définition impossibles à anticiper. Bien que convaincus et soucieux de permettre à tous les enfants d'accéder aux mêmes droits, nous tenons néanmoins à maintenir la notion d'extranéité dans la mesure où, si elle ne peut justifier un traitement différencié, elle implique une approche particulière. En effet, ces jeunes, à leur majorité, peuvent rencontrer de nouvelles problématiques administratives. Par ailleurs, force est malheureusement de constater qu'il n'est pas rare d'être confrontés à des approches discriminatoires dans certaines démarches d'accès aux droits. Enfin, il est évident que la situation de migration peut parfois renforcer ou créer une situation de danger. Pour ces raisons, il nous semble important de défendre ces notions. Afin d'énoncer encore plus clairement cette nécessité, nous présentons ci-dessous les situations de danger auxquelles Hors la Rue est confrontée depuis plusieurs années, ainsi que les réponses que nous tentons d'y apporter.

Les mineurs étrangers primo-arrivants et demandeurs de protection

Face à la politique d'accueil de plus en plus complexe des MNA en France, Hors la Rue a dû accompagner un plus grand nombre de mineurs extra-européens depuis l'automne 2015. Il s'agit majoritairement de garçons, primo-arrivants et âgés de 16 à 17 ans venant d'Afrique subsaharienne, et plus particulièrement du Mali, de Côte d'Ivoire et de Guinée.

On pense souvent que le projet d'émigration de ces jeunes correspond à une stratégie familiale développée en raison d'une insécurité économique intense. Cependant, la majorité d'entre eux ont un parcours

singulier, qui les a poussés à quitter leur famille et à s'exiler de leur pays. En effet, contrairement aux idées communément admises, le projet migratoire d'un grand nombre de jeunes n'est pas uniquement gouverné par des motifs économiques, mais prend forme dans un contexte de conflits familiaux (violence, abandon, déshéritage), de décès d'un ou des parents, duquel émerge un désir de chercher une place et une considération de leur personne dans une autre société, souvent idéalisée. Certains de ces jeunes vont alors jusqu'à s'auto-mandater, cherchant ainsi à obtenir une reconnaissance de la part de leur famille ou de leur pays *via* une émigration « réussie ».

Pour atteindre l'Europe, la grande majorité d'entre eux a dû emprunter un chemin, appelé plus communément la route des migrants, et notamment celui de la Libye. Cette route a un prix, pécuniaire, physique et psychique très conséquent. La violence, les privations et les discriminations y sont quotidiens. Certains jeunes ont vécu des agressions physiques, des emprisonnements, des tortures, des séquestrations, des viols, de l'esclavagisme, et la majorité d'entre eux ont été les témoins impuissants de violences commises sur des compagnons d'infortune.

Plus le temps passé en Libye est long et plus les jeunes sont susceptibles de subir de nombreux traumatismes. Certains jeunes ont dû rester plusieurs mois dans ce pays avant de parvenir à financer une place sur une embarcation. Une fois en mesure de traverser la Méditerranée, les jeunes découvrent les conditions déplorables dans lesquelles ils devront voyager pour tenter de rejoindre les côtes européennes. Cette traversée est également source de traumatisme(s). Selon Hélène Romano², « la situation traumatique est une expérience singulière qui confronte violemment le sujet à un événement externe, soudain et terrifiant. Cette effraction dans la vie du sujet déclenche un bouleversement dans les représentations et une avalanche d'excitations dépassant le seuil de tolérance physique, émotif et intellectuel du sujet ». Or, un événement traumatique reste une expérience singulière, dont les conséquences diffèrent pour chacune des personnes concernées. En effet, toujours selon cet auteur, « chacun possède une capacité propre de perception et d'intégration de la situation liée aux ressources internes et externes élaborées progressivement dès les premiers moments de vie. Cette singularité permet aussi de comprendre que l'impact traumatique n'est pas proportionnel à la gravité matérielle ou pénale de l'événement, mais à l'intensité de la résonance qu'il a dans

2. H. Romano, « Prise en charge des enfants et des adolescents victimes d'événements traumatiques », *Stress et trauma*, 6 (4), 2006, p. 239-246.

l'histoire de chacun³ ». Ces traumatismes sont enfin nécessairement exacerbés par les situations transculturelles multiples vécues par ces adolescents, à un âge de la vie où se joue un remaniement identitaire déterminant.

Une fois en France, la première demande de ces jeunes est d'avoir accès à un hébergement et d'aller à l'école, selon les situations, pour apprendre à lire et à écrire, à parler le français et/ou à débiter une formation professionnelle. Or, la plupart de ces adolescents devront attendre de longs mois pour voir leur projet se concrétiser ; voire y renoncer, en raison des difficultés d'accès à une protection administrative pérenne et de la remise en cause quasi systématique de la minorité de nombre d'entre eux.

Ces jeunes se retrouvent ainsi livrés à eux-mêmes, dormant parfois dans la rue, ou devant y passer de longues heures avant d'être autorisés à rejoindre, pour la nuit, un hébergement précaire, le plus souvent une cage d'escalier dans un foyer de travailleurs migrants. Dépourvus de ressources, ils s'exposent évidemment à de nombreux dangers. Par ailleurs, la remise en cause de leur identité par les services de protection de l'enfance peut entamer gravement leurs capacités psychosociales. En découle un sentiment d'injustice qui est d'autant plus dévastateur que les procédures (expertise d'âge osseux, demande d'authentification des documents d'identité, assorties ou non de mise à l'abri) ainsi que les délais d'audience (de quelques jours à plusieurs mois) varient intensément selon les départements, les magistrats.

Entre le parcours singulier au pays, le parcours migratoire traumatique et la désillusion suscitée par l'arrivée en France, force est de constater que les jeunes que nous accueillons à Hors la Rue sont en grande souffrance psychique. Du fait de leur vécu, leurs ressources psychiques mobilisables sont fortement amoindries. De plus, à une période de la vie où l'identité est ébranlée par le passage de l'adolescence, les jeunes ne peuvent pas s'appuyer sur des repères traditionnels. La question de la perte et du deuil n'est plus seulement fantasmatique.

Les jeunes accompagnés présentent ainsi dans leur grande majorité des troubles du sommeil et de la concentration, ont des pensées envahissantes, associés ou non à un état de stress post-traumatique. Beaucoup souffrent de troubles anxieux, d'un fort sentiment de dévalorisation de soi, de troubles relationnels, et certains présentent des comportements régressifs et des troubles spatio-temporels.

3. H. Romano, « Us et méfaits de l'évènement traumatique sur le lien fraternel », dans R. Scelles, *Fratries confrontées au traumatisme*, Presses universitaires de Rouen, 2009, p. 135-157.

Ces jeunes primo-arrivants sont dotés d'une très forte volonté de s'insérer dans la société d'accueil et, dans l'attente d'une hypothétique protection au titre de l'enfance en danger, ils fréquentent, pendant plusieurs mois, notre centre de jour pour y bénéficier d'un suivi éducatif et juridique individualisé, et participer à l'ensemble des activités socio-éducatives proposées. Les jeunes peuvent également bénéficier dans le centre de jour d'un atelier individuel d'art-thérapie ainsi que d'un soutien psychologique pouvant amener à une orientation vers une structure extérieure adaptée à leur problématique.

Les mineurs étrangers en situation de travail quotidien

Avec les années, les profils des jeunes repérés et accompagnés par l'association ont conséquemment évolué. Au-delà de l'augmentation du nombre de mineurs extra-européens qui se voient refuser l'accès au dispositif de protection, nous rencontrons régulièrement, et de plus en plus, des mineurs étrangers en situation quotidienne de travail dans les rues de Paris. Une partie importante d'entre eux sont originaires des pays d'Europe de l'Est. Ces enfants se livrent à des activités informelles et génératrices de revenus de nature diverse (mendicité, vol aux distributeurs automatiques de billets, vol de portefeuille dans le métro...), le plus souvent en fonction de leur groupe familial et/ou de leur région d'origine. Certaines des activités exercées s'inscrivent dans le cadre d'une économie de survie, d'autres obéissent à des logiques où une contrainte et un contrôle forts sont exercés sur le mineur qui peut alors être considéré comme victime d'exploitation, même si la reconnaissance officielle de ce statut est dans les faits difficile à obtenir, en particulier en ce qui concerne les mineurs contraints à commettre des délits. Il faut également savoir que dans de nombreux cas, leurs parents ou famille élargie subissent eux-mêmes une contrainte, notamment dans le cadre du remboursement de dettes.

Ces jeunes évoluent le plus souvent en bande et au sein de groupes familiaux élargis (avec ou sans référents légaux) et ont un niveau d'activité intensif et régulier. De plus en plus jeunes (entre 11 et 16 ans pour le plus grand nombre), ils sont peu conscients de la nature et de la gravité de leur situation, celle-ci étant le plus souvent intériorisée depuis leur plus jeune âge. La prise de risque est quotidienne pour ces enfants qui vivent principalement dans l'agir, pour ne pas penser. Ils n'ont pas conscience de leurs droits, banalisent la contrainte dont ils font l'objet (la majorité de leurs pairs la subissant également) et sont

donc peu ou pas demandeurs de protection. Animés par un très fort sentiment d'appartenance au groupe, toute rupture représente un risque de conflit de loyauté et de remise en cause identitaire difficile à porter pour l'enfant qui chercherait à se démarquer.

Avec l'ensemble de ces jeunes, notre premier objectif est d'aller à leur rencontre, avec constance et régularité, afin d'établir un lien de confiance qui permette de travailler sur la restauration d'une image de soi positive. Confrontés à un entourage pas toujours bienveillant ainsi qu'aux regards extrêmement négatifs que porte la société sur eux, ces jeunes ont souvent une estime d'eux-mêmes très détériorée, ce qui renforce le phénomène d'auto-exclusion et de méfiance généralisée vis-à-vis d'autrui. Ainsi, seule une présence éducative respectueuse, disponible et à l'écoute peut, au terme d'un processus plus ou moins long, permettre à des demandes d'émerger, façon pour l'individu de se rendre sujet et de reprendre possession de son devenir. La valorisation des compétences psychosociales acquises par ces enfants prend également une place importante dans l'accompagnement proposé. En effet, la plupart de ces enfants ont intégré leur activité, le vol, à leur identité, ceci étant un moyen de se renarcissiser. Les autorités vont dans le sens des réseaux en les condamnant, contribuant à ancrer symboliquement l'identité que leur(s) exploiteur(s) se sont efforcés de leur inculquer.

Pour aller au-devant des enfants les plus vulnérables, et notamment ceux soumis par une situation d'exploitation, des tournées régulières sont organisées sur les lieux d'errance, d'« activité » et de vie, afin d'initier un travail d'accroche, d'observation, d'écoute et d'échanges occasionnés par des rencontres les plus régulières possibles entre les groupe de jeunes et notre équipe pluridisciplinaire (éducateurs spécialisés maîtrisant des langues étrangères, psychologue, art-thérapeute).

Dans la rue comme au centre de jour, chaque jeune est ainsi avant tout accompagné comme un adolescent à part entière qui a besoin d'être considéré, écouté et compris avec ses peurs, ses angoisses, ses recherches de limites sociales, ses prises de risque, ses transgressions ainsi que ses transformations physiques et psychiques. Il est en outre indispensable que l'accompagnement éducatif soit également basé sur un principe d'écoute inconditionnelle et une grande disponibilité des professionnels, proscrivant tout jugement de valeur sur les pensées, les sentiments ou les comportements de la personne écoutée, ainsi que sur le respect de l'anonymat et de la confidentialité. En milieu ouvert, son adhésion au processus d'accompagnement est indispensable.

Tout en lui reconnaissant le droit de choisir librement ce qui est bon pour lui, nous faisons émerger des questionnements et l'incitons à adhérer à des propositions éducatives à même de l'outiller pour qu'il apprenne à mieux se protéger dans son quotidien d'errance.

Outre notre mission de repérage, d'évaluation des situations et de signalement aux autorités compétentes, nous tentons en effet de nous faire repérer et accepter par les mineurs roumains en tant que ressource mobilisable pour l'accès aux droits, et de développer en ce sens des suivis postérieurement aux tournées. L'objectif de ces rencontres est donc également de parvenir à individualiser le lien de confiance de manière à être plus facilement conviés sur les lieux de vie des jeunes, afin notamment de rencontrer leur famille. En effet, l'adhésion des familles au projet de sortie de rue de leur enfant est le plus souvent indispensable pour assurer sa réussite.

Les mineurs étrangers, enfants des rues

Ainsi que nous le craignons depuis déjà quelques années, le nombre d'enfants dans la rue semble être en augmentation et est récemment aggravé par l'apparition du phénomène d'enfants des rues, c'est-à-dire d'enfants évoluant principalement en groupe et pour lesquels la rue est l'habitat principal remplaçant la famille en tant qu'instance de socialisation.

Depuis le début de l'année, entre 60 et 80 adolescents de nationalité marocaine, âgés de 10 à 17 ans, et aux profils et modes de vie similaires ont été repérés. Ces adolescents sont tous isolés sur le territoire, sans domicile, sans aucun document d'identité et ancrés dans une errance physique et psychique depuis plusieurs mois, voire années pour certains, ainsi que dans des activités délinquantes de survie. Outre de nombreuses carences affectives et éducatives, la majorité des jeunes repérés consomment de manière régulière et massive des produits psychoactifs (colle, cannabis, alcool, benzodiazépines) et certains sont dans un état de dépendance physique et psychique déjà très avancé.

Nous n'avons pour le moment pas suffisamment de recul et de connaissances sur ce nouveau public pour avancer des explications fiables, mais nous observons que leurs parcours migratoires sont complexes et multiples avec de nombreux passages, plus ou moins longs (de quelques jours à plusieurs mois) dans divers pays européens (Espagne, Italie, Belgique, Danemark, Suède, Luxembourg,...) et dont les logiques nous dépassent. Il ne nous est à ce stade pas possible de retracer leur parcours de vie et migratoire car ils demeurent très

méfiant quand on leur pose des questions personnelles et ils maquillent instinctivement la vérité pour se protéger. Ils ont en effet l'habitude d'être constamment interrogés par les services de protection de l'enfance, autant que par les services de police. La plupart évoquent une situation de rupture familiale partielle ou totale et de vie de débrouille à la rue précédant leur départ pour l'Europe, mais ils demeurent toujours très vagues concernant les motifs de leur exil.

Une minorité d'entre eux semble se projeter dans un avenir en France et ils n'ont donc pas de demande de protection pérenne. Ils ont par ailleurs très certainement tous, compte-tenu de leur jeune âge, déjà bénéficié à plusieurs reprises de mise à l'abri dans des structures où il leur était sans doute difficile de rester, compte-tenu notamment de règles de vie trop strictes par rapport à leur quotidien de rue. À court terme, on peut supposer qu'ils n'adhéreront à ce type de propositions que ponctuellement, pour faire une pause avec les vicissitudes de la rue. Ils ont en effet des demandes liées à la satisfaction de certains besoins : mise à l'abri la nuit, nourriture, vêtements, cigarettes, hygiène. Enfin, leur comportement (lien à l'adulte, intensité de consommation, interactions avec les autres jeunes) demeure tout à fait imprévisible et changeant d'un jour à l'autre. Si certains jeunes ont pu être identifiés a priori comme « leaders » et d'autres plus « sous influence », la dynamique de groupe est de fait très forte, et les rapports en son sein faits de solidarité comme de conflits.

Les carences éducatives et affectives, l'ancrage dans l'errance, les activités de survie (plus ou moins en cadrées par des adultes tiers) et les polyconsommations/addictions, l'influence du groupe ainsi que leur extrême mobilité (d'un pays à un autre) entraînent nécessairement des difficultés à s'adapter aux dispositifs actuels dédiés aux MNA, à comprendre et à tenir les règles collectives inhérentes aux foyers et aux accueils de jour, si souples soient-elles, à résister aux interdits et aux frustrations qu'ils entraînent, à exprimer une demande claire et pérenne, et à se projeter dans un avenir, même proche. Ces jeunes adolescents très abîmés par la vie et la rue ont aussi développé des compétences de survie afin d'assurer leur autosubsistance, et ils sont donc pleins de ressources qu'il s'agit de reconnaître et de valoriser. La prise en compte de ces différentes réalités est inhérente au travail éducatif entrepris avec eux.

Selon Asmaa Takhssaoui Bernichi⁴, qui a effectué un travail de recherche auprès des enfants de la rue de Casablanca, les raisons du

4. <http://cesp-2016.vjf.inserm.fr/wp-content/uploads//Th%C3%A8se-Asmaa-Bernichi.pdf>

passage à la rue, au pays, peuvent être multiples : dislocation familiale, polygamie, familles monoparentales, maltraitance, violences intra-familiales, pauvreté, échec scolaire, ... Ces enfants ont vécu des abandons, des rejets, le décès d'un parent et, pour la plupart, des ruptures de liens. Ils auraient donc connu des liens d'attachements précoces défailants.

Le sentiment de filiation serait donc faible, laissant ainsi la place à un fort mouvement d'affiliation avec le groupe de pairs. Selon Juliette Leconte⁵ « ce mouvement d'affiliation, inhérent à l'adolescence, est d'autant plus fort pour ces jeunes. Grâce à leur identification à un groupe de pairs, ils restaurent leur estime de soi ».

Même si le groupe peut représenter un facteur de protection contre un effondrement identitaire, il n'est pas suffisamment sûr pour permettre aux jeunes de passer cette période de transformations physiques et psychiques, que représente l'adolescence, de manière un tant soit peu sereine. En effet, comme l'explique François Marty⁶, faute d'étayages narcissiques l'adolescent dans la rue aura recours à l'agir comme défense, n'ayant pas les moyens d'élaboration nécessaires du « traumatisme pubertaire ». Pour Asmaa Takhssaoui Bernichi « l'agir et la toxico-dépendance seraient ainsi des tentatives d'apaisement de l'angoisse liée à la fois au traumatisme et à la violence des transformations pubertaires (physiques et psychiques) qui réactivent les traumatismes antérieurs ». Les conduites à risque répétées pourraient être les symptômes d'un tableau psychotraumatique, selon Thierry Baubet⁷. Elles seraient très courantes chez les enfants des rues, qui de manière inconsciente seraient dans une logique de répétition du trauma afin d'éprouver leur existence.

Il n'existe à ce jour aucun dispositif de protection adapté aux profils et aux besoins de ses enfants, et les différents professionnels investis autour de cette problématique expérimentent et recherchent des solutions qui restent à construire. Si la non-satisfaction des besoins primaires (hygiène, nutrition, santé, sommeil) et les polyaddictions constituent un réel obstacle au travail éducatif, notre présence régulière favorise le tissage d'un lien de confiance avec les jeunes, individuellement comme avec le groupe, et permet l'établissement progressif d'un

5. J. Leconte, « Construire un cadre rassurant pour la prise en charge complexe des mineurs isolés étrangers », *Les cahiers de Rhizome* (59), 2016, p. 53-61.

6. F. Marty, « Les parents face au risque de la violence des enfants et des adolescents », *Le Carnet Psy*, 4 (64), 2001, p. 25-33.

7. T. Baubet, « Enfants et adolescents en situation d'exclusion », dans C. Lachal, L. Ouss-Ryngaert et M. R. Moro (sous la direction de), *Comprendre et soigner le trauma en situation humanitaire*, Paris, Dunod, 2003, p. 203-219.

dialogue au sein duquel les jeunes peuvent mettre des mots sur leur quotidien (leurs souffrances, leurs désarrois, leurs peurs, leurs petites victoires, leurs envies...), s'impliquer dans des demandes et des choix, et ainsi, retrouver un peu de dignité et une capacité à se projeter sur la durée.

Conclusion/ouverture

Les enfants étrangers en situation de danger ne constituent donc pas un groupe homogène auquel une solution de prise en charge unique peut être adressée. Cette réalité est déjà ancienne mais elle a malheureusement du mal à s'imposer. Il est vrai que les difficultés que nous observons quant à la bonne prise en compte de l'ensemble de ces situations sont aussi le symptôme du délabrement profond dans lequel se trouve l'ensemble du secteur de la protection de l'enfance en France. Mais certains avancent au contraire que les mineurs étrangers sont en partie responsables de ce délabrement, du fait des budgets mobilisés pour leur prise en charge. Cette vision est évidemment fallacieuse : en 2012, on dénombrait 150 350 enfants placés à l'Aide sociale à l'enfance⁸. En 2017, on comptait 8 054 mineurs « non accompagnés », un chiffre certes en nette augmentation par rapport aux années précédentes⁹ mais qui ne représente que 5,3% du nombre d'enfants placés à l'ASE. Si de fortes disparités locales peuvent nuancer cette analyse, il n'en demeure pas moins qu'accuser des enfants étrangers de mettre à mal notre système de protection de l'enfance relève d'une manœuvre idéologique bien peu glorieuse. Derrière cette question primordiale de l'accueil et de l'accompagnement de tous les enfants en danger, se dessine en creux celle de l'évolution des situations de précarité dans un futur proche. S'agissant de la jeunesse et de l'enfance, au-delà des impératifs juridiques et moraux, s'impose à nos sociétés la nécessité de prévenir de futures crises sociales douloureuses mais également coûteuses.

Il apparaît donc urgent de renforcer les moyens de l'Aide sociale à l'enfance, au bénéfice de tous les enfants accueillis au titre de la protection de l'enfance dans tous les départements français, de métropole et d'outre-mer. Tous les départements ne faisant pas face aux mêmes problématiques, il est également important de penser des dispositifs adaptés aux besoins des publics, sous peine de voir des enfants ne rentrant pas dans les cases exclus de ces dispositifs et exposés

8. <http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/seriestat187.pdf>

9. http://www.justice.gouv.fr/art_pix/RAA_MMNA_2016.pdf

encore davantage aux dangers auxquels ils font face. Les dispositifs institutionnels doivent évidemment pouvoir considérer la prise en charge et l'accompagnement des enfants les plus éloignés de la protection au-delà des ruptures, des obstacles linguistiques et culturels. Ce n'est qu'à cette condition que les associations comme Hors la Rue pourront poursuivre leur action de repérage et d'accompagnement vers le droit commun des enfants les plus à la marge, les exclusions du droit commun pour des motifs infondés impactant directement notre capacité à demeurer réactifs face aux évolutions constantes des phénomènes observés dans la rue.

La question de l'accompagnement et de la prise en charge des mineurs étrangers doit également intégrer les réflexions relatives à l'hébergement et au logement : en 2017, près de 60% des mineurs non accompagnés étaient pris en charge à 16 ans et 17 ans. Nombre d'entre eux basculeront dans le droit commun de l'hébergement d'urgence, saturé et inadapté, à cause notamment d'un sous-dimensionnement des dispositifs de logement très social. Trop de personnes demeurent trop longtemps dans les dispositifs d'urgence, créant une saturation chronique qui aboutit à de nombreuses demandes non pourvues. Il est également grand temps d'imaginer des dispositifs d'hébergement d'urgence répondant aux besoins de tous les jeunes, mais également des familles. L'augmentation des entrées sur le territoire ces deux dernières années n'a pas mis à mal les dispositifs existants : elle en a simplement révélé crûment des inadaptations dénoncées déjà depuis plusieurs années. L'accueil digne et efficace des personnes vivant dans les campements parisiens, les bidonvilles des Hauts-de-France mais aussi du reste de la France (où vivent près de 20 000 personnes, dont un nombre important d'enfants), représente un défi qui n'est évidemment pas insurmontable, à moins de penser que notre place de cinquième puissance économique mondiale est usurpée.

Enfin, il nous semble important de rappeler que l'ensemble des enfants étrangers en danger sur notre territoire ne répondent pas nécessairement aux représentations largement diffusées : nous l'avons vu, de nombreux enfants ne sont parfois pas conscients des dangers auxquels ils sont confrontés. Dans certains cas extrêmes, ils ne peuvent réaliser qu'ils sont, au-delà du danger, des victimes de crimes pénalement répréhensibles. Ils peuvent donc refuser les mesures de protection qui leur sont parfois proposées. D'autres les acceptent, mais vont rapidement ressentir le besoin de retourner à leur « vie d'avant », soit parce que leur besoin était de faire une pause, soit parce que les attendus de la prise en charge sont trop exigeants compte tenu de leur parcours.

La pire des situations serait de laisser ces enfants dans les angles morts de la protection de l'enfance, de considérer leur refus et les ruptures qu'ils provoquent comme un prétexte pour justifier un abandon, voire des rejets.

C'est pour que soient prises correctement en compte toutes ces situations que les appellations institutionnelles retiennent notre attention : il est en effet préoccupant qu'elles puissent contribuer à diffuser des visions restrictives quant aux dangers auxquels de nombreux enfants sont réellement confrontés. Cette attention est une nécessité pour que notre système de protection de l'enfance retrouve sa capacité à apporter des réponses individualisées aux diverses situations qui relèvent de sa compétence.

Bibliographie

Ouvrages

- ROMANO, H. 2009. « Us et méfaits de l'événement traumatique sur le lien fraternel », dans R. Scelles, *Fratries confrontées au traumatisme*, Presses universitaires de Rouen, p. 135-157.
- BAUBET, T. 2003. « Enfants et adolescents en situation d'exclusion », dans C. Lachal, L. Ouss-Ryngaert et M. R. Moro (sous la direction de), *Comprendre et soigner le trauma en situation humanitaire*, Paris, Dunod, p. 203-219.

Articles

- ROMANO, H. 2006. « Prise en charge des enfants et des adolescents victimes d'événements traumatiques », *Stress et trauma*, 6 (4), p. 239-246.
- LECONTE, J. 2016. « Construire un cadre rassurant pour la prise en charge complexe des mineurs isolés étrangers », *Les cahiers de Rhizome*, 59, p. 53-61.
- MARTY, F. 2001. « Les parents face au risque de la violence des enfants et des adolescents », *Le Carnet Psy*, 4 (64), p. 25-33.

Thèses

- TAKHSSAOUI BERNICHI, A. 2012. *Recherche auprès de Chemkara, enfants de la rue de Casablanca*, Approches transculturelle et psychopathologique. Thèse de psychologie, UFR des Lettres, des Sciences de l'Homme et des Sociétés, Université Paris 13, 406 p.

V

Réflexions et savoir-faire autour de la prise en charge des MNA

Migrants et droits de l'homme

Miguel Angel Sevilla

Tu n'es pas un réfugié
Tu es à peine un migrant
Tu es resté sans vivres
Sans ville et sans travail
Mais tu es un migrant
Et pas un réfugié
Et tu dois t'en aller
Tu dois rentrer chez toi

Tant pis s'il y a la guerre
Si t'as pas à manger
Si t'as plus de maison !
T'es pas un réfugié :
Tu n'es pas poursuivi à cause des idées
Ni pour ta religion !

Tu es comme un ouvrier
Qui cherche du travail
Tu es comme un fauché
Qui chercherait à manger
T'es pas un réfugié
Pour une cause noble
Manger est ordinaire
Et travailler commun

Miguel Angel Sevilla, poète et écrivain de langue espagnole et française, né à Tucumán en Argentine. Vit à Paris depuis 1976, thèse en philosophie de troisième cycle dirigée par Paul Ricœur.

Et tu dois t'en aller
Retraverser la mer
Les Droits de l'homme sont
Pour ceux qui les méritent
Et pas pour les quidams
Qui cherchent du travail

Déjà que le chômage
Est presque en expansion
Et pour les élections
Cela porte dommage
Les Droits de l'homme sont
Pour ceux qui les méritent
Et pas pour tout le monde !

Ayons l'honnêteté
Messieurs de reconnaître
La simple vérité :
Les Droits de l'homme sont
Pour ceux qui ont du mérite
Et pas pour les migrants
Ces hommes du commun !

Migrantes y derechos humanos

No eres un refugiado
Apenas eres un migrante
Te has quedado sin comida
Sin ciudad y sin trabajo
Pero eres un migrante
Y no un refugiado
Y ahora tienes que irte
Regresar a tu casa

Qué importa que haya guerra
Que no tengas que comer
¡ Y que no tengas casa !
No eres un refugiado
No eres perseguido a causa de las ideas
Ni por tu religión

Eres como un obrero
Que busca trabajo
Eres como un pobre
Que busca que comer
No eres un refugiado
Por una causa noble
Comer es ordinario
Y trabajar común

Y te tienes que ir
Atravesar nuevamente el mar
Los Derechos humanos existen
Para quienes los merecen
Y no para cualquiera
¡ Que busca trabajo !

Además el desempleo
Parece que se extiende
Y para las elecciones
Es una desventaja
Los Derechos humanos existen
Para quienes los merecen
¡ Y no para todo el mundo !

Tengamos la honestidad
Señores de reconocer
La más simple verdad:
Los Derechos humanos existen
Para aquellos que tienen méritos
Y no para los migrantes
¡ Que son gente común !

Soutenir les jeunes migrants non accompagnés par une approche qui soit aussi transitionnelle, transculturelle

Marine Pouthier

Par choix je suis, depuis les années 2000, psychologue auprès des jeunes étrangers non accompagnés qui viennent demander protection au Bureau de l'Aide sociale à l'enfance de Paris.

Julien Bricaud (2012) note que la liste des pays de provenance des mineurs voyageant seuls évolue régulièrement. Elle est fonction des événements géopolitiques et des crises socio-économiques dans les pays de départ. Il souligne fort justement qu'il n'y a pas d'évidence à partir, à quitter son pays.

Le départ a souvent à voir avec les décisions des adultes qui entourent le jeune. Les familles leur donnent le mandat, explicite ou non, de se rendre dans un pays étranger pour y réussir, faire des études, travailler pour rembourser leur passage et éventuellement envoyer de l'argent à leurs proches restés au pays. L'émigration est alors envisagée comme une stratégie familiale de réponse à la pauvreté ou à l'insécurité du pays d'origine. Cette mobilité géographique représente la promesse d'une promotion, à la fois individuelle et familiale.

À Paris, les jeunes migrants sont de plus en plus nombreux à solliciter la protection de l'ASE, que ce soit pour raison d'exil économique, politique, humanitaire. Aussi un secteur dédié a-t-il été constitué en 2011, le SEMNA (Secteur éducatif auprès des mineurs non accompagnés), pour les prendre en charge. Ils sont environ 700 en 2017, chiffre à la

Marine Pouthier, psychologue auprès des jeunes migrants non accompagnés. Bureau de l'Aide sociale à l'enfance de Paris, SEMNA.

hausse. Les garçons sont fortement majoritaires, de l'ordre de 90%. La moyenne d'âge est de 16 ans. Ils viennent surtout du continent africain et du continent asiatique, quelques-uns d'Europe de l'Est (Albanie surtout à ce jour). Tant qu'ils sont mineurs, la prise en charge par l'ASE régularise leur séjour en France. À la majorité, ils doivent demander un titre de séjour. Les démarches sont longues, incertaines quant au résultat, source de beaucoup de stress pour ces jeunes qui découvrent les réalités et les procédures au fur et à mesure.

Le SEMNA a une double mission : l'accueil de tous les jeunes arrivés à Paris en attente de leur répartition nationale ; l'accompagnement éducatif de ceux qui sont confiés à Paris, lequel inclut une possibilité de contrat jeune majeur en fonction de leur parcours individuel.

Leur nombre important fait que je ne peux pas recevoir systématiquement tous les jeunes à leur arrivée, ce sont les travailleurs sociaux qui leur proposent de me rencontrer. Mais il en est aussi qui viennent me voir sur le conseil d'un copain.

Les jeunes que l'on m'adresse sont ceux qui ont mal, qui vont mal, qui ont du mal. Ils parlent de souffrances du corps, mal à la tête, mal au ventre, au dos, de problèmes de sommeil. Des cauchemars traduisent leur vécu d'angoisse, de méfiance, après un parcours d'exil dont ils ont du mal à parler, qui a pu les confronter, pour ceux qui arrivent par voie de terre et de mer, aux traumatismes qui se sont accumulés au long de la route, à la terreur, à l'effroi, à la mort.

Pour ceux qui arrivent par avion, c'est à l'arrivée, à l'aéroport ou dans une gare, le choc de se retrouver seul, abandonné par le passeur, sans passeport car ce dernier le garde systématiquement pour son trafic, sans être préparé ni avoir pu anticiper un atterrissage aussi brutal, souvent sans pouvoir comprendre ni lire le français.

Il faut souligner que c'est un acte de courage de leur part que de venir rencontrer le psychologue, car ils ont déjà eu affaire à beaucoup d'adultes loin d'être toujours bien intentionnés ; ils ne savent pas à quoi s'attendre cette fois encore. La collaboration entre le référent et le psychologue est très importante, complémentaire, étayante pour les jeunes. En effet, il est nécessaire que le stress, la méfiance, les souffrances soient moins aigus pour qu'une alliance éducative puisse se construire, pour que la pensée se remette en route, pour que le jeune puisse reconstruire le fil de son histoire, mettre des mots sur ce qu'il a vécu. C'est à partir de cette « refondation », qu'il (elle) peut construire avec son référent un projet qui lui convienne et qui tienne.

Il m'est apparu de plus, en plus à la lumière de toutes ces années, que, pour que la relation puisse se tisser entre le jeune et ses différents

interlocuteurs de référence, il importe que ces derniers puissent se représenter, autant que faire se peut, ce qu'il a vécu avant de nous rencontrer, et qu'il n'évoque souvent pas spontanément ; c'est pourquoi ma bibliographie comporte aussi des récits, des études, des reportages qui m'ont éclairée.

Quant à mon intervention, lors de la première rencontre avec chaque jeune, je me présente et je lui expose le cadre du travail que je lui propose, en partant de ce qu'il (elle) connaît déjà, car cette démarche est en général complètement nouvelle pour eux : un espace qui n'est ni administratif, ni socio-éducatif, ni médical, un échange non directif, non obligatoire, un temps qui lui est dédié, pendant lequel on peut faire connaissance, parler de son histoire, déjà au pays avant le départ, puis pendant le voyage, de ses attentes ici, de ses difficultés.

J'ai pu remarquer que les jeunes font fréquemment l'impasse sur le temps de leur vie au pays puis pendant le voyage, pourtant si importants. Il y a souvent clivage entre l'avant et le maintenant, pour la plupart ils se donnent leur arrivée ici pour origine, c'est le roman personnel qu'ils se sont construit, comme le fait chacun de nous, qui les protège psychiquement, auquel ils s'accrochent. Pour leur expliquer ce que nous pouvons faire ensemble, je prends l'image d'un livre, le lire ensemble permet de transformer un peu ce qu'il en comprend, et peut-être, qu'il soit moins lourd à porter.

Je demande au jeune s'il veut bien se présenter lui aussi. Et je lui propose que nous nous rencontrions deux ou trois fois puis que nous fassions le point ensemble.

Souvent, dès le premier entretien, les effets du ou des traumatismes cumulés sont manifestes autant qu'indicibles. Alors les mots adressés sont importants, ils doivent faire holding, ils doivent rassurer, apaiser, contenir. Je l'assure de la confidentialité, du respect de sa parole. Je lui explique que ce lieu n'a d'autre raison d'être que de l'aider à mieux se connaître, mieux comprendre ce qui se passe en lui et autour de lui, arriver à mieux le vivre. Certains me disent, après ce premier entretien, qu'ils m'appelleront s'ils ont besoin de me revoir, et cette prudence est à respecter, car la (re)construction de la confiance en l'autre, sans laquelle il est difficile d'établir quoi que ce soit, demande du temps, du tact.

Je dois préciser que lorsqu'ils reviennent me voir, ce qui est le cas le plus fréquent, ma démarche clinique ne peut pas être classique ; je me réfère à René Roussillon, psychanalyste (2007) ; il a développé que dans les situations extrêmes, la démarche de soin est paradoxale : elle doit s'effectuer alors qu'il n'y a pas de demande formelle, aussi la

réponse du clinicien doit-elle être « sur mesure » ; il doit « bricoler » (terme que l'on doit à l'anthropologue Claude Lévi-Strauss, 1997) un dispositif de rencontre clinique, au sens d'inventer les conditions qui fassent que cette rencontre soit possible et étayante pour le jeune.

Il me semble important de souligner que les MIE/MNA sont dits « isolés », ou « séparés », ou « non accompagnés », ou « sans accompagnement parental », ce qui souligne bien qu'à la différence des autres jeunes pris en charge par l'ASE, ils n'ont pas de recours possible à leur famille sur place, ni à un service social familial spécialisé extérieur, alors même qu'ils ont très peu de repères ici, le sens leur échappe souvent. De plus, certains, surtout les jeunes Maghrébins, sont pris dans des réseaux qui les tiennent sous emprise, les exploitent et les maltraitent – mais c'est l'*omerta*, ils n'ont pas le droit de nous en parler. C'est pourquoi leur accompagnement requiert beaucoup de rigueur et d'attention : nous, professionnels, sommes en général les seuls repères stables et fiables, sur lesquels ils pourront s'appuyer tout au long de leur prise en charge.

Mais il faut dire aussi que bien souvent, ces mêmes jeunes, parce qu'ils sont en grande précarité sur tous les plans, peuvent mettre les professionnels en grande difficulté, voire en souffrance ; il est d'autant plus important de ne pas rester seul pour accompagner ces jeunes, de ne pas hésiter à faire appel au psychologue, notamment, lorsqu'il existe dans l'équipe.

L'expérience de plus d'une quinzaine d'années me confirme dans la conviction que la reconstruction, parfois ardue, d'un espace puis d'une relation de confiance, qui passe aussi par le repérage et la déconstruction de nombreux contresens liés aux décalages culturels, sont les fondements du travail à mener avec ces jeunes. Il faut pour cela leur proposer un soutien qui soit aussi transitionnel, transculturel.

– La transition, c'est la manière de passer de l'expression d'une idée à une autre en les reliant. *Espace transitionnel* me semble bien s'adapter au contexte du travail que nous menons ensemble : les jeunes que je reçois sont en transition entre leur monde d'origine et l'Europe, la France en particulier, où ils essaient de se poser, ils sont des transitionnels, dit Kaës (Kaës et coll., 1979). Et moi, dans mon espace, dedans mais un peu en dehors du service en même temps – ce qui leur permet de faire appel lorsque la relation avec l'ASE leur est difficile –, je les soutiens de façon transitionnelle, transitoire. Le temps qu'ils prennent conscience de leurs potentialités, qu'ils se fassent davantage confiance et se sentent ainsi plus aptes à mieux gérer les troubles qui font leur mal-être, à mieux comprendre leur environnement, à

pouvoir faire face à l'orientation (projet, nouveau lieu) qu'ils construisent avec leur référent, et qui est prioritaire pour leur devenir.

Au-delà, je considère que l'essentiel du travail à mener avec ces jeunes migrants se fait dans l'entre-deux, dans l'espace transitionnel tel que le conçoit D.W. Winnicott (1975) : c'est l'espace qui se tisse au début de la vie entre le bébé et sa mère d'abord, puis entre l'enfant et sa famille, et plus tard entre l'individu et la société, le monde. Pour Winnicott, cette aire intermédiaire d'expérience ne doit jamais être mise en question quant à son appartenance à la réalité intérieure ou extérieure (partagée). Fondamentale pour la vie psychique, elle dépend étroitement de l'expérience qui permet au petit enfant de construire la confiance. Winnicott situe la culture dans la même continuité : pour lui, le lieu où se situe l'expérience culturelle, qui apporte à l'espèce humaine la continuité en transcendant l'expérience personnelle, est l'espace potentiel entre l'individu et son environnement. Et dans cette suite, René Kaës (*op. cit.*) se réfère au travail « d'analyse transitionnelle » à mener comme d'une pratique visant à établir les conditions qui permettent le travail psychosocial d'élaboration du vécu de rupture entre deux états.

– En ce qui concerne *l'approche transculturelle*, je me contenterai de préciser à ce point qu'il n'est pas nécessaire de connaître chaque culture ; cette approche, dite « interculturelle », c'est souvent l'interprète médiateur qui aide le jeune à l'apporter.

Ce qui prime en fait, c'est de bien saisir l'importance de la culture pour chacun, qu'il soit d'ici ou d'ailleurs, sa prégnance sur chacun de nous, la façon dont chacun la vit et l'appréhende : cette approche, j'y reviendrai, nous aide à nous décentrer de nos évidences, de nos convictions, de nos implicites, aide aussi le jeune à explorer les siens. Elle permet de démêler à la source les nœuds de sens d'origine culturelle, liés aussi à l'histoire de vie du sujet, à son parcours individuel. Elle aide à relancer la capacité de communication, de confiance.

Repères pour la prise en charge des jeunes étrangers isolés

Je vais tenter de saisir les différents jalons qui m'aident au quotidien dans mon travail auprès de ces jeunes.

– *S'efforcer de décoder les implicites*. Avoir en tête que les implicites d'ici doivent être appris de manière explicite par les jeunes migrants. Ce qui nous paraît évident ne l'est pas pour eux, venus d'ailleurs avec d'autres références. Pour prendre un exemple de base, comment

dire bonjour, au revoir ? Seulement avec la voix ? Y a-t-il des formules rituelles à dire comme au pays ? Faut-il serrer la main ? Embrasser ? Dans d'autres cultures, quand on se rencontre entre hommes, on s'embrasse, on se prend par la main ou dans les bras pour une accolade, mais cela ne se fait pas avec une femme. Alors que dans notre mode de vie actuel nord-occidental, et plus fortement peut-être dans la culture adolescente, les hommes, les garçons ne s'embrassent pas, alors que les jeunes filles s'approchent aussi bien des garçons que des filles, font souvent la bise, peuvent même vous toucher tout naturellement en vous parlant.

Les jeunes migrants ne se rendent pas spontanément compte non plus que ce qui est évident pour eux ne l'est pas pour nous. Il nous appartient donc, en tant que référents, de veiller aux risques de malentendus, de contre-sens. Gardons bien en tête, notamment – les implicites sont tenaces –, que le fait de baisser les yeux en face d'un adulte, de sourire, de faire comme si on avait compris même si ce n'est pas le cas, est une marque de respect vis-à-vis de l'adulte, non pas un manque de franchise ; et acceptons qu'il faut du temps pour arriver à changer un réflexe acquis par des années d'éducation, puis pour trouver la bonne mesure.

Je pense aussi, parce que beaucoup de jeunes qui arrivent sont musulmans, au fait que l'islam impose de respecter des règles fondamentales, organise la vie du croyant, règle ses droits et ses obligations, notamment dans les domaines social, individuel, hygiénique et moral. La famille du jeune lui a transmis ces préceptes en même temps que la culture de la communauté, il s'y accroche comme à un guide de vie, et encore plus en arrivant seul dans un autre pays : c'est ce qu'il a pu emporter avec lui de sa tradition, de sa famille.

Or, la vie en France est celle d'un état laïque où les religions sont multiples et n'ont pas la même place qu'au pays, ce qui implique des réaménagements. Des discussions âpres sont fréquentes dans les foyers éducatifs avec les jeunes, notamment sur ce qui est « halal » (licite, obligatoire pour l'islam), en ce qui concerne la nourriture en particulier : cela parle aussi sans doute de la charge éminemment affective de la nourriture (préparée par la mère, à la maison, au pays). Il importe de les aider à se souvenir que les règles halal ne concernent que la viande et les dérivés animaux, pas les légumes, les céréales, les poissons, ni les œufs. Si le jeune se bloque parce qu'il pense qu'il commet un péché très grave en ne respectant pas la règle du halal, il est important que des coreligionnaires adultes de référence puissent éclairer ce jeune, et le rassurer sur le fait qu'il n'est pas coupable si la

viande qu'il mange n'est pas halal, lorsqu'il n'a pas le choix. Cela peut permettre au jeune de se décentrer de cette prescription culturelle surinvestie et d'exprimer autrement peut-être le manque de son pays, de sa famille, de sa mère, des repères qui l'ont structuré.

Je pense à ce propos au malaise des jeunes Maghrébins qui vivent beaucoup dans la rue : l'un d'eux m'a expliqué : « Dans la rue, je ne peux pas être propre, je ne peux plus prier, c'est "haram" (illicite), alors je m'en fous, je fais d'autres choses haram. » Il fait référence en particulier à la consommation de toxiques, au deal, mais aussi au vol et peut-être à des vécus dégradants plus intimes. « Plus de la même chose » est un mécanisme de défense paradoxal, lié à une grande précarité psychique. On ne peut y toucher qu'avec précaution. Dans ces cas aussi, pouvoir avoir recours à un coreligionnaire ayant une bonne sensibilité éducative peut l'apaiser, le rassurer, l'aider à se réaffilier à sa communauté ethnique et religieuse, ce qui peut être le début d'un processus de resocialisation.

À propos des implicites qui demandent explicitation dans les deux sens, je voudrais prendre un autre exemple de base, très marqué culturellement : la façon de se comporter à table. Je cite un extrait de *Afghanes*, de Suzanne Fisher Staples (2006). Najmah, jeune fille afghane, arrive, au cours de son chemin d'exil, au Pakistan ; épuisée, elle est mise à l'abri avec d'autres enfants par une jeune femme américaine, épouse d'un médecin afghan. Najmah raconte : « Assise en face de moi, l'institutrice me regardait dévorer mon riz pilaf et mes légumes. Je ne savais pas à quoi servaient le couteau et la fourchette posés de chaque côté de mon assiette, je mangeais avec ma main droite, en me servant des naan (galettes de blé) comme d'une cuillère. Puis j'ai bu mon thé vert à grand bruit. Elle a souri. Elle approuvait sûrement mes bonnes manières. »

Dans le même ordre d'idées, ne pas avoir le réflexe de faire circuler les plats à table, lorsque l'on vient d'une tradition où le plat est collectif, se comprend aisément. Il n'est pas question ici, pas plus que dans l'exemple précédent, de mauvaise éducation, d'égoïsme, de manque de respect, il est question d'implicites différents. Il revient aux référents de les expliciter, et de savoir qu'il faut du temps pour changer un modèle d'éducation acquis depuis des années.

– *S'efforcer de se décentrer.* On voit par ces exemples à quel point le décentrage des références qui nous guident est important. En effet, chacun de nous – ainsi que notre interlocuteur, le plus souvent à notre insu commun – porte les « lunettes » de sa culture, et le « sac à dos »

de son histoire personnelle. S'efforcer de rendre ces « filtres » implicites plus repérables est une aide précieuse à mieux communiquer.

– *Se décentrer aussi de la démarche éducative habituelle*, en l'occurrence définir le cadre de référence et les possibilités qu'il offre, cela peut brouiller les cartes pour un jeune qui ne les a pas toutes en main. Il vaut mieux partir de ce qu'il a en tête. Cela permet de mieux comprendre ce qui se passe pour lui, ses références, l'état de ses projets, ses hypothèses, la façon dont il conçoit et se représente les choses d'ici, afin de pouvoir accéder à un échange sur des bases de réalité plus clairement partagées.

– *Avoir une démarche complémentariste* : G. Devereux (1970) nous a appris que la culture, c'est l'expérience vécue par le sujet. Aussi importe-t-il de prendre en considération, et le rôle de la culture, et la dimension de l'individu, « créateur, créature, manipulateur et médiateur de culture », écrit-il. Et de s'efforcer toujours de travailler ces deux niveaux sans les mélanger : (1) le niveau culturel, sur lequel le jeune et l'interprète peuvent nous éclairer, et (2) le niveau psychologique, individuel, que nous pouvons aider le jeune à explorer.

Il peut y avoir des interactions conflictuelles entre ces deux niveaux, il ne s'agit pas de les occulter, mais de les travailler. En se souvenant qu'il convient d'avancer toujours avec grande précaution, il ne faut surtout pas que le jeune en sorte affaibli.

– *Travailler les effets sur nous de l'altérité psychique et culturelle*. L'altérité a pour contraire l'identité, le pareil, le même, qui rassure. Ce travail de pensée sur soi puis avec le jeune aide à la construction ensemble d'un sens partagé, qui permet de mieux avancer.

– Il importe donc de *ne pas laisser les émotions nous envahir*, quelles qu'elles soient et sous quelque forme qu'elles s'expriment (surprotection, mise à distance, agacement, inquiétude, méfiance, rejet, angoisse, stress...). Les émotions empêchent de penser quand elles sont trop fortes, il est important d'essayer d'en prendre du recul, de se dire que peut-être quelque chose du sens est en décalage dans l'échange. Se décentrer vers le jeune et lui demander de nous expliquer ce qui l'amène à dire ou à se comporter de la manière qu'il met ainsi en avant – qu'il s'agisse de difficultés à s'exprimer, de points de fixation, ou encore de mouvements affectifs, de modes d'expression qui nous déroutent. Cette démarche de « méta-communication » (ou communication sur la communication : « explique-moi ce que tu veux dire quand tu dis ou fais cela ») permet de sortir de certaines situations bloquées.

– *Travailler notre contre-transfert*, dans sa dimension affective mais aussi culturelle. Chacun de nous a son « bagage » personnel mais aussi social, professionnel, politique, etc., qui guide malgré nous notre façon de comprendre et de prendre position par rapport à l'autre. Sans que nous en soyons conscients, la réaction habituelle face à une situation nouvelle est (1) de prêter implicitement à l'autre notre façon de voir et de comprendre, et (2) de réagir ensuite à cette interprétation que nous prenons pour son point de vue. Prendre conscience de cette démarche de pensée qui nous vient automatiquement permet de se décentrer et de pouvoir comprendre autrement.

– Pour enrichir notre propre espace de créativité, il me semble important de *penser les jeunes migrants comme des « transitionnels »*, ainsi que les qualifie René Kaës (Kaës et coll., 1979), plutôt que comme des exilés ou des déracinés : leur monde d'origine est lui aussi en mutation, à la fois traditionnel et transitionnel. Sinon leur père ou leur mère n'aurait pas pu penser à les en faire partir pour échapper à la tradition lorsqu'elle coupe les ailes. Sinon eux-mêmes n'auraient pas pu penser partir pour changer leur devenir. Il est clair qu'un espace potentiel, transitionnel, créatif, a permis là-bas de rester dynamique, de pouvoir interroger le sens des événements, sans perdre le sens de sa vie.

Aussi, lorsqu'ici la confrontation à une trop grande différence fait que le jeune se fige, se retranche, il importe de l'aider à renouer avec ses « capacités transitionnelles » sauvegardées ou restaurées, qui lui permettront de revenir au sens : celui de son départ, celui de sa vie. Reprendre le fil de son histoire, et ainsi se dégager d'une vague de retour de trauma. Un pas en arrière pour reprendre son chemin.

– Pour tout ce travail à mener avec délicatesse, il vaut mieux *privilégier le « comment »*, il permet une approche plus douce que le « pourquoi », qui peut être intrusif. Thierry Baubet (2003) dit qu'avec les patients migrants présentant des troubles post-traumatiques résistants, il importe de travailler d'abord sur la contenance (dans sa double fonction de contenir et de transformer, précise-t-il). Il ajoute que ce travail sur les contenants culturels et personnels permet la coconstruction d'un sens au voyage d'exil du sujet, qui peut alors commencer à le mettre en récit.

– Il est en effet important d'aider le jeune à *pouvoir (se) raconter sa propre histoire*. Christian Lachal (2006) en souligne l'intérêt : la narration d'une expérience difficile par celui qui l'a vécue aide à organiser la pensée, à donner du sens, en passant de l'implicite à l'explicite, en réhabilitant le vécu par l'effort de mise en mots, en pensée.

Cette formalisation relie les éléments dispersés des événements, les inscrit dans le temps, dans une dynamique.

– Dans tout ce processus, il importe de se souvenir toujours qu'il est question d'*accompagner la personne*, il convient de ne pas aller trop vite : c'est le jeune qui donne le rythme qui lui est possible.

Michelle Bertrand (Aubert et coll., 2007) écrit que dans les cas de traumatisme psychique grave, les capacités de symbolisation, de pensée, de mise en récit sont atteintes, surtout chez les enfants. On constate alors un retournement sur le corps, la douleur s'exprime surtout par des symptômes somatiques. Faire revivre une relation avec les autres est difficile. Aussi propose-t-elle de commencer par rétablir un cadre contenant, qui passe par la parole du clinicien : une parole porteuse de sens, pas seulement par son contenu mais par le fait qu'elle apaise, enveloppe, protège, un peu comme une berceuse pour un bébé. Elle indique au sujet qu'il est investi. Pouvoir se tenir à une suffisamment bonne marge entre protection et vulnérabilité contribue à rétablir de la confiance en la stabilité, la solidité du monde extérieur, ajoute-t-elle.

– Pour tout ce travail à mener, à penser, à poursuivre, à tenir, difficile parfois à vivre, il est vraiment important de *ne pas travailler seul*, il faut le redire. La possibilité de travailler avec le psychologue permet d'établir des ponts entre la réalité interne et la réalité extérieure. Pour Anne Elizabeth Aubert (*ibid.*), le clinicien est sommé de se prêter à l'usage de lui-même par l'autre, du fait du regard qu'il peut porter à la fois sur la réalité extérieure et sur la réalité psychique. Ce regard ensemble représente une base rassurante à partir de laquelle le jeune pourra reprendre sa construction identitaire, en étant aidé à s'appuyer sur ses points forts redécouverts, qui lui permettront de mieux contenir ses points de fragilité.

Cette « refondation » permet une meilleure adaptation au monde nouveau. Elle peut contribuer à résoudre la dissociation que le jeune peut vivre entre sa filiation (appartenance à la famille) et ses affiliations (appartenance à la culture et aux groupes, anciens et nouveaux). Tout ce travail redonne accès au sentiment de cohérence interne, de continuité d'existence, de confiance, de lien avec l'autre.

– Pour mener à bien tout ce maillage, l'utilisation de *la langue maternelle*, langue de l'intime, est indispensable, tant que le jeune en a besoin pour pouvoir exprimer tout ce qu'il ressent. Cela implique d'accepter de *travailler à trois avec l'interprète* – il faut souligner que lorsqu'il n'y en a pas de disponible sur place, situation de loin la plus souhaitable, il existe au moins des services d'interprétariat par téléphone.

L'interprète a dans la rencontre à trois une place de passeur d'idées, de sensations, de ressentis, d'émotions transmises par le langage, dit Améziane Abdelhak (2006). Au-delà de la traduction, il assure le rôle important de médiateur entre les cultures. Il est capable d'aider à expliciter les implicites, mais aussi ce qui ne peut être dit que par allusion.

Il connaît la culture du jeune pour y appartenir et la nôtre pour y vivre, il peut donner des repérages indispensables, des possibilités d'identifications nouvelles et fécondes ; il est une composante importante du dispositif de prise en charge. Aussi convient-il de prendre le temps de lui préciser avant son intervention quelle est la collaboration attendue. Un temps de débriefing après l'entretien peut apporter d'autres éclairages complémentaires.

– Je voudrais revenir sur *la notion d'espace transitionnel*. Pour Winnicott, cet espace potentiel entre l'individu et son environnement dépend étroitement de l'expérience qui permet au petit enfant de construire la confiance. À l'inverse, si un individu ne peut plus se fier à son environnement, si son espace potentiel est attaqué au point qu'il perde sa capacité même à faire confiance, c'est la fonction symbolique qui risque d'être atteinte, c'est-à-dire la capacité de donner sens, de savoir, de comprendre, de penser.

Or, beaucoup des jeunes qui nous occupent ont traversé, ne serait-ce que pendant leur voyage, des moments répétés très difficiles, déshumanisants pour certains, qui les ont déstabilisés profondément, qui leur ont fait perdre leurs repères, leur confiance dans l'autre. Un jeune ainsi ébranlé dans ses fondements humains se trouve entravé du même coup dans sa confiance en lui-même, dans son estime de soi ; il peut se figer alors en position de défense, hanté par le passé retranché d'un côté, et de l'autre par le présent surinvesti, mais dans une dimension strictement matérielle, la dimension affective lui étant barrée car trop dangereuse. Le travail à mener consiste alors à tenter de retisser peu à peu un espace d'échange, de confiance possible dans l'autre, qui avec le temps prenne pour le jeune un caractère fiable, espace transitionnel restauré qui lui permette de retrouver sa capacité de confiance en lui-même et en l'autre – avec discernement.

Pour René Kaës (Kaës et coll., 1979), ce travail, qu'il qualifie de *transitionnel*, revient à aider le sujet à penser le paradoxe qu'il vit : arriver à se sentir exister en continuité, alors même qu'il se sent en rupture en son for intérieur. Être le même tout en étant autre.

Toute cette « co-laboration » avec le jeune passe pour le professionnel par sa capacité d'empathie « tempérée » (il ne peut jamais se

mettre complètement à la place de l'autre), par l'effort de présentation à petites doses du monde nouveau, tout en aidant le jeune migrant à le relier avec l'ancien. Tout ce travail vise à permettre au jeune de vivre de nouveau suffisamment en lien, en paix avec lui-même et dans le nouveau groupe social.

— Je ne voudrais pas terminer sans rappeler que *les jeunes migrants sont dans leur grande majorité des adolescents*, même s'ils arrivent d'un ailleurs où cette notion est peu présente, où la transition d'enfant à adulte est plus continue. Souvent, de surcroît, l'obligation de partir, ainsi que les conditions du passage, les ont obligés à oublier leur jeune âge pour pouvoir faire face. Il n'en demeure pas moins que pour tous les jeunes, les changements physiologiques liés à la puberté sont inquiétants, et déclenchent des mécanismes de défense spécifiques : l'adolescent, nous dit Philippe Jeammet (1980), a une forte propension à exprimer ses souffrances et ses conflits par des troubles agis des conduites, à utiliser son corps comme moyen d'expression et de communication, avec une nette prédominance du vécu sur le pensé : ses repères d'enfant ne sont plus fiables, il se raccroche alors à une réalité externe qu'il veut croire plus sûre, plus maîtrisable. Par exemple, décider de partir ailleurs ; je pense en particulier aux jeunes « aventuriers », aux jeunes « harraga ».

P. Jeammet souligne qu'ici l'adolescence se caractérise par une sollicitation forte de l'entourage dans les conflits, façon de déplacer les tensions psychiques vers l'extérieur, afin de soulager la pression intérieure lorsqu'elle est trop forte. Il insiste sur le fait que l'adolescent a besoin de l'adulte (1) pour se confronter, (2) pour s'étayer, et (3) pour traiter ses projections, et les lui renvoyer, élaborées, nuancées, plus tolérables. Il ajoute que la réalité de la réponse de l'adulte semble être un facteur primordial pour l'aménagement des possibilités de réponse de l'adolescent. Aussi, lorsque les jeunes migrants peuvent, grâce aux approches patientes des différents professionnels, se laisser être « ados », c'est une étape structurante qu'ils franchissent, même si la relation n'est pas toujours sereine, avant de se stabiliser.

En guise de conclusion

Il me semble fécond, et le recul du temps me le confirme, d'approcher les jeunes « transitionnels » par une démarche qui soit aussi transculturelle, transitionnelle. Venir près d'eux en souffrance de rupture. Travail de « reculturation », de symbolisation, qui renouvelle nos pratiques, nous oblige à nous décentrer, à élargir notre cadre de

référence au niveau anthropologique. Les données culturelles sont alors une composante de toute relation humaine. Il nous revient aussi d'assurer un travail de soutien, d'étayage. Étayer, c'est maintenir debout, empêcher de tomber, fortifier, encourager. Pour ce faire, René Roussillon (2006) en appelle à Winnicott, pour qui ce sont les besoins du moi qui doivent être soutenus, à savoir « tout ce dont le sujet a besoin pour faire le travail d'intégration et de symbolisation de son histoire vécue ». Il importe pour cela de valoriser les ressources que chacun possède et peut utiliser. Mettre l'accent sur ce qui va bien pour aider à mieux contenir ce qui va moins bien, par un travail de remailage. Intense à vivre, à penser, il enrichit par la dynamique d'échange qui le fonde.

Bibliographie

- AREFI, A. 2009. *Dentelles et tchador*, Paris, éditions Pocket.
- AUBERT, A. E. ; SCELLES, R. et coll. 2007. *Dispositifs de soins au défi des situations extrêmes*, Toulouse, érès.
- BAUBET, T. 2003. *Effroi et métamorphose*, thèse de doctorat.
- BONTE, P. ; IZARD, M. 1991. *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris, Puf.
- BRICAUD, J. 2012. « Accueillir les jeunes migrants. Les mineurs isolés étrangers à l'épreuve du soupçon », Lyon, *Chronique sociale*.
- CYRULNIK, B. 2002. *Un merveilleux malheur*, Paris, Odile Jacob.
- DAMIANI, C. ; LEBIGOT, F. 2011. *Les mots du trauma. Vocabulaire de psychotraumatologie*, Paris, éd. Philippe Duval.
- DEVEREUX, G. 1970. *Essais d'ethnopsychiatrie générale*, Paris, Gallimard.
- DIOMÉ, F. 2003. *Le ventre de l'Atlantique*, Paris, Anne Carrière.
- DORRONSORO, G. 2002. *Afghans, peuple déchiré, 1992-2002*, Paris, Autrement.
- FAVRET-SAADA, J. 1977. *Les mots, la mort, les sorts. La sorcellerie dans le bocage*, Paris, Gallimard.
- FISHER STAPLES, S. 2006. *Afghanes*, Paris, Gallimard.
- GATTI, F. 2008. *Bilal sur la route des clandestins*, Paris, Liana Levi Piccolo.
- GAUDÉ, L. 2006. *Eldorado*, Arles, Actes Sud.
- GEDA, F. 2011. *Dans la mer il y a des crocodiles, l'histoire vraie d'Enaiatollah Akbari*, Paris, Liana Levi.
- GIRIER, C. 1996. *Parlons soninké*, Paris, éditions L'Harmattan.
- HADDAD, H. 2011. *Opium Poppy*, Paris, Zulma.
- HAMPÂTÉ BÂ, A. 2010. *Amkoullel, l'enfant peul*, Paris, éditions J'ai lu.

- HOELTGEN, D. 2010. *Inde, la révolution par les femmes*, Paris, Picquier poche.
- HOSSEINI, K. 2005. *Les cerfs-volants de Kaboul*, Paris, 10/18.
- HOSSEINI, K. 2010. *Mille soleils splendides*, Paris, 10/18.
- JAMI, M. 2012. *Je savais qu'en Europe on ne tire pas sur les gens. Itinéraire d'un réfugié afghan*, Paris, Vendémiaire éditions.
- JEAMMET, P. 1980. « Réalité externe et réalité interne. Importance et spécificité de leur articulation à l'adolescence », *Revue française de psychanalyse*, t. 3-4, p. 481-521, Puf.
- KAËS, R. et coll. 1979. *Crise, rupture et dépassement, Introduction à l'analyse transitionnelle*, Paris, Bordas.
- KAPLLANI, G. 2012. *Petit journal de bord des frontières*, Paris, éditions Intervalles.
- KHADRA, Y. 2002. *Les hirondelles de Kaboul*, Paris, éditions Julliard.
- KHADRA, Y. 2006. *Les sirènes de Bagdad*, Paris, éditions Julliard.
- LACHAL, C. 2003. *Comprendre et soigner le trauma en situation humanitaire*, Paris, Dunod.
- LACHAL, C. 2006. *Le partage du traumatisme*, Paris, La Pensée Sauvage.
- LAPLANTINE, F. 1973. *L'ethnopsychiatrie*, Paris, éditions Universitaires.
- LAPLANTINE, F. 1974. *Les 50 mots-clés de l'anthropologie*, Toulouse, Privat.
- LÉVI-STRAUSS, C. 1997. *La pensée sauvage* (1962), Paris, Pocket et Agora.
- MABANCKOU, A. 2006. *Mémoires de porc-épic*, Paris, Le Seuil.
- MABANCKOU, A. 1998. *Bleu-Blanc-Rouge*, Paris, éditions Présence africaine.
- MOHAMADI, D. 2009. *Bourreau M. Petite marchande d'allumettes à Kaboul*, Paris, Michel Lafon.
- MOHAMMADI, W. 2009. *De Kaboul à Calais*, Paris, Robert Laffont.
- MELLIER, D. 2007. *La précarité psychique et la spécificité du travail d'accueil de la souffrance*, dans *Dispositifs de soins au défi des situations extrêmes*, Toulouse, érès.
- MORO, M. R. 2002. *Enfants d'ici venus d'ailleurs*, Paris, La Découverte.
- MORO, M. R. 2010. *Grandir en situation transculturelle*, Paris, Fabert.
- MORO, M. R. et coll. 2004. *Avicenne l'Andalouse*, Paris, La Pensée Sauvage.
- MORO, M. R. et coll. 2006. *Manuel de psychothérapie transculturelle*, Paris, La Pensée Sauvage.
- NASREEN, T. 1993. *Lajja (la honte)*, Paris, LGF, 1996.
- NASREEN, T. 1998. *Enfance, au féminin*, Paris, éditions Stock.
- NASREEN, T. 2003. *Vent en rafales*, Paris, éditions Philippe Rey.
- NASREEN, T. 2005. *Rumeurs de haine*, Paris, éditions Philippe Rey.
- NATHAN, T. 1994. *L'influence qui guérit*, Paris, Odile Jacob.

- NATHAN, T. 2001. *La folie des autres, traité d'ethnopsychiatrie clinique*, Paris, Dunod.
- NAZIRAN, MERCIER C. 2010. *Brûlée à l'acide*, Paris, éditions J'ai lu.
- OFPPA, CNDA. 2010. Rapport de mission en République populaire du Bangladesh, 2 au 16 novembre.
- PELLETIER, C. 2013. *Cinq femmes chinoises*, Paris, éditions Joëlle Losfeld, Gallimard.
- POUTHIER, M. 2010. *D'un espace métaculturel, transitionnel, au Bureau de l'Aide sociale à l'enfance de Paris*, DU de psychiatrie transculturelle, Paris 13.
- POUTHIER, M. 2013. « Malakas figés ! Témoignage de Mamadou Saliou Diallo », *La Pensée Sauvage, Revue Transculturelle L'Autre*, 14, 1.
- POUTHIER, M. 2015. *Pour un accompagnement transculturel, transitionnel des jeunes isolés étrangers accueillis en France*.
- RAHIMI, A. 1999. *Terre et cendres*, éditions Kharavan.
- ROUSSILLON, R. 2006. « Psychanalyse et psychothérapie : débats et enjeux », *Le Carnet Psy*.
- ROUSSILLON, R. 2007. *Les situations extrêmes et leur devenir*, dans *Dispositifs de soins au défi des situations extrêmes*, Toulouse, érès.
- SCHMITT, E.E. 2008. *Ulysse from Bagdad*, Paris, éditions Albin Michel.
- SCHÜTZ, A. 2010. *L'étranger*, Paris, éditions Allia.
- SHETH, K. 2010. *Un sari couleur de boue*, Paris, L'école des loisirs.
- VITTURI, L. ; NOURI KHAN ZAZAI. 2012. *Je suis un Pachtoune d'Afghanistan. Récit d'un jeune réfugié*, Paris, éd. du Cygne.
- WINNICOTT, D.W. 1975. *Jeu et réalité, l'espace potentiel*, Paris, Gallimard.
- XINRAN. 2012. *Funérailles célestes*, Paris, éditions Philippe Picquier.
- ZENATTI, V. 2005. *Une bouteille dans la mer de Gaza*, Paris, L'école des loisirs.

Le bricolage éducatif au service de l'action socio-éducative auprès des mineurs et jeunes majeurs isolés étrangers

Soraya Hammouti

Aux croisements de deux dispositifs légaux qui ambitionnent et affichent des projets parfois contradictoires, la prise en charge des mineurs isolés étrangers apparaît vouée à une difficile définition au sein des champs de l'action sociale et politique. Celle-ci est consécutive d'un antagonisme entre une logique relevant de la politique de la protection de l'enfance¹, qui vise à faire respecter l'intérêt dit « supérieur de l'enfant », et celle relevant d'une politique migratoire qui tend à minimiser les flux et à lutter contre l'immigration clandestine. Depuis le milieu des années 1990, l'immigration progressive et croissante de ces mineurs étrangers a conduit les différents acteurs politiques et sociaux à s'interroger sur les modalités de leur action auprès de ce public. Les réflexions pour définir un cadre d'accueil et d'intervention ont conduit à repérer et à problématiser différentes caractéristiques et spécificités observées et relevées chez cette population de

Soraya Hammouti, éducatrice à l'association En Temps, Montreuil. Master de recherche en sociologie, Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis.

1. En tant qu'étranger entré de manière illégale sur le territoire, le jeune est protégé de l'éloignement jusqu'à sa majorité, au regard du dispositif juridique instauré par l'ordonnance de 1945. En tant que mineur et en l'absence de représentant légal sur le territoire, les articles 373 et 390 du Code civil prévoient l'instauration d'une tutelle. Si celle-ci demeure vacante, elle est confiée au président du conseil général. En tant qu'isolé, l'article 375 du Code civil introduit, en matière de protection de l'enfance, la compétence du juge des enfants. Elle peut être complétée par l'article L. 223-2 al. 2 du Code de l'action sociale et des familles, permet aux services de l'Aide sociale à l'enfance d'admettre un mineur en urgence (Duvivier, 2012, p. 271-272).

jeunes migrants, par un ensemble d'acteurs sociaux intervenant dans les champs de la protection de l'enfance, du travail social et associatif (Duvivier, 2009).

Au cours des deux dernières décennies, l'usage et l'alternance de terminologies diverses pour nommer ce public ont témoigné d'un « travail de cadrage² » (Goffman, 1991) par les différents acteurs institutionnels : *jeune errant*, *mineur* « *demandeur d'asile* », *mineur étranger demandeur d'asile*, *mineur étranger dit sans papier*, *mineur non accompagné*, *mineur étranger non accompagné*/ *mineur étranger isolé*, *mineur isolé étranger*. Cette démarche de cadrage s'est associée à des processus d'identification et de désignation de caractéristiques propres à ce public et a consisté en une production plurielle de catégories pour pouvoir définir les modalités d'intervention adéquates. Cette entreprise de typologisation a visé, d'une part, à rendre compte des enjeux liés aux modalités de protection de ces jeunes, de leur prise en charge et de leur régularisation sur le territoire, et d'autre part, à engager un ensemble de compétences relevant de différents champs d'intervention. Les mentions de nouveaux critères par les champs du législateur et du professionnel du social ont progressivement dessiné les contours d'une « figure migrante » (Étiemble, 2004), l'inscrivant et la renvoyant simultanément au droit relatif aux étrangers et au droit applicable à l'enfance en danger. Sujette à une pluralité de modes de dénomination et de perception, cette population « s'est trouvée prise aux mots » (Duvivier, 2009, p. 66). Ces glissements sémantiques ainsi que l'ordonnance des caractéristiques entre elles ont énuméré les motifs qui prescrivent désormais les champs dans lesquels l'action socio-éducative doit s'engager auprès des mineurs et jeunes majeurs isolés étrangers.

Dans le cadre des processus d'accompagnement socio-éducatif, les éducateurs doivent, avec ces jeunes, concourir à l'élaboration et à la réalisation d'un projet d'insertion socioculturelle, administrative, scolaire et professionnelle. Or, la pérennité de cette coconstruction est conditionnée par le règlement de leurs situations administratives. Autrement dit, comment accompagner ces mineurs et jeunes majeurs isolés étrangers dans la mise en œuvre de leurs « projets de vie » si leur droit au séjour leur est refusé dans l'année de leurs 18 ans ? Parallèlement, les instances administratives et les dispositifs d'actions et de protections sociales tendent à complexifier leurs accès aux droits dans

2. Dans son ouvrage *Les cadres de l'expérience* (1991), le sociologue Erving Goffman désigne par le terme de « cadrage » que « toute définition de situation est construite selon les principes d'organisation qui structurent les événements – du moins ceux qui ont un caractère social – et notre propre engagement subjectif » (p. 19).

un contexte où la figure de l'étranger apparaît de plus en plus illégitime dans le champ de l'action politique. Face à ce dilemme, les éducateurs se heurtent à « un paradoxe qui est et qui n'est pas de leur ressort » (Placé, 2008, p. 74). Les enjeux liés à la construction et à la conduite de ces projets d'accompagnement socio-éducatif confrontent les éducateurs à une reconfiguration de leurs pratiques et de leurs champs d'action, opérant ainsi une « mise en tension de leur professionnalité » (Goudet-Lafont et coll., 2016).

Loin de prétendre procéder à une sociologie du travail social et des professions, notamment celle d'éducateur, à partir de matériaux objectivés par une méthodologie propre à leur recueil et à leur analyse, cet article propose une lecture réflexive du travail éducatif fondée sur une expérience professionnelle et personnelle au sein d'un service dédié à l'accueil de mineurs et jeunes majeurs isolés étrangers. Il s'agit pour nous d'exposer certaines dimensions du travail socio-éducatif entourant ces jeunes pour en interroger les modalités d'élaboration et d'inscription, face aux enjeux soulevés par les paradoxes inhérents à leur prise en charge. Il s'agira dans un premier temps de développer les enjeux administratifs liés aux situations sociales des mineurs isolés étrangers ainsi que leurs effets, qui soumettent le travail socio-éducatif à une logique permanente d'urgence ainsi qu'à sa dispersion. Dans un second temps, nous interrogerons la question de l'incertitude comme forme expressive d'une situation de travail et d'une mise en tension professionnelle des éducateurs. Enfin, nous tenterons de rendre compte des modalités d'élaboration de l'action socio-éducative comme construction simultanée de ses buts et de ses ressources.

Cadre méthodologique

Cet article s'appuie sur une participation observante au sein d'un service habilité pour accueillir et intervenir auprès de mineurs et jeunes majeurs isolés étrangers. Ce service s'inscrit dans les directives de la loi du 2 janvier 2002 et dans la politique définie par le schéma départemental de la protection de l'enfance. L'équipe professionnelle observée est composée d'une chef de service, six éducateurs/éducatrices, deux psychologues à mi-temps, quatre professeurs, une infirmière, trois référents pédagogiques, cinq médiateurs/interprètes. Ce service accueille 47 mineurs et jeunes majeurs isolés étrangers à partir de 16 ans, dont 38 sont admis en accueil complet. Dans cette structure, chaque éducateur/éducatrice prend en charge le suivi global de huit jeunes. Cette observation participante s'appuie sur l'exercice à

temps plein du métier d'éducatrice depuis deux ans et demi au sein de l'équipe éducative. Il est à noter que cette première expérience professionnelle dans le domaine du travail social ne relève pas d'un parcours universitaire effectué au sein d'un institut de formation au métier du social (IRTS). Depuis janvier 2015, cette observation participante repose sur l'accompagnement et le suivi individualisé de 25 jeunes dont j'ai été l'éducatrice référente.

Dès leur arrivée sur le territoire français, ces jeunes migrants doivent être reconnus au titre de mineurs isolés étrangers, pour être pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et orientés dans une structure éducative habilitée et mandatée pour les aider dans l'élaboration et la réalisation de leur projet d'insertion globale. Au sein de cette structure, leurs éducateurs référents s'engagent avec eux dans un accompagnement synchronisé entre la mise en œuvre d'un parcours administratif jalonné d'embûches et la délivrance hypothétique d'un titre de séjour. Ces professionnels doivent construire un suivi individualisé, rétablir un lien de confiance avec ces jeunes qui auront été soumis durant leur parcours de placement « à l'épreuve du soupçon » (Bricaud, 2012). En effet, outre les maux et les souffrances liés à leur émigration (rupture des liens, perte de repères), la vulnérabilité des mineurs isolés étrangers est redoublée par l'examen de leur biographie, de leur minorité et de leur isolement, au fil des expertises et des entretiens conduits par les différents services juridiques et sociaux compétents. En outre, la construction de ce lien de confiance va de pair avec le ménagement d'une perspective temporelle de moyen ou long terme pour offrir sécurisation et récupération à ces jeunes, en proie à des formes d'invalidation et de disqualification construites par des séquences institutionnelles et juridiques de placement et de déplacement (Minassian, 2015).

Cependant, la construction et la conduite des accompagnements socio-éducatifs auprès des mineurs isolés étrangers s'inscrivent dans une articulation de temporalités et de logiques administratives qui régissent les modalités de leur insertion sociale et professionnelle et qui conditionnent, par conséquent, la réalisation et la pérennité de leur projet de vie. D'une part, le processus d'accompagnement socio-éducatif est assujéti aux échéances et aux délais fixés par les cadres normatifs de l'ASE et du Code d'entrée et de séjour des étrangers et des demandeurs d'asile. D'autre part, il est conditionné par l'obtention d'un ensemble de documents qui doivent préalablement être demandés auprès des instances diplomatiques représentatives des pays dont les jeunes sont ressortissants (passeport, carte nationale d'identité, carte

consulaire...) et des services administratifs départementaux (contrat jeune majeur auprès de l'ASE, autorisation provisoire de travail auprès du service de la main-d'œuvre étrangère de la DIRECCTE³, récépissé et titre de séjour auprès de la préfecture...).

Ces injonctions administratives ainsi que leurs limites temporelles orchestrent le travail éducatif et contraignent les jeunes à s'adapter et à s'inscrire rapidement dans ces processus d'accompagnement, à peine sortis d'une succession de séquences de mobilité et de déplacement. Ces temporalités déphasées les obligent avec leurs éducateurs respectifs à mettre en place rapidement un « projet d'insertion », au détriment du nécessaire mais progressif travail de sécurisation, de stabilisation et de socialisation. En effet, les éducateurs doivent procéder à de savants bricolages comme les calculs d'échéances (liés aux délais courants des démarches de demande et d'obtention des documents) afin que les jeunes puissent, dans l'année qui suit leur dix-huitième anniversaire et ce jusqu'à leurs 19 ans, déposer une demande de droit au séjour et espérer obtenir le titre. Dans le cadre de cette demande et du délai imparti par la loi, les éducateurs doivent rassembler, avec les jeunes, des pièces relatives à leur état civil, à leur prise en charge, à leur scolarité, à leur formation professionnelle, et fournir les preuves de leur sérieux et de leur implication dans les apprentissages, ainsi que celles de leur volonté d'insertion et d'intégration sur le territoire national. En somme, il leur est demandé d'attester de leur insertion professionnelle, sociale et culturelle avant même que celle-ci ait pu être mise en œuvre.

La temporalité administrative contraint, dès lors, à inscrire l'élaboration et l'actuation du projet d'insertion globale de ces jeunes dans une logique permanente de l'urgence. En s'imposant à la temporalité éducative et à celle des jeunes, cette temporalité administrative participe à disqualifier « toute catégorie temporelle, autre que celle de l'immédiateté » (Girault, 2011). Comme le souligne justement le sociologue Nicolas Amadio, « là où, pour les usagers, l'urgence fait fracas, elle se fait chaque jour plus insidieuse pour les travailleurs sociaux » (Amadio, 2006, p. 8). Le caractère fréquemment urgent des situations sociales et administratives confronte les éducateurs, qui ont pour fonction de sécuriser les mineurs isolés étrangers, aux inquiétudes et aux désarrois auxquels ces jeunes peuvent être en proie. Soumis à une très grande précarité temporelle dans leurs rapports à l'administration, les éducateurs se voient privés de leur fonction : sécuriser, dédramatiser,

3. DIRECCTE : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, du travail et de l'emploi.

prévoir. Devant cette impossibilité d'agir sur les contraintes temporelles qui sont à l'œuvre dans les processus d'accompagnement socio-éducatif, les éducateurs n'ont comme « seul [autre] recours [leur] propre personne pour investir la relation d'aide » (Amadio, 2006, p. 7). Autrement dit, ces derniers s'engagent personnellement et simultanément comme ressource et modalité d'action pour maintenir et entretenir la relation d'aide auprès des jeunes.

Face à ces différents enjeux éducatifs, sociaux et administratifs liés à l'insertion globale des mineurs isolés étrangers, le travail des éducateurs s'engage alors dans des temporalités dissemblables qui opposent le temps administratif et celui consacré à l'action éducative, le temps des appareils administratifs et celui des situations sociales des mineurs, le temps des institutions de prise en charge et celui propre aux jeunes (Minassian, 2015). Pour rendre possibles le temps des jeunes et celui de leur action, les éducateurs entretiennent « une présence sociale » (Bessin, 2009) qui se manifeste par un « recours au souci » et à une « préoccupation » des situations présentes (Ricœur, 1985, p. 128-131). Ce terme de « présence » pourrait spontanément désigner une posture désengagée et détachée des éducateurs vis-à-vis de ces situations. Au contraire, cette « présence sociale », qui renvoie simultanément à « une disposition morale à la solidarité » (Bessin, *op. cit.*, p. 3) et à une modalité d'action pratique pour répondre aux besoins des jeunes (*ibid.*), est incarnée, physiquement et affectivement, par le biais d'un investissement personnel et d'une attitude concernée sans cesse actualisés par ce qui se passe et ce qui est là. Cette modalité d'action s'apparente à un « travail social palliatif » (Soulet, 2007) où « il s'agit d'aider à tenir plus qu'aider à changer » (*ibid.*, p. 18). En tentant d'agir sur l'urgence et sur ses effets négatifs, les éducateurs assurent donc une « présence sociale » qui se décline par le biais d'énoncés performatifs, comme être aux côtés des jeunes ou être là avec eux. À l'inverse, en cas d'« absences », les éducateurs peuvent éprouver un sentiment de culpabilité à déléguer le suivi de l'un des jeunes auprès de qui un travail de réassurance aura été déployé pour que celui-ci ne se sente pas « lâché » ou livré à son sort.

Pour les éducateurs, cette implication nécessite de mobiliser un temps professionnel et humain afin que l'accompagnement porte ses fruits administratifs (papier, permis de travail) et matériels (qualification, insertion, logement). Dans les interstices d'un quotidien où ils disent avoir le sentiment « d'être dépassés » ou « la tête dans le guidon », les éducateurs s'engagent dans la formation de liens de confiance pour construire des suivis individualisés liés aux enjeux et parcours

personnels de chaque jeune. Or, dans son déploiement quotidien, le travail socio-éducatif auprès des mineurs isolés étrangers est « traversé par une multitude de tâches hétérogènes dont la cohérence ne saurait aller de soi » (Sallée, 2016, p. 121). Au sein du service d'accueil où chaque éducateur est le référent de huit mineurs isolés étrangers voire plus, si un ou plusieurs éducateurs sont absents, le processus d'accompagnement socio-éducatif s'inscrit quotidiennement dans une situation qui le disperse. L'omniprésence des logiques administratives et de leurs contraintes temporelles, la superposition des différents champs d'intervention et l'ordonnance des différentes prises en charge (institutionnelle, éducative, administrative, médico-sociale, thérapeutique...) déterminent une situation de travail qui participe à sa dispersion. Par ailleurs, lorsque des urgences, qu'elles soient d'ordre administratif, social ou encore médical, surviennent soudainement pour un ou plusieurs jeunes, les éducateurs doivent suspendre et remettre à plus tard des rendez-vous, des entretiens ou des tâches administratives liés aux suivis des jeunes dont ils ont la référence.

Engagés simultanément au cœur de différents champs d'intervention (éducatif, juridique, administratif, médical, thérapeutique...) et auprès de différents bénéficiaires aux parcours les plus variés, les éducateurs voient donc leur travail s'inscrire dans une « situation de dispersion » (Datchary, 2008) qui les soumet à une impérative mobilité et au maintien d'une alerte constante sur les suivis des situations sociales des jeunes. Dans un constant va-et-vient entre l'institution et l'extérieur, le travail socio-éducatif se traduit par une multitude de déplacements qui engage les éducateurs dans un horizon immédiat d'action et qui les conduit, parallèlement, à adopter différentes postures selon les situations et les personnes qui se présentent à eux. Au quotidien, et souvent au cours d'une même journée, les éducateurs se déplacent pour assurer des accompagnements administratifs puis reviennent au sein du service pour s'entretenir avec un jeune scolarisé à l'extérieur et faire le point sur sa situation. Ils repartent ensuite pour se rendre à des réunions de synthèses (circonscription ASE, foyer de jeunes travailleurs...) et rencontrer les différents interlocuteurs entourant les jeunes (éducateur ASE, avocat, maître d'apprentissage, professeur principal, chargé d'accueil du foyer de jeunes travailleurs...). Enfin, ils regagnent le service pour rejoindre un jeune et l'accompagner à ses rendez-vous médicaux, ou restent sur place pour assurer un entretien d'admission d'un nouveau jeune et procéder ensuite à son déménagement. Ils se déplacent également sur les différents lieux d'hébergement (hôtels, studios, foyers de jeunes travail-

leurs) et, s'ils le peuvent, restent pour partager un dîner ou discuter de manière informelle. Parallèlement, les éducateurs doivent écrire des rapports et des notes éducatives pour l'ASE, des avis d'insertion pour la préfecture, remplir avec les jeunes des formulaires administratifs, leur remettre chaque semaine leurs allocations financières, accomplir des tâches liées au fonctionnement du service, participer à différentes réunions, etc.

Cette mise en perspective de l'articulation des logiques et des temporalités administratives permet de mettre ainsi en lumière le rythme, pour le moins dissonant, qui est à l'œuvre dans le travail socio-éducatif auprès des mineurs isolés étrangers ainsi que sa dispersion. Au quotidien, les éducateurs alternent leur travail au sein du service et à l'extérieur de celui-ci, et quand une situation sociale d'un jeune l'exige, travaillent à leur domicile. Ces articulations et alternances déterminent le temps qui peut être mobilisé pour la construction et le maintien d'une relation d'aide individualisée et pour l'élaboration et la mise en œuvre des processus d'accompagnement socio-éducatif soumis aux différentes modalités administratives et juridiques de l'insertion des jeunes sur le territoire.

Ces éléments extérieurs, comme nous venons de le voir, contraignent les éducateurs à devoir intervenir différemment en assurant une « présence sociale » intermittente qui l'éloigne de celle « à visée préventive » (Bessin, 2009). Cette modalité d'action préventive, relative à leur champ d'intervention, s'inscrit, quant à elle, initialement « dans le temps long de l'éducatif avec une visée de perfectibilité des personnes prises en charge » (*ibid.*, p. 3). Les paradoxes inhérents à la prise en charge des mineurs isolés étrangers, liés à leurs statuts respectifs de mineur et d'étranger, sont portés à leur paroxysme quand ils approchent et atteignent l'âge de 18 ans. L'ensemble des démarches qui doivent être engagées en amont pour concourir à une demande de droit au séjour engagent les éducateurs et les jeunes dans une course contre la montre. Au cœur de celle-ci, les éducateurs n'ont aucune prise quant aux retombées de ce parcours administratif, notamment, celle de la régularisation. Simultanément confrontés aux « situations de dispersions » et aux attentes et demandes des jeunes, les éducateurs éprouvent des difficultés à gérer l'incertitude dans les actions engagées. Cette incertitude vient déstabiliser les éducateurs dans un des registres d'action qui fondent leur pratique professionnelle, celui de « prévenir ou [d']anticiper des situations délicates et problématiques » (*ibid.*, p. 5). Dès lors, elle contribue à dessiner des tensions entre les différents pôles de leurs positionnements professionnels : conflit de loyauté,

engagement militant, cadre juridique et institutionnel de prise en charge des mineurs isolés étrangers, politiques sociale et migratoire d'accueil...

Le caractère aléatoire des démarches administratives perturbe l'élaboration et la mise en œuvre des processus d'accompagnement socio-éducatif et, du même coup, rend incertaines la faisabilité et la concrétisation des projets d'insertion des jeunes. En effet, les prises de décision administrative et les logiques qui les sous-tendent, liées entre autres à la délivrance d'un passeport d'un jeune, d'une autorisation provisoire de travail ou encore à l'obtention d'un contrat jeune majeur (qui conditionne la prise en charge ASE dès la majorité des jeunes) et d'un contrat d'apprentissage (qui conditionne les prémices de l'insertion professionnelle des jeunes), supposent tout un ensemble de variables qui constitue autant de facteurs d'incertitude. Les contingences administratives qui simultanément contextualisent et conditionnent la construction et la réalisation du projet d'insertion globale des jeunes inscrivent le processus d'accompagnement socio-éducatif dans « une situation d'incertitude » (Soulet, 2016). En d'autres termes, le travail socio-éducatif auprès des mineurs isolés étrangers est rendu incertain par l'instabilité structurelle même du contexte dans lequel il s'inscrit, en raison du vacillement des cadres administratifs et institutionnels qui le définissent. Ce contexte déstabilise d'autant plus le processus socio-éducatif d'accompagnement qui, d'une part, fonde ses propres ressources d'action à partir de ces cadres normatifs et, d'autre part, s'inscrit et s'engage à l'intérieur mêmes de ceux-ci (*ibid.*, 2016).

La construction et la conduite du projet d'insertion des jeunes s'inscrivent alors dans un équilibre ténu de superposition et d'imbrication de démarches administratives dont le dénouement échappe aux éducateurs qui les ont engagées. L'incertitude de la situation renforce d'autant plus les tensions qui se dessinent au cœur du positionnement professionnel des éducateurs lorsqu'elle donne lieu à une remise en question de l'âge ou de l'isolement véritables des jeunes accompagnés. Cette logique du soupçon (Bricaud, 2012) sous-tend, parmi d'autres, les paradoxes inhérents liés aux cadres normatifs de prise en charge des mineurs isolés étrangers. En effet, elle traduit les contradictions d'un discours et d'une pratique qui visent, d'une part, à la protection de leurs vulnérabilités et à la conduite bienveillante de leurs accompagnements et, d'autre part, à la méfiance et à la stigmatisation à l'égard des étrangers qu'ils représentent. La construction d'une figure de l'étranger comme « menteur potentiel » est constitutive d'un ensemble d'actions politiques et législatives autour de la « maîtrise des

flux migratoires ». Celles-ci ont eu « pour effet de jeter le soupçon sur l'ensemble des candidats potentiels à l'immigration en interrogeant la légitimité de leur séjour » (Lochak, citée par Duvivier, 2012, p. 101).

Dans le cadre de la lutte contre l'immigration, le soupçon est le premier ressort d'action à l'encontre de ces jeunes qui doivent être reconnus au titre de « mineurs isolés étrangers » pour pouvoir être pris en charge. Il fonde les modalités d'intervention des services juridiques et sociaux, à travers l'expertise juridique et médicale (expertise des documents d'état civil et celle de l'âge osseux) et l'évaluation sociale des jeunes (entretiens sociaux et rédaction de rapports d'évaluation). Lorsque les mineurs disposent de documents d'état civil, les services juridiques ordonnent leur authentification et peuvent recourir, si le rapport d'évaluation sociale n'est pas concluant, à l'expertise osseuse pour distinguer les « mineurs vrais » des « mineurs faux ». Durant cette séquence d'évaluation et d'expertise, le mineur qui aura été mis à l'abri peut être déclaré majeur et regagner la clandestinité si les expertises médicale, juridique et sociale concourent pour le déclarer majeur. En mobilisant l'idéal-type wébérien, les catégories de « mineur », d'« isolé » et d'« étranger » participent à une mise en ordre et à une mise en intelligibilité d'une réalité sociale mouvante. Ces typologies sont des instruments conçus pour repérer les caractères retenus qui ont participé à la construction de cette figure idéal-typique du mineur isolé étranger et définir ainsi les modalités sa prise en charge. Les catégories de « mineur », d'« isolé » et d'« étranger » qui président à l'intervention juridique et sociale président aussi à la construction des représentations des éducateurs qui les accompagnent. En effet, lorsque des comportements ou des discours d'un ou plusieurs jeunes convoquent les représentations des éducateurs fondées, d'une part, sur les catégories établies par les cadres normatifs de prise en charge et, d'autre part, sur les modalités de perception liées à leurs habitus, le soupçon porté sur l'identité du ou des jeunes donne lieu à davantage d'incertitude sur la situation dans laquelle s'inscrivent l'accompagnement socio-éducatif et les relations interindividuelles entre les éducateurs et les jeunes.

Les éducateurs se confrontent parfois à des incohérences dans les récits de vie ou aux jugements propres et spontanés qu'ils peuvent porter sur l'apparence physique et la maturité psychique de certains. Parallèlement à cela, les difficultés structurelles liées à l'indétermination des fins du projet d'insertion et des délais impartis pour sa mise en œuvre, conduisent les cadres administratifs et institutionnels de

prise en charge à enjoindre les jeunes à se montrer rapidement autonomes et à développer des ressources extérieures à la structure dans laquelle ils sont accueillis. Cette obligation prescrite par l'ASE et par la structure d'accueil les conduit à manifester des signes d'autonomie et de maturité qui peuvent paradoxalement attiser et alimenter des formes de suspicion chez les éducateurs qui les accompagnent. De plus, cette suspicion peut être d'autant plus instituée au cours du processus d'accompagnement socio-éducatif, lorsque les services de l'ASE procèdent à un recours en appel de la décision de placement du juge pour suspicion de majorité, alors même que ces derniers ont pris en charge et orienté le jeune, au titre de mineur isolé étranger.

Dès lors, les éducateurs sont contraints de devoir faire face à une situation d'incertitude, rendue contradictoire et indécidable par les cadres normatifs de prise en charge. Les contradictions structurellement inscrites au cœur de ce processus les confrontent à une problématique et à un dilemme rendus insolubles, auxquels ils doivent pourtant élaborer des réponses et engager des actions concrètes (Soulet, 2016). En effet, puisqu'ils « ne peuvent pas ne pas faire » (Placé, 2008, p. 74), les éducateurs élaborent et adoptent des « stratégies doubles [...] reposant sur l'intériorisation [...] de conflits et de contradictions sociales » (Barel, citée par Placé, 2008, p. 75-76). Cette modalité d'action se déploie au travers d'un bricolage éducatif qui procède à une construction simultanée des buts et des ressources au cours même de l'action socio-éducative. Ce bricolage renvoie à une construction empirique de compétences et de savoirs professionnels, sans cesse actualisé par la situation dans laquelle il s'inscrit, pour mieux résoudre les problématiques administratives liées aux situations sociales des mineurs isolés étrangers et les enjeux liés aux relations éducatives d'aide, altérées par les contingences administratives et leurs contraintes temporelles.

Dans un premier temps, cette stratégie double conduit les éducateurs à engager une action et une communication paradoxales (Placé, 2008) à l'encontre des jeunes qu'ils accompagnent. En effet, face à l'incertitude de la situation dans laquelle s'inscrit le processus d'accompagnement socio-éducatif, les éducateurs doivent veiller à ne pas entretenir les illusions et les fantasmes portés et entretenus au cours des parcours migratoires des jeunes. Pour cela, ils doivent informer ces derniers des réalités sociales et politiques dans lesquelles s'inscrivent leurs projets de vie. Les éducateurs, qui n'ont aucun pouvoir, ni aucune prise tangible sur les finalités des décisions administratives, doivent pourtant informer les jeunes d'un risque potentiel d'échec quant aux

démarches engagées, notamment celle liée à une demande de titre de séjour. Au risque de se délégitimer, le dévoilement de cette impuissance renvoie dès lors les éducateurs au risque d'une « insécurité identitaire » professionnelle (Ravon, 2008). Cette communication paradoxale s'appuie donc sur un discours de coresponsabilisation des éducateurs envers les jeunes. Restituée dans une perspective empirique, elle conduit les éducateurs à soutenir et à accompagner les jeunes à œuvrer et à s'impliquer dans l'élaboration et la réalisation de leurs projets d'insertion et parallèlement, à les tenir informés des incertitudes relatives aux contingences administratives et aux enjeux liés au règlement de leurs situations sociales. La « mise en tension de la professionnalité » des éducateurs s'inscrit ici dans le maintien et la préservation d'un « idéal éducationnel » (Soulet, 2016), et dans l'instauration d'une distanciation qui doit nécessairement s'appuyer sur une compétence de médiation (*ibid.*).

Ce travail de coresponsabilisation renvoie alors à une action socio-éducative stratégique qui inclut les jeunes accompagnés dans la construction et la définition simultanée des moyens et des fins du processus d'accompagnement socio-éducatif de leur insertion globale. Les éducateurs et les jeunes s'engagent à travailler conjointement sur la situation même dans laquelle s'inscrivent et s'engagent les processus de leur insertion, en mobilisant, d'une part, les expériences et les aptitudes des éducateurs et, d'autre part, les ressources des jeunes en fonction des attentes « supposées » des appareils administratifs. Cette « situation d'incertitude » conduit les éducateurs à prendre appui sur les expériences sociales et les perspectives biographiques des jeunes (Astier, cité par Soulet, 2016) pour tenter de négocier avec eux leurs attentes et leurs demandes, en recourant à un travail de catégorisation de celles-ci (Soulet, 2016). La stratégie double des éducateurs s'inscrit, d'une part, dans le développement des capacités d'action des jeunes, de leurs compétences périphériques et de les considérer, comme coauteurs de leurs parcours. Et d'autre part, de les accompagner dans l'expérience de ces situations d'insertion complexes et rendues problématiques par les différents cadres normatifs dans lesquels elles s'inscrivent.

Les processus d'accompagnement socio-éducatifs auprès des mineurs isolés étrangers relèvent d'une connaissance et d'une maîtrise empiriques des paramètres extérieurs constitutifs à leur élaboration et à leur réalisation. Elles sont constitutives d'une expertise et d'une analyse collective des situations sociales des jeunes dans le but d'élaborer un diagnostic socio-éducatif pour définir les modalités d'action

appropriées. Il s'agit, pour l'ensemble des professionnels entourant les jeunes, de concourir collectivement à une expérience réflexive pour dessiner les contours des suivis et des problématiques des jeunes accueillis. La prise en compte des regards et de leurs croisements permet d'obtenir un soutien professionnel et personnel ainsi que d'accroître la détention de compétences professionnelles par les échanges d'expériences vécues de chacun. En effet, les jeunes peuvent se donner à voir différemment selon les prismes mobilisés par les différents professionnels. Cette lecture collective et partagée des représentations participe à dessiner les contours des biographies et des projets migratoires des jeunes. Aussi, ces échanges collectifs participent à un « travail de découpage » des situations sociales des jeunes « en point d'accroche pour une action institutionnelle » et socio-éducative (Chauvière, cité par Soulet, 2006). Puis, ils procèdent à un « travail de recodage » (Soulet, 2016) du projet migratoire des jeunes afin que leur projet devenu « d'insertion » soit rendu intelligible et puisse s'inscrire dans les réalités formelles qui conditionnent sa construction et sa mise en œuvre. Ces ressources d'élaboration et de construction concourent à de savants bricolages, aux ingéniosités de chacun, « aux partages de tuyaux », à une mise à l'épreuve des cadres juridiques, des appareils administratifs concourant à la régularisation des jeunes.

De leur côté, les éducateurs s'emploient à construire une relation d'interconnaissance qui vise à entretenir et à servir la relation d'aide. Dans les interstices d'un travail socio-éducatif fragmenté par les logiques administratives et leurs effets temporels, les éducateurs et les jeunes s'outillent mutuellement lors des accompagnements à l'extérieur du service. Face au caractère chronophage des démarches administratives, les éducateurs s'emparent de celles-ci comme des supports et des prétextes à la relation éducative. Ces accompagnements constituent des leviers d'action éducative où chaque moment d'attente, chaque temps de trajet est mobilisé pour conduire des entretiens plus ou moins formels. Cette acculturation permanente permet de déconstruire réciproquement les représentations sociales et personnelles de l'éducateur et du jeune. Cette création de modalités d'échanges propre à chaque relation interindividuelle permet de désinscrire le jeune de son extranéité et de sa supposée « étrangeté », réifiée par les discours et les représentations culturalistes. Réciproquement, elle permet de désinscrire l'éducateur de sa fonction institutionnelle vouée à contrôler et à contraindre. Dans ce hors-temps des institutions, la relation interindividuelle se fonde sur un partage réciproque d'expériences, de difficultés et de doutes. En outre, les incertitudes liées à la situation

ou à l'identité des jeunes s'amenuisent durant ces temps informels. Ces incertitudes qui conduisent à définir le sens de l'action pendant l'action elle-même (Soulet, 2006), progressivement partagées avec les jeunes, font l'objet d'une mise en discussion personnalisée et conduisent à la construction d'un « savoir expérientiel et de compétences prudentielles » (Ravon et Vidal-Naquet, 2016) pour une définition commune de la situation. L'empathie nécessaire des éducateurs qui leur permet de se mettre à la place des jeunes participe à l'élaboration « d'un jugement en situation », et non plus de la situation elle-même. En somme, ces incertitudes, quand elles peuvent être partagées, n'ont plus vocation à isoler mais à socialiser.

Cette contribution avait pour objet, à partir d'un cadre méthodologique fondé sur l'observation participante, de mettre en lumière les tensions auxquelles les éducateurs étaient confrontés dans les processus d'accompagnement socio-éducatif d'insertion de mineurs et jeunes majeurs isolés étrangers, et dans quelle mesure ceux-ci pouvaient y faire face. Cet écrit entend restituer une vision partielle et partielle des dimensions et des manifestations du travail socio-éducatif auprès de mineurs et jeunes majeurs isolés étrangers. Les discours, les représentations ainsi que les pratiques professionnelles des éducateurs doivent être entendus à partir des positionnements professionnels et institutionnels occupés au cours du processus de prise en charge des mineurs isolés étrangers : ceux qui relèvent de la phase d'évaluation, ceux qui relèvent de la phase de placement et ceux qui concourent à l'élaboration et à la mise en œuvre pérenne de leur projet d'insertion. Dans le déploiement quotidien de leur action auprès des mineurs isolés étrangers, les éducateurs doivent « faire tenir deux positions incompatibles et lier ce qui s'oppose et se rejette » (Autès, citée par Lebœuf, 2010, p. 179). L'apport ici des réflexions sociologiques sur le travail social permet de rendre compte des complexités des situations dans lesquelles s'opère l'action socio-éducative auprès des mineurs isolés étrangers et de « la mise en tension de la professionnalité » des éducateurs, pour ainsi leur redonner du sens.

Bibliographie

- AMADIO, N. 2006. « Urgence et mélancolie dans le travail social », *Communication et organisation* [en ligne], 29, p. 206-219.
- BESSIN, M. 2009. « La présence sociale en polyvalence de secteur. Enjeux de temporalisation et de sexuation dans l'accompagnement des assistantes sociales », dans Bessin M. et coll., *Le genre de l'autonomie*.

- Enquêtes sur la sexualité des interventions sociales*, rapport de recherche pour la MIRE/DARES, IRIS-CSPRP, p. 155-194.
- BRICAUD, J. 2012. *Accueillir les jeunes migrants. Les mineurs isolés étrangers à l'épreuve du soupçon*, Lyon, Chronique sociale.
- DUVIVIER, E. 2009. « Quand ils sont devenus visibles... Essai de mise en perspective des logiques de construction de la catégorie de "mineur étranger isolé" », *Pensée plurielle*, 21, p. 65-79.
- DUVIVIER, E. 2012. *Entre protection et surveillance : parcours et logiques de mobilité de jeunes migrants isolés*, thèse de doctorat en Sociologie, Université de Lille 1, Sciences et technologies.
- ÉTIEMBLE, A. 2004. « Quelle protection pour les mineurs isolés en France ? », *Hommes et migrations*, 1251, p. 9-22.
- GOFFMAN, E. 1991. *Les cadres de l'expérience*, Paris, éditions de Minuit.
- GOUDET-LAFONT, B. ; LE DU, C. ; MARICHEZ, H. ; RADJACK, R. ; BAUBET, T. 2016. « L'accompagnement éducatif des mineurs isolés étrangers : discours et représentations des éducateurs », *L'autre*, 17, p. 16-34.
- LEBCEUF, A. 2010. « L'accompagnement des mineurs isolés étrangers par les professionnels du social : entre tension et "professionnalité" », *Migrations Société*, 129-130, p. 161-179.
- MINASSIAN, S. 2015. *Du temps au récit chez le jeune isolé étranger : étude qualitative et perspectives cliniques*, thèse de doctorat, DES Psychiatrie, Rouen, Faculté mixte de médecine et de pharmacie.
- PLACÉ, S. 2008. « Les stratégies des éducateurs face au paradoxe, l'exemple de la prise en charge éducative et sociale des mineurs isolés étrangers. Perte ou quête de sens ? », *E-migrinter*, 2, p. 73-77.
- RAVON, B. 2008. « Souci du social et action publique sur mesure », *SociologieS* [en ligne], Théories et recherches.
- RAVON, B. et VIDAL-NAQUET, P. 2016. « L'épreuve de professionnalité : de la dynamique de l'usure à la dynamique réflexive », *SociologieS* [en ligne], Dossier, Relation d'aide et de soin et épreuves de professionnalité.
- RICCEUR, P. 1985. *Temps et récit*, Paris, Le Seuil.
- SALLÉE, N. 2016. *Éduquer sous contrainte. Une sociologie de la justice des mineurs*, Paris, éditions EHESS.
- SOULET, M.-H. 2007. « La reconnaissance du travail social palliatif », *Dépendances*, 33, p. 14-18.
- SOULET, M.-H. 2016. « Le travail social, une activité d'auto-conception professionnelle en situation d'incertitude », *SociologieS* [en ligne], Dossier, Relation d'aide et de soin et épreuves de professionnalité.

L'interdisciplinarité dans l'accompagnement des MNA : une modalité étayant les éducateurs et les adolescents

Caroline Demarche, Gaëlle Le Guern

La prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA) est généralement confiée à des équipes œuvrant en MECS ou en dispositifs dédiés. Ces professionnels de l'Aide sociale à l'enfance, outre leurs missions d'accompagnement éducatif, ont à accomplir auprès des jeunes des tâches plus spécifiques, que l'on pourrait qualifier de juridico-administratives. Les enjeux, qu'ils découvrent à travers ces nouvelles modalités d'accompagnement, leur laissent souvent le sentiment d'être écrasés par la pesanteur des responsabilités qu'ils sont amenés à assumer. Déstabilisés au niveau de leur identité professionnelle et régulièrement captifs des paradoxes issus des contradictions entre protection de l'enfance et politiques de l'immigration, ils expriment souvent le sentiment de traverser une mer agitée et de ramer à contre-courant sur une embarcation de fortune pour atteindre la berge d'un futur plus serein avec ces adolescents. Amenés à évoluer ensemble dans un contexte insécurisant et anxiogène, éducateurs et adolescents se rencontrent souvent dans une relation qui les conduit à s'enfermer dans une relation duelle et complexe.

La question qui se pose alors est de savoir comment alléger les professionnels du poids de ces enjeux tout en ouvrant un espace tiers

*Caroline Demarche, psychologue.
Gaëlle Le Guern, directrice adjointe.
DOMIE association Oberholz, groupe SOS jeunesse.*

à même de les aider à rétablir des relations plus sereines avec les adolescents qu'ils accompagnent.

Avant d'aborder l'organisation singulière que nous avons élaborée en cherchant à recréer cet espace, nous effectuerons une analyse des enjeux psychoéducatifs liés aux aspects administratifs, éducatifs, culturels et traumatiques rencontrés dans l'accompagnement des MNA. Cela nous conduira ensuite à expliciter, à partir de ce que nous avons mis en place dans notre établissement, comment l'interdisciplinarité peut étayer les professionnels et les adolescents.

Enjeux psychoéducatifs dans l'accompagnement des MNA

Contexte du départ et d'arrivée

Le départ des adolescents qui ont choisi la voie de la migration correspond parfois à l'élan de quelques compagnons d'errance prêts à tous les risques pour s'arracher à leur destin avec l'espoir de trouver l'Eldorado sur une terre étrangère. Plus souvent, il est une solution coûteuse, trouvée par une famille et son réseau social, en réponse à un avenir envisagé comme une impasse dans le pays d'origine. Que les raisons avancées soient économiques, sociopolitiques, familiales ou liées à un conflit armé, elles trouvent leurs origines dans les fantasmes, les angoisses, les souffrances et les espoirs portés par une constellation de personnes, dont le désir va finalement transiter à travers un adolescent pour lequel tout cela va se transformer en une expérience à vivre et à supporter.

La majeure partie des adolescents que nous accueillons endurent un long périple et connaissent des situations extrêmes. Beaucoup de passeurs se révèlent en réalité peu soucieux des vies qui leur sont confiées à prix d'or. Tout au long d'un itinéraire souvent long et épuisant, ils évoluent dans un milieu hostile où les actes de solidarité sont sanctionnés et présentés comme des comportements nuisibles aux intérêts communs. De la même manière, les tentatives de protestation ou de rébellion peuvent conduire à une mort individuelle ou collective. L'épuisement ou la maladie ne sont plus, dans ce monde, des raisons suffisantes pour interrompre l'avancée d'un groupe. Ces adolescents parlent de situations où des personnes sont abandonnées, livrées à une mort certaine. Ils témoignent également du racisme et des humiliations qu'ils ont subies au contact des populations qu'ils ont

côtoyées durant leur traversée. La confiance en l'adulte, et plus généralement dans le lien humain, s'en trouve fragilisée.

Lorsqu'ils arrivent en France, ils vont devoir se soumettre à une évaluation concernant leur minorité et leur isolement. Dans la mesure où leur régularisation et leur prise en charge dépendent partiellement du récit formulé pour répondre aux questions posées, les paroles prononcées à ce moment de leur parcours prendront une place centrale. Pourtant, à cette étape, certains souffrent de traumatismes et rares sont ceux qui disposent des ressources psychiques pour le faire. Ainsi, leur récit manque de cohérence, il se déploie avec ambiguïté. En réaction et comme l'a très bien décrit C. Lachal¹, une suspicion va progressivement s'installer chez leur interlocuteur en mobilisant un besoin d'éclaircissements que beaucoup auront à supporter du début de leur prise en charge jusqu'à leur régularisation.

Une relation éducative captive des enjeux administratifs

L'éducateur référent est le professionnel en charge d'exercer un rôle d'écoute, d'observation, de guidance auprès des jeunes qui lui sont confiés. C'est lui qui assure la continuité de leur prise en charge et qui construit avec eux les coordonnées du projet éducatif. À ce titre, il rédige les documents et rapports, il participe au point de situation avec les intervenants sociaux, médicaux, de l'enseignement... Désigné comme la personne « ressource » pour l'adolescent et toutes les personnes qui s'occupent de lui, il va prendre une place centrale dans son univers et sera sollicité de façon privilégiée pour répondre à ses demandes et à ses problèmes. À cet ensemble de tâches va s'ajouter dans le travail auprès des MNA un volet administratif et juridique. Lié au statut d'étranger du jeune confié, il va occuper une place prépondérante dans le projet du jeune et la relation éducative. Dans les nombreux établissements dépourvus d'une aide juridique, la réalisation de ces démarches et le souci de répondre aux critères définis par le CESEDA² sont des points qui taraudent autant les professionnels que les adolescents qu'ils accompagnent.

À l'heure actuelle, les adolescents arrivés en France avant 15 ans ont la possibilité de demander la nationalité après avoir été pris en charge trois années par l'Aide sociale à l'enfance. Les plus âgés quant à eux doivent se conformer à des critères prenant en compte « le caractère réel et sérieux du suivi de la formation [...] l'avis de la structure

1. C. Lachal, *Le portage du traumatisme*. Paris, La Pensée Sauvage, 2006.

2. Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

d'accueil sur l'insertion de cet étranger dans la société française, la nature de ses liens avec la famille restée dans le pays d'origine³ ».

En laissant transparaître la réticence des pouvoirs publics à accueillir ces adolescents, cette petite parenthèse juridique fait écho à la parole des professionnels qui donnent aux *complications* rencontrées à l'occasion des démarches d'intégration (stage, scolarisation, emploi...) valeur d'illustration quant aux résistances de notre société à intégrer des étrangers. Dans la réalité, les *obstacles* érigés par les préfetures confrontent les éducateurs au sentiment d'être désarmés. La crainte de ne pas avoir les arguments pour convaincre les décideurs de poursuivre la prise en charge ou de délivrer un titre de séjour à la majorité est omniprésente.

En même temps qu'ils expriment inquiétudes et doutes sur leur capacité à garantir *les meilleures chances* de régularisation, se dévoile un sentiment parfois intense de culpabilité. L'importance des démarches à effectuer leur fait porter de grandes responsabilités et génère de l'angoisse. Le fait d'être contraints d'apprendre les rouages administratifs tout en accompagnant les adolescents les insécurise professionnellement et les conduit à y consacrer un temps important. Les éducateurs reconnaissent pour la plupart ne pas avoir les compétences nécessaires en la matière, et se trouvent confrontés à un manque de lisibilité concernant les voies envisageables. De manière générale, on peut dire que cet accompagnement, marqué par une temporalité courte et l'urgence des actions à mener dès les premiers temps, se révèle très stressant et anxiogène.

L'angoisse liée à ce contexte appelle les éducateurs à glisser vers une posture surmoïque et à mettre en place une dynamique de contrôle alimentée par une pulsion d'emprise. Elle les conduit également à adopter une posture militante aboutissant à des degrés d'engagement qui occultent parfois les véritables ressources, attentes et besoins de ceux qu'ils accompagnent. En outre, les mouvements d'identification générés par ces situations laissent les protagonistes prisonniers d'un jeu de miroirs où l'enfermement dans une relation imaginaire se solde par des malentendus sans fin, où l'éducateur qui ne tient plus une place d'autorité se met à argumenter une obéissance au nom de l'amour.

Le volet juridique occupe une place prépondérante dans les projets d'avenir portés par les jeunes. Pour nombre d'entre eux il se révèle une source de motivation pour réaliser des efforts d'intégration et démontrer qu'ils se conforment aux attentes de nos dirigeants en termes d'intégration, de scolarité, de professionnalisation et de relations au

3. Article L. 313-11 2bis CESEDA.

milieu d'origine. Lorsque c'est l'éducateur qui en a la charge, cette volonté va interférer dans la relation éducative en mobilisant du côté du jeune le souhait de faire bonne figure. Elle va aussi engendrer une méfiance à l'égard de celui qui observe, qui évalue, et donne une appréciation des efforts réalisés..., en donnant un pouvoir et des responsabilités trop importants aux éducateurs, ce volet juridique leur fait endosser un rôle surmoïque qui entrave pour les jeunes la possibilité de dire sans crainte.

La relation éducative et ces enjeux psychoaffectifs

En réponse à la façon dont leur est présentée la fonction éducative, et particulièrement celle de référent, les jeunes appellent souvent « leur éducateur » à une place qui peut s'apparenter à celle d'un substitut parental. Lorsque l'accompagnement peut s'inscrire dans la durée, il donne naissance à des relations sincères. Dans les premiers temps, elles se construisent à partir d'échanges gratifiants et conviviaux qui amènent les adolescents à se confier à leur éducateur et à rechercher un lien exclusif, mais au bout de quelque temps de prise en charge, et bien qu'un travail de qualité ait pu être réalisé, on voit parfois se déployer dans le lien transférentiel et sur des modalités pouvant s'avérer violentes, une forme de « désidéalisation⁴ », à partir de laquelle l'équipe se trouve soudainement investie sur le mode du mauvais objet. Ce processus décrit par J. Boutinaud se manifeste par l'installation dans la relation d'une attitude méfiante ou provocatrice, qui marque l'entrée dans une période où il est reproché à l'institution de ne pas être « suffisamment bonne ». Un mouvement de mépris ou de déconsidération frappe alors les professionnels, qui se trouvent confrontés à des revendications croissantes concernant des achats vestimentaires, des démarches administratives ou des soins médicaux.

En première lecture, ces mouvements peuvent faire penser aux demandes « anthropophagiques » et au « phénomène de brisure » décrit par Michel Ledoux⁵ dans son ouvrage sur les carences relationnelles. Cependant, nous pensons plutôt reconnaître ici les effets du clivage répondant aux conflits psychiques nés des souffrances de l'exil et des remaniements de l'adolescence.

Notre expérience clinique nous montre que le long travail d'élaboration qui conduit les adolescents vers un désinvestissement de leurs premiers liens et objets œdipiens est particulièrement douloureux

4. R. Cahn, *Les identifications à l'adolescence*, Paris, Puf, 2002.

5. M. Ledoux, *J'ai mal à ma mère*, Paris, Fleurus, 1979.

pour ceux qui ne peuvent pas s'appuyer sur l'environnement culturel et les relations qui se sont révélées structurantes durant leur enfance. Le mouvement de désidéalisation qui frappe les imagos parentaux à cette période se montre coûteux et dangereux pour l'économie psychique de ceux qui supportent l'exil en ayant recours à leurs objets internes. Il en résulte selon nous la mobilisation de mécanismes de clivages garantissant le maintien d'une relation à des imagos idéalisés, tandis que les affects négatifs et les représentations qui se sont forgées dans le « sillage de l'exil⁶ » vont être projetés sur la scène de la relation aux éducateurs par la voie transférentielle.

Ce mouvement de bascule qui demande aux éducateurs de contenir la souffrance qui s'exprime tout en étant les objets de puissants affects de haine, nourrit chez les professionnels une forme d'ambivalence donnant lieu, par exemple, à l'expression de doutes concernant la véracité du récit ou l'âge réel de l'adolescent accueilli. Il déclenche également des plaintes concernant le manque de bénéfices narcissiques obtenus lorsque le professionnel s'est beaucoup et peut-être trop investi dans l'accompagnement. On comprend ici l'importance de permettre aux éducateurs de garder un certain degré de distanciation sur le plan des échanges affectifs pour qu'ils ne succombent pas aux sirènes de la relation fusionnelle vers laquelle les jeunes appellent leurs éducateurs à incarner le parent mythique tout-puissant qui comblerait tous les manques.

Enjeux liés aux ruptures familiales et culturelles

Au bout de quelque temps, ces adolescents se rendent compte à quel point leur vie a été bouleversée. Lorsqu'ils se sentent suffisamment en confiance pour parler de ce qui les tourmente, leurs premières paroles concernent la séparation et parfois la rupture des liens affectifs, sociaux et familiaux construits au pays. Qu'ils aient choisi de partir ou non, leur voyage et leur arrivée suivent rarement les contours de ce qui avait été planifié avant leur départ, et il est difficile pour eux d'en rendre compte à leur entourage. Dans les situations où les échanges sont possibles, et lorsqu'ils nous font suffisamment confiance pour en parler, beaucoup disent qu'ils préfèrent cacher à leurs proches la réalité de leurs conditions de voyage et les souffrances qu'ils ont endurées. Pris dans les rouages de l'exil et de l'adolescence, ils ne parviennent plus à

6. J. Boutinaud, Dans le sillage de l'exil : quelques aspects de la problématique psychique des adolescents étrangers isolés, *Adolescence*, 3, 31, 2013, p. 651-660.

partager leurs préoccupations et leurs états mentaux avec ceux qui étaient jusqu'alors leurs interlocuteurs privilégiés.

Sans qu'ils parviennent vraiment à y trouver du sens, ils sont confrontés à des changements de la nature et de la qualité des relations établies par le passé. Ils éprouvent de la culpabilité vis-à-vis de ceux restés aux pays ou se sentent investis d'une mission qu'ils ne parviennent pas à s'approprier. Souvent, les parents ne comprennent pas les enjeux auxquels leur existence est suspendue dans le pays d'accueil, et certains souhaitent rêver à un Eldorado pour leur enfant parti. Les projets familiaux ne concordent pas avec ce qu'il est en réalité possible à ces adolescents d'accomplir dans la société d'accueil. Pris dans des injonctions paradoxales, ils parviennent difficilement à élaborer seuls les conflits qui les assaillent et se trouvent tiraillés entre le souhait de prendre des nouvelles, la honte d'évoquer leur précarité et la peur que ces relations, si douloureuses et distendues soient-elles, contreviennent à leur régularisation. Il leur serait bénéfique de pouvoir parler sans crainte de ce qui est en jeu avec leur famille, leur culture d'origine. Malheureusement, les éducateurs impliqués dans les enjeux administratifs ne sont plus investis à cette place et ne parviennent plus à aborder avec eux ces sujets pour leur montrer comment faire de leur histoire de vie une fiction historique qui la rendra acceptable.

Le traumatisme psychique et ses enjeux contre-transférentiels

Rapidement après leur accueil les perturbations psychiques décrites classiquement dans le champ de la *névrose traumatique* (Freud, 1920) vont être repérables chez certains. Nous pensons notamment au phénomène de dissociation, à l'effroi, aux manifestations somatiques et à la répétition de rêves traumatiques. À ces premiers signes, va également être associée une absence de refoulement caractéristique, qui les condamne à revivre perpétuellement, et sous une forme quasi hallucinatoire, les événements dont ils ont été victimes. Incapables d'articuler le passé, le présent et le futur, ils ne parviennent plus à une historicisation de leur parcours, de telle sorte que le travail de parole se présente dans les premiers temps comme difficile, hésitant et essentiellement centré sur des plaintes corporelles. Cet état de détresse dont l'essence n'est pas toujours reconnue par les équipes éducatives mobilise naturellement beaucoup d'empathie et de sollicitude. Il arrive également que la fragilité psychique dans laquelle l'adolescent se trouve réveille une angoisse, un sentiment d'impuissance, de la culpabilité, de la honte, de l'agressivité ou des affects dépressifs qui

sont liés en fait à une forme *de partage du traumatisme* qui apparaît parfois dans le *contre-transfert*. La difficile élaboration de ses variations émotionnelles conjuguée à l'état de détresse des jeunes dont ils s'occupent conduit parfois certains vers une position *maternante*, venant faire écran à la complexité des éprouvés. On perçoit donc ici le besoin pour ces équipes de bénéficier de temps d'analyse de pratique et d'échanges pour qu'elles parviennent à élaborer et à prendre de la distance par rapport à ce qui se joue dans la rencontre.

La description des enjeux psychoéducatifs, que nous avons pris le temps de développer et d'analyser à travers différents axes, souligne que l'accompagnement des MNA amène les éducateurs à expérimenter des liens où s'entremêlent les remaniements identitaires liés à l'adolescence, l'impact produit par la rupture du sujet avec son milieu d'origine et les traumatismes subis. Elle nous rend également attentifs aux mécanismes de défense mis en place pour contenir et transformer cette souffrance (clivage, projection). Les phénomènes transférentiels et les modes d'investissements qui en découlent conduisent les éducateurs à éprouver de l'angoisse et des sentiments ambivalents (méfiance, suspicion, honte, agressivité) à plusieurs niveaux de l'accompagnement. Ils mobilisent en même temps un investissement généreux, et cela d'autant que ces adolescents appellent leurs éducateurs à aller au-delà de leurs attributions et à s'investir affectivement dans une relation duelle où le tiers et l'altérité s'effacent.

Au regard de tous ces enjeux qui traversent la relation éducative, on se rend compte de la pertinence de développer un travail transitionnel et transculturel dans lequel jeunes et éducateurs peuvent « jouer » et élaborer ensemble pour construire des ponts entre « ici et là-bas ». Pour que cela soit possible, il nous a semblé nécessaire de libérer l'éducateur de ces responsabilités administratives, ce qui de surcroît l'a conduit à sortir d'une position surmoïque dans laquelle il est placé par les adolescents lorsqu'il détient les pouvoirs qui en résultent.

Modalités d'une pratique singulière de l'interdisciplinarité et effets

Selon le dictionnaire *Larousse*, l'interdisciplinarité est ce « qui relève des relations entre plusieurs disciplines, plusieurs sciences ». Il ne s'agit pas de la juxtaposition de différents champs de compétence, de différents savoirs, mais au contraire de favoriser un esprit d'ouverture dans la recherche de leurs interactions et de leur complémentarité.

Elle peut alors se concevoir comme une association de compétences visant à la réalisation d'une œuvre commune et au décloisonnement des disciplines aboutissant à l'acquisition de compétences transversales.

Une pratique interdisciplinaire inscrite dans le travail quotidien

Après plusieurs années d'expérience dans l'accompagnement éducatif de ces jeunes, et au regard des enjeux décrits précédemment, la constitution d'une équipe interdisciplinaire nous a paru la modalité d'intervention la plus adéquate pour répondre à la problématique des MNA. En effet, situés à la croisée des champs de la protection de l'enfance et du droit des étrangers, ces adolescents doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement pluriel, au sein duquel se croisent les regards issus de différents domaines professionnels. Dans cette configuration, l'éducateur accepte de ne plus être à toutes les places par rapport au jeune dont il a la référence, mais conserve cependant un rôle central. Le travail interdisciplinaire vient signifier une limite structurante pour le professionnel qui ne travaille plus seul avec le jeune, mais à l'intérieur d'une équipe partageant une connaissance globale de l'adolescent et dont les membres sont tous porteurs de compétences et de savoirs spécifiques.

La temporalité extrêmement contrainte dans la prise en charge de ce public implique une grande efficacité dans leur accompagnement juridico-administratif. Cela a fait germer l'idée de constituer une équipe interdisciplinaire reposant sur un pôle éducatif et un pôle ressources, composée de personnes spécialisées dans des domaines ayant été repérés comme clés dans l'accompagnement des MNA. Ainsi la constitution d'une équipe interdisciplinaire tente-t-elle de remédier aux constats dressés dans la première partie en apportant du tiers dans la relation éducative. En outre, elle apporte aux éducateurs une expertise sur laquelle ils peuvent se reposer tout en enrichissant leurs connaissances. Enfin, elle leur permet de se consacrer à des missions proprement éducatives, ce qui leur évite d'être insécurisés et d'éprouver le sentiment de « bricoler ». Dégagés de ces difficultés, ils retrouvent les ressources psychiques nécessaires pour étayer, rassurer et contenir les angoisses éprouvées par les adolescents.

Un pôle de spécialistes

La construction du pôle ressources s'est élaborée en partant des besoins des jeunes et de l'impératif qui s'imposait de les rendre autonomes dans un délai court. L'accession à l'autonomie présuppose de la part de l'adolescent un sentiment de sécurité, une compréhension

suffisante de son environnement, l'assurance d'un guidage bienveillant et la possibilité de puiser dans ses ressources internes. Dans le cas des MNA, elle nécessite aussi le dépassement des obstacles administratifs opposés à leur insertion socioprofessionnelle voire à leur intégration. L'autonomie de ces jeunes s'acquiert donc aussi à la hauteur de leur résistance au découragement et à celui des équipes qui les accompagnent.

- Les raisons de leur départ, les difficultés de leur parcours migratoire, leur situation d'exil et les chocs culturels au moment si sensible de la construction adolescente, les violences subies ou dont ils ont été témoins, et enfin, les angoisses générées par l'incertitude de l'avenir liée à leur statut d'étranger requièrent l'intervention d'un psychologue clinicien rompu à ces questions et formé à la clinique de l'interculturalité.

- Les questions juridiques, nombreuses, déterminantes et sources d'angoisses tant pour le jeune que pour les éducateurs, doivent être confiées à un juriste averti en droit des étrangers.

- L'insertion professionnelle de ces jeunes, l'acquisition des savoir-être professionnels et la mise en lien avec un réseau d'entrepreneurs et de centres de formation professionnelle sont supervisées par un chargé d'insertion professionnelle.

- Les démarches d'accès au logement effectuées lorsque le jeune part de l'établissement éducatif sont effectuées avec lui et l'assistante sociale. Elles prennent en compte notamment sa situation administrative au regard de son droit au séjour et les critères d'accès aux dispositifs existants.

- L'apprentissage du français pour les jeunes allophones antérieurement ou parallèlement à leur scolarisation est assuré par un professeur de français langue étrangère.

- L'éducation à l'hygiène, la supervision du ménage dans les appartements et l'apprentissage de l'éco-citoyenneté sont délégués à une maîtresse de maison.

- Enfin, les menus travaux dans les appartements dans lesquels sont hébergés les jeunes et l'apprentissage du petit bricolage quotidien sont pris en charge par un éducateur technique.

Ainsi, tous les intervenants du pôle ressources sont en relation directe avec les jeunes accueillis. Chacun d'entre eux leur transmet un savoir spécifique, en étant capable de répondre de façon fine à leurs besoins et de les accompagner dans leur domaine de compétences, de « faire avec eux ». Chaque technicien travaille en coopération et en appui de l'éducateur.

Des entretiens de concertation prennent place entre éducateur et professionnel du pôle ressources pour déterminer les solutions envisagées et envisageables selon la personnalité et la situation d'un jeune. Enfin, ce pôle a pour mission de développer un réseau extérieur dans chaque domaine d'intervention dans l'intérêt du suivi du jeune, et pour qu'il puisse en bénéficier, à terme, de façon autonome.

Une équipe éducative recentrée sur ses missions essentielles

Nous l'avons dit précédemment, l'éducateur occupe une place centrale dans l'accompagnement du jeune dont il a la référence. Il est celui qui centralise les informations, se porte garant de la cohérence et de la continuité de l'accompagnement. Il a en outre une fonction contenante et c'est à lui qu'il revient d'élaborer un projet avec le jeune.

Lors de cette coélaboration, l'adolescent qu'il accompagne est conduit à lui poser des questions auxquelles il n'a pas de réponse précise à lui apporter du fait de leur spécificité. Il est alors amené à lui expliquer que cela ne relève pas de ses compétences et à le diriger vers le professionnel du pôle ressources à même de lui apporter des éléments d'informations. Forts de ce nouvel éclairage, l'éducateur et le jeune poursuivent l'élaboration du projet. Bien que les modalités de ces échanges soient en réalité diverses, car l'éducateur et le jeune peuvent choisir d'aller à la rencontre du technicien ensemble, ou de façon séparée, cette petite illustration permet de comprendre plus concrètement comment l'interdisciplinarité entre en jeu dans le quotidien des jeunes et des éducateurs. Elle souligne également la possibilité de trouver une réponse rapide, précise qui rassure tout à la fois le professionnel et le jeune accompagné.

Comme nous venons de le voir, l'interdisciplinarité contribue à extraire l'éducateur d'une position de toute-puissance puisqu'il est amené à consulter ses collègues spécialistes. L'adolescent, quant à lui, en percevant que le travail de l'éducateur est limité, complété par celui de ses collègues, est moins porté à le mettre imaginativement à la place de celui qui peut combler tous les manques. Lorsque des mouvements de déception, d'angoisse et de frustration apparaissent, ils ne sont plus reportés sur l'éducateur désigné comme le « responsable qui aurait failli volontairement ou non ». Étant donné que plusieurs professionnels sont impliqués auprès de lui, chacun peut lui réexpliquer ce qui a été mis en place avec lui en reprenant les points d'achoppements éventuels et les solutions envisageables pour y remédier.

L'éducateur, dans cette configuration, est dégagé de l'obligation de faire face seul à toutes les contingences spécifiques auxquelles sont soumis les MNA. Bien que partie prenante de son insertion socioprofessionnelle, des démarches administratives, et du bon déroulé du projet personnalisé, son attention et ses compétences seront appelées sur un autre terrain. En effet, l'éducateur se situe également comme un adulte référent qui doit pouvoir garantir à l'adolescent un accompagnement transitionnel et transculturel. Du fait de l'étayage interdisciplinaire, il est dégagé des enjeux liés au récit administratif que le jeune a pu livrer au moment de son évaluation, et se trouve plus libre de replacer le projet migratoire et le lien familial au cœur de l'accompagnement éducatif. En instaurant une relation de confiance, il permet au jeune de faire un lien entre « lui, là-bas et avant », et « lui, ici et maintenant » en l'accompagnant dans le remaniement de ses identifications et de ses idéaux. Ces échanges permettent également à l'éducateur de saisir une dimension importante du parcours du jeune, de la nature de ses liens familiaux et sociaux, et enfin, de ses références culturelles.

Car il s'agit également d'un accompagnement culturel. Nombre de tensions avec ces adolescents sont dues à des quiproquos de cet ordre. Il est alors primordial de pouvoir comprendre leur culture d'origine et de leur expliquer quelle est la culture de leur pays d'accueil. Pour parvenir à le faire, l'éducateur devra en premier lieu interroger ses propres implicites, être conscient de son propre formatage culturel pour dialoguer avec les adolescents étrangers qui arrivent en France et s'ouvrir à la compréhension d'une culture différente. Ce rôle de guide culturel sera d'une importance capitale pour qu'ils s'intègrent au mieux dans la société française, qu'ils en comprennent les codes et valeurs et qu'ils se sentent en capacité d'être acteurs dans un environnement qu'ils connaissent. Il ne s'agit en revanche absolument pas d'enjoindre l'adolescent à l'assimilation, mais bien de lui permettre d'effectuer un travail d'acculturation au sein duquel il est en capacité d'articuler sa culture d'origine et ses nouvelles expériences. Cet accompagnement transitionnel et transculturel contribue à éviter des clivages de la personnalité liés à la rupture du sujet avec ses objets internes, au métissage culturel et aux problématiques de loyauté vis-à-vis de la famille. Cela prévient également des mises en danger liées à un « autoengendrement factice⁷ ». Plus généralement, on peut dire que cela limite l'émergence d'une souffrance identitaire engendrée par les mécanismes de clivage

7. <https://revuelautre.com/colloque/intervention-colloque/les-metis-culturels-un-paradigme-identitaire-contemporain/>

et de dénis qu'ils ont tendance à mobiliser, à défaut de trouver dans la relation à l'autre des espaces d'élaboration.

Un espace tiers soutenu par des temps d'élaboration multiples

La mise en place d'une dynamique interdisciplinaire au sein d'une même équipe présuppose que chacun des professionnels appréhende de façon claire quelle est sa fonction et celles de ses collègues. Chacun d'entre eux participe dans son domaine de compétence au projet éducatif conduit pour et avec le jeune, chacun d'entre eux a pour objectif de l'autonomiser en lui apportant des connaissances qui feront de lui un adulte acteur, capable de faire des choix éclairés en prenant en compte les contraintes qui s'imposeront à lui. Cette interdisciplinarité s'exprime au quotidien dans le suivi des adolescents par un travail de collaboration, de coopération entre les différents professionnels. Ces derniers doivent se soutenir mutuellement et considérer comme des ressources les modes d'intervention qui sont distincts des leurs. Ils ont à apprendre à travailler avec les différences de fonctions et de rôles des uns et des autres, et ainsi, proposer aux adolescents accueillis des expériences différenciées de contacts, d'analyses, de confrontation aux limites et d'investissement. Cette expérience ainsi faite par les adolescents passant d'un interlocuteur à l'autre en fonction des questionnements pourrait s'apparenter à un espace transitionnel vers l'extérieur, et semble être médiatrice d'intégration. Ainsi, dans un espace sécurisé et bienveillant, ils font l'expérience d'aller à la rencontre de différents professionnels, de différentes personnalités, comme dans le tissu social. Hors des murs de l'établissement, ils seront amenés de façon autonome à répéter ces expériences.

Pour que cette interdisciplinarité soit possible et efficace, il est important que les professionnels se sentent reconnus, valorisés et protégés dans l'exercice de leurs fonctions auprès des jeunes accueillis et auprès des autres professionnels. Des espaces et des temps d'élaboration sont également nécessaires : d'abord pour penser et ajuster le travail d'accompagnement des adolescents par l'intermédiaire de réunions d'équipe hebdomadaires ; ensuite, pour penser et ajuster les dispositifs institutionnels dans lesquels s'inscrivent les pratiques des professionnels sous la forme de réunions thématiques et de fonctionnement.

Les réunions d'équipe hebdomadaires

Le travail en équipe interdisciplinaire limite les professionnels quant au savoir et à leur champ d'action. Le fait que tous participent à la réunion, bien que chacun ait le droit au silence, contribue à défendre l'idée d'une approche plurielle dans laquelle personne ne détient à lui seul un savoir suffisant. Avec cette organisation, l'adolescent et son projet sont amenés à être appréhendés à travers une multitude d'éclairages, et cela souligne qu'aucune théorie, aucun modèle, aucun discours n'en permettront jamais une saisie totale. La reconnaissance de cette complexité, en tant qu'elle nous renvoie à notre propre finitude et à notre incomplétude, nous libère en quelque sorte de la tentation de toute-puissance et d'ingérence sur l'autre. L'éducateur technique, l'assistante sociale, le chef de service, le chargé d'insertion, le juriste, l'éducateur, la maîtresse de maison, le psychologue, le directeur, ont des intérêts et des compétences dans des domaines complémentaires. La fonction, l'identité professionnelle et le style de chacun se révèlent donc dans les discours en mettant en exergue les points de complémentarité et de divergence. Ce travail pousse à envisager ce qui se joue entre les disciplines et à former de nouvelles représentations.

Les adolescents en difficulté attirent l'attention des professionnels et déclenchent une kyrielle de questions : pourquoi n'apprend-il pas le français ? Pourquoi ce comportement, ces mensonges, ces retards... ? Ou un défilé de considérations sur ce qu'ils sont : fragiles, fainéants, ingrats..., et bien d'autres choses répertoriées depuis la nuit des temps.

La visée de ces réunions est de proposer aux professionnels de mettre en mots tous ces éléments avant qu'ils envahissent la relation aux jeunes. L'investissement de ces temps d'élaboration en équipe garantit que du tiers soit préservé dans la rencontre. Il pousse chaque membre de l'équipe à dépasser les éventuelles rivalités professionnelles imaginaires qui appellent à vouloir réussir seul là où l'autre, le collègue, aurait échoué, et à sortir les adolescents captifs et objets des enjeux liés à l'exaltation des narcissismes et des techniques professionnelles. Au cours des échanges, chacun est potentiellement amené à jouer le rôle de tiers et à apporter un savoir limité par celui des autres. En fait, le véritable savoir recherché est celui qui émerge des échanges de l'équipe.

Idéalement, on peut dire que les temps de réunions constituent des espaces de décentrage, de connaissance de soi, des autres, et des jeunes. La parole de chacun rend compte des différentes manières

qu'ont les adolescents de rencontrer les partenaires aux styles multiples que l'institution leur propose. Elle dégonfle les constructions imaginaires échafaudées par les professionnels dans la rencontre interculturelle et le contre-transfert. Chacun intervient de sa place, mais peut être amené à proposer une interprétation de ce qui pose difficulté à son collègue. Cette dynamique contribue au décentrage et à la reconnaissance de l'altérité qui émerge dans la déconstruction des phénomènes de projection, des implicites culturels et des habitudes interprétatives des uns et des autres.

L'enjeu est de se donner les moyens de percevoir les besoins du jeune malgré les effets de la rencontre d'une culture différente et la forte résonance émotionnelle provoquée par certaines situations dramatiques. Le déploiement des discours met en lumière à quel endroit la dynamique institutionnelle favorise des mouvements de subjectivation et d'affirmation de soi, et à quel niveau les interactions et les enjeux de la prise en charge deviennent objectivants. Il ouvre également un espace pour entendre la parole du sujet qui cherche à se remodeler en partant à la rencontre de lui-même et des autres. L'une des visées est donc également de soutenir le désir des adolescents, de reconnaître leur engagement dans un remaniement de leur identité, de leurs idéaux à travers la rencontre de l'(A)utre.

Au terme de ces échanges, les professionnels acquièrent une représentation des différents enjeux qui existent dans la rencontre de l'adolescent avec chaque discipline et professionnel. En outre, le discours qui est intériorisé par les professionnels durant le temps d'élaboration conduit à la constitution d'un maillage contenant, à même de prévenir les phénomènes de morcèlement au niveau de l'identité des adolescents et de la prise en charge.

Les réunions de fonctionnement

À différentes reprises dans l'année, des réunions de fonctionnement doivent pouvoir se mettre en place. Il s'agit ici de penser à l'organisation du travail, à la définition des missions de chacun, à l'articulation concrète entre les différentes fonctions des membres de l'équipe, aux modes de communication internes et à l'aménagement de l'espace professionnel. Ces réunions constituent des espaces collaboratifs où chacun est amené à se prononcer depuis sa place, sa fonction sur l'organisation expérimentée. En partant du sens de chaque item abordé, de petits groupes composés de professionnels occupant des fonctions différentes réfléchissent ensemble à ce qui fonctionne,

aux points d'amélioration qui pourraient être apportés à l'existant, ou imaginent de nouveaux modes de fonctionnement. Chacun a alors l'occasion de partager sa réalité professionnelle et de comprendre celle de ses collègues. Chaque groupe formule ensuite des propositions en fonction des débats ayant eu lieu en leur sein. Ces temps d'échanges et de réflexions permettent de contribuer de façon collective à l'amélioration de l'organisation.

Les réunions thématiques

Un travail interdisciplinaire nécessite un minimum de cohésion pour que les projets communs puissent être réalisés. Ce besoin de constituer une culture institutionnelle a donné lieu à la création de réunions thématiques ayant pour objet de contribuer à créer une culture et des savoirs communs. Durant ces dernières années, ces matinées d'échange organisées environ tous les deux mois ont contribué à former tous les professionnels sur des sujets tels que l'adolescence, le traumatisme, l'interculturalité...

Elles ont également été l'occasion d'ouvrir un travail de réflexion autour des valeurs que le service et les professionnels souhaitent mettre en avant dans leurs interventions communes, et d'explorer la façon dont celles-ci prenaient corps et étaient hiérarchisées dans leurs pratiques quotidiennes.

Enfin, ces échanges et élaborations nous ont conduits à explorer ce qui était mis par chacun derrière des mots tels que « laïcité », « intégration ». Les débats parfois animés autour de ces questions nous ont appris à passer de la formulation « tu te trompes » à « pourquoi penses-tu ça ? », plus à même de dialectiser les pensées et de reconnaître l'autre dans sa légitimité et son altérité. Cela était essentiel pour que chacun puisse intervenir en sachant qu'il s'agissait d'un débat d'idées et non pas d'un conflit entre des personnes.

Tout au long de ce cheminement, qui nourrit la construction de notre établissement, les parenthèses ludiques, l'humour et les ressources créatives de chacun nous ont permis de dépasser les premières difficultés et de reconnaître pour tous un droit à la différence, sans que cela porte atteinte à l'intégrité du groupe. Le fait que les professionnels prennent conscience dans l'échange de ce qui constitue leur identité à travers leurs formations, leurs connaissances, les valeurs auxquelles ils sont attachés..., tout en visitant ce qui les influence, leurs préjugés..., leur a permis d'aller à la rencontre des adolescents et de leurs collègues avec respect, curiosité et bienveillance. Néanmoins,

l'équilibre trouvé dans cette pratique interdisciplinaire reste sans cesse fragile et appelle à un travail d'élaboration et de création toujours renouvelé.

Bibliographie

- BOUTINAUD, J. 2013. « Dans le sillage de l'exil : quelques aspects de la problématique psychique des adolescents étrangers isolés », *Adolescence*, 31-4, p. 651-660.
- CAHN, R. 2002. *Les identifications à l'adolescence*, Paris, Puf.
- CODE DE L'ENTRÉE ET DU SÉJOUR DES ÉTRANGERS ET DU DROIT D'ASILE.
Article L. 313-11 2bis <https://revuelautre.com/colloque/intervention-colloque/les-metis-culturels-un-paradigme-identitaire-contemporain/>
- LACHAL, C. 2006. *Le portage du traumatisme contre transfert avec les patients traumatisés*, Paris, La Pensée Sauvage.
- LEDOUX, M. 1993. *J'ai mal à ma mère*, Paris, Fleurus.

VI

Un poème

Où la lune gît

Miguel Angel Sevilla

Où la lune gît
Ou ronde ou ovale
Se trouve mon âme
Au ciel suspendue

Et je n'étais nulle part
Pas même ailleurs
J'étais dans l'instant
Et je cessais d'être

Et je n'étais pas
J'étais comme un homme
Qui travaille et donne
Sa vie pour manger

J'étais un émigré
Ou bien un migrant
J'étais de nulle part
Sans le moindre ici

J'étais à Paris
Mais c'est un détail
J'étais comme on nage
En plein Océan

Miguel Angel Sevilla, poète et écrivain de langue espagnole et française, né à Tucumán en Argentine. Vit à Paris depuis 1976, thèse en philosophie de troisième cycle dirigée par Paul Ricœur.

En pleine traversée
Dans une mer profonde
Je voulais surtout
Trouver l'horizon

Où quelqu'un m'attende
Et soit ma patrie
Et mon vent du large
Et aussi mon ancrage

Disons mon chez moi
Qui manque de lieu

Donde la luna yace

Donde la luna yace
Redondo u ovalada
Se encuentra mi alma
En el cielo suspendida

Y estaba en ningún lado
Ni siquiera en otra parte
Estaba en el instante
Y cejaba de ser

Y ya no era más
Era como un hombre
Que trabaja y da
Su vida por comer

Era un emigrante
O bien un migrante
Y de ninguna parte
Sin el mínimo aquí

Estaba en París
Pero eso es un detalle
Estaba como se nada
En medio al Océano

En plena travesía
Sobre el mar profundo
Quería sobre todo
Percibir el horizonte

Donde alguien me espere
Y que sea mi patria
El aire de alta mar
Y también mi anclaje

O digamos mi casa
Que carece de sitio

Résumés et mots-clés

La culture comme dictionnaire

Marine Pouthier

J'ai une conviction de fond : pour être véritablement dans une démarche de bien-traitance, il est fondamental de repérer le niveau auquel se posent les problèmes pour les jeunes migrants non accompagnés – du point de vue de chacun d'entre eux – et de partir de là, sinon il ne peut pas recevoir ce qu'on lui propose, il n'entend pas, son urgence est ailleurs. Et le premier problème est d'arriver à nous comprendre, au-delà de la langue, au-delà des problèmes évoqués.

Pour cela, apprendre à se décentrer est fondamental. Se décentrer, c'est apprendre à ne pas ramener les données nouvelles à soi, ou à ce que l'on connaît déjà, comme référence universelle, ce que l'on fait le plus souvent sans s'en rendre compte. C'est apprendre à débusquer nos implicites, et les leurs, différents parce que nous provenons de cultures différentes. Comprendre nos différences plutôt que nous y heurter est la base d'une démarche de soutien, pour qu'elle soit efficace. C'est pourquoi il faut toujours garder en tête que la plupart des jeunes étrangers dont il est question ici ont grandi, ont été éduqués dans un autre contexte culturel, beaucoup plus traditionnel et communautaire que le nôtre, même s'il est lui aussi en profonde mutation, traversé par des tensions, des brouillages, des violences parfois.

Mots-clés : anthropologie, approche interculturelle, diversité, société traditionnelle, exil.

Abstract:

Keywords:

Quel savoir adolescent pour les mineurs non accompagnés victimes de violence politique ?

Jacky Roptin

La situation des mineurs non accompagnés interpellent autant par la violence des trajectoires dont ils témoignent que par les difficultés de prise en charge qu'ils rencontrent. L'effet de sidération que leurs récits provoquent parfois, associé à la logique administrative à l'œuvre dans leur accompagnement, se conjuguent pour mettre à mal toute émergence ou prise en compte de l'opération adolescente dans leurs difficultés. C'est cette logique adolescente et les effets des événements rapportés par ces jeunes sur celle-ci qui sont interrogés ici. Ces effets, c'est l'orientation du propos ici, se signent d'un profond réaménagement sous le mode de l'effraction, du rapport d'un sujet aux « savoirs insus » qui le traversent, à une période où l'adolescent se débat pour qu'ils le restent, afin d'y trouver cause à son désir. Le dévoilement de cet espace d'innocence, que prend le risque de tout exil, n'est pas sans impliquer le surgissement de la honte face à l'exhibition de ces violences, et ses conséquences dans le rapport à la fois, à la parole et au transfert à l'analyste.

Mots-clés : adolescence, savoir, regard, honte, témoignage, pudeur.

Abstract:

Keywords:

Trauma complexe et processus de reconstruction d'un jeune bacha bazi afghan

Hugo Rudy

L'état de stress post-traumatique complexe, ou trauma complexe, est un tableau fréquent chez les mineurs non accompagnés que nous recevons dans notre Maison des adolescents en tant que psychiatre. À travers le cas d'un jeune mineur isolé originaire d'Afghanistan, victime d'une forme d'esclavage sexuel connue sous le nom de *bacha bazi*, nous illustrons cette problématique et questionnons les enjeux thérapeutiques dans ces situations de trauma complexe, notamment le cadre des soins psychiques pour ces mineurs isolés étrangers.

Mots-clés : état de stress post-traumatique, soins psychiques, bacha bazi, esclavage sexuel, Maison des adolescents.

Abstract:

Keywords:

*Mon corps est là, mais pas moi.**Travail clinique autour de l'exil et du deuil traumatique*

Juliette Leconte

Aujourd'hui, presque tous les mineurs non accompagnés qui arrivent en France ont vécu des situations traumatiques. Ils ont été amenés à penser qu'ils allaient mourir – eux-mêmes ou la personne à côté d'eux. Ils perdent des compagnons ou assistent à des scènes traumatiques. Ils vivent des peurs intenses, des frayeurs, qui viennent faire effraction. Sur la route, ils sont confrontés à des humiliations, des maltraitances physiques et psychiques. Lors du travail clinique réalisé auprès de ce public, il convient de tenir compte de la problématique de l'exil, du trauma et de la culture, mais également de la question adolescente. Une vignette clinique s'attachera à expliciter le travail réalisé autour du vécu traumatique d'un jeune Afghan. Puis nous élargirons la réflexion sur les situations de deuils traumatiques.

Mots-clés : exil, trauma, adolescence, psychothérapie, deuil.

Abstract:

Keywords:

Thérapie familiale chez les mineurs isolés étrangers nouvellement dénommés MNA... Une impossibilité, un paradoxe, une solution ?

Pierre Duterte

Les mineurs isolés étrangers (MIE) peuvent paraître, du fait de leur statut d'isolé, comme peu qualifiés pour une thérapie familiale. Ils ont le plus souvent, avant de se retrouver seuls en France et, malgré leur jeune âge, vu périr leur famille, et ont pour la plupart été victimes d'insoutenables violences, ils ont parfois été amenés à faire la guerre à 7, 10 ou 15 ans. Même si parfois ces mineurs sont missionnés par leur famille pour «venir» travailler en France, il est impossible d'imaginer qu'ils puissent vivre cet « exil » comme un voyage, comme un séjour. Le traumatisme est omniprésent.

Mots clefs : mineurs, isolé, étrangers, exil, thérapie familiale, enfants soldats, trauma, traumatisme.

Abstract:

Keywords:

*Mettre des mots sur les maux.**La consultation de médecine de l'adolescent pour les mineurs non accompagnés, entre besoins de santé réels et difficultés de suivi*

Valérie Belien Pallet, Sevan Minassian, Pauline Lefebvre, Thierry Baubet

Un grand nombre de mineurs non accompagnés consultant à la Maison des adolescents d'Avicenne expriment des plaintes somatiques motivant une consultation en médecine des adolescents. Cette consultation permet une approche globale de leurs besoins de santé bien réels et souvent multiples. Elle propose des dépistages adaptés et est l'occasion d'actions de prévention. Elle propose également à ces jeunes patients un examen médical à la fois systématique et orienté, qui recherche une explication somatique aux symptômes rapportés, mais qui peut être aussi l'occasion de diagnostiquer des problématiques de santé laissées sous silence. Elle peut enfin être une première étape aidant certains de ces patients à faire progressivement le lien entre leurs ressentis, leurs craintes et leurs possibles traumatismes passés. Cependant, bien que cette consultation semble justement indiquée, elle ne permet pas toujours de remplir pleinement ses objectifs, se confrontant notamment aux difficultés de la discontinuité, dans un parcours de soins où ces mineurs, faute d'orientation ou de soutien adaptés, se perdent souvent.

Mots-clés : dépistage, adolescent, soma, prévention, hospitalisation.

Abstract:

Keywords:

Épreuve du corps dans la migration chez une mineure non accompagnée

Michèle Sawaya, Sevan Minassian, Valérie Belien Pallet, Thierry Baubet

Le rapport au corps des mineurs non accompagnés tient une place centrale dans l'expression de leur mal-être en lien avec le récit de leurs épreuves et de leur parcours. Ces manifestations ont été plus spécifiquement étudiées dans une population qui est majoritairement masculine. Actuellement, de plus en plus de jeunes filles sont reçues dans le cadre des suivis des mineurs non accompagnés, nous amenant à accéder à leur histoire en passant par un corps écran de leurs émotions, de leur douleur, leur plainte et leur relation aux autres. Nous nous proposons de présenter un cas clinique qui nous a permis d'établir une réflexion et d'envisager une prise en charge élaborée autour de la place du corps féminin dans les soins psychiques.

Mots-clés : regard, relation éducative, adolescence, holding.

Abstract:

Keywords:

Comment, chez un adolescent arménien, le lien à sa mère fut un facteur de survie au génocide

Janine Altounian

J'ai voulu montrer comment, dans le témoignage que délivre mon père dans son *Journal de déportation*, le fait pour l'adolescent de 14 ans qu'il était de se sentir responsable de sa mère, de désirer retourner à elle quand il dut être séparé d'elle pour survivre, de l'admirer, de respecter son autorité et de se conformer aux valeurs qui l'habitent, a été ce qui lui a permis de maintenir le sens de sa vie et de rester en vie.

Mots-clés : génocide, mère, transmission, héritage familial et culturel.

Abstract:

Keywords:

Adolescence et violence de l'exil : de la cause aux effets d'une parole falsifiée

Stéphane Weiler

Les jeunes dont il est ici question ont récemment changé d'appellation. Ils ne sont plus désignés comme des mineurs isolés étrangers, mais comme des mineurs non accompagnés. Ce glissement sémantique n'a rien d'anecdotique. Le sigle MIE rassemble trois facteurs de vulnérabilité, lorsque celui de MNA nous renvoie à une aporie, comme s'ils pouvaient souffrir de ce que nous, intervenants psychosociaux, pouvoirs publics, leur infligeons.

Mots-clés : prise en charge thérapeutique, hébergement à l'hôtel, demande d'asile, destin.

Abstract:

Keywords:

« Je implore toi s'il vous plaît dormir couloir »

Rozenn Le Berre

Durant un an et demi, Rozenn Le Berre a travaillé comme éducatrice dans un service d'accueil pour des jeunes exilés, arrivés en France sans référent parental. Le parcours migratoire, le bouleversement des repères, la confrontation à une logique administrative aléatoire constituent des expériences éprouvantes pour ces mineurs isolés étrangers ou mineurs non accompagnés.

Mots-clés : histoire de vie, foyer, évaluation, interprète, odyssee.

Abstract:

Keywords:

Rencontre clinique d'un ancien enfant des rues du Maghreb.

Enjeux contre-transférentiels dans la prise en charge des mineurs étrangers non accompagnés

Pauline Lefebvre, Thierry Baubet

La prise en charge des mineurs étrangers non accompagnés est un exercice complexe qui pose des questions spécifiques aux nombreux professionnels impliqués. Elle suscite de nombreux et différents mouvements de contre-transfert. Le trauma et ses effets déstructurants, notamment, peuvent entraver le travail clinique ou éducatif dans la relation duelle avec le jeune. Ils peuvent être à l'origine également d'un clivage entre les différents acteurs, les différentes institutions concernés. C'est la reconnaissance et la prise en compte des différents effets du contre-transfert qui vont aider et permettre la mise en place d'une relation juste et empathique, support du soin.

Mots-clés : mouvement contre-transférentiel, trauma, transculturel, errance.

Abstract:

Keywords:

L'accueil des mineurs non accompagnés en CMPP :

la mise en question de l'engagement thérapeutique du professionnel

Andrée Bauer

L'auteur analyse les modalités de prise en charge des jeunes migrants mineurs non accompagnés, dans le cadre du centre CMPP de Strasbourg. Les questionnements, essentiellement cliniques tout d'abord, vont se déplacer vers des questions liées aux modalités d'accueil de ces jeunes gens. La mise en question de la réelle minorité de ces adolescents, de la véracité de leurs récits par le service de protection de l'enfance aboutissant à un refus d'accueil protégé, induit une aggravation des tableaux cliniques et une remise en question de l'engagement des thérapeutes auprès de ces jeunes gens.

Mots-clés : centre médico-psycho-pédagogique, psychothérapie, violence administrative, accueil, équipe pluridisciplinaire.

Abstract:

Keywords:

C'est ça, une histoire vraie d'un garçon du Cameroun

Joseph Mbondo

L'auteur, né au Cameroun en juin 2001, témoigne ici de son histoire personnelle. Il relate les événements familiaux qui vont le conduire à décider, début 2014, de quitter son pays pour rejoindre l'Europe. Ce périple sera accompli à pied à travers le Nigeria, le Niger puis l'Algérie et le Maroc. Il retrace avec sobriété les événements bouleversants auxquels il a été confronté. Sauvé in extremis en mer par la police espagnole, il sera recueilli dans ce pays puis, à sa demande, acheminé vers la France. Arrivé à Strasbourg, il doit faire face cette fois à de graves difficultés administratives. Sa minorité étant contestée, il se retrouve à nouveau à la rue. Il réussira enfin à être reconnu dans ses droits et sera accueilli en foyer d'hébergement sous le statut de mineur étranger isolé.

*Mots-clés :**Abstract:**Keywords:**Crise de l'accueil et institutionnalisation du « soupçon » à l'égard des MIE : de la question politique à la question éducative*

Julien Bricaud, Caroline Thibaudau

Depuis maintenant vingt ans, les pouvoirs publics font face à l'arrivée continue de mineurs isolés étrangers. Dans un contexte de plus en plus contraint à maints égards, leur prise en charge est perçue comme une charge supplémentaire, potentiellement illégitime. L'accès de ces jeunes étrangers à la protection de l'enfance fait l'objet d'une attention toute particulière avec comme mot d'ordre : « surtout, éviter de prendre en charge de "faux" mineurs ». Ainsi, à partir des mensonges réels ou supposés que ces jeunes adressent aux services sociaux, se développe et s'institutionnalise une véritable culture du soupçon d'où émergent, du côté des travailleurs sociaux, des perceptions contrastées, tantôt méritoires tantôt péjoratives, oscillant entre bienveillance et défiance, entre protection et rejet. Ici, le « soupçon » est analysé comme l'indicateur d'un processus qui, à des degrés divers, relève d'une « mécanique » singulière, remarquable notamment par ses effets de contagion. Car à travers le soupçon, c'est non seulement le versant de l'assistance et de la protection qui est impacté, mais aussi celui de l'accompagnement et du processus éducatif lui-même, au risque de son « effacement ».

Mots-clés : culture du soupçon, conformité administrative, évaluation, manipulation, protection, travail éducatif.

Abstract:

Keywords:

Les MNA ou l'intégration sous haute contrainte

Camille Chalopin

Pour obtenir un titre de séjour, les MNA doivent rapporter la preuve de leur volonté et de leur capacité à s'intégrer en France. Adolescents, la charge qui leur incombe est lourde, car ils doivent se plier à cette obligation malgré l'absence de places en lycée, malgré l'accès restreint au marché du travail, malgré un séjour toujours plus précaire et instable. Ils doivent faire et refaire la preuve de leur intégration alors qu'ils en sont largement empêchés.

Pourtant, beaucoup relèvent le défi. Beaucoup parviennent à « gagner les papiers », comme ils disent. Ils resteront en France. Pourquoi alors leur donner tant de peine et se priver de susciter leur adhésion à la société française, objectif ultime de l'intégration ?

Mots-clés : parcours d'intégration, coercition, papiers, relégation.

Abstract:

Keywords:

L'accueil et l'accompagnement des mineurs isolés étrangers à Paris

Dominique Versini

La Ville de Paris a adopté en avril 2015 un plan d'accueil et d'accompagnement des mineurs isolés étrangers. Dans ce cadre, la Ville de Paris a engagé de nombreux chantiers visant à améliorer la qualité du premier accueil des jeunes migrants se présentant comme mineurs. Elle a aussi diversifié l'offre d'accueil et d'accompagnement proposée aux mineurs isolés étrangers, afin de leur donner les moyens de construire un projet d'insertion sociale et professionnelle réussie. Cet article propose de revenir sur l'ensemble de ces mesures et sur les enjeux qu'elles sous-tendent.

Mots-clés :

Abstract:

Keywords:

Mineurs isolés étrangers : à Paris, le parcours du combattant continue

Catherine Delanoë-Daoud

« Toi, tu t'assieds, tu parles, tu poses des questions. Tu es quelqu'un et tu me fais aussi devenir quelqu'un. »

Erri de Luca, *La nature exposée*.

Mots-clés : droits des mineurs, Dispositif d'évaluation des mineurs isolés étrangers, évaluation, juge des enfants, examen osseux, vulnérabilité.

*Abstract:**Keywords:**Enfants en danger en quête d'asile : entre exclusion et protection, quel statut ?*

Aurelia Malhou

Contraints de quitter leur pays pour des raisons de sécurité, des mineurs non accompagnés se retrouvent sur le territoire français en demande de protection. Étonnamment, l'accès à l'Aide sociale à l'enfance ne va pas de soi : encore faut-il qu'ils soient considérés comme des mineurs. Pour ceux qui parviennent à y accéder, ils pourront bénéficier davantage de droits, notamment au regard de leur statut administratif à 18 ans. Dans certains cas, la démarche de la demande de carte de séjour temporaire pourra être envisagée en parallèle de la demande d'asile. Cette dernière procédure est souvent mise de côté pour des raisons entre autres de contrainte de temps liée à la durée de la prise en charge des jeunes après leur 18 ans, de plus en plus courte. Cependant, la demande d'asile qui peut aboutir à l'octroi du statut de réfugié, non sans difficulté, a souvent un sens pour les jeunes qui ont été victimes de violences politiques, et un effet réparateur.

Mots-clés : protection de l'enfance, réfugiés, droit d'asile, carte de séjour, Aide sociale à l'enfance, situation de danger.

*Abstract:**Keywords:**La question des mineurs étrangers non accompagnés pour la protection de l'enfance et le risque de bascule déontologique de l'ASE*

Marie Jacob

Depuis presque vingt ans, la réticence plus ou moins manifeste selon les départements à accueillir ces jeunes qui sollicitent protection et accueil est constante, et les dispositifs élaborés servent davantage à filtrer qu'à permettre d'accéder à une protection. Pointés comme les coupables d'une désorganisa-

tion absolue de la protection de l'enfance, ils sont pourtant davantage les révélateurs d'une situation critique plutôt que la cause. À partir de deux thèmes, d'abord celui de la saturation du dispositif, de la crise et de l'urgence, ensuite celui de la spécificité des MNA qui exigerait une prise en charge différenciée, certains départements mettent en place des dispositifs d'évaluation, de tri, et d'accompagnement qui se situent à la limite de la déontologie. Sur quels ressorts se fondent ces pratiques limites ? Comment parviennent-elles à s'institutionnaliser ? Et pourquoi demeurent-elles, alors qu'elles sont dénoncées par les associations, les citoyens, les adolescents eux-mêmes ?

Mots-clés : déontologie, limites des prises en charge, foyer, précarité, évaluation, crise, urgence, droit d'asile, étrangers.

Abstract:

Keywords:

Des MIE aux MED : l'indispensable prise en compte des situations qui échappent au droit commun

Guillaume Lardanchet, Mathilde Archambault, Morgane Siri

Hors la Rue est une association qui intervient auprès des mineurs étrangers en danger depuis plus de quinze ans. Ses activités, centrées autour du travail de rue auprès des enfants les plus éloignés des dispositifs de protection de l'enfance, lui permettent de repérer des phénomènes qui demeurent dans les angles morts des institutions ou qui questionnent l'inadaptation des cadres de prise en charge. Cet article vise en premier lieu à questionner la construction de la catégorie des « mineurs isolés étrangers », qui concourt au renforcement de l'exclusion de certains publics. En présentant également diverses problématiques auxquelles les professionnels de l'association sont confrontés, il rappelle en second lieu la nécessité de renforcer la compréhension et donc de renouveler les approches quant aux dangers auxquels sont confrontés des enfants en situation de migration dans notre pays.

Mots-clés : droit commun, enfant des rues, stigmatisation, travail éducatif, protection, situation de danger, exclusion.

Abstract:

Keywords:

Soutenir les jeunes migrants non accompagnés par une approche qui soit aussi transitionnelle, transculturelle

Marine Pouthier

Cet écrit est la substance condensée que j'ai tirée de mon activité clinique auprès des très nombreux jeunes migrants non accompagnés que je reçois au Bureau de l'Aide sociale à l'enfance de Paris. Il est fondé sur ce que j'ai appris depuis plus de quinze ans au fil de mes entretiens avec eux, ainsi que sur les lectures et recherches que j'ai faites pour mieux comprendre. Une approche transculturelle mais aussi transitionnelle m'aide beaucoup, je vais essayer de développer la conception que j'en ai pour la partager avec ceux qui s'occupent des jeunes migrants ici. Notre capacité à prendre en compte leur contexte familial, social mais aussi culturel d'origine, sans oublier les traumatismes qu'ils ont pu subir depuis leur départ, est un gage de bientraitance. Cet accompagnement favorise une découverte, une compréhension structurante pour eux de leur nouvel environnement.

Mots-clés : Aide sociale à l'enfance, contre-transfert, transculturel, espace transitionnel, migrants, alliance, empathie.

Abstract:

Keywords:

Le bricolage éducatif au service de l'action socio-éducative auprès des mineurs et jeunes majeurs isolés étrangers

Soraya Hammouti

La prise en charge des mineurs isolés étrangers opère à un changement de paradigme pour les professionnels qui accompagnent ce public. Elle introduit dans la construction du projet d'insertion leur qualité d'étranger avec les contraintes administratives et sociales qui lui sont inhérentes, et la prise en compte d'une vulnérabilité et d'un besoin de protection en raison de leur minorité. Cet article vise à explorer certaines dimensions du travail socio-éducatif et à en interroger les modalités d'élaboration et d'inscription.

Mots-clés : bricolage éducatif, extranéité, immigration, contraintes administratives, insertion.

Abstract:

Keywords:

*L'interdisciplinarité dans l'accompagnement des MNA :
une modalité étayant les éducateurs et les adolescents*

Caroline Demarche, Gaëlle Le Guern

L'association Oberholz, membre du groupe SOS accueille en Alsace des MNA depuis les années 1990. En 2004 une demande départementale a conduit à la création d'un dispositif spécifique dédié à l'accueil d'adolescents MNA de 16 à 18 ans. Cet article revisite le travail effectué en termes d'analyse des enjeux psychoéducatifs rencontrés dans la clinique auprès de ces jeunes, et explicite les modalités et les bénéfices tirés de l'organisation interdisciplinaire que nous avons élaborée pour y répondre.

Mots-clés : interdisciplinarité, relation éducative, rupture, traumatisme psychique, enjeux, mineurs, immigration.

Abstract:

Keywords:

Revue de l'enfance et de l'adolescence en librairie

AGEN

Martin Delbert, 05 53 77 07 47

AIX-EN-PROVENCE

Vents du Sud, 04 42 23 03 38

AMIENS

Martelle, 03 22 71 54 54

ANGOULÊME

Privat Mediastore, 05 45 92 12 72

AUXERRE

Obliques, 03 86 51 39 29

BAYONNE

Mattin Megadenda, 05 59 59 35 14

BESANCON

Camponovo, 03 81 81 32 01

BÉTHUNE

Regis Bel, 03 21 57 14 50

BORDEAUX

FNAC, 05 56 00 21 30

La machine à lire, 05 56 48 03 87

Mollat, 05 56 56 40 40

Privat, 05 56 48 91 68

BOURG-EN-BRESSE

Montbarbon, 04 74 23 45 68

BOURG-LA-REINE

Le verger des reines, 01 41 13 41 00

BOURGES

Catinaud majuscule, 02 48 27 53 53

BREST

Dialogues, 02 98 44 88 68

CAEN

Au brouillon de culture, 02 31 50 12 76

FNAC, 02 31 39 41 24

CARCASSONNE

Breithaupt Cariven, 04 68 47 12 24

CERGY-PONTOISE

FNAC, 01 30 75 33 66

CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

Guerlin Martin, 03 26 68 48 94

Siloe Pasteur, 03 26 65 29 21

CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

Rimbaud, 03 24 33 33 21

CHARTRES

Jean Legue, 02 37 21 17 17

CHAUMONT

Apostrophe, 03 25 03 03 01

CHERBOURG

Forum Espace Culture, 02 33 78 19 30

CLERMONT-FERRAND

Les volcans, 04 73 43 66 61

COLOMIERS

La préface, 05 61 78 56 95

CORREIL-ESSONNES

Le verger des muses, 01 64 96 94 62

DIJON

Librairie de l'U Liberté, 03 80 44 95 44

GRENOBLE

Arthaud-Grenette, 04 76 42 49 81

La dérive, 04 76 54 75 46

Le square, 04 76 46 61 63

IBOS-TARBES

Méridien, 05 62 90 62 62

ISSY-LES-MOULINEAUX

Issy livres, 01 41 46 00 92

LABÈGE

Sodival cultura, 05 61 00 56 36

LAVAL

Siloe, 02 43 59 11 50

LE HAVRE

FNAC, 02 32 74 67 97

La galerie, 02 35 43 22 52

LE MANS

Doucet, 02 43 24 43 20

Thuard, 02 43 82 22 22

LILLE

Le furet du Nord, 03 20 78 43 43

LIMOGES

Page et plume, 05 55 34 45 54

LISIEUX

Joie de connaître, 02 31 62 16 87

LYON

Decitre, 04 72 40 54 54

Flammarion Bellecour, 04 72 56 21 21

FNAC, 04 72 40 49 49

La procure, 04 78 37 63 19

MANTES-LA-JOLIE

La réserve, 01 30 94 53 23

MARSEILLE

L'odeur du temps, 04 91 54 81 56

Paidos, 04 91 48 31 00

MEAUX

Le bruit des mots, 01 60 32 07 33

MONT-SAINT-AIGNAN

Colbert, 02 35 70 07 13

MONTAUBAN

Deloche, 05 63 63 22 66

MONTPELLIER

Sauramps, 04 67 06 78 78

MULHOUSE

Bisey, 03 89 46 58 14

NANCY

Hall du livre, 03 83 35 53 01

NANTES

Durance, 02 40 48 68 79

FNAC, 02 51 72 47 24

Forum du livre, 02 40 12 13 94

Vent d'Ouest, 02 40 48 64 81

NEVERS

Le cyprès, 03 86 57 53 36

NOGENT-SUR-MARNE

SGEC, 01 45 14 29 22

ORGEVAL

Le cercle, 01 39 75 29 62

ORLÉANS

Lodde, 02 38 65 43 43

PARIS

Paris 1 :

FNAC Forum des halles, 01 40 41 40

00

Paris 2 :

Gibert jeune rive droite, 01 55 34 75 75

Virgin Montmartre, 01 40 13 72 13

Paris 3 :

Arts et métiers, 01 42 72 12 43

Paris 5 :

Compagnie, 01 43 26 45 36

L'arbre du voyageur, 01 47 07 98 34

Paris 6 :

Arnette - Privat, 01 55 42 87 87

Facultés 2000 Gibert J., 01 44 41 88

88

Gibert jeune rive gauche, 01 56 81 22

22

Gibert Joseph - PUF, 01 44 41 81 20

L'écume des pages, 01 45 48 54 48

Procure Mezieres, 01 45 48 20 25

Thierry Garnier, 01 45 48 89 62

Tschann, 01 43 35 42 05

Paris 11 :

Appel, 01 47 00 64 88

La vie est ailleurs, 01 43 71 97 84

Libralire, 01 47 00 90 93

Paris 12 :

Atout livre, 01 43 43 82 27

L'arbre à lettres, 01 53 33 83 23

Soult, 01 53 66 17 20

Mot à mot, 01 43 44 07 72

Paris 13 :

A.V.E.C L'œil au vert, 01 45 88 67 96

FNAC Italie 2, 01 58 10 30 00

Paris 17 :

FNAC Etoile, 01 44 09 18 00

Paris 20 :

L'atelier, 01 43 58 00 26

Le merle moqueur, 01 40 09 08 80

PAU

FNAC, 05 59 98 90 00

Parvis 3 facdis, 05 59 80 80 91

Tonnet, 05 59 02 62 48

PERPIGNAN

Privat, 04 68 51 74 58

Torcatiss, 04 68 34 20 51

POITIERS

Gibert Joseph, 05 49 62 89 89

REIMS

Guerlin Martin, 03 26 88 40 30

RENNES

FNAC, 02 99 67 10 10

Forum du livre, 02 99 79 89 47

Le faillir, 02 99 87 87 87

RODEZ

La maison du livre, 05 65 73 36 00

ROUEN

FNAC, 02 35 52 72 00

L'Armitière, 02 35 70 57 42

SAINT-BRIEUC

Le pain des rôles - SOFEC, 02 96 61 36 55

SAINT-DENIS

Préambule - Folie d'encre, 01 48 09 25 12

SAINT-QUENTIN

Le furet du Nord, 03 23 64 34 44

SENS

Calligrammes, 03 86 64 05 17

STRASBOURG

Kléber, 03 88 32 03 88

TALENCE

Georges, 05 56 80 58 45

TOULOUSE

FNAC les Capitouls, 05 61 11 01 01

Gibert Joseph, 05 61 11 17 76

Privat, 05 61 23 09 26

Siloe-Jouanaud, 05 61 52 67 99

TOURS

La boîte à livres, 02 47 05 70 39

VANNES

Cheminant, 02 97 42 74 11

VILLENEUVE-D'ASCQ

Le furet du nord, 03 20 61 70 60

VINCENNES

Millepages, 01 43 28 04 15

Numéros déjà parus aux éditions érès

1993

- n° 11. *Politique et enfance*
- n° 12. *Qu'est-ce qu'une mère ?*
- n° 13. *Éthique et prévention*
- n° 14. *Les travailleurs de l'enfance*

1994

- n° 15. *Le désarroi des parents*
- n° 16. *Du côté des filles à l'adolescence*
- n° 17. *Autonomie ou solitude de l'enfant*
- n° 18. *L'enfant et la violence sociale*

1995

- n° 19. *Les secrets de famille*
- n° 20. *L'enfant et le sexuel*
- n° 21. *L'enfant partagé*
- n° 22. *L'enfant et les mondes virtuels*

1996

- n° 23. *Rythmes et rituels : le quotidien de l'enfant*
- n° 24. *Le père exclu : vers une société incestueuse ?*
- n° 25. *Un étranger pas comme les autres : l'enfant*
- n° 26. *L'enfant, la maladie et la mort*

1997

- n° 27. *L'enfant et les savoirs*
- n° 28. *Les haines des familles*
- n° 29. *Mouvements d'adolescence*
- n° 30. *Le bébé est un objet*

1998

- n° 31. *Y a-t-il encore une sexualité infantile ?*
- n° 32. *La fratrie est un jeu d'enfant*
- n° 33. *Éduquer l'enfant : autopsie des théories 1*
- n° 34. *Éduquer l'enfant : autopsie des théories 2*

1999

- n° 35. *Langages d'enfance, paroles d'enfant*
- n° 36. *De l'enfant triste à l'adolescent déprimé : les soleils noirs de l'enfance*
- n° 37. *Entre enfants et professionnels : des histoires d'amour ?*
- n° 38. *Histoires de violence*

2000

- n° 39. *Traiter la violence*
- n° 40. *Les faire-semblant, jeu et identité*
- n° 41. *Les parents difficiles*
- n° 42. *Quand je serai grand !*

2001

- n° 43. *Un enfant est classé*
- n° 44. *Ruptures et consentement*
- n° 45. *Les amours adolescentes*
- n° 46. *Les parents usagers*

2002

- n° 47. *C'est pas moi*
- n° 48. *L'enfant des limites*
- n° 49. *Inventions d'enfance*
- n° 50. *Les voies de la transmission*

2003

- n° 51. *Les filles*
- n° 52. *Festins d'enfants*
- n° 53. *Temps d'enfance*
- n° 54. *L'enfant transparent*

2004

- n° 55. *Copains, copines*
- n° 56. *Peurs et terreurs d'enfance*
- n° 57. *La sanction*
- n° 58. *L'enfant et son corps*

2005

- n° 59. *Les mères*
- n° 60. *L'ennui et l'enfant*
- n° 61. *L'enfant, les livres, l'écrit*
- n° 62. *Jalousie et envies*

2006

- n° 63. *L'enfant et ses institutions*
- n° 64. *La séparation*
- n° 65. *Faut-il prévenir les enfants ?*
- n° 66. *L'enfant, les troubles*

2007

- n° 67. *Ces comportements qui troublent*
- n° 68. *L'enfant et son sexe*
- n° 69. *Adolescence créative*
- n° 70. *L'enfant en terre étrangère*

2008

- n° 71. *Rêver, dormir peut-être...*
- n° 72. *Éduquer, soigner, châtier*
- n° 73. *Un enfant est handicapé*
- n° 74. *L'enfant et le religieux*

2009

- n° 75. *Dire, taire, mentir*
- n° 76. *Les temps de l'urgence*
- n° 77. *Tous addicts !*
- n° 78. *Les enfants « divorcés »*

2010

- n° 79. *Ces fictions nécessaires*
- n° 80-81. *Écoles, autrement*
- n° 82. *Les princes, les princesses et le sexe des anges*

2011

- n° 83-84. *Sales et méchants !*
- n° 85-86. *Penser, travailler ensemble*

2012

- n° 87. *Histoires de noms*
- n° 88. *Entre adolescent et adulte : quelle rencontre ?*

2014

- n° 89. *Jeunes, violences, institutions*
- n° 90. *Placement familial et séparations : enjeux des places*

2015

- n° 91. *Les mixités à l'adolescence*
- n° 92. *Embarras des psychoses dans le champ social et éducatif*

2016

- n° 93. *Grandir à l'adolescence*
- n° 94. *La parole de l'enfant*
- n° 95. *À l'épreuve du virtuel et des écrans*

